



HAL
open science

Faire famille après le décès d'un.e enfant. Une sociologie du deuil

Lucie Jégat

► **To cite this version:**

Lucie Jégat. Faire famille après le décès d'un.e enfant. Une sociologie du deuil. Sociologie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2022. Français. NNT : 2022ENSL0030 . tel-03934421

HAL Id: tel-03934421

<https://theses.hal.science/tel-03934421v1>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Numéro National de Thèse : 2022ENSL0030

THÈSE

en vue de l'obtention du grade de Docteur, délivré par
L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

École Doctorale N° 483

SCIENCES SOCIALES

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME, ARCHÉOLOGIE, SCIENCE POLITIQUE,
SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE

Discipline : Sociologie, démographie

Soutenue publiquement le 02/12/2022, par :

Lucie JÉGAT

Faire famille après le décès d'un·e enfant. Une sociologie du deuil

Devant le jury composé de :

BERTHOD, Marc-Antoine	Professeur	Haute école de travail social et de la santé	Rapporteur
SCHRECKER Cherry	Professeure des universités	Université de Grenoble Alpes	Rapporteuse
DECHAUX Jean-Hugues	Professeur des universités	Université Lumière – Lyon 2	Examineur
LE PAPE Marie-Clémence	Maîtresse de conférences	Université Lumière – Lyon 2	Examinatrice
WIDMER Éric	Professeur	Université de Genève	Examineur
CLAVANDIER Gaëlle	Maîtresse de conférences HDR	Université Jean Monnet, Saint-Etienne	Directrice de thèse

Résumé

Faire famille après le décès d'un·e enfant : une sociologie du deuil

Ce travail de thèse porte sur la manière dont les membres d'une famille endeuillée continuent de *faire famille* dans le contexte du décès d'un·e enfant. Le cadre choisi est celui des familles ayant perdu un·e enfant âgé·e de 12 à 25 ans. Ce travail s'appuie sur des matériaux qualitatifs, soit 40 entretiens réalisés avec des parents, mais aussi des frères et sœurs endeuillé·e·s d'un·e enfant, d'une sœur ou d'un frère âgé·e de 12 à 25 ans. À partir de ces matériaux, il s'agit de questionner les outils et concepts que possède aujourd'hui la sociologie pour mener à bien une analyse du deuil au sein de la famille. En s'intéressant aux trajectoires individuelles et familiales et aux bifurcations induites par le deuil, ce travail de thèse expose que, loin de pouvoir se résumer à un *travail* individuel et psychologique, le deuil d'un·e enfant constitue surtout un statut qui affecte la parentalité sur le temps long.

Cette thèse commence par décrire comment la sociologie du deuil s'articule aujourd'hui à la sociologie de la famille. En définissant la famille comme *configuration émotionnelle* et en mettant au centre de l'analyse le rôle des parents et des frères et sœurs, ce travail doctoral montre comment les émotions circulent au sein de la famille, et permettent de *faire famille* malgré un membre absent. La transformation des rôles parentaux est interrogée, et notamment la manière dont les parents endeuillé·e·s s'inscrivent désormais dans une forme liminale de parentalité. Grâce à l'élaboration de la notion de *travail émotionnel de deuil*, cette thèse met en lumière les inégalités entre paternité et maternité en deuil, particulièrement par rapport à l'inscription dans la sphère professionnelle. En suivant la famille à travers ses indices matériels, ce travail montre en outre comment les éléments matériels ancrent l'absence dans un quotidien partagé. Enfin, l'analyse sur le temps long amène à interroger le devenir des sœurs et frères en deuil, mais aussi la transformation de la famille, notamment à travers l'arrivée des petits-enfants.

Mots-clés : deuil, famille, travail émotionnel, travail émotionnel de deuil, parentalité, parenté, maternité, paternité, adelphie, configuration émotionnelle

Abstract

Making family after the death of a child: a sociology of bereavement

This thesis examines how members of a bereaved family continue to *form a family* in the context of the death of a child. The framework chosen is that of families who have lost a child aged between 12 and 25 years. This study is based on qualitative material, i.e. 40 interviews with parents and siblings who have lost a child or a sibling aged between 12 and 25. Based on this material, the aim is to question the tools and concepts that sociology possesses today to carry out an analysis of bereavement within the family. By focusing on individual and family trajectories as well as the turning points induced by bereavement, this thesis shows that, far from being an individual and psychological task, grieving a child constitutes above all a status that affects parenthood over time.

This thesis begins with an exploration of the links between the sociology of bereavement and the contemporary sociology of family. By defining the family as an emotional configuration and by placing the roles of parents and siblings at the centre of the analysis, this doctoral work shows how emotions circulate within the family, making it possible to be a family despite an absent member. The transformation of parental roles is questioned, and in particular the way in which bereaved parents are now part of a liminal form of parenthood. Through the elaboration of the notion of the emotional labour of grief, this thesis highlights the inequalities between fatherhood and motherhood in situations of bereavement, particularly in relation to the place within the professional sphere. By following the family through its material components, this work shows how material elements anchor absence within a shared daily life. Finally, a long-term analysis of bereavement leads us to question the future of bereaved siblings, but also the transformation of the family, for example through the arrival of grandchildren.

Keywords: grief, bereavement, family, emotional labour, emotional labour of grief, parenthood, kinship, motherhood, fatherhood, adelphia, emotional configuration

Remerciements

Cette thèse n'aurait jamais pu être écrite si je n'avais pas été portée, depuis le premier jour, par un ensemble de personnes qui croyaient, souvent bien plus que moi, en cette thèse.

Avant tout, merci à Gaëlle Clavandier. Il y a de ça des années je vous ai choisie sans que vous ne me connaissiez. Merci d'avoir accepté de me suivre, sans relâche, avec bienveillance et exigence pendant toutes ces années. Je n'aurais pu rêver de meilleure direction.

Le collectif de recherche, c'est également toutes les personnes qu'on lit et qui nous inspirent. C'est un honneur de pouvoir échanger avec celles et ceux dont les écrits m'ont suggéré les idées de ce travail. Je remercie les membres de mon jury, Marc-Antoine Berthod, Cherry Schrecker, Jean-Hugues Déchaux, Éric Widmer et Marie-Clémence Le Pape d'avoir accepté avec enthousiasme de lire et de discuter mes recherches. Je tiens à remercier particulièrement Marie-Clémence Le Pape pour la rigueur de son regard et la pertinence de ses idées. Vous étiez là lors de mes premiers pas en recherche, et je suis honorée que vous soyez là pour en lire l'aboutissement.

C'est une chance lorsque les collectifs de recherche prennent place dans des institutions soutenant. Au Centre Max Weber, je voudrais particulièrement remercier Emmanuelle Santelli, pour m'avoir accompagnée dans les premières années de ce travail et pour m'avoir relue avec justesse et rigueur. Merci également infiniment à Christine Détrez, tour à tour enseignante, formatrice et directrice de laboratoire qui a su créer un collectif et me donner envie de continuer la recherche. Merci surtout pour votre immense soutien administratif dans le déroulement de cette thèse.

Merci à Éva Lelièvre de m'avoir donné accès à la base de données *Biographie et Entourage*. Merci à Marie Tournigand de m'avoir donné accès à la base de *Les Français et le deuil*. J'espère pouvoir bientôt mieux mobiliser ces sources. Merci à Julien Barnier de m'avoir transmis l'amour de R et de m'avoir appris à faire de jolis graphiques.

Merci au Laboratoire Junior *GenERe*, à ses incroyables directrices et à l'ensemble de ses membres pour m'avoir appris ce qu'était faire de la recherche. Merci aux amitiés, déjà là, qui se sont fortifiées dans les galères communes. Merci à Lucy, Mouky, Maxime, Marion, Vanina et Cécile pour les aiguillages administratifs, pour les échanges et les blagues quotidiennes. Merci d'avoir toujours cru que cette thèse finirait par finir.

Mes années à Pau n'auront pas été les plus prolifiques en matière de recherche, mais elles auront été les plus formatrices. Merci à Évelyne Barthou d'avoir illuminé la pluie paloïse.

Le sujet de cette thèse aurait été insoutenable si je n'avais pas pu enseigner et transmettre mon amour de l'enquête à des étudiant·e·s. Merci pour le soutien moral (les vraies savent). Merci pour la joie.

Si «l'écriture est toujours de la réécriture» (quelque part dans Becker, [1986] 2004), les corrections, les modifications, les affinages de pensée ont été les moments les plus plaisants de la rédaction. Et cela n'aurait pas été possible sans une équipe de relectrices incroyables qui ont fait l'effort d'essayer de comprendre ce que je voulais raconter. Merci à Camille Idjouadienne pour les discussions pertinentes et passionnantes. La finesse de tes analyses manquera beaucoup, je crois, à la sociologie de la mort. Merci à Marine Quennehen pour l'inspiration sportive et scientifique, pour tes relectures fines et tes références éclairantes sur les questions de parentalité. Merci à Vanina pour ton regard exigeant et juste. Et pour les chats.

À l'université Paul Valéry, on fait parfois de la vraie sociologie (si, si). Depuis quatre ans, je suis entourée de collègues soutenant·e·s qui tentent de toutes leurs forces de rendre mes conditions de travail plus agréables. Je mesure ma chance. Parmi ceux-là, Nathalie, Cécile et Audrey sont à la fois des collègues épatantes, des relectrices rassurantes et des amies merveilleuses. Merci. J'ai hâte de continuer à vos côtés.

Enfin, parmi toutes celles et ceux qui ont cru en ce travail et m'ont portée, il y a deux sœurs de thèse, deux brillantes chercheuses qui sont aussi des amies si chères. Merci Marion pour ta gentillesse brillante d'intelligence, pour tes remarques toujours pertinentes et pour la douceur de nos échanges. Et merci Cécile. Merci pour ton soutien, ton exigence, ta confiance, la rigueur de tes remarques. Merci pour tout. À ton contact, j'apprends tous les jours à faire de la sociologie.

On peut soutenir sans relire et elles ont été là, au quotidien, mobilisant réseau amical et familial pour me trouver des enquêt·e·s et m'écouter me plaindre pendant les journées de rédactions. Merci Alice, merci Mathilde. Votre confiance et votre amour me portent. Merci à Quentin pour les interminables discussions et les conseils de vélo. Bienvenue à Lou. On t'attendait.

Merci Laura d'être toujours là, 15 ans plus tard. Merci pour les jeux, les rires et les discussions sur le féminisme. Et merci d'avoir été là dans les derniers week-ends de l'enfer.

Merci à Olivier pour l'exportation de la base *Avis Décès*. Merci Corentin pour les relectures, les discussions et le soutien dans R. Merci à celles et ceux qui ont partagé avec moi des morceaux du quotidien, des trajets en train, des relectures, des chansons d'amour, des ronronnements de chats et un confinement.

Si l'image du marathon est éculée, jamais elle n'aura été plus vraie. Merci Katia de me tenir la main pour franchir la ligne d'arrivée.

Enfin, si mes intérêts de recherche portent sur la famille, peut-être n'y sont-ils pas tout à fait étrangers. Merci Mamounette et Papounet de croire en moi et de me soutenir. Merci à mes frères adorés, uniques et préférés. Merci pour votre soutien inconditionnel et le bonheur dont vous m'entourez. Merci à Marie-Claire d'être la plus incroyable des belles-sœurs. Merci Tata et Tonton pour le courage que vous inspirez.

Mes derniers mots vont aux personnes qui ont accepté de mener des entretiens avec moi. Merci de m'avoir parlé, de parfois m'avoir accueillie chez vous et de m'avoir confié, avec tant de générosité, des morceaux d'une vie amputée. Cette thèse ne fait pas honneur à votre courage et à votre douleur.

Sommaire

RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	4
REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE	9
NOTE SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE	13
INTRODUCTION GÉNÉRALE QUELLE SOCIOLOGIE DU DEUIL DANS LA FAMILLE ?	15
1 SE SAISIR DU DEUIL COMME OBJET	18
2 STATUT D'ENDEUILLÉ·E ET STATUTS PARENTAUX : PLACE DE L'ENFANT ET EXCEPTIONNALITÉ DU DEUIL.....	19
3 LE DEUIL ET LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG : L'ENTRÉE PAR LE GROUPE D'ÂGE DES ADOLESCENT·E·S.....	22
4 FAIRE FAMILLE PAR LES ESPACES, LES TEMPS ET LES ÉMOTIONS	25
5 PRÉSENTATION DU TERRAIN ET ORGANISATION DE LA THÈSE.....	27
PREMIÈRE PARTIE LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE.....	33
INTRODUCTION LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE	35
CHAPITRE 1 LA MORT ET LE DEUIL AUJOURD'HUI.....	37
1 LES ANALYSES CONTEMPORAINES DE LA MORT : ENTRE MÉDICALISATION, PSYCHOLOGISATION ET INDIVIDUALISATION.....	37
2 PSYCHOLOGISATION ET TRAVAIL DE DEUIL : COMMENT ANALYSER LE DEUIL EN SOCIOLOGIE ?	60
CONCLUSION.....	78
CHAPITRE 2 ENQUÊTER SUR LES FAMILLES EN DEUIL RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉSENTATION DU TERRAIN	81
1 DES BASES DE DONNÉES RARES ET LIMITANT UNE ANALYSE QUANTITATIVE DU DEUIL	81
2 LA MÉTHODE BIOGRAPHIQUE ET SES ENJEUX	86
3 TRAVAILLER SUR LE DEUIL : DE L'ÉTHIQUE AUX ÉMOTIONS.....	98

4	PRÉSENTATION DU TERRAIN.....	113
	CHAPITRE 3 LE DEUIL D'ENFANT ET LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	119
1	ARTICULER DEUIL ET FAMILLE : LES APPORTS DES TRAVAUX SUR L'ORPHELINAT ET LE DEUIL PÉRINATAL	120
2	LA FAMILLE, UNE CONFIGURATION EN MOUVEMENT ET EN CHANGEMENT ?	128
3	LA FAMILLE COMME CONFIGURATION ÉMOTIONNELLE : UNE AUTRE FAÇON DE PENSER LES DYNAMIQUES FAMILIALES	132
	CONCLUSION.....	143
	CHAPITRE 4 LE DEUIL D'UN·E ENFANT ADOLESCENT·E.....	145
1	CE QUE L'ADOLESCENCE FAIT AU DEUIL.....	145
2	L'ENTRÉE PAR L'ADOLESCENCE : RENDRE VISIBLES LES FRÈRES ET SŒURS EN DEUIL	151
3	UNE CLASSE D'ÂGE À RISQUE	159
	CONCLUSION.....	171
	CONCLUSION LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE	173
	DEUXIÈME PARTIE ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTAUX	175
	INTRODUCTION ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTAUX	177
	CHAPITRE 5 TRAJECTOIRES ET LIMINALITÉ STATUTAIRE : LES BIFURCATIONS AMICALES DES PARENTS EN DEUIL	179
1	TRAJECTOIRES ET BIFURCATIONS : DES OUTILS POUR CONSTRUIRE UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL.....	179
2	LIMINALITÉ ET BIFURCATIONS BIOGRAPHIQUES : LES TRAJECTOIRES AMICALES DES PARENTS ENDEUILLÉ·E·S.....	196
	CONCLUSION.....	216
	CHAPITRE 6 PARENTS EN DEUIL : RECONFIGURER LA PARENTALITÉ.....	219
1	UNE PARENTALITÉ QUESTIONNÉE	220
2	RESTER PARENT POUR LES AUTRES ENFANTS	230
3	PERFORMER LES NORMES DE GENRE	236
	CONCLUSION.....	252
	CHAPITRE 7 PARENTALITÉ ET TRAVAIL ÉMOTIONNEL DE DEUIL.....	255
1	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DANS LE CONTEXTE DU DEUIL.....	256

2	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DE DEUIL : UNE MISE EN ACTIVITÉ DE SOI	261
3	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL : UN TRAVAIL FÉMININ ET FÉMINISÉ	278
4	TRAVAIL ÉMOTIONNEL ET TRAVAIL PROFESSIONNEL : L'IMPOSSIBLE CONCILIATION	291
	CONCLUSION.....	302
	CONCLUSION ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTALES.....	305
	TROISIÈME PARTIE RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	307
	INTRODUCTION RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	309
	CHAPITRE 8 DES LIEUX ET DES LIENS	311
1	LES ESPACES VIDES	312
2	MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES ET CONFIGURATION FAMILIALE	327
3	UN ANCRAGE FAMILIAL NÉCESSITÉ PAR LA MATÉRIALITÉ DU CORPS	333
	CONCLUSION : LA FAMILLE ET SES ESPACES, ENJEUX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES	344
	CHAPITRE 9 FRÈRES ET SŒURS EN DEUIL	347
1	L'APPORT DES ANALYSES SUR L'ADELPHIE	349
2	UN RÉSEAU AMICAL ÉLAGUÉ.....	353
3	LA RELATION AVEC LES PARENTS : ENTRE PRISE D'AUTONOMIE ET PARENTALISATION	364
4	LA RELATION AU DÉFUNT·E	392
	CONCLUSION.....	408
	CHAPITRE 10 FAIRE FAMILLE EN DEUIL : LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG	409
1	COUPLE ET ADELPHIE : LES SOUS-CONFIGURATIONS DE LA FAMILLE	410
2	LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG	425
	CONCLUSION.....	448
	CONCLUSION RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	451
	CONCLUSION FAIRE FAMILLE APRÈS LE DÉCÈS D'UN·E ENFANT : UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL .	453
	BIBLIOGRAPHIE.....	459
	TABLES DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS	481
	TABLE DES MATIÈRES.....	483
	INDEX	491
	ANNEXES	495

Note sur l'écriture inclusive

La thèse est rédigée selon des pratiques d'écriture inclusive, en suivant les préconisations du rapport « Pour un usage non discriminant de la langue française¹ ».

Le choix a été fait d'utiliser le point médian pour les noms, adjectifs et participes passés dont les formes féminine et masculine ne diffèrent que par la présence ou l'absence d'un suffixe en « -e » (« les enquêté·e·s sont tout·e·s présent·e·s et disponibles »), ainsi que la barre oblique pour les noms et adjectifs faisant apparaître des suffixes différents au masculin et au féminin (les rapporteurs/teuses sont observateurs/trices).

Les adjectifs associés aux noms épicènes (enfants, parents) ont systématiquement été marqués par la visibilité des deux sexes, à l'exception des « enfants nés sans vie » pour respecter l'usage de la littérature sur la question.

¹ Rapport publié en 2015 par Christine Planté, professeure en littérature française, et Yannick Chevalier, maître de conférences en langue française. Source : <http://16.snuipp.fr/IMG/pdf/PourUneLangueNonDiscriminante.pdf>, consulté le 1^{er} octobre 2022.

Introduction générale

Quelle sociologie du deuil dans la famille ?

Le 21 juin 2012, le cœur de Milo, 18 ans, a cessé de battre, sans signe avant-coureur, alors qu'il jouait au foot avec des amis. À ce moment-là, sa mère, Nathalie Debruisse, est en train de fêter l'anniversaire de sa benjamine, entourée d'amis de la famille. Si ces derniers vont continuer à venir les premières semaines après le décès, Nathalie me dira se sentir très vite seule. De plus, trois ans après le décès de son fils, elle se sépare du père de celui-ci.

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Bon... C'était tendu hein. Déjà avant. Donc... Et... Et après la séparation, là c'est vraiment vraiment vraiment devenu le désert. Donc depuis la séparation c'est vraiment le désert. J'ai... Et moi je ne sors plus. Je... Je peux plus. Le... La rupture pour moi elle s'est faite à ce moment-là, dans ma vie sociale. Elle s'est faite là. Là c'était trop quoi.

Intervenante sociale et effectuant des vacances dans des lycées, Nathalie exprime le fait qu'il est de plus en plus difficile pour elle de continuer à travailler après le décès de son fils. Lorsque je la rencontre, en 2017, elle fait face à de grandes difficultés financières. Tout au long de l'entretien, elle insistera sur la solitude qu'elle connaît et l'éloignement progressif, mais définitif, de sa vie sociale, autrefois dense.

L'exemple de Nathalie Debruisse montre comment un événement particulier, le décès d'un·e enfant, vient toucher l'ensemble des sphères sociales. Perdre un·e enfant, c'est à la fois voir son identité parentale ébranlée, car on perd une partie de ce qui nous donnait ce statut, mais c'est également voir l'ensemble des sphères familiales, professionnelles et amicales se reconfigurer. La rupture est loin d'être seulement interne et individuelle : elle est véritablement multidimensionnelle et vient remettre en cause aussi bien la configuration familiale que le réseau professionnel et amical. Pourtant, aucun travail de sociologie ne s'est vraiment intéressé à ce que le deuil d'un·e enfant² produit, à la fois sur l'individu et sur la famille. Ce travail de thèse a pour ambition de pallier cette absence.

Notre questionnement est moins de comprendre les raisons qui expliqueraient la non-existence de cette sociologie (bien que des éléments soient présentés dans le premier chapitre), que de voir quelles seraient les conditions pour faire une véritable sociologie du deuil, une sociologie du deuil qui prendrait place dans la famille. Quels sont les notions et outils théoriques que nous avons à notre disposition ? Si la sociologie du deuil existe déjà³, elle est absente des réflexions portant sur la famille. L'exemple de Nathalie Debruisse le rend visible : au-delà de l'identité de

² Nous mettons volontairement de côté, dans cette introduction, la riche littérature qui existe concernant le deuil périnatal. Ce sujet sera traité au chapitre 3 : 1.2 *Les deuils périnataux : articuler deuil et parentalité*.

³ Sans que cela soit exhaustif, pensons à Déchaux, 1997 ; Clavandier, 2009 ; Julier-Costes, 2010 ; Berthod et Magalhaes De Almeida, 2011 ; Roudaut, 2012.

parent, c'est la famille tout entière qui est reconfigurée par la disparition d'un·e enfant. Quels sont les ressorts et les mécanismes de cette reconfiguration ? Comment les analyser ?

La question du deuil d'un·e enfant et son invisibilisation a été paradoxalement mise en lumière en janvier 2020 lors du débat autour de la proposition de Guy Bricout de rallonger de 5 à 12 jours le congé de deuil d'enfant. Cette proposition a finalement été rejetée par la majorité (40 voix contre 38) au profit d'un don de RTT (réduction de temps de travail) entre collègues (disposition déjà permise pour les parents d'enfants malades). D'après la députée Serein Mauborgne, cette seconde solution « favoriserait la résilience individuelle en cas de deuil⁴ ». Finalement, ce congé a été rallongé de 5 à 7 jours pour les deuils d'enfants de moins de 25 ans, avec la possibilité de prendre un « congé de deuil » de 8 jours supplémentaires, fractionnables sur trois périodes au maximum. Toutefois, la virulence des débats (inattendue pour une partie des député·e·s qui anticipaient un consensus entre partis politiques sur cette question⁵), et cette solution du don de RTT mettent en lumière les différents thèmes qui interviennent dans la perte d'un·e enfant. Tout d'abord, la solution du don de RTT met l'accent sur la responsabilité individuelle, au détriment d'une solidarité institutionnalisée et organisée au niveau de l'État. Ensuite, le mésusage d'un terme psychologique (« résilience ») dans le cadre du débat parlementaire illustre la légitimité du discours psychologique sur ce thème et, en regard, l'absence totale de référence aux travaux sociologiques. De plus, comme le souligne Nathalie Paoli, présidente de l'association *Le Point rose*, « ce sujet est encore tabou et met mal à l'aise. Personne ne se projette dans cette situation, qui touche pourtant chaque année des milliers de familles. C'est pour ça qu'il n'existe pas de véritable dispositif d'accompagnement à l'échelle nationale.⁶ » Le deuil d'un·e enfant est donc un deuil qui serait *tabou* et donc invisible. Ce constat est à relier à l'absence d'encadrement institutionnel de ce deuil particulier, ainsi qu'à l'absence de statut spécifique pour les parents endeuillés : « quand un enfant perd un parent, il devient orphelin. Quand on perd son conjoint, on est veuf. Mais quand un parent perd son enfant, il n'y a pas de mot, pas de statut⁷ ». Responsabilité individuelle,

⁴ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2019-2020/premiere-seance-du-jeudi-30-janvier-2020#P1995813>

⁵ https://twitter.com/Francois_Ruffin/status/1222813784676470785?s=20

⁶ « Congé de deuil parental : “Au nom de quoi ces parlementaires viennent-ils nous dire que douze jours de répit, c'est trop ?” », 4 février 2020, *20 Minutes* : <https://www.20minutes.fr/societe/2709995-20200203-conge-deuil-enfant-nom-quoi-parlementaires-viennent-dire-douze-jours-repit-trop> [Consulté le 2/06/2021]

⁷ « Congé de deuil parental : “Au nom de quoi ces parlementaires viennent-ils nous dire que douze jours de répit, c'est trop ?” », 4 février 2020, *20 Minutes* : <https://www.20minutes.fr/societe/2709995-20200203-conge-deuil-enfant-nom-quoi-parlementaires-viennent-dire-douze-jours-repit-trop> [Consulté le 2/06/2021]

psychologisation, tabou de la mort et du deuil et enfin absence de statut, tous ces thèmes traversent la question du deuil d'un·e enfant.

1 Se saisir du deuil comme objet

À la différence de bien d'autres objets de recherche, pourtant eux aussi tournés vers des enjeux familiaux et touchant à l'intimité (que l'on pense aux travaux sur la conjugalité ou la sexualité, par exemple), la sociologie s'est partiellement dessaisie de la question du deuil, comme si la discipline n'avait rien à dire d'un événement qui prive un groupe social d'un·e de ses membres. Comment sortir de cet état de fait ? Et, dès lors, comment se saisir du deuil ? Les débats à l'Assemblée Nationale le montrent, la première urgence est de se distinguer d'une approche vulgarisant le discours psychologique et psychanalytique et de ne plus voir le deuil comme un processus temporaire, qui porterait en lui la norme d'une *fin apaisée*. Cette représentation est celle véhiculée par la notion de *travail de deuil* qui doit nécessairement être discutée.

Si, aujourd'hui, la psychologie reste la discipline de référence sur le sujet du deuil, est-ce parce que la sociologie n'a rien à en dire ? Pourtant, cette dernière s'inscrit dans l'héritage de travaux anthropologiques pionniers sur ces questions (voir Chapitre 1 : 1.1 *La mort : ascension et déclin d'un objet particulier*). Il semblerait que, ce qui manque à l'analyse du deuil contemporain, c'est un ensemble d'outils conceptuels aptes à offrir un regard proprement sociologique. Un des enjeux est donc de sélectionner les outils pertinents pour cette analyse. Une autre limite vient peut-être du fait que les travaux sur le deuil en sociologie dans le contexte français ont pris pour terrain des contextes variés, mais sans s'interroger spécifiquement sur ce que ces contextes faisaient au deuil. Ainsi, plusieurs travaux font aujourd'hui référence dans ce champ de la sociologie du deuil, mais ceux-ci analysent les effets du deuil dans des contextes distincts (ritualités, conséquences sur la vie professionnelle) et ce quel que soit le statut familial des personnes défunt·es (Déchaux, 1997 ; Berthod et Magalhaes De Almeida, 2011 ; Roudaut, 2012 ; Despret, 2015). Sont ainsi analysés de manière similaire les deuils de parents comme ceux des grands-parents, des amis ou des conjoint·e·s. De ce point de vue, les travaux sur le deuil périnatal (Clavandier et al., 2018), les thèses de jeunes chercheur·se·s comme ceux Martin Julier-Costes, qui travaille spécifiquement sur les ritualités adolescentes (Julier-Costes, 2010) ou encore les travaux sur le devenir des orphelin·e·s (Flammant, Pennec et Toulemon, 2020 ; Julier-Costes, Feige et Grange, 2020) font figure d'exceptions. Cependant, malgré la visibilité qu'ont acquise les travaux sur l'orphelinat⁸, son

⁸ Suite notamment numéro 17 de la revue Recherches familiales (2020) aux travaux financés par la Fondation OCIRP dont la journée d'étude du 3 octobre 2018 a permis un bon compte rendu : https://ocirp.fr/sites/default/files/fondation_ocirp_actes_03102018.pdf

pendant, à savoir le devenir des parents endeuillé·e·s d'un·e enfant, est un terrain que la sociologie n'a pas encore investi. Plus généralement, les travaux sur le deuil posent peu la question du statut du/de la défunt·e ou de ce que ce statut fait à la situation de deuil.

En outre, sortir des discours psychologiques et psychanalytiques sur le deuil nécessite de lever les polysémies et ambiguïtés du terme. Sur ce point, les termes anglais apportent bien plus de précisions : ils permettent de faire la distinction entre le deuil comme sentiment (*grief*, ou plus spécifiquement *mourning*) et le deuil comme statut (*bereavement*) (Bacqué et Hanus, 2020). Si le sentiment, *grief*, ne peut être pleinement distingué du statut qui le produit, à savoir le *bereavement*, penser le deuil comme statut permet de sortir d'une lecture qui ne serait que psychologique. Mais, comment penser un *nouveau* statut, celui d'endeuillé·e, et ce dans un cadre défini lui-même par des positions de type statutaire, à savoir la famille ? Il s'agit d'étudier une ambiguïté statutaire, la conciliation de deux statuts apparemment antagonistes, celui de parents et celui d'endeuillé·e·s.

2 Statut d'endeuillé·e et statuts parentaux : place de l'enfant et exceptionnalité du deuil

Notre approche analyse le deuil par ses effets : que produit-il sur l'identité individuelle et sur la famille ? Les premières personnes qui *font* la famille et sont ainsi affectées sont les parents de l'enfant défunt·e. Or, l'analyse des parents en deuil oblige à faire une distinction sémantique importante : le deuil vient questionner non seulement la parenté mais également la parentalité, et ces deux dimensions ne doivent pas être confondues. La parenté peut se définir comme « un cadre symbolique, variable d'une société à l'autre, qui permet de repérer la position de tout individu au sein d'une grille relationnelle » (Moisseeff, 1992, p. 207). Au sein de la famille occidentale, le modèle du « faire famille » est alors celui d'un binôme parental hétérosexuel dans lequel filiation biologique et sociale sont confondues (Weber, 2006 cité par Chatot et al., 2021). Le terme de parentalité, de son côté, désigne « l'exercice des fonctions attendues des parents, à savoir la prise en charge de l'éducation et des soins d'un enfant au quotidien (ce qui renvoie à la notion de “travail parental”, voir Verjus et Vogel, 2009) » (Chatot et al., 2021, p. 5). La parenté se réfère donc à l'inscription dans une filiation, là où la parentalité renvoie aux statuts et aux rôles associés, et ce à travers des pratiques quotidiennes. Ce travail parental, cette quotidienneté s'inscrit également dans des logiques genrées : on n'est pas parent de la même manière, avec les mêmes normes et les mêmes injonctions, lorsqu'on est mère ou lorsqu'on est père. Le deuil d'un·e enfant n'aura pas des conséquences similaires sur l'identité paternelle et l'identité maternelle.

Aussi, *faire famille* après le décès d'un·e enfant ne pose pas les mêmes questions que *faire famille* après d'autres types de décès (d'un·e parent, d'un·e grand-parent, et dans une moindre

mesure, d'un frère ou d'une sœur) : l'enfant est porteur d'investissements identitaires particuliers et d'enjeux de filiation spécifiques. Les difficultés face à ce deuil ne peuvent pas être détachées de la place de l'enfant dans la définition de l'identité parentale et du processus de « sacralisation de l'enfant » que connaissent nos sociétés contemporaines (Zelizer, [1985] 1994 ; Déchaux, 2014). Cette *sacralisation* procure au deuil de l'enfant une dimension d'exceptionnalité qui agit sur le devenir de la famille.

Dans les débats qui ont secoué l'Assemblée Nationale, tous les interlocuteurs et interlocutrices étaient d'accord pour reconnaître cette part d'exceptionnalité au deuil d'enfant.

Je ne prétends pas qu'il faille douze jours pour faire le deuil. Faire le deuil d'un enfant prend des années, voire toute une vie. (Guy Bricout, Rapporteur de la proposition de loi)

Il va de soi que l'on ne se remet jamais du deuil d'un enfant [...] (Sereine Mauborgne)

D'où vient cette particularité dramatique associée au deuil d'enfant ? Plusieurs pistes explicatives peuvent être développées. Tout d'abord, le fait que la famille soit instituée par la naissance de l'enfant lui confère un statut particulier (Cambdessus, 1998). De plus, les émotions suscitées par ce deuil sont à rattacher au « sentiment de famille » qui émerge aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, qui devient progressivement un « sentiment de l'enfant » : « de mignon l'enfant devient précieux » (Ariès, 1960). La dimension dramatique de ces décès augmente avec leur rareté. Hervé Le Bras (1973) a ainsi montré par une simulation que l'homme moyen du XVIII^{ème} siècle avait au moins perdu son premier parent à l'âge de 14 ans. Sur ses quatre frères et sœurs, deux étaient morts avant l'adolescence. En outre, avec la légalisation de l'avortement et de la contraception, la naissance d'un enfant est devenue un acte volontaire, le plus souvent désiré et planifié, qui s'inscrit dans un projet familial. Dans son étude sur les familles ouvrières du Nord, Olivier Schwartz ([1989] 1998) notait, au début des années 1980, que « l'enfant constituait la vocation immédiate, voire anticipée du couple » (Schwartz, [1989] 1998, p. 135). Si dans d'autres milieux sociaux les modalités de constitution des couples et le calendrier de la fécondité s'avèrent différents, l'enquête « Histoire de vie » de l'Insee montre toutefois qu'une écrasante majorité de la population considère la famille comme ce qui compte le plus, loin devant le travail, les amis ou les loisirs (Samuel, 2008). Pour autant et paradoxalement, ni les enquêtes quantitatives ni les enquêtes qualitatives ne se sont intéressées au décès des enfants, du moins pas dans l'optique de son influence sur la famille. Cette absence de données empiriques est à mettre en lien avec le peu de reconnaissance légale associée à cette perte. Les débats à l'Assemblée Nationale de janvier 2020 en portent la trace. Malgré la mobilisation d'associations de parents, les mesures politiques se heurtent à l'ambiguïté de la situation : la famille est bien un objet politique mais le deuil, lui, est vu comme une affaire privée.

Pourtant, en raison de l'importance prise par chaque enfant dans la structure familiale, il apparaît cohérent de penser que la disparition de l'un·e d'entre eux entraîne des modifications, à la fois au niveau de l'individu et de la configuration familiale.

À présent, la probabilité qu'ego décède avant ses parents est nettement moins élevée qu'au début du XX^{ème} siècle en raison de la diminution de la mortalité infantile et juvénile « le décès de l'enfant » étant devenu au fil des ans le pire des drames qui puisse advenir dans une famille. (Clavandier, 2009, p. 147)

Si l'on suit cette remarque, l'exceptionnalité statistique marque d'un sceau particulier la disparition d'un·e enfant. Les remarques de Martin Julier-Costes vont dans le même sens : « La mort d'un(e) jeune est perçue comme inadmissible et encore plus impensable que toutes les autres car contraire à un "ordre naturel des choses" » (Julier-Costes, 2010, p. 154). Aussi, c'est parce qu'il est exceptionnel et socialement marqué que le décès d'un·e enfant a des conséquences importantes sur la trajectoire individuelle et familiale.

C'est d'ailleurs ce que mettent en avant des études statistiques récentes visant à prendre en compte les trajectoires biographiques et leur représentation. L'enquête *Biographie et entourage* (Bonvalet et Lelièvre, 2012) de l'Ined a produit à ce sujet des résultats éclairants.

En ce qui concerne les décès, c'est le lien de parenté qui semble discriminant. On observe ainsi que 49 % des décès du conjoint coïncident (à un an près) avec une nouvelle période en synthèse⁹ ; c'est le cas de 40 % des décès d'enfant et 20 % des décès de parents. (Laborde, Lelièvre et Vivier, 2007)

Dans le même sens, Olivia Samuel et Sylvie Vilter soulignent que le décès d'enfant évince la naissance en termes d'événements marquants.

Le décès d'un enfant peut conduire les parents à occulter la naissance comme événement marquant [...]. L'enquête « Histoire de vie » indique une très nette sous-déclaration de l'importance perçue de la naissance en cas de décès de l'enfant : 28 % contre 47,9 % quand l'enfant a vécu. [...] On peut concevoir qu'une naissance associée à un autre événement très douloureux, le décès, soit plus souvent non déclarée. Ce qui fait événement, c'est davantage le décès que la naissance : ainsi, 63 % des décès d'enfants ont été cités comme événements importants contre 47,4 % des naissances. (Samuel et Vilter, 2008, p. 594)

Les décès touchant aux liens familiaux, et notamment aux liens filiaux, sont les plus aptes à être déclarés comme déclencheurs de tournants biographiques.

De plus, à la différence de situations de parentalité empêchée ou séparée (Quennehen, 2019), le statut de parents en deuil d'un·e enfant se caractérise par sa nature irrémédiable. En ce

⁹ Les auteur·e·s s'intéressent à ce qui fait *rupture* dans les trajectoires biographiques. Les « périodes en synthèse » renvoient donc aux différentes périodes des biographies ainsi découpées.

sens, le décès de l'enfant est une bifurcation biographique au sens où l'entend Michel Grossetti (2009) : il cumule imprévisibilité et irréversibilité, là où d'autres expériences de séparation peuvent toujours être conçues, du moins hypothétiquement, comme limitées temporellement. Le statut de parent endeuillé·e est donc particulier à deux égards : il est irrémédiable et advient après un temps relativement long de vie partagée, notamment pour le cas qui nous intéresse ici, à savoir le deuil d'un·e enfant adolescent·e. La possibilité d'une *bifurcation* biographique fait que le terme de *marge* peut être utilisé, non pour désigner un statut d'entre-deux entre le monde sacré et le monde profane (Gennep, [1909] 2011), mais bien pour rendre compte d'une *mise à la marge* de la parentalité. La question qui se pose alors est de savoir quel statut peuvent avoir ces parents endeuillé·e·s et ce que ce statut dit des relations avec l'enfant défunt·e.

3 Le deuil et la famille sur le temps long : l'entrée par le groupe d'âge des adolescent·e·s

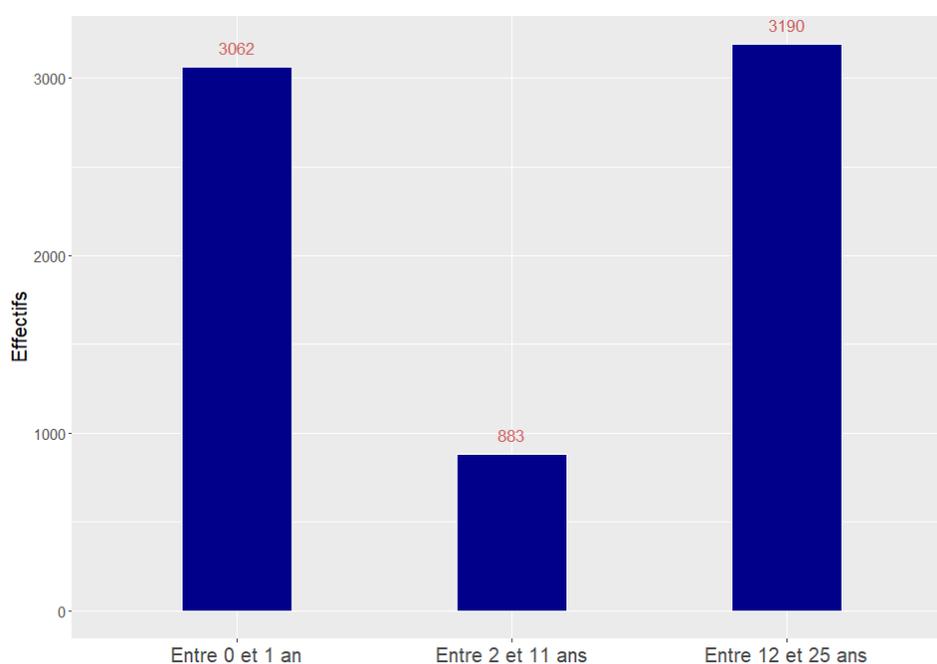
Analyser le deuil en tant que statut c'est aussi analyser un deuil qui s'inscrit dans le temps long de la famille. Ce temps continue avec le deuil, mais a commencé bien avant lui. Il s'agit donc de regarder comment le deuil s'inscrit dans une histoire familiale déjà constituée, voire cristallisée. Cette réflexion justifie de s'intéresser au deuil d'un·e enfant ayant un âge spécifique. Notre choix est donc d'étudier les familles endeuillées d'un·e enfant adolescent·e ou jeune adulte.

Ce choix du deuil d'enfants adolescent·e·s obéit à une triple argumentation : institutionnelle tout d'abord, démographique ensuite, et sociologique enfin. Premièrement, la définition retenue de la catégorie d'adolescent·e·s repose sur un critère d'âge, critère qui renvoie également à différents cadrages institutionnels. D'un côté, l'entrée au collège se fait synonyme d'une autonomisation relative des jeunes adolescent·e·s. De l'autre côté, l'âge de 25 ans représente, par différents cadres institutionnels, la fin de la dépendance familiale : le revenu de solidarité active ne peut être perçu qu'à partir de 25 ans, et la loi pour les congés pour deuil d'enfant ne vaut que pour les enfants de moins de 25 ans. Au-delà de cette dimension institutionnelle, ce choix de la catégorie adolescente par rapport à un deuil d'un·e enfant sans limitation d'âge s'appuie sur une justification démographique : la catégorie des adolescent·e·s est celle qui connaît le plus de décès prématurés (si l'on excepte les morts périnatales), et ce notamment chez les garçons.

La surmortalité masculine est encore très présente à certains âges, notamment aux alentours de 20 ans où les décès accidentels sont fréquents (la probabilité de mourir à cet âge-là est trois fois plus importante pour le sexe masculin). (Clavandier, 2009, p. 151)

Deuxièmement, l'exploitation de la base de données *États Civils* de 2015 à 2020, disponible sur le site de l'Insee, nous renseigne sur la fréquence des décès pour cette catégorie d'âge¹⁰. Deux remarques s'imposent à la lecture de ces graphiques. Tout d'abord, après un premier pic de mortalité pour les enfants de moins d'un an, le nombre de décès se réduit entre 2 et 11 ans, pour ensuite remonter pour la catégorie des 12-25 ans (voir *Figure 1* et *Figure 2*). Ensuite, nous voyons que l'effet de mortalité induit par l'entrée dans l'adolescence se maintient au fil des années : la comparaison entre l'année 2015 et l'année 2020 l'illustre bien. On peut donc observer la dimension structurelle de cette rupture entre les classes d'âges (la régularité des différences invalidant l'hypothèse d'une différence purement conjoncturelle)¹¹.

Figure 1 : Nombre de décès par tranche d'âge pour les moins de 25 ans en 2015

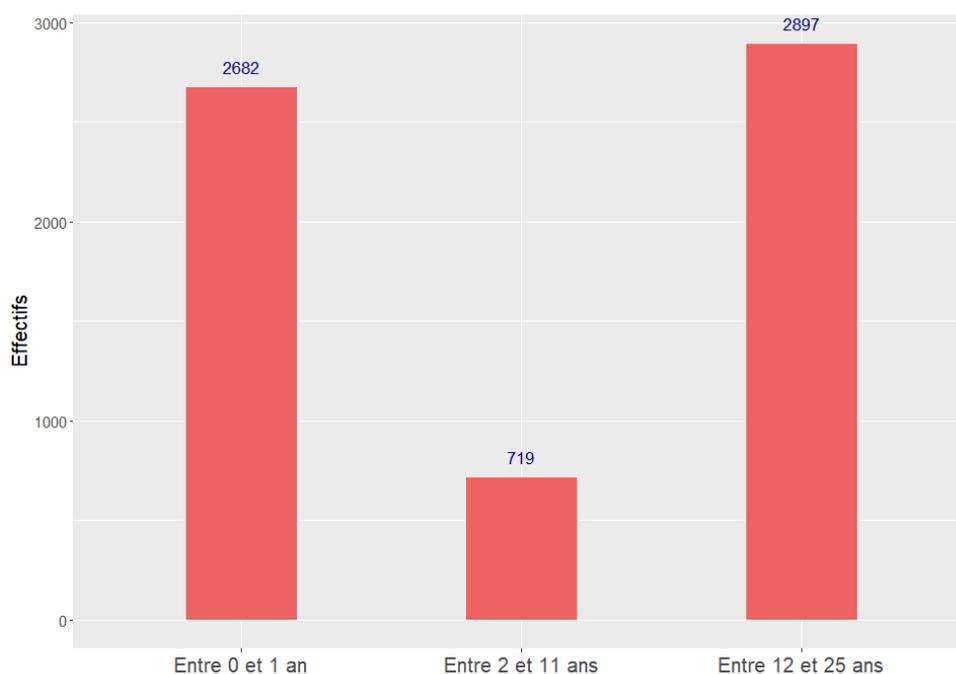


Source : *État Civil*, 2015

¹⁰ Les données *États Civils* sont exhaustives. Ce sont donc l'ensemble des décès d'enfants de moins de 25 ans en 2015 et en 2020 qui sont dénombrés.

¹¹ On peut observer cette régularité avec les représentations du nombre de décès pour les 0-25 ans pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, disponibles en annexe.

Figure 2 : Nombre de décès par tranche d'âges les moins de 25 ans en 2020



Source : *État Civil*, 2020

Troisièmement, au-delà de ces critères institutionnels et démographiques, s'intéresser aux décès d'enfants adolescent·e·s, c'est s'intéresser au temps long familial, aux habitudes et socialisations réciproques qui ont pu se cristalliser. Cette approche permet de voir l'effet du deuil sur la structure familiale et sur les trajectoires, familiales comme individuelles, mais aussi de se différencier des nombreux travaux déjà existants autour du deuil périnatal (Giraud, 2015 ; Clavandier et al., 2018). À la différence des deuils périnataux, ce terrain particulier des deuils d'enfants adolescent·e·s et jeunes adultes permet de voir l'influence du rôle de la vie en commun sur le long terme. De fait, trois types d'interactions peuvent être prises en compte : celles des parents vers les enfants, des enfants vers les parents, mais également des enfants (frères et sœurs) entre eux. Analyser les effets sur la famille de la perte d'un·e enfant sera d'autant plus riche que la famille aura pu se constituer en entité autonome, avec ses habitudes pratiques et ses espaces investis. Qui plus est, les travaux récents en sociologie montrent que la socialisation n'est pas un processus unilatéral des parents vers les enfants (Masclat, 2015), mais circule entre les différents membres de la famille. Martine Court et Gaëlle Henri-Panabière ont ainsi pu mettre en avant l'influence des frères et sœurs sur la socialisation culturelle au sein de la famille (Court et Henri-Panabière, 2012). De même Olivier Vanhée, Géraldine Bois, Gaëlle Henri-Panabière, Martine Court et Julien Bertrand ont montré de quelle manière les aîné·e·s pouvaient constituer une ressource, notamment dans les familles nombreuses, en termes d'appropriation des capitaux

culturels et scolaires (Vanhée et al., 2013). De ce fait, on peut faire l'hypothèse que les enfants adolescent·e·s auront joué un rôle d'autant plus important sur leurs frères et sœurs et sur leurs parents que le temps commun partagé aura été plus long. S'intéresser aux enfants adolescent·e·s permet ainsi de mettre en exergue les éléments de socialisation communs, mais également la modification des trajectoires des frères et sœurs. Ce choix éclaire le fonctionnement des adelphies¹² et la place du défunt dans celle-ci. Dalton Conley (2004a) a montré comment la place dans l'adelphie détermine non seulement les chances de réussite sociale future de l'enfant, mais également comment cette place joue face aux difficultés de la vie (mort, divorce, maladie) (Conley, 2004b). S'intéresser aux enfants adolescent·e·s permet l'analyse de l'effet du deuil sur les sœurs et les frères. Cette dimension est d'autant plus importante que ces derniers constituent un terrain encore peu investi en sociologie (voir à ce sujet Buisson, 2003 et Oris et al., 2007). Enfin, le dernier argument justifiant l'intérêt pour cette classe d'âge repose sur la variabilité des situations résidentielles que connaissent les adolescent·e·s et jeunes adultes. La question de la cohabitation, puis de la décohabitation, pour l'enfant défunt comme pour ses frères et sœurs, soulève des enjeux de gestions des espaces, avant et après le décès. Cette approche par les espaces familiaux nous permet ainsi de mieux saisir les effets du deuil, à la fois sur l'individu, mais également sur les moyens à disposition des endeuillé·e·s pour continuer à faire famille.

4 Faire famille par les espaces, les temps et les émotions

Que signifie *faire famille* ? Si la formulation est classique en sociologie de la famille (Gratton, 2017), ce *faire* renvoie la plupart du temps aux modalités de fabrication des enfants (Mathieu, 2013), et interroge ainsi davantage les formes familiales *bors normes* (Richard, 2022), ou encore la manière dont l'État régule les relations familiales (Fierro et Voléry, 2002 ; Bureau, Fava-Natali et Rist, 2014). Rares cependant sont les travaux qui s'intéressent aux pratiques quotidiennes et matérielles qui entretiennent à la fois les liens et les relations (à titre d'exception sur un terrain différent, nous pouvons penser à Daniès, 2019). Or, c'est bien cette dernière approche que nous adoptons dans ce travail : Qu'en est-il de ce *faire famille* avec l'absence d'un·e enfant ? Du *faire famille* au quotidien, dans un quotidien bouleversé ?

La question qui se pose nécessairement est *qui* fait la famille ? Afin de ne pas multiplier les variables dans l'analyse (ce qui aurait été le cas si nous avions, par exemple, interrogé les grands-parents ou d'autres membres de la famille plus élargie), nous avons fait le choix d'un cadrage

¹² Ce terme est utilisé à la place de *fratrie* dans cette thèse. La justification de cette dénomination est donnée dans le chapitre 4 : 2.1 *Petit point lexical : comment parler du groupe des frères et sœurs ?*

empirique centré sur la famille dans sa forme nucléaire, en interrogeant des parents et des frères et sœurs en deuil¹³. Il ne s'agit pas ici de proposer un modèle de famille, ou un modèle de *faire famille*, et encore moins un modèle de *faire famille en deuil* mais de regarder ce qu'il en est dans les pratiques des personnes endeuillées, d'observer la manière dont parents et frères et sœurs instaurent de la continuité ou de la rupture dans un univers reconfiguré par la perte. Pour autant, l'analyse n'entend pas se limiter aux trajectoires individuelles : elle s'appuiera sur la famille comme une entité autonome (sans être pour autant homogène). Cette approche suppose de s'intéresser aux personnes endeuillées en tant qu'elles incarnent des rôles spécifiques. Ainsi, il ne suffit pas de s'intéresser à une personne « proche » du défunt, comme peuvent l'être les ami·e·s par exemple (voir Julier-Costes, 2013), mais à l'ensemble des personnes dont le statut est familial et donc en partie relationnel : les frères et sœurs, tout comme les parents, le sont en rapport avec un membre désormais absent. Dès lors, la question est de savoir comment être dans son rôle quand la personne qui me permettait de me définir ainsi disparaît. Ce questionnement implique également de ne pas s'intéresser uniquement aux parcours individuels, mais de regarder la famille dans son ensemble, comme une configuration spécifique. Si nous considérons la famille comme une configuration particulière (voir chapitre 3 : 3.2 *La famille comme configuration émotionnelle*), que fait la perte d'un membre à cette configuration ? Comment les différents membres impliqués continuent-ils de *faire famille* dans un contexte de deuil ? Peut-on identifier des effets de rupture dans ce qui constituait une trajectoire familiale ? Le cadrage méthodologique s'appuie sur la famille nucléaire, mais cela n'exclut pas d'étudier la famille dans un sens plus large, notamment en prenant en compte des logiques de filiation et en mobilisant des outils venant de l'anthropologie (tel que le concept de *maisonnée*). Il s'agit de recontextualiser la famille dans un ensemble de relations plus larges et, surtout, d'ouvrir le raisonnement aux autres chaînes d'interdépendance qui affectent la parenté.

En outre, nous essayons de mettre l'accent sur la matérialité du *faire famille*. Ainsi l'analyse des espaces nous informe sur la manière dont les pratiques familiales inscrivent l'enfant défunt·e dans un registre de quotidienneté. De même, la famille et son fonctionnement se modifient en fonction des temporalités, des épreuves, mais aussi de l'arrivée de nouveaux membres, *via* les naissances par exemple. Or, il se trouve que les émotions participent pleinement de cette matérialité de la famille. Aussi, les émotions suscitées par l'enquête et recueillies par elle doivent-elles être pleinement intégrées à l'analyse.

¹³ Sans que cela ne soit une volonté de notre part, la configuration familiale recomposée est absente de notre corpus d'entretiens. Nous ne pouvons donc pas interroger de manière croisée la question de la recomposition familiale avec celle du deuil.

Le poids des normes sur les relations de parenté, immense, pose à l'enquête sociologique un redoutable problème : ne se disent, et surtout ne s'avouent en public, et l'enquête est une situation publique, que les sentiments légitimes. Si l'on ne se contente pas de les enregistrer, mais que l'on cherche à comprendre leur genèse – pour reprendre le beau titre de l'anthropologue Bernard Vernier, *La Genèse des sentiments* (1991) –, l'étude attentive des situations limites révèle, à travers des moments d'une grande intensité émotive, ce qui manque à ces situations pour être légitimes. (Weber, 2005, p. 17)

Les contextes de deuil d'un·e enfant adolescent·e correspondent bien à ces « situations limites » qui disent des choses de ce qui manque à la situation pour être légitime. Ou plutôt, ce qui fait ce que cette situation ne l'est pas. Qui plus est, l'intensité émotionnelle donne des éléments sur ce que la famille *fait* de ces situations.

Au-delà de l'état civil, en deçà de ce que la justice nomme la vérité biologique, ce lien est décrit par le droit comme un ensemble complexe et fragile constitué par le nom, la prise en charge et la réputation. Il se traduit dans un ensemble lui aussi complexe de sentiments de paternité – et de leur réciproque, les sentiments de filiation – qu'il faut étudier selon le programme de recherche tracé il y a bien longtemps déjà par Marcel Mauss, sans dissocier analyse des sentiments, analyse de leurs expressions – pleurs, discours, formes épistolaires, comportements corporels – et analyse des normes morales, juridiques et sociales qui, loin de simplement les encadrer, les produisent et les mettent en forme. (Weber, 2005, p. 59)

L'analyse des statuts est ainsi interdépendante d'une analyse en termes de rôles, de liens, de relations, mais aussi des émotions. Nous nous intéressons au *faire* famille à travers les modes d'action et de performativité qui permettent aux endeuillé·e·s de rester, de perdurer dans leur rôle et, ainsi, de perpétuer la famille. Cette approche renvoie à une approche à la fois relationnelle et statutaire : les statuts prennent sens dans le cadre de relations, et notamment de relations maintenues avec l'enfant défunt·e. De même, il ne s'agit pas de distinguer les statuts familiaux des émotions, mais de montrer comment les émotions circulent, sont prises en charge entre les statuts. De ce point de vue, nous nous inscrivons dans la continuité de la sociologie des émotions héritée des travaux de Arlie R. Hochschild ([1983] 2017) : les émotions n'appartiennent pas qu'à une intériorité psychique mais dépendent d'éléments matériels et statutaires, fruits de ce qu'il possible parfois de qualifier de *travail*.

5 Présentation du terrain et organisation de la thèse

5.1 Présentation du terrain

Sans revenir de manière détaillée sur la construction de l'enquête, explicitée dans la première partie de ce travail (Chapitre 2 *Enquêter sur les familles en deuil Réflexions méthodologiques et présentation du terrain*), il s'agit de présenter rapidement la méthode

d'enquête employée. Afin de recueillir de manière synchrone des pratiques et des représentations, nous avons fait le choix d'une enquête par méthode qualitative, et plus spécifiquement par entretiens biographiques. Précisons immédiatement que, dans notre approche, le deuil n'est pas une pathologie. Notre travail n'a donc pas de vocation curative. Les entretiens réalisés n'avaient ainsi pas pour mission de *soigner* les personnes enquêtées. Pourtant, le recueil des discours a pu parfois faire écho à une forme d'échange proche de certains suivis psychologiques. Nous avons tenté de nous en détacher en mettant l'accent sur les pratiques, les éléments matériels, plus que sur l'appesantissement sur l'intériorité. Notons toutefois qu'un des biais de cette méthode est de recueillir occasionnellement des éléments discursifs préconstruits : l'entretien était l'occasion d'exprimer un discours déjà exprimé dans d'autres cadres (associations de parents en deuil, suivi psychologique, etc.). De plus, dans la mesure du possible, nous avons essayé de mener des entretiens avec plusieurs membres d'une même famille (mère, père, frères ou sœurs). Cette méthodologie n'a pas toujours pu être appliquée et nous revenons, dans le second chapitre, sur l'intérêt et les limites du corpus d'entretiens ainsi constitué. L'intérêt majeur de cette méthode est qu'elle permet de croiser les récits de différents membres d'une même famille, ce qui, sans faire exister une objectivité qui ne serait que factice, permet d'accéder à une forme de discours commun, ou *a minima* de subjectivité partagée.

Notre corpus d'entretiens est ainsi constitué de 40 entretiens longs (la durée médiane est de trois heures). Parmi ces entretiens, 16 ont été réalisés avec des mères, 9 avec des pères, 7 avec des frères et 8 avec des sœurs pour un total de 24 familles, dont 15 sont représentées par un seul membre (pour plus de détails, voir le tableau de présentation des enquêté·e·s). Les types de décès concernés sont propres à la tranche d'âge des 12-25 ans (voir chapitre 4 : 3 *Une classe d'âge à risque*) : 7 décès sont liés à un cancer, 4 à un suicide et 13 sont de causes accidentelles. Le Chapitre 4 sera l'occasion de revenir sur la dimension genrée de ces causes de décès. Notons immédiatement que ces causes différentes induisent des temporalités du deuil différentes. Le cancer, notamment, affecte durablement la manière de faire famille, comme nous le verrons dans le Chapitre 10. Notre analyse porte sur le temps long, aussi avons-nous essayé de faire varier les temporalités écoulées depuis le décès : les entretiens ont ainsi été réalisés entre deux et treize ans après la perte d'un·e enfant. Cette thèse comprend également des portraits des enquêté·e·s en Annexe permettant de resituer les discours dans le contexte des entretiens et de présenter plus précisément les trajectoires individuelles et les histoires familiales.

5.2 Organisation de la thèse

Cette thèse est organisée en trois parties qui tendent à approcher ensemble la question du deuil au sein de la famille. Nous commençons par présenter les outils et cadrages théoriques nécessaires au raisonnement avant d'analyser plus précisément les modalités du statut de parents en deuil et la manière dont la famille se perpétue sur le temps long.

La première partie, *Les enjeux d'une sociologie du deuil et de la famille contemporaine* tend à articuler une sociologie du deuil et une sociologie de la famille. Elle met l'accent sur les processus communs entre ces deux champs et tend à définir des outils conceptuels permettant de saisir le deuil *au sein* de la famille.

Le chapitre 1, *La mort et le deuil aujourd'hui* vise à recontextualiser la sociologie du deuil au sein du champ de la sociologie de la mort. Cette analyse permet de revenir sur la thèse du *déni de la mort* et d'analyser la manière dont la sociologie du deuil tente aujourd'hui de sortir. En nous distinguant d'une approche uniquement psychologique, nous tentons également de questionner les représentations communes autour d'un *travail du deuil* en pointant les limites analytiques. S'extraire d'une analyse psychologique du deuil nécessite de réfléchir à la manière dont nous allons enquêter sur cette question. **Le chapitre 2**, *Enquêter sur les familles en deuil*, revient sur les choix méthodologiques qui ont guidé cette thèse. Ce chapitre donne l'occasion de revenir sur la question de la *vulnérabilité* des enquêté·e·s et des émotions suscitées dans le contexte de l'entretien. Mais savoir comment enquêter ces familles ne suffit pas, encore faut-il savoir comment les définir, et ce sera l'objet du **chapitre 3**, *Le deuil d'enfant et la sociologie de la famille*, qui nous permet de revenir sur deux sujets précurseurs articulant deuil et famille (l'orphelinat et le deuil périnatal) avant de tirer un des fils rouges de notre travail, qui est la définition de la famille comme *configuration émotionnelle*. Cette approche par la configuration nécessite de sortir de l'analyse de la famille par la seule analyse des parents, mais de penser également les rôles des sœurs et des frères. Cela justifie d'enquêter sur des familles ayant une histoire commune assez longue, et donc sur les familles ayant vécu le décès d'un·e enfant adolescent·e ou jeune adulte. **Le chapitre 4**, *Le deuil d'un·e enfant adolescent·e*, permet de revenir à la fois sur les justifications de ce groupe d'âge et sur les causes de mortalité qu'il connaît particulièrement. L'approche par l'adolescence des enfants défunt·e·s donne également l'occasion d'étudier plus spécifiquement les adélphies et leur devenir dans le deuil.

Le cadre analytique étant posé dans la première partie, **la deuxième partie**, *Être en deuil : Statuts et trajectoires parentales*, s'intéresse à l'ensemble des éléments qui, dans le deuil, viennent affecter la parentalité. En effet, le deuil transforme non seulement les relations, mais également le

statut parental. Cette partie analyse particulièrement les trajectoires parentales et les modalités de conciliation entre deux statuts contradictoires : être parent et être en deuil d'un·e enfant.

Le chapitre 5, *Trajectoires et liminalité statutaire : les bifurcations amicales des parents en deuil*, analyse les interdépendances entre sphère amicale et sphère familiale. La discussion autour de la notion de *trajectoire* permet de réhabiliter ce concept pour l'étude du deuil et de montrer que le deuil d'un·e enfant constitue une *bifurcation* au sens plein du terme. Appliquées au domaine amical, ces notions permettent de comprendre la situation *liminale* dans laquelle se trouvent les parents en deuil. Cette *liminalité* rend compte d'une fragilisation du statut et des rôles que les parents doivent désormais performer en répondant à des injonctions contradictoires. **Le chapitre 6**, *Parents en deuil : reconfigurer la parentalité*, analyse cette transformation de la parentalité et la manière dont les parents endeuillé·e·s y répondent en mobilisant des normes de genre afin de *rester* parents. Une des manières, notamment pour les mères, de performer leur rôle parental dans ce contexte est de prendre en charge le *travail émotionnel de deuil*. **Le chapitre 7**, *Parentalité et travail émotionnel de deuil*, tend à définir et argumenter ce concept dans le cadre du deuil. Nous montrons notamment que l'inégale répartition de ce travail a des conséquences sur la trajectoire professionnelle des mères en deuil.

La **troisième partie**, *Reconfigurer les liens : espaces et temps de la famille en deuil*, s'intéresse à la famille comme entité. Cette entité évolue et se reconfigure sous l'effet du deuil, mais également sous l'effet du temps. Nous nous proposons ici de saisir les reconfigurations familiales en suivant leurs matérialités, à travers les espaces et les temporalités.

L'analyse par les espaces, menée dans le **chapitre 8**, *Des lieux et des liens*, montre que les espaces vides rendent d'autant plus perceptible l'absence d'un·e enfant qu'ils les inscrivent au cœur d'un quotidien partagé. La chaise vide comme la chambre vide concrétisent la présence de l'absent·e. Ces éléments montrent également la manière différenciée dont les familles peuvent se réorganiser autour du deuil. Cette réorganisation n'est pas seulement l'apanage des parents, les frères et sœurs en deuil participant pleinement à la reconfiguration familiale. Leur rôle et la manière dont le deuil affecte leur trajectoire sont analysés dans le **chapitre 9**, *Frères et sœurs en deuil*. Nous montrons que les adelphe·s aussi sont concernés par le *stigmat* du deuil mais, qu'à la différence des parents, les attentes normatives les concernant sont moins porteuses d'injonctions contradictoires. Centrer l'analyse sur les sœurs et les frères permet de repositionner la famille dans ses temporalités. L'entrée par l'adolescence permet de saisir les sœurs et frères en deuil à un moment clé de leur trajectoire individuelle, qui les inscrit dans une temporalité en mouvement, par opposition à l'adelphe défunt·e. Ces éléments nous amènent, dans le **chapitre 10**, *Faire famille en deuil : la famille sur le temps long*, à analyser les différentes temporalités familiales et la manière dont elles agissent sur

les transformations des sous-configurations de la famille (le couple et l'adelphie). L'entrée par les temporalités permet de penser la famille sur le temps long et, notamment, le devenir des rôles lorsque la famille s'agrandit. La présence de petits-enfants permet la réinscription dans la lignée et marque donc, à plus d'un titre, le retour des parents dans la parenté.

Une fois ce chemin parcouru, il sera alors possible de conclure sur les modalités de ce *faire famille* dans le contexte du deuil d'un·e enfant.

Première partie

Les enjeux d'une sociologie du deuil et
de la famille contemporaine

Introduction

Les enjeux d'une sociologie du deuil et de la famille contemporaine

Cette thèse a pour but d'étudier une certaine sociologie du deuil en faisant ce qui semble être un pas de côté, à travers une approche par la famille. Ce parti pris se comprend au regard des travaux actuels en sociologie de la mort qui mettent surtout en exergue les relations interindividuelles entre défunt·e et endeuillé·e, sans pour autant les réinscrire dans le contexte familial. La sociologie du deuil que nous proposons s'inscrit dans l'héritage dense de la sociologie et l'anthropologie de la mort, dont les enjeux et débats doivent être recontextualisés. Il s'agit donc de revenir, dans un premier chapitre, sur la constitution du champ de la sociologie de la mort et du deuil en pointant les processus qui font consensus.

Appréhender le deuil par la famille nécessite de se doter d'une méthodologie adaptée, apte à recueillir des discours qui s'inscrivent dans le temps long. Faire cela, c'est également s'intéresser à la dimension émotionnelle de ce travail d'enquête, à la manière dont les émotions du deuil informent les interactions et les discours recueillis. Cette réflexion sera l'objet de notre second chapitre.

Notre approche concerne une sociologie du deuil, mais du deuil d'un·e enfant adolescent·e. Ces deux derniers termes doivent être analysés presque séparément avant de rentrer dans le cœur de l'analyse empirique. S'intéresser au deuil d'un·e enfant, c'est observer à la fois un statut (être un·e enfant) et des relations autour de ce statut. C'est également s'inscrire dans une certaine sociologie de la famille. Le troisième chapitre de cette partie porte donc sur la définition de la famille qui servira de fil rouge à l'ensemble de cette thèse, à savoir la famille comme *configuration émotionnelle*.

Enfin, il s'agit de regarder la famille à un moment précis de son histoire. Le cadrage par une classe d'âge (12-25 ans) de l'enfant défunt·e permet d'analyser les effets du deuil dans une histoire familiale inscrite dans le temps long. S'intéresser aux *adolescent·e·s*, c'est aussi étudier plus précisément des relations souvent oubliées, dans la sociologie de la famille comme dans la sociologie du deuil : les relations entre frères et sœurs. Ces enjeux sont l'objet de notre quatrième chapitre.

Chapitre 1 La mort et le deuil aujourd'hui

Comment faire une sociologie du deuil ? Le deuil peut-il vraiment être un objet dont se saisit la sociologie ? Nous verrons que ces questions sont loin d'être anodines et portent en elles plus qu'une simple démarcation disciplinaire. Avant cela, il nous faut resituer l'analyse du deuil dans les analyses plus globales autour de la sociologie de la mort, en montrant comment les processus qui l'imprègnent (médicalisation, psychologisation et individualisation) affectent également la sociologie du deuil. Cette recontextualisation nous mène à discuter une thèse débattue, mais encore dominante aujourd'hui : la thèse du déni social de la mort. Cette discussion en appelle une autre : dans l'imaginaire collectif, le deuil s'accompagne nécessairement d'un *travail de deuil*, notion empreinte d'un cadrage psychologique. Notre proposition est de se défaire de cet imaginaire pour poser les fondements d'une autre sociologie du deuil.

1 Les analyses contemporaines de la mort : entre médicalisation, psychologisation et individualisation

La sociologie du deuil, par les problématiques plus générales qu'elle aborde, est liée à la sociologie de la mort. L'objectif de cette partie est de comprendre les enjeux qui traversent ce champ qui, lui, bénéficie d'une histoire longue et d'une conceptualisation approfondie. Nous verrons, dans un deuxième temps, comment ces problématiques se retrouvent dans la sociologie du deuil.

Si, en sociologie, la mort est un objet rare, il n'est pas un objet neuf. Un des enjeux de ce travail doctoral est de prendre place dans le champ de sociologie de la mort, dont les contours ont été dessinés par Gaëlle Clavandier (2009), et de participer à l'élaboration d'une sociologie du deuil encore balbutiante, malgré l'actualité relative de cet objet dans les sciences sociales¹⁴. En effet, à la différence du Royaume-Uni où la revue *Mortality* fait régulièrement paraître des articles sur le deuil, ou du Canada où la revue *Frontières* est spécialisée dans ce domaine¹⁵, les travaux français sur le sujet sont encore minoritaires. De plus, malgré leur fort dynamisme, on peut remarquer que ces revues britanniques et canadiennes mobilisent pour l'essentiel les travaux de psychologues ou des essais sur les représentations de la mort. En outre, la revue *Frontières* se présente davantage comme un support de réflexion professionnelle, tournée vers les médecins. Dans les publications de ces deux

¹⁴ Notamment à travers les travaux de Martin Julier-Costes (2010), Marc-Antoine Berthod et Antonio Magalhaes De Almeida (2011), Karine Roudaut (2012) ou encore Vinciane Despret (2015).

¹⁵ Voir à ce propos le numéro *Trajectoires du mourir et du deuil* (Laflamme, 2020).

revues, les terrains mettant l'accent sur les pratiques concrètes et familiales demeurent exceptionnels. Si ces publications ont l'intérêt de rendre visible des thématiques qui, en France, peinent à trouver leur place, la rareté de la dimension empirique rend fragile toute réflexion qui se fonderait uniquement sur ces travaux.

L'ouverture disciplinaire est une autre caractéristique de ces revues qui mobilisent aussi bien des travaux de médecins, de psychologues que de sociologues. Le contexte universitaire français semble valoriser un cloisonnement disciplinaire plus strict. Ce verrouillage pourrait être à l'origine du moindre attrait que représente le deuil pour les sociologues français. Ainsi, d'après la base de données theses.fr, entre 2010 et 2020, seulement deux thèses de sociologie et une thèse d'anthropologie ont été soutenues et avaient le terme « deuil » dans leur titre, contre quatre thèses en sociologie contenant le mot « mourir »¹⁶. Cependant, ce domaine attire de jeunes chercheurs et chercheuses travaillant sur des sujets connexes (la professionnalisation, la ritualisation, les catastrophes) et qui, à travers ces objets, sont amenés à penser la problématique du mourir et du deuil (voir, à titre d'exemple, la thèse récente de Marine Boisson, 2020).

En tant que phénomènes renvoyant aux liens intergénérationnels et aux dynamiques de lignée, la mort et le deuil prennent place au sein de la famille. Or, force est de constater que, en tant qu'objet d'étude, la famille bénéficie d'un ancrage plus approfondi en sociologie. Paradoxalement, le lien entre mort et famille ou deuil et famille, et notamment la manière dont le deuil modifie la famille, a été très peu pensée dans les travaux sociologiques français¹⁷, à l'exception notable de l'ensemble des travaux traitant de la question du deuil périnatal¹⁸. Nous allons voir que ce constat trouve son explication dans la constitution du champ de la sociologie de la mort et de la montée en puissance du primat psychologique sur les questions entourant le deuil. Notre ambition est donc d'articuler une sociologie de la famille, déjà instituée et institutionnalisée, et une sociologie du deuil en voie de légitimation en France. En montrant les processus qui structurent cette sociologie dans le contexte français, et plus largement occidental, nous faisons un tour d'horizon des outils conceptuels que nous avons à notre disposition pour penser l'articulation du deuil et de la famille. Pour faire cela, après avoir retracé à grands traits les travaux précurseurs autour du deuil et de la

¹⁶ À titre de comparaison, vingt-trois thèses de sociologie dont le titre comprenait le terme « professionnel » ont été soutenues entre 2010 et 2020.

¹⁷ *A contrario*, il est possible de citer nombre de travaux en psychosociologie américaine ou britannique (Asari, 2004 ; Barner et Rosenblatt, 2008 ; Toller et Braithwaite, 2009 ; Grinyer, 2012 ; Kim et al., 2013 ; Marshall, 2013 ; Visser et Parrott, 2015 ; Køster, 2020).

¹⁸ Ce thème, primordial, est mis de côté dans cette partie pour être plus amplement développé par la suite lorsque nous articulerons sociologie du deuil et sociologie de la famille (voir dans le chapitre 3 : 1.2 « Les deuils périnataux : articuler deuil et parentalité »)

mort, nous nous intéresserons aux processus mobilisés dans le contexte actuel pour comprendre l'évolution de la place de la mort dans nos sociétés, en développant une approche critique des dynamiques de trois processus particuliers : la médicalisation, la psychologisation et l'individualisation. Enfin, dans un deuxième temps, nous reviendrons spécifiquement sur le processus de psychologisation du deuil et, notamment, sur la notion de « travail de deuil » pour en aborder les limites et proposer une approche plus sociologique.

1.1 La mort : ascension et déclin d'un objet particulier

Jusqu'à la crise récente du COVID-19, la question de la mort et de sa gestion par les politiques publiques était peu présente dans les travaux des sociologues¹⁹. Pourtant, le thème de la mort et du deuil comme enjeu social et politique était au cœur des travaux anthropologiques et sociologiques de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle (Tylor, 1873 ; Hertz, 1906 ; Mauss, 1926 ; Malinowski, 1954). On le voit, les travaux fondateurs sont essentiellement anthropologiques et, même Émile Durkheim lorsqu'il travaille sur la question de la croyance ([1912] 2007), s'appuie sur des ressources ethnographiques. Pour Émile Durkheim, l'enjeu est d'éclairer la société de son époque grâce à la comparaison avec des sociétés géographiquement ou historiquement éloignées. Le postulat d'une telle démarche est qu'il existe des constantes anthropologiques communes à toutes les sociétés. Il s'appuie sur cette méthode dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (Durkheim, [1912] 2007) en étudiant le système totémique australien.

Si nous l'avons [la religion archaïque] prise comme objet de recherche, c'est qu'elle nous a paru plus apte que toute autre à faire comprendre la nature religieuse de l'homme, c'est – à-dire nous révéler un aspect essentiel et permanent de l'humanité. (Durkheim, 1912, cité par Clavandier, 2009a, p. 33).

Si la mort et le deuil sont constitués en thèmes de recherches sociologiques dès le XIX^{ème} siècle, ils apparaissent moins comme un objet particulier que comme un prisme au regard duquel il serait possible d'interroger les croyances et les pratiques religieuses ou culturelles. De même, *Le Suicide* ([1897] 2013) est davantage un prétexte à la défense de la méthode en sciences sociales et une étude sur les liens sociaux qu'un véritable travail de sociologie de la mort. Durant cette période du début du XX^{ème} siècle, la question de la mort sera ainsi présente (Hertz, 1906 ; Mauss, 1926), mais non prépondérante dans les domaines de recherche. Il faudra attendre les années 1960-1970 pour que ce thème intéresse véritablement les historiens et les sociologues. En France, comme le soulignent Gaëlle Clavandier (2009a) et Dominique Memmi (2011), c'est dans

¹⁹ Si l'on fait exception des travaux portant sur les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie (voir par exemple Castra, 2003 ; Voléry et Schrecker, 2018) qui, de ce point de vue, renvoient davantage à la notion de « mourir » qu'à la mort même.

les années 1970 que paraissent puis se multiplient les ouvrages attirant l'attention sur la mort. Il ne s'agit pas dans ce qui suit de rendre compte de l'extrême variété des représentations autour de la mort et de la mortalité dans des contextes politiques et culturels différents – à l'image de ce qu'a pu faire Maurice Godelier (2014) – ni de remonter aux sources historiques de ces représentations (Vovelle, 1974, 1983), mais bien de comprendre la façon dont ce dernières ont évolué, dans un contexte occidental, pour passer d'une ritualisation institutionnalisée à une psychologisation individualisée de la mort, du mourir et du deuil.

De façon surprenante, des travaux sur la mort apparaissent de façon concomitante en histoire, en philosophie et en sociologie. Les historiens Philippe Ariès et Michel Vovelle publient *Les Essais sur l'histoire de la mort en Occident* (1975), puis *L'homme devant la mort* (1977) pour le premier, et *Mourir autrefois* (1974) pour le second. Parallèlement, en sociologie, Jean Ziegler écrit *Les vivants et la mort* (1975), et Edgar Morin *L'homme et la mort* (1951). De son côté, l'anthropologue Louis-Vincent Thomas publie *Anthropologie de la mort* (1975). Il est marquant de voir que quelques années concentrent les publications sur un thème jusqu'alors relativement délaissé. Plus marquant encore est la quasi-unanimité de ces ouvrages autour d'une idée phare : nos sociétés vivraient désormais, pour les uns dans le tabou, pour les autres dans le déni, de la mort. Sans uniformiser les positions, il s'agit de revenir à grands traits sur cette thèse dite « du déni social de la mort » et d'en analyser les arguments et les composantes.

Il est possible de résumer cette thèse du déni social de la mort en partant de la formulation qu'en fait Philippe Ariès (1977). Ce dernier analyse la période de la fin du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle comme modèle inverse du déni de la mort. Au XIX^{ème} siècle se manifeste une reprise en charge des morts, notamment du point de vue urbain : les cimetières sont déplacés vers l'extérieur des centres urbains, et le mouvement d'hygiénisation s'accompagne d'une individualisation des tombeaux. Ce mouvement irait de pair avec l'apparition d'un culte des morts et des tombeaux, au moins parmi les élites. De même, d'après Philippe Ariès, entre la fin du Moyen-âge et la moitié du XVIII^{ème} siècle les modalités du deuil permettaient l'expression de la peine, canalisée par un temps imparti et limité. Ces modalités sont dépassées au XIX^{ème} siècle où l'on assiste à une véritable ostentation du deuil à travers les obsèques. Ce sont les deuils qualifiés d'« hystériques » qui, selon l'auteur, confirment la difficulté des contemporains à accepter la mort de l'autre, qu'ils redoutent plus que leur propre mort.

Ce modèle commencerait à s'effriter au début du XX^{ème} siècle, du fait notamment des deux guerres mondiales et du déclin des manifestations de deuil après 1945. Ce déclin avait cependant

commencé avec la première guerre mondiale, comme l'a souligné Geoffrey Gorer, dans son introduction autobiographique à *Death, grief and mourning in contemporary Britain* (1965) :

L'holocauste des hommes jeunes fait naître une armée de veuves. Socialement, il n'était plus réaliste pour elles de se comporter comme si leur vie sentimentale et sexuelle était définitivement terminée, ce qui était le message sous-entendu dans le rituel du deuil. En même temps que le message sous-jacent, le rituel fut lui aussi mis au rebut. Il y eut aussi, c'est presque certain, une question de morale publique ; on ne devait pas manifester son affliction devant les hommes en permission, de retour des tranchées. (Gorer, 1965, p. 37)

Geoffrey Gorer souligne un glissement entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle : alors qu'au XIX^{ème} siècle « même les enfants étaient encouragés à penser à la mort », celle-ci et le processus de décomposition des corps deviennent « dégoûtants », tout comme la naissance et la copulation au XIX^{ème} siècle (Gorer, 1955). Son analyse de ce nouveau tabou part des rites : l'embaumement y est ainsi analysé comme un art du déni, de la négation de la mort à travers une négation de la décomposition. Toutefois, son propos est à nuancer : s'il souligne l'invisibilisation des morts naturelles (concomitante avec leur recul démographique), il note bien l'exposition renforcée que connaissent les morts accidentelles et violentes (notamment du fait du développement de l'automobile).

Un déplacement des lieux de mort se fait simultanément à cette moindre manifestation du deuil. D'après Philippe Ariès (1977), on ne meurt désormais plus chez soi, entouré des siens, mais seul à l'hôpital. Cette idée est également grandement développée chez Norbert Élias dans *La solitude des mourants* ([1982] 1998). Avec ce déplacement du lieu de décès, on observe un glissement de la prise en charge, de la famille à l'équipe hospitalière. Ces auteurs postulent que les décès à l'hôpital invisibiliseraient les émotions et s'accompagneraient d'une privatisation des sentiments.

Deux remarques s'imposent ici. Tout d'abord, on voit apparaître avec les travaux de Philippe Ariès et Norbert Elias deux processus largement repris et commentés par les auteurs et autrices contemporains : la privatisation et la médicalisation de la mort. Ces deux processus forment un mouvement paradoxal : la privatisation irait de pair avec la prise en charge et la localisation du décès dans une institution publique et médicale. Pour les auteurs, ces évolutions ont pour conséquence de ne plus pleurer les morts en famille. Philippe Ariès reprend à ce propos une métaphore de Geoffrey Gorer dans « Pornography of Death » (Gorer, 1955) : « le deuil solitaire et honteux est la seule ressource, comme une sorte de masturbation » (Ariès, 1975, p. 64). La famille subit ce basculement et se voit dans l'interdiction d'exprimer sa peine. Alors que l'individu endeuillé « a le plus besoin de l'assistance de la société qu'à aucun moment de sa vie depuis son enfance et sa première jeunesse [...] notre société lui retire son aide et lui refuse son assistance » (Ariès, 1975, p. 188).

Cette privatisation des émotions est analysée par Norbert Elias sous le prisme du « refoulement ». Ce dernier serait un aspect du processus plus général de civilisation (Elias, [1939] 2003), et s'envisagerait à un niveau à la fois individuel et social. Au niveau individuel, ce refoulement est vu comme une défense psychologique face à la mort. Ce recours à la psychologisation ne saurait étonner lorsque l'on connaît l'intérêt que Norbert Elias porte à la coalition entre structures mentales et structures sociales. Du côté du social, ce refoulement aboutirait à un isolement de l'individu mourant, privé de compassion. C'est peut-être avec Elias et sa thèse de la « solitude des mourants » qu'une des limites de ce raisonnement est le plus visible : la généralisation de la figure du mourant, dont le vieillard esseulé serait l'idéal-type, à l'ensemble des expériences du mourir. Cette généralisation répond peut-être à une vérité statistique, mais ne recouvre pas l'ensemble de la réalité des mourant·e·s aujourd'hui : les moins âgé·e·s ne meurent que rarement « seul·e·s » (Castra, 2003, 2015). Mais au-delà de la situation concrète de la solitude des mourant·e·s, on ne comprend pas pourquoi ce refoulement symbolique de la mort serait le propre de l'époque contemporaine.

Le refoulement et la dissimulation de la finitude de la vie humaine individuelle ne sont sûrement pas, comme on l'a parfois affirmé, une particularité du seul siècle. Ils sont probablement aussi vieux que la conscience de cette fin elle-même – que la prévision de sa propre mort. (Déchaux, 2001, p. 169)

Ce refoulement ne serait donc qu'une autre manière de constater, à l'instar de Jankélévitch ([1966] 2008) l'impossibilité de penser la mort et surtout sa propre mort : seules sont accessibles les représentations de la mort, mais jamais la mort elle-même. Toutefois, le propos de Norbert Elias est plus précis : il met plus exactement en avant que ce sont les expressions de ce « refoulement » qui sont modifiées à travers l'histoire.

Autrement dit, si l'on se réfère à la distinction entre « refoulement individuel » et « refoulement social », cela signifie que le premier est un donné humain invariable et que le second recouvre les « formes » changeantes de ce donné dans la vie sociale. (Déchaux, 2001, p. 170)

En outre, la thèse de la « solitude des mourants » permet de repenser, non seulement le statut de l'individu, mais également celui de la famille : si les personnes âgées meurent dans la solitude (ou dans des institutions médicalisées), c'est parce qu'elles n'appartiennent plus pleinement à un cercle familial restreint, celui de la famille nucléaire. Ainsi la solitude caractériserait ainsi moins les mourants que les générations qui « sortiraient » progressivement, par la succession des générations, de la sphère familiale nucléaire.

Les années 1960 voient s'amplifier ces mouvements lents, notamment par la transformation rapide des cadres légaux : en 1962, lors du concile de Vatican II, l'Église catholique supprime les classes d'enterrement ainsi que les processions, de nouveaux cimetières sont créés, plus exilés des

villes (bien que ce mouvement d'exclusion géographique ait commencé dès le XIX^{ème} siècle). De plus, avec la levée de l'interdiction ecclésiastique sur la crémation en 1963, cette pratique commence à se développer. Encore faible dans les années 1980, elle s'intensifie jusqu'aux années 1990. Cette crémation a été analysée (par les historien·ne·s comme par les sociologues) comme une tentative de faire disparaître le corps mort (Urbain, 1978 ; Baudry, 1999, 2004). Cette disparition des corps est considérée comme une privatisation des émotions, qui va également dans le sens d'une individualisation du rite : la dispersion des cendres est vécue comme un cadre moins contraignant où les individus sont plus libres de créer leur propre ritualité (Clavandier, 2011).

En résumé, on peut dire que la thèse du déni social de la mort telle qu'elle a été vulgarisée s'appuie sur trois grands phénomènes : le/la mourant·e est privé·e de sa mort, l'expression du deuil est interdite à la famille et aux vivant·e·s, la mort et les rites funéraires disparaissent de l'espace public (Sauget, 2020). La diffusion tout comme les critiques de cette thèse reposent pour beaucoup sur les travaux de Philippe Ariès en ce qu'il « a été un pivot central de la diffusion de cette thèse dont il fut le promoteur bien plus qu'un inventeur » (Sauget, 2020, p. 16).

Parmi ces critiques, Dominique Memmi met en avant que ce diagnostic de « tabou » de la mort s'accompagne de la manifestation plus ou moins affirmée d'une double nostalgie, à la fois spatiale et temporelle.

Nostalgie projetée dans l'espace, pour ceux qu'inspirent les connaissances anthropologiques (Jean Ziegler, Louis-Vincent Thomas) : le déni de la mort aurait épargné les sociétés les moins affectées par la modernité. Nostalgie projetée dans le temps, pour les historiens (Philippe Ariès, Michel Vovelle) : le déni de la mort aurait épargné une partie au moins de notre histoire. (Memmi, 2011, p. 49)

Ce dernier point est cependant critiqué par Norbert Élias, qui s'en prend notamment à Philippe Ariès : d'après lui, l'idée d'une mort « apprivoisée » ou « familière » qui aurait perduré dans certaines campagnes jusque dans les années 1950 mythifie le rapport à la mort du temps jadis. Norbert Élias reproche à Philippe Ariès de confondre la socialisation des rites mortuaires et une absence d'angoisse face à la mort.

Si nous regardons de loin ces controverses théoriques, et que nous reprenons les arguments portés par les historien·ne·s et sociologues de la mort jusque dans les années 1980, trois processus conjoints et concomitants sont utilisés pour expliquer cette forme de refoulement ou encore de déni social de la mort des années 1930 à nos jours : la médicalisation (avec le décès dans les institutions hospitalières), la privatisation des émotions et l'individualisation des rituels. Il est toutefois surprenant de constater que des processus similaires sont par la suite mobilisés, non plus pour nourrir cette thèse du déni, mais pour la nuancer ou chercher à la contester.

1.2 La thèse du déni social de la mort en débats

1.2.1 Une thèse questionnée dans les travaux contemporains autour de la mort et du mourir

La position de chercheurs comme Michel Vovelle ou Michel Hanus sur cette question est que les années 1960-1970 constituaient bien une période de jachère en termes de pratiques rituelles, jachère due à la nécessité d'un renouvellement des usages en raison de l'évolution des mœurs. Aujourd'hui s'ouvrirait *a contrario* une période plus faste, avec un regain de spiritualité et de ritualité funéraire. On assisterait ainsi à l'émergence d'une néo-ritualité profane (Thiel, 2008 ; Bernard, 2009). Il paraît ainsi difficile d'affirmer la pleine validité de la thèse du déni de la mort, dans la mesure où, malgré la perte de vigueur de certaines pratiques, d'autres émergent. Afin de repenser ceci, il est possible de s'appuyer sur la thèse défendue par Jean-Hugues Déchaux dans « La mort dans les sociétés modernes » (2001). L'auteur se place dans la continuité des travaux de Tony Walter et Clive Seale : les individus veulent construire leur propre parcours, tout en étant eux-mêmes (paradoxalement) à la recherche de cadres, le plus souvent institutionnels (Walter, 1994, 1996 ; Seale, 1998). Pour Jean-Hugues Déchaux, il ne convient plus de parler de « rites » concernant la mort dans nos sociétés actuelles, mais ce n'est pas pour autant que le culte n'est pas rendu.

La cérémonie personnalisée procède d'une logique de la reconnaissance là où le rite relève d'une logique de l'assignation. C'est la raison pour laquelle il convient de parler de cérémonie, non de rite. (Déchaux, 2001, p. 174)

Ainsi, si la ritualité perd de son importance, le souvenir et la commémoration eux sont toujours présents (Déchaux, 1997). Pour Jean-Hugues Déchaux, il nous faut changer de cadre d'analyse : il ne s'agit plus de comprendre la (dé) ritualisation du deuil, mais de l'analyser en termes de socialisation de la mort²⁰. D'après lui, la mort est par essence irréductible, elle n'est « jamais familière » (contrairement à ce que pensait Philippe Ariès) : la mort est un impensé et impensable anthropologique, dans le sens où il serait dans l'essence humaine de ne pouvoir la comprendre ou l'accepter (Jankélévitch, [1966] 2008). De ce fait, elle nécessite et a toujours nécessité des processus de neutralisation (les rituels, les commémorations). En ce sens, il n'y a pas eu d'évolution face au statut de la mort même : ce sont les processus, les conditions de neutralisation de la mort qui ont évolué.

²⁰ Il est toutefois possible de souligner que cette critique ne vaut qu'en partie. En effet, un auteur comme Louis-Vincent Thomas, illustrant pourtant la thèse du déni de la mort, mobilise la notion de déritualisation et de désocialisation pour montrer les modifications structurelles qu'a connues le rapport à la mort dans nos sociétés contemporaines (Thomas, 1975, 2003).

Il ne serait plus question de reconduire symboliquement un « monde commun », un ordre des choses perçu comme pérenne, mais de vivre et de célébrer un « entre-soi » fondé sur des liens affinitaires, électifs et nécessairement éphémères. (Déchaux, 2009a, p. 194)

Si la mort n'est donc plus régie par des rituels communs à l'ensemble d'une société, elle n'en est pas moins commémorée dans le cercle familial restreint. C'est dans ce cadre que Jean-Hugues Déchaux préfère parler d'« intimité » de la mort, qui n'est pourtant pas synonyme de privatisation ou de désocialisation de la mort (Walter, 1994).

De plus, il note que si l'on se place dans un cadre poppérien, la thèse du déni contemporain de la mort est bien trop générale et englobante pour être « falsifiable » (Déchaux, 2001, p. 171). Dire cela revient à contester la validité scientifique de cette thèse. Soulignons toutefois que cette critique peut être nuancée, dans la mesure où les éléments mis en avant par des auteurs comme Louis-Vincent Thomas, par exemple, reposent sur des indicateurs précis et, en ce sens, sont falsifiables. Si nous ne pensons pas qu'il est pertinent d'aller jusqu'à la remise en cause de la validité scientifique de cette théorie, nous pouvons toutefois souligner que l'aspect généralisateur de la thèse du déni de la mort, telle qu'elle apparaît dans les écrits des auteurs des années 1970, nuit à sa portée heuristique. La critique portée par Jean-Hugues Déchaux de la thèse du « déni social » porte sur le recours à une intimité, qui ne serait donc pas une disparition de la mort, mais une restriction à des cercles privés, voire individuels.

1.2.2 Comment s'est imposée la thèse du déni social de la mort ?

D'autres auteurs ont porté un regard bien plus critique sur la thèse du déni social de la mort, et en particulier sur la lecture qu'en donne Philippe Ariès. C'est le cas notamment de Jean-Claude Chamboredon (1976) qui dénonce une lecture à contre-courant des travaux censés justifier la thèse de Philippe Ariès. En effet, l'historien s'appuie principalement sur les travaux de Barney Glaser et d'Anselm Strauss ([1968] 2007) dont il fournirait, d'après Jean-Claude Chamboredon, une mésinterprétation²¹. Pour Chamboredon, Glaser et Strauss proposaient davantage une étude de sociologie des professions, en analysant « comment s'établissent les formes d'interaction entre patients et agents médicaux [...] selon une séquence temporelle réglée, *dying trajectory*, ou cours de la mort ». Leur objectif aurait été de montrer « comment les catégories de “mourant” et de “mort” sont des constructions sociales » et de « rompre avec l'illusion du sujet maître de sa mort » (Chamboredon, 1976, p. 670 cité par Sauget, 2020, p. 23)

²¹ Voir le compte-rendu de lecture proposé par Philippe Ariès en 1969 dans *Revue française de sociologie* (Ariès, 1969).

On le voit, la thèse du déni social de la mort a été et est toujours très discutée. Mais, dans ce cas, comment comprendre qu'elle ait pu s'imposer à un moment donné, aussi bien dans les pratiques que dans l'histoire intellectuelle ? C'est ce que tente de comprendre Pierre-Yves Baudot (2005). Cet auteur regarde notamment comment ont œuvré certains acteurs du champ religieux, qu'il appelle « les nouveaux clercs ».

Pour reprendre les catégories d'analyse des politiques publiques mises en place par Bruno Jobert et Pierre Muller, la mise en place d'un nouveau référentiel d'action publique s'accompagne de la légitimation de « médiateurs », porteurs d'un nouveau rapport au monde et promoteurs d'un type particulier de politiques publiques sur un secteur spécifique. C'est sur le processus de légitimation de ces « médiateurs » que nous voudrions insister ici, en montrant comment celui-ci s'est accompagné, sur le secteur spécifique des savoirs sur la mort, d'une naturalisation de la thèse du « tabou de la mort », processus qui a eu pour effet de rendre possible l'intervention d'un certain nombre de spécialistes (infirmiers, médecins, accompagnants en soins palliatifs, mais également sociologues et psychologues) sur les modalités de gestion par l'individu de sa propre mort. (Baudot, 2005, p. 431)

L'analyse est intéressante en ce qu'elle décentre la discussion du domaine historique pour regarder la production des politiques publiques. Il montre également dans quelle mesure ces débats sont liés au champ scientifique en mettant en exergue la position d'anthropologues et de psychanalystes réputés dans la constitution de la Société de Thanatologie²².

La valorisation de la thèse du « tabou de la mort » comme évolution des attitudes collectives face à la mort leur permet de justifier par des arguments extérieurs au champ dans lequel ils sont investis les modifications qu'ils souhaitent lui voir subir. Aux yeux de ses promoteurs, cette réforme du rituel des mourants est nécessaire pour que l'Église se mette en phase avec les évolutions de la société. (Baudot, 2005, p. 445)

L'objectif assigné à l'Église doit être de fixer un rituel permettant de soulager réellement l'angoisse existentielle soulevée, chez le mourant, par l'approche de sa fin. C'est sur ce créneau de « l'angoisse » – antithèse de la « dignité », condition de l'humanisation de la mort – que l'Église peut définir une position qui soit à la fois adaptée aux nouvelles représentations individualisées de la mort et curatives pour l'individu, en l'invitant à faire face à la mort. De ce fait, ce savoir ne fonde pas directement les politiques publiques, mais construit les « soutiens normatifs » sur lesquels elles peuvent s'appuyer au moment de leur mise en place. (Baudot, 2005, p. 447-448)

Si le pouvoir prêté à la Société de Thanatologie est peut-être trop fort, ce point de vue est intéressant en ce qu'il montre que la thèse du tabou de la mort n'a pas simplement émergé dans les

²² Association de Loi 1901 qui se donne pour missions de promouvoir les recherches sur la mort pour les mettre à disposition du public, des professionnels et des institutions. Elle est également à l'origine de la revue scientifique *Études sur la mort*.

représentations à la suite des années 1960, mais qu'elle a connu des efforts de diffusion, auprès des acteurs ecclésiastiques comme politiques, justifiant ainsi *a posteriori* un ensemble de prises en charge, dont découlent par exemple les soins palliatifs (Castra, 2003).

1.2.3 Regarder les morts et non la mort

Afin d'aller plus loin, une remarque doit être faite. Jusqu'à présent, nous avons regardé la mort comme une entité générale établie. Le risque dès lors est de réifier une abstraction : la mort en elle-même n'existe pas, il n'existe que des « morts de ». Ce n'est qu'en prenant en compte les différents statuts des personnes défunt·e·s qu'il sera possible de constater que les regards et les façons de neutraliser la mort sont étroitement dépendants des personnes touchées et des relations qu'elles entretiennent (ou entretenaient) avec les défunt·e·s. Dominique Memmi (2011) suggère de regarder ce que représentent les morts de guerre dans ces débats. Or, note-t-elle, « concernant la mort de guerre, ici tout semble s'inverser : le culte des morts s'installe quand il commence à être abandonné pour les morts ordinaires » (Memmi, 2011, p. 51). On trouve ainsi dans le culte grandissant des morts de guerre (culte marqué après la Première Guerre mondiale, mais encore plus après la Seconde) un démenti à la thèse du déni de la mort, en tant qu'il s'agirait d'un déni collectif et généralisé. De là, l'auteurice en tire une conclusion primordiale :

Si la réalité est beaucoup moins homogène que la thèse d'un déni général de la mort ne le ferait croire, si celui-ci s'avère varier selon les types de morts, voilà qui nous suggère dorénavant une précaution : ne faudrait-il pas être attentif à l'identité précise « des » morts pris en compte dans l'histoire de « la » mort ? (Memmi, 2011, p. 52).

Cette hétérogénéité des réactions selon les types de mort est également mise en exergue par Gaëlle Clavandier (2004) : il faudrait mettre de côté toute théorie trop générale sur la mort et s'attacher à regarder des morts particulières, ainsi que le traitement qui leur est fait. Il nous faut alors porter le regard, non sur la mort comme objet englobant, mais bien sur des « morts de », des morts particulières.

The United States Bureau of the Census estimates the population of continental United States at approximately 122 million. Every 23 seconds one of these human beings is dying. This is the equivalent of approximately 26 deaths in 10 minutes. Yet to most of us, as death comes to the individual or to the family, it seems a new experience if not a unique shock. (Eliot, 1930, p. 543)

Ce décalage entre la mort et les morts montre qu'il est limité de penser les conséquences sociales au seul niveau macrosociologique. Il faut également se saisir des niveaux intermédiaires : c'est au niveau de la relation que la mort paraît unique, exceptionnelle. En se questionnant sur les propriétés sociales des personnes concernées, ainsi que sur les relations qu'elles entretenaient avec leurs

proches, relations saisies en autres à travers le statut familial, nous nous donnons l'opportunité de mieux comprendre les représentations actuelles de la mort.

Comprendre qui sont les mort·e·s aujourd'hui nous permet donc de mieux expliquer cette mise à l'écart (on l'a vu, très relative) de la mort dans les sociétés contemporaines. Cette réflexion exige de passer par des éléments plus descriptifs de la mortalité, notamment en termes d'âges et de statut familial, et d'en saisir les évolutions. Alain Monnier et Sophie Pennec (2001), en s'appuyant sur les *Tables de mortalité françaises pour les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et projections pour le XXI^{ème} siècle* de Jacques Vallin et France Meslé (2001), montrent que la mort est devenue un événement qui concerne essentiellement les personnes âgées, qu'il s'agisse de la mort subie par le mourant ou de la mort vécue par ses proches. Ils constatent ainsi un vieillissement des mourants, allant de pair avec les questions d'hospitalisation et de médicalisation de la mort.

Au début du siècle, un quart des décès avaient lieu avant 14 ans et un quart également après 7 ans ; la moitié des décès intervenait donc dans une large plage d'âge (« l'intervalle interquartile »), entre 14 et 72 ans. Actuellement, cet intervalle s'étend sur une vingtaine d'années, de 67 à 87 ans. (Monnier et Pennec, 2001, p. 134)

Les auteurs constatent ainsi un « ordre naturel », des décès de mieux en mieux respecté, grâce avant tout au recul de la mortalité infantile et juvénile – la « nature » renvoyant ici au respect de l'enchaînement intergénérationnel.

D'une façon générale, ces décès, quand ils se produisent, interviennent plus tardivement dans le cours de l'existence : la perte des grands-parents a lieu au début de l'âge adulte, celle des parents en moyenne à 52 et 41 ans selon qu'il s'agit de la mère ou du père, le veuvage n'intervient, toujours en moyenne, qu'à 73 ans. (Monnier et Pennec, 2001, p. 137)

Ces constats permettent de voir à nouveaux frais la thèse du déni social de la mort : c'est parce que les expériences de décès et de deuil prennent place de manière plus tardive dans la vie des individus qu'il semble y avoir un recul de la visibilité de la mort. Pour autant, cela ne signifie pas que celle-ci soit moins présente dans la vie des familles.

Dans la mesure où les grands-parents, les frères ou sœurs sont plus souvent en vie lors de la naissance d'Ego, les personnes qu'il est susceptible de voir mourir sont plus nombreuses ; la fécondité de la génération 1950 est bien supérieure à celle de la génération 1900 : Ego a donc plus de frères et de sœurs ; pour cette raison, il en voit mourir plus que dans le passé ; [...] enfin Ego lui-même vit plus vieux et il est donc susceptible de voir mourir plus de personnes autour de lui. (Monnier et Pennec, 2001, p. 138)

Nous sommes donc là face au paradoxe d'une mort de moins en moins visible, mais de plus en plus présente au cours de la vie. Ce paradoxe s'explique par le déplacement de la mort du « centre de la vie » vers le « centre de la vieillesse » (Monnier et Pennec, 2001, p. 140). On assiste ainsi moins

à une disparition de la mort qu'à son déplacement et sa concentration aux frontières de la vie. Si la mort est moins visible, ce n'est pas qu'elle disparaît, mais que les personnes concernées sont moins au centre de la vie sociale.

Ce déplacement de la mort « aux frontières de la vie » a également des conséquences sur le statut des personnes endeuillées. En se déplaçant du « centre de la vie » au « centre de la vieillesse », ce sont les statuts mêmes des personnes qui sont modifiés.

La mort, ou sa proximité irrémédiable, définit le mourant et elle est à l'origine de divers phénomènes concernant les proches, qui font l'expérience de la mort, ce qui se traduit, notamment, par le fait qu'ils deviennent veufs, veuves, orphelins de père, de mère ou qu'ils perdent un grand-parent, un frère ou une sœur, etc. [...] À rebours de la conception habituelle en démographie, qui fait du décès un événement final (le point ultime de chaque ligne de vie du diagramme de Lexis), on peut aussi considérer la mort comme un événement-origine, constituant un élément de la biographie des survivants. Cet événement, qui peut être qualifié d'« expérience de la mort d'autrui », peut prendre des formes multiples et concerner des décès d'amis, de proches, de relations de travail ou (et c'est le cadre que nous privilégierons) de membres de la famille. (Monnier et Pennec, 2004, p. 301)

Par exemple, l'âge moyen d'une femme au décès d'un enfant est ainsi passé de 46 ans pour les femmes nées en 1900 à 69 ans pour les femmes nées en 1950 (voir *Tableau 1 Indicateur de la mort des proches dans les générations féminines 1900 et 1950*). Cette moyenne étant fortement touchée par les valeurs marginales, donc par les décès périnataux, l'expérience du décès d'enfant n'arrive donc plus du tout dans les mêmes temporalités et avec les mêmes enjeux au cours de la vie.

Tableau 1 Indicateur de la mort des proches dans les générations féminines 1900 et 1950

Indicateurs de la mort des proches dans les générations féminines 1900 et 1950		
	Femme née en 1900	Femme née en 1950
Grands-parents (1) :		
- décédés avant la naissance de la femme	39 %	31 %
- âge moyen de la femme au décès de ses grands-parents	14 ans	20 ans
- la femme décède avant ses grands-parents	13 %	4 %
Père :		
- âge moyen de la femme au décès de son père	31 ans	41 ans
- la femme décède avant son père	29 %	9 %
Mère :		
- âge moyen de la femme au décès de sa mère	37 ans	52 ans
- la femme décède avant sa mère	31 %	11 %
Frères et sœurs :		
- décédés avant la naissance de la femme		
- âge moyen de la femme au décès de ses frères et sœurs	43 ans	70 ans
- la femme décède avant ses frères et sœurs	51 %	45 %
Conjoint :		
- âge moyen de la femme au décès de son conjoint	60 ans	73 ans
- la femme décède avant son conjoint	31 %	25 %
Enfant :		
- la femme a perdu un enfant au moins	22 %	9 %
- âge moyen de la femme au décès d'un enfant	46 ans	69 ans

(1) Résultats moyens calculés pour les quatre grands-parents

(Monnier et Penneec, 2001, p. 136)

S'intéresser aux morts et non pas à la mort permet ainsi de reconsidérer cette thèse du déni social de la mort. Si la mort est devenue invisible, c'est parce que son expérience et sa proximité se sont concentrées aux frontières de la vie. De ce fait, elle a de moins en moins de conséquences sur les trajectoires des personnes touchées : celles-ci sont davantage stabilisées quand l'expérience de la mort apparaît. Ce constat permet d'expliquer la moindre prise en compte des effets des décès sur les configurations familiales, et ce bien que les logiques successorales soient actuellement au cœur de l'actualité des publications sociologiques (Bessière et Gollac, 2020 ; Gollac, 2005, 2013).

1.3 Médicalisation, psychologisation et individualisation : quel processus de la neutralisation de la mort aujourd'hui ?

Au-delà de ces dimensions empiriques, le peu de contradictions que rencontre cette thèse du déni social de la mort surprend. Les oppositions et débats à ce sujet semblent davantage concentrés sur les processus explicatifs de ce déni : ainsi la médicalisation, la psychologisation et l'individualisation sont évoquées de manière similaire et surtout, concomitante. Dans la mesure où ces processus renvoient tous, de près ou de loin, au phénomène et au traitement des émotions

autour de la mort, qui sera par la suite un des enjeux de cette thèse, nous portons à présent notre réflexion sur ces processus et sur leur dimension explicative. Avant de commencer, il nous faut lever l'ambiguïté qui existe entre sociologie de la mort et sociologie du mourir. Nous analyserons la sociologie du mourir en tant qu'elle se rattache au domaine de la sociologie de la mort, c'est-à-dire qu'elle nous dit des choses de la représentation de la mort. Mais, à notre sens, la sociologie du deuil qui nous intéresse appartient bien au domaine plus large de la sociologie de la mort. Notre intérêt se porte donc davantage sur la sociologie de la mort, car le mourir met l'accent sur l'individu qui subit et vit la mort, ainsi que sur les professionnel·le·s qui l'accompagnent. De son côté, la mort, comme thème, permet de penser non seulement le processus de disparition (le mourir), mais la permanence et la continuité de cette disparition. Dis autrement, la notion de mourir met l'accent sur l'individu là où la mort et le deuil touchent davantage au commun et au collectif. Cependant, les travaux contemporains touchent aussi bien la mort que le mourir et ces deux phénomènes sont traversés par des processus similaires. C'est la raison pour laquelle, dans les sous-parties qui suivent, nous analyserons ensemble sociologie de la mort et sociologie du mourir.

Sans s'opposer nécessairement, ces processus (médicalisation, psychologisation, individualisation) répondent toutefois à des logiques différenciées. Ainsi Patrick Baudry parle de « médicalisation », « d'individualisation » et de « psychologisation » (2006) et Jean-Hugues Déchaux d'« individuation » (2001) et Michel Castra de « médicalisation », « psychologisation » et « individualisation » de la mort (2015). Aujourd'hui ce sont ces processus qui semblent faire consensus dans l'analyse de la mort et du deuil et non la thèse, déjà ancienne, du déni social de la mort. Ces processus articulent de manière mouvante les frontières privées et publiques. Pour clarifier au maximum, nous pouvons dire que la médicalisation du mourir repose surtout sur la prise en charge par l'institution médicale de la fin de vie et des maladies létales. Liée à ce processus, la professionnalisation du mourir renvoie d'un côté au développement et à la spécialisation de certains services hospitaliers (les soins palliatifs) et de l'autre à la constitution en groupe professionnel des accompagnements de fin de vie et au développement de la marchandisation des obsèques (Trompette, 2008). Nous allons le voir, cette professionnalisation tire une partie de sa légitimité de la psychologisation des rapports sociaux, qui s'observe à la fois dans la sphère privée et dans les institutions médicalisées. Enfin, ces processus s'articulent, notamment à travers la valorisation d'un individu-sujet, à celui d'individualisation et d'intimisation des rapports sociaux. Il s'agit donc de voir comment ces processus se co-construisent, et se légitiment entre eux dans les analyses contemporaines de la mort et du mourir. Après avoir vu avec Michel Castra comment la médicalisation de la mort repose sur sa psychologisation, nous verrons avec Karine Roudaut ((2012) que cette dernière n'est que la conséquence du processus d'individualisation. Mais ce même

processus d'individualisation s'autoentretient avec la norme de psychologisation du deuil, mis en avant notamment par Jean-Hugues Déchaux (2009a).

La question de la médicalisation doit être mise en relation avec l'efficacité des politiques publiques de santé et l'intervention croissante de l'État en ce domaine. Cette réduction de la mortalité nourrit l'idée que les sociétés lutteraient contre la mort elle-même. Ainsi la volonté de réduction des décès se confond avec le rejet de la mort. S'il nous semble au contraire qu'il faut éviter de confondre l'un avec l'autre, cette prise en charge de lutte contre la mortalité par l'État contribue cependant bien à la représentation d'une individualisation de la mort²³. Les modes de prise en charge des personnes malades ou âgées et dépendantes tendent de plus en plus vers une individualisation accrue (Ispenian, 2005 ; Vercauteren, Hervy et Schaff, 2010) et la médicalisation de la mort et du soin ne peut se comprendre que dans ce cadre. Ainsi l'autonomie individuelle est promue, jusqu'à aboutir à des conclusions qui paraissent paradoxales.

L'autonomie individuelle, l'idée même de sujet, est une norme ; une norme d'un genre particulier, sans démarcation claire entre ce qui est bien et ce qui est mal, qui n'impose aucun autre modèle que celui de devoir choisir et d'être responsable de ses actes. Doit-on considérer que l'individu se voit intimer d'être l'auteur de sa vie jusqu'à son terme y compris, et de devenir ainsi l'ordonnateur de sa mort ? (Déchaux, 2009a, p. 200)

Or cette médicalisation de la mort est, d'après Michel Castra (2015) dépendante de deux autres processus : sa professionnalisation et sa psychologisation. Pour Michel Castra il s'agit moins de comprendre les normes de la « bonne mort » que celles du « bien mourir » (Castra, 2010). Cette nouvelle norme du bien mourir prend place dans un contexte de discussion autour des critères de définition du mort et du vivant, qui émerge à partir de 1968, et de la définition du comité de Harvard du « coma dépassé » (García et Maglio, 2014).

À travers cette nouvelle médecine se construit un idéal de mort pacifiée où la subjectivité de l'individu malade occupe désormais une place centrale. [...] La constitution et le recours à une psychologie de fin de vie ne peuvent ici être dissociés du travail sur la subjectivité et l'identité du patient en fin de vie qui s'observe dans les interactions quotidiennes des professionnels évoluant en unité de soins palliatifs. [...] Cette « psychologisation » des comportements du mourant incarne un modèle du bien mourir qui requiert la participation active du malade. L'impératif d'expression de soi répond pleinement à la fonction de révélation et de confirmation de soi à l'œuvre dans la médecine palliative. (Castra, 2010, p. 16-17)

²³ Bien que la question des épidémies et de leur prise en charge soit légèrement modifiée dans le contexte du Covid 19, la question de l'interdépendance des individus et de la responsabilité de l'État étant posée à nouveaux frais (Maudet et Spire, 2021).

Ainsi l'idéal de la mort apaisée, présent dans les unités de soins palliatifs, et le recours à la subjectivité individuelle, rendent nécessaire le recours à la psychologie pour accompagner le mourant : la médicalisation du mourir va ainsi de pair avec une très forte psychologisation de la mort, les deux reposant et valorisant le primat de la subjectivité. La psychologisation, entendue en ce sens, est polysémique. Elle renvoie d'une part à une prise en charge de la mort par l'individu dans son intériorité et d'autre part à une grille de lecture dominante de la mort qui dépendrait de la discipline psychologique. La thèse centrale de Michel Castra est que l'observation des unités de soins palliatifs, loin d'illustrer un déni ou une « désocialisation » de la mort, concrétise au contraire une resocialisation de celle-ci qui s'appuierait sur le primat de la subjectivité individuelle et donc sur une psychologisation du mourir. La resocialisation de la mort et du mourir prend ainsi appuie sur l'individualisation et la psychologisation.

Toutefois, que cette norme de la médicalisation et de la psychologisation soit prégnante dans un contexte médicalisé, celui des soins palliatifs, ne surprend pas *a priori*. Plus étonnant est le fait de retrouver ces mêmes processus dans des contextes plus privés. Or, en s'intéressant au deuil, Karine Roudaut met en lumière exactement les mêmes mécanismes (2005, 2012). À la différence de Michel Castra qui fait reposer l'individualisation sur l'expression des subjectivités, l'autrice postule dès le départ l'existence d'une société d'individus : « Loin de confondre ritualisation et socialisation, il revient au sociologue de dégager et d'explicitier les nouvelles formes de régulation sociale du deuil dans une société d'individus » (Roudaut, 2005, p. 15). Ce postulat de l'individualisation étant également le résultat de ses conclusions, l'ensemble fournit un sentiment d'autotélisme. Néanmoins, son analyse offre une ouverture théorique intéressante en rangeant les processus de médicalisation et de psychologisation du côté de ce qu'elle appelle « l'éthique de la maîtrise ».

Dans le prolongement de ce questionnement, et de manière plus générale, ne sommes-nous pas passés d'une forme de « contrôle social » ou de régulation sociale caractérisée par la conformité (par exemple tel qu'elle s'exerce dans la ritualité funéraire) à une autre forme centrée sur la maîtrise (la médicalisation et la « psychologisation ») ? Ou encore, pour soumettre cette hypothèse : est-il possible de distinguer, en s'inspirant de la typologie de l'action sociale de Weber, un type traditionnel de régulation sociale incarné dans une « éthique de la conformité » (de l'autorité de la tradition, au respect des usages, à l'institution et aux codes de deuil) d'un type moderne caractérisé quant à lui par une « éthique de la maîtrise » (des impressions, des affects, et de la maîtrise professionnelle de la mort et du deuil) ? En conséquence, la « psychologisation » du deuil ne serait-elle pas soumise aux deux processus complémentaires de l'individualisation et de la rationalisation ? (Roudaut, 2005, p. 27)

En associant les processus de psychologisation et de rationalisation, Karine Roudaut met en exergue que, derrière la psychologisation, c'est l'individualisation qui est en jeu. Toutefois, on a

vu que cette individualisation était à la fois le point d'ancrage et la conclusion de son raisonnement. En ce sens, elle semble s'inscrire dans la continuité des sociologues qui prédisent la fin des appartenances statutaires et le primat de l'individu dans la « seconde » ou ultime modernité (Beck, 1998 ; Beck, Giddens et Lash, 2004). Il nous semble au contraire que la fin des affiliations classiques a beau être proclamée, celles-ci ne cessent de perdurer.

Nous ne sommes nullement obligés de postuler le développement d'une société d'individus pour aboutir à des conclusions similaires. En effet, une autre manière d'articuler psychologisation et individualisation passe par le primat donné à la subjectivité dans le cadre de la sociologie de la mort. C'est ce que fait Jean-Hugues Déchaux qui, après être revenu sur la thèse de Norbert Elias et ses critiques internes et externes, propose une ouverture non pas vers l'individualisation de la mort, mais vers son intimité.

Depuis quelques années dans les sociétés occidentales modernes, les formes de la neutralisation de la mort évoluent dans le sens d'une « intimité » croissante. [...] Le mot clé n'est pas « solitude », contrairement à ce que croyait Elias, mais « subjectivité ». La différence est de taille, car si la solitude nie le lien social et évoque la claustration, la subjectivité quant à elle peut être à l'origine d'une autre forme du lien social, fondée sur l'affinité et l'accord des subjectivités. C'est bien cette valorisation de l'intersubjectivité qui caractérise l'évolution présente des attitudes. (Déchaux, 2001, p. 172)

Plusieurs remarques critiques peuvent être faites ici. Déjà, le passage de la subjectivité à l'intersubjectivité n'est pas explicite (se réduit-elle à l'accord des subjectivités ?), ensuite on ne voit pas bien ce que cette subjectivité fait au mourir. Cette notion entretient l'idée que l'individu aurait quelque chose à dire sur sa propre mort. Une des manières de sortir de cette apparente aporie est de bien séparer la dimension du mourir et la dimension du deuil dans la mort. Ces deux dimensions sont trop rapidement conçues comme deux versants d'un même phénomène. Or, ceux-ci renvoient à des pratiques et des représentations sociales distinctes et non nécessairement liées. Par exemple, dans le cas de l'importance donnée à la subjectivité dans le deuil, il ne s'agit pas de dire que l'individu aurait quelque chose à dire de sa propre mort ou de celle des autres, mais qu'il aurait quelque chose à dire de son état face à cette dernière. Dans cette configuration, le rapport à la mort est alors médiatisé à un rapport aux émotions qu'elle suscite. Mais si l'on s'en tient à l'idée d'une subjectivité face à la mort et au mourir (et non au deuil), alors celle-ci paraît assez abstraite dans un contexte où, malgré l'accroissement des contrats obsèques (Véron, 2010), les personnes sont fortement contraintes par les contextes de décès (de maladie ou pas, en institution ou pas) : sauf cas d'euthanasie on ne choisit ni quand on meurt ni dans quel contexte on meurt. Ce primat de la subjectivité serait peut-être le signe d'une volonté de toute puissance de l'individu. Et c'est bien dans ce sens, celui d'une subjectivation du mourir, que semble vouloir aller Jean-Hugues Déchaux.

L'émergence de la subjectivité comme valeur a pour effet de promouvoir un nouveau modèle de la « bonne mort », que les partisans de l'accompagnement des mourants défendent activement et qui tend à se diffuser largement dans la société. Désormais, mourir exige un contact authentique et sincère avec soi. À chacun sa mort dès lors qu'elle procède d'un choix conscient dont la source est en soi. (Déchaux, 2001, p. 173)

La valorisation de la subjectivité par les professionnel·le·s du funéraire laisse toute la place possible à la psychologisation de la mort. Dominique Memmi montre comment les formations des professionnel·le·s du soin, de la santé et du funéraire se sont progressivement tournées, dans les années 1980-1990 vers de plus grands apports en psychologie et ont ainsi accentué ce primat de la subjectivité individuelle dans la gestion des soins et du funéraire²⁴ (Memmi, 2014).

Ce nouveau modèle de la « bonne mort » fait peser un risque de normalisation par la psychologie qu'Elias avait bien repéré dans certaines de ses analyses. En même temps que progresse la civilisation, le contrôle social est de plus en plus lié au contrôle de soi, à la répression que s'impose elle-même la personne. [...] La psychologisation n'est qu'un autre pendant de la médicalisation de la mort. D'où l'idée de pathologisation à travers des deuils qui seraient devenus « impossibles ». [...] D'extérieures, d'incarnées dans des « formes » de la vie collective, les normes se muent en dispositif socio-psychologique visant à discipliner les corps et les esprits. L'actuelle normalisation de la mort n'est pas sans rappeler les « technologies du pouvoir » mises au jour par Foucault (1984) : la norme ne procède plus d'un jugement moral en termes de bien ou de mal ; elle résulte plutôt de l'opposition normal/pathologique. (Déchaux, 2001, p. 181)

L'analyse de Jean-Hugues Déchaux met en avant le fait que la psychologisation serait l'expression d'une autre forme de contrôle normatif autour de la mort. Cette normalisation par la psychologie se retrouve bien dans le processus de pathologisation de certains deuils, autour de la notion de « deuil traumatique » ou de « deuil impossible » (Jeudy et Baudry, 2001). Jean-Hugues Déchaux se fait cependant le critique de son propre texte en reconnaissant lui-même les limites de son analyse par la subjectivité et en relativisant le pouvoir normatif imposé par la psychologisation de la mort (Déchaux, 2009a). Ce constat fait écho à nos observations empiriques : cette impossibilité du deuil vient moins d'une pathologisation nouvelle que d'une incertitude normative, créée et entretenue par la pluralité des acteurs autour de la mort et du funéraire, rendant ainsi la mort « incertaine ».

Alors qu'en 2001, l'auteur mettait en avant, en s'appuyant sur l'analyse des textes de Norbert Elias, une subjectivation croissante et une personnalisation croissante, en 2009, il revient sur les propos tenus quelques années auparavant pour les nuancer.

²⁴ Concernant spécifiquement le domaine du funéraire, on peut penser notamment aux travaux de Julien Bernard (2007).

La personnalisation des cérémonies n'est pas si marquée qu'on pourrait l'imaginer à la lecture du nouveau rituel. Elle aurait dû conduire à une diversification extrême des cérémonies. En réalité, il n'en est rien. Celles-ci sont souvent offertes « clés en main » par les opérateurs de pompes funèbres ou ceux qui s'occupent de la préparation des obsèques. (Déchaux, 2009a, p. 198)

Ce paradoxe d'une homogénéisation de la ritualité, et ce malgré un discours de personnalisation, organisé par des professionnel·le·s offrant des prestations similaires, codées et cadrées, rejoint très fortement ce qu'a pu montrer Florence Maillochon (2016) dans son étude des mariages. Jean-Hugues Déchaux en conclut donc que, plus que les pratiques, ce sont les représentations qui ont évolué dans le sens d'une subjectivation croissante. Cette dernière ne signifie pas une plus grande liberté, mais, au contraire, constitue un nouveau cadre normatif en soi : à l'instar de ce qu'a pu affirmer Foucault ([1984] 2014), subjectivation et assujettissement vont de pair. Ce cadre, comme on a pu le voir, est produit et entretenu par les professionnel·le·s du secteur.

Encore conviendrait-il d'ajouter que ce sont les représentations les plus discursives, les plus conscientes, celles qui sont livrées sur la place publique par les principaux acteurs du mourir (professions funéraires, Églises, partisans de la médecine palliative) qui ont connu les modifications les plus évidentes. (Déchaux, 2009a, p. 199)

Cette nouvelle « expertise funéraire » met en avant des psychologues du deuil et des thanatologues qui, justement, font le constat d'un déni de la mort pour justifier de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs, à la faveur de l'ouverture du marché à la concurrence dans les années 1990 (Trompette, 1999).

Pourtant, ce que montre Jean-Hugues Déchaux, c'est que cette norme de subjectivation et d'individualisation se heurte à des pratiques encore très codées comme « traditionnelles » et qui ne cherchent nullement à s'écarter des appartenances sociales et familiales. Les logiques statutaires sont ainsi celles qui sont prédominantes dans les pratiques funéraires, notamment lors des souscriptions de contrats de prévoyance funéraire. À partir de ce constat, l'auteur conclut à une « hybridation normative » : « ce qui caractérise la mort aujourd'hui, c'est à la fois la pluralité des représentations et leur incertitude » (Déchaux, 2009a, p. 203).

L'exemple de l'euthanasie illustre l'émergence d'un rapport plus réflexif à la mort. Certes, la question a toujours été controversée, mais le déclin des grandes institutions morales et la tendance parallèle à la subjectivation de la mort ont conduit à renforcer l'incertitude normative. La mort est devenue incertaine. Le choix des possibles s'est donc ouvert et découle non pas d'une dissolution des normes, mais de leur abondance et de leur relativisation. (Déchaux, 2009a, p. 206)

Cette expression de « mort incertaine » est peut-être impropre : si quelque chose est certain, c'est bien la mort. Ce qui devient incertain, ce sont les normes qui encadrent les pratiques autour du

deuil et du funéraire. Néanmoins, cette incertitude peut être revendiquée et même valorisée par certains acteurs se réclamant de l'autonomie individuelle, offrant ainsi des ressources cognitives aux personnes endeuillées. Notons toutefois que ces ressources sont inégalement disponibles et distribuées selon les positions sociales et le capital culturel des personnes : l'autonomie individuelle nécessite déjà une maîtrise du vocabulaire, des discours sur la mort et le deuil. Les personnes les moins dotées en capitaux culturels se trouvent ainsi mises à distance de cette expression de la subjectivité qui est, avant tout, une mise en discours de soi et de ses expériences.

L'appel à la responsabilité individuelle a des effets inégalitaires. Le sujet magnifié par les discours de « la mort en soi » [...] est une abstraction sociologique tant il est vrai qu'il n'existe que des individus socialement situés, pourvus de ressources inégalement réparties et, par conséquent, inégalement préparés à devoir choisir et prendre des décisions. (Déchaux, 2009a, p. 208)

À travers son analyse Jean-Hugues Déchaux propose une autre forme d'articulation entre individualisation et psychologisation de la mort : le recours à la subjectivité individuelle laisserait le champ libre à l'analyse psychologique de la mort, valorisant en retour l'autonomie individuelle et normative autour des pratiques.

Ce regard peut également être enrichi par l'analyse de Louis-Vincent Thomas (1975). Celui-ci a identifié les prémisses d'une privatisation du deuil, qui irait de pair avec la sécularisation des pratiques funéraires. Par ailleurs, ce constat souligne un des enjeux des rites dans un contexte contemporain : la ritualité n'a de sens que si elle est reconnue socialement, c'est-à-dire collectivement ou *a minima* par une institution légitime. De ce fait, la privatisation du deuil, si elle n'est pas synonyme d'absence de rituels (Trompette, 1999), questionne cependant leur efficacité pour encadrer la perte. Il ne s'agit pas de dire, à l'instar de Gluckman (1962), que les sociétés contemporaines auraient perdu leur capacité à émettre du rite. Au contraire, notamment autour du deuil, des initiatives voient le jour pour réintégrer de la ritualité dans un contexte marchand, celle-ci reposant de plus en plus sur les professionnel·le·s du secteur (Trompette, 1999), à l'instar du mariage (Maillochon, 2016) où l'on constate une ritualité renouvelée. Cependant, on peut noter que les formes contemporaines de ritualités funéraires exigent que ce soit les principaux concernés (ici les endeuillé·e·s) qui les prennent en charge. La norme d'individualisation, lorsqu'elle s'applique au funéraire, aboutit donc à une impasse de la ritualité : l'organisation ne peut plus être collective, elle doit être gérée par les personnes (les proches, la famille) auxquelles la ritualité est destinée. Ce constat vient redoubler les incertitudes normatives, autour du funéraire cette fois : en l'absence de dernières volontés exprimées, comment savoir si la cérémonie reflète la personnalité et l'individualité du/de la défunt·e ? De plus, si la durée de l'organisation des mariages s'est allongée (Maillochon, 2016), ce n'est pas le cas de l'organisation des funérailles (Clavandier, 2011). Dans le

contexte contemporain, l'absence d'institution et la norme d'individualisation renforcent la non prise en charge collective et augmentent la responsabilité des personnes endeuillées.

Les processus explicatifs mis en lumière insistent sur l'individu, la psychologisation et la subjectivité. Cependant, nous pouvons remarquer que la médicalisation, elle, ancre la mort et le deuil dans les institutions (hôpitaux, secteur funéraire). Nous le verrons par la suite, psychologisation et médicalisation sont par ailleurs liées. Cette privatisation est par ailleurs paradoxale dans la mesure où 66,7 % de l'ensemble des décès en France en 2017 ont eu lieu dans un établissement de public (dont 54,1 % en structure hospitalière et 12,6 % en hospice ou maison de retraite²⁵). Cependant, la survenue de la mort en institution ne signifie pas que l'institution est présente et encadre nécessairement la mort (la gestion des décès lors de la crise du Covid 19 dans les EHPAD a bien montré que la mort dans ces institutions ne signifiait pas un cadrage de la mort). L'inverse est également vrai : certaines morts ayant lieu dans un cadre privé, tel que les suicides ou les accidents, peuvent donner lieu à un fort cadrage institutionnel. On peut penser aux soins palliatifs et à l'hospitalisation à domicile (Voléry et Schrecker, 2018), dans le cas des morts saisies par l'institution médicale, ou encore aux suicides et accidents qui peuvent connaître un déploiement de l'institution juridique. Ainsi le lien entre privatisation et institutions est loin d'être univoque.

Dans ce contexte, le cas des personnes de moins de 30 ans est intéressant. En effet, si les jeunes enfants (moins de 10 ans) décèdent davantage dans les hôpitaux, les personnes décédées entre 10 et 30 ans sont celles qui décèdent le moins dans une institution hospitalière (38,8 % contre 47,8 % pour les 30-50 ans) et le plus souvent dans des lieux publics qui ne sont pas le domicile (38,3 % contre 18,7 % pour les 30-50 ans²⁶). Ainsi les décès « prématurés » des enfants et jeunes adultes se font davantage en dehors de la sphère privée, mais également en dehors de toute institution permettant d'« encadrer » la mort. La grande différence ici entre les 10-30 ans et les autres décès tient évidemment de la cause de décès : les décès accidentels sont majoritaires dans la classe d'âge des 10-30 ans (voir dans le chapitre 4 : 3 *Une classe d'âge à risque*) La prégnance de la cause accidentelle fait que la marginalité liée à la rareté des décès se renforce par l'absence d'institution hospitalière présente lors de ces décès. Or c'est surtout à travers cette dernière que les mécanismes de prise en charge du deuil se déploient. Cette absence d'encadrement institutionnel accroît une représentation du deuil comme événement privé et toujours particulier. Ainsi, on peut postuler que ce qui joue dans le cadre de la perte d'enfant, c'est moins l'absence de ritualité que l'absence d'institution apte à dire et à encadrer les rites. Comme le souligne Martine Segalen (2009),

²⁵ D'après la base de données *État civil*, 2017 de l'INSEE ([disponible sur le site de l'INSEE](#)). Calculs de l'auteur.

²⁶ D'après la base de données *État civil*, 2017 de l'INSEE ([disponible sur le site de l'INSEE](#)). Calculs de l'auteur.

le rite marque une maîtrise du temps, une gestion des temporalités pour les faire correspondre à la vie sociale. Dès lors l'absence de rites, ou plus exactement ici, l'absence d'institutions légitimes marquant la validité du rite, fait que la maîtrise du temps est abandonnée. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de réintégration au groupe, mais cette réintégration sera considérablement dépendante du temps : l'absence de maîtrise, ou tentative de maîtrise, du temps aboutit à un allongement de la temporalité de mise à l'écart, de statut liminal pour les endeuillés.

Nous avons pu voir comment les travaux sur la mort, le mourir et le deuil en sociologie avaient disparu entre le début du XX^{ème} siècle et les années 1960-1970, pour réapparaître accompagnés paradoxalement de la thèse du déni social de la mort. Si cette thèse a pu être critiquée et discutée, elle s'accompagne de trois processus : médicalisation, psychologisation et individualisation. Ces processus s'entretiennent pour finalement constituer un cadre normatif flou ou « incertain », vecteur d'inégalités face à la mort, au mourir et au deuil. Si la médicalisation prend place dans des institutions relativement précises, les deux processus suivants sont davantage portés par des acteurs particuliers. Notre parti pris est que la psychologisation découle d'une organisation et d'une mise en œuvre professionnelle qui ont réussi à s'imposer comme la seule légitime dans le domaine, comme nous essaierons de le montrer dans notre questionnement autour de la notion de *travail de deuil*. Afin d'expliquer la prégnance de cette norme psychologique autour de la mort et du deuil, il faudrait revenir vers une historicisation plus poussée de cette norme et de la déconstruire partiellement. L'individualisation, entendue comme processus d'affaiblissement normatif et de primat de l'individu sur le collectif, apparaît à la fois comme axiome et comme aboutissement du raisonnement des sociologues de la mort, des plus classiques aux plus contemporains (Elias, [1982] 1998 ; Déchaux, 2001 ; Castra, 2003 ; Roudaut, 2012). Ce processus est un postulat théorique encore et encore réaffirmé, mais qui ne renvoie pas à une réalité sociologique : le primat de la subjectivité est porté par les acteurs de la psychologisation comme une fin en soi, mais nous ne pouvons pas affirmer sans nuance que nous vivrions réellement, tous et toutes, dans une société d'individus.

Il est tout à fait intéressant de noter que ce même postulat est à l'œuvre, avec des nuances très similaires, chez les sociologues de la famille. *Psychologisation* et *individualisation* y sont sollicitées de manière analogue pour expliquer les grandes modifications structurelles qui y sont observées (notamment le démariage). Tout l'enjeu de l'analyse empirique que nous déploierons sera donc d'éviter, autant que possible, de nous reposer sur ce postulat homogénéisant de l'individualisation dans nos sociétés contemporaines. Au demeurant, prendre de la distance avec ces catégories

d'analyse permet de recentrer l'analyse sur un niveau intermédiaire, un niveau mésosociologique, étrangement délaissée dans le cadre de la sociologie de la mort et du deuil. En effet, la médication et la professionnalisation de la mort se situent à une échelle institutionnelle, alors que l'individualisation et la psychologisation portent sur l'individu. Dans l'ensemble de ces processus, seule l'intimisation semble englober l'échelle familiale. Il y a donc un intérêt tout particulier à repenser la mort non comme réalité en soi ni comme processus individuel (le mourir), mais dans ses effets, et notamment dans ses effets sur la configuration familiale.

Avant de faire cela, il nous faut revenir spécifiquement sur la manière dont la mort affecte la famille, c'est-à-dire sur le deuil. Nous essaierons de comprendre pourquoi la sociologie s'est dessaisie de cet objet pour mieux, ensuite, proposer des pistes permettant de s'en ressaisir.

2 Psychologisation et travail de deuil : comment analyser le deuil en sociologie ?

L'enjeu de cette sous-partie est de revenir sur les acceptions les plus communes du deuil afin de montrer que celles-ci sont insuffisantes pour offrir une prise à l'analyse sociologique. Ce faisant, nous présenterons la manière dont la psychologie a contribué à construire et à s'approprier l'analyse du deuil. Notre propos n'est pas de réduire l'argumentation à un simple rejet de la notion de *psychologisation*. Si nous souhaitons ancrer et légitimer l'approche pleinement sociologique pour étudier les situations de deuil, il nous faut rendre compte *a minima* de cette psychologisation, et ce afin d'en pointer les limites et les apories. Il s'agit ainsi dans cette sous-partie de comprendre ce qui se cache derrière ce terme de *psychologisation*, ainsi que la manière dont ce processus peut être articulé (ou confronté) à une approche sociologique du deuil. Nous nous intéresserons ensuite spécifiquement à la notion de *travail de deuil* afin d'en montrer les tendances potentiellement pathologisantes.

2.1 Le primat psychologique dans l'analyse du deuil

Face aux discours psychologiques ou psychanalytiques, le point de vue des chercheur·e·s en sociologie peut être soit celui d'une position traitant les catégories issues de la psychologie comme des représentations qui circulent dans l'espace public et orientent les comportements (Moscovici, 2004), soit un pas de côté s'écartant des catégories issues de la psychologie pour réhabiliter les phénomènes et les pratiques qui échappent à ces paradigmes. Nous essaierons dans cette partie d'appliquer les deux démarches : l'enjeu n'est pas de discuter des concepts psychologiques et de leur diffusion, mais d'analyser les représentations du deuil qu'ils véhiculent, et ce afin d'offrir par la suite une autre manière d'analyser ces phénomènes.

2.1.1 Une psychologisation synonyme de désinstitutionnalisation

Le consensus est relativement présent chez les chercheur·e·s en sciences sociales : si, en dehors des travaux canoniques (Durkheim, [1912] 2007 ; Mauss, 1921, 1926), la sociologie a mis si longtemps à penser le deuil, c'est parce que cette question, et celle de l'influence de la perte d'un proche sur les individus, ont été saisies par les psychologues et psychiatres. Le thème du deuil apparaît de fait comme un domaine réservé. En effet, la vision d'un individu moderne seul et démuné face à sa propre mort a été entretenue par la psychologie et par son essor. C'est à elle que l'on doit l'expression « travail du deuil » (inspirée des travaux de Sigmund Freud) aujourd'hui ancrée dans le vocabulaire courant. Cette expression est venue qualifier un rapport contemporain à la mort symptomatique, c'est-à-dire comme un problème qu'il faudrait résoudre. La remise en cause de cette *doxa* psychologique n'est pas aisée. Elle n'en est pas moins nécessaire afin de doter l'approche sociologique d'outils qui lui sont propres.

Cette prise en charge du deuil par la psychologie a eu des effets importants sur les chercheur·e·s, puisque peu de choses ont été écrites concernant la dimension sociale du deuil, c'est-à-dire sur le maintien d'un lien des vivant·e·s avec la personne défunte ou entre les vivant·e·s eux-mêmes. Comme le souligne Martin Julier-Costes : « Si cette dimension [sociale] est exprimée, elle ne l'est que par défaut, pour signaler un manque » (Julier-Costes, 2010, p. 45). La psychologie est ainsi devenue incontournable quant aux questions de deuil. Toutefois, les pistes pour penser le deuil à la fois avec et en dehors de la psychologie sont tracées : on peut penser à des chercheurs britanniques (Walter, 1994 ; Seale, 1998), ou encore, un peu plus récemment en France et en Suisse, à des chercheur·e·s comme Jean-Hugues Déchaux (1997), Patrick Baudry (1999), Marc-Antoine Berthod (2011), ou Karine Roudaut (2012). Cette dernière souligne que « le deuil a pourtant une signification sociologique ; il ne se borne ni au rituel ni à la psychologie » (Roudaut, 2012, p. 15). Pourtant l'auteurice montre « comment l'objet deuil a subi un "démembrement" disciplinaire prononcé et a été enfermé dans un seul cadre conceptuel » (Roudaut, 2012, p. 15), le cadre psychologique.

L'élaboration sociologique de notre objet part du constat qu'il relève du domaine réservé des psychologues, des psychanalystes, des psychiatres. Plusieurs indicateurs nous invitent à le penser : la consultation du registre des thèses françaises sur le thème, les publications françaises et les citations référencées dans les Bulletins signalétiques de sociologie-ethnologie du Centre national de la recherche scientifique attestent ce cloisonnement – comme objet de la sociologie ou de l'ethnologie – dans le champ des rites et des cérémonies funéraires. Il ressort que le deuil [comme processus] ne désignerait aucunement un objet sociologique. (Roudaut, 2012, p. 16)

Suite à ces remarques, nous pouvons suivre deux pistes pour rendre compte de la psychologisation du deuil : le poids de la psychanalyse dans la formation des professionnels de la mort et du funéraire d'une part (en France en tout cas), et une approche sociologique du deuil très centrée sur les rituels, mise à mal dans un contexte (pourtant discuté) de sécularisation (Willaime, 2006) d'autre part. Nous suivrons la première piste tout d'abord, en nous appuyant sur le travail de Robert Castel et Jean-François Le Cerf pour cadrer l'historicité de ce processus de psychologisation, sans se limiter au domaine du deuil. Cela nous permettra d'aboutir à l'idée que cette psychologisation se nourrit du déclin institutionnel montrant ainsi que les deux pistes de départ (professionnalisation et sécularisation) ne sont pas distinctes, mais inextricablement liées.

Pour comprendre ce que nous entendons par *psychologisation* dans ce contexte, nous pouvons reprendre une formulation de Robert Castel :

C'était tout le courant du « potentiel humain », de la maximisation de ses potentialités, etc. À travers ces pratiques, se diffusait une sorte de « culture psychologique », impliquant que tout est relation. [...] Il y a une espèce de réinterprétation du social en termes de relationnel ou de psychologique, ce que l'on pourrait appeler, en détournant une expression de Kant, une « asociale sociabilité ». (Castel, Enriquez et Stevens, 2008, p. 17-18)

L'idée que cette forme de psychologisation vient pallier des insuffisances institutionnelles n'est pas neuve. Dans une série de trois articles, Robert Castel et Jean-François Le Cerf s'appuient sur les changements institutionnels dans le cadre scolaire, qui intègrent de plus en plus des cadres d'évaluation et des cadrages psychologiques (Castel et Cerf, 1980 a, 1980b, 1980c). Cette massification du recours à la psychologie est ainsi mise en lumière, sous l'angle de la dénonciation, dès les années 1980 : « Les signes sont innombrables d'une inflation de la psychologie dans la société contemporaine. Comment les interpréter ? La France est peut-être en passe de devenir une sorte d'étrange démocratie psychologique avancée. » (Castel et Cerf, 1980a, p. 33) L'hypothèse structurante des auteurs est bien que « le recours à la psychologie correspond à une crise des institutions traditionnelles que la nouvelle discipline est censée, à tort ou à raison, aider à résoudre » (Castel et Cerf, 1980a, p. 36). Dans le contexte de la mort et du deuil, le lien paraît également robuste : le développement de la formation psychologique des professionnels médicaux et du funéraire (Bernard, 2008) va de pair avec une désinstitutionnalisation de la mort, fortement liée à une potentielle sécularisation du monde (Berger, [1967] 1990 ; Willaime, 2006). Le recours à la psychologie remplace la prise en charge institutionnelle par une prise en charge individuelle. Tout le paradoxe ici est que cette psychologisation ne se confronte pas aux institutions, mais lui est fortement liée : c'est par le biais de la professionnalisation que le monde médical et funéraire se met à mobiliser le discours psychologique comme outil légitime (Bernard, 2009 ; Castra, 2013).

L'intérêt du triptyque d'articles de Castel et Le Cerf est qu'ils ne critiquent pas gratuitement la psychologie, mais la réhabilitent en limitant son champ d'action.

On accordera à ces critiques l'essentiel. La psychologie est une discipline (ou plutôt un ensemble de procédés) à laquelle il peut être légitime de recourir pour interpréter des conduites individuelles ou même modifier l'économie interne d'un sujet, sous bénéfice d'une stricte définition des « bonnes indications » qui imposent un tel recours (par bonheur, ce n'est pas ici le lieu de les caractériser). La psychologisation, par contre, transforme un problème qu'il faudrait définir socialement, historiquement, politiquement (et psychologiquement) en une situation dont le sens est épuisé lorsqu'on en a élucidé la dimension psychologique ou interpsychologique, et qui ne peut être transformée qu'en transformant cette dimension. C'est ce qu'il y a quelques années on osait encore appeler une mystification. Nous assumerons l'archaïsme de reprendre cette évaluation à notre compte. (Castel et Cerf, 1980a, p. 44).

Les auteurs montrent également comment ces normes ont peu à peu contaminé l'univers du travail social, réduisant ainsi à la gestion et à la responsabilisation individuelle des problématiques de prise en charge institutionnelle. La force de ce discours est d'avoir conquis, non seulement les classes moyennes comme le mettait en avant Robert Castel dans les années 1980, mais également les classes populaires, qui lui étaient jusqu'à récemment encore réfractaires (Schwartz, 2012). Tout le paradoxe est que cette psychologisation ne fournit pas des ressources de même valeur aux individus, mais vient, au contraire, approfondir les situations de vulnérabilité préexistantes.

La psychologie se présente là comme une offre pour aider les individus face à ces processus de fragilisation sociale. Mais ne peut-on y voir aussi des effets de différenciation sociale, entre des personnes qui en retireraient des moyens pour se maintenir à certaines positions sociales (par exemple, les cadres coachés) et d'autres pour qui elle serait de peu de ressources face à des situations de vulnérabilité sociale ? (Castel, Enriquez et Stevens, 2008, p. 27).

Ainsi, dans une perspective très critique, il est possible de voir la psychologisation comme une réponse à un délitement institutionnel, prenant paradoxalement appui sur la professionnalisation du personnel médical et funéraire. Il s'agit donc à présent de voir les formes que prend cette psychologisation dans le contexte de la mort et du deuil et d'analyser les normes qui lui sont associées.

2.1.2 La normalisation du deuil par la psychologie

Sans revenir sur l'histoire de la psychologie de la mort et du deuil, il s'agit surtout de saisir (pour mieux s'en dessaisir) les travaux les plus présents dans les représentations de la mort en mettant en exergue leur dimension normative. À titre d'exemple, la théorie du deuil la plus connue a été élaborée par la psychologue et médecin Elisabeth Kübler-Ross qui décrit les « cinq étapes » du deuil : le choc ou le déni (période plus ou moins intense où les émotions semblent pratiquement

absentes), la colère, le marchandage, la dépression (qui peut être plus ou moins longue et qui est caractérisée par une grande tristesse) et enfin l'acceptation (Kübler-Ross, 1975). Si elle souligne que ces étapes ne sont pas forcément linéaires (les retours en arrière sont possibles), on peut toutefois noter l'aspect très téléologique de cette représentation du deuil. Ces stades portent en eux le cadre assez normatif d'une issue apaisée (comme souligné par Clavandier, 2009). La dernière phase notamment, celle de l'acceptation, est considérée comme la condition nécessaire à l'accès à une fin paisible. D'après le professeur en médecine Serge Daneault, il est marquant de voir que « Quinze ans après la publication de son livre, la psychiatre soutenait toujours qu'une mort paisible ne survient que si la personne mourante est parvenue à accepter l'inéluctable. » (Daneault, 2007, p. 29) Surtout, les écrits d'Élizabeth Kübler-Ross ont une influence importante sur l'idée de la « bonne mort », notamment en lien avec cette nécessité de l'acceptation ultime. Serge Daneault montre que cette norme de la « bonne mort » comme mort apaisée fait peser, de manière consciente ou inconsciente, une pression sur les personnes mourantes pour qu'elles se conduisent en « bon·ne·s patient·e·s ». La dimension normative est donc très présente, car les comportements souhaités autour de la mort définissent des manières normales ou anormales de mourir et des trajectoires acceptables de décès (Curtis, 2003).

Cette idée d'une « issue apaisée » des trajectoires du mourir n'est qu'un des résultats de cette diffusion des travaux psychologiques. Nous reviendrons sur un autre élément important de ces travaux à travers la notion de « travail de deuil ». Toutefois, cette psychologisation de la mort et du mourir ne s'est pas faite seule : elle a rencontré les intérêts de groupes professionnels variés qui ont pu s'appuyer sur elle et en défendre l'usage, contribuant ainsi à sa vulgarisation. Cette analyse est notamment menée par Dominique Memmi (2014). Les professionnel·le·s du soin ont ainsi pu s'appuyer sur la valorisation de la subjectivation et les outils fournis par la psychologie pour trouver une nouvelle légitimité dans leurs pratiques.

Le récit que les nouvelles pratiques professionnelles mettent en scène est en effet celui d'un « sujet » (parent d'un nouveau-né, endeuillé, individu adopté ou né d'un don de sperme) tentant de surmonter les épreuves dans lesquelles le place sa situation singulière, d'en combattre les dangers psychologiques et identitaires, grâce à l'aide précieuse de ces adjouvants que sont les professionnels, pour aller conquérir ou sauver cet objet de valeur qu'est un statut assurant une normalité psychique. (Memmi, 2014, p. 223)

Néanmoins, au-delà de la portée normative de cette psychologisation, il est difficile d'analyser les effets qu'elle peut avoir dans les discours. Il est en effet compliqué de répondre à cette question sans comparaison et nous ne disposons pas aujourd'hui d'une large palette de discours non littéraires recueillis dans les années 1950 ou 1960 qui nous permettrait de mesurer les conséquences

discursives de la prégnance du « discours psy » dans la façon de vivre les situations de deuil. Du moins, cela constituerait un tout autre objet de recherche. Cependant, nous pouvons voir la manière dont ce recours à la psychologie et la psychanalyse en contexte de deuil peut agir comme une ressource, parfois discursive, parfois pratique.

À titre d'exemple, nous nous appuyons ponctuellement le cas de Corinne Genu. Cette enquêtée a perdu ses deux filles âgées de 18 et 20 ans dans un même accident de voiture. Elle a été suivie quelques années par une psychologue après le décès de ses filles en 2013. Au moment de notre entretien, elle a un projet de déménagement dans une autre ville.

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans un même accident de voiture) : Les gens me regardaient bizarrement quoi. Je disais, mais, alors j'en ai parlé un peu à la psy et je lui disais « mais j'ai l'impression d'être une extra-terrestre quoi ». Parce que les gens vous regardent bizarrement. J'avais l'impression que j'avais plus le droit de sortir, que j'avais plus le droit d'aller au restaurant, que j'avais plus... Parce que j'avais peur du regard des gens quoi. [...] Alors je me dis, mais je disais à la psy « mais je, je suis pas normale. Je dois pas être normale quoi ». Elle dit « Les gens ils peuvent pas se mettre à votre place... Ils sont pas à votre place donc ils peuvent pas se mettre à votre place. »

Dans le discours de Corinne Genu, le recours à une psychologue, et surtout la remobilisation de son discours dans le cadre de l'entretien sociologique, permet d'agir comme une ressource dans un contexte d'incertitude normative. On peut noter que la demande implicite ici concerne la « normalité », c'est-à-dire l'inscription de la personne endeuillée dans un groupe plus large. Paradoxalement, la réponse qui lui est apportée concerne un retour vers la spécificité de l'individu. Cet exemple est intéressant en ce qu'il montre à la fois la manière dont ce discours psychologique est mobilisé comme ressources, mais également que cette ressource agit en se positionnant comme nouvelle norme, une norme de la réponse individuelle.

Il ne faut cependant pas minimiser l'intérêt du recours aux psychologues, ou encore aux associations d'aide aux parents en deuil qui travaillent pour permettre les échanges et les espaces de discussion autour de ces questions, encore très souvent invisibilisées. En effet, ces savoirs psychologiques sont également diffusés par les associations et nous en trouvons la trace dans les groupes en ligne (sur Facebook notamment) et les événements collectifs. Par exemple, la fédération JAMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) organise des cafés deuil dans lesquels des psychologues sont invité·e·s à participer. Recourir à des savoirs légitimes sur la question du deuil peut être vu comme une manière de faire gagner en visibilité cette thématique. Ce qui est intéressant cependant, c'est de noter quels sont les concepts et outils psychologiques retenus dans cette visibilité. Ainsi, la psychologisation structure le champ de ces associations, mais légitime également leur existence et leur mode d'intervention. Elle agit à la fois comme une ressource pour

les individus, en leur offrant un nouveau cadre normatif en contexte incertain, et un moyen pour les collectifs, leur permettant de se structurer et de perdurer.

Notre fil conducteur est surtout de dire que le discours psychologique et psychanalytique informe et contraint les discours et représentations autour du deuil et qu'il construit, peut-être malgré lui, une norme du deuil qui se vit comme un « travail » ayant un début, et surtout une « fin » bien établie. Cette conception du deuil est, selon nous, délétère, et c'est elle que nous aimerions à présent discuter et déconstruire.

2.1.3 Les limites du « travail de deuil »

Notre propos est de défendre que cette notion de « travail de deuil » entretient à la fois la pathologisation et la normalisation du deuil. En renforçant des temporalités vues comme obligatoires, cette notion tend à stigmatiser les individus et les situations qui ne se conformeraient pas à cette norme du deuil qui doit « finir ». Dans le cas contraire, les deuils alors caractérisés comme « impossibles » seraient vus comme pathologiques. Il s'agit de voir ce que contient cette figure du « deuil impossible », et ce afin de mieux s'en défaire.

Nous nous appuyons ici sur un ouvrage de deux chercheur·e·s spécialistes du deuil (Bacqué et Hanus, 2020). Marie-Frédérique Bacqué est psychologue, professeure de psychopathologie à l'université de Strasbourg et psychanalyste française, Michel Hanus était psychiatre, psychologue et psychanalyste. Leurs travaux sont largement cités et utilisés dans la recherche en sociologie sur la mort et le deuil et leur point de vue semble plutôt consensuel. Ils y définissent le deuil à la fois comme un état émotionnel et comme une temporalité limitée : le deuil est en même temps un « état affectif douloureux provoqué par la mort d'un être aimé » et une « période de douleur et de chagrin qui suit cette disparition » (Bacqué et Hanus, 2020, p. 20).

Comment comprendre ce que désigne en psychologie la notion de « travail de deuil » ? Les auteur·e·s reprennent la genèse de la notion en la faisant remonter à Karl Abraham qui avait développé, lors d'une communication sur la mélancolie, le modèle du deuil (Abraham, 1912), inspirant ainsi Sigmund Freud. Ce dernier pose les bases du modèle psychanalytique dans son célèbre article « Deuil et mélancolie » ([1916] 1968). En confrontant la notion de deuil avec celle de mélancolie, Freud dresse deux types de conclusion. D'une part, le deuil de l'objet perdu passe par un travail conscient et inconscient de détachement. Le détachement est, par essence, douloureux, et les manifestations dépressives sont liées à la reconnaissance de la réalité. D'autre part, la dépression consécutive au deuil est normale (sans que l'on sache exactement à quelle norme cela renvoie). Ainsi la pathologisation du deuil ne commencera réellement qu'après Freud, avec par

exemple les travaux d'Hélène Deutsch qui traitera des « maladies du deuil » et montrera que « l'absence d'affliction est pathologique » (Bacqué et Hanus, 2020, p. 23). La notion de « travail de deuil » doit par ailleurs beaucoup à Erich Lindemann qui théorise cette notion à partir de son observation des pilotes pendant la Seconde Guerre mondiale ou des parents de victimes d'un incendie. D'après Marie-Frédérique Bacqué et Michel Hanus, ce travail consiste en un détachement « de tous les événements partagés avec le défunt. Ils peuvent être réels, mais également fantasmatiques [...] Toutes les situations partagées avec le défunt doivent être “traversées en pensées et en souffrance” (*thought through and pained through*). Cette déconnexion, ce *decathecting* est la condition *sine qua non* du travail de deuil. » (Bacqué et Hanus, 2020, p. 25). Si l'idée de se défaire du mort n'est pas neuve – elle représente une certaine constante anthropologique –, la notion de « travail de deuil » fait peser sur l'endeuillé·e une responsabilité : il lui est possible d'effectuer cette prise de distance via un certain nombre d'opérations mentales.

Ce concept ouvre la voie à une pathologisation propre à l'analyse psychologique du deuil : la fin apaisée marquant la fin du « travail de deuil », l'absence d'apaisement sera analysée comme pathologique. La psychologie s'est dotée en la matière d'un champ lexical du « normal » et du « pathologique » (Canguilhem, [1966] 2013). Ainsi, le thème des « traumatismes » du deuil est invariablement lié à une liste de situation où le deuil apparaît à plus ou moins haut risque pathologique :

Certaines circonstances liées au contexte du décès et à l'état du corps sont déterminantes dans l'évolution du deuil :

Soudaineté et violence de la perte (telles que perçues par l'endeuillé) : majorent les risques de deuil compliqué

- Mort d'un enfant
- Mort intentionnelle (crime attentat suicide) : elle conduit à des ajustements plus difficiles pour l'endeuillé avec des risques plus importants de symptômes pathologiques en particulier de troubles post-traumatiques.
- Corps très endommagé
- Corps non retrouvé ou disparu
- Impossibilité d'être présent aux funérailles (Romano, 2015, p. 12)

L'existence d'une échelle de mesure du traumatisme permet de statuer, en psychologie, sur l'existence d'un deuil normal ou pathologique, notamment en y associant des listes de symptômes pour permettre cette évaluation. Or, ces constructions idéal-typiques de la psychologie ont largement imprégné le langage commun, faisant du « bon symptôme » un comportement appropriable par l'endeuillé·e. Lorsque Marie-Frédérique Bacqué explicite : « plus la perte est

inattendue, plus le deuil risque de se compliquer» (Bacqué et Debray, 2000, p. 78) elle participe à ce processus de complication du deuil.

En distinguant un deuil « normal » (qui se termine) et un deuil dit « impossible », ces auteur·e·s produisent et reproduisent bien à la fois une normalisation du deuil et une justification de la nécessité de ce « travail de deuil ». Ainsi le troisième chapitre du livre de Marie-Frédérique Bacqué et Michel Hanus (2020) s'intitule « Le déroulement du deuil “normal” », sans que la présence de guillemet ne vienne par la suite questionner cette dite normalité. De même, la dernière partie de ce chapitre, intitulée « La terminaison du travail du deuil », met bien en exergue la nécessité de la fin de la période de deuil.

Tel que la terminologie française nous l'apprend, on est en deuil de quelqu'un à partir du moment où il est mort. Il n'existe pas de nuance particulière pour exprimer la terminaison de cet état. Toutefois, le travail du deuil a bien une fin. Cette dernière, difficile à définir, est plus ou moins nettement perçue par l'endeuillé. Lorsqu'il peut évoquer mentalement l'objet perdu sans s'effondrer, qu'il peut regarder des photos ou écouter de la musique autrefois partagée avec le défunt, alors la tempête émotionnelle du décès semble calmée. (Bacqué et Hanus, 2020, p. 33)

Si les auteur·e·s évoquent la possibilité de « réactions anniversaires répétitives » (Bacqué et Hanus, 2020, p. 34), s'éloignant ainsi de la stricte linéarité du processus, les exceptions à cette « terminaison du travail de deuil » ne sont évoquées par la suite que sous leurs formes pathologiques : deuil hystérique, deuil obsessionnel, deuil maniaque, deuil mélancolique, deuil traumatique (voir Bacqué et Hanus, 2020, chapitre VI « Les pathologies du deuil »).

Ces représentations du deuil comme phénomène avant tout psychologique, nécessitant un travail sur soi afin de le « terminer » perdurent, notamment relayées par des chercheurs précurseurs en sociologie du deuil. C'est le cas, par exemple, de Louis-Vincent Thomas. L'hypothèse de Louis-Vincent Thomas est que l'encadrement social permet de réguler les enjeux psychologiques autour de la mort. Le social est ainsi mis au service du psychologique.

Au tréfonds de lui-même, l'homme revit ou retrouve la norme sociale qui réalise en lui le meilleur de lui-même (archétypes fondamentaux, surmoi) tandis que la structure sociale, inséparable de la conscience collective, s'organise autour de modèles (ou structures) psychologiques conçus ou vécus [...] L'insolite expression travail de deuil évoque l'idée d'un effort intense, ardu, en vue d'un résultat à obtenir (Thomas, [1993] 2015, p. 20).

Ainsi, en s'appuyant sur son terrain d'anthropologue en « Afrique rurale noire » et en décrivant la prise en charge communautaire de la douleur du deuil (via la ritualité, mais également la perpétuation des mythes), Louis-Vincent Thomas réhabilite la thèse de la pathologisation. Le sous-entendu ici est que la prise en charge de la peine par la communauté permet de faciliter – voir d'être

la condition *sine qua non* de – tout travail de deuil. : «Toujours est-il que, durant trente années de fréquentation du monde noir, nous n’avons que très rarement rencontré des deuils pathologiques, tout au plus quelques deuils compliqués²⁷.» (Thomas, [1993] 2015, p. 23)

Pour Louis-Vincent Thomas, la validité et la nécessité du travail de deuil ne font aucun doute. Il va même plus loin en sous-entendant que, dans un contexte de sécularisation des sociétés, la médicalisation viendrait remplacer la prise en charge collective du deuil (Thomas, [1993] 2015). Que la prise en charge et l’installation dans un collectif des endeuillé·e·s soient bénéfiques, cela semble ne faire aucun doute. Cependant, il est difficile de démêler si le bénéfice provient de la prise en charge par l’institution médicale, ou de la prise en charge par une institution, quelle qu’elle soit. Cependant, malgré son adhésion à la nécessité d’une psychologie du deuil, Louis-Vincent Thomas souligne bien le paradoxe de la notion de « travail de deuil » : la guérison offerte est « paradoxale puisqu’il faut accepter la perte et, malgré tout, faire vivre nos morts en nous. » (Thomas, [1993] 2015, p. 29). Le paradoxe est le suivant : le travail de deuil consiste justement à ne jamais complètement « finir » le travail puisque les morts sont censés continuer à vivre en nous. Louis-Vincent Thomas met ici en lumière une des spécificités de la situation de deuil : être constamment clivé, pris dans un ensemble de normes et d’injonctions contraires.

2.2 Le travail de deuil et sa fin

Ce primat donné au psychologique, avec un social déferent, est toutefois critiqué par d’autres sociologues spécialisés dans la mort et le deuil. C’est le cas de Patrick Baudry qui, en filiation avec Louis-Vincent Thomas, offre une critique du deuil « pathologique » qui deviendrait alors « impossible ». Il montre ainsi comment la notion de « travail de deuil » crée un nouvel ensemble normatif.

Travail de deuil : il s’agirait de la résolution d’un processus psychologique, de l’éradication progressive d’une information (« il est mort ») par le cerveau ou, pour le dire autrement, d’une digestion neuronale de la triste nouvelle. Pour soutenir ce processus ne sommes-nous pas encouragés à « en parler », à « exprimer » notre chagrin – au mépris du silence, qui constitue aussi la manière que les sociétés ont de faire place à l’inconnu, à l’invisible, à l’indicible ? Or, le deuil n’est pas un « problème », mais une forme de l’intelligence humaine, ou ce qui marque l’humanité de nos intelligences. (Baudry, 2003, p. 481)

L’auteur fait une distinction nette entre deux approches : l’approche anthropologique d’une part, qui met l’accent sur les liens sociaux autour du deuil, et l’approche psychologique d’autre part qui

²⁷ Notons ici que l’auteur ne définit pas ici ce qu’il entend par « deuil pathologique » ou encore « deuil compliqué ».

tend à voir dans celui-ci à « état » dont on pourrait guérir. Or cette guérison ne pourrait être associée qu'à une normalisation forte du deuil.

Le travail de deuil est devenu un devoir moral, légitimé par une référence triviale à la psychanalyse. Celui ou celle qui ne l'accomplit pas finit par faire l'objet d'une culpabilisation acharnée. Le « bon » travail de deuil consiste en somme à se séparer du mort et à en séparer les autres. Ne pas vouloir le faire, c'est refuser de continuer à vivre soi-même et en société. (Jeudy et Baudry, 2001, p. 30)

Dans un autre contexte théorique, et avec une approche empirique, Dominique Memmi arrive à des constats similaires. Dominique Memmi critique de manière analogue cette idée de deuil « impossible ». Elle s'appuie à la fois sur le travail canonique de Sigmund Freud « Deuil et mélancolie » (Freud, [1916] 1968) et sur la relecture qu'en fait Jean Allouch. Cela lui permet de souligner que la dimension de « travail » du deuil viendrait d'une réinterprétation *a posteriori* des travaux de Freud (Allouch, 1995). Freud lui-même ne fait mention du terme à proprement parler qu'une seule fois. De plus, le travail dont il est question échapperait à la dimension volontaire et consciente qui caractérise les habituelles formes de travail : « Et le travail de deuil est non un travail que l'endeuillé accomplit, mais qui s'accomplit, que le deuil accomplit c'est-à-dire en réalité que le moi de l'endeuillé accomplit. » (Memmi, 2014, p. 138). Si travail il y a, il échappe ainsi complètement à l'endeuillé·e·

La façon dont la notion de *travail de deuil* est entendue aujourd'hui renvoie bien à une reprise vulgarisée de notions psychanalytiques beaucoup plus anciennes.

Ainsi que le font apparaître les catalogues de bibliothèque, c'est au début et surtout au milieu des années 1990 qu'émerge la notion de « deuil impossible », avec ou sans corps. La chose est flagrante dans le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, les 71 ouvrages répertoriés en 2010 à l'entrée « travail de deuil » font clairement apparaître une lente et régulière montée en puissance de ce thème (inexistant avant 1991), puis une brusque progression en 1995-1996, qui se stabilise ensuite, pour reprendre en 2001. On note les mêmes scansion à propos du deuil d'enfant : sur ces 71 ouvrages, les cinq qui portent spécifiquement sur ce sujet datent respectivement de 1995, 1996 (deux ouvrages), 2001 et 2002. (Memmi, 2014, p. 49)

Ce thème du « deuil impossible », car « trop long », dans lequel le travail de deuil n'a pas pu ou ne peut pas être effectué, peut donc être daté et son histoire est assez récente. Cette injonction normative à une temporalité courte et finie, marquée par la responsabilisation des individus de leurs émotions et par l'idée qu'il est possible de les « gérer », dans un sens presque managérial, a été parfaitement illustrée en janvier 2020 par les débats tenus à l'Assemblée nationale sur l'allongement du congé pour parents endeuillé·e·s. Être toujours « en deuil » des années après le décès d'une personne proche est alors vu comme une situation d'échec.

Il existe peut-être pourtant bien d'autres manières de *faire* son deuil, et celles-ci n'impliquent pas une limite temporelle prédéfinie. Ainsi Vinciane Despret illustre dans son enquête atypique (Despret, 2015) des pratiques, qui sont indéniablement des pratiques de deuil, mais qui prennent place dans une temporalité qui n'est ni nécessairement linéaire ni nécessairement finie. En suivant les « traces » des morts et en adoptant une démarche plutôt latourienne, la philosophe relate des expériences marquant l'influence des morts dans la vie des vivants. Pour elle, l'idée de « faire » son deuil, et donc de l'achever, est liée à la représentation de la mort comme fin, idée qu'elle refuse au même titre que la dichotomie entre existence et non-existence dans la représentation de la mort.

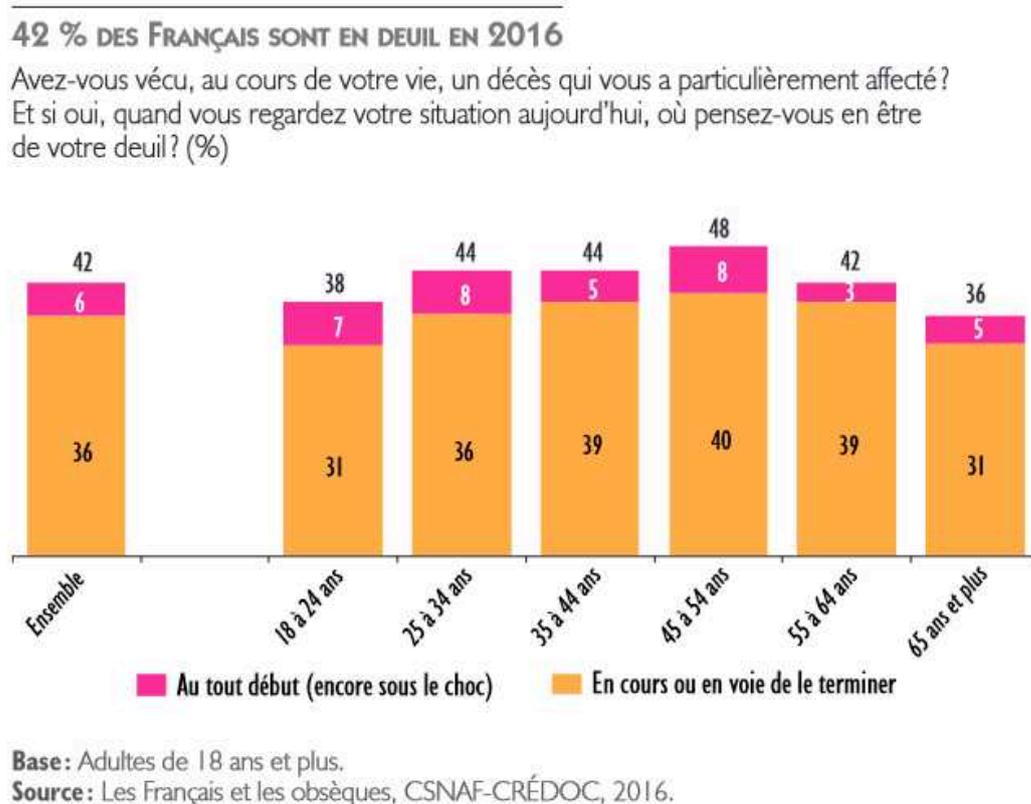
Nous ne cessons de l'entendre, et plus particulièrement depuis quelques années, la seule réponse à l'épreuve à laquelle nous confrontent les défunts consisterait à « faire son deuil ». Même si [*la journaliste qu'elle interviewe*] ne prononce pas le terme, on sent que c'est bien à ce fond théorique de la doxa psychologisante que son discours est emprunté. Le fait que la journaliste y ait recours relève d'ailleurs d'un geste particulier : elle propose une version qui pourra mettre tout le monde d'accord. Non seulement parce que cette version correspond à ce qui est devenu un réflexe de penser – l'idée que le deuil est une sorte de devoir de sauvegarde psychique qui ne concerne que le vivant – mais également parce qu'elle escamote, en douce, ce qui dans la proposition [*du père qui a écrit le livre à son enfant défunt*] pourrait susciter le désaccord, passer pour très déraisonnable : les lettres sont adressées à un mort et elles sont écrites afin de lui donner, activement, un surplus d'existence. [...] La mort comme ouvrant seulement au néant « est certainement la conception la plus minoritaire dans le monde » (Molinié, 2006). Elle s'est imposée avec une telle force qu'elle est devenue, chez nous, conviction officielle. Cette conception officielle est donc devenue « la » conception dominante ou plutôt, devrait-on dire, la conception « dominatrice » dans la mesure où elle écrase les autres et leur laisse peu de place. Symptôme de cette domination, la théorie du deuil est devenue une véritable prescription « on doit faire le travail de deuil » (Allouch, 1995). Fondée sur cette idée que les morts n'ont d'autres existences que dans la mémoire des vivants, elle enjoint à ces derniers de détacher les liens avec les disparus. Et le mort n'a d'autre rôle à jouer que celui de se faire oublier. (Despret, 2015, p. 10-13)

Lorsque l'on s'intéresse aux pratiques de deuil et non plus seulement aux représentations, on constate que l'idée d'un « travail » à la temporalité terminée n'est pas la conceptualisation la plus adéquate. Le recours aux données quantitatives permet d'observer cette inadéquation de la notion de travail de deuil. Les enquêtes statistiques permettant de saisir le deuil, ses spécificités et ses temporalités sont rares. À ce titre, les enquêtes menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) sont précieuses. Ces enquêtes montrent que ce qui est vu comme une forme pathologique de deuil dans l'approche psychologique peut tout à fait être intégré comme légitime, voir banal, par les endeuillé·e·s eux-mêmes. C'est ce que montre le rapport du Crédoc de 2016 (Mathé, Francou et Hébel, 2016) :

On le comprend aisément, les deuils toujours en cours au bout de cinq ans concernent dans 48 % des cas les décès de parents et dans 13 % des cas des amis ou des proches. Dans 82 % des cas, il s'agit de personnes considérées comme « très proches ». Certaines personnes déclarent ne jamais s'en remettre. (Mathé, Francou et Hébel, 2016, p. 2)

Cette frontière des cinq ans a de quoi surprendre. Les auteurs ne justifient pas vraiment le choix de cette datation. Mais il est intéressant de voir que ce qui peut être qualifié de « deuil long », et donc potentiellement pathologique, concerne une majorité de personnes ayant perdu des « très proches » (voir *Figure 3 : Les Français et le deuil en 2016*).

Figure 3 : Les Français et le deuil en 2016



Il faudrait alors, et c'est là une des limites des enquêtes quantitatives disponibles sur la question, comprendre ce que les enquêtés mettent derrière le terme de « deuil²⁸ », « proche » ou encore « s'en remettre ». De même, quelles sont les représentations de l'affection et de la perte mobilisées par les enquêtés quand ils déclarent être « toujours en deuil » des années après le décès ? Ces ambiguïtés ne semblent pas levées trois ans plus tard, lors d'un nouveau rapport du Crédoc sur cette question. Le rapport intitulé « Le vécu du deuil : quelles évolutions en trois ans ? Les Français

²⁸ La base de données de l'enquête réactualisée en 2021 lève un peu ce biais. En effet le questionnaire comprend une question : « Si je vous dis "deuil", quels sont les cinq premiers mots qui vous viennent spontanément à l'esprit ? ». Cette question demanderait cependant une analyse lexicale plus approfondie que ce que nous pouvons fournir ici.

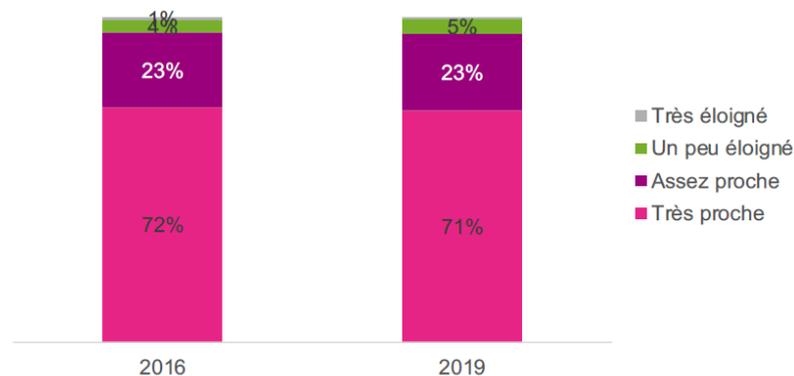
face au deuil 2019 » (Crédoc, 2019) pose ainsi la question de la proximité affective et de son lien avec le deuil. L'enquête analyse donc l'effet de la proximité affective, mais sans discuter le lien avec d'autres formes de proximité (voir *Figure 4 : L'effet de la proximité affective*). Le postulat de départ est donc que le deuil est nécessairement lié aux affects, perçus implicitement ici dans leur sens d'affection électorale.

Figure 4 : L'effet de la proximité affective

La proximité affective détermine d'abord le poids d'un deuil

Considérez-vous que vous étiez affectivement proche de la personne décédée ? (%)

– Bases : 2980 Adultes (18 ans et plus) particulièrement affectés par un deuil



Source : CREDOC-EMPREINTES-CSNAF-Les Français face au deuil 2019
CREDOC-CSNAF-Assises du funéraire 2016

Pourtant, la suite du document présenté dans la *Figure 5* met en avant le lien entre cette proximité affective et la dimension statutaire. La *Figure 5* montre la répartition du niveau de proximité en fonction du statut (familial, amical ou professionnel). Ces données créditent la thèse selon laquelle le deuil serait d'autant plus fort que la personne perdue nous est reliée statutairement : 91 % des personnes « particulièrement affectées par un deuil » ayant perdu leur enfant se déclarent très proche de leur enfant, ce qui est le cas à 96 % pour personnes ayant perdu leurs conjoint·e·s, 82 % leurs parents, mais seulement 18 % d'un collègue de travail. La prise en compte de la dimension statutaire ne remet pas en cause le rôle de la proximité affective. Il s'agit au contraire de comprendre comment dimension statutaire et proximité affective s'articulent, se renforcent. Nous pouvons toutefois soulever deux légers écueils : non seulement la notion de « proximité » n'est pas définie ici, mais en plus on peut craindre un biais de déclaration. En effet, comment se définir « en deuil » d'une personne avec laquelle nous ne déclarerions aucune proximité, donc aucun lien ?

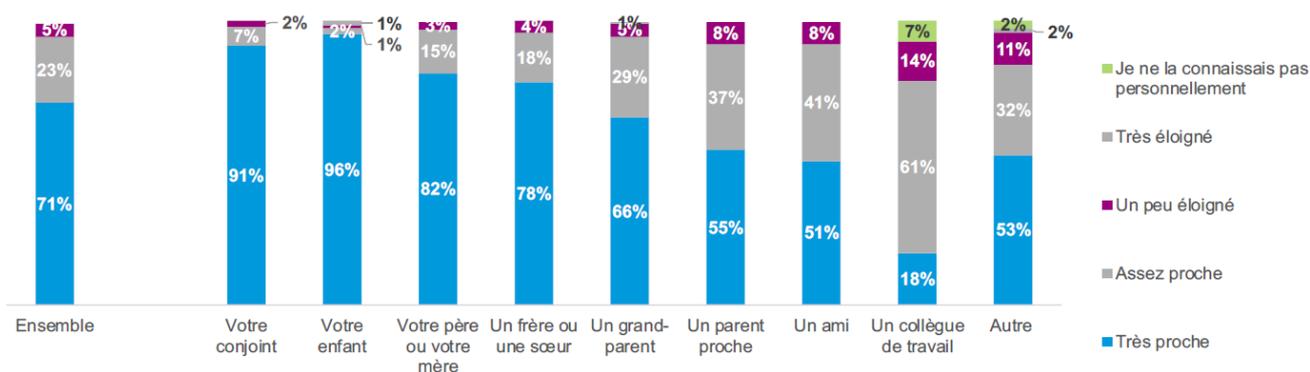
À travers ces résultats d'enquête apparaît bien l'idée que le terme de deuil renvoie davantage à un statut plutôt qu'à un simple état émotionnel. Mais sortir d'un statut ne relève pas des mêmes logiques que de sortir d'un état émotionnel. En pensant le deuil comme deuil « statutaire », l'idée même d'en sortir grâce à un travail mental sur soi montre ses limites.

Figure 5 : Proximité avec les proches décédés

La proximité avec le défunt dépend largement du lien familial

Considérez-vous que vous étiez affectivement proche de la personne décédée ? (%)

– Bases : 2980 Adultes (18 ans et plus) particulièrement affectés par un deuil



Source : CREDOC-EMPREINTES-CSNAF-Les Français face au deuil 2019

2.3 Quelques propositions d'outils conceptuels

Notre propos n'est pas de simplifier le discours psychologique dans son ensemble. Aussi, rares sont aujourd'hui les psychologues qui reprennent à leur compte et sans nuance l'idée d'un *travail de deuil* qui mènerait à une sortie du deuil. Au contraire, l'idée d'une temporalité suspendue est de plus en plus présente. On pourrait reprendre la jolie formulation de Patrick Boucheron et parler du deuil comme « temporalité muette où s'essouffle la psyché » (Boucheron, 2021).

Il existe chez Freud un travail de deuil comme il existe un travail du rêve, du trait d'esprit, et plus généralement de la psyché. « Ça » travaille en nous, sans obligation de résultat. Aussi vaut-il mieux parler avec Jean Allouche, Jean-Baptiste Pontalis et Daniel Lagache d'« épreuve » ou d'« acte » de deuil. Si la perte peut être surmontée, elle laisse inconsolé. (Boucheron, 2021)

Les travaux contemporains font ainsi de plus en plus consensus pour rejeter une représentation trop productiviste et marchandisée du deuil, en rejetant le terme de « travail » (Laufer, 2006). Plus encore, c'est toute la temporalité qui est réinterrogée : cette temporalité est de moins en moins pensée sur un mode linéaire, mais davantage dans une circularité, un surgissement

qui renvoie à d'autres événements, brouillant ainsi les pistes temporelles. Cette représentation non linéaire du deuil est plutôt bien documentée en sciences humaines, et notamment en littérature, comme le souligne Marc-Antoine Berthod (2018).

Dans son rapport à la mort, le deuil est tout simplement intermittent ; il se vit en pointillé. Tout se passe comme si on ouvrait ou refermait le dossier d'un mort, plus ou moins régulièrement, parfois collectivement, en fonction des circonstances, des contextes et des opportunités. (Berthod, 2018, p. 104)

Avant d'être un processus, le deuil est à la fois un absent et un présent chez les individus. Il l'est de manière diffuse – ou *pervasive* pour utiliser un anglicisme – non seulement pour l'individu dans son rapport singulier au temps, mais aussi dans les rapports interpersonnels qui plongent parfois les acteurs dans ces cotermporalités du deuil, souhaitées ou non. Comme l'écrivent Barthes, Compagnon ou encore Piette, le deuil est d'abord résistance à la temporalité. S'il est associé à la perte, mais pas à la possession lorsqu'un décès survient, le deuil demeure une expérience kaléidoscopique, vécue dans une multiplicité d'instant, le rendant temporairement effectif. Une science humaine du deuil devrait par conséquent se développer en amont ou en deçà des débats sur la nécessité de préserver les liens ou de se détacher de l'objet de la perte, car le deuil est intermittence continue. (Berthod, 2018, p. 107-108)

Notre ambition est donc de nous inscrire dans la continuité de cette approche prônée par Marc-Antoine Berthod, en prenant acte de cette intermittence. Nous pouvons cependant aller encore plus loin et souligner que, si certains deuils sont intermittents, d'autres sont constants, quotidiens, et ce même des années plus tard. C'est, comme nous le verrons, le cas pour les deuils d'enfants. Pourquoi cette temporalité ne peut-elle pas être linéaire ? Pourquoi n'y a-t-il pas de sortie du deuil ? C'est aussi parce que la dimension relationnelle demeure, même avec le décès. Toutefois, parler de relation ne revient pas à dépolitiser le deuil. Au contraire, en sortant d'une représentation du deuil comme travail psychique pour l'aborder comme statut, nous pouvons dès lors le repolitiser. L'analyse sociologique du deuil peut être vue comme une première étape dans sa repolitisation appelée de ses vœux par Judith Butler.

Many people think that grief is privatizing, that it returns us to a solitary situation and is, in that sense, depoliticizing. But I think it furnishes a sense of political community of a complex order, and it does this first of all by bringing to the fore the relational ties that have implications for theorizing fundamental dependency and ethical responsibility. If my fate is not originally or finally separable from yours, then the 'we' is traversed by a relationality that we cannot. (Butler, 2004, p. 42)

Resociologiser le deuil, pour mieux par la suite le repolitiser, c'est-à-dire sortir d'une représentation uniquement psychique et individuelle, et montrer qu'il s'inscrit dans des pratiques matérielles, des relations définies par des statuts spécifiques et des ressources différenciées.

Dès lors, comment se doter d'outils adéquats pour définir et analyser le deuil ? Si les outils de l'approche psychologique ont montré leurs limites, peut-on parler du deuil de façon plus sociologique ? Une des solutions que nous proposons est d'envisager une analyse du deuil compris comme un statut associé à un ensemble de pratiques, et non seulement comme un état émotionnel ou un processus potentiellement fini. Cela sous-entend qu'il est possible d'être en deuil sans « se sentir » en deuil et que cela continue d'avoir des effets sur les trajectoires des individus. On peut alors penser la permanence du deuil sans présupposer d'états émotionnels particuliers. Toutefois, dire cela ne suffit ni à se distinguer des approches psychologiques ni à penser la dimension concrète du deuil ou à en comprendre les pratiques. En plus de la notion de deuil comme statut, il nous faut nous doter d'un outil pour saisir les effets de ce deuil sur le quotidien des endeuillé·e·s. Pour cela, nous ne rejetons pas, paradoxalement, la notion de *travail*, mais cette fois ce terme ne porte plus sur le deuil lui-même, mais sur les émotions qui lui sont liées.

Loin de refuser en bloc la notion de « travail de deuil », les sociologues du deuil ont plutôt essayé de se l'approprier en la distinguant d'une autre forme de travail que serait le « travail du deuil ». C'est le cas de Patrick Baudry dans « Travail du deuil, travail de deuil » (2003). Dans cet article, l'auteur revient sur la notion de « travail du deuil » en mobilisant les usages faits par des précurseurs comme Robert Hertz ou Marcel Mauss.

Quand Robert Hertz parle de « travail du deuil » (1907), c'est pour souligner que l'expression des émotions participe d'une culture qui s'impose aux individus. Des conventions, des coutumes, des règles organisent un cadre à l'intérieur duquel l'individu communique aux autres ses sentiments. [...] Robert Hertz et Marcel Mauss (Mauss, [1934] 1985) soulignent donc que le deuil, si intime qu'il paraisse, s'exprime et se fonde sur une culture qui détermine sa possibilité. Quand elle pleure, la personne n'adapte pas seulement l'expression de son propre chagrin aux manières collectives d'exprimer sa peine, elle se conforme aussi, plus fondamentalement, à un ordre culturel qui gouverne l'élaboration d'un sentiment. Émile Durkheim l'a écrit : « Le deuil n'est pas l'expression spontanée d'émotions individuelles. » (Durkheim, [1912] 2007) (Baudry, 2003, p. 475-476)

Les émotions cadrées par la culture et ses institutions feraient donc bien l'objet d'un travail. Non pas d'un travail individuel, mais d'un travail collectif qui donnerait un cadre à l'expression des émotions : « Le travail du deuil – qu'il faut ici comprendre comme les manières que les sociétés ont d'obliger des comportements et de canaliser des émotions – consiste en la mise en œuvre de solidarités qui s'expriment dans des rites et des coutumes. » (Baudry, 2003, p. 476). Il oppose ainsi explicitement ce concept à la notion de « travail de deuil » qui « signifierait que l'individu pilote ses affects, qu'il conduit sa propre évolution d'un état psychologique vers un autre, alors qu'il s'agit – comme pour le mort – de passer d'un statut à un autre » (Baudry, 2003, p. 481). Le « travail du

deuil» rendrait compte davantage de cette dimension statutaire, notamment en insistant sur sa passivité dans la situation : « Travail du deuil : cela signifie que la personne est travaillée par le deuil, donc qu'il s'agit d'un processus qu'elle ne contrôle pas, qui excède ses capacités de maîtrise. » (Baudry, 2003, p. 480-481). La mise en avant du processus dans cette notion de « travail du deuil » suggère que ce concept permet de penser le statut d'endeuillé·e sur le temps long. Cependant, paradoxalement, Patrick Baudry entend le mobiliser exclusivement afin de penser les ritualités funéraires, et n'ouvre pas l'analyse aux pratiques sur le long terme, laissant ainsi à nouveau le champ libre à la psychanalyse.

Pour nous, il convient donc de conserver la notion de *travail* afin de mettre en lumière la manière dont le deuil est travaillé par les individus. Mais ce travail ne vise pas le deuil lui-même (car alors, comment « travailler » un statut), mais les émotions qui lui sont associées. Ce travail *sur et avec* les émotions est une notion de plus en plus discutée en sociologie et renvoie à la notion de travail émotionnel (Hochschild, [1983] 2017). En nous appuyant sur les travaux d'Arlie R. Hochschild, nous développerons l'idée qu'il existe un *travail émotionnel de deuil* et nous montrerons que celui-ci repose en grande partie sur les mères en deuilées.

Par ailleurs, si nous postulons que le deuil n'est plus seulement un état émotionnel transitoire, mais un *statut*, c'est à la fois pour l'analyser sociologiquement et aussi parce que cette réalité correspond davantage aux expériences recueillies dans les entretiens.

Bernard Lafeuille (comptable, au chômage, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Et... Même maintenant j'ai encore du mal à réaliser ce qui s'est passé. Même maintenant. Je me dis, mais c'est, c'est comme ça. Et, et de toute façon je l'accepterai jamais. J'accepterai jamais cette situation. C'est inacceptable. Tu peux pas accepter que ton enfant meurt. Non, tu peux pas. Tu, tu le subis, mais tu peux pas l'accepter. Et tout, tous les gens qui ont dit « Oh, mais vous en faites pas, avec le temps, les choses se passent », et tout. [*il sourit*]... Je leur souhaite pas à eux de vivre ça parce que ils réviseront la, leur jugement hein. Tu peux pas, tu peux pas te dire... Ouais, bon, c'est un événement et puis il faut faire avec. Non, non. Tu peux pas. Avec, avec tes parents tu peux. Et c'est, heureusement. C'est salubre, sinon les gens vivraient plus. Mais avec un enfant tu peux pas, et ça revient constamment. Et ceux qui te disent que le temps qui passe apaise beaucoup de choses, ben ils l'ont pas vécu.

La permanence du deuil, malgré l'écoulement du temps, est extrêmement explicite dans le discours de Bernard Lafeuille, mais se retrouve, nous le verrons, dans des formes similaires dans l'ensemble des discours des personnes enquêtées. Cette permanence s'accompagne d'un ensemble de normes, de règles de comportement, tous marqués de l'incertitude normative qui, nous l'avons vu, caractérise le deuil. La pérennité et le contenu normatif du deuil justifient de le caractériser comme un état, un statut. Ce faisant, nous nous donnons les moyens de l'analyser en interaction avec

d'autres statuts, et notamment les statuts familiaux (mère, père, frères et sœurs). À travers cette conception du deuil, nous nous dotons d'outils permettant de réintégrer le deuil à l'analyse de la famille. La question est dès lors de savoir comment ce statut d'endeuillé·e vient modifier la position et le rôle attendu des individus dans la configuration familiale. De plus, cette approche statutaire ne rentre pas en contradiction avec une démarche dynamique : il reste tout à fait possible de continuer à penser les *temporalités* du deuil, mais cette fois non pas en vue de sa fin, mais en regardant la manière dont il vient toucher les trajectoires individuelles et familiales. Ainsi, on peut retrouver sa dimension temporelle, mais ce sont les trajectoires qui sont modifiées, et non le deuil lui-même.

Conclusion

Le parti pris dans ce chapitre n'a pas été de discuter terme à terme les concepts et théories psychologiques ou psychanalytiques du deuil, mais bien de s'en distinguer afin de voir dans quelle mesure, et sous quelles conditions, une analyse sociologique du deuil était possible. Pour cela la psychologisation constitue un contexte qu'il s'agit de comprendre et de retraduire. Cette psychologisation se nourrit à la fois de la médicalisation du mourir (elle imprègne et structure les soins palliatifs) et la professionnalisation de la mort, avec des professionnel·le·s du funéraires de plus en plus formés à travers les outils psychologiques ou psychanalytiques. Surtout, ce domaine se structure autour de vulgates psychologiques et la notion de *travail de deuil* devient un argument final justifiant divers modes de prise en charge. Ce contexte est intéressant à deux points de vue. D'une part, il permet de mettre en relation la professionnalisation, la médicalisation et l'absence d'institution englobante autour de la mort et du deuil. D'autre part, il offre une belle illustration des injonctions normatives contradictoires auxquelles sont soumis·e·s les endeuillé·e·s. En effet, d'un côté, le « travail de deuil » porte en lui l'injonction à « une fin apaisée » produite par un ensemble d'opérations mentales. De l'autre côté, cette injonction à « aller mieux », « s'en remettre » (comme on pourrait le faire dans le cadre d'une relation amoureuse par exemple) pose la question de la permanence de la relation entretenue avec le/la défunt·e et donc de l'affection qui lui est toujours portée. En ce sens, la situation de deuil, dans un contexte contemporain, semble toujours être une position clivée, mettant en jeu des ensembles de normes contraires et créant, dans ces cas spécifiques, des ambiguïtés statutaires.

Afin de clarifier le propos, nous préférons mobiliser le terme de *deuil* dans sa dimension purement statutaire : être en deuil, c'est avoir perdu un proche. Ce statut est cependant associé à un ensemble de pratiques et d'émotions qui, nous le verrons, ne sont pas toujours portées par l'endeuillé·e. Mais l'analyse de ces pratiques montre que, contrairement à une représentation commune, les endeuillé·e·s se mettent en activité. Ainsi la notion de *travail* peut être réhabilitée,

mais ici dans un sens plus social et matérialiste. La notion de *travail émotionnel de deuil* nous permettra de mettre en lumière à la fois la mise en activité des endeuillé·e·s, la gestion des émotions qu'elle suppose, ainsi que l'inégale répartition de ces pratiques.

Enfin, cette approche par les statuts justifie de mettre en œuvre une méthode permettant d'analyser finement la double reconfiguration que connaissent les endeuillé·e·s : une reconfiguration des statuts familiaux (parents, enfants, sœurs et frères) et une reconfiguration de la forme même de la famille. La prochaine partie vise donc à mettre en place une méthodologie apte à fournir une analyse familiale du deuil après le décès d'un·e enfant.

Chapitre 2 Enquêter sur les familles en deuil

Réflexions méthodologiques et présentation du terrain

Nous avons vu précédemment à quel point le deuil en tant qu'objet sociologique demande une analyse spécifique. Réinvestir cet objet de manière non psychologique ou psychanalytique oblige à définir une méthodologie rigoureuse qui nous maintienne strictement dans le cadre d'une analyse sociologique. Nous faisons le choix ici d'une méthode qualitative, à l'image de ce que les travaux des années 2010 ont pu mettre en place (Julier-Costes, 2010 ; Roudaut, 2012). Toutefois, la focale de cette thèse est un petit peu différente, dans la mesure où nous ne nous référons pas uniquement à une expérience individuelle, mais également à une expérience familiale du deuil. L'enjeu de cette partie est donc double : comment enquêter sur le deuil mais également d'enquêter sur les familles en deuil ? Comment aborder ce sujet aux vues des enjeux éthiques et émotionnels que le thème du deuil impose ? Le présent chapitre se donne pour ambition d'apporter des pistes de réponses pour l'ensemble de ces enjeux.

Dans un premier temps, nous verrons quelques-uns des points qui font obstacle à une analyse quantitative du deuil, et plus précisément du deuil d'un·e enfant. Dans un deuxième temps, nous argumenterons l'intérêt de la méthode biographique pour étudier les temporalités individuelles et familiales du deuil. Le troisième temps de ce chapitre sera l'occasion d'aborder les questions d'éthique et de gestion des émotions propres à une analyse sur le deuil.

1 Des bases de données rares et limitant une analyse quantitative du deuil

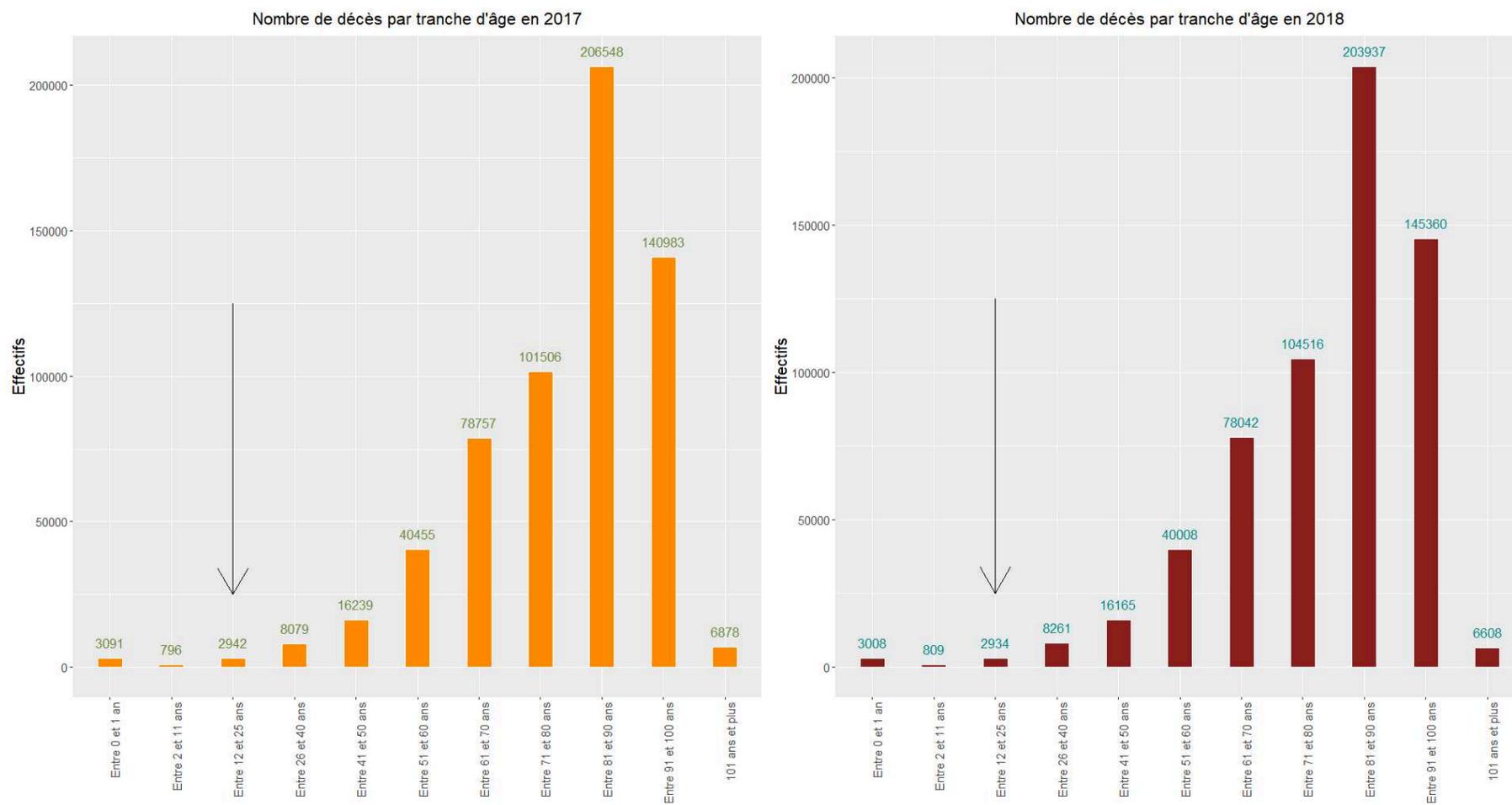
Comment enquêter sur l'effet du deuil sur les trajectoires, à la fois des individus et des familles ? L'analyse des trajectoires nécessite une prise en compte de la temporalité. Or, tout un champ de la sociologie quantitative s'est attelé à répondre à cette question, notamment à travers l'analyse séquentielle (Robette, 2014 ; Studer et Ritschard, 2020). Une des entrées empiriques attendues dans le sujet aurait donc pu être l'approche quantitative.

En introduction, nous²⁹ avons déjà fait mention de l'enquête *Biographie et entourage*³⁰. Collectées par l'Ined en 2001, les données de cette enquête retracent les histoires familiale, résidentielle et professionnelle de 2 830 Francilien·ne·s né·e·s entre 1930 et 1950, ainsi que celles de leur entourage. Malgré l'intérêt saillant de cette base de données, plusieurs écueils ont empêché sa pleine exploitation. Tout d'abord, l'enquête concerne une cohorte née entre 1930 et 1950, qui a donc connu des événements historiques très particuliers, et donc des contextes de décès de proches (tels que les conflits armés) que nous ne retrouvons pas parmi nos enquêté·e·s. Ainsi les « événements marquants » déclarés se confondent souvent entre événements politiques et leurs conséquences sur les trajectoires familiales. Le terrain qualitatif produit ne peut ainsi presque pas être mis au regard des résultats de cette enquête. Un point supplémentaire est que la taille de l'échantillon (2830 individus) fait que l'occurrence « décès d'enfant » est très rare, et encore davantage celle de « décès d'enfant adolescent », rendant ainsi caduque une analyse quantitative à partir de cette base de données : sur les personnes déclarant un « décès » comme événement marquant, seuls 3,3 % des décès concernent un décès d'enfant. De plus, parmi ces décès d'enfant, près de 46 % d'entre eux concernent des décès survenus entre 0 et 1 an. En vue d'observer la famille sur le *temps long*, nous cherchons à étudier les familles ayant perdu un·e enfant âgé·e de 12 à 25 ans (pour une justification des tranches d'âges, voir dans le chapitre 4 : 3 *Une classe d'âge à risque*). Les données en population générale nous apprennent que ces décès ne représentent qu'une minorité de cas, rendant le traitement quantitatif plus compliqué.

²⁹ Ce chapitre comprenant une partie réflexive, le choix a été fait de l'écrire à la première personne du pluriel, comme le reste de la thèse, à l'exception des expériences de terrain qui sont propres à l'enquêtrice et dont la généralisation à travers un « nous » de majesté aurait été trop superficiel. Nous espérons que ce parti pris ne gênera pas outre mesure la lecture.

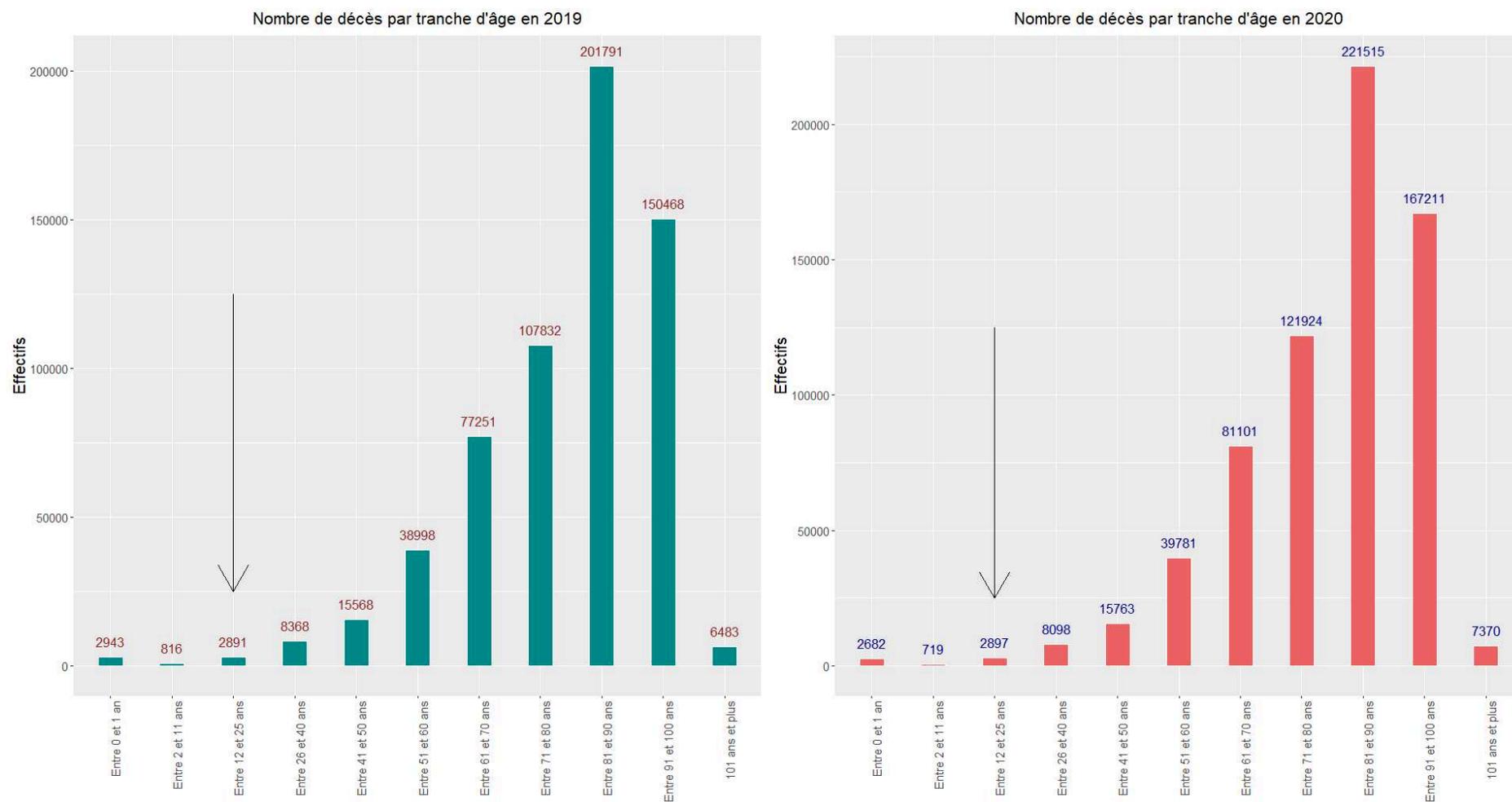
³⁰ Je tiens à remercier très chaleureusement Eva Lelièvre de m'avoir donné accès à ces données, ainsi qu'à des conditions de travail exceptionnelles dans le cadre de l'Ined.

Figure 6 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2017 et 2018



Source : *État Civil*, 2017, 2018

Figure 7 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2019 et 2020



Source : *État Civil*, 2019, 2020

La comparaison entre 2017, 2018 (Figure 6 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2017 et 2018) et 2019 et 2020 (Figure 7 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2019 et 2020) montre que cette rareté se maintient d'années en années. Ainsi les décès de 12-25 ans représentaient respectivement 0,5 % et 0,4 % de l'ensemble des décès en 2019 et 2020. De ce fait, toute enquête ciblant spécifiquement les deuils d'enfants adolescent·e·s ne peut se faire qu'avec un recrutement spécifique, mais dont les biais de représentativité semblent compliqués à maîtriser.

Encadré 1 : Mobilisation de la base de données *Les Français et le deuil*

Les enquêtes sur le vécu du deuil commencent tout juste à trouver une impulsion en France, notamment sous l'influence des associations. C'est le cas de l'enquête *Les Français et le deuil*, menée par le Crédoc, l'association *Empreintes*³¹ et le CSNAF³². Menée en avril 2021 auprès de 3201 individus, dont 2811 ont vécu un deuil, cette enquête, essentiellement centrée sur la situation professionnelle pendant le deuil, permet de récolter quelques informations sur les parents endeuillé·e·s. Ainsi, en 2021, dans cette base de données, 77 personnes enquêtées avaient perdu un enfant (26 un enfant âgé de 3 à 29 ans) et 53 avaient perdu un frère ou une sœur âgé·e de 3 à 29 ans. Bien que ces situations restent trop rares pour donner lieu à des généralités, nous verrons par la suite que certains éléments de cette enquête peuvent nourrir notre réflexion.

Ces points d'attention montrent spécifiquement les limites de l'analyse quantitative pour étudier les familles en deuil d'un·e enfant. Au-delà de cette question de la rareté des décès d'enfants pour la tranche d'âge qui nous intéresse, un autre obstacle à l'analyse quantitative est mise en avant par Geneviève Cresson (2007).

On ne peut pas raisonnablement envisager de construire des cohortes sur lesquelles on évaluerait l'impact d'un événement ultérieur précis dont les risques d'occurrences dans un temps « raisonnable » (c'est-à-dire compatible avec les impératifs de la recherche) sont heureusement minimales. Toute ambition de comparaison avec une cohorte d'appartenance, préalablement définie, se trouve interdite d'entrée de jeu. De même, la comparaison avant-après l'évènement perturbant sera limitée à une comparaison éventuelle entre les souvenirs d'un « avant » qui risque d'être idéalisé et la réalité de l'« après », souvent beaucoup plus dramatique. (Cresson, 2007, p. 290)

L'impossibilité ici démontrée de construction d'une cohorte qui ne se définirait que par l'évènement « deuil » et plus précisément « deuil d'un·e enfant » est un autre écueil que rencontre cette enquête d'un point de vue quantitatif. Ainsi, afin de rentrer sur ce sujet spécifique, le recours au qualitatif

³¹ Je remercie chaleureusement Marie Tournigand de m'avoir donné l'opportunité de travailler sur ces données.

³² Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire

paraît nécessaire. Se pose alors la question du choix de la méthode d'enquête et des modalités de sa mise en œuvre.

2 La méthode biographique et ses enjeux

Comment appréhender cette question du deuil et de ses conséquences, non seulement individuelles, mais également familiales ? La méthode qui a semblé la plus adéquate est d'avoir recours à des entretiens biographiques. Cependant, il ne s'agit pas de plaquer une méthodologie toute faite sur un objet mais d'être au clair sur ses apports, ses limites et sur la façon dont il est possible, si ce n'est de les dépasser, du moins de les contourner.

Travailler sur le deuil et la mort n'est en rien un travail neutre. Si l'entretien sociologique n'est jamais évident (Beaud et Weber, 2003), dans le cas présent l'exercice gagne en difficulté, avec des conséquences aussi bien pour la personne enquêtée que pour l'enquêtrice. Il faut donc s'interroger en amont sur les conditions de possibilité de ces entretiens, sur l'objectif donné et sur la forme qu'ils prennent. Ainsi l'entretien semi-directif est apparu comme le plus intéressant à mobiliser pour rendre compte de la problématique. Dans certains cas, ces entretiens prenaient en outre place dans des contextes permettant à l'enquêtrice de mener des observations, faisant ainsi de l'approche biographique une approche totale.

2.1 Une approche biographique pour saisir les trajectoires familiales

Cette totalité de l'approche biographique offre un triple intérêt en termes de recueil des données. Tout d'abord, il permet d'aborder pleinement la biographie individuelle en interaction avec le contexte familial, donnant la possibilité d'une analyse en termes de trajectoires. Ensuite, elle offre l'avantage de recueillir un discours en train de se faire, de se produire dans l'interaction avec l'enquêtrice. Et enfin, elle permet de recueillir les pratiques et les représentations autour d'un événement passé, fini, mettant ainsi à jour les moments de tensions et les *turning points*.

Le premier apport de l'entretien biographique est de rendre possible la saisie des trajectoires de deuil, aussi bien individuelles que familiales. L'entretien permet ainsi une analyse narrative, comme le préconise Andrew Abbott (2001). En ce sens, « l'entretien biographique est plus qu'une méthode, il engage une posture épistémologique ; une manière de conduire le travail du chercheur » (Santelli, 2014, p. 168). Cette analyse narrative peut s'appuyer sur les éléments temporels recueillis (dates, événements importants, ruptures de temporalités) mais également sur les conditions de recueil qui, elles aussi, offrent des éléments sur les biographies. Un de points intéressants de notre enquête a été de relever des éléments de biographies individuelles, mais également d'assister à la construction de discours autour des trajectoires familiales. En ce sens, non

seulement les entretiens constituent les matériaux d'analyse, mais toute l'ethnographie prenant place autour de ces entretiens fournit des éléments permettant de construire des trajectoires familiales.

Au-delà même des discours recueillis, les conditions de recueil informent sur les modes d'organisation familiaux et la manière dont la famille construit elle-même, et *pour* elle-même, sa propre histoire. Ce point a été particulièrement visible lors de mes entretiens avec la famille Lafeuille³³. En effet, connaissant personnellement Marie, la fille aînée, j'ai été accueillie tout un weekend dans cette famille et, ainsi, plusieurs temps de recueil de discours ont été possibles. Le premier a lieu le soir de mon arrivée, lors du repas. À ce moment-là, et sans que je ne pose aucune question, Danièle, la mère me raconte en détail « leur histoire », c'est-à-dire pour l'essentiel les étapes de la maladie de Léa, décédée d'un cancer de la peau. Ce récit sera le cadre de tous les entretiens que j'aurai par la suite avec les différents membres de la famille. La répartition de la parole dans ce contexte est intéressante : la principale narratrice est Danièle, la mère, complétée parfois par des interventions de Marie, la fille aînée. Quelques rares moments donnent lieu à des prises de parole de Florian, le benjamin de la fratrie et du père, Bernard. Ces interventions des hommes, père et fils, consistent pour la majorité à signifier qu'ils ne connaissaient pas ou ne se rappelaient pas tel ou tel aspect. Une discussion porte sur la date d'évènements anciens (plus de deux ans) mais dont le jour précis (mardi ou mercredi) semble particulièrement important. Suivent alors des échanges sur les indices temporels qui permettent de plus ou moins bien situer l'évènement en question (« J'avais cours de catéchisme à ce moment-là, c'était un mercredi ? » « Tu es sûre que ce n'était pas la veille ? »). Plus généralement, ces interactions et la collecte des matériaux associés ne sont possibles que dans un contexte presque ethnographique. Ce cas particulier illustre un constat déjà connu : la proximité relationnelle, malgré les biais qu'elle induit, favorise l'intensité et la précision des échanges.

J'assiste ainsi à un véritable moment de construction de l'histoire et de la mémoire familiale. Il n'est pas très clair à ce moment-là si le discours produit est adressé à une chercheuse ou à une amie de la famille³⁴. Mais il est manifeste que ce discours est produit pour moi, ou du moins grâce à ma présence extérieure, la proximité relationnelle avec la fille aînée donnant un cadre propice à l'échange. J'ai ainsi pu recueillir un discours familial, co-produit au moment de ce repas, qui a ensuite été complété par les entretiens réalisés avec chaque membre de la famille. Ce cas particulier illustre la manière donc la construction narrative de l'histoire familiale est toujours une

³³ Voir portraits des enquêtés en Annexe.

³⁴ Contrairement aux entretiens, ces moments d'échange n'ont pas été enregistrés, mais des notes ont été prises.

reconstruction. Il donne à voir comment celle-ci se construit, puis se cristallise dans le discours. Or, ce qui nous intéresse ici est de voir comment ce discours met à jour des étapes, des points de référence autour d'une trajectoire. Pour la famille Lafeuille, la trajectoire de la maladie est fortement scandée par les étapes médicales. Si je n'aurai plus ensuite l'occasion de recueillir cette forme de discours familial, cette question des étapes codées est très forte dans le cas des familles ayant perdu un enfant suite à un cancer. À la différence des nombreux autres travaux sur les cancers d'enfants (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016 ; Mary, 2019 ; Scibilia, 2020), dans le cadre des entretiens que j'ai menés, il n'y a plus aucune incertitude sur l'issue de la maladie. La fin étant déjà connue, il s'agit de voir comment les parents et frères et sœurs interrogé·e·s reconstruisent une histoire commune autour de cette période de leur vie. Apparaissent alors les cohérences et incohérences discursives qui renvoient, d'une part, au point de vue situé des personnes, en fonction de leur position dans la configuration familiale, leur statut et leur âge, et, d'autre part, au poids donné à leurs souvenirs. La mémoire collective ainsi produite (Halbwachs, 1925) participe à la création de la famille. Mais les « rôles de mémoire » ne sont pas uniformément répartis au sein de la famille, et, à l'instar des tâches de *care* la fonction de « se souvenir » (de manière extrêmement précise) est encore ici portée par les femmes.

Enfin, si le décès constitue un *turning point* (Abbott, 2009) dans l'histoire familiale, cela justifie d'autant plus que les entretiens aient lieu longtemps (plusieurs années) après le décès.

Rappelons que ni le début ni la fin d'un *turning point* ne peuvent être définis tant qu'il ne s'est pas déroulé complètement dans la mesure où c'est la naissance et l'installation d'une nouvelle trajectoire [...] qui définit le *turning point* en lui-même. Ce qui signifie que l'analyse des *turning points* ne peut faire sens qu'après les faits, quand une nouvelle trajectoire ou un nouvel état du système est clairement établi. C'est cette qualité qui fait que la stratégie de la fenêtre mobile pour identifier les *turning points* est à la fois faisable et nécessaire. (Abbott, 2009, p. 198)

Tous ces éléments justifient donc de mobiliser les entretiens semi-directifs, en particulier pour saisir des temporalités qui ne se donnent à voir que dans un discours familial, mais également d'effectuer ces entretiens dans un temps relativement long après le décès de l'enfant. Toutefois, si la famille est l'unité d'analyse de cette thèse, elle n'en constitue pas l'unité d'enquête, dans la mesure où le recueil d'entretiens familiaux est difficile à négocier, et également car il est porteur de biais méthodologiques particuliers (au premier plan desquels, l'imposition de la représentation d'une personne de la famille et l'impossibilité d'avoir accès aux discours des autres membres). Notre choix a donc été de mener des entretiens individuels en essayant, dans la mesure du possible, de multiplier les entretiens avec les membres d'une même famille.

2.2 L'intérêt et l'apport de la méthode biographique

Le centrage sur les entretiens individuels fait que la matière de ce travail est l'analyse de la subjectivité des acteurs : « La singularité du regard porté par chacun sur un même évènement vécu souligne tout l'intérêt de cette démarche de reconstruction subjective qui s'éloigne des analyses purement objectivantes que l'on peut faire des trajectoires. » (Laborde, Lelièvre et Vivier, 2007) C'est d'autant plus le cas que les questions relatives au souvenir des morts (Déchaux, 1997) et à leur réappropriation symbolique sont ici primordiales. Il s'agit donc d'interroger les modalités concrètes de cette réappropriation par l'analyse des capitaux différenciés (économiques, culturels, sociaux, etc.) ainsi que par les effets de statuts familiaux et la position dans la configuration familiale. Guy Michelat note que l'intérêt de l'entretien semi-directif se donne à voir lorsque « l'on cherche à appréhender et à rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations » (Michelat, 1975, p. 230). C'est cet ensemble de pratiques et des représentations qui leur sont liées qu'il faut saisir ici.

Dans ce contexte, quel statut donner au témoignage individuel ? Doit-il être considéré comme « cas » sociologiquement pertinent (Passeron et Revel, 2005) ou bien comme à un échantillon contenant des informations sur la communauté ? La deuxième hypothèse sous-entend non seulement que la communauté est l'objet d'intérêt, mais également qu'elle est déjà constituée au préalable (c'est-à-dire avant l'enquête) et a conscience d'elle-même. Pour Guy Michelat, dans une enquête qualitative, les personnes interrogées sont choisies en fonction de critères non pas probabilistes, mais en fonction de leur diversité.

C'est l'individu qui est considéré comme représentatif en ce qu'il détient une image, particulière il est vrai, de la culture (ou des cultures) à laquelle il appartient. On essaie d'appréhender le système présent, d'une façon ou d'une autre, chez tous les individus de l'échantillon, en utilisant les particularités des expériences sociales des individus en tant que révélateurs de la culture telle qu'elle est vécue. (Michelat, 1975, p. 236)

Cette diversité est réfléchiée en fonction de variables stratégiques, c'est-à-dire présentant le plus d'intérêt. Dans ce travail, les variables retenues pour le recrutement ont été le sexe, le statut familial (mère, père, frères ou sœurs) et, dans une moindre mesure, la position sociale. La position d'enquête adoptée est donc proche de la vision défendue par Stéphane Beaud.

Restreindre le travail intensif sur un nombre somme toute limité d'entretiens, c'est d'une certaine manière faire confiance aux possibilités de cet instrument d'enquête, notamment celle de faire apparaître la cohérence d'attitudes et de conduites sociales, en inscrivant celles-ci dans une histoire ou une trajectoire à la fois personnelle et collective. (Beaud, 1996, p. 234)

Cela étant, les problèmes méthodologiques ne manquent pas. Il ne faudrait ainsi pas oublier les relations objectives et les structures qui, non « dévoilées » aux acteurs, peuvent de fait être invisibilisées dans les discours (Bourdieu, 1986).

Deux types de difficultés peuvent donc être abordés dans l'enquête par entretien. Si la première, la question de la représentativité, peut facilement être levée, la seconde, celle de l'illusion biographique et de la gestion émotionnelle qui lui est liée, demande davantage de développements. Or, force est de constater que ces difficultés informent la manière dont le corpus d'entretien est constitué, de la prise de contact avec les enquêté·e·s à sa taille finale. Il s'agit donc de revenir sur la manière dont la prise de contact avec les familles endeuillées s'est faite, en distinguant les critères de choix et les éléments propres à la rareté de la population concernée, qui a bien souvent fait de nécessité vertu.

2.3 « Mais... Vous les trouvez comment vos enquêté·e·s ? »

Cette question, si simple et si évidente, a été celle qui a été le plus souvent posée lors de ces années de thèse. Et de fait, le recrutement n'a pas été aisé et a joué à la fois sur la taille de l'échantillon et sur les discours produits. Afin de rendre compte des différents modes de recrutement utilisés, il faut revenir sur les temporalités de la thèse et sur les contraintes géographiques que j'ai pu rencontrer. Ainsi, trois modes de recrutement ont été sollicités : via les associations, via le bouche-à-oreille, et enfin via le contact téléphonique suite à la publication de l'avis de décès sur avis-de-deces.net.

Ayant commencé ce travail lors de ma deuxième année de master, j'avais alors privilégié la piste institutionnelle la plus spontanée, en recherchant des associations d'aide pour parents endeuillés. Certaines associations peuvent avoir une obédience plutôt religieuse ou spirituelle, telle que *Jonathan Pierres Vivantes*, qui s'adresse aussi bien aux parents qu'aux frères et sœurs endeuillés, être centrées sur le deuil parental comme *Approvoiser l'absence*, concerner tous les deuils comme *Mieux vivre le deuil*, ou encore accompagner les familles dont l'enfant s'est suicidé·e comme *Phare enfant-parents*. Lors de mes premières prises de contact, en dehors des mails envoyés aux responsables des associations, je me suis rendue à des « cafés deuil » organisés à Lyon par différentes associations. L'objectif de ces « cafés deuil » est d'ouvrir la discussion sur les différentes expériences et d'échanger entre membres. J'ai pu, lors de ces rencontres, prendre des contacts avec des personnes (en majorité des mères) endeuillées et négocier un entretien. Ce mode de contact, pour facile qu'il soit, comporte toutefois de nombreux biais. Le premier est que les personnes présentes lors de ces cafés-deuil viennent dans le but de parler et être écoutées. Leur intervention est rarement la première. Aussi, lors de l'entretien, je récolte un discours, un récit souvent travaillé, car déjà

construit, « déjà dit ». La mise en récit se travaille ainsi au sein de collectifs (Clavandier, 2004 ; Revet, 2007 ; Langumier, 2008) et l'enquête ne vient que recueillir ce discours déjà formé. La difficulté alors est de poser les questions qui sortent du prisme soit spirituel, soit psychologique en fonction des particularités de l'association en question. La préconstruction du discours est un atout pour le recrutement mais un blocage pour l'entretien. Le second biais, moins problématique car moins systématique, est celui que rencontre tout enquêteur ou enquêtrice lorsqu'il ou elle passe par le biais associatif : les personnes qui s'expriment sont celles qui se jugent légitimes pour s'exprimer. Ici les critères de légitimité sont de deux ordres : soit, très classiquement, la dotation en capitaux culturels, soit l'ancienneté dans l'association. Il semble que ce soit plutôt ce second critère qui ait joué ici, ce qui, étant donné mon objet d'étude, était à mon avantage : cela m'a permis de recruter des familles dans des trajectoires « longues » de deuil. Toutefois, un élément doit être dès à présent souligné : à la différence d'autres terrains prenant appui sur des associations, ici, le bouche-à-oreille ne fonctionnait pas. Autant j'ai parfois (mais non nécessairement) pu avoir accès aux autres membres de la famille après avoir réalisé un entretien avec l'un·e d'entre eux, autant l'effet de réseau s'est avéré tout à fait inefficace. Lorsque je demandais aux personnes enquêtées si elles acceptaient de donner mon nom ou de donner un contact, elles refusaient, éludaient, avaient peur de déranger alors qu'il s'agissait d'adhérent·e·s à la même association. Cet obstacle s'est posé dans le recrutement dans les associations, mais également au sein des familles. L'impossibilité de « l'effet boule de neige » a été un des freins principaux de cette enquête. Cela s'illustre par exemple dans cette réponse que fait Iris Gaco lorsque je lui demande si je pourrais être mise en contact avec ses parents.

Enquêtrice : Et... Ah si en fait j'ai encore une question mais c'est plus une... 'fin c'est pas une question en fait, c'est une demande. Est-ce que tu penses, est-ce que toi tu te sentirais de poser la question, et est-ce que tu penses que tes parents seraient d'accord pour faire cet entretien-là avec moi ?

Iris Gaco (en études de gestion, frère de 20 ans décédé dans un accident de voiture) : Non, ils seraient pas ok. Non.

Enquêtrice : Ils savent là que...

Iris Gaco : J'ai dit à ma mère, ouais. Je voulais pas lui dire au tout début mais je lui ai dit parce qu'elle m'a demandé. Et je lui ai dit « Mais je voulais pas t'en parler parce que ça va te faire du mal », elle m'a dit « ouais, tu as eu raison ». Mais bon, tranquille. Elle m'a demandé « tu te sens ? ». J'ai dit « ouais, ouais, j'ai accepté maintenant mais je me sens ». Mais je sais que... Dans ma famille... Ne te connaissant pas, ils voudraient pas....

Enquêtrice : Ouais.

Iris Gaco :... Ils voudraient pas. Ouais non ils sont, bon sachant en plus mes parents ils sont trop... trop fragiles. Trop fragiles. Ma mère... Mouais mes parents seraient trop tristes en fait. Ça leur met trop, un coup trop important, dans la figure. Ouais.

Enquêtrice : Ouais. C'est ça que tu, c'est ça que tu veux dire par fragile, c'est...

Iris Gaco : Ouais, non ils sont... Ils sont... Je vois ma mère dès qu'elle en parle encore un peu elle a les larmes aux yeux, mon père... Mon père il va pas pleurer mais... il va être dans son coin, il va râler. Donc tu sais que... ça va pas trop quoi.

Enquêtrice : Ouais.

Iris Gaco : Mais non je, ils seraient pas... Ils seraient pas ok.

Ce discours sur la fragilité parentale prend sens dans le contexte de la protection que les frères et sœurs endeuillé·e·s mettent en place autour de leurs parents, donnant au deuil parental une forme de priorité, notamment sur le registre émotionnel (voir dans le chapitre 9 : 3.3 *Les formes de parentalisation des frères et sœurs en deuil*). Cette protection se manifeste notamment dans le fait de faire barrage à tout ce qui pourrait renvoyer au souvenir du décès, et la sollicitation d'un entretien en fait partie. Le même mécanisme se retrouve dans d'autres relations, des mères vers les enfants, des pères vers les mères, ou encore entre adhérent·e·s d'une même association. Ainsi, plus généralement, je n'ai eu aucun entretien avec des personnes que je n'avais pas personnellement rencontrées (soit physiquement, soit oralement). De fait, le mode de recrutement par le secteur associatif a permis d'avoir accès à onze personnes.

Ce constat de l'absence d'effet boule de neige s'applique également pour le second mode de recrutement mis en œuvre, à plus petite échelle, mais tout aussi efficace : le réseau personnel. J'ai ainsi mené des entretiens avec des proches, des amis ou amis d'amis, des voisins, ou encore avec deux anciennes étudiantes. Dans ce cas de figure, le mode de sollicitation a été plus implicite. J'avais alors conscience de négocier un échange d'un niveau d'intimité élevé. Paradoxalement, avoir ce type d'interactions avec des personnes étrangères (et que l'on ne reverra pas *a priori*) est plus aisé qu'avec des personnes que l'on recroise au quotidien. Durant l'entretien, une somme importante d'informations apparaît, des informations qui sont rarement données dans la vie de tous les jours. Là encore le bouche-à-oreille n'a pas fonctionné : bien que mon entourage connaisse l'objet de mon travail, très peu d'entre elles et eux sont venu·e·s me voir en me disant « connaître quelqu'un ». Si cela est peu surprenant, ce constat est toutefois significatif du « tabou » que constitue aujourd'hui le deuil, du moins dans les cercles les moins intimes. Ce mode de recrutement a tout de même été le plus efficace car dix-huit personnes ont ainsi accepté de me parler.

Enfin, le dernier mode recrutement est passé par l'épluchage des avis de décès. Le site internet avis-de-décès.net recense automatiquement tous les avis de décès parus dans les journaux

locaux. Il est ainsi possible de faire une recherche par nom, par département, par ville et par date du décès. Les avis de décès mentionnent pour la plupart l'âge de la personne et parfois le nom des proches, donc dans notre cas, des parents. Grâce à l'épluchage, tout d'abord manuel, et ensuite automatique³⁵ de cette immense base de données, je pouvais être en possession d'une liste de noms de familles ayant perdu un enfant dans les tranches d'âge qui m'intéressent, et, surtout, dans les régions aux alentours. En effet, mes changements professionnels m'ont amenée de la région lyonnaise au sud-ouest béarnais et ont ainsi fait bouger, presque involontairement, les profils de recrutement des enquêté·e·s. Grâce aux pages blanches, j'ai ainsi pu contacter les familles concernées (et essayer alors mes premiers refus d'entretiens). Ce mode de recrutement m'a permis de mener des entretiens avec onze personnes endeuillées, aux profils bien moins qualifiés que celles que je pouvais rencontrer dans mon entourage ou via le recrutement associatif.

Lors de la sélection des personnes enquêté·e·s, j'ai veillé à ce que le décès de l'enfant ait eu lieu au moins deux ans avant la prise de contact. Les entretiens les plus éloignés du décès se sont déroulés au maximum quinze ans après le décès. C'est à la fois parce que le deuil est un état émotionnel et un statut que nos entretiens ne pouvaient se dérouler juste après le décès. Cette thèse vise à renseigner les réajustements et bifurcations induits par le deuil sur le temps long. Il fallait donc se donner les moyens de voir les modifications de trajectoires, à la fois celles qui interviennent juste après le décès, mais également celles qui découlent de modifications plus profondes dans les rôles et la configuration familiale. Un autre élément justifiant une distance relative vient d'une volonté de ne pas rajouter une charge émotionnelle trop forte aux entretiens en mobilisant des événements encore trop proches. Nous le verrons, la distance temporelle modifie peu d'éléments émotionnels, mais elle permet aux enquêté·e·s de construire une histoire, plus ou moins commune, et ainsi d'avoir un discours à offrir au moment de l'enquête. Il est surprenant de voir à quel point ces différences de temporalités influencent peu les discours recueillis. Leur précision dépend ainsi moins du temps écoulé que de facteurs tels que le sexe de la personne interrogée ou la cause de décès.

Lors de la négociation des entretiens, j'ai systématiquement demandé à ce qu'ils soient menés au domicile des enquêté·e·s. Cette proposition a été refusée dans les quelques cas où la personne ne voulait pas que son entourage soit mis au courant de sa démarche, mais les entretiens ont généralement bien été réalisés au domicile des enquêté·e·s, et plus rarement en extérieur dans des lieux publics, ces derniers respectant rarement les critères de calme nécessaires au bon déroulement du discours. Me rendre au domicile des personnes interrogées me permettait en outre

³⁵ Un immense merci à Olivier Liot pour son petit script magique qui m'a économisé bien des heures de recherche.

de voir les lieux de vie, les anciennes chambres à coucher du/de la défunt·e ou encore de parler des photos affichées.

2.4 Les entretiens familiaux comme dépassement des limites de l'entretien biographique

Comme le note Michel Grossetti, une des critiques les plus souvent adressées à la méthode biographique est de ne s'intéresser aux bifurcations biographiques qu'au niveau individuel, et donc d'occulter des régularités perceptibles à un niveau plus général. Néanmoins, comme il le rappelle, «il est parfaitement légitime de travailler à un niveau donné, dans la mesure où les formes de généralisation que l'on pratique restent en rapport avec le choix initial» (Grossetti, 2006, p. 23). Il convient donc de rappeler quel est le niveau étudié (ici le niveau individuel et familial) et de bien souligner que les généralisations présentées sont toujours à faire et à replacer dans ce contexte particulier. Il n'y a ainsi «pas de contradiction intrinsèque entre l'analyse des bifurcations et celle des trajectoires modales, à condition d'accepter la légitimité et les limites de chacun des niveaux d'analyse» (Grossetti, 2006, p. 24). Si la première critique en termes de généralisation est levée, reste à en aborder celle concernant la reconstruction *a posteriori* des parcours sociaux.

Tout se passe comme si ces entretiens débouchaient sur une reconstruction plutôt que sur une reconstitution des parcours, sur une reconstruction subjective par l'interviewé plutôt que sur une reconstitution objectivée par l'enquêteur, sur une reconstruction indigène prise dans des catégories langagières plutôt que sur une reconstitution contrôlée et pré-encodée par les catégories du chercheur. Le caractère rétrospectif de l'enquête est en quelque sorte si pesant qu'il déforme par trop la réalité et projette quelque doute sur la validité des matériaux dans l'optique d'une analyse des temporalités de parcours, dans la perspective d'un regard longitudinal. (Demazière, 2007, p. 5 -6)

Comment s'extraire de cette déformation de la réalité, et est-il possible seulement d'en sortir ? En ce qui concerne ce travail, le fait de constituer le terrain non pas en partant des individus, mais en prenant la famille comme échelle d'analyse a permis, par le croisement des regards, de lever partiellement ce biais.

Le recueil des entretiens par « famille » s'est relevé riche et explicite. Ainsi, alors que le guide d'entretien favorise une approche biographique, les croisements des discours, quand ils ont été possibles, ont permis de mettre en lumière de véritables monographies familiales. Cette méthodologie permet non seulement de reconstruire les trajectoires familiales (la famille étant ici considérée comme une entité autonome), mais également d'échapper, dans une certaine mesure, à la pure illusion biographique. La multiplication des points de vue sur un même événement croise les subjectivités et permet ainsi de mieux saisir les effets de positions individuelles dans les

trajectoires. Ainsi, la comparaison des mêmes faits évoqués par des personnes différentes donne des clés d'analyse importantes. C'est grâce à cette approche monographique qu'il est possible de parler de « trajectoires familiales » sans supposer que tous les acteurs ont une même idée ou un même souvenir du même événement. Au contraire, l'étude des ressemblances et des dissemblances dans les discours est riche d'enseignements.

Toutefois, cette méthode s'est heurtée à la difficulté fondamentale de trouver plusieurs personnes d'une même famille acceptant de mener un entretien. De fait, si, comme on l'a vu, la prise de contact ne représentait pas une difficulté fondamentale, il a été bien plus difficile d'avoir par la suite le contact des autres membres de la famille. Notre corpus d'entretien final comporte donc 40 entretiens, mais dans ceux-ci, seules neuf familles comprennent plusieurs membres enquêté·e·s (soit 15 familles représentées par une seule personne). Ainsi pour certain·e·s des enquêté·e·s, la réponse positive à la demande d'entretien trouvait sa place dans une démarche personnelle, mais ne justifiait pas d'en parler aux autres membres de la famille. La richesse de cette approche familiale se donne à voir dans une analyse thématique des discours de quatre enquêtés, tous les quatre appartenant à une même famille : la famille Anode³⁶. Cette analyse rapide dévoile la manière dont certains thèmes font unanimité ou débat dans la sphère familiale, et permet de mettre en lumière l'intérêt des entretiens croisés entre différents membres de la même famille.

L'exemple de la famille Anode

La famille Anode est une des premières intégralement enquêtées. L'exemple choisi ici met l'accent sur un discours particulier, qui est revenu avec une force plus ou moins significative dans tous les entretiens des membres de cette famille mais avec des dissonances qui donnent des informations précieuses sur l'articulation des relations familiales.

Les premiers entretiens ont eu lieu avec les parents, Josiane et Dominique Anode. Dès l'entretien avec Josiane, la communication à l'intérieur de la famille est présentée comme étant problématique.

Josiane Anode (secrétaire de direction puis femme au foyer, fille décédée à 23 ans d'un cancer) : Mais bon les garçons ça raconte pas, ça raconte pas grand-chose hein. Ça reste très... Même les, les maris c'est pareil hein. C'est souvent très introverti pour toutes les affaires personnelles.

L'enjeu de la communication avait déjà été soulevé auparavant au cours de l'entretien, mais portait alors sur les difficultés de Sophie, leur fille défunte, à communiquer sur sa maladie. Ici Josiane insiste sur les résistances de ses fils lorsqu'il s'agit de communiquer sur leurs peines³⁷. Cette

³⁶ Voir portraits des enquêté·e·s en Annexe.

³⁷ Ces enjeux sont à l'évidence éminemment genrés et seront développés par la suite.

remarque aurait pu être qu'anodine, si elle n'avait pas été reprise et développée par la suite par son mari.

Enquêtrice : Et ses... ses frères ils ont réagi comment ?

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille décédée à 23 ans d'un cancer) : Ben ses frères ont... ont réagi... En en parlant peu... Et je pense ça nous... Je pense pour nous protéger. [...] Ben ce sont des garçons. Donc plus versés vers l'action. [...] Et je pense que, qu'en tant que garçons déjà ils, ils sont partis dans l'action. Et puis, ils s'expriment, on exprime moins leurs, nos sentiments, nos peines, moins facilement que les filles et les femmes. Et donc les deux conjugués font que ça a été, ils en ont vraiment très peu parlé. [...] On n'a jamais réussi à les faire trop s'exprimer là-dessus. Et partager leur, leur ressenti, leur peine. On a compris que... On a supputé quoi, soupçonné que c'était pour ne pas... Ce que fait souvent la famille d'ailleurs. On n'en parle pas parce que ça va remuer un couteau dans la plaie.

Alors que cette absence de parole était à peine soulevée dans l'entretien de Josiane, Dominique, le père, insiste beaucoup là-dessus et exprime un manque derrière cette absence de parole et d'explicitations des sentiments. Il est notable que, dans les deux discours, la justification donnée à cette absence de parole renvoie à une potentielle incapacité, genrée et naturalisée, à parler (« ce sont des garçons »). Plus remarquable cependant, cette absence de communication est également soulignée et regrettée par les frères endeuillés, sans être pour autant analysée sous le même prisme.

Martin Anode (entrepreneur, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : On... enfin notre relation, disons que dans la famille la communication n'est pas un... n'est pas très explicite on va dire. Quand, si je fais un comparatif avec ma belle-famille où dès qu'il y a quelque chose qui se, qui doit se dire, c'est dit dans la demi-seconde, y a pas de caché et autre. Dans ma famille c'est vrai que, les, les choses se disent pas forcément. Entre autres je pense au décès, entre autres, en partie entre guillemets « à cause » du décès, du décès de Sophie qui a bloqué je pense pas mal de... pas mal de choses. Mais, c'est vrai que les modes de communications sont assez restreints [...] Et, et c'est vrai qu'à partir de ce moment-là [le décès de Sophie], tout le monde était un peu à fleur de peau et du coup les, des, je pense qu'il y a pas mal de choses qui ne se sont pas dites.

Le discours de Martin met l'accent sur la construction familiale dans cette impossibilité de la parole et le lie, non pas à une dimension genrée, mais au décès de sa sœur. Ainsi, face au même constat, les ressentis et donc les explications diffèrent : la responsabilité mise sur une « nature » masculine s'oppose à un schéma plus propre à l'histoire familiale. La comparaison avec sa belle-famille est, sur ce point, éloquente : il valorise, contre-intuitivement, des attentes importantes en termes de communication. La question de la communication est bien un élément structurant du discours familial produit et se retrouve mise en valeur dans l'ensemble des entretiens menés au sein de la famille Anode. Chez Rémi, le frère cadet, le constat est en tout point similaire.

Rémi Anode (responsable d'exploitation, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Et donc Martin, Martin a toujours reproché aux parents de pas s'exprimer suffisamment. Niveau de, niveau des sentiments, même de tout. Parler de différentes choses avec mes parents, ben, on aurait voulu avoir un échange, mais y avait pas de répondant en face. Genre par exemple quand je parle avec mes, mes beaux-parents, y a du dialogue, de la discussion, et ça va durer, ben tant que le sujet est pas épuisé. Donc y a des échanges ou y a contradiction ou l'encouragement à aller plus loin. Du dialogue. Dans ma famille, tu racontes des choses et puis t'attends. [...] Et je pense que Martin a beaucoup souffert aussi de, de ça. Puis moi aussi. Mais, du coup il trouvait pas forcément de répondant auprès des parents. [...] Alors que les parents, quand lui parle de quelque chose, ben ils le, ils le critiquent pas, parce qu'ils ont peur de le blesser. Pas forcément rebondir sur ce qu'il a dit de peur, oui voilà, qu'il le prenne mal ou que, que... Alors que, alors que... Moi je lui dis ce que je pense.

Dans le discours de Martin comme dans celui de Rémi, la comparaison avec la belle-famille permet de mettre en lumière les difficultés de communication, qui paraissent ainsi spécifiques à leur famille d'origine. Martin comme Rémi ont tous les deux investi d'autres sphères familiales que la leur. De plus, selon Rémi, les difficultés de communication se situent entre les parents et la fratrie, mais pas au sein de celle-ci (ou du moins elles ne sont pas vécues comme telles : « je lui dis ce que je pense »). À travers ce thème de la communication familiale, deux groupes se distinguent ainsi nettement : d'un côté les parents, très investis dans le souvenir de Sophie et dans la continuité de leur deuil, et de l'autre les enfants, engagés dans leur nouvelle famille nucléaire et développant des projets communs (jusqu'à récemment, ils travaillaient ensemble).

Cet exemple illustre la manière dont les croisements de discours entre les différents membres d'une même famille permettent de lever quelques-uns des biais existants dans la récolte des données sur les parcours biographiques. Cette démarche nous renseigne ainsi sur les relations familiales et, surtout, sur la représentation que les différents membres en ont.

De plus, ces extraits d'entretien permettent de mettre en lumière un élément inhérent à notre thématique d'enquête : la grande vulnérabilité émotionnelle que peut créer la situation d'entretien. Face à cette vulnérabilité se pose alors la question de l'éthique de cette recherche et de sa justification. Avant d'introduire le traitement que nous proposons de faire des émotions dans ce travail d'enquête, il nous faut donc faire un détour par ce questionnement : de quel droit peut-on mener une enquête sociologique sur le deuil ?

3 Travailler sur le deuil : de l'éthique aux émotions

3.1 Enquêter sur le deuil, de quel droit³⁸ ?

Si la question du « droit » à l'enquête sur le deuil se pose dans le cadre de ce travail, c'est que ce sujet a pu être perçu comme illégitime scientifiquement, et notamment pour des raisons dites « éthiques ». Cette question de la légitimité des travaux sur le deuil a pourtant été partiellement levée par les études portant sur le deuil périnatal (Memmi, 2011 ; Giraud, 2015 ; Clavandier et al., 2018) ou sur la fin de vie (Castra, 2010 ; Biaudet et Godfroid, 2016). On peut ainsi postuler que, si ces travaux ne rencontrent pas aujourd'hui d'obstacles *éthiques*, c'est aussi parce qu'ils prennent place dans le contexte de l'institution hospitalière. L'accord de l'institution³⁹ vaut pour validation éthique. Il s'agit donc de revenir rapidement sur les critiques qui pourraient être faites à l'éthique de cette recherche avant d'explicitier pourquoi la question ne peut se poser en ces termes.

Au début de cette thèse, notre entourage scientifique s'intéressait aux questions de famille, d'intimité et de sexualité. Or, ces enquêtes ne rencontrent pas toujours d'obstacles éthiques particuliers, même si elles demandent de mettre en place des méthodologies adaptées afin de lever les réticences des enquêté·e·s (Thomé, 2020). Il ne me paraissait pas étonnant, dans ce contexte, de vouloir travailler sur un sujet tout aussi intime sans pour autant devoir montrer patte blanche devant un comité d'éthique. De plus, le point de vue des recherches portant sur les comités éthiques est relativement critique et invite à ouvrir une réflexion à part entière sur la finalité de leur sollicitation (Assogba, 2001 ; Gagnon, 2005 ; Vassy et Keller, 2008 ; Gagnon, 2010, 2020). Pourtant, dès les premiers mois de ce travail doctoral, des remarques ont été reçues sur les manquements éthiques de ma recherche. Si j'avais été, lors de mes études de sociologie, sensibilisée à la question de l'anonymat et même de la restitution à faire aux enquêté·e·s, il ne m'était pas apparu qu'interroger des personnes en deuil puisse être, plus qu'un autre sujet *sensible*, éthiquement problématique. Ce point est toutefois devenu saillant plus tard, à l'occasion d'un refus d'article, essentiellement argumenté à partir de raisons éthiques⁴⁰. Il s'agit à présent de revenir sur ce refus car il condense à lui seul des éléments importants pour notre réflexion : il dit la manière dont le

³⁸ Ces réflexions s'inspirent et doivent beaucoup à l'ouvrage collectif *Enquêter de quel droit ?* (2010) coordonné par Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat. Les réflexions menées par les coordinateurs et les contributeurs et contributrices de l'ouvrage permettent de dresser un état des lieux éclairant des enjeux autour de l'éthique de la recherche en sciences sociales aujourd'hui.

³⁹ À l'évidence, certaines institutions exigent par ailleurs le passage par des comités d'éthique avant de valider les terrains de recherche.

⁴⁰ Je ne réagis ici que sur les critiques qui m'ont été adressées portant sur la dimension *éthique* de cette recherche.

deuil est conçu dans les milieux scientifiques français et, en même temps, la raison pour laquelle l'extension des recherches sur ce thème est à la fois difficile et nécessaire.

Après soumission à la revue, deux évaluations m'ont été transmises, dont la deuxième était particulièrement critique. Dans ces critiques, le premier élément sur lequel j'aimerais revenir est que, pour l'évaluateur/-trice, le deuil ne pourrait pas être un thème de recherche légitime de la sociologie.

En réalité la question n'est pas dans ces « relations », mais dans les changements moraux, psychologiques qui affectent la vie intime des personnes qui ont souffert. De ce point de vue, la « sociologie » pratiquée par les auteurs n'est pas compétente pour en rendre compte. (Rapport d'évaluation pour la *Revue Française des Affaires Sociales*, reçu le 14 juin 2019)

Le désaccord porte ici sur ce que peut ou ne peut pas étudier la sociologie. La définition du deuil posée restreint son analyse à la seule discipline psychologique. La discussion pourrait porter sur ce point (et c'est tout l'objet du premier chapitre de cette thèse) mais la critique va bien au-delà.

Mais il y a des raisons plus sérieuses encore pour l'exclure, c'est-à-dire des raisons éthiques. La sociologie est-elle à même, et surtout la sociologie appliquée, de traiter de toutes les questions ? La sociologie appliquée se justifie-t-elle par la production de résultats devant être utilisés ? Voici deux questions qui doivent être posées pour un article qui porte sur un sujet exceptionnel, sans qu'il soit, étonnamment (*souligné par l'évaluateur/-trice*), accompagné d'aucun commentaire éthique. (Rapport d'évaluation pour la *Revue Française des Affaires Sociales*)

Plusieurs éléments de réponse peuvent être donnés. Tout d'abord, bien que les grandes institutions de recherche exercent un contrôle éthique de plus en plus fréquent, ce contrôle porte la plupart du temps sur les grandes enquêtes statistiques. Nous ne disposons pas en France de comité d'éthique capable de valider ou non, de manière systématique, un protocole de recherche (contrairement, par exemple aux États-Unis ou au Canada, voir Fassin, 2008). S'ils présentent des intérêts, ces comités rencontrent toutefois des limites concernant le rapport au droit et à l'enquête, comme cela a été illustré par ailleurs (Laurens et Neyrat, 2010). Si un tel passage devant des comités d'éthique était obligatoire, la présente enquête n'aurait peut-être pas pu être menée à bien. Comme le soulignent Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (2010), le risque d'une telle approche par l'évitement des sujets sensibles (que les auteurs désignent davantage comme les sujets ayant une certaine actualité politique) est ainsi de laisser dans l'ombre une partie importante du monde social.

Ensuite, ces remarques sur l'éthique de la recherche sont intéressantes car elles postulent immédiatement que les personnes en situation de deuil sont dans une position de *vulnérabilité* face à la chercheuse. Mais derrière la vulnérabilité, c'est aussi la question de l'intimité supposée de ces thématiques qui pose problème.

On se demande bien à quoi peuvent « servir » les remarques qui ressortent d'un « terrain » dont on se demande bien comment il a pu être « justifié » auprès des parents, qui ont accepté de livrer des bribes de leur intimité. (Rapport d'évaluation pour la *Revue Française des Affaires Sociales*)

Il est intéressant de voir que ce thème du deuil peut rencontrer des oppositions violentes, du moins lorsqu'il est traité avec un regard sociologique, quand dans le même temps les recherches portant sur des thématiques tout aussi intimes se multiplient (on pense notamment aux nombreuses thèses concernant la sexualité soutenues ces dernières années, Maudet, 2019 ; Thomé, 2019, pour ne citer qu'elles). En filigrane, derrière la représentation mobilisée ci-dessus, se dessine l'idée que le deuil échapperait à la sociologie comme il échappe au social. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que, derrière ce rejet, c'est toute une représentation du deuil comme tabou social, donc scientifique, qui est mobilisée. Alors que cette représentation peut sembler datée (elle fait ainsi directement écho aux travaux de Gorer, 1955), elle est citée ici comme un argument qui admet peu de discussion. Notons toutefois que cette représentation n'est pas uniformément partagée au sein du monde social et que la question du deuil gagne en légitimité scientifique au fur et à mesure qu'elle apparaît sur la scène publique. Le contexte sanitaire des années 2020 et du Covid 19 a ainsi notablement modifié la visibilité scientifique de la question du deuil. De plus, le vote de la loi n° 2020-692 du 8 juin 2020, visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un·e enfant, a permis d'ouvrir les discussions sur ce thème.

Si l'on suit le sociologue canadien Haggerty (cité par Vassy et Keller, 2008), les comités d'éthique nord-américains vérifient que les projets satisfont trois principes dits « éthiques ».

Le premier consiste à s'assurer que le chercheur ne va pas nuire aux participants [...]. Le deuxième principe consiste à obliger le chercheur à obtenir le consentement éclairé des participants, avant de commencer à recueillir des informations les concernant. Le troisième principe consiste à s'assurer que le chercheur préserve l'anonymat des participants tout au long de la recherche. (Vassy et Keller, 2008, p. 131)

Les deux derniers points, plus techniques, ne posent pas de difficulté majeure dans mon corpus d'entretiens. Les personnes enquêtées ont été pleinement informées des thématiques de l'enquête, d'abord lors de la prise de contact, puis avant de commencer l'entretien. La présentation des thématiques d'enquête a été systématiquement enregistrée. Quant à l'anonymat, celui-ci est assuré par la modification des noms et prénoms⁴¹. Évidemment, cette pratique du pseudonymat ne peut suffire comme seule réponse à la question éthique. La spécificité des trajectoires fait que les

⁴¹ Tous les prénoms et tous les noms ont été anonymisés, en utilisant notamment l'application développée par Julien Barnier (<https://data.nozav.org/app/prenoms/>) permettant de retrouver les prénoms les plus donnés dans l'année de naissance des enquêtés·es. Les noms de famille ont été modifiés de sorte à conserver des sonorités ou consonances assez proches des noms originaux.

personnes concernées se reconnaîtront certainement (sur les limites de l'anonymisation comme principe éthique, voir Roux, 2010). C'est donc bien le premier point, celui qui stipule de « ne pas nuire » qui semble poser problème. Derrière lui, c'est la question de la vulnérabilité qui est posée. Et cette question doit être entendue.

Cependant, cette critique suppose sans questionnement que les personnes endeuillées sont en situation de vulnérabilité. Elles peuvent l'être évidemment. Cette vulnérabilité émotionnelle existe et nous montrerons par la suite la manière dont les émotions des enquêté·e·s ont été prises en compte lors des entretiens. Mais cette vulnérabilité peut être liée à une situation professionnelle précaire ou à des violences familiales vécues, sans que celles-ci ne soient directement liées au contexte du deuil. Encore une fois, il est important de noter que cette question de la vulnérabilité des personnes enquêtées, qui serait une limite à l'enquête, est posée pour le deuil, alors qu'elle n'apparaît pas comme telle dans les enquêtes sur la sexualité, bien que les chercheur·e·s sur cette thématique rencontrent fréquemment des récits de violences sexuelles ou relationnelles⁴².

C'est peut-être *in fine* là le point sur lequel butera toute tentative de contrôle juridique ou éthique : l'enquête est, quoi qu'il en soit, une forme « d'intrusion » qui interrompt le cours du quotidien. Penser que le respect de certains principes émis *ad hoc* peut suffire, c'est oublier aussi que malgré une bonne volonté « éthique », certaines situations d'enquête placent l'enquêteur dans l'impossibilité de concilier l'inconciliable. (Laurens et Neyrat, 2010, p. 27)

De plus, au-delà du simple consentement à l'entretien, il ne faut pas mettre de côté que les situations d'écoute et de recueil de paroles constituent une ressource, et ce d'autant plus dans les contextes où la prise de parole au sujet de l'enfant défunt·e reste rare. Sans prétendre en aucun cas avoir joué un rôle thérapeutique, beaucoup de parents m'ont dit avoir accepté de me parler pour ne pas laisser leur enfant dans l'oubli. Ainsi les parents Bargemon, lorsqu'ils me reçoivent à leur domicile, me disent que leur fils « est toujours là » et soulignent qu'ils ne souhaitent pas que leur fils devienne « un sujet tabou ». Cette formulation met l'accent sur une des motivations qui ont poussé les personnes enquêtées à me répondre : pouvoir parler de leur enfant et du deuil pendant un temps consacré à cela. On pourrait même aller plus loin et avancer que cette thèse offre des éléments de compréhension et de contextualisation qui manquent aujourd'hui aux personnes en deuil.

Les entrepreneurs d'éthique oublient ainsi que la réception d'une enquête sociologique n'est pas univoque : prohiber une enquête parce qu'elle froisse la sensibilité de personnes ou d'institutions c'est aussi souvent priver d'autres personnes, qui n'ont pas elles la possibilité de

⁴² Pour autant, ce champ est un de ceux qui développe le plus une démarche réflexive sur les protocoles d'enquête (voir par exemple Bonté, 2021)

faire valoir leurs droits d'enquêtés, d'éléments de compréhension et de mise à distance.
(Laurens et Neyrat, 2010, p. 296-297)

Pour reprendre des termes cités précédemment, nous pensons ainsi que « la sociologie est à même, et surtout la sociologie appliquée, de traiter de toutes les questions ». Elle doit le faire en étant correctement outillée et en limitant soigneusement son champ d'analyse, mais c'est une de ses prétentions. Ce travail doctoral entend démontrer que la sociologie est en droit de produire une enquête et un savoir sur le deuil.

On le voit, la question éthique soulève celle de la vulnérabilité (postulée) des personnes enquêtées et, avec elle, celle des émotions présentes à la fois dans les situations d'entretiens, et plus généralement dans le travail empirique autour de la question du deuil.

3.2 Enquêter sur le deuil : les émotions comme objet d'analyse

La question éthique a mis au centre du raisonnement le thème de la vulnérabilité des personnes enquêtées. Or, cette vulnérabilité est intrinsèquement liée aux émotions qui existeraient dans et après l'enquête. Avant de revenir sur la manière dont mes émotions ont dû être travaillées dans cette enquête, il faut revenir sur ce qu'elles produisent sur le terrain et la manière dont elles ont pu, ou non, faire obstacle à la poursuite de l'enquête : comment les penser et comment les penser pour permettre aux entretiens de se dérouler ? Nous essayons ici d'apporter des éléments de réflexions et de pratiques afin de contribuer à une sociologie qui se donnerait les moyens de ne pas éviter les émotions, mais d'en faire des matériaux d'analyse à part entière.

Jusqu'à une période encore très récente, il était possible de dire que les émotions constituaient un impensé sociologique⁴³ (Bernard, 2014). Si ce n'est plus le cas désormais, en fournir une définition opératoire est cependant toujours délicat. Selon Jean-Hugues Déchaux, cette absence de définition renvoie le concept à ses acceptions courantes et « traduit un certain embarras et une propension à considérer que l'émotion est forcément du côté de l'irrationalité et de l'obscurité » (Déchaux, 2015, p. 3). Les émotions semblent ainsi opposées à la rationalité. Pour réintroduire l'émotion dans le processus de raisonnement, le premier pas serait donc de concevoir celle-ci comme une ressource cognitive qui a sa place dans le processus de décision. La considérer ainsi permet de dépasser la dichotomie classique entre rationalité et émotion : l'émotion apporte des ressources dont nous ne pourrions pas disposer autrement et dont notre faculté de

⁴³ Cet intérêt tardif surprend d'autant plus que cette question est traitée depuis longtemps en anthropologie (voir Lutz et White, 1986).

raisonnement ne peut pas se passer. Ainsi, « rapport à autrui et au monde, l'émotion est aussi une forme de connaissance » (Déchaux, 2015, p. 8).

Dès lors, quelle place laisser à cette forme de connaissance dans le contexte particulier de l'entretien ? On peut faire l'hypothèse que, dans le cadre de cette interaction spécifique, l'expression émotionnelle mais également le contrôle qui en est fait permet de réaffirmer une identité, ou plutôt une continuité dans une identité questionnée par le deuil⁴⁴. Il s'agit ici de penser les émotions, non pas seulement d'un point de vue épistémologique ou même théorique, mais bien davantage d'un point de vue méthodologique : elles sont présentes dans la situation d'entretien, que peut-on en faire ? Il importe, ici comme dans l'analyse, de ne pas les évincer comme relevant d'un « non sociologique », mais de les prendre en compte dans notre façon de repenser la relation d'entretien. Ce parti pris fait écho à la manière dont les émotions sont aujourd'hui conçues dans les enquêtes portant sur les terrains perçus comme difficiles.

Face à des situations parfois inhumaines, socialement marginales, parsemées de violence et de souffrance, l'enquêtrice ne peut pas rester indifférente ni détachée de l'interviewée, avec qui s'instaure un lien inscrit dans une approche empathique. Le respect de la « neutralité axiologique » de Weber se montre, une fois de plus, inadéquate et anachronique. [...] Dans le terrain où la souffrance est exposée, l'empathie vis-à-vis des enquêtés est attendue, voire demandée. Le métier de sociologue (ou d'anthropologue) se trouve tiraillé entre, d'une part, une posture attendue d'ouverture pour recevoir ce que les enquêtés viennent apporter et, d'autre part, une posture scientifique censée produire un travail d'objectivation de situations, d'interactions, de discours ou d'actions observées. (Villani et al., 2014, p. 2)

Les matériaux recueillis étant essentiellement discursifs, ils gardent la trace de la forte émotionnalité qui pouvait exister lors des entretiens. Il importe donc de ne pas invisibiliser ou de mettre à distance les émotions, mais de voir ce qu'elles ont à dire et de quelle manière elles peuvent être analysées dans une approche novatrice de sociologie du deuil. Les émotions deviennent ainsi l'objet et les matériaux de l'analyse. Il n'en demeure pas moins que leur production relève d'un cadre particulier qui tient à l'interaction enquêtrice-enquêtée. Il faut donc revenir ici sur la manière dont les discours ont été recueillis et guidés afin de permettre cette expression émotionnelle sans que celle-ci ne déborde le cadre particulier de l'entretien.

Didier Demazière remarque que, quel que soit le sujet d'enquête, la production d'un récit biographique est une véritable épreuve pour la personne enquêtée.

Cette épreuve est peut-être d'autant plus périlleuse ou douloureuse que le parcours est marqué par des accidents [...], toutes circonstances qui, pour le chercheur, sont des opportunités pour

⁴⁴ Ainsi, un des fils rouges de notre seconde partie est de savoir comment les parents se maintiennent dans une identité parentale malgré le deuil.

la réalisation d'enquête par entretiens biographiques. Mais ce n'est pas là l'essentiel. En effet, si le récit est une épreuve c'est parce que la situation d'entretien somme la personne qui s'y engage, quelle que soit l'attitude empathique du chercheur, de trouver un sens à ce qu'elle a fait. Cette production de signification suppose d'agencer une variété d'épisodes, qui sont autant de moments d'un parcours. Cet agencement, qui s'appuie sur une sélection et une catégorisation, est une activité à haut risque, car son enjeu n'est rien moins que la production d'une unité et d'une continuité de son parcours, donc de soi-même. On voit l'interdépendance entre unité et continuité. C'est pourquoi la temporalité des parcours est une question aussi importante : elle est au cœur de la narration, de la production du sens. (Demazière, 2007, p. 16-17)

Didier Demazière insiste ici sur la vulnérabilité inhérente à tout discours biographique et à la mise en cohérence qu'elle implique. Cependant cette vulnérabilité est loin d'être systématique : le « caractère risqué de l'activité » dépend à la fois de la position sociale des enquêtés, des ressources sociales et langagières dont ils et elles disposent, mais également des opportunités qu'ils et elles ont pu rencontrer pour livrer, ou pas, une première version de leur histoire. Si le thème abordé ici est, en lui-même, un thème touchant à une certaine vulnérabilité, le risque n'est pas le même pour toutes les catégories de la population : la question de la gestion de l'image de soi et de son évaluation par une personne extérieure ne se pose pas avec la même acuité dans tous les milieux sociaux.

Toutefois, il existe un risque prégnant et particulier à cette enquête : celui de susciter des émotions, lesquelles peuvent se montrer incontrôlables. Mais là encore, la gestion de ce risque par les enquêtés dépend étroitement de leur statut social. Si l'on suit deux exemples très différents, Jacqueline Marnoty (responsable de secteur dans l'aide à la personne, fils décédé à 22 ans d'un accident de moto) a pleuré lors de l'entretien sans même y faire référence, alors que Françoise Laval (épouse d'un cadre d'une entreprise internationale, fils décédé à 14 ans d'un cancer) se refusait au contraire à exprimer ses émotions lors de l'entretien, et encore moins à pleurer. Cette différence illustre surtout une représentation différente de la légitimité du recours au registre émotionnel dans le contexte d'un entretien sociologique. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse que la forte dotation en capital culturel de Françoise Laval fait qu'elle associe l'entretien à une interaction *scientifique*, dont les émotions sont exclues, ce qui n'est pas le cas de Jacqueline Marnoty.

Un premier obstacle, propre aux situations d'entretiens mais renforcé par le thème de cette recherche, vient de la difficulté à communiquer sur des événements éprouvants. Comme le note Claire Bidart, « les histoires de vie se présentent souvent, que ce soit sous le regard du sociologue ou dans le récit qu'en fait l'acteur à la première personne, comme un long fleuve tranquille » (Bidart, 2006, p. 30). Pour les personnes qui racontent leur vie, il s'agit souvent de ne pas « perdre la face » (Goffman, [1967] 1974) en livrant un récit qui pourrait paraître incohérent, mais également trop « intime ». Tout l'enjeu est de dire sans trop en dire. Si ces remarques s'appliquent à une pluralité

de terrains en sociologie, elles prennent un sens tout particulier lorsqu'elles concernent le deuil. En ce sens, cette enquête se rapproche du courant des *sensitive research* qui définissent une « recherche sensible » comme génératrice de menaces pour les diverses personnes impliquées (Hennequin, 2012). La vulnérabilité concerne bien ici le niveau micro et se situe au sein de la relation entre enquêté·e et enquêtrice. Deux questions se posent dès lors : celle de la possibilité pour l'enquêtrice de « prendre soin » des enquêté·e·s durant la situation d'entretien (Gagnon, Beaudry et Deschenaux, 2019), et ensuite celle de la légitimité éthique à mobiliser les personnes endeuillées sur ce thème. La question de la gestion émotionnelle autour du deuil est centrale dans ce travail et reviendra de manière régulière dans l'analyse. Une des idées centrales est de saisir les émotions à la fois comme un contenu discursif (se dire en colère, triste) mais également comme un élément matériel qui se travaille et s'échange, dans l'entretien comme dans la sphère privée.

Dans ce contexte, il faut s'arrêter rapidement sur l'homophonie entre les termes « penser » et « panser⁴⁵ » pour comprendre le statut particulier accordé aux émotions. Est-il possible de panser les émotions, de les soigner ou *a minima* de les soulager ? « Panser », c'est également « empêcher l'écoulement ». Ainsi, durant les entretiens, une grande partie de la gestion émotionnelle produite a consisté à « panser » les émotions afin d'éviter qu'elles ne se déversent pas trop, au risque de conduire soit à la transformation d'un entretien sociologique en entretien psychologique, soit à l'arrêt de l'interaction. Le changement de question, ou encore une relance sur une question très « matérielle » (« C'était il y a combien de temps ? » « Qui était présent ce jour-là ? ») a régulièrement permis à l'émotion de s'exprimer sans qu'elle prenne le pas sur le discours. Il a fallu aussi, quelques fois, laisser les enquêté·e·s pleurer afin de poursuivre l'entretien. Fournir cette gestion émotionnelle n'est toutefois possible que lorsque l'enquêtrice n'est pas elle-même emportée. Sur ce point, ma position sociale et familiale a joué : les entretiens avec les parents étaient plus « faciles » à mener pour moi, car conduisant à une identification moins importante. Au contraire, pendant quelques entretiens de frères et sœurs, je n'ai pas pu maîtriser mes propres émotions. L'expression émotionnelle était cependant, dans ces cas particuliers, favorisée par ma proximité affective (relations proches, ami·e·s) avec les personnes interrogées.

Pour autant, cette présence des émotions dans la situation des entretiens peut surprendre et aurait pu être un obstacle à la poursuite de l'entretien. Deux enquêtés (un père et un frère) ont manifesté explicitement leur difficulté à répondre à mes questions, mais ont tout de même donné suite à l'entretien, en justifiant leur implication dans l'échange « pour m'aider », et ce malgré mon

⁴⁵ Cette homophonie a déjà été soulignée par Gaëlle Clavandier (2009a).

rappel régulier que certaines questions pouvaient être évitées. En revanche, pour le reste des enquêté·e·s, l'entretien était pris comme une opportunité de parler de la personne défunte, ou encore de mener une auto-analyse proche de ce qu'elles avaient pu expérimenter en suivi psychologique. Ainsi Nathalie Debruisse (fils mort d'un arrêt cardiaque à 18 ans), dans les premières secondes de l'entretien me dit « Votre travail permet de rentrer dans la mémoire. De parler d'une personne dont on ne parle plus jamais. » Cette remarque renvoie également à la ressource que peut représenter la situation d'entretien pour les enquêté·e·s, qui s'en saisissent alors comme un lieu d'écoute et d'expression après avoir « épuisé les possibilités d'écoute de leurs proches » (Gagnon, Beaudry et Deschenaux, 2019, p. 79). Ces situations particulières amènent à réfléchir à la manière dont les enquêtes pourraient être plus collectives et encadrées. À contre-courant des comités d'éthique, des lieux d'échange et de partage de bonnes pratiques autour de la gestion des émotions en entretien, ainsi que des ressources à apporter aux enquêté·e·s, pourraient être des pistes intéressantes à développer⁴⁶.

Ces précautions s'avéraient de mise pour mieux gérer les éventuels débordements émotifs auxquels le chercheur en gestion s'expose et pour lesquels il dispose de moins d'outils pour intervenir, contrairement à celui en travail social ou en psychologie, rompu à ces situations par sa formation. S'il peut apporter un certain soutien émotionnel lors de l'entretien, par l'écoute active dont il fait preuve, et un soutien instrumental en dirigeant les participants aux services adéquats, il n'est pas formé comme intervenant en relations d'aide. (Gagnon, Beaudry et Deschenaux, 2019, p. 81)

Pour ma part, j'ai tenté de venir en entretien suffisamment armée et informée, que ce soit sur les structures d'aides ou d'associations afin de proposer, en fin d'entretien, des solutions de soutien pour les personnes qui en exprimeraient le besoin.

Enfin, un point commun aux enquêtes en terrain vulnérable est de laisser la parole libre et de la cadrer la moins possible, ce qui a donné lieu à des entretiens très longs (allant jusqu'à six heures). Un des enjeux majeurs dans la prise de contact et de la négociation de l'entretien a donc été d'instaurer un climat rassurant. Cette « mise en confiance » est d'autant plus nécessaire sur ce terrain que, sans elle, la parole sur les moments douloureux est tout simplement impossible. La construction du guide d'entretien tient compte de cette mise en confiance en commençant par les questions les moins impliquantes émotionnellement, avant d'aborder la question du décès et de ses suites. L'objet des premières questions portant sur la trajectoire personnelle et professionnelle est

⁴⁶ Dans le cadre de la recherche *Femis*, sur les femmes migrantes d'origine subsaharienne et séropositives résidant en Suisse, des réunions collectives hebdomadaires étaient mises en place, mais également un outil d'explicitations des « impressions personnelles » afin de mettre en avant la part de travail émotionnel présente dans la conduite des entretiens (Villani et al., 2014). De tels outils gagneraient à être connus, généralisés et institutionnalisés dans les instances de recherche en France.

donc de créer un cadre propice au discours et de positionner le deuil dans une temporalité déjà établie. Ainsi, dans les différents entretiens menés, si les réponses aux premières questions, pourtant larges et appelant des développements, sont courtes et rapides, petit à petit, les réponses se font plus denses et plus fournies⁴⁷.

3.3 Le travail émotionnel dans l'enquête

S'il est un point que je n'avais pas anticipé en commençant dans cette enquête (mais peut-être faut-il une dose certaine de naïveté pour initier une recherche sur un tel sujet), c'est combien celle-ci allait me demander de travailler mes propres émotions. Au moment des entretiens tout d'abord, mais également lors des retranscriptions et de l'analyse. Ainsi, deux *temps* de gestion des émotions se dégagent dans l'enquête : la situation d'entretien tout d'abord, qui demande de taire ses émotions pour prendre en charge celles des personnes enquêtées, et le temps hors entretien, le temps de l'accumulation de discours et de la retranscription, qui pose le chercheur ou la chercheuse face à ses propres limites.

3.3.1 Les émotions dans l'entretien

Gérer les émotions des enquêté·e·s

Gérer les émotions des enquêté·e·s, c'est surtout chercher à les canaliser dans le contexte de l'entretien, mais c'est aussi les accompagner pour veiller à ce qu'elles ne les débordent pas une fois l'entretien terminé. Cette gestion des émotions a été anticipée et a fait le fruit d'une réflexion en amont. En effet, l'enquête cherche à mobiliser de l'indicible (Pollak, 1986), tout en étant face à un discours pré-construit car souvent dit, répété et réaffirmé⁴⁸. L'objectif n'était pas de casser ce discours, qui est également une mise en cohérence de soi, mais de l'entretenir et d'aller chercher les thèmes sur lesquels un discours n'avait pas déjà été construit. Comme le note Didier Demazière (2008), l'interaction est marquée par une lutte, tantôt latente, tantôt plus explicite, pour définir la situation. Le souligner c'est rappeler que l'entretien est toujours une forme d'intrusion, fût-elle particulière, provoquant des processus de « contre-interprétation » par lesquels l'enquêté·e attribue un rôle et une identité à l'enquêtrice. Cette identité dépend étroitement de la distance sociale entre les deux protagonistes. Didier Demazière note également que, s'il est utopique d'effacer cette distance sociale, il est indispensable de la dépasser.

⁴⁷ Le guide d'entretien, différencié en fonction des parents et des frères et sœurs, est présenté en Annexe.

⁴⁸ Cela a souvent été le cas lors des discours sur les temporalités des maladies (cancers) ou encore lors des entretiens avec des parents intégrés dans des associations.

Afin d'essayer de répondre à l'ensemble de ces enjeux, j'ai procédé de manières diverses, souvent maladroites. Tout d'abord, en présentant, en début d'entretien, les thèmes qui seront abordés afin de « cadrer » l'entretien, mais également de protéger l'enquêté·e d'incertitudes possibles. Ensuite, les questions étaient, dans un premier temps, orientées vers l'enquêté·e, avant d'aborder le thème de la famille et de la personne défunte. De plus, il a toujours été précisé, au début de l'entretien, que les questions pouvaient être douloureuses mais qu'aucune réponse n'était obligatoire. Réaliser l'entretien à domicile était également une façon de placer l'entretien dans un univers familial. Cependant, il s'agissait certainement moins de *gérer*, de contrôler les émotions que de s'assurer de laisser tous les outils nécessaires aux enquêté·e·s afin qu'ils et elles aient la possibilité de contrôler leur émotion.

Gérer la colère

La proposition est ici de penser les émotions telles qu'elles se sont présentées dans le déroulement de l'entretien et ce j'ai pu en faire. L'exemple suivant montre ce que produit l'expression émotionnelle lorsqu'elle n'est pas autorisée par l'enquêtée ou que cette dernière souhaite la contrôler.

Amélie Jean, rencontrée par une connaissance commune, a perdu son petit frère de deux ans son cadet des suites d'une erreur médicale. Bien qu'elle ait facilement accepté l'entretien, au début de celui-ci et contrairement à l'ensemble des autres enquêté·e·s, Amélie « résistait » : elle attendait mes questions et ne développait pas. Lors de la question sur l'annonce du décès, elle a dû marquer un temps d'arrêt.

Enquêtrice : Comment, comment tu l'as appris toi [*le décès*] ? T'étais, t'étais où au moment où tu l'as appris ? [*Son visage se ferme. Elle fronce les sourcils*] Je veux dire, oui, comment tu l'as appris ? Qui est-ce qui te l'a dit et comment...

Amélie Jean (étudiante en médiation culturelle, frère de 12 ans décédé d'une erreur médicale) : (*Silence*) Je l'ai appris par, par mes parents... ça sert à quoi là par contre ? Je pose la question.

Enquêtrice : Parce que j'essaye de... de voir comment ça s'est passé en fait. Le moment de l'annonce et ensuite. La cérémonie... Enfin je vais avoir aussi des questions sur la cérémonie et sur l'enterrement. J'essaye de reconstituer ce qui s'est passé à partir du moment où la personne est morte jusqu'à... aujourd'hui. Plus ou moins.

Amélie Jean : D'accord.

Enquêtrice : Voilà, c'est pour ça.

Amélie Jean : Je sais pas pourquoi je le vis un peu comme du voyeurisme.

Enquêtrice : D'accord. Non mais c'est...

Amélie Jean : Non mais je te le dis. Ça peut te servir. Parce que ça peut aider pour d'autres personnes.

Enquêtrice : Mais je comprends et on peut...

Amélie Jean : Mais je vais essayer de... de moi comprendre en quoi ça peut t'être utile.

Enquêtrice : Mais sinon on peut passer sur autre chose et après revenir après, si tu veux.

Amélie Jean : Voilà. Mais en fait la question reviendra donc...

Enquêtrice : Mais en fait si t'as pas envie d'y répondre, t'es pas obligée du tout. C'est vraiment pas du tout obligé.

Amélie Jean : Non non mais je sais, mais en fait je crois qu'il faut que tu me parles plus de ce que tu vas faire et de...

Enquêtrice : En fait j'essaye vraiment de...

Amélie Jean : Tu vas t'intéresser en fait à ma [insistance sur le « ma »] trajectoire de vie ?

Enquêtrice : Oui.

Amélie Jean : D'accord. En fonction de comment j'ai appris la mort de mon petit frère et...

Enquêtrice : Enfin je sais pas, je sais pas ce qui va être important ou pas et...

Amélie Jean : D'accord donc tu prends tout et après tu vas trier.

Enquêtrice : Voilà. Et je vais voir ce qui peut avoir une influence ou pas. Parfois ça.... Mais si tu veux je peux par exemple, enfin je peux être plus... je peux te dire pourquoi je pose cette question-là. Si je pose cette question-là c'est que lorsque j'ai fait des entretiens avec d'autres personnes...

Amélie Jean : Oui.

Enquêtrice : ... Et y a d'autres frères et sœurs notamment qui eux l'ont appris, leur frère, enfin, que leur frère ou sœur avait un cancer et, et du coup ils étaient à son chevet au moment où la personne est décédée. Et c'est pas du tout la même chose d'être au chevet de la personne que d'être...

Amélie Jean : De pouvoir dire au revoir.

Enquêtrice : Oui. C'est tout. Ou de l'apprendre, voilà, on s'y attend pas et... Enfin. Voilà. C'est juste pour ça que je pose la question mais si tu veux c'était... est-ce que t'étais sur place ou est-ce que tu étais pas sur place ? Et... c'est tout ce que je veux savoir. Est-ce que tu étais dans l'hôpital ou est-ce que... t'étais en train de faire autre chose et on t'a... ?

Amélie Jean : Alors, je vais te dire exactement comment ça s'est passé. C'était un lundi. Et le lundi j'allais au lycée, comme tous les lundis. Et j'avais cours de maths l'après-midi. Alors j'étais assez douée en maths mais j'aimais pas beaucoup ça. Parce que... ça nécessitait un effort...

Après cet échange les réponses d'Amélie ont été bien plus développées : elle a arrêté de répondre aux questions pour vraiment raconter. Un peu plus loin dans l'entretien, en parlant de la réaction

de ses camarades de classe à l'annonce du décès, elle revient d'elle-même à sa position de défense lors de cet échange

Amélie Jean : Il y avait beaucoup de curiosités. Voilà. J'étais un peu, oui une curiosité. Parfois un peu phénomène de foire. C'est pour ça tout à l'heure quand j'ai réagi un peu violemment je pense que ça m'a renvoyé à ce que j'avais pu vivre à ce moment-là. [...] Ben voilà. J'ai compris ça à ce moment-là aussi c'est que, quoi qu'on nous dise, quoi qu'on... Ben voilà on peut pas savoir ce que c'est tant qu'on le vit pas.

Cette longue interaction constitue un des moments les plus difficiles qu'il m'a été donné de gérer lors des entretiens (même si c'est loin d'être le seul). La demande de justification de la question est explicite. Amélie refuse de répondre jusqu'à ce que la pertinence de la question lui soit démontrée. La colère était très présente, dans cet échange comme dans la suite de ce qui était énoncé. Cette colère a surgi, ici parce que la question était hors du cadre de ce qui était attendu, ce qu'il pouvait être « normal » de demander concernant la question de la perte et du deuil. Cette situation montre également la pluralité des émotions qui peuvent surgir en contexte d'entretien : la tristesse, la douleur sont des émotions attendues dans un entretien sur le deuil, la colère l'est moins. Cet exemple illustre le fait que la gestion des émotions est un travail qui se fait dans l'interaction. Il s'agit non seulement de préserver la situation d'entretien, mais également de préserver « sa face » et celle de l'autre. On retrouve ainsi une perspective classiquement goffmanienne (Goffman, 1973). Si les enquêté·e·s se mettent en scène pour offrir à l'enquêtrice une image conforme à leur représentation d'eux et d'elles-mêmes, il faut que perdure une définition commune de la situation. L'hypothèse est que les émotions peuvent soit être intégrées comme une partie du rôle, soit être vues comme une fausse note. Lorsque le deuxième cas de figure apparaît, il faut les contrôler, les gérer, afin de maintenir l'interaction.

Refus et acceptation des émotions par les enquêté·e·s

Une autre approche pour comprendre cette gestion des émotions est d'analyser leur mobilisation dans les discours produits. Ainsi Jacqueline Marnoty (responsable de secteur dans l'aide à domicile, fils de 22 ans mort d'un accident de la route) a mobilisé les pleurs comme justification de la tristesse, non pas de la mort de son fils (cette tristesse-là n'avait pas à être prouvée) mais de l'exclusion des groupes amicaux et professionnels qui s'en est suivie. Le registre émotionnel a été mobilisé pour valider un propos et accentuer son importance. Il ne s'agissait pas de susciter la pitié, mais d'insister sur ce qui était énoncé (c'est d'ailleurs sur cet aspect qu'elle avait insisté lors de notre prise de contact téléphonique). On peut noter que ce contrôle des émotions est étroitement lié à la question de la « distance » entre enquêtrice et enquêté·e·s : il semblerait que les mères endeuillées s'autorisaient d'autant plus à pleurer qu'elles faisaient le parallèle entre mon âge et celui de leurs

enfants, créant ainsi une proximité qui autorise l'expression émotionnelle. Au contraire, les parents qui mettaient l'accent sur la position d'étudiante ont plutôt essayé de fournir des faits et de mettre les émotions à distance, voire ont sciemment évité les souvenirs fortement dotés en contenu émotionnel. Pour cela, plusieurs techniques étaient possibles, comme dévier la conversation ou encore remplacer une émotion par une autre, par exemple dans le cas d'Amélie Jean où l'intervention de la colère a permis d'éviter l'énoncé de sa tristesse. Un procédé d'évitement intéressant a aussi été constaté chez les frères et sœurs en deuil : l'oubli ou les défaillances de mémoire. Nous pouvons prendre l'exemple de Rémi et Martin Anode. Ces deux frères ont perdu leur sœur lorsqu'ils étaient âgés de 20 et 14 ans. Or, ils évoquent tous deux des oublis, notamment lorsque je pose des questions précises sur le déroulement des funérailles et les discours qu'ils auraient pu prononcer, ou encore lorsque je leur demande leurs meilleurs souvenirs avec leur sœur (« Je ne me souviens plus », « C'est flou »), alors que d'autres détails de la même époque sont présents (et dicibles) avec beaucoup de clarté. Nous verrons par la suite que ces phénomènes d'oubli caractérisent une forme de relation particulière entre les frères et sœurs en deuil et le/la défunt·e (voir chapitre 9 : 4.2.2 *Un temps oublié*). Mais au sujet de l'indicible, il est possible de reprendre la remarque de Michael Pollak (1986) :

Aussi le déroulement même de cet entretien reflétait moins la difficulté de parler d'une expérience traumatisante en soi, que celle d'évoquer un passé qui reste difficile à communiquer. (Pollak, 1986, p. 30)

Tout l'enjeu du travail dans l'interaction et de la posture de recherche est de trouver comment communiquer cet indicible, sans forcément faire l'hypothèse que l'on peut le comprendre (dans le sens de « se mettre à la place de », qui est une posture extrêmement difficile à tenir dans ces cas-là). L'analyse goffmanienne semble riche pour comprendre ce qui a pu jouer dans ces entretiens. Il m'a ainsi paru intéressant de développer la manière dont les enquêté·e·s mobilisent ou évitent le registre émotionnel pour construire un discours sur soi cohérent et stable, stabilité d'autant plus importante qu'ils et elles évoquent des éléments instables, notamment sur le plan émotionnel.

3.3.2 Les émotions de l'enquêtrice

L'interaction pour éviter ses émotions

L'autre contrôle émotionnel au cœur de l'enquête me concerne. Assez contre-intuitivement, les émotions dans le contexte de l'interaction n'ont pas été les plus difficiles à gérer. Tout d'abord parce que la plupart des enquêté·e·s m'autorisaient à les exprimer si besoin (j'ai ainsi pu pleurer quelques fois lors des entretiens, sans que cela ne bouleverse leur déroulement). De plus, j'ai pu constater que l'attention portée aux autres (l'intonation, les façons de réagir, etc.) empêchait de trop

se focaliser sur mes émotions propres, mettait au second plan ce que je ressentais et maintenait ainsi à distance une grande partie de la tristesse que je pouvais ressentir. Cette réflexion fait écho au travail d'Arlie R. Hochschild (1983) sur le travail des émotions chez les hôtesses de l'air. Elle y montre qu'il existe des *feelings rules* qui déterminent ce que chacun doit et ce à quoi il a « droit » en termes d'émotions dans chaque « circulation de sentiments » (*currency of feeling*) : je n'ai pas le droit d'être jaloux, je ne devrais pas être aussi en colère, etc. Ces actes de gestion ne sont pas forcément égalitaires, mais dépendent des relations de pouvoir. De fait, dans la gestion de l'entretien, il existe des *feeling rules*, et cela est exacerbé étant donné le sujet (de manière analogue, voir Villani et al., 2014). Il était attendu de ma part que je gère mes émotions afin de ne pas être triste à la place des enquêté·e·s. Ces dernier·e·s ont d'ailleurs eu une approche très critique pour parler des personnes qui ont montré « trop d'émotions » : « C'était un comble, j'ai dû la consoler ». Françoise Laval, par exemple, a notamment accepté de me mettre en contact avec sa fille, parce que j'avais été honnête sur les possibles maladresses de mes questions, mais également parce qu'elle avait pu s'indigner des étrangers qui pleuraient lorsqu'elle racontait son histoire (ce qui n'avait pas été mon cas). Et c'est là toute l'ambiguïté de la situation de l'enquêtrice en terrain sensible : être compatissante, mais pas affectée (ou du moins, ne pas « trop » le montrer). Il s'agit d'un équilibre de distances adéquates à fixer et à maintenir. Il serait cependant faux de croire que, dans ce maintien de l'interaction, seule l'enquêtrice est active : comme cela a été dit précédemment, il s'agissait de donner des outils aux enquêté·e·s afin de prévoir la situation émotionnelle, de la « normaliser », mais il n'en demeure pas moins qu'ils et elles participaient à la définition du cadre souhaité afin de ne pas « perdre la face ».

Quand les émotions de l'enquêtrice arrêtent le terrain

Les vraies difficultés émotionnelles dans cette enquête sont intervenues là où je ne les attendais pas : lorsque les entretiens étaient terminés et qu'il fallait les transformer en matériaux exploitables. Ainsi la prise de distance émotionnelle s'est révélée être bien plus difficile lors de la phase de retranscription : sans autrui pour faire face, sans personne avec qui « gérer » ses émotions, la distanciation s'avère bien plus compliquée. Cette difficulté est également liée à la spécificité des entretiens compréhensifs : comprendre, c'est se mettre à la place de l'autre. C'est une démarche heuristique mais difficile nerveusement : à imaginer le pire, on s'y perd et on perd le fil de la réflexion. Ainsi, si les stratégies de mise à distance dans l'interaction existent et peuvent facilement être mises en place, la solitude de la transcription exacerbe ces aspects.

Cette difficulté a été pour moi la principale dans la mesure où elle a conduit à l'arrêt du terrain. Cet arrêt correspondait à la fois à un critère de redondance et de saturation : les nouveaux entretiens apportaient peu d'éléments nouveaux et venaient valider des résultats déjà présents.

Toutefois ceux-ci auraient pu être poursuivis et la plupart des résultats gagneraient à être confrontés et consolidés sur des terrains similaires. Mais au-delà des critères de saturation, ce sont mes émotions propres qui ont freiné la poursuite du terrain. Si les premiers entretiens se passaient sans difficulté, à partir d'une dizaine de familles rencontrées, chaque entretien, chaque rencontre est devenue de plus en plus difficile à mener, et ensuite à retranscrire. Les histoires recueillies représentaient alors autant de fantômes à porter, de prénoms et de vies interrompues dont il allait falloir se souvenir. Cette difficulté émotionnelle, absente lors des premières années de thèse, est devenue de plus en plus lourde. Je n'ai pas trouvé ailleurs de littérature concernant la gestion des émotions non pas au cours, mais après le terrain. Mener l'entretien, être absorbée dans la gestion émotionnelle de l'autre est une chose, se retrouver avec une histoire, des souffrances mises en discours et devoir les analyser en est une autre. Mais la partie du travail scientifique la plus éprouvante a été, pour moi, la phase de retranscription. Lorsqu'il ne reste d'autrui que son histoire, ses paroles et (souvent) le son de ses pleurs, la distance analytique peine à faire son œuvre. J'ai ainsi mis du temps, beaucoup de temps, à retranscrire les entretiens pour ensuite les analyser, et j'ai été obligée pour me protéger d'en faire retranscrire certains. Cette difficulté émotionnelle, paradoxalement de plus en plus forte au fur et à mesure que le terrain avançait, a nécessité, pour me protéger, d'arrêter la poursuite des entretiens. Je n'ai, à ce jour, pas d'outil à proposer pour mener à bien ce travail émotionnel particulier qui consiste à ne pas se laisser absorber dans l'histoire d'autrui, quand autrui n'est plus face à soi. Sur ce point, le soutien émotionnel des proches, de ma directrice, mais surtout l'enseignement à de jeunes adultes bien vivant·e·s, ont été les seuls moyens que j'ai trouvés pour mener ce travail à bien.

Ces éléments expliquent également pourquoi les trajectoires analysées n'ont pas fait l'objet d'une approche itérative. Cette méthodologie aurait été passionnante et heuristique pour ce sujet. En effet, le questionnement de départ portait sur les trajectoires des endeuillé·e·s : il aurait ainsi été pertinent de mener plusieurs campagnes d'entretiens et de revenir voir les premiers enquêté·e·s quelques années plus tard. Mais les difficultés d'accès au terrain, mêlées aux difficultés émotionnelles, ont rendu le « retour » auprès des personnes précédemment enquêtées trop complexe.

4 Présentation du terrain

Cela étant, le terrain finalisé comporte 40 entretiens longs (entre une heure et six heures d'entretien, avec une médiane à trois heures). Le choix est fait ici de présenter rapidement les enquêté·e·s à travers quelques variables, forcément réductrices : le statut familial, le statut marital, la profession et l'âge et la cause de décès de l'enfant concerné·e. Cette présentation rapide doit juste

permettre une vue d'ensemble du terrain. Une présentation plus longue et détaillée des histoires, à la fois individuelles et familiales, est présentée en annexe sous forme de « portraits ». Cette approche par portraits permet de positionner plus finement les éléments sélectionnés dans l'analyse au sein des parcours de vie. Marie-Carmen Garcia (2016) procède ainsi dans son ouvrage sur les relations extraconjugales de long terme.

Les pages qui suivent proposent une promenade exploratoire dans des jardins secrets dont les protagonistes nous ont largement ouvert les portes. Elles visent à donner un aperçu d'expériences d'amoureux clandestins du point de vue de ces derniers. Chaque histoire constitue une configuration exemplaire des récits recueillis pour cet ouvrage : liaison longue et heureuse ; projet commun d'officialisation avorté ; liaison sans espoir entre un homme marié et une femme célibataire ; l'amour secret d'une femme en couple libre. (Garcia, 2016, p. 211)

Tout en donnant vie autrement aux discours, cette utilisation des portraits permet de repositionner plus finement les individus dans leur histoire propre et familiale. Enfin, elle permet de revenir sur les conditions de recueil de la parole des endeuillé·e·s.

Prénom et Nom ⁴⁹	Statut par rapport au/à la défunt·e	Statut matrimonial	Sexe, statut et âge de la personne défunte	Cause de décès	Position sociale/activité professionnelle
Famille Anode Josiane Anode Dominique Anode Rémi Anode Martin Anode	Mère Père Frère Frère	Mariée Marié Marié Marié	Fille de 23 ans Fille de 23 ans Sœur de 23 ans Sœur de 23 ans	Cancer	Secrétaire de direction puis femme au foyer Directeur financier, à la retraite Responsable d'exploitation Entrepreneur
Famille Arette Céline Vonetti Christian Arette	Mère Père	Séparés (avant décès)	Fils de 17 ans	Accident domestique	Auxiliaire de puériculture Moniteur de ski
Famille Bargemon Sandrine Bargemon Stéphane Bargemon Julia Bargemon	Mère Père Sœur	Mariée Marié Célibataire	Fils de 19 ans Fils de 19 ans Frère de 19 ans	Accident de voiture	Maraîchère Maraîcher Étudiante en cinéma
Famille Dimopoulos Nicole Dimopoulos Pascal Dimopoulos Alizée Dimopoulos	Mère Père Sœur	Mariée Marié Célibataire	Fils de 16 ans Fils de 16 ans Frère de 16 ans	Cancer	Enseignante, en retraite anticipée Enseignant Responsable d'équipe dans une grande enseigne
Famille Giovanni Chantal Giovanni Thierry Giovanni	Mère Père	Mariée Mariée	Fils de 20 ans Fils de 20 ans	Cancer	Employée de rayon textile puis femme au foyer Chauffeur routier

⁴⁹ Tous les prénoms et tous les noms ont été anonymisés, en utilisant notamment l'application développée par Julien Barnier (<https://data.nozav.org/app/prenoms/>) permettant de retrouver les prénoms les plus donnés dans l'année de naissance des enquêté·e·s. Les noms de famille ont été modifiés de sorte à conserver des sonorités ou consonances assez proches des noms originaux.

Alan Giovanni	Frère	Marié	Frère de 20 ans		Électricien
Famille Lafeuille Danièle Lafeuille Bernard Lafeuille Marie Lafeuille Florian Lafeuille	Mère Père Sœur Frère	Mariée Marié Célibataire Célibataire	Fille de 22 ans Fille de 22 ans Sœur de 22 ans Sœur de 22 ans	Cancer	Enseignante Comptable puis au chômage Doctorante en littérature En école d'ingénieur
Famille Laval Françoise Laval Clémence Laval	Mère Sœur	Mariée Célibataire	Fils de 14 ans Frère de 14 ans	Cancer	Femme au foyer Étudiante en psychologie
Famille Dimopoulos Nicole Dimopoulos Pascal Dimopoulos Alizée Dimopoulos	Mère Père Sœur	Mariée Marié Célibataire	Fils de 16 ans Fils de 16 ans Frère de 16 ans	Cancer	Enseignante, en retraite anticipée Enseignant Responsable d'équipe dans une grande enseigne
Famille Raffali Christine Raffali Jean-Marc Raffali	Mère Père	Mariée Marié	Fils de 22 ans Fils de 22 ans	Accident de plongée	Gérante de commerce, à la retraite Commercial bancaire puis Pizzaiolo, à la retraite
Famille Thereau Magdalena Thereau Claude Thereau	Mère Père	Mariée Marié	Fils de 25 ans Fils de 25 ans	Accident de la route	Femme au foyer Pédiatre, à la retraite
Véronique Angloan	Mère	Mariée	Fille de 14 ans	Accident de cheval	Employée dans une agence d'assurance, au chômage
Annie Chalimo	Mère	Veuve	Fils de 25 ans	Suicide	Enseignante, à la retraite
Nathalie Debruisse	Mère	Séparée (après le décès)	Fils de 18 ans	Arrêt cardiaque	Intervenante sociale
Corinne Genu	Mère	Mariée	Fille de 18 ans et fille de 20 ans	Accident de voiture	Coiffeuse, au chômage

Jacqueline Marnoty	Mère	Divorcée (avant le décès)	Fils de 22 ans	Accident de moto	Responsable de secteur Services à la personne
Chantal Moiret	Mère	Mariée	Fils de 22 ans	Suicide	Secrétaire
Valérie Pierre	Mère	Séparée (avant le décès)	Fils de 12 ans	Accident de voiture	Infirmière
Didier Borondo	Père	Marié	Fils de 20 ans	Suicide	Agent de maintenance
Myriam Fauré	Sœur	Célibataire	Sœur de 18 ans	Suicide	Étudiante en sciences sociales
Iris Gaco	Sœur	Célibataire	Frère de 20 ans	Accident de voiture	En études de gestion
Amélie Jean	Sœur	Célibataire	Frère de 12 ans	Erreur médicale	Étudiante en médiation culturelle
Emmy Lubrano	Sœur	Célibataire	Sœur de 18 ans	Overdose	Doctorante en littérature
Adrien Mancini	Frère	En couple	Sœur de 18 ans	Cancer	Enseignant
Étienne Trovalet	Frère	Marié	Frère de 17 ans	Cancer/Accident lors de l'opération	Ingénieur de recherche
Thibault Zimmer	Frère	En couple	Frère de 25 ans	Accident de kayak	Ingénieur

Chapitre 3 Le deuil d'enfant et la sociologie de la famille

L'objet de cette thèse est d'articuler le deuil et la famille, de voir ce que le deuil vient toucher, modifier dans la famille, mais aussi d'étudier comment les personnes endeuillées continuent de *faire famille* avec l'enfant défunt·e. L'évidence de cette articulation est telle que nous ne pouvons qu'être surpris face à la quasi absence des travaux portant sur le deuil à l'échelle familiale⁵⁰. Ce chapitre tend ainsi à situer notre thèse dans une certaine sociologie de la famille, ainsi qu'à développer la manière dont nous articulons analytiquement deuil et famille.

Le premier chapitre nous a permis de voir que la sociologie du deuil était un champ en cours de construction. Dans ce contexte, la sociologie du deuil d'enfant, et donc le lien entre sociologie du deuil et sociologie de la famille, reste à construire. Le cadre dans lequel nous nous intéressons au deuil est donc particulier, centré sur la famille et non sur les institutions qui entourent et encadrent la mort. L'enjeu est de mobiliser la sociologie de la famille, non comme fin en soi, mais comme une focale, comme un angle d'analyse permettant d'appréhender le deuil en contexte, ainsi que de voir ce que le deuil produit sur la configuration familiale. Cette approche donne également l'occasion de discuter, par ses marges, les postulats dominants dans la sociologie de la famille actuelle.

Prendre la famille comme objet permet de se réapproprier la sociologie du deuil. En effet, si la sociologie du deuil *dans* la famille n'existe pas en tant que telle, les articulations entre ces domaines d'étude, elles, existent. Elles s'appuient actuellement sur deux objets d'études : l'orphelinat et le deuil périnatal. Aussi, dans un premier temps, nous reviendrons sur la manière dont l'orphelinat, mais surtout le deuil périnatal, renouvellent ces deux champs liés que sont la sociologie du deuil et la sociologie de la famille. Nous verrons toutefois que ces objets particuliers amènent moins à repenser la famille que la parentalité. En nous centrant sur les trajectoires de deuil d'enfants défunt·e·s au moment de l'adolescence, notre approche nous permet de nous intéresser à la structure familiale dans son ensemble et non uniquement aux parents en deuil. Nous montrerons alors que, dès le XIX^{ème} siècle, la famille est pensée comme une configuration en mutation constante, mutations analysées à travers les processus désormais familiaux d'individualisation et de psychologisation mais, surtout, à travers la relation entre famille et État. Là encore, la spécificité de

⁵⁰ On peut cependant penser à l'exception notable du travail de Jean-Hugues Déchaux, *Le souvenir des morts* (1997) qui analyse le deuil dans le contexte de la parenté et de la lignée.

notre terrain permet d'apporter un éclairage novateur sur ces questions articulant statuts, relations, dynamiques familiales et émotions. Pour ce faire, un outil plus analytique, celui de configuration émotionnelle, qui permet de centrer l'analyse sur la forme des liens en contexte de deuil et les émotions qui leur sont associées. Cet outil sera un de nos fils rouges pour analyser concrètement comment les familles endeuillées continuent de *faire famille* avec un membre désormais absent.

1 Articuler deuil et famille : les apports des travaux sur l'orphelinat et le deuil périnatal

Nous l'avons vu, le deuil est relativement peu pensé en sociologie. Mais, plus surprenants encore, ses effets sur la famille sont absents des analyses, à l'exception notable de quelques travaux de sociologues américains (Conley, 2004a, 2004b). En articulant deuil et famille, nous sommes aux prises avec deux univers proches, mais avec des systèmes normatifs différents. Si la famille pêche par excès de normes, le deuil lui, de par sa réduction à un traitement individualisé, pêche par son absence relative. La pathologisation du deuil peut être vue paradoxalement comme une réponse à cette absence de normes : il n'y a pas de « bon deuil » étant donné qu'un bon deuil est un deuil terminé, ou encore, qu'un deuil qui dure et s'installe serait un deuil pathologique. Ces propos doivent toutefois être nuancés dans le cadre de certains deuils, et notamment pour les deuils de parents pour les enfants mineur·e·s (orphelins) et les deuils d'enfants morts au moment de la naissance.

Ces enjeux questionnent ce qu'est la famille, à la fois la famille nucléaire et la famille élargie, mais aussi la manière dont les rôles s'y définissent. Ils exigent, de fait, d'approfondir la distinction déjà levée entre *parentalité* et *parenté*. Ainsi, les bouleversements peuvent être analysés en dépassant « le seul cadre du couple conjugal et [*permettent*] de penser la famille dans son ensemble et ses multiples dimensions » (Eideliman, 2019, p. 257). Nous l'avons dit, la *parenté* renvoie à l'inscription au sein d'une filiation, alors que le terme de *parentalité* réfère à l'acquisition et à l'appropriation d'un rôle social.

Penser en termes de parentalité peut donc consister à déconstruire le fait d'être parent, ou au contraire à reconstruire une parentalité idéale, à l'aune de laquelle les parents seraient jugés. [...] Qu'on le prenne dans un sens ou dans l'autre, pour juger ou pour analyser, le terme de parentalité introduit en tout cas l'idée d'une fragilité du statut de parent, devenu un rôle qu'il faut parvenir à endosser et à tenir dans la durée, et non un simple statut mécaniquement acquis. (Eideliman, 2019, p. 255)

La notion de *parentalité* fait écho à une potentielle fragilité statutaire. Elle est ce qui, dans le deuil, est mis à l'épreuve : « la capacité à être ou à rester parent peut alors se poser, aux parents eux-mêmes comme à leur entourage » (Eideliman, 2019, p. 255). *Faire famille* en deuil, c'est donc, du

point de vue des parents, renforcer un statut fragilisé, c'est performer une parentalité éprouvée (l'épreuve étant ainsi différente en fonction de l'appartenance genrée des parents). En suivant cette distinction, il est ainsi possible de voir comment l'orphelinat et le deuil d'enfants sans vie viennent interroger à la fois la parenté et la parentalité, mais ceci sous des modalités différentes.

1.1 L'analyse sur les orphelins, pendant de l'analyse des parents en deuil ?

La question des orphelins offre une première entrée pour articuler le deuil et la famille. Les travaux qui s'intéressent aux orphelins sont rares et récents. Ils viennent toutefois combler une lacune importante sur cette catégorie de la population très mal connue et les résultats de ces enquêtes sont intéressants à plus d'un titre. Tout d'abord, la rareté des travaux renvoie à la rareté statistique de la population concernée. Cécile Flammant, Sophie Pennec et Laurent Toulemon définissent l'état d'orphelin comme « celui d'une personne qui a perdu soit un parent, soit ses deux parents par décès » (Flammant, Pennec et Toulemon, 2020, p. 8). Cette définition posée, les auteur·e·s estiment le nombre d'orphelin·e·s de moins de 25 ans (en 2015) entre 600 000 et 650 000, dont 250 000 à 270 000 mineur·e·s, soit, par rapport à la population des enfants mineurs, 1,3 % d'enfants orphelin·e·s de mère et 0,5 % d'enfants orphelin·e·s de père. Ces chiffres sont comparables avec ceux des familles concernées par le décès d'un enfant. Statistiquement, nous sommes dans des situations rares, donc hors normes, au sens durkheimien du terme.

En outre, les travaux sur les orphelins restent centrés sur les situations individuelles et s'intéressent peu (à notre connaissance) à la manière de faire famille avec un ou des parents défunt·e·s. L'orphelinat est ainsi théorisé à la fois comme un statut juridique, mais également, comme une « expérience et un vécu » (Julier-Costes, Feige et Grange, 2020, p. 36). L'enjeu de ces recherches est en effet « d'attirer l'attention sur les enfants orphelins comme nouvel objet de recherche et de contribuer à faire émerger une réflexion sur les politiques publiques à mettre en œuvre » (Delaunay, 2021, p. 101). Cette finalité orientée vers les politiques publiques construit toutefois mécaniquement cet objet de recherche en le centrant d'un point de vue individuel. Pourtant, un des intérêts de ces recherches est de poser la question de la prise en charge, en montrant que la filiation demeure une des conditions *sine qua non* de la prise en charge juridique : « on perçoit que la filiation constitue l'axe pivot des droits, devenant à la fois un principe juridique et une valeur de la vie sociale » (Delaunay, 2021, p. 106). Cette dimension juridique met en exergue une des limites de la comparaison entre le statut d'orphelin·e et celui de parent en deuil, comme nous allons le voir, aucun statut juridique n'intervient pour définir le statut de parent en deuil. De plus, les travaux sur les orphelins ne posent pas la question du devenir des familles en l'absence

d'un ou de deux parents. Plus proche de notre problématique, la situation des parents en deuil d'enfants sans vie permet de mieux saisir les enjeux et les particularités de notre terrain.

1.2 Les deuils périnataux : articuler deuil et parentalité

Les deuils périnataux voient se mettre en place autour d'eux un univers institutionnel et normatif de plus en plus développé. Malgré sa spécificité, cet objet de recherche offre deux apports importants : d'une part, à travers les contributions qu'il permet autour de la question du devenir du corps mort et de la personnalité juridique, d'autre part, à travers les questionnements qu'il soulève sur la définition de la parentalité en contexte de deuil. Avant toute chose, il nous faut revenir sur la définition usuelle de ce qu'est la mort périnatale :

Jusqu'en 1993, ce terme « d'enfant sans vie » comprenait les enfants nés vivants mais décédés avant leur enregistrement à l'état civil, ainsi que les fœtus morts in utero d'au moins six mois de grossesse ou 28 semaines d'aménorrhée. (Giraud, 2015, p. 88)

On distingue l'enregistrement à l'état civil de l'enfant et la reconnaissance de son existence qui, elle, peut être délivrée à travers l'acte de déclaration d'enfant sans vie. Comme le souligne Claire Legras, « au plan purement juridique, le juge [...] ne subordonne l'établissement de cet acte [de déclaration d'enfant sans vie] ni au poids du fœtus ni à la durée de la grossesse » (Legras, 2008, p. 28). La question de la viabilité ne se pose donc plus pour ce deuxième type d'acte⁵¹. Il faut donc différencier l'inscription à l'état civil, pour lequel l'officier d'état civil dresse en même temps un acte de naissance et un acte de décès, et l'acte d'enfant sans vie qui permet notamment aux parents de donner un prénom à l'enfant sans vie et d'organiser ses obsèques.

Cette reconnaissance est cependant récente, car « avant 2001, le corps du fœtus mort in utero en dessous de 28 SA⁵² ne pouvait faire l'objet d'aucun rituel funéraire » (Giraud, 2015, p. 89). Le corps-fœtus était alors considéré comme un « déchet anatomique » et était destiné à la crémation avec les autres déchets hospitaliers. Ces débats posent la question de la définition de la personne au sens juridique du terme.

Ce terme de mort périnatale redéfinit l'horizon de sens moderne, préférant le « autour de » (péri), à l'idée que la naissance crée une rupture entre l'avant et l'après. À l'alternative du tout ou rien, la mort périnatale institue en effet une zone floue de transition dans laquelle on n'est plus dans la chose mais pas encore dans la personne. (Giraud, 2015, p. 88)

⁵¹ « En conséquence, le certificat d'enfant sans vie délivré aux parents ne saurait être réservé aux seuls fœtus de plus de 22 semaines ou pesant plus de 500 grammes, comme l'indiquait une circulaire du Ministère de la Santé qui invoquait ainsi un critère de viabilité de l'OMS. Ce terme de 22 semaines correspond théoriquement au stade auquel le fœtus peut, hors de l'utérus maternel, respirer en milieu aérien. Pour autant, comme l'indique la Cour de cassation, ce critère n'a aucune valeur en droit. » (Legras, 2008, p. 28)

⁵² Semaine d'aménorrhée

La question est bien celle du statut de ces enfants nés sans vie. Les enjeux juridiques sont primordiaux, non seulement pour connaître le statut de ces enfants sans vie, mais également pour légitimer un certain accompagnement au sein des structures hospitalières. La question du devenir de dépouilles et des corps dans le deuil périnatal crée ainsi des tensions fortes (Clavandier et al., 2018). Cette évolution du droit accompagne celle des pratiques, notamment en ce qui concerne la présentation des corps aux parents (Memmi, 2011). Au cœur des débats juridiques se pose la question de la définition de la personne : doit-on ou non considérer les enfants sans vie comme des personnes (au sens légal de personnalité juridique) ? En effet, seules les personnes ont le droit d'avoir une sépulture (Charrier et Clavandier, 2015) et « depuis l'établissement du Code civil au XIX^{ème} siècle, la personnalité juridique est automatiquement acquise avec la naissance vivante et viable » (Giraud, 2016, p. 64). Ces morts particulières interrogent donc la frontière entre existence et non-existence, entre personne et non-personne (Clavandier, 2017).

Bien que différentes pratiques et représentations continuent d'exister de manière concomitante, on observe une évolution dans le statut du fœtus qui est passé d'objet, de « déchet organique » à celui d'un élément en voie à une « personnification » (Memmi, 2011 ; Charrier et Clavandier, 2019b). Le fœtus serait donc pris entre deux pôles : une réification d'un côté, et une personnification de l'autre (Murat, 2001 ; Clavandier, 2017). Comme le souligne Anne-Sophie Giraud, « son corps oscille en effet sans cesse de la “pièce anatomique” à l'enfant, selon le sens que donnent les acteurs à leur relation avec cet être » (Giraud, 2016, p. 62). L'intérêt de cette approche est de mettre en exergue que le statut du fœtus émerge d'éléments relationnels, et non de propriétés intrinsèques. Toutefois Anne-Sophie Giraud va plus loin, car elle montre l'émergence d'un nouveau statut pour le fœtus, « considéré ni comme une personne ni comme une chose mais comme un être spécifique » (Giraud, 2016, p. 62).

Dès lors que les couples souhaitent prendre en charge les obsèques, le fœtus va être assimilé à une personne décédée et traité comme tel. Dans le cas en revanche où le couple ne peut ou ne souhaite pas prendre en charge le corps, le statut du fœtus change alors du tout au tout. (Giraud, 2016, p. 69)

Cette réflexion autour des enfants sans vie montre que « c'est dans ces marges, les individus oscillant entre la personne et la non-personne, que la qualité de personne est contestée et les identités sociales redéfinies » (Giraud, 2016, p. 63). Bien que la question du corps ne se pose pas du tout dans les mêmes termes, cette remarque vaut pour penser le statut des enfants défunt·e·s au moment de l'adolescence : les parents et les sœurs et frères endeuillé·e·s oscillent en permanence entre réaffirmation de l'existence du défunt·e (ce qui suppose de faire des choses pour lui/elle) et réaffirmation de sa non-existence. Toutefois, le parallèle est limité, car, le fœtus lui, demeure une

« infra-personne » (Giraud, 2016), la « condition fœtale » désignant ainsi une nouvelle catégorie d'êtres sociaux, déjà dans l'humanité avant même de naître (Boltanski, 2004).

L'ambiguïté du statut du fœtus et du mort-né est fortement liée à l'ambiguïté que fait naître le deuil périnatal dans la parentalité. Aussi, et c'est le second apport de ce champ de recherche, la question du deuil périnatal éclaire différemment la question de la parentalité : en humanisant le fœtus, certains couples endeuillés s'inscrivent dans la parentalité. L'humanisation du fœtus, et donc la prise en charge du corps, prend là aussi appui sur un ensemble de représentations psychologisantes du deuil, qui viennent rencontrer les demandes des personnes endeuillées.

S'appuyant sur un ensemble de théories psychologiques, ces nouvelles pratiques se centrent particulièrement sur le traitement du corps du fœtus mort et son humanisation, dans l'intention de matérialiser « la réalité de la perte » et permettre aux couples de faire leur deuil. (Giraud, 2016, p. 70)

C'est là d'après nous l'essentiel, l'existence d'un corps reconnu comme un corps humain permet aux endeuillé·e·s de mettre en place des pratiques qui les inscrivent dans une parentalité et un statut parental : « C'est en humanisant ce corps mort que l'on va instituer des "parents" » (Giraud, 2016, p. 92).

Ces personnes, en particulier les femmes, vont continuer à exercer vis-à-vis du défunt certaines fonctions parentales pour revendiquer ce statut spécifique. Elles avancent ainsi l'idée que, tout comme les parents après la naissance de leur enfant, elles ont des obligations morales, une conduite sociale de responsabilité, de protection, d'affection voire d'aide matérielle (Godelier, 2004) vis-à-vis de cet enfant mort, comme fêter ses anniversaires ou entretenir sa tombe : toutes conduites qui transforment des individus en parents d'un enfant. (Giraud, 2016, p. 81)

Ces pratiques, l'importance qu'elles revêtent aux yeux des parents endeuillé·e·s, et la dimension genrée de ces deux éléments, se retrouvent également sur notre terrain. Les activités de soin parental sont, dans le cas des enfants sans vie, ce qui permet de créer la parentalité. Dans le cas des parents ayant perdu leur enfant, elles sont ce qui permet de continuer la parentalité. Toutefois, la spécificité des deuils périnataux et leur différence fondamentale d'avec les autres deuils d'enfants, c'est que ces premiers interviennent dans un cadre toujours médicalisé et institutionnalisé. Les pratiques sont cadrées et la question de la prise en charge des corps, des souvenirs et du deuil, est à contextualiser avec une professionnalisation importante autour de la mort (Memmi, 2011). Les professionnel·le·s médicaux et psychosociaux apparaissent ainsi comme de vrais entrepreneur·e·s de moral qui vont ériger des normes autour de la prise en charge des corps, la personnification du fœtus et l'accompagnement du deuil des parents (Memmi, 2011). Malgré cette spécificité de la médicalisation, les travaux sur le deuil périnatal constituent certainement l'ancrage le plus abouti pour penser le deuil dans un contexte familial. De plus, ces

travaux tendent à s'inscrire vraiment dans une sociologie de la famille, et non dans une sociologie médicale, dans la mesure où elle étudie les pratiques parentales dans leur vécu extrahospitalier (Giraud, 2015 ; Charrier et Clavandier, 2019b).

Nous pouvons cependant aller plus loin et montrer que les changements juridiques récents et l'émergence de nouvelles pratiques permettent de nuancer les résultats d'Anne-Sophie Giraud. Ainsi Gaëlle Clavandier et Philippe Charrier s'intéressent à la dénomination des enfants sans vie dans les fichiers d'État Civil. Les auteur·e·s s'interrogent ainsi sur la manière dont les enfants sans vie sont reconnu·e·s au regard de la filiation (Charrier et Clavandier, 2019b). Ici l'approche concerne moins la parentalité que la parenté. L'approche institutionnelle (et plus seulement médicale) regarde ce que produit cette reconnaissance juridique du point de vue du statut de l'enfant sans vie.

Cette réforme a par exemple permis aux couples non mariés et sans enfant de se voir délivrer un livret de famille alors qu'ils en étaient précédemment dépourvus. L'enfant sans vie peut alors créer la famille, tout en ne bénéficiant ni de la personnalité juridique, ni d'une filiation. (Charrier et Clavandier, 2019b, p. 223)

Le prénom renvoie à une ébauche de personnification et à une reconnaissance de l'enfant sans vie, tout en l'ancrant, aussi bien symboliquement que statutairement dans la parenté. Les pratiques de nomination des enfants sans vie semblent donc remettre en cause, non seulement leur liminarité, mais également celle des parents : nommer l'enfant, c'est se constituer en famille et donc s'ancrer soi-même dans un statut. On pourrait noter que cette pratique seule ne suffit pas à inscrire les parents dans la parentalité. La dénomination seule ne suffit pas pour qualifier le quotidien des parents en deuil d'enfants sans vie, ni de la reconnaissance par l'entourage de ce statut. Elles marquent la volonté de s'inscrire dans une forme de parenté, mais ne disent pas si cette volonté s'accompagne de pratiques quotidiennes particulières.

Les auteur·e·s répondent à cet écueil dans un autre article, celui-ci davantage centré sur le vécu et le ressenti des parents (Charrier et Clavandier, 2019a). La distinction est ainsi faite entre l'inclusion de l'enfant sans vie au sein de la famille nucléaire et son intégration dans la parenté. Aussi les parents interrogés entendent être vus comme de « pleins parents » ou « parents à part entière », intégrant dans cette dimension statutaire la reconnaissance de leur enfant, alors « socialement adopté » (Boltanski, 2004 cité par Charrier et Clavandier, 2019a, p. 204). L'utilisation du terme d'« enfant » par les parents marque bien cette revendication statutaire. Mais la réaction des proches montre que la reconnaissance de l'enfant sans vie au sein de la famille élargie n'est pas acquise.

Les réunions de famille, les fêtes, sont l'occasion d'éprouver la place de chacun et peuvent s'avérer particulièrement complexes dans certaines configurations familiales, notamment quand les «grands-parents», en particulier les mères et belles-mères de la femme qui a accouché se tiennent à distance du rôle grand-parental que ces femmes voudraient leur voir occuper. [...] Or, il s'avère que l'intégration de l'enfant sans vie à la famille élargie est le plus souvent incomplète ou bancal, alors même qu'il peut n'y avoir aucune ambiguïté concernant son positionnement au sein de la famille conjugale. (Charrier et Clavandier, 2019a, p. 204-205)

Si la très forte prise en charge par l'institution médicale et hospitalière ne permet pas la généralisation des résultats aux autres types de deuil, l'apport des travaux sur le deuil d'enfant sans vie est conséquent, et ce notamment sur deux points : tout d'abord sur la question du lien entre personne et corps mort, et ensuite sur celle du devenir de la parentalité. Entre deuil périnatal et deuil d'enfants adolescent·e·s, le hiatus réside dans la reconnaissance croisée de la parentalité par l'entourage et par l'institution. De plus en plus, l'institution hospitalière pousse les parents endeuillé·e·s dans le contexte périnatal à se reconnaître comme parents (Memmi, 2011), alors que la reconnaissance par l'entourage est moins évidente. Inversement, dans le cas des parents endeuillé·e·s d'enfants, l'entourage ayant côtoyé et vu grandir l'enfant, reconnaît le statut du deuil. À l'inverse, l'absence de prise en charge institutionnelle fait que cette parentalité endeuillée n'existe pas (ou si peu) pour les institutions. En outre, ces travaux sur le deuil périnatal montrent le lien entre la *valeur de l'enfant* et la fragilisation de la parentalité. Peut-être faudrait-il faire un pas supplémentaire et regarder ce lien entre *valeur de l'enfant* et la représentation de la famille.

1.3 Valeur de l'enfant et représentation de la famille

Si le deuil questionne la parentalité, c'est aussi parce que les parents en deuil se trouvent pris dans les injonctions contradictoires de devoir rester parents (pour les autres enfants mais également pour les défunt·e·s) et, en même temps, de *manquer* d'un·e enfant.

On l'a vu, les travaux de Philippe Ariès (1960) montrent que le sentiment de l'enfance devient de plus en plus un investissement émotionnel dans l'enfant. Cette dimension a été développée par Viviana Zelizer ([1985] 1994) : elle examine la mutation du regard sur l'enfant qui s'est opérée dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, conduisant de son évaluation en termes utilitaires et marchands à sa sacralisation et à la disqualification de toute évaluation en terme d'utilité. Sa valeur économique est ainsi recodée en valeur émotionnelle. Mais cet « enfant sans prix » est lié à la transition démographique et au sentiment de rareté de l'enfant qui lui est associé.

Rare, l'enfant est aussi, en raison de la généralisation de la contraception, presque systématiquement programmé (Leridon, 1995 ; Régnier-Loilier, 2007). La procréation n'est plus le fruit du hasard ; elle relève de l'action délibérée et maîtrisée du couple. L'enfant est donc

non seulement rare mais désiré, attendu. La nature du désir évolue elle aussi : on fait un enfant non plus pour la société ou pour la lignée mais pour soi. (Déchaux, 2014, p. 553)

Dans la continuité de cette idée, Christine Castellain-Meunier (2002) montre que l'enfant n'est plus seulement désiré comme continuation du lignage ou comme ciment du couple mais également comme expression de l'extension identitaire de l'adulte, et ce quel que soit le sexe du parent. C'est l'enfant (et l'enfantement) qui, de plus en plus « fait » l'adulte. C'est également ce que note Anne-Sophie Giraud : « L'enfant devient en outre plus rare et investi de plus en plus tôt dans la grossesse, les occasions de devenir mère dans la vie d'une femme s'étant considérablement limitées » (Giraud, 2015, p. 91). La question qui se pose dès lors pour les parents endeuillé·e·s est de savoir comment rester parent malgré la perte d'une personne qui nous définissait, au moins en partie.

Ces remarques permettent de comprendre les tensions et difficultés que rencontrent les parents lorsqu'il s'agit de se définir en relation avec l'enfant défunt. En effet, il n'existe aucun terme pour désigner ce statut, hormis quelques usages profanes du terme « orphelins d'enfants » (Le Galès, 2017). Comment comprendre cette absence de dénomination ? La rareté des situations de deuil d'enfant ne suffit pas à expliquer l'absence de terme spécifique. Une hypothèse permettant de l'expliquer viendrait de la non-nécessité juridique de définir un nouveau statut. En effet, les statuts de veuf·ve·s ou d'orphelin·e·s ouvrent des droits spécifiques, et notamment en matière successorale. La dimension juridique est donc ce qui donne un statut aux endeuillé·e·s et l'absence de positionnement de l'institution légale sur ce sujet prive les parents d'un statut clairement posé. D'un point de vue plus relationnel que juridique, Anne-Sophie Giraud développe la notion de « péri-parents » (2015), ce terme ne peut convenir pour les situations rencontrées sur notre terrain : les péri-parents sont des parents en puissance qui n'ont pas pu atteindre la parentalité quotidienne. Or, les parents en deuil d'enfants adolescent·e·s ont été parents, mais l'absence d'un·e de leur enfant questionne la forme que peut à présent prendre leur statut et leurs rôles parentaux. La question qui se pose est donc celle de la conciliation du deuil avec le statut de parent. La dimension statutaire est au cœur de ce qui est questionné par la disparition d'un·e enfant et les difficultés à nommer ce nouveau statut l'illustrent parfaitement. Il en est de même pour les frères et sœurs endeuillé·e·s : le décès des parents et des conjoint·e·s est pensable, pas celui des descendants ni des adelphe⁵³.

Que ce soit les travaux sur le deuil d'enfant sans vie ou ceux sur la *valeur* de l'enfant, tous saisissent ces enjeux en plaçant la focale du côté des parents. Or, la famille ne saurait se réduire à

⁵³ Ce terme désigne l'ensemble des frères et sœurs d'une même famille. Nous reviendrons sur l'argumentation du choix de cette dénomination dans le chapitre suivant.

la parentalité. Si l'enjeu est d'explorer la dynamique familiale en contexte de deuil d'un·e enfant, il nous faut à présent nous doter d'outils conceptuels pour concevoir cette dynamique. Il s'agit ainsi de penser les changements au sein de la famille, institution elle-même toujours en changement. Notre propos n'est pas, dans ce qui suit, de faire un état de l'art exhaustif de la sociologie de la famille (pour une synthèse récente, nous renvoyons à Déchaux et Le Pape, 2021), mais de tirer des fils arbitraires permettant de voir les processus dominants aujourd'hui dans les analyses de la famille.

2 La famille, une configuration en mouvement et en changement ?

Pour éclairer le propos, une autre spécificité de notre approche est de prendre la famille comme contexte et non comme fin de notre analyse. Plus encore, alors que la sociologie de la famille entend la plupart du temps comprendre les changements qui touchent à l'institution familiale, nous penserons ici la famille comme un cadre à ce changement, comme une configuration elle-même modifiée par le deuil. Ainsi la famille en deuil est-elle prise dans le contexte de changements qui, globalement, affectent l'ensemble des familles. Il faut donc à présent effectuer un rapide détour sur les processus explicatifs de ces changements qui, nous le verrons, justifient une articulation plus large de l'analyse conjointe de la famille et du deuil.

S'il est un concept qui a imprégné les théories de la famille, c'est celui du changement. La famille, en tant qu'elle est perçue comme une institution, a été conceptualisée dès les origines de la sociologie comme une institution en mouvement. Sans nier les facteurs de stabilité et de reproduction, les différentes démarches sociologiques ont essayé de rendre compte de ces changements. Cette thématique du changement est abordée dans un cadre très normatif au XIX^{ème} siècle : les penseurs catholiques (Bonald, 1801 ; Le Play, 1871) envisagent davantage le changement comme un délitement. Ils s'inquiètent ainsi des bouleversements causés par le Code Civil à travers la suppression du droit d'aînesse et du droit de tester librement. À cette théorisation tournée vers le lien à l'État et les transformations juridiques de la famille, s'oppose la pensée révolutionnaire marxiste (Segalen et Martial, 2019). Karl Marx et Friedrich Engels relient rapports sociaux de production et organisation domestique et familiale : les rapports de domination productifs se répercutent sur les rapports domestiques. Cette analyse est particulièrement développée par Friedrich Engels, dans *L'Origine de la famille, de la propriété et de l'État* ([1884] 2012). Pourtant, là encore il s'agit de rendre compte de ce qui apparaît comme un nouveau modèle : celui de la famille conjugale, conçue comme un mode d'appropriation privée et une modalité efficace de transmission de l'héritage.

Émile Durkheim hérite de ces représentations, bien qu'il prône, afin de combattre les moralisateurs et les réformateurs sociaux, d'«éviter le double danger auquel est exposée toute théorie de la famille : pécher par excès de simplisme, ou renoncer à toute systématisation» ([1888] 1975, p. 24). De ce point de vue, «La famille conjugale» (1892) offre un point d'ancrage intéressant. Contrairement à ce qu'une simplification excessive pourrait laisser croire, la conjugalisation de la famille chez Durkheim n'est pas synonyme d'individualisation. Au contraire, cette conjugalisation ne peut s'effectuer sans le recours à l'État⁵⁴. Pour Durkheim, l'avènement de la famille conjugale est plutôt le signe de l'intensification du lien entre famille et État. De plus, cette famille conjugale n'est pas détachée des liens de parentèle qu'il nomme «zone secondaire». Ces remarques ne doivent cependant pas nous empêcher de constater la dimension problématique de sa perspective évolutionniste, qu'il développe surtout dans la fin de l'article. Ainsi Durkheim n'échappe pas à cette pensée de la famille comme institution en transformation constante. Mais il n'en demeure pas moins qu'il pose des intuitions et une catégorisation éclairante de la famille qui permet de l'articuler avec les institutions politiques.

Ce cadrage des travaux de la sociologie de la famille par le changement n'est évidemment pas sans fondements empiriques. Toutefois, ce sont moins ces réalités empiriques qui nous intéressent que la façon dont ces changements sont théorisés. De ce point de vue, Philippe Ariès marque, là encore, un apport important. L'historien décrit la famille «moderne» comme le cadre de développement de sentiments nouveaux : ceux de l'enfance et de la vie privée (Ariès, 1960). Ainsi le renouveau de l'histoire de la famille passe par la mise en exergue du développement de la subjectivité et de l'expression des émotions. Cette subjectivation des rapports sociaux n'est pas synonyme d'absence de cadres. Au contraire, les normes, loin de disparaître, tendent à se multiplier. La subjectivité individuelle et familiale s'articule alors avec un «trop plein normatif», vecteur de nouvelles incertitudes (Déchaux, 2010). De plus, cette primauté donnée aux relations affinitaires s'inscrit dans une théorisation de la famille qui met l'accent sur le déclin de la parenté.

Néanmoins, l'intérêt pour l'histoire de la mobilisation de la parenté et pour sa mesure ne tient pas qu'à des mutations méthodologiques ou épistémologiques. Il épouse aussi une interrogation propre à l'objet «famille» lui-même, interrogation qui concerne aussi bien la sociologie que l'histoire et qui porte sur la pertinence du scénario traditionnel de déclin de la parenté dans les sociétés contemporaines. Jusqu'aux années 1960-1970, il est peu de contestation d'un schéma global qui pose comme principe l'affaiblissement tendanciel de la parenté étendue (non-nucléaire) au sein des sociétés contemporaines, un amenuisement

⁵⁴ « Mais ce qui est plus nouveau encore et plus distinctif de ce type familial, c'est l'intervention toujours croissante de l'État dans la vie intérieure de la famille. On peut dire que l'État est devenu un facteur de la vie domestique. [...] Avec la famille conjugale les liens de parenté sont devenus tout à fait indissolubles. L'État en les prenant sous sa garantie a retiré aux particuliers le droit de les briser » (Durkheim, 1892, p. 39-40)

progressif de son action et des formes de solidarités dont elle serait porteuse. (Alfani et al., 2016, p. 292)

Nous verrons que ce schéma global de l'affaiblissement de la parenté, s'il commence à être nuancé dans les travaux des années 1990, n'en est pas moins réaffirmé par certains auteurs.

Si la sociologie pense la famille à travers ses changements, ce qui est intéressant, c'est que les processus explicatifs de ces changements sont similaires à ceux mobilisés en sociologie du deuil (subjectivation, individualisation, psychologisation). Certes, ces processus caractérisent l'ensemble des évolutions des pratiques touchant à l'intime (on les retrouve, par exemple, dans les travaux portant sur la sexualité). Toutefois, cette homologie permet de justifier d'une base analytique commune entre la sociologie de la famille et la sociologie du deuil. Cette similitude entretient une interconnexion forte entre ces deux champs, interconnexion d'autant plus surprenante qu'elle est rarement explicitée dans les travaux. Cette interconnexion, en donnant un cadre commun, offre une légitimité théorique supplémentaire au fait d'articuler ces deux champs.

Toutefois, il s'agit moins ici de discuter la validité empirique de ces processus qu'à les relier entre eux. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur un article de Jean-Hugues Déchaux qui se propose d'offrir un regard global sur le champ de la sociologie de la famille, et ce à travers une approche réflexive sur les manuels de ce domaine (Déchaux, 1995). Bien que déjà partiellement daté, cet article offre un point de vue d'ensemble sur les théories de la famille dans les années 1990, théories dans les principaux éléments ont peu évolué⁵⁵. Du manuel de François De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine* ([1993] 2007), Déchaux retient à la fois l'accent mis sur le primat de l'affection et l'autonomisation des individus associée à une psychologisation croissante. Le relâchement des liens de filiations irait de pair avec une valorisation des relations affinitaires. En ce sens, le regard de De Singly se rapproche des travaux de Talcott Parsons ([1942] 1955) sur l'avènement de la famille conjugale, détachée des filiations statutaires et du système de parenté. Par la suite, après l'approche de Jean-Claude Kaufman centrée sur le couple (Kaufmann, [1993] 2017), l'angle législatif et juridique développé par Irène Théry (1993) permet davantage de réintroduire la question de la parenté. Cet angle juridique permet également de voir l'évolution des liens entre droit et famille.

Dans le domaine de la famille, on assiste au déclin d'un droit où l'on juge en rapport à des principes de justice clairs et admis au profit d'un « droit gestionnaire » qui renonce à énoncer

⁵⁵ On peut noter dans cet article l'absence de la question de l'homoparentalité. Si cette absence doit être relevée, elle est sans conséquence pour nous, notre terrain ne permettant pas d'aborder cette question. De même, toute la question de la procréation, et donc des hiatus possibles entre filiation juridique, statutaire et biologique est absente de cette méta-analyse proposée par Jean-Hugues Déchaux (1995) mais est pleinement présente dans l'ouvrage de synthèse récent co-écrit avec Marie-Clément LePape (2021).

la loi commune et emprunte ses normes de référence aux savoirs-experts que sont devenues les sciences humaines (psychologie et psychanalyse surtout). (Déchaux, 1995, p. 540)

Implicitement, cette remarque souligne la manière dont les normes juridiques s'imprègnent progressivement des normes psychologiques, allant dans le sens, là encore, d'une psychologisation des rapports sociaux : le juridique s'en remet au psychologique pour pouvoir trancher. L'intérêt de l'approche d'Irène Théry est de montrer que, dans un contexte de multiplication des divorces, le couple parental survit au couple conjugal. Dès lors « la famille doit donc survivre au démariage » (Déchaux, 1995, p. 540).

Ce n'est plus le mariage qui est indissoluble, c'est la filiation, avec ce que cela suppose de retour possible d'une conception purement naturaliste de la famille : la réalité biologique de la procréation à l'opposé de l'alliance comme contrat, accord de volontés. La famille se définirait alors à partir de l'enfant comme une réalité pérenne fondée sur les liens de sang. Par une singulière ironie de l'histoire, le démariage annoncerait le temps du familialisme biologique. (Déchaux, 1995, p. 542)

Deux remarques peuvent être faites ici. D'une part, la filiation est ici uniquement conçue comme relevant du biologique (Fine et Martial, 2010). On le voit, les questions de différenciation entre filiation biologique et juridique émergent mais ne sont pas encore problématisées comme telles. D'autre part, c'est bien dans les années 1990 que s'ancre et se légitime l'idée que, ce n'est plus l'institution du mariage, mais l'enfant qui fait la famille (Leridon, 1995). Cette importance de l'enfant comme instituant et préservant le groupe familial, même dans le démariage, tend à transformer sa place et sa nécessité.

Enfin, l'approche de Martine Segalen ([1981] 1993) met l'accent sur la famille comme système plus large. Cette approche « ne voit dans la famille conjugale qu'un fragment de l'ensemble plus vaste que constitue la parenté » (Déchaux, 1995, p. 549). C'est peut-être ici que nous trouvons un regard plus proche de l'anthropologie : en réintroduisant la famille dans la parenté et dans de la permanence structurelle, l'approche de Martine Segalen permet de nuancer la portée des changements familiaux. Ce regard permet de modérer le postulat d'un primat de l'individu et du conjugal dans les approches de la famille. De fait, les enquêtes plus ethnographiques ou monographiques ont pu montrer l'importance de l'insertion dans le réseau de parentèle⁵⁶, notamment dans le soutien à l'éducation des enfants (Schwartz, [1989] 1998 ; Attias-Donfut et Segalen, 2007 ; Le Pape, 2009 ; Kitzmann, 2017).

⁵⁶ Cette dernière peut se définir comme un réseau relationnel apte à offrir ponctuellement des supports et des ressources.

Ce retour sur les théories dominantes dans les années 1990 nous permet de voir comment se structure le champ de la sociologie de la famille à ce moment-là. Deux processus sont au cœur des débats, parfois comme processus explicatifs (comme chez François De Singly) parfois comme phénomène observé (comme chez Irène Théry) : un mouvement de désinstitutionalisation qui se confond avec un processus d'individualisation, et une psychologisation des rapports sociaux. La similitude des processus entre sociologie de la famille et sociologie du deuil justifie ainsi d'adopter un cadre analytique similaire pour (re)penser le deuil et la famille, ou plutôt de penser le deuil avec la famille. Nous avons souligné ici que le cadrage général autour de la famille consiste à la théoriser à travers ses changements, et notamment ses changements institutionnels. Nous proposons ici une autre manière de l'aborder. Ainsi, si la famille constitue le cadre d'analyse du deuil, ce dernier offre, en parallèle, un contexte pour penser différemment les dynamiques familiales.

3 La famille comme configuration émotionnelle : une autre façon de penser les dynamiques familiales

Parmi l'ensemble des outils conceptuels à notre disposition en sociologie de la famille, lesquels conserver ? Lesquels seront les plus pertinents pour notre terrain ? Ici, le passage par l'empirie est nécessaire : la justification de notre cadre d'analyse ne peut que découler des représentations et des pratiques observées.

Nous essayons de montrer qu'une autre analyse que celle de l'individualisation est possible : une analyse montrant les variabilités des réactions face à la perte d'un proche, mais une variabilité plus sociale qu'individuelle. La notion de configuration émotionnelle nous permet d'observer des lignes de force et de clivage à travers une analyse en termes des statuts. Ces statuts n'excluent cependant pas une étude à la fois dynamique et relationnelle. Le cœur de la configuration ici est le/la défunt.e et les autres membres de la famille sont présentés et analysés à partir de leur statut par rapport à lui. Mais ces statuts incluent des dynamiques relationnelles, des acceptations ou des refus des rôles qui leur sont attribués. Nous verrons ainsi que, loin d'être une pure affaire individuelle, les membres d'une même famille n'ont pas accès aux mêmes ressources, matérielles comme symboliques, pour faire face à cette situation.

3.1 La famille *versus* la lignée : quelles logiques de filiation autour du deuil d'un.e enfant ?

Si la famille survit au démariage (Théry, 1993), survit-elle à la mort de l'enfant ? Afin de répondre à cette question il est nécessaire de se doter d'une définition et d'une somme d'indicateurs afin de voir ce qui *fait* la famille. Il s'agit donc de s'intéresser aux logiques de filiation, d'affiliation

et d'affinités en abordant les dynamiques intergénérationnelles : quelle(s) logique(s) affinitaire(s) et de filiation autour du décès d'un enfant ? Précisons immédiatement que, si notre terrain est centré sur la famille conjugale, ce n'est pas le cas de l'analyse qui entend prendre en compte la parenté et la parentèle, ainsi que de l'inscription plus large des proches pouvant être intégrés dans la famille (Eideliman, 2003).

Cette approche pose non seulement la question de l'état des liens à un moment donné de la vie (liens entre générations mais aussi au sein de la même génération, entre sœurs et frères), mais également de leur modification suite au décès. L'originalité de notre étude est de ne pas se limiter aux relations intergénérationnelles, mais de les penser en interaction avec les liens adelphiques⁵⁷. En effet, l'accent mis sur les fratries et la germanité permet de s'intéresser à ce lien doublement particulier. Particulier tout d'abord, car vu comme porteur de la dimension « élective » de la parenté (Déchaux, Crenner et Herpin, 2000). Particulier ensuite, car relativement laissé de côté par la sociologie de la famille⁵⁸. Une des dimensions novatrices de ce travail est donc de poser la question du devenir des relations entre adelphe⁵⁹ lorsque l'un·e d'entre eux disparaît.

Encadré 2 « Est-ce que vous pouvez me décrire votre famille ? »

Le thème de notre enquête portant sur la famille, il fallait saisir dès le début de l'entretien, à la fois la représentation de la famille qui allait être mobilisée, mais également les personnes importantes, celles qui étaient incluses ou exclues de la définition de la famille (Eideliman, 2003). Une des premières questions posées était donc : « Est-ce que vous pouvez me décrire, me parler de votre famille ? » La question est volontairement large et imprécise et, si des interrogations surgissaient dans l'interaction, je reprécisais : « Qui, pour vous, fait partie de votre famille ? Si vous deviez mettre des frontières ? » Les réponses à cette question nous informent surtout sur ce qui, au moment de l'entretien, est perçu comme légitime dans la définition de la famille mais cadrent, par la suite, l'analyse que l'on peut faire des entretiens.

Lors des entretiens avec les frères et sœurs, ces derniers mobilisent des représentations de la famille fondée sur les statutaire, avec des normes de filiation ancrées dans le biologique. L'exemple d'Adrien Mancini⁶⁰ illustre bien ce point :

⁵⁷ Voir définition au chapitre suivant.

⁵⁸ Notons toutefois quelques exceptions : Zarca, 1995a, 1995b ; Cambdessus, 1998 ; Buisson, 2003 ; Oris et al., 2007 ; Bessière et Gollac, 2020.

⁵⁹ Voir définition au chapitre suivant.

⁶⁰ L'ensemble des enquêtés fait l'objet d'une présentation par « portraits » détaillés dans l'annexe de la thèse.

Enquêtrice : Si tu devais me décrire ta famille, mettre des frontières, mettre des contours...

Adrien Mancini (professeur en classe préparatoire, sœur décédée à 18 ans d'un cancer) : Ah ben je mettrais mes sœurs et ma mère. Et pour le coup j'inclurais mon père et mon autre sœur [née du premier mariage de sa mère]. Après, je mettrais mes oncles et mes tantes, même si je les vois plus beaucoup et ma grand-mère. Et ma grand-mère paternelle aussi même si on n'interagissait pas, qui est décédée en 2007. Ouais, je dirais mes oncles et mes tantes.

La famille telle que l'entend Adrien ne dépend pas seulement de cette dimension affinitaire. Ainsi, les oncles et tantes sont inclus·e·s dans les frontières familiales, alors même qu'il souligne avoir peu de liens quotidiens avec eux. La représentation mobilisée est donc celle de la lignée, au sens de groupe d'affiliation qui partage des biens symboliques (Weber, 2005). Cette valorisation de la lignée dans les discours nous rapproche des travaux de travaux Nicolas Jonas, Marie-Clémence Le Pape et Bérangère Véron sur les sentiments d'amour et de filiation (2007).

Toutes ces modifications vont dans le même sens, celui de la promotion des relations interindividuelles au sein de la famille. Malgré cette dimension affinitaire, la filiation biologique reste la principale norme pour définir ce qu'est la famille : la logique consanguine prime sur une logique purement affective où les liens familiaux s'imposeraient comme le résultat d'un quotidien partagé. (Jonas, Le Pape et Véron, 2007, p. 101)

Toutefois, cette promotion de la filiation biologique a des effets sur le devenir de la famille après la mort d'un·e enfant : avec lui, c'est la lignée, ou du moins une partie de la lignée qui disparaît. La dimension statutaire (la place de chacun dans cette lignée) devient dès lors primordiale, et ce malgré le paradoxe d'un contexte valorisant l'autonomie et les liens électifs.

Cet attachement aux liens du sang est assez étonnant à une époque où les individus revendiquent leur droit à l'autonomie vis-à-vis de leur famille. Le système de parenté actuel, fonctionnant selon une logique élective, permet à chacun de choisir parmi ses proches (amis, famille, relations...) ceux auxquels il souhaite accorder une place privilégiée dans son histoire personnelle. Malgré cette évolution, qui imprime un caractère affinitaire aux relations de parenté, les liens de sang conservent une dimension statutaire difficilement résiliable. (Jonas, Le Pape et Véron, 2007, p. 103)

Cette dimension biologique renvoie donc aux statuts auxquels elle est afférée. Il faut comprendre alors ce qui fait que, en situation d'entretien, les individus mobilisent cette représentation de la famille plutôt qu'une autre. Comprendre ces mobilisations c'est également comprendre comment les enquêtés·es souhaitent se raconter.

L'illusion biographique est consubstantielle aux récits de vie, qu'ils soient autobiographiques ou racontés par un autre. Elle impose à la réalité sociale, discontinue, faite d'évènements et d'expériences incohérents, de bruit et de fureur, une ligne narrative qui confirme la continuité psychique et sociale de l'individu. Comme l'illusion biographique, l'illusion familiale fabrique du continu avec du discontinu. (Weber, 2005, p. 254)

L'analyse des trajectoires familiales est, du fait de notre méthode d'enquête, une analyse des discours sur ces trajectoires. Sur notre terrain, l'illusion familiale recoupe à la fois l'histoire familiale et les contours de la famille, ses frontières.

Enquêtrice : Et si vous deviez me, me parler de votre famille, ou même décrire votre famille, y aurait, vous mettriez qui ? Si vous deviez...

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Alors, vous me demandez quoi. Si je, si je... Qu'est-ce que ça veut dire ma famille ?

Enquêtrice : Voilà, exactement. Qui vous mettriez dedans....

Nicole Dimopoulos : Alors c'est vrai qu'il y a le cercle familial qui est le cercle proche hein. Qui est constitué par nous deux et puis les enfants et puis... Voilà, moi je mets tout le monde dans ma famille. On a de très très bonnes relations avec tout le monde. On a une famille qui est assez soudée. Voilà donc... Les grands parents sont décédés depuis... Depuis pas mal d'années maintenant. Ma grand-mère elle est morte en 1998, ma dernière grand-mère. [...] On a des relations quand même, moi j'ai encore quelques relations avec mes cousines mais bon... Une, ma cousine avec qui j'ai partagé quelques années à l'œuvre dont je vous parlais tout à l'heure. Qui a mon âge. On se voit comme ça, une fois de temps en temps. Assez rarement parce que bon c'est pas facile quand on est en famille dans le sud. On reste finalement avec... Avec nos parents. Et puis voilà. On a des relations avec, un peu plus de relations finalement avec les oncles et tantes de son côté. Qui ont été réactivées parce qu'on fait une fois tous les deux ans, tous les deux trois ans, on fait un weekend où on se retrouve tous. Donc ça réactive un petit peu ces relations de, de cousins et tantes qui peuvent disparaître comme par exemple du côté de mes parents. [...] Quand on, alors la particularité c'est que quand on va sur Marseille on est hébergé chez ma belle-mère. Alors elle habite dans, elle habite dans le Var. À Tourves, à côté de Brignoles. Et puis à Marseille chez mes parents. 'Fin mes parents, la maison, y a une... Y a l'appartement de mes grands-parents où on s'installe qui est disponible au rez-de-chaussée. Voilà. Donc c'est vrai que quand on se déplace on a cet environnement donc là de, de la maman de Pascal. Parce qu'elle est seule maintenant. Son père est décédé depuis pas mal de temps. Et de mes parents. Voilà.

Ce long extrait d'entretien permet de mettre en lumière deux éléments importants pour définir ce qui fait famille, à un moment donné. Tout d'abord il rend visible cette même représentation de la famille comme lignée : les liens mentionnés ici incluent sa propre grand-mère et ses cousins. Ensuite, ces liens s'imbriquent étroitement avec la visite de lieux familiaux définis : on côtoie ceux qui vivent à côté de là où on est logé⁶¹ (dans un contexte de vacances). Les espaces, même temporaires, ancrent la parenté (à ce propos, voir le chapitre 8 : 3 *Un ancrage familial nécessité par la matérialité du corps*).

Cependant, nous ne pouvons limiter notre analyse à cette illustration de la famille comme lignée. Que ce soit dans les pratiques comme dans les (re)présentations, ces discours désignent

⁶¹ Pour comprendre cette dynamique, il faut se référer aux portraits des enquêtés disponibles en annexe de la thèse.

avant tout ce qui est légitime comme description de ce qu'est une famille, légitimité qui diffère en fonction des milieux sociaux. Or, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre⁶², la mobilisation de la logique de lignée apparaît, dans notre corpus d'entretiens, dans les discours des plus doté·e·s en capitaux (économiques et culturels), alors que les enquêté·e·s les moins favorisé·e·s mobilisent plus spontanément une représentation conjugale de la famille.

Enquêtrice : Pour vous quelles personnes vous mettez dans votre famille ? C'est qui votre famille ? ça comprend quelles... quelles personnes ?

Didier Borondo (agent d'entretien municipal, fils suicidé à 20 ans) : Là je comprends pas... Moi, mes enfants, ma femme.

La réponse, bien plus succincte, ainsi que le ton de l'évidence mobilisé, soulignent que, spontanément, la famille se restreint à la famille conjugale. Cependant, cette évidence peut être questionnée et apparaît avec plus de nuances dans le discours de Chantal Giovanni :

Chantal Giovanni (mère au foyer, fils décédé d'un cancer à 20 ans) : Personnes qui sont... Qui sont importantes... Ben j'ai mes parents. J'ai mes parents. J'ai mon frère, j'ai ma sœur. Maintenant sur qui je peux compter... ça dépend de quoi et pourquoi. Compter par rapport à quoi. Nous, alors avec Kévin (*son fils décédé*) on s'est un peu renfermé sur, sur nous. On compte que sur nous.

Enquêtrice : Sur vous trois ?

Chantal Giovanni : Sur nous.

L'exemple de Chantal permet de mettre en exergue deux points. Tout d'abord la famille élargie n'est pas absente de sa définition, mais il s'agit de sa famille à elle. Sa position fait le lien entre deux familles conjugales : sa famille d'origine et sa famille de procréation. Cependant, sa remarque vient nuancer ce propos : sa vision de la famille repose également sur « ceux sur qui on peut compter », sur les rôles de soutien. Et, dans le contexte de deuil, cette vision correspond à une représentation plus étroite, centrée sur le « nous » (elle, son mari, son fils). Cette union dans le « nous » sollicite ici davantage un modèle de parenté quotidienne. Plus que la lignée ici, la famille qui compte, c'est celle sur laquelle on peut compter. Dans un contexte de précarité financière, la famille doit jouer aussi le rôle de ressource. Cette vision se rapproche alors moins de la lignée que de celle de la maisonnée, mobilisée autour d'une cause commune. Deux visions se font donc concurrence dans ce discours : d'un côté la famille-entourage local (Bonvalet, 2003), celle ancrée dans des rapports quotidiens (Chantal voit et prend en charge quotidiennement ses parents) et de l'autre côté, la famille-soutien, celle qui offre des ressources matérielles et émotionnelles certaines. Nous verrons que ce modèle

⁶² Du fait notamment des travaux d'Olivier Schwartz ([1989] 1998) ou de Marie-Clément LePape (2009b, 2019) qui montrent l'importance de la famille élargie dans la prise en charge et l'éducation des enfants en milieu populaire.

en maisonnée, s'il ne peut être généralisé à toutes les familles endeuillées, correspond assez bien aux situations où les enfants sont malades d'un cancer. La maladie y tient lieu de « cause commune » explicite (Weber, 2005). Le concept de Florence Weber y trouve alors une forte opérationnalité⁶³.

Il est dès lors possible de revenir sur une hypothèse émise par Florence Weber : « La mort efface la parenté quotidienne. Elle donne la victoire à la parenté officielle, à l'idéologie du sang, à la lignée, aux héritiers. » (Weber, 2005, p. 168). À partir des quelques extraits mentionnés ci-dessus, ce propos doit être nuancé. La lignée et la parenté quotidienne sont deux modes de présentation familiale qui ne s'opposent pas nécessairement et, surtout, ne sont pas mobilisées de la même manière dans les discours en fonction de l'appartenance sociale. De plus, nous verrons plus tard que la parenté quotidienne peut devenir le centre d'investissements matériels et symboliques particuliers, notamment autour des petits-enfants, investissements entretenus par ceux-là même qui tiennent à voir se perpétuer, à travers elle, la dimension lignagère.

À partir de nos données empiriques, nous avons cherché à cerner la définition de la famille qui serait la plus opératoire sur notre terrain. Dans ces représentations, deux catégories se font face : d'un côté une représentation lignagère qui met l'accent non sur la parenté pratique mais sur l'ensemble des liens statutaires (et biologiques) entretenus, avec un entrecroisement fort entre relations affinitaires et fréquentation géographiques⁶⁴. De l'autre côté, une représentation qui renvoie davantage à la famille conjugale, alors même que les pratiques peuvent correspondre à des logiques de maisonnée. Ainsi, ces discours doivent être analysés pour ce qu'ils sont : ils nous informent sur la représentation légitime de la famille qu'il convient de mobiliser en situation d'entretien et sur une certaine représentation de la question. Toutefois, cette dimension affinitaire ne renvoie pas au primat des émotions. Elle dit bien la nécessité, dans un contexte de rareté de moyens, de pouvoir mobiliser les ressources familiales. L'enjeu dès lors est de produire un cadrage analytique qui permette de saisir à la fois la variabilité des formes de *faire famille* et leur dynamique. C'est la raison pour laquelle nous nous attardons sur la notion de *configuration émotionnelle* pour désormais définir la famille.

⁶³ À l'évidence, l'idée d'une représentation de la famille comme lignée qui serait plus présente dans les milieux les plus dotés en capitaux culturels doit être nuancée. Les discours recueillis nous informent autant sur la réalité d'une représentation que sur la compréhension de la question dans le contexte de l'entretien. Pour autant, il s'agit peut-être moins, pour nous, de prendre ici ces discours comme des indicateurs de la réalité d'une pratique, que comme des contextes dans lesquels les narrations autour du deuil sont prises.

⁶⁴ Lorsqu'ils et elles sont interrogé·e·s à ce propos, les enquêté·e·s mobilisent une conception de la famille qui renvoie à la famille nucléaire ou à la famille élargie mais mettent assez peu l'accent sur les autres personnes qui comptent (cousin·e·s, grands-parents, ami·e·s, voisin·e·s). Si plusieurs hypothèses peuvent être faites à ce propos (à commencer par l'idée que le deuil renfermerait sur la famille nucléaire), on peut supposer que le cadrage même de l'entretien, centré par construction sur la famille nucléaire, produit un biais en ce sens.

3.2 La famille comme configuration émotionnelle

Les catégories précédentes permettent de rendre compte de la manière dont les individus disent leur famille. Elles sont tout autant pratiques que normatives : elles renvoient à des activités concrètes en même temps qu'à une représentation normée. Elles doivent cependant être distinguées de celles qui vont nous permettre de saisir les dynamiques en train de se faire dans le contexte de deuil. Les catégories de lignée et de parentèle sont bien heuristiques pour traiter des représentations mobilisées et de leur traduction dans les pratiques, mais elles ne permettent pas, en elles-mêmes, de penser la dynamique de la forme familiale. C'est la raison pour laquelle nous mobiliserons le concept de configuration émotionnelle. La notion de configuration, entendue ici dans un sens éliasien, permet de rendre compte de cette dynamique. Mobilisée comme outil, elle permet d'analyser les modifications familiales induites par la présence ou l'absence d'un·e des membres.

L'utilisation de la notion de configuration pour penser la famille est empruntée à Norbert Elias ([1970] 1991) : d'après lui, la famille peut être conceptualisée comme une configuration, c'est-à-dire comme « des ensembles assez grands d'individus interdépendants, directement ou indirectement connectés les uns avec les autres par des relations symétriques ou asymétriques » (Elias, [1970] 1991, p. 154). Cette approche configurationnelle ne définit pas la famille par la coresidence, ou par les relations de la famille nucléaire, mais s'interroge sur l'insertion des relations conjugales, intergénérationnelles et fraternelles, dans un ensemble plus large de relations formant famille, dont les relations de parenté et certaines d'amitiés. Dans cette perspective, on cherche à mettre en avant les effets de système amenant ces différentes relations à se structurer réciproquement. Si notre dispositif d'enquête est centré sur la famille nucléaire, cela ne nous prive pas, au moment de l'analyse, de s'intéresser à la manière dont ces relations s'entrecroisent pour former une configuration.

Toutefois, si la famille est une configuration, il ne faut pas oublier qu'elle constitue une configuration particulière, dans la mesure où elle est également le lieu de circulation d'un sentiment. Du moins dans notre corpus d'entretiens, toutes les familles entretiennent des liens affectifs, *a minima* au niveau nucléaire. Comme le souligne Pierre Grelley, « si l'amour ne se distingue pas comme un objet proprement sociologique, sa prise en considération par la discipline a cependant été rendue possible par le moyen d'une approche détournée consistant à s'intéresser à des questions impliquant le rôle du lien affectif dans les rapports sociaux » (Grelley, 2007, p. 140-141). Il est ainsi possible de suivre cet auteur et de définir l'amour à travers des traits caractéristiques comme le fait d'être gratuit (il n'est rien demandé en échange), non forcément réciproque (l'investissement sur

une personne peut n'être pas payé de retour) et inconditionnel (il ne dépend pas de la réalisation d'une modalité extérieure à celui qui l'éprouve) (Grelley, 2007, p. 141). C'est cette définition que nous adopterons et c'est ce que nous entendrons dans ce travail lorsqu'il s'agira de parler d'amour pour désigner les liens affectifs entre personnes de la même famille.

Ainsi la configuration émotionnelle rend possible une analyse articulant les statuts et les émotions.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Y a une expression que... Elle était encore petite, elle avait, je sais pas, on va dire dans les 8-9 ans, quelque chose comme ça. Et... 'fin je sais plus à quel moment c'était exactement mais c'était plutôt en fin de journée où on avait fait un gros câlin et elle m'avait dit "Maman je plus que t'aime". Et ça c'était vraiment... Et d'ailleurs, 'fin, c'est une expression qu'on a réutilisé après parce que quand on s'écrivait, ben c'est vrai qu'on a pas mal échangé par mails, entre autres quand elle était au Canada. Et... Et [*rires*], et voilà je signais « Ta Maman qui plus que t'aime » [*elle pleure*]. Elle signait comme ça aussi quoi.

Cette anecdote sur la signature illustre bien la manière dont les émotions, leur réalité et les modalités de leur expression, sont intrinsèquement liées au contexte mais également au statut. Ici, l'expression de l'amour vient certes d'un lien électif, mais force est conférée par le rappel à la dimension statutaire et relationnelle (« Ta Maman qui plus que t'aime »). Aussi, émotion et statut ne s'opposent pas dans un régime différencié d'intériorité *versus* extériorité, mais se complètent et doivent être analysés ensemble.

De plus, la mobilisation de la notion de configuration offre deux apports primordiaux : elle permet à la fois de mettre l'accent sur les statuts occupés au sein de cette configuration, mais également de penser ce qui est contraint par ces statuts, à savoir la forme cadrée des relations et de la circulation des émotions. Cette notion est en outre utile pour rendre compte du mouvement et de la temporalité propre à chaque « forme » de cette configuration. Parler de famille comme configuration émotionnelle nous enjoint ainsi à mettre l'accent sur la dimension statutaire des identités, tout en les pensant de manière dynamique.

La notion de configuration émotionnelle nécessite de clarifier ce que nous entendons par statut et relation afin de voir comment ces concepts qui appartiennent à des histoires différentes de la sociologie, peuvent s'articuler. Nous pouvons reprendre à notre compte la définition offerte par Claire Bidart et Anne Pellissier pour distinguer lien et relation :

Cet article propose de revenir sur ce débat en distinguant deux modalités du rapport intergénérationnel : le lien, qui désigne la place et le rôle symboliques, anthropologiques et structurels des parents et de leurs enfants, et la relation, c'est-à-dire la manière conjoncturelle de vivre la parenté et d'interagir avec ses parents et ses enfants. [...] La famille implique en

effet à la fois un lien et une relation, et le rapport entre parents et enfants se joue sur ces deux tableaux : celui du lien, qui reste quoi qu'il arrive une donnée inaltérable et inconditionnelle ; et celui de la relation, d'intensité variable, qui peut évoluer, qui est sensible aux événements et à l'histoire familiale. (Bidart et Pellissier, 2007, p. 31)

Cette définition permet démêler l'articulation de la dimension statutaire et la dimension relationnelle. Le statut renvoie à la place structurellement occupée par l'individu, entre deux statuts se noue du lien, alors que la relation est toujours conjoncturelle. Pour autant, si le statut définit des possibles de la relation, la relation participe à définir les attendus, explicites ou implicites, du statut. Nous faisons ainsi le choix de ne pas trancher entre une approche statutaire et une approche relationnelle mais d'entrecroiser ces deux approches dans notre analyse de la famille. En outre, à l'instar du lien et de la relation, il n'y a pas d'opposition entre l'approche par configuration et les statuts : si les statuts renvoient à la position des individus au sein de la configuration, la configuration elle renvoie à la forme prise par l'organisation de ces positions.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de mettre au second plan la dimension affective, mais au contraire de voir de quelle manière celle-ci vient renforcer ou compléter la première dimension : la notion de configuration émotionnelle met à la fois l'accent sur les statuts et sur les émotions associées aux statuts. La notion de configuration permet également d'introduire une dynamique temporelle. En ce sens, ce concept s'articule avec le modèle du cycle de vie familiale développé par Lutz Berkner dans son article sur les familles autrichiennes rurales de l'époque moderne (Berkner, 1972). Cette approche met en évidence la dynamique de la configuration familiale : la configuration peut ainsi être mouvante et dynamique pendant que les statuts sont statiques. L'analyse configurationnelle permet de rendre compte de ce qui « fait famille » à travers le temps. L'étude des espaces, des objets et plus généralement de la matérialité du deuil nous permettra de comprendre les logiques de transmissions formelles et informelles qui font perdurer la famille et les liens familiaux malgré la perte.

Cette approche configurationnelle n'est pourtant pas nouvelle : Minh-Thuy Doan, Nicolas Favez et Éric Widmer la développent en l'articulant à la notion de « coparentage » (2013).

Dans toute famille, les individus sont interdépendants parce qu'ils remplissent les uns pour les autres des fonctions sociales importantes, touchant à la production ou à la distribution de diverses ressources rares, financières, pratiques mais aussi émotionnelles, sexuelles et cognitives. Puisque ces ressources sont rares, des enjeux de pouvoir, et les conflits qui en résultent, sont inévitables. Les configurations familiales sont donc à la fois marquées par des pratiques de soutien et de solidarité, et par des conflits et tensions de nature structurelle, liées aux ambivalences générées par les chaînes d'interdépendances qui les caractérisent. (Favez, Widmer et Doan, 2013, p. 144)

De plus, l'usage fait par les auteurs met en lumière la possibilité d'un point de vue dynamique par la notion de configuration.

Enfin, la perspective configurationnelle porte une attention particulière aux transformations des interdépendances à travers le parcours de vie, les transitions de vie ayant un effet significatif sur les fonctions et les structures familiales. (Favez, Widmer et Doan, 2013, p. 144)

L'analyse configurationnelle autorise, voire préconise, la mobilisation de la dimension temporelle. Il s'agit de penser les relations dans leur dynamique et non uniquement dans leur permanence.

Notre propos n'est donc pas de parler de configuration familiale pour analyser des formes familiales différentes (comme c'est le cas par exemple chez Widmer et Jallinoja, 2008) ou encore de faire une typologie en fonction des configurations familiales (voir Favez, Widmer et Doan, 2013) mais d'avantage de suivre les liens, leurs mobilisations et leurs potentielles désagrégations. Dans ce contexte la configuration est conçue comme un espace de circulation, sans que nous ayons pour ambitions de dresser des typologies des configurations familiales. Autrement dit, à l'instant de Nicolas Jonas et Marie-Clémence LePape (2008) il est possible de reprendre les critères nécessaires à l'application de l'approche configurationnelle afin de mieux comprendre l'usage que nous comptons en faire.

Il s'agit donc de dépasser la définition seulement légale de la famille nucléaire (1), resituer les relations dyadiques dans l'ensemble des relations de parenté (2), prendre en compte les facteurs déterminant qui limitent ou cadrent les choix individuels (3) et prendre en compte le contexte spatial et temporel des solidarités familiales (4) (Jonas et Le Pape, 2008).

Cette notion de configuration permet ainsi d'observer la manière dont le deuil modifie la famille. La disparition d'un·e des membres, et ici spécifiquement la mort de l'enfant, vient transformer cette configuration familiale : ce n'est pas seulement la structure familiale qui change c'est, avec elle, l'ensemble du réseau de relations⁶⁵. La disparition de l'enfant a un double effet sur la configuration familiale : tout d'abord, d'un point de vue identitaire et statuaire, le deuil d'enfant questionne le statut parental, d'un point de vue familial ensuite, le deuil questionne la manière de « faire famille » avec un·e enfant défunt·e. Le décès d'un·e enfant a en effet des conséquences sur la définition même de la famille. Comme l'a mis en avant Irène Théry, alors même que le lien conjugal s'inscrit dans une finitude reconnue, le lien filial s'inscrit au contraire dans la durée, la permanence, comme en rend compte, par exemple, la volonté de maintenir le couple parental après une séparation (Théry, 1998). Cela viendrait expliquer les tensions qui se nouent, comme on l'a vu précédemment, autour de la question de l'état civil de l'enfant né sans vie et de son inscription dans

⁶⁵ Notamment par la modification de la sociabilité suite au décès, comme nous le verrons par la suite.

le livret de famille : avec l'affaiblissement de la norme maritale, c'est l'enfant qui institutionnalise la famille (Leridon, 1995).

Ces modifications sont également d'ordre individuel. L'analyse de la place de l'enfant dans la définition du statut parental oblige particulièrement à articuler émotions et statut. Si l'on suit une vision sociologique classique, l'approche par les statuts valoriserait un regard par la coercition du collectif, là où l'approche par les émotions serait plus individualisante. Ce n'est pas ce que nous défendons ici et la multiplication des travaux actuels prenant en compte la question des émotions montre bien que cette dichotomie tend de plus en plus à être dépassée. Nous ne pensons pas que la dimension émotionnelle vienne s'opposer à l'approche statutaire, mais bien au contraire que ces deux éléments se nourrissent et s'auto-entretiennent. Les émotions sont légitimes à exister et à être exprimées parce qu'elles renvoient (ou d'autant plus qu'elles renvoient) à des statuts spécifiques : la question de la hiérarchie des deuils (Robson et Walter, 2012) l'explique assez bien. Et inversement les statuts engendrent des ressorts émotionnels particuliers : l'expression de la tristesse ou de la colère ne peut se faire que dans des cadres (qui sont aussi des cadres statutaires) clairement définis.

Une des illustrations les plus parlantes de cette réalité émotionnelle différenciée se trouve dans la représentation d'une hiérarchie des deuils (Robson et Walter, 2012), représentation que nous retrouvons de manière très vivace dans nos entretiens. Les chapitres de la seconde partie portant sur la parentalité, et celui de la troisième partie portant sur les frères et sœurs, montrent un primat émotionnel donné aux mères dans le contexte du deuil : ce sont elles qui portent la responsabilité des émotions⁶⁶ et, parallèlement à cela, leur tristesse peut être dévalorisée. Ainsi, une manière de marquer une position différente au sein de la famille est d'affirmer une réalité émotionnelle opposée à celle affichée par les parents, et plus particulièrement par les mères.

Alan Giovanni (électricien, frère décédé d'un cancer à 20 ans) : Moi déjà j'en parle pas. Donc c'est compliqué. Donc non. Un petit peu au début. Après... Ma mère regarde beaucoup derrière. Moi je regarde 300 kilomètres devant. On n'a pas le même âge donc ça c'est... Moi j'évite de regarder derrière. Parce que si on commence à regarder derrière on s'en sort pas quoi. [...] Moi j'ai fait un blocage sur tout ça. Sur tout ce qui s'est passé avant. C'est pas... J'ai perdu mon frère, j'ai perdu un très bon ami que j'avais avant. C'est des gens j'ai aucun souvenir. Enfin, j'ai des souvenirs. Mais je ne veux pas avoir d'images qui reviennent.

Enquêtrice : Tu veux pas ? Ou t'as pas ?

Alan Giovanni : C'est psychologique. Je les ai pas parce que je bloque mentalement.

⁶⁶ Cette responsabilité émotionnelle ne doit pas être confondue avec une naturalisation des émotions maternelles. Joël Noret (2009) montre que l'expression émotionnelle maternelle est fortement contrainte par les normes culturelles de deuil en vigueur : « Les mères répondent ainsi régulièrement au décès de leurs bébés par une certaine indifférence, personne ne leur dit que pleurer est normal ou qu'il s'agit d'une attitude saine et souhaitable, comme c'est le cas dans la littérature de conseil psychologique dans les sociétés occidentales. » (Noret, 2009, p. 140)

Nous reviendrons par la suite de l'analyse sur cette thématique du blocage mais, l'élément à souligner pour le moment est le refus explicite d'une expression émotionnelle assignée à la mère (« ma mère regarde beaucoup derrière »). Ce refus concerne à la fois l'expression des émotions mais aussi le fait même d'en ressentir (« je bloque »). La suite de l'analyse tendra donc à comprendre les logiques qui président au régime émotionnel exprimé.

Un autre exemple de l'opérationnalité de la notion de *configuration émotionnelle* se trouve dans la description qu'Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 16 ans décédée d'une overdose) me fait de l'évolution des relations avec sa mère. Durant la période où sa sœur était en vie et où sa dépression a été diagnostiquée, Emmy exerçait des fonctions de parentalisation importantes auprès de sa sœur, vérifiant qu'elle prenait ses médicaments, la coiffant, cousant ses vêtements, etc. (voir chapitre 9 : 3.3 *Les formes de parentalisation des frères et sœurs en deuil*). Cette parentalisation allait de pair avec des tensions fortes entre Emmy et sa mère. Après la mort de sa sœur, Emmy va bénéficier d'une certaine autonomie, qui elle va l'éloigner géographiquement, mais va presque paradoxalement la rapprocher, du point de vue affinitaire, de sa mère. Au moment de l'entretien, Emmy me dit appeler sa mère plusieurs fois par semaine et me raconte qu'elles partent en vacances ensemble. Cet exemple montre comment, dans le deuil, les rôles sont reconfigurés les uns par rapport aux autres, sans pour autant perdre leur dimension contraignante : les relations dépendent des statuts dans lesquels elles s'insèrent, mais leur contenu varie en fonction des contraintes extérieures auxquelles ils se confrontent. À la suite du décès de sa sœur, la relation d'Emmy et sa mère est *reconfigurée* et le contenu émotionnel qui les unit est modifié.

En résumé, la mort d'un·e enfant remet en cause non seulement l'identité individuelle et statutaire, mais également la famille dans sa permanence. Les endeuillé·e·s sont confrontées à un triple enjeu : émotionnel, statutaire, mais également de permanence de la configuration qui les relie. La notion de configuration émotionnelle, en ce qu'elle articule statut, relations et émotions, offre un cadre analytique général, tenant ainsi lieu de fil rouge pour penser le devenir des familles endeuillées. De plus, penser la famille comme configuration émotionnelle permet de faire intervenir, dans la définition des rôles, des relations qui définissent la famille en lui échappant, et notamment les relations amicales. Nous verrons ainsi que la modification des relations amicales pour les parents comme pour les sœurs et frères en deuil devient une dimension importante de l'identité.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de délimiter la manière dont nous entendons articuler sociologie du deuil et sociologie de la famille. Nous avons vu que ce champ n'était pas si neuf que

cela : ces questionnements sont aujourd'hui largement abordés dans le cadre de l'orphelinat, et plus encore de l'analyse des deuils périnataux. Cependant, ces travaux permettent de comprendre ce que le deuil produit sur la parentalité, mais moins ce qu'il produit sur la famille. Ce que nous analyserons comme famille pour notre part repose sur la notion de *configuration émotionnelle*. Cette notion permet d'analyser aussi bien les pratiques et que les représentations, et surtout de montrer que la variété des manières de *faire* famille dans le contexte de deuil dépendent des ressources propres aux différents milieux sociaux. Elle donne un cadre pour comprendre les représentations qui font sens (car implicitement mobilisées) pour les enquêté·e·s. Ce concept de configuration émotionnelle renvoie est également propre à rendre compte des dynamiques et des différences de temporalités que connaissent les familles endeuillées. En partant de cet apport conceptuel nous analyserons les effets de la disparition de l'enfant à une double échelle : dans la définition identitaire des endeuillé·e·s tout d'abord, puis dans les transformations de la famille elle-même par la suite.

Chapitre 4

Le deuil d'un·e enfant adolescent·e

Le fil rouge de cette thèse est de saisir les manières dont la famille continue à faire famille *avec* le deuil, c'est-à-dire sur un temps long après le décès. Après avoir étudié la spécificité d'une sociologie du deuil, nous avons montré la manière dont ce travail s'inscrit dans les problématiques autour du deuil d'enfant, ainsi que les conceptions de la famille qui pouvaient être retenues pour travailler sur ce deuil si particulier. Il s'agit à présent de nous arrêter sur cette spécificité du statut de l'« enfant » défunt·e, ainsi que sur les caractéristiques de sa classe d'âge en termes de mortalité. Le terme d'« enfant » désigne autant une position statutaire qu'une tranche d'âge. Faire le choix de saisir la famille lorsque les enfants sont adolescent·e·s, c'est essayer de décorrélérer ces deux dimensions d'âge et de statut. Dans la littérature autour du deuil d'enfant, la distinction entre les deux dimensions est peu faite, amenant ainsi à faire de la perte spécifique d'un enfant adolescent·e un impensé. Il s'agit de voir qu'au contraire, la catégorie adolescente a des effets particuliers sur le deuil.

Dans un premier temps seront abordées les spécificités du groupe des adolescent·e·s et de la classe d'âge associée, ainsi que la manière dont celles-ci permettent un regard particulier sur la famille et sur le deuil. Au sein de la famille, le devenir des adélphies⁶⁷, le plus souvent invisibilisées dans le contexte du deuil, soulève des enjeux particuliers. Ce point sera traité dans un second temps. Enfin, l'entrée par l'adolescence permet de saisir les causes de décès propres à ce groupe d'âge. Le dernier temps sera donc l'occasion de fournir des éléments de cadrage sur le nombre de décès et leurs causes dans la classe d'âge qui nous intéresse.

1 Ce que l'adolescence fait au deuil

À l'instar du deuil, l'objet « adolescence » n'est pas un objet traditionnel de la sociologie.

Accaparée par les psychologues, les sociologues lui préfèrent la « jeunesse », concept par lequel ils subsument l'ensemble des phénomènes sociaux caractéristiques des conduites et des représentations d'une population empiriquement hétérogène et dont l'« adolescence » est souvent réduite au statut de variable explicative de nature exogène. Or les deux notions ne sont ni superposables (la jeunesse commence avant et se poursuit après l'adolescence) ni partiellement inclusives (l'adolescence n'est pas seulement un âge de la jeunesse). (Cuin, 2011, p. 73)

⁶⁷ Voir 2.1 *Petit point lexical : comment parler du groupe des frères et sœurs ?* dans ce chapitre.

La jeunesse renvoie à une multiplicité de statuts, différant selon l'âge, le sexe et le milieu socioéconomique. Pour notre part, le terme d'adolescence permet de renvoyer à une classe d'âge spécifique, et donc de se référer plutôt à une catégorie démographique. En effet, les termes « jeunes » et « jeunesse » renvoient à une sociologie riche, mais qui déborde le sujet de cette thèse. Faire le choix de parler d'adolescence, c'est bien insister tout d'abord sur l'effet d'âge, mais surtout sur les temporalités familiales qui lui sont associées. Ainsi, afin de saisir la manière dont la famille nucléaire et ses membres continuent *avec* le deuil, nous choisissons de regarder la famille à un moment donné de son histoire. Cette dernière est caractérisée par une temporalité, liée à l'âge de l'enfant au moment de son décès. Le cadrage par l'adolescence est donc certes méthodologique, mais soulève de forts enjeux théoriques : les questions de recherche propres à l'adolescence viennent informer le terrain et donc les résultats. Derrière ce choix d'âge se dessine en filigrane l'hypothèse que l'adolescence est une temporalité permettant de mieux saisir sociologiquement la famille : avec elle, s'observe une famille déjà constituée, dont les membres ont un temps de vie en commun de plusieurs années.

1.1 Analyser l'adolescence sans l'uniformiser

L'approche de l'adolescence défendue dans ce travail est à la fois large et descriptive : elle s'appuie sur des critères d'âge sans postuler des positions dans les trajectoires de vie (et, de fait, sur notre terrain, les situations sont multiples, allant de la cohabitation à la décohabitation totale, de la dépendance financière à l'indépendance effective, etc.). Or, cette manière de définir une catégorie peut avoir comme corollaire d'uniformiser les situations, notamment du point de vue des inégalités sociales.

Comment étudier le groupe en tant que groupe, c'est-à-dire en le différenciant de ce qu'il n'est plus (les enfants) et de ce qu'il n'est pas encore (les adultes) ? Cette question est aussi celle de la sociologie de la jeunesse dès les années 1960 (Galland, 2017) : peut-on penser la jeunesse comme une catégorie sociologique, c'est-à-dire comme un groupe social doté d'une certaine unité de représentations et d'attitudes tenant à l'âge ? Bien que cette discussion ne soit pas au cœur de ce travail, nous nous référons au point de vue de Jean-Claude Chamboredon qui considère que l'émergence d'une nouvelle génération et de nouveaux comportements n'est qu'une illusion, et que le terme de « culture juvénile » occulte une hétérogénéité à la fois sociale et genrée (Chamboredon, 1966). Cette hétérogénéité sociale est visible sur notre terrain à travers la diversité des trajectoires familiales et des conditions de vie. Cette dernière met en lumière la pluralité des dynamiques de transmission de capitaux entre parents et enfants, avec la particularité, dans notre enquête, de l'existence de logique de transmission entre individus appartenant à la même classe d'âge

(transmission et héritage entre frères et sœurs). Autre élément d'hétérogénéité dans notre corpus, du point de vue du genre, les différences sont davantage perceptibles au niveau de la mortalité : la surmortalité masculine informe de fait notre terrain (voir 3.1.2 *La surmortalité masculine*).

Il est cependant possible et pertinent de parler de l'adolescence de manière générale pour notre enquête. Cette entrée par l'adolescence permet à la fois de différencier et d'articuler les deux dimensions d'âge et de statut : l'analyse porte sur les enfants (point de vue statutaire) adolescent·e·s (d'un âge particulier). L'enjeu est d'observer ce que produit cette articulation d'une double dimension, un statut spécifique à un âge spécifique, en contexte de deuil.

Les conséquences du deuil d'un·e enfant (au sens statutaire) ont été étudiées par la psychologie clinique nord-américaine. Dans ces travaux, l'enfant est appréhendé·e par son statut et l'âge de décès n'y est que très rarement mentionné. C'est par exemple le cas dans les différents articles de Maru Barrera, dont une grande partie des travaux porte sur le devenir des parents dont les enfants sont morts d'un cancer. Or, ses travaux ne distinguent jamais les conséquences en fonction de l'âge de l'enfant (Barrera et al., 2007, 2009, 2013), ni même de l'âge des endeuillé·e·s (parents comme frères et sœurs). Cette critique est pourtant anticipée par Maru Barrera (et ses co-auteurs et co-autrices) dans un article traitant du point de vue parental sur le deuil des frères et sœurs : "*The majority of the bereavement literature to date focuses on adult bereavement despite suggestions that up to 90% of adolescents experience a loss associated with death*" (Barrera et al., 2013, p. 26). Pour autant, l'article en question, tout comme les autres du même auteur (Barrera et al., 2007, 2009), s'ils prennent en compte un nombre important de variables de contrôle (la situation matrimoniale des parents, leur niveau d'étude, le type de cancer concerné), ne distingue jamais les réactions et leur temporalité en fonction de l'âge de l'enfant défunt·e, ou encore de l'âge des frères et sœurs en vie. Ainsi, dans cette analyse, l'enfant est implicitement regardé à travers la seule dimension statutaire. Dans ces travaux nord-américains d'orientation psychosociologique, les auteur·e·s postulent implicitement que, ce qui fait la difficulté du deuil, c'est le statut de l'enfant, et non son âge et le temps de vie partagé. Or, adopter ce prisme, c'est considérer que tous les deuils d'enfants peuvent être comparés et que les temporalités des décès ne jouent pas sur ses effets.

Ce point de vue est similaire à ce que nous retrouvons dans les livres de témoignages⁶⁸ de parents endeuillé·e·s ou dans les rares documentaires sur le deuil parental (*Dites-leur que je suis vivant*, 2019, Caroline Conte et Robin Thomas ; *Et je choisis de vivre*, 2019, Damien Boyer et Nans

⁶⁸ *Apprivoiser l'absence : Adieu mon enfant*, 1992, Annick Ernoult-Delcourt ; *Parents orphelins : Témoignages de parents à la suite du décès de leur enfant*, 1999, Fafard, Sindon ; *La vie quand même : Survivre et renaître après la mort de son enfant*, 2013, Elizabeth et Eric de Gentil-Baichis ; *Vivre après la mort de son enfant : Des parents témoignent*, 2007, Josette Gril et Stéphanie Fugain ; *Parents en deuil*, 2014, Daniel Oppenheim et Olivier Hartmann.

Thomassey) : aucune mention n'est faite, dans ces reportages, de l'âge des enfants défunt·e·s, qui doit alors être deviné à travers les éléments biographiques mentionnés. Ainsi, le paramètre de l'âge n'est jamais explicité, ou en tout cas n'est jamais traité comme critère de distinction entre les situations, contribuant à ne retenir que la seule dimension statutaire comme variable pertinente.

Pour autant, deuil et adolescence sont des thèmes qui ont déjà été travaillés ensemble. Les travaux les plus actuels et les plus novateurs en sociologie du deuil s'appuient même sur l'adolescence pour penser le renouveau des ritualités funéraires (Julier-Costes, 2013). Mais cette perspective met l'accent sur l'autonomie des adolescent·e·s vis-à-vis de la sphère familiale et valorise la sphère amicale. La définition de l'adolescence par l'autonomie cadre le questionnement a priori. Ainsi Martin Julier-Costes (2013) ou encore Francine Gratton et Lyne Bouchard (2001) étudient ce vécu du deuil du point de vue du seul contexte amical. De ce fait, leurs analyses sont centrées sur les individus et s'intéressent peu à ce que le deuil fait au groupe familial. Cet effet de cadrage semble sous-entendre que le deuil d'un·e enfant ne jouerait que sur la parenté, et le deuil d'adolescent·e·s que sur la sphère amicale. Tout se passe comme si l'indépendance qui caractérise l'adolescence l'excluait de fait, du moins d'un point de vue analytique, de l'environnement familial⁶⁹. Pour reprendre le raisonnement, les études actuelles pensent le deuil au niveau de la famille à travers la figure de l'enfant, ou bien articulent deuil et adolescence au niveau de l'individu. Mais l'articulation entre adolescence et famille peine à se faire, du fait de l'indépendance postulée vis-à-vis de la sphère familiale. Le point de vue de cette thèse est tout à fait différent : c'est le cadrage par l'adolescence qui permet de mieux observer la famille.

1.2 Saisir l'adolescence pour mieux voir la famille

L'intérêt pour la classe d'âge des adolescent·e·s provient à la fois de critères méthodologiques nécessaires à la constitution d'un corpus d'entretiens, mais tend également à combler un manque dans la littérature sur les effets du deuil sur la famille. Notre hypothèse est que, dans le deuil d'enfants adolescent·e·s, les deux dimensions (âge et statut) sont liées, mais produisent des effets potentiellement contradictoires. En effet, une des conséquences de l'indépendance relative des adolescent·e·s est que la parentalité ne s'articule plus seulement autour de la réponse aux besoins de l'enfant. Pour autant, des échanges d'ordre affectifs, matériels, voire financiers, continuent de se produire. Une des questions est alors de savoir ce que devient ce travail parental – qui relève autant de l'émotionnel que du matériel (Déchaux, 2009c) – à destination d'enfants qui ne sont plus en vie.

⁶⁹ On sait qu'il n'en est rien et que les liens d'entraide et de dépendance entre parents et enfants, mais aussi entre germains, se perpétuent à l'âge adulte (Bidart et Pellissier, 2007 ; Déchaux, 2012).

Le cadrage par l'adolescence permet d'exposer ce qui caractérise les rôles familiaux dans le contexte de l'indépendance, certes parfois relative, des enfants. Selon la littérature sur cette question, ce rapport à la dépendance marque la rupture entre enfance et adolescence. En effet, dans la quête de catégorisation de « l'adolescence » et donc d'un indicateur de sortie de l'enfance, le thème de la dépendance, avant tout économique, est celui qui paraît le plus adapté.

Face à cette difficulté, certains sociologues se sont attachés à la notion de dépendance, qui caractériserait la jeunesse (Rouilleau-Berger, 1991). Ce n'est donc plus une définition de la jeunesse au sens strict qui est établie, mais plutôt une définition de l'adulte (indépendant) qui, en contrepoint, en négatif, permet de cerner les dépendants. Si l'on se prête à ce jeu des oppositions, on observe que, d'un côté, il y a ceux qui sont indépendants économiquement, familialement, et ceux qui sont encore à l'école ou ne travaillent pas, qui vivent chez leurs parents, qui ne sont pas en couple. (Fierro et Voléry, 2002, p. 116)

Cette question de la dépendance pose la possibilité d'une définition relationnelle de la jeunesse. La dépendance puis l'indépendance matérielle modifient le statut au sein de la famille et, avec celui-ci, le rôle qu'il est possible d'y tenir. Au-delà du statut, c'est aussi la relation avec autrui qui joue dans la définition du rôle. Cette primauté du relationnel se retrouve dans les discours des enquêté·e·s.

Annie Chalimo (enseignante, à la retraite, fils décédé à 25 ans d'un suicide) : « On est toujours Maman, même quand son enfant meurt à 50 ans » (hors enregistrement).

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur décédée à 22 ans d'un cancer) : « J'aurais perdu ma sœur à 80 ans, ça aurait été pareil. »

Dans les exemples ci-dessus, l'âge est dénié au profit du statut et de la relation qui en découle. Toutefois, sans nier l'importance de ces deux dimensions, nous faisons également l'hypothèse que la perte d'un·e enfant adolescent·e produit quelque chose de spécifique sur le deuil. Une de ses spécificités vient de la notion de dépendance dans la mesure où celle-ci met en avant la question de la transmission au sein de la cellule familiale. Or, la transmission comme la dépendance nécessitent un support de réception : il faut que quelqu'un reçoive ce qui est transmis, qu'il s'agisse de biens matériels ou d'une position sociale. Que deviennent ces processus, qui ancrent et articulent les liens et les rôles familiaux, dans le cas de la disparition de l'enfant ? Quand la réception n'est plus possible ? La période particulière de l'adolescence nous permet donc de rendre visibles des procédés de transmissions, implicites ou explicites, avortés ou déviés, du fait de la disparition de l'enfant à qui ils étaient destinés.

Ainsi, saisir l'adolescence permet d'étudier différemment la famille. Du fait des transmissions avortées tout d'abord, mais aussi parce que, avec l'adolescence, la famille se perpétue et se densifie sous des modalités différentes. C'est ce que montrent notamment Claire Bidart et Anne Pellissier à partir de l'enquête à l'origine de *La vie en réseau* (Grossetti, Bidart et Degenne,

2011). Les autrices s'intéressent au devenir des relations entre parents et enfants lorsque ces derniers cheminent vers l'âge adulte : « Leurs relations deviennent-elles pour autant individualisées et électives ou persiste-il quelque chose de ce lien “structurel”, lié à des places symboliques résistant au temps ? » (Bidart et Pellissier, 2007, p. 30) Elles montrent notamment que les liens de parenté conservent, en particulier dans des contextes familiaux douloureux et conflictuels, un caractère « inamovible ». De plus, le cadrage par l'adolescence comme classe d'âge permet un regard que n'offre pas le simple cadrage par la catégorie d'« enfant » : celui du devenir de la famille, de son agrandissement et de l'arrivée de nouveaux membres, via les conjoint·e·s d'une part, et via l'arrivée des petits-enfants d'autre part. Une partie de notre travail consiste à voir ce que devient la famille, et ce qui permet de continuer à *faire famille*. La question de sa perpétuation et de sa reproduction est donc primordiale.

Que les jeunes en parlent en creux ou en plein, que cet événement soit repoussé, envisagé ou assumé, le fait d'avoir un enfant est crucial dans la transformation du rapport intergénérationnel. Sans qu'il soit possible de développer et d'illustrer l'ensemble de ces enjeux, on souhaite insister ici sur un point bien précis. Dans tous les entretiens apparaît la liaison très forte entre les rapports avec les parents et le projet de faire un enfant. En effet, les deux dimensions sont étroitement associées. Faire un enfant, c'est devenir soi-même parent, et c'est « régler » cela au regard de ses propres parents. C'est pourquoi il est important de prendre en considération la double dimension intergénérationnelle, en associant dans les travaux en sciences humaines ces deux moments du rapport de filiation, ces deux liens fondamentaux, ces deux modalités imbriquées : avoir des parents et avoir des enfants. [...] Au terme de ce parcours, il semble donc que si le cheminement vers l'âge adulte consiste, pour les parents comme pour les enfants, à essayer d'« ajouter » de la relation au lien qui les unit, le fait, pour les enfants, de devenir parents à leur tour améliore le rapport intergénérationnel en ce qu'il favorise la relation ou empêche de la rompre en raison de cet autre lien unissant petits-enfants et grands-parents. (Bidart et Pellissier, 2007, p. 37-38)

S'intéresser à un âge spécifique de l'enfant défunt·e c'est estimer qu'il nous dit des choses de la famille elle-même : le décès des enfants adolescent·e·s intervient dans une histoire familiale longue, déjà constituée et imprégnée de règles, normes et modes de fonctionnement en commun. Il est possible de considérer qu'un·e adolescent·e ou jeune adulte évolue dans un univers familial qui a pu connaître des bifurcations (déménagements, divorces...), mais n'en est pas moins ancré dans des relations et des normes partagées. De ce fait, le décès d'un·e enfant pose la question du devenir de la famille, entendue comme configuration émotionnelle, et donc du devenir des rôles familiaux. La position particulière des défunt·e·s dans leur trajectoire de vie fait que certain·e·s peuvent être dans des couples stables depuis plusieurs années au moment de leur décès, voire avoir eux-mêmes des enfants (sur notre terrain, c'est le cas du fils Monique Moiret, qui s'est suicidé alors que sa compagne était enceinte). La famille voit alors ses frontières se transformer, non seulement par la

disparition, mais également par l'apparition de nouveaux membres (voir chapitre 10 : 2.2 *Quand la famille s'agrandit : conjoint·e·s et petits-enfants*).

2 L'entrée par l'adolescence : rendre visibles les frères et sœurs en deuil

De plus, au sein de la famille, l'adelphie⁷⁰ constitue une configuration dans la configuration, une sorte de sous-ensemble familial. Les relations particulières que les frères et sœurs entretiennent vont prendre, à l'adolescence, une forme spécifique. Sous l'hypothèse que les âges au sein des adelpies soient relativement rapprochés, les frères et sœurs endeuillé·e·s sont eux-mêmes adolescent·e·s ou sur le point de l'être au moment du décès. Les effets du deuil sur la configuration adelphique seront donc particuliers, du fait de l'âge à la fois de la personne défunte et de celui des endeuillé·e·s. L'adolescence est donc un moment charnière, propre à mieux mettre en lumière, non seulement la famille nucléaire, mais également le groupe des frères et sœurs.

Un des apports novateurs de ce travail est de s'intéresser spécifiquement au deuil des frères et sœurs. Le choix d'étudier des familles endeuillées ayant connu le décès d'un·e enfant adolescent·e, permet d'observer des adelpies *a priori* déjà constituées. Le temps vécu en commun serait suffisamment long pour qu'une histoire commune existe et que la configuration adelphique soit ancrée dans les représentations et les pratiques familiales. L'entrée par l'adolescence permet ainsi de mieux observer à la fois la famille sans invisibiliser l'angle mort qu'est l'adelphité. Si de plus en plus de travaux intègrent les configurations d'adelpies dans les analyses (Branche, 2020), la sociologie reste encore muette sur ce que produit la perte d'un frère ou d'une sœur au moment de l'adolescence.

Une des premières causes de ce silence est la relative rareté des travaux sociologiques centrés sur le groupe des frères et sœurs. De « méconnue » (Cambdessus, 1998), la « fratrie » s'est progressivement constituée comme objet d'analyse pour penser l'évolution des liens familiaux ou la reproduction des inégalités sociales (Buisson, 2003), jusqu'à être au cœur des travaux récents sur les inégalités genrées (Bessière et Gollac, 2020). Mais la fratrie reste un sous-champ de la sociologie de la famille et les évolutions qui l'affectent (augmentation des divorces, remariages) ne semblent être que les conséquences de facteurs qui lui sont extérieurs.

La sociologie de la famille a longtemps ignoré les fratries parce qu'elles ne constituent pas en tant que telles un problème social à l'inverse des questions de filiation (paternité, maternité, adoption) ou d'alliance (mariage, PACS, divorce) qui interpellent directement le droit, les politiques familiales et les services sociaux. (Fine, 2011, p. 3)

⁷⁰ Voir [2.1 Petit point lexical : comment parler du groupe des frères et sœurs ?](#)

Pourtant, il y aurait un intérêt particulier à centrer une partie de l'analyse sur les effets du deuil chez les frères et sœurs. L'adelphie est ainsi une sous-configuration émotionnelle particulière, avec ses normes et ses fonctionnements qui, comme pour le reste de la famille, se modifient à l'adolescence. Tout d'abord, nous commencerons par justifier le choix que nous faisons de parler d'«adelphie» au lieu de «fratrie», puis nous aborderons la spécificité de ces relations adelphiques dans les contextes d'adolescence et de deuil.

2.1 Petit point lexical : comment parler du groupe des frères et sœurs ?

Si le choix fait dans la rédaction de ce travail doctoral est de ne pas invisibiliser certaines catégories de la population, alors l'utilisation du terme «fratrie» ne peut pas convenir : il est en effet loin d'être épïcène. Ce qui suit constitue donc un détour lexical pour justifier l'usage du terme «adelphie» qui sera désormais employé pour désigner le groupe des frères et sœurs.

Cette désignation de «fratrie» n'est pas sans poser problème en sciences sociales, du fait notamment de la polysémie qu'elle contient. En effet l'étymologie latine *frater* est porteuse d'ambiguïté, regroupant les acceptions des termes grecs *phratia* et *adelphos*, avec le double sens de liens affinitaires (ou alliances) et de liens consanguins (Buisson, 2003). De son côté, le terme de «germanité» (terme utilisé par Jean-Hugues Déchaux, 2007) renvoie à la seule consanguinité, mais ne permet pas de saisir la pluralité des configurations fraternelles. Ainsi la recomposition des familles permet de différencier les formes de liens propres à cette configuration. Agnès Martial (2007) relève trois dimensions du lien fraternel mises en lumière dans les fratries recomposées : la consanguinité (l'importance donnée à la consanguinité apparaissant lors de la naissance d'un enfant commun chez un couple recomposé), la co-résidence (permanente ou intermittente, ancrant la relation) et l'enfance (les relations entre frères et sœurs auraient plus de chances de se prolonger à l'âge adulte si elles reposent sur une histoire longue et partagée) (Favart, 2012). Dans les entretiens menés, tous les frères et sœurs interrogé·e·s étaient consanguin·e·s, avaient co-résidé et vécu leur enfance avec l'enfant défunt·e.

Toute la difficulté vient du fait que le français ne possède pas de terme épïcène pour désigner la *fratrie*, celle-ci incluant implicitement les sœurs. Si les configurations uniquement féminines disposent des termes sororal ou sororité, il n'existe pas d'équivalent valable pour les deux sexes, à l'instar du *sibling* anglais. En ce sens, le terme *adelphie* permet de combler ce manque.

Les grands mythes de l'humanité [...] mettent souvent en scène des fratries plus ou moins nombreuses [...], frères et sœurs, aînés, cadets et benjamins, ayant véritablement existé ou nés de l'imagination, mais réunis dans un terme de la langue savante qui neutralise les différences d'âge et de sexe entre les membres de ces groupes : l'adelphie. Emprunté à la botanique où il désigne la réunion de plusieurs étamines par la soudure de leurs filets, le mot est aussi à l'origine

du nom de la ville de Philadelphie, première capitale des États-Unis, qui signifie « amour fraternel ». (Grelley, 2012, p. 24)

Il ne s'agit aucunement de privilégier une forme de lien sur une autre, mais bien d'intégrer dans l'adelphie à la fois les liens affinitaires et les différentes formes de liens que sont la consanguinité, la co-résidence et l'enfance partagée. De plus, l'exemple des familles recomposées montre bien que le lien de consanguinité tend à devenir négligeable face à ce qui constitue le lien entre enfants, à savoir le temps de vie en commun partagé.

Ainsi ce terme d'adelphie, sans faire consensus, trouve une légitimité dans son usage savant pour désigner les configurations multiples de frères et sœurs⁷¹. Parler d'adelphie plutôt que de fratrie, d'adelphité plutôt que de fraternité (pour désigner les relations au sein de l'adelphie), permet de remettre au centre de l'analyse la forme spécifique du lien. C'est la raison pour laquelle, dans la suite de ce travail, le terme d'adelphie sera utilisé, sans pour autant supprimer l'usage de fratrie ou sororité lorsque cela est pertinent et adapté à la configuration.

2.2 Les analyses de l'adelphie

La légitimité acquise par cet objet d'étude a émergé dans l'analyse de la reproduction sociale, notamment dans la transmission des biens matériels et immatériels des ascendants aux enfants (Buisson, 2003). Cette tradition est d'ailleurs toujours d'actualité (Gollac, 2005, 2013 ; Bessière et Gollac, 2020). L'adelphie peut ainsi être une échelle d'analyse pertinente pour penser la reproduction des inégalités en son sein. Cette inégalité entre adelphe est d'autant plus saisissante qu'elle vient se heurter à la norme égalitaire entre enfants (Gotman, 1988). C'est dans cette perspective que se situe le travail de David Conley (2004a) : l'auteur montre la manière dont le rang de naissance crée des rôles différenciés au sein de l'adelphie, notamment lorsque des ruptures familiales se produisent (Conley, 2004b). Ainsi, Monique Buisson rappelle que la fratrie⁷² est le « premier creuset où se forge un principe différenciateur des identités sociales » (Buisson, 2003). Toutefois cette approche conserve le prisme d'analyse des relations intergénérationnelles et verticales comme premières, les relations horizontales demeurant dépendantes des précédentes.

En outre, l'entrée par l'adolescence donne les moyens de saisir des relations adelphiques qui ne soient pas uniquement statutaires. En tout cas, elle permet de penser leur autonomie relative par rapport aux relations entre générations. Sauf exceptions qui ne se retrouvent pas sur notre

⁷¹ C'est le cas, par exemple, en histoire contemporaine avec le travail de Raphaëlle Branche sur la mémoire de la guerre d'Algérie (Branche, 2020).

⁷² Lorsque nous nous référerons aux travaux sociologiques portant sur ce groupe, nous emploierons le terme utilisé dans lesdits travaux et parlerons donc, le cas échéant, de *fratrie*.

terrain, les frères et sœurs nées de mêmes parents appartiennent à la même génération. La coresidence associée à l'adelphité offre par ailleurs des expériences vécues partagées qui ancrent la relation dans une dimension affinitaire, venant compléter la dimension statutaire. Cette articulation entre statutaire et affinitaire est au centre de l'analyse menée par Jean-Hugues Déchaux sur le devenir des fratries à l'âge adulte (Déchaux, 2012). Il se propose de comprendre la place des frères et sœurs dans la vie adulte en raisonnant de manière « structurale », c'est-à-dire en replaçant les fratries dans le système de parenté, dont elles ne seraient qu'un élément : « Cerner la place des frères et sœurs, c'est aussi contribuer à mieux caractériser la manière dont la parenté se structure, s'organise en différentes classes de parents. » (Déchaux, 2012, p. 105) La dimension affinitaire est cependant importante car « de tous les liens de parenté, c'est celui qui a la durée de vie la plus longue, les frères et sœurs s'accompagnant, du fait de leur proximité en âge, des premières années de leur existence aux dernières » (Déchaux, 2012, p. 106). Pourtant, les fréquentations diminuent avec l'arrivée à l'âge adulte.

Selon l'enquête RPE (Réseau de parenté et entraide, Insee, 1997), les rencontres (visites et activités accomplies en commun) entre germains, très fréquentes entre 15 et 19 ans (plus de 110 par an), diminuent de moitié entre 20 et 29 ans, puis encore de moitié entre 30 et 39 ans et se stabilisent à un faible niveau après 40 ans (autour de 30 rencontres par an, contre 70 à 80 pour les rencontres avec les pères et mères). (Déchaux, 2012, p. 106)

L'auteur constate que le recentrement des relations autour de la nouvelle famille conjugale (la famille de procréation) se ferait au détriment des relations de fraternité. L'adolescence et la jeune vie adulte seraient donc le point culminant des relations fraternelles, atteignant un maximum dans ces âges-là pour décliner par la suite.

Se pose dès lors la question de la spécificité des relations adelphiques à l'adolescence. La forme spécifique de ces relations adelphiques adolescentes détermine ainsi la position particulière des frères et sœurs en contexte de deuil. À notre connaissance, peu de travaux interrogent les relations adelphiques à ce moment de la vie, à l'exception notable d'Éric Widmer (1999). Cet auteur met notamment en avant l'absence relative de système normatif qui cadrerait *a priori* les relations entre frères et sœurs.

En ce qui concerne les rôles fraternels, on a utilisé les termes de *création de rôles* plutôt que de *prise de rôles*. Les individus ne peuvent simplement endosser des rôles fraternels que la culture mettrait à leur disposition, puisqu'elle est relativement silencieuse à leur sujet ; ils doivent créer leurs rapports sans référence à des modèles culturels précis. (Widmer, 1999, p. 7)

Par la suite son analyse se centre sur les rapports d'opposition, de coopération et de différenciation entre adelphe, en mettant en évidence des formes de relations propres au monde de l'adolescence. Une caractérisation des liens et de leur dynamique est ainsi dessinée.

Enfin, le centrage sur l'adolescence permet d'avoir accès à des situations similaires entre frères et sœurs en termes de positions dans les trajectoires de vie et, ainsi, d'avoir une analyse plus fine sur ce que produit le deuil sur ce moment particulier de la vie. Cette approche est d'autant plus nécessaire que l'adelphité reste un des principaux points aveugles des travaux sur le deuil.

2.3 L'adelphie, l'oubliée des analyses du deuil

Si les travaux sur l'adelphie commencent à se faire une place en sciences sociales, ceux sur l'adelphie endeuillée restent un angle mort à la fois de la sociologie de la famille et de la sociologie du deuil. Afin de saisir la spécificité de ces « configurations éprouvées », et face à la rareté des travaux sur le devenir des frères et sœurs en contexte de deuil, il s'agit de faire un rapide détour par la question du handicap. En effet, la modification de la configuration adelphique renvoie à des phénomènes similaires, dans le cas du deuil comme dans celui du handicap. Cela ne doit cependant pas effacer la différence majeure entre ces situations : dans le cas du deuil, le frère ou la sœur défunt·e est désormais absent·e.

2.3.1 L'apport des travaux sur le handicap

Le parallèle entre les conséquences du deuil et celles du handicap pour les frères et sœurs est pertinent à plus d'un titre. Là encore, les psychologues se sont emparés de cette question (Bert, 2008 ; Dayan, 2017, 2018 ; Griot et al., 2010 ; Scelles, 2008b, 2008a, 2010) alors que les travaux en sociologie restent rares. Pour autant, ce regard psychologique permet de mettre en lumière des régularités comportementales qui se retrouvent sur le terrain des adelphe·s endeuillé·e·s. Ensuite, les situations de handicap renvoient à des mécanismes similaires à ceux qui émergent dans les contextes de maladies longues (comme les cancers, par exemple).

Le premier mécanisme soulève la question de la « place » du frère ou de la sœur qui reste. Les travaux sur le handicap montrent un processus d'invisibilisation, ou *a minima* de retrait des frères et sœurs. Face à la maladie ou au handicap d'un·e des enfants, le reste de l'adelphie est mis en retrait : « Les préoccupations de l'entourage (famille, amis, professionnels) sont rarement en direction de l'enfant sain de la fratrie » (Griot et al., 2010, p. 175). Les autres processus mis en lumière concerne la parentalisation et leur l'injonction à l'autonomie qui pèse sur les adelphe·s en bonne santé (Scibilia, 2020). Associée à la prise de responsabilité précoce qu'ils exercent face à l'enfant malade, cette injonction leur confèrerait une maturité accélérée.

L'égalité décrite plus haut, qui caractérise normalement les liens horizontaux entre frères et sœurs, ne peut, dans cette situation, s'instaurer : le handicap va venir transformer les liens fraternels, en modifier l'organisation et les rendre dissymétriques. Une relation d'aide s'instaure, qui conduit les frères et sœurs à prendre soin de l'enfant en situation de handicap,

perçu comme étant plus fragile. [...] Les frères et sœurs vont souvent se positionner non pas comme alter ego, mais comme parents de l'enfant handicapé : c'est le phénomène de parentalisation décrit par Ivan Boszormenyi-Nagy (1973), où la relation horizontale habituellement instaurée entre frères et sœurs se transforme en relation verticale dans laquelle les frères et sœurs prennent soin de l'enfant handicapé, s'en préoccupent, transforment leurs jeux pour ne pas le mettre en difficulté, répriment leur agressivité pour ne pas décevoir les parents et alourdir encore le poids de l'épreuve qu'ils ont à traverser, ne se mettent pas trop en avant. (Dayan, 2017, p. 44)

Plus intéressant encore est le fait que cette parentalisation ne se tourne pas uniquement vers le frère ou la sœur malade, mais également vers les parents éprouvé·e·s. Ce point en particulier est présent sur le terrain des familles endeuillées. Les similitudes de situations entre handicaps ou maladies longues et deuil permettent donc d'apporter un regard nouveau sur les relations au sein des adelphies. Dans le cas des deuils suite à des maladies longues ou des cancers, la position des frères et sœurs endeuillé·e·s dépend fortement de la temporalité du décès et du deuil. Ainsi les tensions familiales émergent davantage dans les contextes de maladie longue que dans les contextes de décès brutaux. Certain·e·s frères et sœurs rapportent ainsi le sentiment d'avoir été délaissé·e·s durant la maladie, puis lors l'après-décès, espérant un retour à une impossible situation normale. Enfin, ces terrains particuliers mettent en avant des différences genrées marquées : comme le montre Muriel Scibilia (2020), surprotection et invisibilisation pèseraient plus sur les sœurs que sur les frères, les garçons réagissant davantage avec une prise de risque accrue. Là encore, sans pouvoir conclure sur la généralisation de ces résultats, cette dimension genrée se retrouve également sur notre terrain : celle-ci est prégnante dans le répertoire d'actions possibles et mobilisées par les frères et les sœurs. La question du handicap et de la maladie longue permet ainsi de faire le lien et d'éclairer des éléments spécifiques du terrain de cette thèse, en renvoyant notamment aux décès consécutifs à un cancer.

2.3.2 La spécificité du deuil des adelphe

Tous ces éléments mettent en lumière le fait que les deuils des sœurs et des frères et les deuils des parents ne peuvent être mis sur un même niveau d'analyse : sans leur être totalement réductible, ils n'en sont pas pour autant indépendants. La question de la comparaison entre deuil des adelphe et deuil des parents pose celle de la hiérarchie des deuils (Robson et Walter, 2012). Cette question, très présente dans les travaux américains, est presque absente des réflexions françaises. À partir de témoignages d'endeuillé·e·s, Brenda J Marshall revient sur l'inégalité de perception des deuils adelphiques : ces derniers seraient socialement considérés comme moins « importants » que ceux des parents ou des conjoint·e·s (Marshall, 2013). Les différences statutaires porteraient avec elles des différences de légitimité dans l'expression de la peine. Les frères et sœurs se verraient ainsi

assigné·e·s à un rôle de soutien plus qu'un rôle d'endeuillé·e·s (*"supporter rather than grieve"*, Marshall, 2013). Les travaux autour du *"disenfranchised grief"* (Robson et Walter, 2012) soulignent ainsi la difficulté des institutions à reconnaître le deuil des adelphe·s comme tout autant légitime que celui des parents. La hiérarchie des deuils est visible et institutionnalisée entre sphère familiale, amicale et sphère professionnelle (Robson et Walter, 2012), mais la nouveauté ici est d'introduire de la hiérarchie à l'intérieur de la famille. Là encore, tous les membres de la configuration familiale ne s'estiment pas égaux, que ce soit au regard des institutions (via la reconnaissance de droits sociaux, de jours de congés par exemple) ou dans l'expression de leur souffrance, renvoyant les positions familiales à des possibilités d'expression émotionnelle différentes.

2.3.3 Saisir l'adolescence pour mieux voir les relations entre adelphe·s

Dans ce contexte, prendre en compte non seulement le statut adelphique, mais également l'âge des adelphe·s permet de saisir la modification des dynamiques familiales. Certains travaux s'intéressent ainsi au deuil adelphique, sans porter un regard particulier à ce que produit ce temps de vie partagé. La question de la « hiérarchie des peines » est alors posée à nouveau frais. C'est notamment le cas lorsque le deuil concerne un décès périnatal (Jonas-Simpson et al., 2015).

Like disenfranchisement, ambiguous loss, a term first coined by Boss (2000), may also contribute to understanding how children whose baby sibling died are at risk for not having their experiences acknowledged (Kempson and Murdock, 2010). Because the children have very little or no physical contact with their infant sibling, some people may consider the loss after perinatal death as minimal, and, therefore, ambiguous. (Jonas-Simpson et al., 2015, p. 243)

Malgré la différence de contexte, un point commun avec notre terrain est visible, à l'instar de ce que met également en avant Muriel Scibilia (2020) : en contexte de tristesse ou de stress parental (que ce soit dans le cadre du handicap ou d'un décès périnatal), l'attention des frères et sœurs se porte sur les parents, inversant ainsi ponctuellement la dynamique familiale.

Children's and parents' grief was interrelational. The children were very sensitive to their parents' experiences of loss, grief, and sadness, both in the past and currently. (Jonas-Simpson et al., 2015, p. 246)

Pour autant, sans rentrer dans cette discussion autour de la « hiérarchie » des pertes, force est de constater que les contextes de deuils d'adelphe·s nés sans vie posent la question d'un deuil qui serait presque uniquement statutaire. *A minima*, il ne mobiliserait pas avec lui les années de vie et les souvenirs partagés. L'hypothèse de ce travail est que les deuils d'adolescent·e·s ajoutent une dimension affinitaire et élective à cette dimension statutaire. L'articulation entre ces deux

dimensions constitue une des grandes oubliées des quelques rares travaux s'intéressant aux adélphies en deuil.

Plus proche de notre travail, l'étude de Heberman Mash, Fullerton et Ursano (2013) s'intéresse aux effets psychologiques de la perte d'un·e adélphe ou d'un·e ami·e proche et recueille pour cela différents indicateurs. Les résultats montrent la spécificité du deuil d'adélphes. Les endeuillé·e·s d'adélphes sont plus nombreux à déclarer des symptômes dépressifs et une perte de sens dans la vie que les endeuillé·e·s d'ami·e·s proches. Cette étude met également en lumière le temps long des émotions liées au deuil et des conséquences que celui-ci peut avoir pour les frères et sœurs.

Persistent and intense grief, emotional and behavioral problems, and survivor guilt persist up to 9 years in bereaved adolescents following the loss of a sibling. (Herberman Mash, Fullerton et Ursano, 2013, p. 1203)

Ces résultats semblent donc aller dans le sens de l'hypothèse d'une gradation des conséquences du deuil sur les individus. Ces conséquences sont cependant abordées ici d'un point de vue presque exclusivement médical : la catégorisation des « deuils compliqués » (*“complicated grief”*) renvoie bien à cette pathologisation des deuils qui a été mise en lumière dans la première partie. Mais les effets du deuil n'en sont pas moins particulièrement importants pour les frères et sœurs, et ce de manière significativement plus importante que pour les ami·e·s proches. Ce résultat renforce l'idée d'un lien spécifique associé à l'adélphité, articulant une dimension affinitaire et une dimension statutaire. La perte de ce lien serait ainsi d'autant plus lourde de conséquences pour les endeuillé·e·s.

Dans la même perspective, Linda K. Birenbaum (2000) s'intéresse spécifiquement, à partir d'une analyse secondaire des données, aux deuils d'adélphes adolescent·e·s après un cancer. L'enjeu pour elle est d'identifier les adolescent·e·s les plus affecté·e·s et donc nécessitant une prise en charge qui leur serait propre. Un des intérêts de cette étude est de s'intéresser à l'anticipation du deuil par les adélphes, dans le contexte du cancer. *“There is no evidence to date that anticipatory bereavement behaviour differs conceptually or empirically from bereavement”* (Birenbaum, 2000, p. 398). Le deuil semble donc être de même nature avant et après le décès du frère ou de la sœur : il débute partiellement avant le décès. Ce résultat est intéressant car il pose de manière novatrice la question de la temporalité du deuil et de son commencement avant le décès. Les limites de cette analyse sont de ne retenir comme indicateur que les seules manifestations physiques (allergies, asthme) ou comportementales (troubles du sommeil, agressivité) et de ne s'intéresser qu'à la première année après le décès. De plus, les données empiriques proviennent d'entretiens menés avec les parents, et non directement avec les adélphes endeuillé·e·s. Toutefois, il faut souligner l'intérêt de ces

travaux, un peu anciens, qui tentent d'analyser le devenir des sœurs et frères en contexte de deuil. Cette thèse entend prendre la suite de ces réflexions.

Nous nous proposons de faire l'hypothèse que la configuration adelphique, en articulant liens statutaires, affinitaires et quotidienneté partagée sur le temps long, constitue une configuration particulière. Celle-ci est dépendante quoique distincte de la configuration parentale. Cette hypothèse justifie, à notre sens, d'articuler en les distinguant les conséquences du deuil pour les parents, et celles pour les frères et sœurs. Ainsi le cadrage par l'adolescence se justifie en ce qu'il permet de mieux voir la famille et, en son sein, l'adelphie.

Aux raisons précédentes, d'ordre sociologique, se rajoutent des raisons démographiques : l'adolescence est également une catégorie d'âge avec des risques spécifiques, et donc des causes de décès particulières et différenciées. Ces causes de décès permettent d'éclairer les situations que nous avons le plus de chance de rencontrer sur notre terrain.

3 Une classe d'âge à risque

Si nous nous intéressons aux décès des adolescent·e·s, c'est aussi parce que ces dernier·e·s sont saisi·e·s comme appartenant à une classe d'âge particulière, concernée par des risques de mortalité distinctifs. Dans ce dernier temps, il s'agit ainsi de revenir sur une définition purement démographique de l'adolescence pour s'intéresser aux causes de décès et montrer les risques spécifiques auxquels sont confronté·e·s les adolescent·e·s. Notre travail est ici plus descriptif qu'analytique et permet de mettre en lumière une des spécificités de l'adolescence : la prise de risque accrue et, avec elle, la surmortalité masculine. Nous faisons une présentation des chiffres de mortalité en fonction de l'âge, puis nous mettons en avant les différentes causes de décès pour la tranche d'âge choisie. La présentation de ces différentes causes permettra de mettre en lumière la façon dont la pluralité des causes de décès intervient dans la diversité des trajectoires de deuil. La différence de mortalité en fonction du genre des enfants et la manière dont cela influence les résultats de notre enquête est également rendue visible dans ces résultats. Ce travail de cadrage, obtenu à partir de l'analyse des bases de données de *l'État Civil* (2017, 2018, 2019, 2020), disponibles sur le site de l'Insee, et les *Causes de décès* (2010) permet d'avoir une répartition des causes de décès en fonction de l'âge et donc, par la suite, d'expliquer la prédominance de certaines causes de décès (accidents, cancers) dans notre corpus d'entretien. La base de données *État Civil* renseigne, notamment, la date de naissance des personnes décédées, leur lieu de décès et leur sexe. Il s'agit de données exhaustives pour ces années, ce qui permet de fournir des éléments intéressants en termes de cadrage. La dimension exhaustive rend le propos très descriptif : il n'est pas question ici de faire des inférences, mais de prendre une photographie des causes de décès pour les 12-25 ans. Les bases

de données de *l'État Civil* présentent l'intérêt d'un codage facile et stable, avec une actualisation et une comparaison annuelle, même si elles ne possèdent que peu de variables (année de naissance, année de décès, lieu de décès, sexe). Celles-ci permettent de voir de manière nette les différences de mortalité en fonction des âges, ainsi que la grande stabilité de ces différences en fonction des années.

Par la suite, l'appui sur la base de données *Causes de décès* pour l'année 2010 (INSERM), elle aussi exhaustive, permet de revenir sur les effets générés de la mortalité spécifiquement chez les adolescent·e·s. À travers ces éléments de cadrage quantitatif, il s'agit à la fois justifier de l'intérêt de la classe d'âge choisie, mais également d'offrir des éléments de compréhension pour notre corpus d'entretiens.

3.1 Mourir entre 12 et 25 ans

Si le choix en termes de classe d'âge est également démographique, ce n'est pas parce que l'adolescence correspondrait à la classe d'âge le plus à risque : les décès augmentent de manière presque linéaire au fur et à mesure du vieillissement de la population. Toutefois, c'est à partir de l'adolescence que le premier « pic » de mortalité apparaît, en dehors des causes de mortalité qui touchent spécifiquement les nourrissons et la périnatalité.

Figure 8 : Nombre de décès en fonction de l'âge en 2020

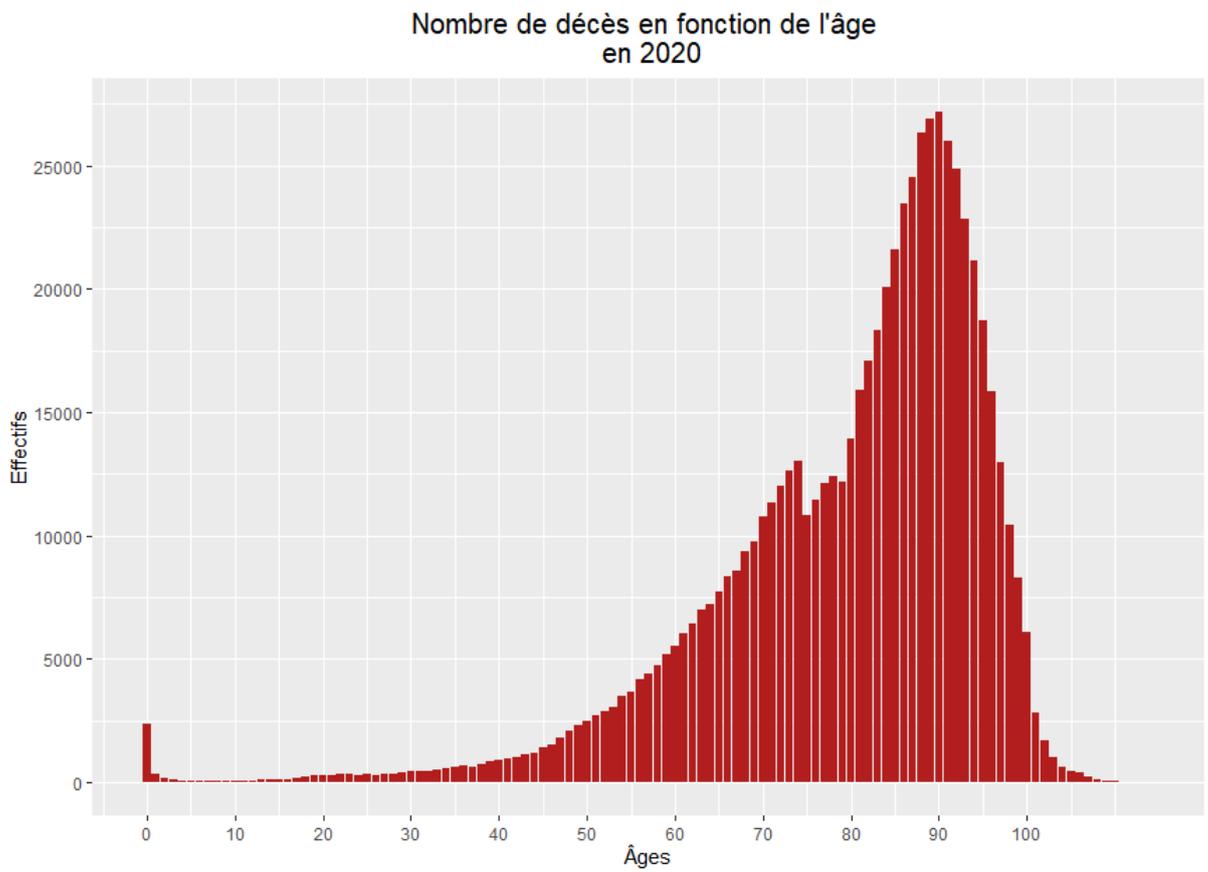
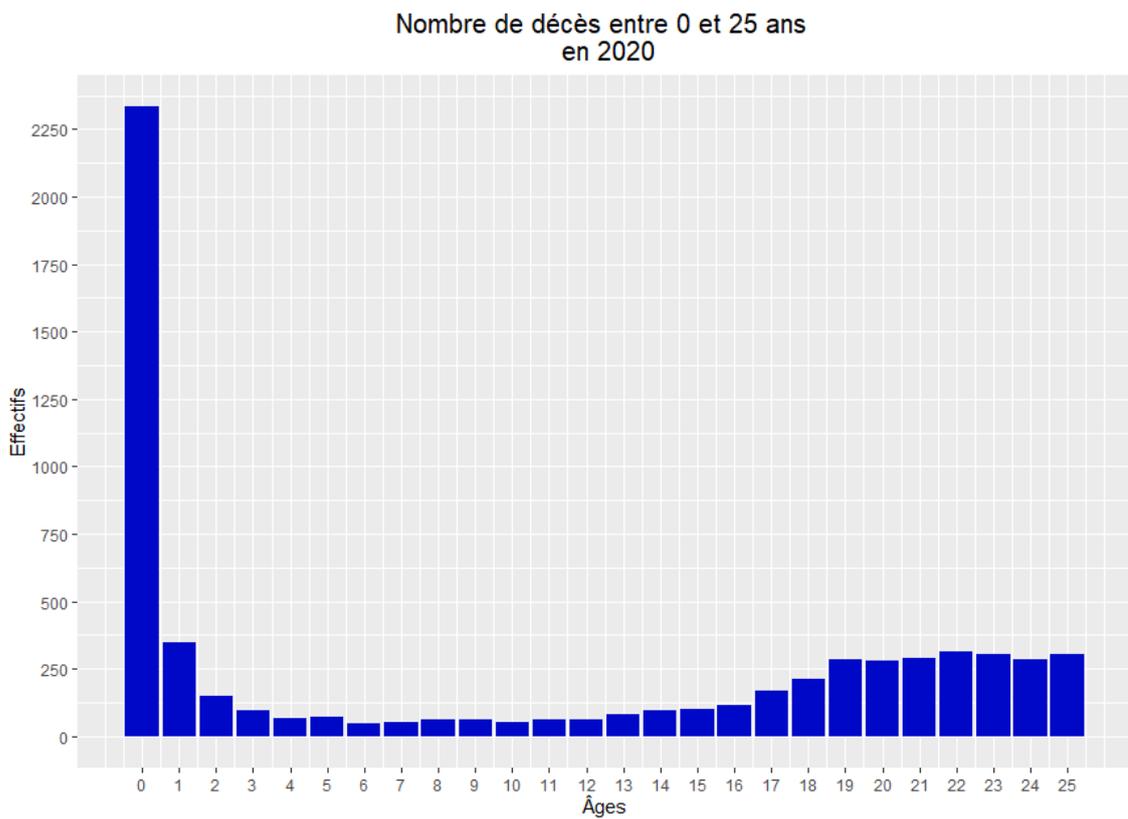


Figure 9 : Nombre de décès entre 0 et 25 ans en 2020



Les décès entre 12 et 25 ans sont donc rares. Ainsi, sur l'ensemble de la population, les 12-25 ans représentent 0,4 % de l'ensemble des décès en 2020.

Tableau 2 : Fréquence des décès par tranches d'âges en 2020

Tranches d'âges	Nombre de décès	Pourcentage de l'ensemble des décès
Entre 0 et 1 an	2682	0.4
Entre 2 et 11 ans	719	0.1
Entre 12 et 25 ans	2897	0.4
Entre 26 et 40 ans	8098	1.2
Entre 41 et 50 ans	15763	2.4
Entre 51 et 60 ans	39781	5.9
Entre 61 et 70 ans	81101	12.1
Entre 71 et 80 ans	121924	18.2
Entre 81 et 90 ans	221515	33.1
Entre 91 et 100 ans	167211	25.0
101 ans et plus	7370	1.1

Source : *État Civil*, Insee, 2020
 Champ : Ensemble des personnes décédées en 2020
 Lecture : En 2020, les personnes décédées entre 0 et 1 an représentaient 0,4 % de l'ensemble des décès

Il s'agit donc de décès minoritaires d'un point de vue statistique : il y a autant de décès entre 12 et 25 ans que de décès entre 0 et 1 an. Ces chiffres sont intéressants du fait de leur très forte stabilité dans le temps⁷³.

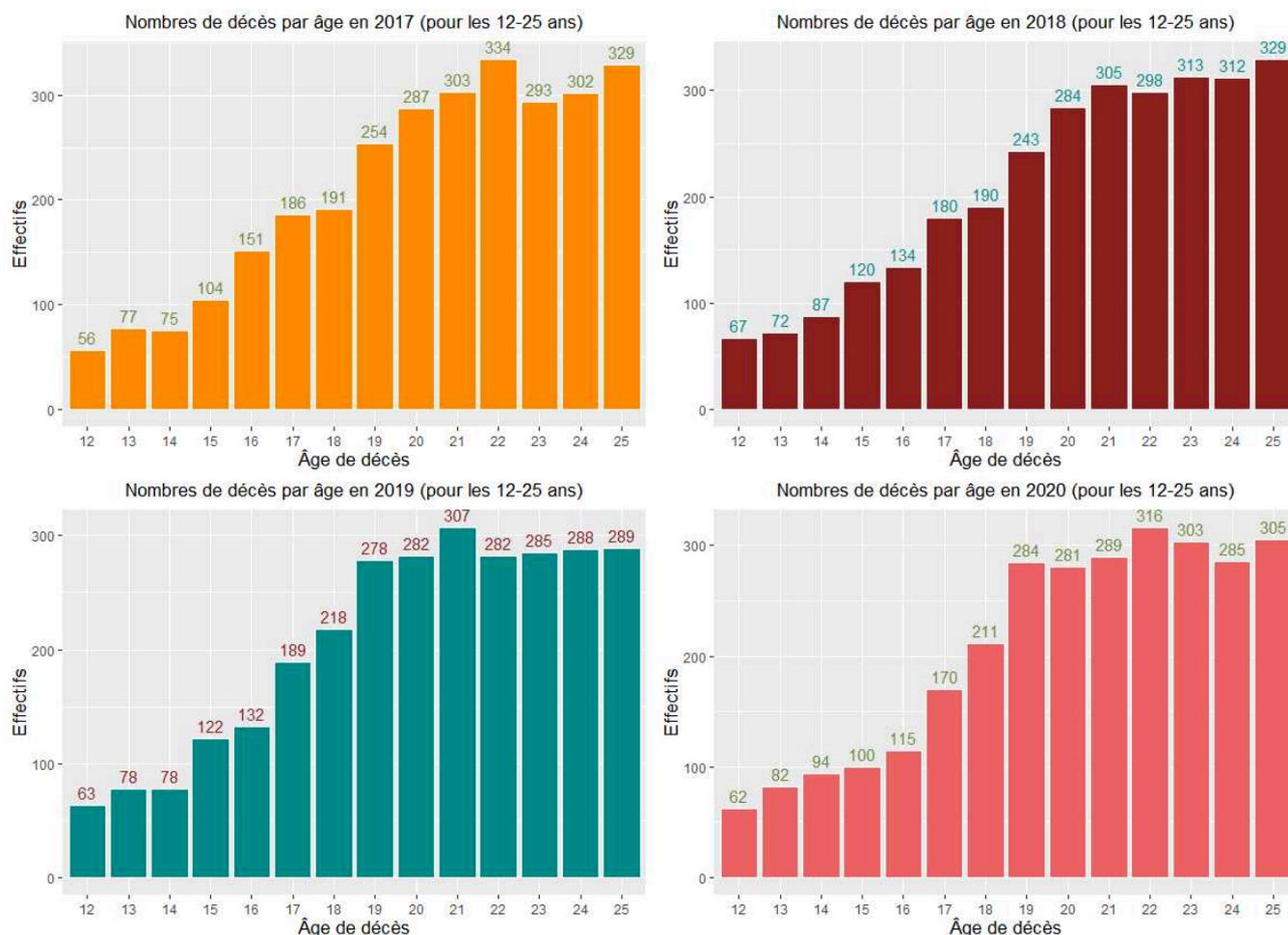
3.1.1 Au sein des 12-25 ans, des paliers différenciés... mais très réguliers

Si nous regardons les chiffres de décès, non pas à un instant donné, mais en comparant les années entre 2017 et 2020, nous remarquons que le nombre de décès est d'une saisissante régularité. Surtout, les effets de paliers sont très stables entre tranches d'âge : les âges de 15, 17 et 19 ans

⁷³ Les graphiques en Annexe générés à partir des bases de données *État Civil* (Insee) de 2015 à 2020 permettent d'observer cette très grande stabilité.

marquent à chaque fois de petits sauts dans le nombre de décès. Cela soulève l'hypothèse des causes de décès accidentelles, hypothèse qui sera vérifiée par la suite.

Figure 10 : Nombre de décès par âge en 12 et 25 entre 2017 et 2020



Cette augmentation par paliers successifs est intéressante car elle illustre bien la dimension transitoire de cette catégorie d'âge : la modification des pratiques et des prises de risque associées (notamment des prises de risque routières) entraîne une augmentation séquencée de la mortalité pour ces tranches d'âge.

3.1.2 La surmortalité masculine

Tout comme l'augmentation des décès en fonction de l'âge est stable, la différence de mortalité entre les sexes, pour ces mêmes tranches d'âge, est là encore d'une extraordinaire stabilité.

Figure 11 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2017 et 2018

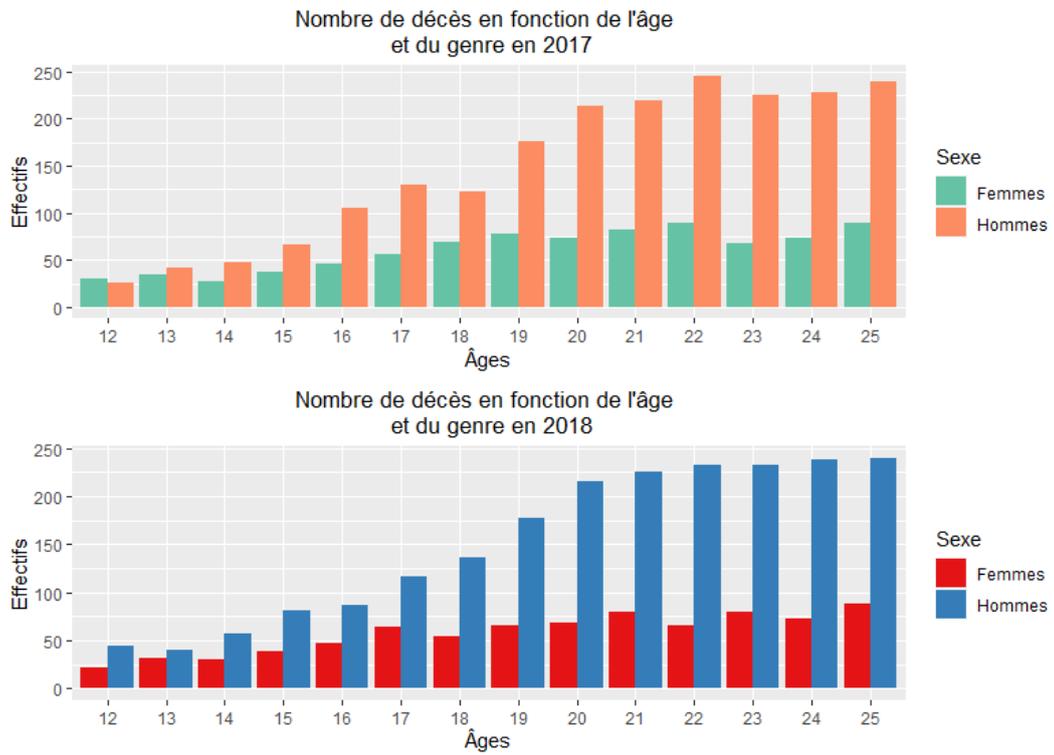
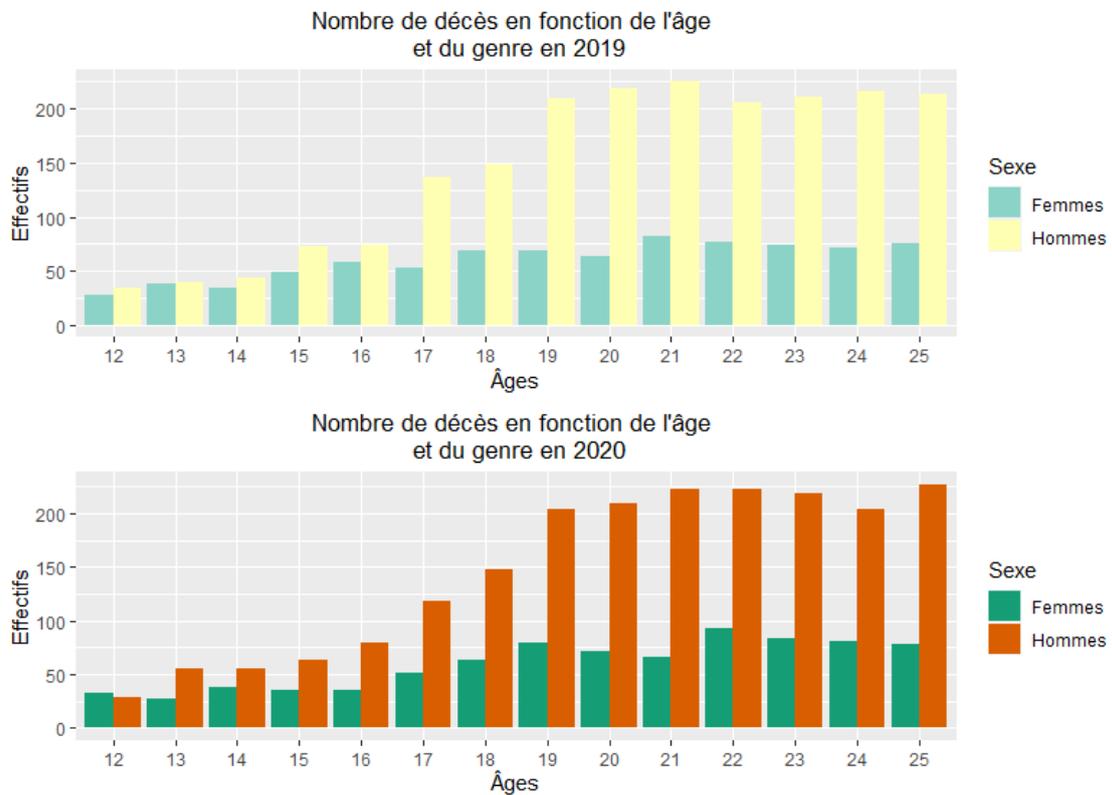
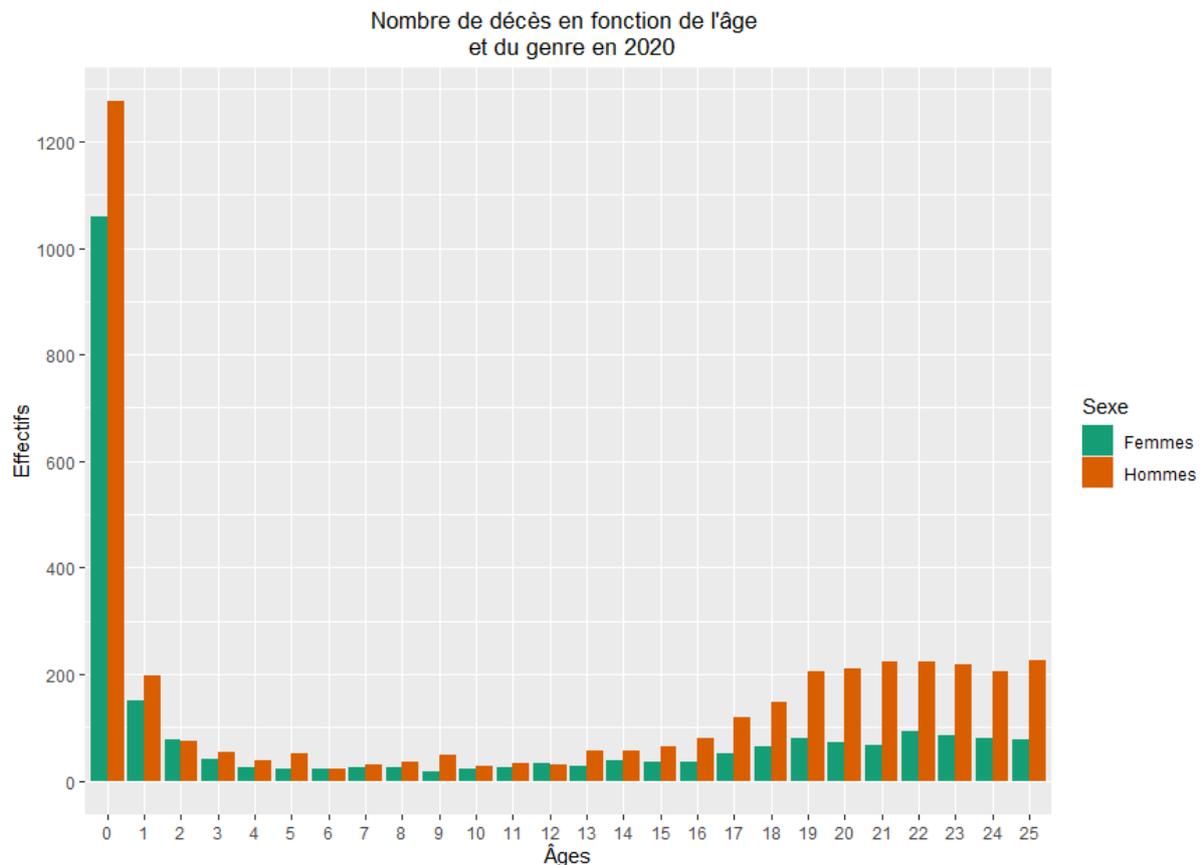


Figure 12 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2019 et 2020



Ce constat des différences de mortalité entre filles et garçons au même âge fait écho à l'ensemble de la littérature qui a pu être produite sur les prises de risque différenciées et la surmortalité masculine qui en résulte, tout particulièrement au moment de l'adolescence. Si nous revenons rapidement par la suite sur les différences de causes de décès à l'origine de cette différence de mortalité, notons déjà que celle-ci augmente avec l'âge. Afin de vérifier cet effet, nous allons regarder de ce qu'il en est de cet écart pour les décès avant 12 ans.

Figure 13 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre, entre 0 et 25 ans en 2020



Là encore, à l'exception des décès périnataux, nous observons que les différences de mortalité entre filles et garçons s'amointrissent entre 2 et 12 ans, pour remonter à partir de 13-14 ans. Cette observation tend à aller dans le sens d'une augmentation des décès accidentels, du fait d'une prise de risque accrue pour les jeunes hommes. L'intensification de la surmortalité masculine à partir de 19 ans corrobore également cette hypothèse.

Cette différence de mortalité entre les filles et les garçons pour ces tranches d'âge pousse à questionner les causes de décès. La surmortalité masculine découle-t-elle de causes de décès différentes ? Meurt-on des mêmes causes à 12 et à 25 ans ?

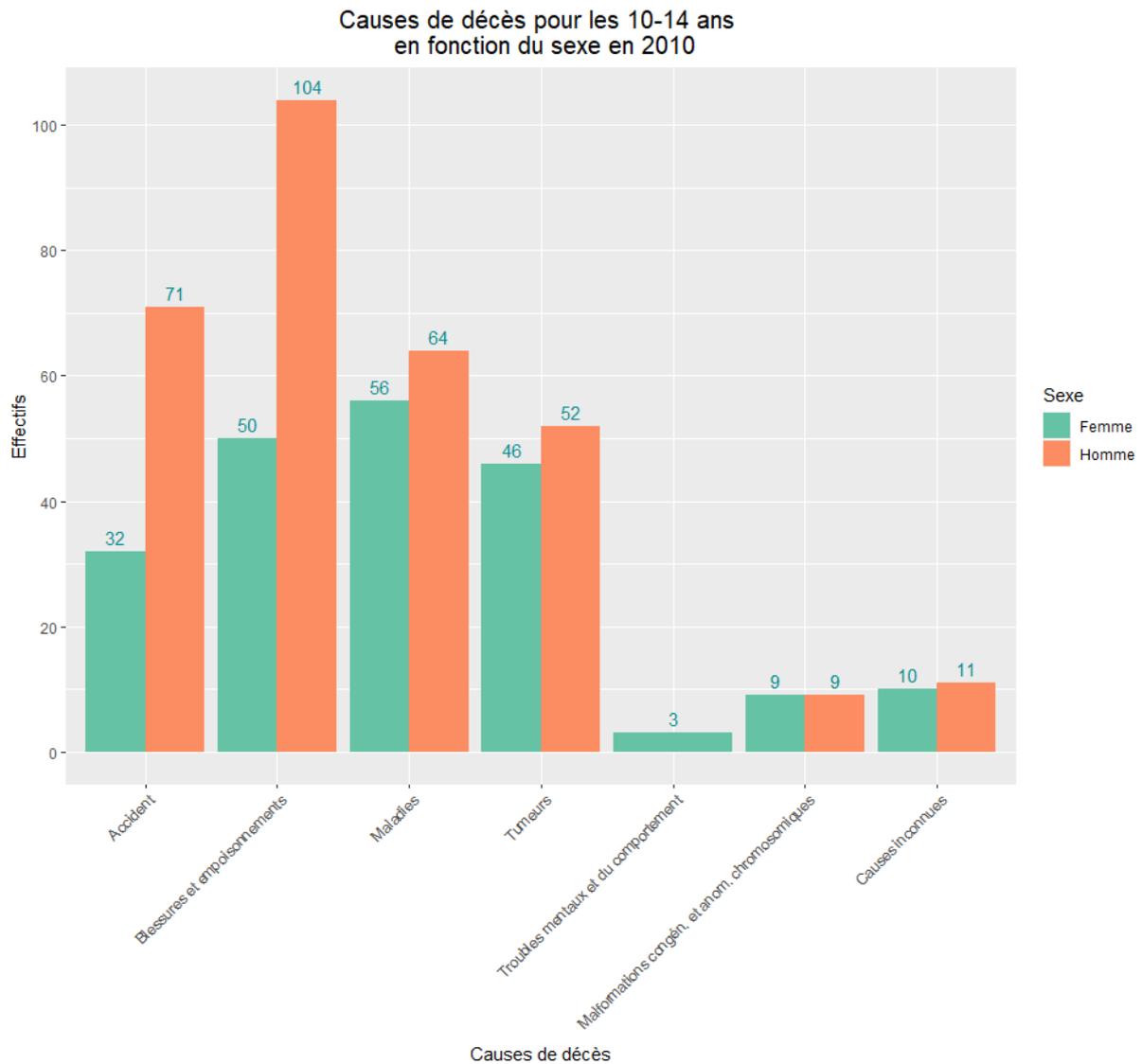
3.2 De quoi meurt-on entre 12 et 25 ans ?

Cette analyse se fonde ici sur la base de données *Causes de décès* de l'INSERM, disponible pour les années de 1994 à 2010. La présentation de données est restreinte pour l'année 2010, afin de pouvoir au mieux comparer et mettre en relation, à la fois avec notre terrain et avec les résultats fournis par la base de données *État Civil*. S'il peut paraître regrettable de ne pas pouvoir comparer les causes de décès pour les années les plus récentes, ce cadrage sur les années 2010 est néanmoins cohérent avec les données de notre terrain : les entretiens ayant été réalisés entre 2014 et 2018 avec des familles endeuillées depuis deux à dix ans, la focale mise sur l'année 2010 offre une bonne image globale des causes de décès rencontrées.

3.2.1 Les causes de décès entre 12 et 25 ans

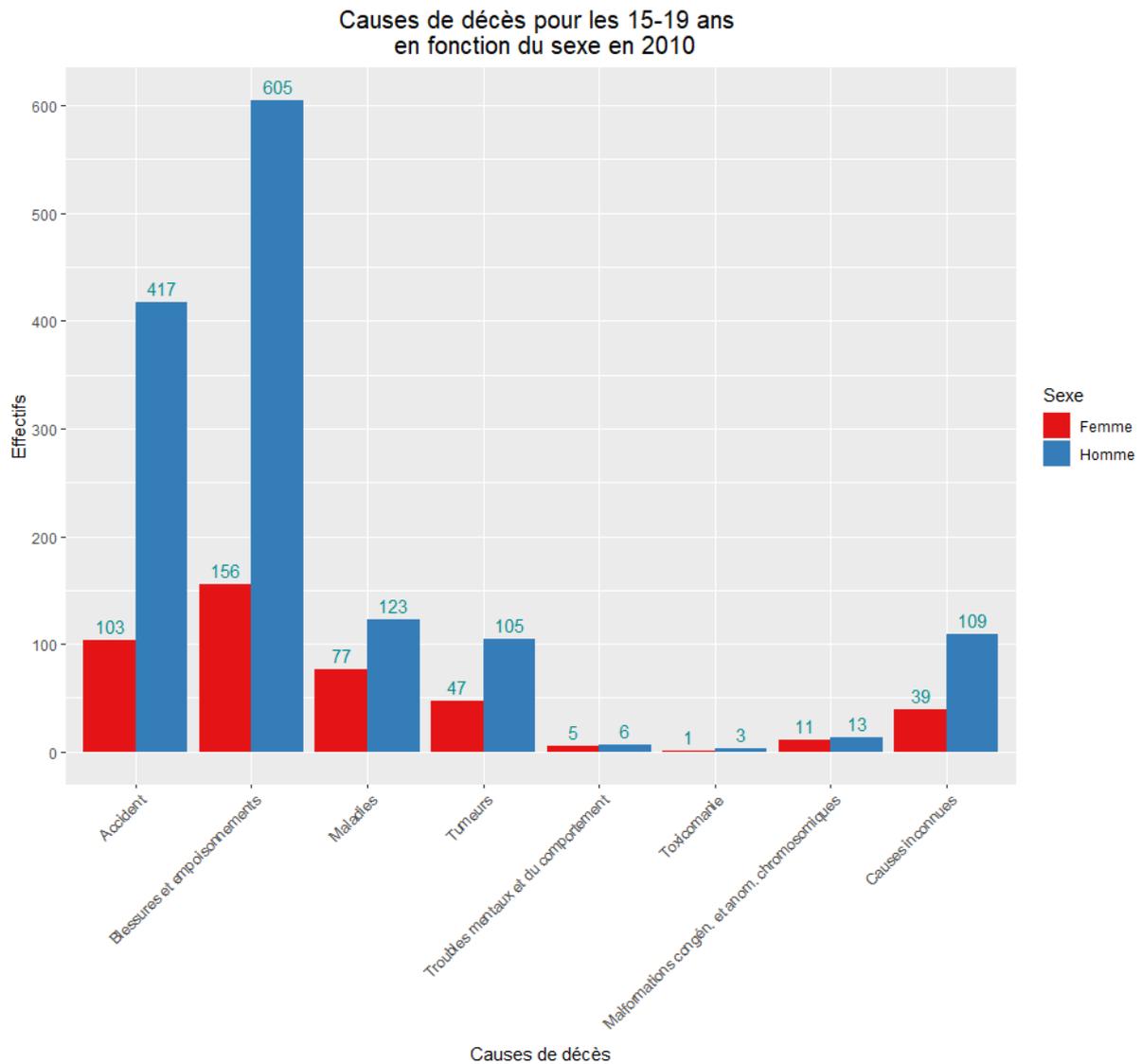
La base de données *Causes de décès* se présente déjà recodée par catégories d'âges. Il nous faut donc raisonner sur les tranches d'âge déjà prédéfinies de 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans.

Figure 14 : Causes de décès pour les 10-14 ans



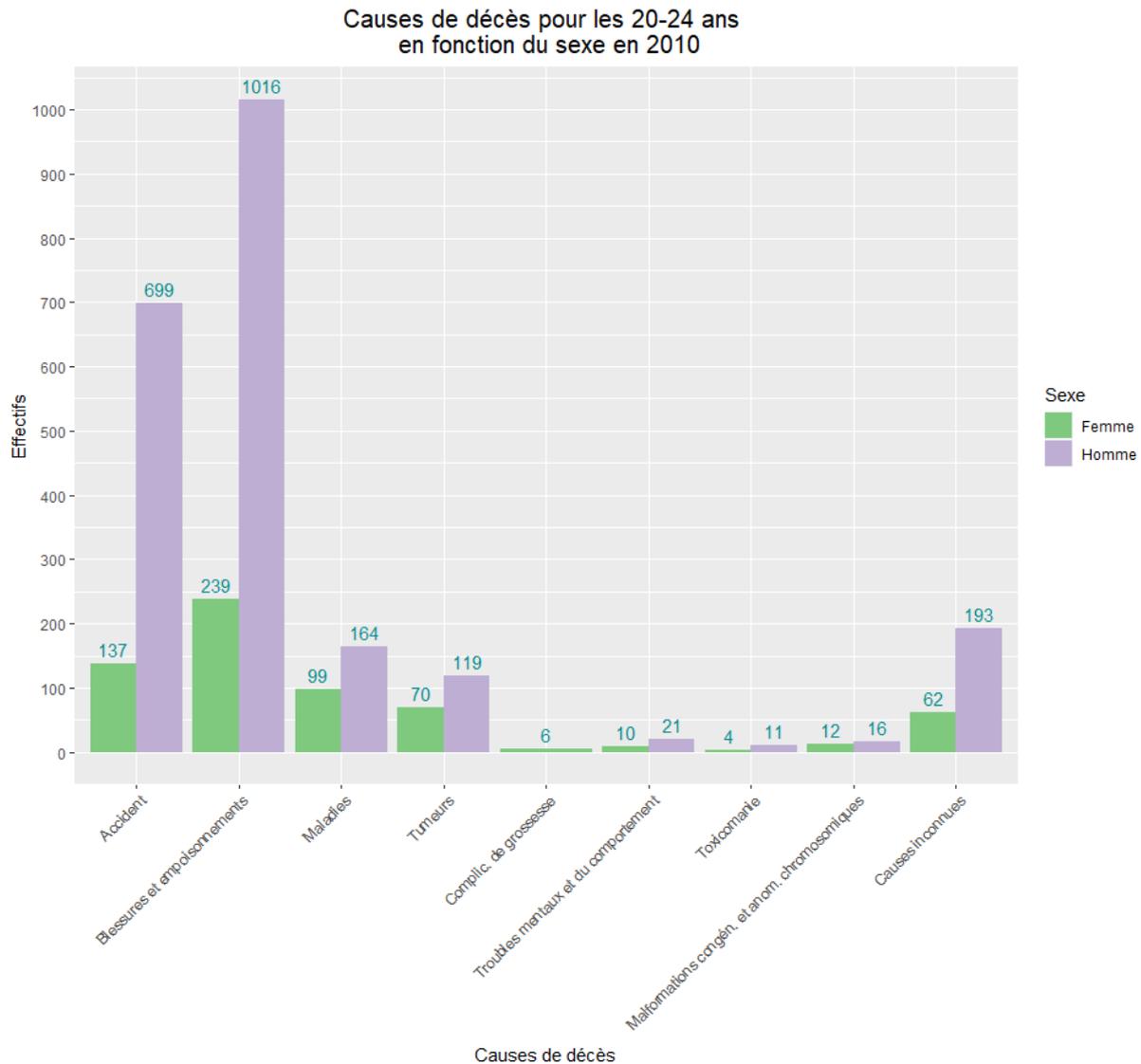
Pour la tranche d'âge des 10-14 ans, les quatre causes principales de décès sont les accidents, les blessures et empoisonnements, les maladies et les tumeurs. Le différentiel entre filles et garçons est bien plus important pour les causes externes (accidents et blessures) que pour les causes internes (maladies et tumeurs). Cette différence augmente significativement dans la tranche d'âge suivante.

Figure 15 : Causes de décès pour les 15-19 ans



Pour la tranche d'âge des 15-19 ans, les causes accidentelles et les blessures et empoisonnements augmentent de manière importante, faisant s'accroître avec elles la différence de mortalité entre hommes et femmes. Ces causes de décès accidentelles et par blessures sont donc celles qui creusent les écarts de mortalité, à la fois entre les tranches d'âge, mais également entre les sexes. Ces résultats se vérifient pour la classe des 20-24 ans, écrasant alors les autres causes de décès.

Figure 16 : Causes de décès pour les 20-24 ans



Le creusement des écarts de mortalité entre filles et garçons avec l'avancée en âge se fait donc principalement sur les causes accidentelles (accidents, blessures et empoisonnements). La surmortalité masculine augmente de manière saisissante avec l'âge. La prise de risque liée à l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte atteint ainsi fortement les garçons. Ces résultats sont à mettre au regard des travaux sur la prise de risque différenciée en fonction des sexes. La littérature sur ce thème est relativement ancienne. En 1978, par exemple, Marie-Hélène Bouvier et Bertrand Garros mettaient en lumière cette surmortalité masculine qui s'accroît avec l'âge :

Si l'espérance de vie s'était accrue dans la même proportion pour les hommes que pour les femmes depuis 1861, l'écart entre les espérances de vie aurait dû atteindre trois années : au doublement de l'espérance de vie aurait correspondu un doublement de l'écart. Or, dans la réalité, on a assisté à un quintuplement de cet écart. L'accroissement relatif de la mortalité

masculine sur la mortalité féminine ne s'est pas réparti régulièrement selon l'âge. (Garros et Bouvier, 1978, p. 1098)

Afin d'expliquer cette différence, France Meslé et Jacques Vallin mettent pourtant à distance la seule explication par la différence comportementale. Pour eux, la surmortalité masculine serait davantage liée à une meilleure utilisation du système sanitaire par les femmes.

On a longtemps expliqué la surmortalité masculine par l'adoption plus fréquente chez les hommes de pratiques nocives telles que l'alcoolisme, le tabagisme, la conduite imprudente au volant, etc., mais, alors que les comportements des deux sexes se sont beaucoup rapprochés dans ces domaines au cours des dernières décennies, il a fallu se rendre à l'évidence : c'est en vertu d'une différence d'attitude plus fondamentale à l'égard de la santé que les femmes ont su tirer un meilleur parti du progrès sanitaire. (Meslé et Vallin, 1998)

Pourtant les données dont nous disposons montrent bien que les causes liées aux prises de risque (accidents, blessures) sont bien celles qui creusent les différences entre filles et garçons, du moins pour les tranches d'âge qui nous intéressent. Ces comportements ont bien à voir avec une certaine conception de la masculinité, conception qui se matérialise dans des pratiques. Se retrouve ainsi ce que David Le Breton décrit comme l'imaginaire qui nourrit la prise de risque au moment de l'adolescence, constitutif d'une fabrique du masculin (Breton, 2015).

Une de ces pratiques emblématiques est liée à l'automobile et à la prise de risque par la vitesse chez les adolescents et jeunes adultes. Le lien entre ces pratiques, leur imaginaire et la construction de la masculinité est notamment analysé par Leila Sollberger Jeolàs et Hagen Kordes (2013). Cette prise de risque routière s'intensifie avec d'autres pratiques liées, telles que la consommation d'alcool (Richard et Beck, 2013) ou la prise de risques sportifs (Soulé et Corneloup, 1998). Toutefois, nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin dans ces hypothèses car l'exploitation de la base de données *Causes de décès* donne les causes agrégées de mortalité, ce qui rend les causes fines peu lisibles. Une autre limite de cette base de données est de ne pas fournir d'indicateurs sur l'appartenance sociale. En effet ces constats mériteraient d'être nuancés en fonction de la position sociale des personnes défunt(e)s, ce qu'il n'est pas possible de faire ici. Cette difficulté a déjà été pointée par Matthieu Grossetête (2010) qui tente de rendre compte de l'enracinement social de la mortalité routière, qui serait d'après lui un impensé des politiques de prévention.

En dehors de ces limites, la base de données *Causes de décès* permet cependant d'offrir des éléments de cadrage intéressants pour le corpus d'entretiens constitué. En effet, la surmortalité masculine se retrouve dans la constitution de notre corpus : les entretiens concernent 13 décès de

garçons et 4 décès de filles⁷⁴. Chez les filles, la moitié concerne des causes accidentelles (accident de cheval, accident de voiture), et l'autre moitié des décès suite à un cancer. Chez les garçons, les décès accidentels sont nettement majoritaires, avec six décès, pour trois décès de suicide, trois de cancer et un accident cardiaque. Cette variété des causes de décès permet d'observer les effets de temporalité différents, entre des décès anticipables – comme dans le cas des cancers – et des décès brutaux - comme dans le cas des accidents. La pluralité des causes de décès participe ainsi à la pluralité des temporalités à la suite de la disparition de l'enfant.

Conclusion

Ces développements permettent donc de comprendre le triple intérêt pour le cadrage par l'adolescence dans la saisie des effets du deuil sur la famille. Le premier intérêt est d'ordre analytique : en décorrélant la dimension statutaire (être enfant) de l'âge (être adolescent·e), ce cadrage permet de saisir la famille à un moment particulier de sa trajectoire et offre ainsi la possibilité de « mieux » la voir. Le temps long commun et partagé ancre d'emblée la famille dans une quotidienneté, et c'est cette quotidienneté qui va être mise à mal dans le deuil. Le second intérêt est de nous permettre d'observer des relations adelpiques déjà constituées, elles enracinées dans une histoire commune et des relations longues. Le deuil d'un·e enfant adolescent·e nous donne l'opportunité de saisir pleinement le devenir des adelphies. Enfin, le dernier intérêt est d'ordre démographique : les causes de décès accidentelles s'accroissent fortement à l'adolescence, creusant alors les inégalités de mortalité entre filles et garçons. Ces causes de décès différenciées dessinent par ailleurs des trajectoires individuelles et familiales distinctes.

⁷⁴ Le décès simultané dans le même accident de voiture des deux filles de Corinne Genu complexifie la comptabilité. Le choix discutable est ici fait de ne le comptabiliser que comme un seul décès.

Conclusion

Les enjeux d'une sociologie du deuil et de la famille contemporaine

La recontextualisation de la sociologie du deuil dans la sociologie de la mort a donné l'occasion de voir que, malgré une inscription longue dans l'histoire de l'anthropologie, la mort et le deuil sont les parents pauvres de la sociologie jusque dans les années 1960, années où apparaît la thèse du déni social de la mort. Échapper à cette thèse nécessite de regarder comment la mort et le deuil peuvent être saisis autrement, moins par un cadrage institutionnel et davantage par les relations. L'approche par la famille est aussi une manière de sortir de la thèse du déni social de la mort, thèse qui, si elle ne fait aujourd'hui plus consensus, continue d'imprégner les imaginaires.

Le recadrage par les relations ne signifie pas que nous abordons le deuil par le seul prisme individuel et psychologique, bien au contraire. Pour échapper à la notion de *travail de deuil* qui renvoie à l'évolution d'une intériorité et qui porte en elle le postulat d'une finalité apaisée, notre parti pris est d'explorer le deuil dans le cadre de la famille. Ce cadre demande à être soigneusement appréhendé méthodologiquement, mais aussi redéfini pour outiller notre approche. Nous faisons ainsi le choix de définir la famille comme une *configuration émotionnelle*. Cette notion offre un quadruple avantage : elle met l'accent sur les statuts occupés, elle nécessite de penser la famille dans sa dynamique et ses temporalités, elle articule les dimensions relationnelles et statutaires, enfin elle permet de penser ensemble les émotions et les statuts. En effet, il y a deuil parce qu'il y a la conjonction d'un lien formel et d'une relation d'ordre affective. Le deuil est *en même temps*, un statut et une relation, tout comme les statuts familiaux (être père, mère, sœur ou frère) sont des statuts et des relations. Enfin, l'approche par *l'adolescence* permet d'accentuer l'analyse sur deux points. Tout d'abord, en tant que classe d'âge à risque, le cadrage par l'adolescence offre une variabilité de causes de décès (accidents, suicides, maladies longues) qui auront des conséquences différenciées sur les temporalités de la reconfiguration familiale. Ensuite, l'entrée par cette classe d'âge donne l'occasion d'observer plus spécifiquement la sous-configuration familiale formée par l'adelphie. La trajectoire singulière des sœurs et frères en deuil participe à une dynamique familiale plus globale qui ancre le *faire famille* sur le temps long.

Étudier comment les personnes endeuillées *font famille* après le décès d'un·e enfant, c'est aussi regarder comment chacun·e occupe une *place* qui lui est propre. Ce point justifie de commencer l'analyse par la place particulière de celles et ceux qui, à un moment, ont décidé de faire famille. Il s'agit donc à présent de resserrer la focale sur la situation particulière des parents et d'analyser ce qui, dans la parentalité, est transformé par le deuil.

Deuxième partie

Être en deuil : Statuts et trajectoires
parentaux

Introduction

Être en deuil : Statuts et trajectoires parentaux

Regarder ce que le deuil fait à la famille nécessite, en premier lieu, d'étudier ce que le deuil fait aux parents. Que devient le statut de celles et ceux qui n'ont pas de statut, du moins dans le sens juridique du terme ? Si l'enfant institue la famille, que devient la parentalité lorsqu'elle perd un·e enfant ? Pour les parents, faire famille après le décès d'un·e enfant, c'est performer un rôle malmené, à la fois symboliquement et matériellement, par la disparition. La question dès lors est de savoir comment concilier deux statuts *a priori* contradictoires : être parent et être en deuil d'un·e enfant. Cette contradiction vient affecter les trajectoires parentales. En analysant les effets de cette contradiction spécifiquement dans deux domaines (la sphère amicale et la vie professionnelle), nous montrons que le deuil agit comme un stigmaté (Goffman, [1963] 1975) qui place les parents endeuillé·e·s dans une position liminale. Aussi la trajectoire des parents après la perte d'un·e enfant apparaît comme une trajectoire heurtée, marquée par des bifurcations et une situation particulière de liminalité. Ces effets de bifurcation se retrouvent dans le domaine professionnel, mais nécessitent, pour être compris, de différencier l'effet du deuil sur les trajectoires paternelles et maternelles : nous verrons que les pères en deuil réinvestissent leur vie professionnelle alors, qu'au contraire, les mères en deuil se trouvent mises à l'écart de la sphère productive.

Ces résultats ne se comprennent que si on garde en tête que les rôles parentaux sont éminemment genrés. Nous ne pouvons analyser de manière équivalente la paternité et la maternité endeuillées : les ressorts normatifs et les attendus sociaux diffèrent en fonction du genre. Ainsi, les parents en deuil se retrouvent à l'intersection d'un triple rôle, un rôle parental, un rôle de deuil et un rôle genré, et cette ambivalence est vectrice d'injonctions contradictoires qui doivent être levées. Cette remise en cause des rôles parentaux dépend également de la présence des autres enfants. Or, à l'exception de la famille Vonetti-Arette⁷⁵, toutes les familles ont au moins un·e autre enfant en vie au moment de l'entretien. De ce fait, les parents en deuil sont face à des attentes normatives divergentes et la parentalité en deuil vient se confronter à la parentalité pour les autres enfants encore vivant·e·s.

Dans cette partie, trois temps d'analyse seront développés pour analyser le devenir des parents en deuil. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les concepts nous permettant de

⁷⁵ Sur laquelle nous revenons spécifiquement dans le chapitre 10 « Faire famille en deuil : la famille sur le temps long », sous partie 1.1.3.

saisir les effets du deuil de manière dynamique, en nous intéressant aux notions de *trajectoire* et de *bifurcation*. Nous verrons alors que le deuil crée une bifurcation identitaire pour les parents endeuillés qui se traduit par une position liminale dans la parentalité. Cette liminalité questionne les rôles parentaux. Aussi, dans un deuxième temps, nous analyserons la manière dont les pères et les mères performant la parentalité en suivant des normes genrées. À travers ces pratiques, les parents en deuil *font famille* en réaffirmant leur place. Cette place au sein de la configuration émotionnelle familiale nécessite un *travail* et plus particulièrement un *travail émotionnel* que nous qualifions de *travail émotionnel de deuil*. Le dernier temps de cette partie sera consacré à la discussion de cette notion et à l'analyse des effets de ce *travail émotionnel de deuil* sur les trajectoires professionnelles des mères en deuil.

Chapitre 5

Trajectoires et liminalité statutaire : les bifurcations amicales des parents en deuil

Si nous définissons le deuil comme un statut, cela ne signifie pas pour autant qu'il échappe à toute temporalité. Nous ne parlons pas ici d'*étapes* du deuil, pourtant il faut nous doter d'outils pour appréhender ces temporalités. Dans ce chapitre, nous définissons et argumentons deux outils conceptuels pour penser le deuil (les trajectoires et les bifurcations) avant de voir comment ces outils s'appliquent spécifiquement aux parents en deuil. En effet, le deuil affecte l'identité sociale des parents et porte en lui un stigmate spécifique qui inscrit les parents dans ce qui se définit comme une *liminalité cristallisée*.

1 Trajectoires et bifurcations : Des outils pour construire une sociologie du deuil

Nous avons mentionné notre volonté de nous doter d'outils conceptuels propres à articuler la sociologie du deuil et la sociologie de la famille. En effet, pour analyser le deuil, la dimension empirique est un élément de réponse, mais celle-ci ne peut se passer de la mobilisation d'outils théoriques adéquats. Les notions de trajectoire et de bifurcation font partie de ces derniers. De par son histoire conceptuelle et l'articulation des temporalités qu'elle permet, la notion de trajectoire nous paraît être un outil pertinent pour permettre une articulation de la sociologie du deuil et de la sociologie de la famille. Pourtant, ce choix n'est en rien évident. Alors que les approches temporelles se multiplient (Abbott, 2009 ; Dubar, 2008 ; Grossetti, Bessin et Bidart, 2009), c'est bien plus souvent le terme de *carrière* qui s'est fait une place pour penser le lien entre les individus et les institutions, ou encore celui de *parcours* qui se généralise (Guillaume, 2005). Nous souhaitons ici montrer que ces deux notions, quel que soit leur intérêt heuristique par ailleurs, ne permettent pas de comprendre finement ce qui se passe dans le deuil familial. Ce choix est également en cohérence avec notre approche qui saisit les devenirs individuels des endeuillé·e·s à partir de leurs statuts familiaux. Nous verrons que la notion de trajectoire permet bien de penser dans un même temps l'articulation des éléments biographiques individuels et du devenir familial.

Encadré 3 : Être en deuil et temporalités du deuil

Dans l'analyse classique du deuil, la question de la temporalité est primordiale. Sur ce point, l'héritage anthropologique est riche. Arnold van Gennep ([1909] 2011) met en place une typologie des rites sous forme d'analogie. Il définit ainsi la notion de « rites de passage » qui spécifie les rites guidant chaque changement d'état, de position sociale, de rôle et d'âge. Il existe ainsi une temporalité, un ordre particulier dans la ritualité. Les rites de passage sont séquencés en trois étapes : la séparation (l'individu est isolé du groupe) ; puis la marge, ou phase liminaire ou encore liminarité (moment où s'effectue l'efficacité du rituel, à l'écart du groupe, avec souvent des rites d'inversion) ; et enfin l'agrégation, appelée aussi phase de réintégration ou post-liminaire (retour dans le groupe). « La rupture, tout comme le flottement entre deux états, est coûteuse, mais nécessaire. C'est le prix à payer pour la stabilité du groupe, lequel doit faire face à une contradiction : être stable tout en étant constitué d'éléments mobiles [c'est-à-dire ici des éléments apparaissant et disparaissant]. » (Clavandier, 2009a, p. 83) Analyser le deuil à travers la notion de rite de passage est fécond et permet de réintroduire le deuil dans un processus dynamique, mais elle rencontre toutefois deux écueils. Le premier est de n'analyser le deuil qu'à travers sa ritualité, en négligeant ce qu'il advient du deuil une fois passé le temps des rites. Le second est de revenir sur une représentation linéaire, et donc finie, du deuil. Au contraire, d'autres représentations du deuil sont possibles, et parmi elles celles de la non-linéarité ou de la circularité peuvent être tout aussi riches⁷⁶. Ces raisons justifient aussi de considérer le deuil comme un statut (sans que cela ne soit incompatible avec la notion de rites de passage de Van Gennep) : cette définition permet de ne pas cadrer temporellement le deuil, mais de distinguer plus facilement le statut d'endeuillé·e de ses effets.

Dans un premier temps, nous discuterons de l'intérêt comparatif de la notion de carrière, plus utilisée pour analyser le lien entre les institutions et les individus, et celle de parcours, qui semble aujourd'hui favorisée dans les travaux sur la conjugalité et la famille, par rapport à la notion de trajectoire. Puis, dans un second temps, nous verrons la manière dont nous comptons articuler la permanence de la notion de trajectoire avec celle, plus dynamique, de bifurcations.

⁷⁶ Pour une utilisation cinématographique de cette représentation du deuil, je ne saurais que trop conseiller le visionnage du film *Premier Contact* de Denis Villeneuve (2016).

1.1 Carrière, parcours ou trajectoires ? Quel outil pour analyser le deuil dans la famille ?

1.1.1 Peut-il y avoir une carrière d'endeuillé-e ?

Alors que précédemment nous avons mis l'accent sur la pluralité des temporalités et leur importance dans l'analyse du deuil, il paraît surprenant de ne pas conserver le terme de *carrière* dont la portée sociologique est très cadrée. Cette surprise est d'autant plus fondée que ce terme appartient au champ sémantique du travail sur lequel nous reviendrons également. En mettant l'accent sur les étapes, leur temporalité, ainsi que sur les normes qu'elles comprennent, la notion de carrière semble à première vue être pertinente pour penser les situations de deuil. Deux éléments peuvent être soulevés pour répondre à ces interrogations. D'une part les situations de deuil analysées ici ne relèvent pas d'étapes définies. D'autre part ce qui empêche de parler de carrières, c'est justement ce qui rend le travail des endeuillé·e·s si difficile : les individus sont censés le « faire » sans norme et sans encadrement, car sans institution. En effet, même dans le cas des carrières déviantes, il existe des institutions pour édicter les normes et permettre aux individus de se positionner, pour ou contre, en tout cas *avec* ces normes.

Dans *Outsiders* Howard Becker montre bien que la situation propre, ici la transgression d'une norme, ne suffit pas pour entrer dans la carrière. Il faut attendre le moment de la désignation publique pour savoir si l'individu est prêt à s'engager davantage, puis l'adhésion à un groupe déviant organisé qui permet de justifier son engagement dans la carrière déviante (Becker, 1966). Dans sa discussion de cette notion, Muriel Darmon souligne que la carrière est considérée à la fois dans sa dimension objective, comme la situation officielle de l'individu, et dans sa dimension subjective, ce qui permet de décrire les changements subjectifs d'un individu (significations intimes, image de soi) (Darmon, 2008). Or, dans les situations de deuil, la notion ne rend pas compte de la subjectivité des individus et aucune étape objective ne permet de saisir une appartenance à un groupe donné. Ce qui manque pour appliquer la notion de carrière au deuil, ce sont les institutions. Nous l'avons vu, il existe un discours vulgarisé sur le deuil, mettant en avant la nécessité d'un travail de deuil et posant une linéarité et une finalité. Pourtant, en renvoyant à l'expérience individuelle et à la subjectivité, cette représentation du deuil en ignore les aspects objectifs, c'est-à-dire communs et partagés. L'expérience commune du deuil serait du registre de l'exceptionnalité : indicible, incommunicable et surtout unique. De plus, malgré l'existence d'une médicalisation de la mort, la pathologisation du deuil ne veut pas dire que des institutions, même informelles, se soient saisies de cet objet. Le primat psychologique ici est venu effacer l'encadrement institutionnel (voir Castel, Enriquez et Stevens, 2008).

L'analyse psychologique définit bien des étapes (voir les étapes de Kübler-Ross, 1975), mais celles-ci restent des étapes subjectives et psychologiques. L'objectivation des états émotionnels et des pratiques, sans structure extérieure pour les définir (positivement ou négativement), devient impossible. C'est la raison pour laquelle cette notion de carrière, aussi riche soit-elle, ne nous semble pas convenir pour analyser le statut et les pratiques entourant les situations de deuil. Si le terme de carrière ne convient pas, alors comment parler des temporalités du deuil ? Deux notions peuvent encore être mobilisées : celle de parcours et celle de trajectoires.

1.1.2 Apports et limites du concept de parcours

Depuis une dizaine d'années et l'arrivée du prisme du *life course*, la notion de parcours s'est frayé une légitimité dans l'analyse sociologique, et ce notamment lorsque l'analyse porte sur l'échelle individuelle et familiale. Pourtant, à contre-courant de ces travaux récents, et sans pour autant nier son efficacité, nous développerons l'idée ici que la notion de parcours n'est pas l'outil le plus adéquat pour analyser les situations de deuil que nous enquêtons. Sans prétendre dresser un état de l'art de ce que constitue l'approche des parcours aujourd'hui, il s'agit de reprendre succinctement l'ambitieux travail théorique d'Emmanuelle Santelli (2019) sur la question, tout d'abord pour pointer les apports de cette notion, puis dans un second temps afin d'en aborder les limites pour penser la situation des personnes endeuillées et de leur configuration familiale.

Le paradigme du *life course* renvoie aux années 1990 et aux travaux fondateurs de Glen H. Elder et Robert Crosnoe aux États-Unis (2003), mais aussi de Christian Lalive d'Épinay (2005) en Suisse. Cette approche s'intéresse aux singularités des existences et revendique non seulement une attention aux processus de développement personnel tout au long de la vie, mais aussi aux univers sociaux, normatifs et politiques dans lesquels ils s'inscrivent. « Selon Karl Ulrich Mayer, c'est justement cette jonction entre les dynamiques identitaires et institutionnelles qui caractérise la sociologie du *Life Course*, et qui la distingue de la psychologie sociale. » (Van de Velde, 2015, p. 23) Une des particularités de la notion de parcours est la facilité avec laquelle celle-ci est reprise dans des champs de recherche différents. En sociologie du travail, Bénédicte Zimmermann (2011) a été l'une des premières en France à avoir signalé la valeur de ce concept (Santelli, 2019). « La notion de parcours synthétise les deux qualités, historique et relationnelle, de la personne sociologique, pour peu qu'on ne réduise pas cette dernière à sa subjectivité, mais qu'on la considère comme un être en devenir, intrinsèquement relationnel et historique. » (Zimmermann, 2011, p. 88) Cette précision permet de mettre en lumière deux propriétés importantes du parcours : ce dernier est indissociable de son contexte (relationnel et historique), et c'est un concept dynamique. Le

premier apport de la notion de parcours est donc de permettre une réinscription des devenirs individuels dans leurs temporalités.

Cette importance de la prise en compte des temporalités est loin d'être nouvelle désormais, et les dynamiques temporelles sont de plus en plus intégrées aux logiques de l'action.

Des sociologues se sont particulièrement attachés à mettre en évidence l'importance des questions de temporalité dans l'appréhension des faits sociaux et ont œuvré au rapprochement entre démarches micro et macro-sociologique en raison de leur interdépendance. C'est le cas d'A. Abbott qui, au cours des trente dernières années, a pris une part active au débat. Dans son ouvrage *Time Matters : On Theory and Method* (2001), sa critique de la sociologie statistique standard va de pair avec la démonstration du rôle des temporalités dans l'analyse sociologique. L'analyse narrative qu'il préconise repose sur trois propriétés : l'ordre (l'ordre des événements n'est pas le même selon les cas et cela importe dans le résultat final), l'enchaînement (la nature des liens d'une étape à l'autre) et la convergence (certains faits étant indépendants les uns des autres, ou fortement dépendants). (Santelli, 2014, p. 144)

Si l'on suit Emmanuelle Santelli, un des principaux intérêts du concept de parcours est de « saisir ces dynamiques temporelles », de « récolter ce que le temps “fait aux choses”, afin de comprendre comment il agit sur les phénomènes sociaux étudiés et ce qu'il produit sur les existences humaines » (Santelli, 2019, p. 158). Associée à cette démarche temporelle, la question des relations et de leurs évolutions est également un des éléments intégrés dans l'analyse des parcours : « Cette démarche suppose d'aller au-delà de l'individu : elle considère l'histoire familiale et la dynamique des relations familiales à travers le temps, ce que l'épaisseur du temps produit au niveau de l'individu et d'une génération à l'autre, et le contexte historique dans lesquelles elles se sont déroulées. » (Santelli, 2019, p. 158) Dans cette perspective, la notion de parcours pourrait être opérante pour penser la dynamique de la configuration familiale en contexte de deuil. Dans son habilitation à diriger des recherches, l'autrice préconise ainsi de substituer la notion de parcours à celle de trajectoire.

La trajectoire suppose un chemin prédéterminé dont le cap est maintenu par la force – qui peut être celle de l'habitus – qui s'actualise au fil du temps et à laquelle il est difficile de se soustraire. [...] En comparaison à cette dernière qui contient l'idée d'un point à un autre, la notion de parcours présente l'avantage de relier plus explicitement les événements biographiques, les contextes sociaux et les cadres institutionnels ; les premiers se déroulant en interaction avec les suivants, les individus apparaissent disposer d'une marge de manœuvre, ils ont une capacité d'action, en même temps qu'ils sont soumis à des contraintes et à des normes sociales. (Santelli, 2014, p. 131-132)

Un autre intérêt de cette notion est de mettre en lumière la capacité d'action individuelle, tout en tenant compte des contraintes rencontrées. Pourtant, ce qui fait la force de ce concept sur d'autres terrains trouve des limites sur celui du deuil. Ainsi, si l'on reprend la métaphore du sentier de William H. Sewel pour décrire la notion de parcours (« Les sentiers conditionnent le déroulement

des parcours des individus et ces derniers peuvent aussi ouvrir de nouveaux sentiers » (Santelli, 2014, p. 141)), son apport, mais également ses manques apparaissent clairement. Le « sentier » métaphorique ici est à la fois une ressource et une contrainte, mais il reste extérieur aux promeneur·se·s. Il ne se confond pas avec eux. Cette notion de parcours, tel qu'elle est présentée et mise en lumière par Emmanuelle Santelli, permet de renouveler l'analyse des interactions entre l'individu, les éléments extérieurs et leurs temporalités, mais ne permet pas de comprendre comment ces éléments extérieurs viennent former l'identité elle-même. Les contraintes et les ressources analysées sont présentées comme autant d'éléments extérieurs entre lesquels l'individu navigue, et non comme des éléments qui peuvent, à terme, devenir des constituants de son identité. Le terme de parcours maintient une relation d'altérité entre l'individu et les contraintes et ressources rencontrées.

De plus, et c'est aussi là tout son intérêt, la notion de parcours est façonnée pour penser les temporalités individuelles dans leurs contextes (familial, historique, géographique). Mais elle ne permet pas en elle-même de penser le contexte. Aussi, et c'est le point de vue défendu par Emmanuelle Santelli, la notion de parcours est la pierre angulaire analytique de ce qu'elle se propose d'appeler « l'individualisme contraint » (Santelli, 2019), reprenant ainsi un des principaux apports de la sociologie de la famille telle qu'on la trouve par exemple chez Jean-Hugues Déchaux (Déchaux, 2009b). Mais, tout cadrage a ses manques, et de ce fait, si la notion de parcours est bien pertinente pour penser l'individu et ses temporalités, elle l'est moins pour penser la famille comme configuration.

Au contraire, notre analyse préfère le terme de trajectoire pour justement signaler que certaines contraintes (le décès d'un·e proche) font plus que modifier la forme d'un parcours : elles pénètrent les identités et les façonnent. De plus, l'objet de cette thèse porte moins sur les choix individuels qu'il s'agirait de comprendre en contexte, que sur des effets du deuil. Ce dernier constitue certes un contexte, mais également un état émotionnel et statutaire qui agit sur les positions des individus. Dans ces changements de position, les individus sont plus passifs que dans le cadre d'une trajectoire professionnelle. Toute la question est de savoir comment ils et elles composent avec ce qui peut être vu comme une contrainte ultime (le décès de l'enfant). La notion de trajectoire entendue ici définit à la fois la succession d'états temporels, mais également la manière dont cette succession produit une identité particulière. La trajectoire fait rentrer la contrainte dans l'identité là où le parcours maintient un rapport d'extériorité entre l'individu et les contraintes rencontrées. Notre choix du terme de trajectoire tend à cela : faire voir la manière dont les étapes et les bifurcations deviennent des éléments constitutifs non seulement de l'identité, mais également du rôle et des statuts particuliers ainsi construits.

1.1.3 De l'utilité de la notion de trajectoire

1.1.3.1 La trajectoire comme mise en exergue de la continuité

De notre point de vue, le recours à la notion de trajectoire, certes plus traditionnelle et avec ses propres manques et faiblesses, permet de saisir simultanément l'échelle individuelle et l'échelle familiale. En évitant le prisme individualisant, elle offre également un autre avantage : outiller la sociologie pour penser le deuil dans ses formes et ses effets, sans nécessiter de recours aux notions psychologiques. Il s'agit cependant d'étudier le deuil par les trajectoires plutôt que de dresser une typologie des trajectoires de deuil. Nous n'avons pas la volonté de délimiter des étapes du deuil : cela pourrait tendre à s'enfermer dans une optique descriptive qui n'est pas la nôtre. Au contraire, nous mobilisons la notion de trajectoire comme moyen, comme outil d'analyse, plutôt que comme finalité analytique en elle-même.

Revenons donc d'abord sur l'intérêt conceptuel de cette notion dans le contexte du deuil, avant de faire le lien avec l'approche par les statuts. Contrairement à la notion de parcours, la trajectoire intègre la manière dont les expériences, les ressources et les éléments de socialisation construisent et participent à l'identité individuelle. Ces éléments ne rendent pas pour autant la trajectoire parfaitement prédictible à l'image d'un modèle mathématique.

On voit dès le principe qu'il s'agit de composer une force et une direction initiales propres à un mobile avec les champs de forces et d'interactions qu'il traverse : même dans le monde nomologique de l'astronautique, il est prudent de refaire plusieurs fois le calcul en cours de trajectoire. La balistique calcule dans un champ d'informations moins épuré que celui de la géométrie analytique ; que dire alors des champs de forces sociologiques ? (Passeron, 1989, p. 22)

Dans son cours au Collège de France sur la peste noire, Patrick Boucheron (2021) souligne que le plus impressionnant dans la période de grande peste (1346-1353) est le fait que, du point de vue des archives comme de celui des structures sociales, presque rien ne se passe. Plus d'un tiers des vivants disparaît, et cela ne modifie pas l'organisation politique dans son ensemble. Toute proportion gardée, cette dynamique est la même dans la famille : malgré le séisme de la perte, ce qui prévaut, c'est la continuité⁷⁷. Cette continuité est d'autant plus importante qu'il y a eu perte. Le premier intérêt de la notion de trajectoire est d'abord de mettre en avant les éléments de cette continuité.

⁷⁷ Nous verrons plus tard les éléments de bifurcation et la dynamique induite par le décès. Pour autant, d'un point de vue structurel, notre corpus d'entretiens montre que la configuration familiale dans son ensemble, tout comme les rôles et les statuts associés, sont notablement peu modifiés dans le contexte du deuil.

Ce qui fait qu'une trajectoire est une trajectoire c'est son caractère d'inertie, cette capacité à supporter une grande quantité de variations mineures sans aucun changement notable de direction ou de régime. Les trajectoires sont les trajectoires précisément en raison de ce que nous pourrions appeler la stabilité de leur caractère aléatoire, leur caractère causal, en particulier leur caractère compréhensible sous-tendu par l'image de cause implicite telle qu'elle a cours dans les analyses de régression. (Abbott, 2009, p. 196)

A contrario d'une lecture du monde social qui met l'accent sur la nouveauté et le mouvement, nous nous proposons de voir de quelle manière les rôles et statuts présents avant le décès se retrouvent cristallisés dans le deuil. La possibilité pour les individus de s'extraire de ces rôles, mais également la manière dont ces derniers sont ou non revendiqués comme une ressource identitaire, dépend évidemment de facteurs tels que les ressources économiques et culturelles des personnes enquêtées, ou encore leur position dans la configuration familiale. Par exemple, pour les parents notamment (ce quelle que soit leur appartenance sociale), la dimension genrée, loin d'être remise en cause, est renforcée et réaffirmée dans le deuil. Ainsi, les contraintes normatives ne sont pas les mêmes pour les parents et pour les frères et sœurs endeuillé·e·s.

Tenant compte du fait que nous nous intéressons aux temporalités et aux dynamiques du deuil, conserver la notion de trajectoire paraît presque paradoxal. Cela se justifie car, en marquant la continuité, cette notion nous permet d'insister sur le lien entre l'avant et l'après, mais également de mettre en lumière la façon dont les éléments contraignants (dont le décès est peut-être la figure ultime) ne restent pas extérieurs aux individus, mais finissent par les façonner.

1.1.3.2 Des trajectoires pour analyser la famille en deuil

Le second intérêt de la notion de trajectoire vient du fait qu'elle permet de sortir d'une approche qui serait uniquement individualisante, car il devient alors possible d'articuler trajectoire individuelle et trajectoire familiale. Cet outil est en effet celui qui est traditionnellement mobilisé pour penser les logiques familiales. Il permet d'aborder les logiques intergénérationnelles, pour peu que l'on recueille des informations sur plusieurs générations.

Depuis quelques années nous nous efforçons de reconstruire et de développer cette perspective « familialiste » sur les questions de stratification et de mobilité sociale. C'est ainsi par exemple que nous concevons le statut social comme un attribut des groupes familiaux et non des individus pris isolément : ceux-ci ont un statut professionnel, ce qui n'est pas la même chose. Cette idée du statut social comme attribut familial conduit à la notion de trajectoires sociales familiales comme succession des statuts sociaux d'une « famille » (qu'une « famille » considérée dans le long terme soit une « unité » qui se divise et se recompose à chaque génération n'abolit pas l'idée de sa continuité, mais la rend plus complexe et plus intéressante). (Bertaux et Bertaux-Wiame, 1988, p. 2)

Cette conception des trajectoires s'intéresse ainsi à la succession des statuts sociaux sur plusieurs générations. La dimension intergénérationnelle et les logiques de mobilité sociale attenantes y sont donc premières.

Cependant, dans cette thèse, la question des trajectoires dépasse celle des statuts sociaux. La trajectoire est davantage mobilisée comme outil pour dire la manière dont les familles construisent leurs temporalités, et ce tout en saisissant la façon dont ce temps familial est cadré par les institutions et, notamment dans le cas particulier des enfants décédés des suites d'un cancer, par les institutions de santé. Ainsi, la synchronisation des temps familiaux autour des différentes temporalités du cancer (suivis médicaux, chimiothérapies, opérations) et des aménagements temporels et spatiaux induits, construit des temps familiaux particuliers.

Cette interdépendance [entre sphère médicale et sphère familiale] reflète le changement de statut de l'enfant provoqué par la maladie. Pour le dire de manière schématique, avant le diagnostic, les dynamiques familiales se fondent sur la socialisation de l'enfant et le maintien d'un cadre tout à la fois éducatif et affectif; après le diagnostic surgit une perspective biomédicale et hospitalière. Cette bascule, souvent très rapide, place les parents en dehors des normes. (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016, p. 10)

Le cancer des enfants ouvre donc une temporalité particulière, encadrée par l'institution médicale. Cet encadrement institutionnel structure les pratiques, mais également les représentations temporelles *a posteriori*. Ainsi les discours des parents (et, dans une moindre mesure, des sœurs et frères) endeuillés suite à un cancer présentent une homogénéité très forte. Si les parents racontent une histoire similaire, c'est aussi qu'ils ont connu les mêmes étapes, définies davantage par les protocoles médicaux que par des choix individuels. Dans le cancer, le temps familial s'adapte au temps médical (voir chapitre 10 : 2.1 *Le temps du cancer* : la mobilisation de la maisonnée). Mais cette scansion du temps par l'institution hospitalière sert également de support aux souvenirs. Elle permet une grande précision dans l'appréhension de la maladie.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 14 ans d'un cancer) : Alors nous, alors la première année nous venions de nous installer à Bruxelles. Et notre fils est tombé malade quelques mois après. Enfin, à peu près... en fait à peu près huit mois après. On était en vacances en Bretagne et on a appris, enfin il a accusé des douleurs, on s'est précipité à l'hôpital et on nous a dit que c'était un cancer des os a priori tout en nous parlant d'autres diagnostics plus minimes. Donc on est, étant donné ça, nous, mon père étant médecin, on a tout de suite décidé de le faire soigner en France, on n'avait pas de réseau médical en Belgique. Donc, ben tout a été mis en place, l'heure, dans, deux heures plus tard nous quittons la Bretagne pour aller directement sur Paris et de six heures du soir jusqu'à onze heures du soir ce soir-là on était dans les hôpitaux à faire des... des examens dans tous les sens. Pour aboutir à la confirmation du diagnostic dans la soirée quoi.

Ce discours de Françoise Laval est un bon exemple de la précision que peuvent donner les parents concernant des événements ayant eu lieu plusieurs années plus tôt. La datation à l'heure près (« de six heures du soir jusqu'à onze heures du soir ») dans ce contexte est impressionnante. Cette rigueur de la narration est d'autant plus intéressante que, pour les familles endeuillées hors cancer, le discours est moins structuré par des marqueurs temporels précis. Du moins, les hésitations y sont plus nombreuses.

Annie Chalimo (enseignante, à la retraite, fils suicidé à 25 ans) : Moi je suis arrivée... Le lundi matin... Oh je sais plus, je sais plus quand est-ce que je suis arrivée. Il a retardé d'un jour son départ et... Ben oui, je suis arrivée le lundi et... donc on a eu, on a passé un repas ensemble. Et là il nous a beaucoup parlé. Il nous a beaucoup parlé de... De son mal-être, de pourquoi au collège, enfin ce qu'il s'était passé au collège. Et ça a été un moment très important. Et nous on était, plutôt heureux quoi. Heureux qu'il nous parle. Voilà. Et puis... bon. Dans la nuit j'ai vu qu'il dormait pas, parce que je me suis levée pour aller aux toilettes, j'ai vu qu'il dormait pas. Et il était en train d'éc... de nous écrire. Donc une lettre qu'il nous a présentée le matin, et puis après il est reparti à Paris. [...] Il nous a laissé des lettres, il nous a envoyé des mails. Et puis voilà. Il est passé à l'acte avant de revenir. Vendredi il devait revenir en train. On est allé chercher, personne.

Le cadre de ce travail permet ainsi de saisir la façon dont les institutions, *a priori* extérieures à la famille, en structurent le cadre temporel. Ainsi, la notion de trajectoire, parce qu'elle est propre à dire les contraintes, permet d'articuler les dynamiques individuelles et familiales, tout en observant la manière dont les cadrages institutionnels informent la configuration familiale et sa dynamique.

En résumé, la notion de trajectoire permet de mettre en lumière à la fois la dimension contraignante et collective des identités, et de penser en même temps les devenirs individuels et familiaux dans le deuil. Toutefois, là où la notion de parcours intègre *a priori* la possibilité d'une discontinuité, la notion de trajectoire est plus difficile à articuler avec l'idée d'événement ou de rupture. Traditionnellement, dans l'approche par les trajectoires, s'il y a rupture, alors c'est qu'une nouvelle trajectoire commence. Un des enjeux ici est donc de penser la bifurcation comme constitutive des trajectoires, ou plutôt, de proposer une approche des trajectoires qui puisse intégrer des bifurcations.

1.2 Trajectoires et bifurcations dans le deuil

Sans nous situer dans un cadre véritablement interactionniste, la justification de la mobilisation des trajectoires est en partie liée avec l'intérêt que lui donne Anselm Strauss ([1959] 1992), considérant que « la valeur heuristique du concept de trajectoires est de permettre de maîtriser rupture et continuité dans un même cadre analytique » (Baszanger, 1992, p. 37). Tout notre propos sera par la suite de voir la manière dont les bifurcations déconstruisent ou

reconstruisent les identités et les relations. Mais avant cela, il nous faut clarifier la manière dont les éléments qui font tension vont être qualifiés. Nous défendons donc l'idée que la notion de bifurcation peut être mobilisée pour analyser le deuil, avant de revenir sur les éléments justifiant l'emploi de cette notion pour notre terrain.

Si le terme de trajectoire nous semble préférable pour la mise en lumière des continuités, cela ne nous empêche pas de l'articuler avec des concepts permettant de penser les discontinuités. La réflexion qui suit se propose de se positionner par rapport aux trois termes les plus fréquemment mobilisés pour penser les moments de transition dans les trajectoires : ruptures, bifurcations et *turning points*. En effet, les trajectoires n'apparaissent jamais aussi bien que lorsqu'elles divergent, lorsque l'avant peut se distinguer de l'après.

1.2.1 Distinguer ruptures et bifurcations

À l'instar des notions de parcours et de trajectoire, celles de rupture et de bifurcation sont à la fois intéressantes et problématiques. Intéressantes car elles illustrent ce qu'elles nomment. Problématiques car elles renvoient à des représentations communes imprécises. Comment distinguer la rupture de la bifurcation ? Pour définir des deux termes, il est possible, dans un premier temps, de mobiliser l'image évoquée par ceux-ci. Si la trajectoire est une droite, la rupture est la cassure de cette droite. La rupture transforme la droite en segment. Il en va différemment de la bifurcation qui, elle, préserve la continuité. La droite devient également segment, mais au segment précédent est immédiatement ajouté un autre segment, ayant une direction différente. Ainsi la rupture marque une fin, ou un nouveau début, alors que la bifurcation comporte une forme de permanence. Plus simplement, nous pouvons définir la rupture au regard des temporalités concernées : on peut considérer que la rupture suppose l'immédiateté du changement, alors que la bifurcation se caractérisera par des micro-changements consécutifs. Il apparaît ici que les distinctions existantes entre la notion de rupture et celle de bifurcation sont avant tout des différences de degré, et non de nature. Cette absence de différence de nature accentue la difficulté à les saisir et explique les raisons pour lesquelles ces termes, malgré leur forte mobilisation en sociologie, n'ont que trop rarement été pensés et définis.

L'idée de bifurcation, et plus généralement de changement, n'a pas toujours préoccupé les sociologues. Comme le soulignent Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti dans l'introduction de *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et aux événements* (2009) : « recherchant surtout les causalités, les effets des structures, les régularités et les processus continus, la sociologie a longtemps disposé de peu de concepts et d'outils susceptibles d'aider à l'analyse de changements plus brusques et imprévisibles qui impliqueraient de donner du sens à des situations de rupture de

parcours, de contingence et d'événement, contre lesquelles elle s'est en grande partie construite » (Grossetti, Bessin et Bidart, 2009, p. 8). Par exemple, François Simiand, dans une attaque restée célèbre contre les historien·ne·s de son époque affirmait que « l'étude des faits humains [...] se proposera comme tâche dominante [...] de dégager les relations stables et définies qui, une fois ces contingences constatées et mises à part, peuvent apparaître entre les phénomènes » (Simiand, 1903, p. 13-14). De fait on peut défendre l'idée que « la sociologie durkheimienne s'est en grande partie fondée contre l'explication de phénomènes historiques par des événements ou des effets de contingence » (Grossetti, Bessin et Bidart, 2009, p. 23). Ainsi la sociologie, en tant que discipline naissante, puisait sa légitimité dans la recherche de lois relativement constantes. Dans une telle perspective, l'analyse des ruptures s'avérait peu intéressante.

Pourtant, avec le développement des approches biographiques, cette question est réapparue. En effet, comment s'intéresser à l'individuel et au particulier sans comprendre ce qui constitue ces particularités, à savoir ce qui n'est pas arrivé aux autres ? L'apparition de la question des bifurcations en sociologie va donc de pair avec un certain changement épistémologique : « Et puis, subrepticement, la question de l'événement est revenue. Les sociologues français ont redécouvert les approches biographiques et la dimension longitudinale des phénomènes sociaux, puis la notion de carrière des courants interactionnistes américains et celle associée de *turning point*. » (Grossetti, Bessin et Bidart, 2009, p. 9) En même temps, l'événement a commencé à se constituer comme objet sociologique (Bensa et Fassin, 2002). La théorisation des bifurcations ou tournants biographiques peut être conçue comme un héritage interactionniste.

Du côté des interactionnistes américains, dans une logique plus interne aux sciences sociales, on s'est mis à théoriser de façon plus affirmée les « tournants ». [...] Strauss a théorisé le processus identitaire dans son analyse des trajectoires de malades chroniques. L'apparition de la maladie introduit une discontinuité entre le moi du passé et celui du présent, soumis à un travail biographique qui introduit des irréversibilités tout en rétablissant le sens des continuités. Les moments critiques obligent à reconnaître que l'on n'est plus le même qu'avant et forcent à adopter de nouvelles attitudes. (Grossetti, Bessin et Bidart, 2009, p. 29)

Lorsqu'on lit la définition qui précède des ruptures biographiques (ici dans le cas des maladies longues), on constate à quel point celle-ci peut convenir pour désigner les ruptures liées au deuil. Là aussi, la perte d'un·e proche introduit une « discontinuité entre le moi du passé et celui du présent » : il y a un avant et un après le décès. Mais cette discontinuité est soumise à un travail biographique qui introduit des irréversibilités (il/elle ne reviendra plus) tout en rétablissant le sens des continuités (il faut continuer à vivre). Nous pouvons de fait supposer que, tout comme il y a, pour Anselm Strauss ([1959] 1992), des ruptures biographiques suite aux longues maladies, il y a des ruptures biographiques dans le deuil.

1.2.2 L'apport des travaux sur le *turning point*

Toutefois, la question de la qualification continue de se poser. Si nous avons vu qu'entre les ruptures et les bifurcations il y avait davantage une différence de degré que de nature, reste à savoir quel terme sera à privilégier dans cette analyse. Comme le note Michel Grossetti (2006), l'idée de transition dans les parcours de vie est essentiellement un héritage interactionniste. Ces derniers se sont intéressés aux carrières, lesquelles étaient conçues comme des enchaînements de séquences. Les transitions entre ces séquences ont fait l'objet d'un texte fondateur d'Everett Hughes (1950) sur les « tournants de l'existence (*turning points*) ». Dans ce texte, Everett Hughes développe l'idée que ces phases de transition peuvent être plus ou moins imprévisibles, plus ou moins brèves ou étalées, plus ou moins ritualisées, plus ou moins institutionnalisées, mais il ne va guère au-delà. La notion de « tournant » s'est cependant installée dans les travaux sur les carrières, désignant alors l'existence d'une transition entre séquences (Grossetti, 2006). Mais les utilisations de cette notion se sont surtout centrées sur l'institutionnalisation de ces transitions ainsi que sur les perceptions qu'en ont les acteurs selon les contextes et sur leur place dans les narrations. De ce point de vue, des auteur·e·s comme Tamara Hareven et Kanji Masaoka permettent de penser cette notion des *turning points* d'une manière plus pertinente pour notre sujet.

The concept of transitions defines the movements of individuals and families over their life course within socially constructed timetables. The major transitions that individuals undergo in their work and family lives are normative: for example, starting work, leaving home, getting married. We define transitions as 'normative' if a major portion of population experiences them, and if society expects its members to undergo such transition at certain points in their lives. Under certain conditions, however, even normative transitions may be experienced as crises and might be perceived as turning points. (Hareven et Masaoka, 1988, p. 272)

La notion de transition prend sens ici dans un contexte plus macrosociologique. L'idée de « transition normative » en tant que transition affectant la majorité de la population (renouant avec une conception durkheimienne de la norme) est particulièrement intéressante car elle offre un cadre pour penser ce qui est de l'ordre de l'exceptionnel. Les auteur·e·s mettent bien en avant que, sous certaines conditions, les transitions les plus communément partagées peuvent devenir des moments de crise, et donc des *turning points*. Le statut de la personne défunte peut donc intervenir dans ce qui fait qu'un décès sera un tournant ou pas : la dimension normative (au sens durkheimien) n'est pas la même lorsque l'on perd un·e ascendant·e·s ou un·e enfant. De plus, ce cadre donne des éléments pour penser l'articulation entre échelle familiale et échelle individuelle.

On the familial level, timing involves the synchronization of individual life transitions with collective family transitions, and the juggling of family and work roles over the life course. Individuals engage in a multiplicity of familial configurations that change over the life course

and vary under different historical conditions. [...] Thus, the synchronization of individual and family transitions is a crucial aspect of the life course, especially where individual goals are in conflict with the needs of the family as a collective unit. (Hareven et Masaoka, 1988, p. 273)

Alors que la plupart des sociologues s'intéressant aux transitions biographiques focalisent l'analyse à un niveau individuel (biais favorisé par l'utilisation de la notion de carrière), Tamara Hareven et Kanji Masaoka mettent bien en avant la nécessaire articulation entre le niveau familial et le niveau individuel : les temps personnels influencent les temps familiaux et la non concordance entre les deux peut être source de conflit. Cette idée d'articulation et d'interdépendance entre les deux échelles est au cœur de notre sujet et justifie d'appliquer les mêmes modes d'analyse.

Toutefois, là encore, la définition exacte de ce qui est entendu par *turning point* n'est pas donnée. Il faut pour cela se tourner vers Andrew Abbott (2001 ; 2009) qui en propose la définition suivante.

Des changements courts, ayant des conséquences, qui réorientent un processus. Le concept est inévitablement narratif, puisqu'un tournant ne peut être conçu sans que l'on puisse établir une nouvelle réalité ou direction, ce qui implique au moins deux observations séparées dans le temps. Tous les changements soudains ne sont pas des tournants, seulement ceux qui débouchent sur une période caractérisée par un nouveau régime. (Abbott, 2001, p. 258)

La définition d'Andrew Abbott est pertinente en ce qu'elle met l'accent non pas sur le changement en lui-même, mais sur ses conséquences : un *turning point* ne pourra être qualifié ainsi que s'il conduit à un nouveau temps biographique.

Rappelons que ni le début ni la fin d'un *turning point* ne peuvent être définis tant qu'il ne s'est pas déroulé complètement dans la mesure où c'est la naissance et l'installation d'une nouvelle trajectoire (ou le constat que le caractère aléatoire est durable dans le cas de *turning points* aléatoires) qui définit le *turning point* en lui-même. Ce qui signifie que l'analyse des *turning points* ne peut faire sens qu'après les faits, quand une nouvelle trajectoire ou un nouvel état du système est clairement établi. (Abbott, 2009, p. 198)

Ce constat d'Andrew Abbott justifie entre autres de n'enquêter que plusieurs années après le décès, une fois qu'une nouvelle trajectoire a pu s'établir.

Une question fondamentale demeure : dans le contexte du deuil, qu'est-ce qui va constituer le *turning point*? Le décès en lui-même ou les différentes conséquences du décès? En effet, si le décès peut être vécu et analysé comme une rupture, dans le sens où les identités devront se reconstituer sans le référent qui assurait la continuité du rôle social (à savoir le frère, la sœur ou l'enfant), ce sont bien les conséquences du décès qui seront visibles et donc analysables. Est-il réellement possible de distinguer l'un de l'autre? Il est envisageable d'approfondir l'analyse et de déplacer le questionnement en se concentrant non plus sur l'origine ou les conséquences de ces

transitions, mais sur l'essence de ce qui les caractérise : quelles sont les propriétés qui permettent de définir un *turning point* ou une bifurcation ?

1.2.3 Penser le deuil à travers les bifurcations

Les définitions de *turning point*, là encore, peuvent sembler imprécises. C'est la raison pour laquelle Michel Grossetti (2006) propose d'utiliser la notion de bifurcation. Si la notion de bifurcation est proche de celle que donne Andrew Abbott pour les *turning points*, elle permet, d'après Michel Grossetti, de mettre davantage l'accent sur l'imprévisibilité des situations. Il reprend en partie ce que montre Claire Bidart (2006), en soulignant qu'il arrive souvent que l'instabilité et l'imprévisibilité naissent du recouvrement dans une même situation de contextes d'activité normalement distincts : vie professionnelle, vie familiale, vie amicale, santé, etc.

Dans chaque contexte pris séparément, les acteurs comme les observateurs peuvent plus ou moins anticiper ce qui va se produire, cantonner le risque dans des limites acceptables, prévoir des options de réponse à certaines situations. Lorsque les contextes commencent à se mélanger, les choses deviennent plus difficiles à maîtriser, les imprévisibilités se multiplient, une instabilité peut devenir rapidement maximale. Il y a donc quelque chose de très important qui se joue dans la séparation ou le recouvrement des contextes, à la fois dans l'« espace » (c'est-à-dire les acteurs et les ressources impliqués) et dans le temps (la synchronisation ou la désynchronisation des événements affectant les différents contextes de vie). (Grossetti, 2006, p. 18)

Pour Michel Grossetti, une situation de crise apparaît lorsqu'il y a recouvrement entre toutes les sphères. Si ces sphères sont souvent interdépendantes (vie familiale et vie professionnelle sont bien souvent interconnectées), il ne faut pas sous-estimer la capacité des acteurs à bloquer leur interpénétration, à stabiliser une sphère lorsqu'une autre s'effondre (nous le verrons plus loin, par exemple, certains pères ont tendance à surinvestir la sphère professionnelle à la suite de la mort de leur enfant). Mais un contexte de bifurcation naît de ce recouvrement entre toutes les sphères. La conception de Claire Bidart des bifurcations va dans le même sens.

Il s'agit tout d'abord d'un changement important et brutal dans l'orientation de la trajectoire, dont à la fois le moment et l'issue étaient imprévisibles, pour l'acteur comme pour le sociologue. Une bifurcation n'est donc pas une « transition » biographique dont la survenue un jour ou l'autre est en général prévisible, comme la fin des études ou la décohabitation parentale ; elle n'est pas non plus simplement un « carrefour » dont les issues restent limitées et structurées, dont les échéances sont socialement programmées, comme c'est le cas pour l'orientation scolaire à certains passages où il est « obligatoire » de faire un choix, par exemple après le baccalauréat. [...] Je définirais donc la bifurcation comme l'apparition d'une crise ouvrant un carrefour biographique imprévisible dont les voies sont elles aussi au départ imprévues – même si elles vont rapidement se limiter à quelques alternatives –, au sein desquelles sera choisie une issue qui induit un changement important d'orientation. [...] Ce

« temps court » de la crise influe alors sur le « temps long » du parcours, en rendant le choix (au moins partiellement) irréversible. (Bidart, 2006, p. 31-32)

Claire Bidart met ainsi l'accent, tout comme Michel Grossetti, sur l'imprévisibilité des situations qui constituent des bifurcations biographiques.

Cette notion d'imprévisibilité implique de nous questionner sur la temporalité des décès et des deuils en fonction des différentes causes de décès. On l'a vu, les maladies et tumeurs constituent la troisième cause de décès pour les 10-24 ans (d'après la base de données *Causes de décès*, 2010). Si perdre un enfant d'un cancer n'est pas une transition biographique telle que définie par Claire Bidart (dans le sens d'expérience communément partagée), est-ce pour autant, à partir d'un certain point, parfaitement imprévisible ? Dès lors, il nous faut déplacer la focale, et considérer que la bifurcation elle-même vient de l'annonce de la maladie, et non du décès. En effet, les conséquences majeures constatées dans les situations de deuil sont proches de celles observées chez les familles ayant un enfant malade (voir Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016).

Au-delà de l'imprévisibilité, Michel Grossetti met en lumière la seconde caractéristique de la bifurcation : son irréversibilité. Dans son article « Imprévisibilité et irréversibilité » (2009), l'auteur classe les événements selon leur intensité, en termes d'imprévisibilité et d'irréversibilité. Il distingue ainsi quatre cas de figure : une imprévisibilité faible et une irréversibilité faible correspondraient à une situation de routine, une imprévisibilité faible et une irréversibilité forte correspondraient à un changement d'état prévisible, une imprévisibilité forte et une irréversibilité faible correspondraient à un risque sans conséquence et, enfin, une imprévisibilité forte associée à une irréversibilité forte conduiraient à une situation de crise. Selon cette typologie, le deuil constituerait donc toujours un moment de crise : le moment tout comme l'issue du deuil sont imprévisibles et, surtout, les changements sont structurels et la modification est irréversible. Ainsi, les trajectoires parentales endeuillées se caractérisent toutes par une certaine dose d'imprévisibilité (le décès peut être prévu s'il advient suite à une maladie longue, mais il apparaît toujours comme soudain, les parents rencontrés se projetant rarement dans les conséquences de la mort de leur enfant) associée à une irréversibilité forte (voire dramatique), propre à tout type de décès. Le décès d'enfant constitue à la fois une bifurcation de par son imprévisibilité relative (à la différence des décès d'ascendant·e·s) et de par son irréversibilité (qui elle caractérise l'ensemble des décès).

Enfin, l'usage de la notion de bifurcation dans notre enquête se justifie d'autant plus que celle-ci permet l'étude des trajectoires à travers des indices non seulement matériels, mais également émotionnels. Ce rapprochement entre bifurcation et émotions est effectué par Marc Bessin : la bifurcation comme l'émotion viennent troubler le déroulement normé des événements.

Le caractère inattendu, contingent, subi et l'imprévisibilité inhérents à la question des bifurcations lui donnent une proximité certaine avec le champ des émotions tel qu'il est traditionnellement présenté dans son antinomie avec celui de la raison. Une partie de cette proximité peut être mieux analysée à partir du trouble que les sciences sociales éprouvent face à l'événement et aux affects, en entretenant cette dichotomie. Il faut prendre le trouble ici dans ses différentes acceptions, au sens propre comme au sens figuré. Certaines significations du terme nous renvoient directement aux émotions, quand il s'agit d'évoquer un état affectif fait d'angoisse et d'une activité mentale incontrôlée, ou d'un émoi lié par exemple au désir amoureux. En l'élargissant à d'autres registres, c'est l'idée de désordre, de perturbation ou de rupture d'harmonie qui s'impose. (Bessin, 2009, p. 307)

De ce fait, la perspective en termes de bifurcation s'articule facilement avec celle de configuration émotionnelle.

The concept of *biographical disruption* was originally introduced by Michael Bury (1982) for understanding chronic illness. Bury maintains that chronic illness is a disruptive experience that involves a recognition of pain and suffering and 'brings individuals, their families and wider social networks face to face with the character of their relationship in stark contrast from disrupting normal rules of reciprocity and mutual support'. Biographical disruption involves three different aspects: 1) it disrupts the taken-for-granted assumptions about the future; 2) it forces people fundamentally to re-think their biography and self-concept; and 3), as a response to the altered situation, resources have to be mobilized. [...] This [disruption], in turn, makes the chains of interdependence visible indicating what actually binds people together into configurations (Elias, [1970] 1991, p. 132). (Ketokivi, 2008, p. 256)

Il y a en effet une relation réciproque entre la notion de configuration et celle de bifurcation. D'une part la bifurcation rend visibles les chaînes d'interdépendance, et donc la forme de la configuration. D'autre part, le concept de configuration permet de penser les altérations dans les interdépendances, les remises en causes que nous qualifions ici de bifurcations. En suivant Marc Bessin (2009) et en articulant ensemble bifurcations et émotions, on voit de quelle manière se dessine un espace conceptuel (configuration émotionnelle, trajectoires et bifurcations) susceptible de construire un regard sociologique sur le deuil.

À l'issue de cette discussion, nous pouvons dire que la notion de *turning point* permet de marquer les irréversibilités tout en mettant en lumière les éléments de continuité. La notion de bifurcation, elle, vient rajouter la dimension de l'imprévisibilité. Irréversibles et imprévisibles, les décès d'enfants peuvent par conséquent être définis comme des bifurcations biographiques. Deux remarques doivent alors être faites. Tout d'abord, la bifurcation est ici moins provoquée par l'événement du décès que par le fait qu'il échappe à la norme à la fois sociale et statistique. Ensuite, cette notion de bifurcation permet de penser la présence ou l'absence de synchronicité dans les transitions au sein de la même famille.

Pour conclure, afin d'offrir un regard différent sur la sociologie du deuil, et de pouvoir l'articuler à une sociologie de la famille, nous construisons notre analyse en nous appuyant sur deux notions complémentaires : celle de trajectoire et celle de bifurcation. Alors que la notion de trajectoire permet de mettre en avant les facteurs de continuité et la façon dont les structures et les contraintes façonnent les individus et les familles, la notion de bifurcation permet quant à elle de maintenir une unicité de trajectoire tout en articulant deux propriétés que l'on retrouve dans les deuils d'enfants : l'imprévisibilité et l'irréversibilité. Pour autant, si nous devons nous munir d'outils conceptuels aptes à rendre compte des dynamiques et des modifications introduites par la disparition d'un·e enfant, nous constatons toutefois dans nos entretiens la paradoxale permanence des trajectoires, aussi bien individuelles que familiales, et ce malgré le deuil. Dans le deuil, les statuts familiaux et les rôles traditionnels sont préservés et reproduits. Les points de tension et donc les bifurcations existent et produisent des réaménagements. Toutefois, la structure d'ensemble tout comme les rôles qui en dépendent surprennent de par leur remarquable stabilité. De plus, en dépit de notre volonté de revaloriser la notion de trajectoire pour analyser les situations de deuil, l'analyse de la dimension temporelle du deuil est nécessairement limitée, du fait de notre mode d'entrée en relation avec les personnes enquêtées. Dans l'idéal, une analyse des trajectoires demande des comparaisons entre différents points fixes pris à des temporalités différentes. De ce point de vue, une méthodologie d'entretiens itératifs aurait été idéale. Malgré ce manque, nous avons veillé à mener les entretiens sur un temps relativement long (entre deux et quinze après le décès) et à interroger notamment les évolutions entre les situations avant et après le décès de l'enfant. De plus, si les méthodes de recrutement introduisent un biais, la thématique de l'entretien en introduit un autre : la question du deuil positionne d'emblée le discours dans un *toujours encore là* et ne permet pas nécessairement de distinguer les moments spécifiques de bifurcations ou les évolutions potentielles. Cependant, certains événements et certaines relations sont fortement marqués par des effets de rupture, et c'est particulièrement le cas pour les relations amicales. Ainsi, dans ce qui suit, nous analyserons les bifurcations connues par les parents en deuil dans la sphère amicale afin de mettre à jour les mécanismes qui, dans ce domaine, font rupture.

2 Liminalité et bifurcations biographiques : les trajectoires amicales des parents endeuillé·e·s.

Nous nous proposons d'appliquer ces concepts de trajectoires et de bifurcations au domaine amical. En effet, la sphère amicale est celle qui revient le plus, dans les discours, pour marquer la discontinuité entre l'avant et l'après. Sans être des ruptures claires et franches, les éloignements amicaux ressemblent davantage à des bifurcations dans la sociabilité, avec des formes

de petits changements, d'éloignements implicites dont les enquêté·e·s prennent conscience une fois un certain temps écoulé. Cette bifurcation n'en dessine pas moins une trajectoire particulière, entraînant une reconfiguration de la sphère de sociabilité. Les prises de distances amicales et sociales sont ainsi vécues sur le mode de la contrainte – contrainte qui s'exprime dans les discours par le vocabulaire de la dépossession et de l'incompréhension. Il s'agit pour les parents endeuillé·e·s de *faire avec* la contrainte, de se construire avec, plus que d'arbitrer entre contraintes et ressources. Cet éloignement amical et social vient ainsi modifier la manière dont les endeuillé·e·s se positionnent et construisent leur identité.

De plus, comprendre la famille comme configuration, c'est également comprendre l'ensemble des relations dans lesquelles elle s'insère. La sphère amicale renvoie aussi à la manière dont le couple, et plus généralement la famille, est intégré ou marginalisé dans le contexte du deuil. Plus que d'autres éléments, la sociabilité amicale de la vie adulte est également une sociabilité conjugale (Bidart, 2010). Il ne s'agit pas de dire que les pères et les mères subissent les mêmes effets, ni que le genre ne joue pas dans les bifurcations vis-à-vis des relations amicales, mais parce que la vie amicale à l'âge adulte s'articule autour de la conjugalité, la rupture se pense non seulement du point de vue individuel, mais aussi du point de vue conjugal, gommant par le même mouvement les différences de genre majeures sur cette question. La différence genrée est ainsi bien plus visible sur les éléments de trajectoire qui sont propres à la personne, comme la position dans la sphère professionnelle. C'est la raison pour laquelle, par la suite, nous différencions l'analyse des trajectoires dans le deuil en fonction du genre, mais, surtout, du statut dans la famille.

Nous ne pouvons comprendre la bifurcation amicale sans comprendre les mécanismes à la base de l'exclusion sociale que connaissent les parents. Ainsi, trois mécanismes jouent de concert et font sens ensemble, sans concerner pour autant les mêmes échelles de relations. En ce qui concerne les relations amicales préexistantes au décès, nous observons un évitement par les proches, évitement physique comme discursif (on ne parle plus de l'enfant défunt·e). Nous allons montrer que cet évitement peut être conçu comme une peur de la contamination symbolique de deuil, mettant en regard la position du parent en deuil et celle de l'enfant défunt·e. Toutefois, pour les relations n'existant pas encore, le deuil peut jouer comme un stigmaté : à la fois marginalisant lorsqu'il est découvert, mais avec la possibilité de le cacher ou encore de le retourner (Goffman, [1963] 1975). Enfin, nous montrerons que le deuil questionne plus largement l'inclusion des parents en deuil dans le cadre de la parentalité. Nous montrerons que, toujours parents, ils sont cependant en marge de celle-ci, dans une position que l'on peut qualifier de liminalité cristallisée.

2.1 Les effets de la contamination symbolique du deuil

La plupart des parents rencontrés m'ont fait part d'une exclusion et d'un isolement après le décès de leurs enfants. Nous verrons par la suite de quelle manière le deuil agit comme un stigmate pouvant bloquer de nouvelles rencontres, mais il nous faut tout d'abord saisir les logiques d'exclusion que subissent les parents dans leurs sphères de sociabilité préexistantes. Nous défendons l'idée que nous retrouvons, dans les réactions des proches, des effets de la peur de la contamination symbolique du deuil.

Cette contamination symbolique a été mise à jour dans les travaux de Robert Hertz ([1928] 1970). À partir d'une illustration des rites de séparation des corps et des doubles funérailles dans les peuples indonésiens, Robert Hertz montre que la présence du cadavre contamine les proches qui, en miroir, sont mis dans une position de marginalité, au même titre que le corps du défunt.

Mais si cette période de transition prolonge pour l'âme son existence antérieure, c'est d'une manière précaire et lugubre. Son séjour parmi les vivants a quelque chose d'illégitime, de clandestin. Elle vit en quelque sorte en marge des deux mondes : si elle s'aventure dans l'au-delà, elle y est traitée comme une intruse ; ici-bas, elle est un hôte importun dont on redoute le voisinage. (Hertz, [1928] 1970, p. 23)

Quant aux parents du mort, ils ressentent dans leurs personnes le coup qui a frappé l'un des leurs : un ban pèse sur eux qui les sépare du reste de la communauté. Ils ne doivent pas quitter leur village ni faire aucune visite ; ceux qui sont le plus directement atteints passent quelquefois des mois entiers séquestrés dans un coin de leur maison, assis, immobiles, et ne faisant rien ; ils ne doivent pas non plus être visités par des gens du dehors, ou (si cela est permis) il leur est interdit de répondre quand on les interroge. (Hertz, [1928] 1970, p. 25)

Notons toutefois que, pour Robert Hertz, cette marginalité des parents en deuil ne dure que le temps entre les deux funérailles. Elle tend à être résorbée et les parents proches réintègrent la communauté à la fin des secondes funérailles. Cette idée de marginalisation des endeuillé·e·s en miroir à la marginalisation du mort a ensuite été longuement reprise dans la tradition anthropologique (Gluckman, 1962). Ce résultat est retrouvé dans les travaux plus contemporains sur le deuil, sans que cette exclusion ne soit pour autant rapportée à cette notion anthropologique.

Following their child's death, many parents feel isolated. They are alone partly because they do not want to make the effort of relating to others, and partly because others do not know how to relate to them. (Riches et Dawson, 1996, p. 144)

Pour notre part, nous constatons que les parents endeuillé·e·s sont bien frappé·e·s par cette exclusion due à la peur de la contamination symbolique sans que rien, ni le temps ni un protocole institutionnalisé, n'engendre leur réintégration. Ainsi, la mise à l'écart est explicitée dans la distance

qui se crée entre eux et les personnes qui forment et formaient leur entourage. Après le décès de l'enfant, le constat d'un tri amical est l'expérience la plus partagée dans nos entretiens.

Enquêtrice : Et y a des gens dont vous étiez proches avant et, et aujourd'hui plus du tout ?

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils de 25 ans décédé à l'étranger d'un accident de voiture) : [...] Je crois encore une fois chacun fait comme il peut, avec ce qu'il a et certains sont effrayés. Il y a la peur de la contagion. Probablement. Côtayer des gens qui ont perdu un enfant, peut-être que c'est contagieux, ça pourrait m'arriver ou, en tout cas ça m'amène à imaginer que je puisse perdre le mien. Enfin bon, c'est insupportable tout ça. Donc finalement c'est mieux si je les vois pas. Pas trop. En tout cas s'ils n'en parlent pas. En tout cas y a beaucoup de ça. Je crois qu'il y a un peu la peur de la contagion. Quelque chose qui est contagieux. À trop côtoyer le drame, on risque d'être contaminé. Donc c'est vrai que oui, y a un tri.

Le discours de Claude Thereau renvoie à cette idée de sélectivité de la souffrance à travers la peur de la contamination symbolique : non seulement c'est ma famille qui a été touchée, mais les personnes autour m'évitent afin de ne pas avoir à supporter cette souffrance avec moi. L'exclusion vécue est interprétée (et ainsi excusée) comme l'évitement d'une peur. Le tri serait donc fait entre les proches capables de dépasser cette peur et ceux qui n'y arrivent pas. Cette expérience d'exclusion et de tri amical renvoie à une double représentation classique autour du deuil et de la souffrance. Représentation anthropologique d'abord, avec l'idée d'exclusion temporaire des deuilleur·se·s (Gennep, [1909] 2011 ; Hertz, [1928] 1970), mais également représentation plus philosophique, celle d'une souffrance inexprimable donc excluante (Ricœur, [1994] 2013). Ces deux éléments se combinent et se retrouvent dans les discours pour traduire l'expérience de marginalisation vécue.

Cette peur de la contamination n'est pas l'unique mécanisme à l'origine de cette exclusion. Le deuil introduit également un changement ou un durcissement des normes et des valeurs autour de la définition de la famille qui peuvent créer des tensions amicales fortes et, ainsi, une restriction de la sphère amicale. Danièle et Bernard Lafeuille m'ont ainsi tous les deux raconté une tension amicale forte qui s'est produite dans leur entourage avec un couple d'amis à eux, parents de quatre enfants. Le cadet de leurs amis a décidé, à l'âge de 18 ans, de rentrer au séminaire pour devenir prêtre, puis, au bout de deux ans, il leur annonce finalement vouloir rentrer au monastère.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Et en fait, donc Aurélien a fait deux ans de séminaire et à la fin de sa deuxième année de séminaire, il a annoncé à ses parents qu'il quittait le séminaire pour rentrer dans un monastère. Pour devenir moine. Et c'est tombé au moment de la fin de vie de Léa. Et... Et c'est vrai que aux funérailles de Léa, lui a osé une comparaison entre cette rupture, 'fin... Cette cassure que eux sentaient par rapport à leur fils et ce que nous on vivait. Et ça on l'a très très mal ressenti Bernard et moi. Parce que,

parce qu'on avait envie de leur dire « arrêtez vos bêtises quoi. Votre fils il est toujours vivant et si vous voulez le voir vous pouvez le voir » [*Pleurs*]. Ça aussi... Voilà.

En outre, peu de temps après, ce même couple d'amis s'est disputé avec une de leur fille et décide de ne pas aller à son mariage.

Danièle Lafeuille : Et ça c'est vrai que nous on leur a dit « arrêtez vos conneries » quoi. « Vous avez une fille qui se marie, 'fin vous avez aucune raison de vous fâcher ». 'fin c'était pour des raisons matérielles. Et... Et donc on leur a dit, on leur a écrit même. « Ben nous c'est sûr on se fâchera jamais à cause du mariage de Léa ». Et ça ça fait deux choses pour la même famille, je veux dire ça a beau être des amis, pffff... [...] Là y a vraiment eu quelque chose de cassé quoi. Dans cette relation amicale, avec ce couple d'amis.

Plusieurs éléments jouent dans la rupture amicale ici racontée. Tout d'abord, la première ligne d'opposition vient d'une différence dans la représentation de la famille : le contexte de deuil crée en retour une valorisation des liens entre parents et enfants, d'où une incompréhension face à la réaction de leurs amis. À ce propos, notons que les émotions ou les moments de tension sont associés d'une part au fait de pouvoir voir l'enfant (pour la différence entre un enfant au monastère et un enfant défunt·e) et ensuite, de pouvoir participer à des moments de célébration, célébration qui est aussi une célébration de la lignée (le mariage étant également un lien d'alliance qui inscrit le couple dans une famille élargie). Néanmoins, un autre élément faisant tension est lié à la remise en cause de l'exceptionnalité de la souffrance du deuil : la comparaison entre l'entrée au monastère et le décès de leur fille résonne comme une mise en équivalence en termes de douleur, là où Danièle et Bernard Lafeuille réclament l'exceptionnalité de leur statut. De fait, la tension entre ce couple et leurs amis est liée à un changement dans les normes et les valeurs associées à leur conception de la famille. Ainsi, au-delà de la position sociale, c'est un rapport aux normes et aux valeurs qui entre en compte dans le maintien des amitiés. Tous ces éléments créent une mise à distance et ainsi un tri, un éloignement de certains groupes amicaux.

Si cette idée du tri est omniprésente, la difficulté face à ce terme consiste à savoir dans quelle mesure celui-ci est volontaire ou s'il est au contraire un rejet de la part d'autrui, suite à cette peur de la contagion.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé à 20 ans d'un accident de plongée) : Et, et après y a des gens qui nous sont aussi très proches et qui... ont plus osé nous approcher parce qu'ils savaient pas, ils savaient plus comment, ils avaient plus le droit de nous faire rire, s'ils avaient le droit de parler de quelque chose de, pfff... de, de... comment non dit ? Des choses futiles, voilà. Ils arrivaient pas à se situer. Et du coup ils ont préféré mettre de la distance dans nos relations, dans nos rapports. [...] Et du coup plutôt que de faire des gaffes ils se sont mis en retrait, mais vraiment en retrait. [...] Du coup, du coup voilà. Il y en a pas beaucoup qui sont passés en travers les mailles du filet.

Avant d'analyser le contenu, remarquons que, dans la forme, Christine Raffali mobilise la première personne du pluriel pour parler de ses relations amicales (« nous »). La modification de la sphère amicale est bien pensée à un niveau conjugal. Ce changement amical découle, entre autres, de l'absence de discours autour de l'enfant défunt qui produit des impossibilités de communication (Ricœur, [1994] 2013) et un effet de sélection (« il y en a pas beaucoup qui sont passés à travers les mailles du filet »). La peur de la contamination symbolique liée à la souillure de la mort, touchant les vivants à un niveau symbolique, s'articule au sentiment d'exceptionnalité et à l'impossible communication qui en découle.

Christian Arette (moniteur de ski, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : Je pense qu'on fait peur, aux gens. Quand on a, il arrive un truc comme ça finalement, quand les gens le savent, moi j'ai déjà vu... Là... Pas savoir quoi te dire quoi. « Salut, tu vas bien ? » C'est une question... On dit toujours ça. Tu vas pas dire « Non ça va pas non ». Tu dis rien. Et tu sens que le mec... Moi je les ai vus être là « Bon ben voilà. Il fait beau aujourd'hui ». Ils savent pas quoi te dire. Parce qu'ils se disent « Putain ce qu'il vit lui ». Alors tu en as qui se... qui fuient. C'est normal hein. Je comprends. Moi le premier. J'aurais eu... Alors j'aurais eu un copain à qui c'est arrivé, j'aurais été plutôt à fuir. Maintenant je pense que je saurais trouver les mots. Je sais qu'il y a rien à dire. Je pense que de toute façon tu peux dire ce que tu veux, tu ne vas pas le consoler, tu... tu ne vas pas l'aider. Mais déjà par ta présence, tu regardes le mec, tu le prends dans tes bras... ça suffit. T'as pas besoin de dire grand chose. Y a rien à dire.

L'entretien de Christian Arette permet d'explicitier une des formes de communication qui est rompue dans le deuil : ici c'est la fonction phatique du langage (Jakobson, 1963) qui est remise en question. C'est à la fois la communication quotidienne et légère, mais aussi celle dont la fonction est centrée sur le lien plus que sur la transmission d'informations. Ce lien rompu par l'inadéquation entre les niveaux de sens échangés (« Tu vas pas dire "Non ça va pas non" »). Ce que déplore cet enquêté, c'est la restriction de la communication à cette fonction phatique, sans échange plus approfondi. Il met par là également en lumière ce que cette expérience lui apporte en termes de reculs et de compétences de communication (« Je pense que je saurais trouver les mots »). De fait, ce discours contient l'idée que le deuil a besoin d'être une expérience connue pour pouvoir être partagée. Sans cela, les parents sont touchés par cette peur de la contamination symbolique.

Bien que les modalités n'en soient pas les mêmes, cette exclusion par la peur de la contamination symbolique est relatée dans des formes diverses, et ce quel que soit le milieu social d'appartenance des personnes endeuillées : Danièle Lafeuille est enseignante, Christian Arette est moniteur de ski et Thierry Giovanni, ici cité, est chauffeur routier.

Thierry Giovanni (chauffeur routier, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : Alors y a des gens, je pensais qu'ils étaient plus proches que ça, et puis quand il s'est passé ça, les gens on les voyait

plus. Parce que bon, avant ici c'était un moulin. Toute la journée il y avait du monde. (...) Depuis qu'il y a d'autres problèmes, on les voit plus.

Le discours de Thierry Giovanni met l'accent sur la rupture entre l'avant et l'après, sans que l'on sache vraiment si la rupture est constituée par le déclenchement de la maladie de son fils ou par son décès. La fragilité des relations amicales est à mettre en regard avec la force des liens familiaux : Thierry Giovanni mobilise par ailleurs une représentation de la famille très axée autour du modèle de la maisonnée, avec une forte solidarité intergénérationnelle et une grande proximité, à la fois spatiale, statutaire et affinitaire. Ce discours montre aussi que la peur de la contamination est particulièrement visible pour les cercles proches et pour les liens amicaux qui existaient avant le décès de l'enfant. Aussi, la diminution, même progressive, de ces relations introduit un sentiment de double peine chez les parents endeuillé·e·s.

Enquêtrice : Et du coup en dehors de la famille il y a des gens qui sont proches de vous ? Importantes pour vous ? De la famille, des amis, ou des anciens collègues... Ou qui ont été importantes pour vous ?

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Alors avant le décès de Milo je n'aurais pas su vous dire tellement il y avait de monde présent. Autour de nous. En tout cas autour de moi. Il y avait vraiment... voilà. Il y avait beaucoup de gens qui venaient dans ce jardin, à cette table, dans cette maison. Il y a eu beaucoup beaucoup de fêtes et de repas. [...] Et suite à ça... Alors là j'ai pas les explications, ça m'intéresse intellectuellement... Et ben les gens ils sont plus revenus. En disant vite, ça fait ça. Ça s'est désertifié petit à petit. Et ça j'aimerais bien comprendre. [...] J'ai jamais vraiment eu de réponse. Et des réponses du type, un peu... Des espèces de ressenti de culpabilité. Des choses comme ça. Que les gens étaient pas à l'aise. Parce qu'ils savaient pas comment nous aider, quoi faire. Et j'ai entendu des gens me dire que oui, ça déclenchait chez eux des culpabilités.... Tellement stupide. Culpabilité de quoi ? Moi ça ça m'échappe. Mais bon...

Le discours de Nathalie Debruisse rend visible la dimension progressive de la raréfaction amicale (« ça s'est désertifié petit à petit »). La diminution des relations est bien de l'ordre des bifurcations : progressive, irréversible et imprévisible, elle n'en imprègne pas moins les identités et la nouvelle définition de soi des endeuillé·e·s.

Ainsi, nous observons un effet de rupture dans les réseaux amicaux des parents endeuillé·e·s : les parents déplorent une raréfaction des relations amicales, un évitement d'une partie importante de leurs amis. Cet évitement peut être rapporté à une peur de la contamination symbolique : au statut du défunt répond le statut du parent en deuil et cela produit une peur de la part de l'entourage. De ce fait, le deuil agit comme une contamination symbolique dans les réseaux proches ou préexistants. Pourtant, l'effet de rupture ne se produit pas qu'au niveau de l'entourage

proche ou préexistant, mais agit également dans les nouvelles rencontres. Dans ce contexte, le deuil prend alors la forme très caractéristique d'un stigmaté.

2.2 Le deuil comme stigmaté

En nous concentrant sur la sphère amicale, nous retrouvons une mise à l'écart et un rétrécissement des relations sociales. Plusieurs pistes peuvent être avancées pour comprendre cette exclusion. Le stigmaté est l'une d'elle : nous voyons que celui-ci agit de manière particulièrement explicite dans les nouvelles relations. Peur de la contamination symbolique et stigmaté du deuil agissent ainsi de concert dans l'exclusion amicale des parents endeuillé·e·s. Cette piste est déjà soulevée par Gordon Riches et Pam Dawson sur leur enquête sur les parents en deuil : "*Parents who have lost a child gain a stigmatized status becoming an object of pity, embarrassment, avoidance and possibly even blame*" (Riches et Dawson, 1996, p. 144). L'exceptionnalité de la situation produisant une exclusion (ou une « marginalisation » pour reprendre les termes de Elizabeth Farnsworth et Katherine Allen (1996)), il s'agit à présent de voir comment celle-ci contamine les sphères sociales encore extérieures de la vie parentale, et notamment la vie amicale. Cette exclusion ne vient en effet pas uniquement du statut de parent endeuillé·e, mais ce statut est associé à un stigmaté spécifique. En effet, le deuil d'enfant renvoie à l'écart à une norme, à la fois sociale et statistique, et constitue bien un attribut qui peut être vécu comme socialement dévalorisant. Plus encore, c'est dans le regard d'autrui que ce stigmaté apparaît (Goffman, [1963] 1975).

Enquêtrice : Et c'est pareil, ces activités vous les avez continuées ?

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils décédé à 18 ans d'un arrêt cardiaque) : Tout continuer tant que je pouvais. Mais au fur et à mesure je pouvais plus. Je, je... Je supportais plus de me retrouver dans tous ces endroits où c'était comme avant. [...] À la fois j'étais pas moi-même et à la fois j'étais dans des environnements où on connaissait mon histoire. Et avec des réactions plus ou moins... Enfin divers types de réactions quand même. Les gens avaient quand même des réactions. Même encore hein. Je peux en trouver. Des fois dans le regard de gens. Que... Que je vois pas souvent. Quand ils me voient, ils pensent à ça.

Le discours de Nathalie Debruisse montre le tiraillement entre, à la fois un désir de reconnaissance du décès de son fils (elle ne supporte plus les endroits où tout se passe « comme avant »), et le malaise que provoque le regard des autres, regard qui la renvoie à la situation de deuil. On retrouve bien ici la composante relationnelle du stigmaté : c'est dans l'interaction, dans le regard, qu'il apparaît.

Toutefois, si le deuil est un stigmaté, c'est aussi parce qu'il laisse prise à un jeu de négociations identitaires. Ce jeu est possible « lorsque la différence n'est ni immédiatement apparente, ni déjà connue, lorsqu'en deux mots, l'individu n'est pas discrédité, mais bien

discréditable » (Goffman, [1963] 1975, p. 57). Ainsi, dans les nouvelles relations ou dans les contacts ponctuels, les parents endeuillé·e·s gardent le contrôle de l'information et peuvent décider de cacher ou de révéler le deuil.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 14 ans d'un cancer) : Quand je rencontre quelqu'un je ne dis pas, la question qui est toujours un peu, une question... très... qui me pose question à chaque fois c'est quand on me dit « Vous avez des enfants » ou « Combien avez-vous d'enfants ? ». [...] La plupart du temps je ne veux pas dire que j'ai deux enfants, parce que j'en ai trois et que j'estime que j'en ai toujours trois. Je suis toujours mère de trois enfants.

C'est à travers la question du nombre d'enfants que le statut d'endeuillé·e peut, ou non, être révélé. L'affirmation de l'identité statutaire est ici très forte : « je suis toujours mère de trois enfants ». Cette identité est double : ce qui est revendiqué, c'est à la fois le statut de mère, mais également le statut de mère de trois enfants. Le nombre d'enfants rentre en compte dans l'affirmation de soi. Ainsi, les parents endeuillé·e·s peuvent revendiquer cette identité spécifique et, par-là, se l'approprier, tout comme ils ont la possibilité de la cacher, en fonction des contextes. À l'instar d'un stigmaté, le statut d'endeuillé·e n'est donc pas que subi et peut même être réaffirmé.

De plus, ce stigmaté en est un parce qu'il force les endeuillé·e·s à se positionner par rapport à une norme, notamment institutionnelle. Un exemple marquant est donné par Nicole Dimopoulos qui, à la suite du décès de son fils, a demandé sa retraite anticipée. Cette retraite était un dispositif de droit pour les fonctionnaires ayant eu au moins trois enfants.

Nicole Dimopoulos (enseignante, à la retraite, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : [*En parlant de la demande de retraite anticipée*] Bon. Peut-être que c'est une façon pour moi, de, de me dire que... (*Long silence*) (*Pleurs*)

Enquêtrice : C'est pas grave. Si vous avez, si vous arrivez pas.

Nicole Dimopoulos : [*Rît, se mouche*] C'est une façon de me dire que... Que. [*Voix au bord des larmes*] Que j'avais trois enfants.

L'émotion importante dans cette partie de l'entretien de Nicole Dimopoulos montre que ce statut de mère de trois enfants n'est en rien une évidence, et ce notamment d'un point de vue institutionnel. De nombreux parents m'ont ainsi relaté le douloureux moment où la caisse des allocations familiales met à jour leur dossier, réduisant ainsi le montant des allocations auxquelles ils ont droit. Pour Nicole Dimopoulos, demander sa retraite est ainsi une manière de faire valoir et de faire reconnaître institutionnellement, à la fois un droit et un statut. Cet exemple montre également de quelle manière les institutions agissent comme des forces de rappel du stigmaté du deuil.

Pour autant, si le positionnement face aux institutions est une chose, le rappel ou l'explicitation de cette position dans les rencontres informelles en est une autre.

Enquêtrice : Et... Vous... 'Fin, parce que c'est... C'est une question que vous vous posez quand... Quand vous rencontrez quelqu'un. 'Fin la première fois qu'on demande... Que cette question des, des enfants arrivent...

Nicole Dimopoulos : [Riz] Oui. C'est une question très difficile. [Long silence] C'est une question qui est... Bon voilà. Moi je pense que j'ai dû répondre... ça dépend du contexte hein. Ça dépend aussi de l'état d'esprit. C'est-à-dire si je me sens capable de rétorquer [pleure]... sans m'effondrer, je le fais. Sinon je laisse courir. Voilà, j'ai deux filles. Ce qui ne veut pas dire que je n'ai pas aussi un fils. Mais j'ai deux filles. On peut faire des pirouettes (*rires*).

On voit ici comment Nicole Dimopoulos joue sur l'ambiguïté du statut pour parler de son identité de mère tout en invisibilisant le deuil : l'ambiguïté autour du genre des enfants lui permet d'éviter les situations d'inconfort. Certains parents font ainsi le choix d'éviter de parler de leur enfant, même temporairement, afin de ne pas cadrer *a priori* les interactions autour du deuil.

Enquêtrice : Et du coup vous pensez que... Une question à laquelle je pense... Vous avez pas... Comment vous voyez le moment où vous allez vous emménager dans votre nouvelle maison et qu'il va falloir vous présenter à vos voisins, à vos nouveaux voisins ? Est-ce que vous prévoyez de parler de vos filles, est-ce que... ?

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans le même accident de voiture) : [...] Et moi là-bas où je vais je, je sais pas si on le dira. Ça dépendra aussi des voisins, parce que peut-être que ce sera pas comme ici. Je sais pas. [...] Après on peut pas non plus en parler avec tout le monde quoi. Voilà.

On perçoit bien dans l'entretien de Nicole Dimopoulos comme dans celui de Corinne Genu les ambiguïtés qui régissent le désir de rendre visible, ou pas, la situation de deuil. Cette ambiguïté vient du désir contradictoire entre parler de son enfant, affirmer son statut de parent, tout en ne mettant pas le deuil au centre de l'interaction. De fait, le deuil agit bien comme un stigmaté : c'est une propriété qui renvoie à un écart à la norme et peut être ainsi caché.

Toutefois, la question de la réaffirmation identitaire autour du deuil, le potentiel retournement du stigmaté (Goffman, [1963] 1975) obéissent à des logiques qui peuvent varier au cours du temps.

Enquêtrice : D'accord. Et... Très bien. Quand vous avez recommencé à travailler après, vous l'avez dit autour de vous ?

Valérie Pierre (infirmière, fils décédé à 12 ans d'un accident de voiture) : Non, ça a toujours été... Ben j'en ai parlé, le premier job que j'ai eu, parce que c'était, vous savez ce besoin de... De faire en sorte que l'enfant soit encore présent. C'est pas possible de dire « J'ai deux enfants ». À ce moment-là pour moi c'était pas possible. Donc je me suis présentée en disant « Voilà j'ai trois enfants et j'ai perdu un garçon ». C'était encore l'époque où je disais ça, maintenant je le

dis plus. [...] Et après quand j'ai commencé à bosser en tant qu'infirmière j'en ai jamais parlé. J'en ai... C'est mon... Voilà, c'est mon petit jardin secret. Alors c'est pas, c'est pas que je veux pas en... Mais bon je vois pas, ça n'apporte rien quoi. Je suis divorcée, j'ai deux enfants et puis voilà. Ça s'arrête là.

L'entretien de Valérie Pierre permet de mettre en lumière des temporalités différentes dans l'affirmation ou l'invisibilisation du stigmaté. Dans le premier temps, l'affirmation est conçue comme une revendication identitaire associée à une volonté de maintenir l'enfant présent, de l'intégrer pleinement dans la définition de soi, au même titre que ses frères et sœurs. Le nombre d'enfants (statut de mère) et le fait d'en avoir perdu un (statut d'endeuillée) participent à la construction d'un statut particulier. Pourtant, là où la définition du deuil comme stigmaté est la plus opératoire, c'est quand on voit combien la variation des contextes et des temporalités modifie sa visibilité. Ainsi, avec le temps, Valérie Pierre en parle de moins en moins, et notamment dans les contextes professionnels. Dans cette invisibilisation, c'est autant le stigmaté que l'intimité de la conversation qui sont évités. La position occupée par les parents en deuil est donc double et les place dorénavant dans une identité indistincte. La possibilité de jouer de cette indistinction dans la présentation de soi permet aux endeuillés·e·s de mettre ponctuellement à distance la peur de la contamination symbolique.

Enfin, si le deuil agit comme un stigmaté dans les relations sociales, c'est aussi qu'on peut le retourner et l'afficher, l'affirmer, et ce notamment dans les situations de proximité affective qui ne sont pas des relations quotidiennes : afficher le deuil dans ce contexte est moins dangereux car la révélation ne touche que la temporalité de l'interaction.

Enquêtrice : Et aujourd'hui quand vous rencontrez quelqu'un, une connaissance et que vous en venez à... à vous demander combien vous avez d'enfants, vous répondez quoi ? Vous rentrez dans les détails ?

Véronique Angloan (employée dans une agence d'assurance, au chômage, fille de 14 ans décédée d'un accident de cheval) : Oui. Et là il y a pas longtemps j'ai rencontré un copain que je n'avais pas vu depuis... quelques années. On avait nos enfants dans la même école primaire. Et après on s'est perdu de vue. Et puis bon « Comment tu vas... » Je lui explique que je suis sans travail, que je cherche... Et... son épouse je ne la connaissais pas trop. Et... « Bon et tes enfants ils vont bien ? » « Bah oui Nicolas ça va. Il bosse. Et puis... » J'ai dit « J'ai perdu ma fille, ça fait trois ans ». J'ai vu sa femme se liquéfier à côté. Elle me dit « Je suis vraiment désolée. J'ai su. Mais je n'avais pas fait le lien ». Elle n'avait pas fait le lien. Et lui ne savait plus. Et je dis « Mais ce n'est pas grave. Je n'ai pas non plus... Mis un article dans la presse pour informer tout le monde. Tu n'étais pas censé savoir. » Et puis d'en parler ça fait du bien aussi. J'ai pleuré et voilà. Voilà. J'ai deux enfants [*insiste sur le « deux »*].

Si l'effet d'annonce peut surprendre par sa soudaineté, la révélation ici est possible car l'interaction est fortement cadrée dans le temps : n'ayant pas vu cette connaissance depuis de nombreuses

années, la probabilité est faible de le revoir rapidement. En ce sens, le retournement du stigmate passe par une revendication identitaire qui est aussi une revendication de l'exceptionnalité du statut d'endeuillée. Le stigmate du deuil peut à la fois agir comme force excluante et, en même temps, être revalorisé dans les contextes qui ne mettent pas en danger l'identité parentale. De plus, dans ces deux entretiens, il est clair que le nombre d'enfants apparaît comme déterminant (« J'ai deux enfants »). L'insistance sur ce nombre dans les entretiens provient d'un double enjeu : celui de la non-invisibilisation des autres enfants et celui de l'affirmation de l'enfant défunt·e dans la lignée, faisant ainsi le lien entre statut parental et parenté (Déchaux, 2009c).

Ces analyses montrent que, dans le contexte des nouvelles relations, le deuil apparaît comme un statut stigmatisé. L'analyse est bien relationnelle ici puisqu'elle renvoie moins à la catégorie elle-même qu'aux réactions perçues. Cet effet de stigmate est directement lié à la peur de la contamination symbolique vue précédemment : en effet, il découle directement de l'éloignement des parents endeuillé·e·s de la norme habituelle du statut parental. Les raisonnements en termes de contamination symbolique et de stigmate se complètent : la contamination symbolique agit sur les proches ou les relations préexistantes, quand le stigmate devient visible notamment dans les nouvelles relations. Les trajectoires amicales des personnes endeuillées se trouvent ainsi marquées par des effets de marginalisation dans les sphères de sociabilité. Cette marginalisation n'est pas qu'un élément exogène : à terme, elle intègre la manière dont les individus se perçoivent et demandent à être perçus. Nous pouvons même aller plus loin et montrer que cette marginalisation n'est pas qu'un processus touchant aux sphères de sociabilité, mais contamine une appartenance plus large : avec le deuil, c'est l'appartenance même au groupe des parents, à la parentalité, qui est questionnée.

2.3 La liminalité des parents endeuillé·e·s

Regarder spécifiquement la sphère amicale des parents en deuil permet de voir des éléments de bifurcation, notamment autour de l'exclusion des sphères de sociabilité. Mais plus globalement, c'est l'appartenance même au groupe des parents qui est questionnée. Cette dimension a déjà été soulevée par Elizabeth Farnsworth et Katherine Allen, dans leur travail sur les mères endeuillées⁷⁸ (1996), qui font le constat d'expériences de marginalisation rapportées par toutes les mères enquêtées, que ce soit au niveau individuel, conjugal ou familial. Analyser la position des parents endeuillé·e·s revient à analyser la forme particulière de la marginalité qui les caractérise. Plus que

⁷⁸ Leur étude porte sur les mères ayant perdu un·e très jeune enfant, âgé·e de deux jours à quatorze mois.

de marge alors, il conviendrait de reprendre la terminologie plus précise de Victor Turner (1969) et de parler de liminalité.

Les travaux de Victor Turner (1969), dans la continuité de ceux de Van Gennep ([1909] 2011), s'intéressent aux groupes de personnes mis en marge suite à des phénomènes de séparation. Il considère que certaines personnes, mises en marge d'une société et de sa structure (lors d'un rituel ou non), forment alors une *communitas*. Mais cette situation peut s'avérer également *dangereuse* car la situation sociale de l'individu qui la subit est alors indéfinie et indéfinissable ; il se trouve dans une situation correspondant presque à une mort sociale, une forme de « limbes ». Cette représentation de la liminalité chez Victor Turner est intéressante car elle permet à la fois de caractériser plus précisément la position des parents, et en même temps d'explicitier le parallèle entre leur position et celle de leur enfant. En effet, Anselm Strauss montre que la mort peut être conçue comme une succession de « statuts transitionnels », avec des passages non fixés dans le temps, des séquences d'événements qui ne sont pas institutionnellement prescrites, les actions des différents participants ne sont que partiellement régulées, ce processus est défini comme indésirable. De même que pour la mort, dans le cadre du deuil, ce sont les combinaisons complexes de ces dimensions qui donnent lieu à des variations multiples de trajectoires (Baszanger, 1992). On retrouve ainsi une homologie complète entre la position des enfants défunt·e·s et la position des parents en deuil. De ce fait, si les parents se retrouvent en situation de marginalité, c'est à la fois de par les ambiguïtés propres à leur position (être un parent sans enfant) et en même temps de par l'indétermination de la position de l'enfant défunt·e (à la fois absent·e et omniprésent·e dans les relations). Plus encore, ce concept de liminalité est intégré dans l'identité parentale : le vocabulaire de l'exclusion et de l'exceptionnalité est extrêmement présent, comme nous allons le voir, dans les discours des parents. Se dessine ainsi une véritable trajectoire de deuil, aux étapes indéterminées, mais dont la contrainte suprême (le décès de leur enfant) devient un élément structurant de leur identité.

Les parents en deuil se définissent ainsi eux-mêmes en marge de la parentalité, ils ne peuvent plus être des parents comme les autres. Cela étant, si les parents en deuil se trouvent dans cette position liminale, ils peuvent, sous certaines conditions, se retrouver dans une *communitas*. C'est avec ce prisme d'analyse que nous regarderons leur participation aux associations de parents en deuil.

2.3.1 Ne plus être un parent « normal »

Dans les entretiens, les parents expriment de manière extrêmement claire un ressenti de liminalité : ils et elles sont toujours parents, mais des parents à part. D'après Victor Turner (1969),

l'individu en position liminale présente des traits spécifiques : il échappe aux classements sociologiques puisqu'il est dans une situation d'entre-deux ; il est mort au pays des vivants.

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : C'est-à-dire que, de mars à janvier je ne pouvais plus vivre. Je n'étais absolument pas suicidaire, mais j'étais incapable de vivre. Donc je dormais un maximum d'heures par jour, parce que quand je dormais je ne souffrais pas. Et je voyais vraiment pas ce que je faisais là. J'étais comme derrière une vitre. Je voyais les autres vivre. J'étais une martienne. Je savais pas comment j'allais continuer. Mais je me disais « de toute façon ça va pas durer éternellement comme ça, ça va forcément redémarrer, quand je ne sais pas, mais pour l'instant c'est impossible de vivre pour moi »

Les images de séparation (« martienne », « derrière une vitre ») évoquent bien ce détachement du monde des « vivants », c'est-à-dire ici des personnes non endeuillé·e·s. Cet extrait d'entretien offre un exemple d'expression de la liminalité, qui se retrouve dans les discours ou dans les pratiques (isolement, arrêt des activités sociales par peur de « mal faire ») de la plupart des parents enquêté·e·s : leur situation semble alors indéfinie et indéfinissable ; elle correspond presque à une mort sociale, une forme de « limbes » (Turner, 1969). Ici s'ajoute également la représentation du deuil comme excluant et marginalisant :

Françoise Laval : C'est-à-dire que j'étais devenue un monstre. Et je me disais « tu es en train de devenir folle », en fait « tu hantes la maison, tu n'es pas une mère normale pour tes enfants, tu peux plus vivre, tu fais tout ce que tu peux, mais tu n'y arrives pas, en même temps tu n'es pas suicidaire, mais tu n'y arrives pas. Donc tu deviens assez monstrueuse. Y a plus d'humanité ».

Le discours de François Laval permet d'illustrer les raisons même de cette exclusion : elle tient à l'ambiguïté et l'anormalité statutaire ainsi conférée (« plus une mère normale »). L'utilisation du champ lexical du fantastique (« hanter », « monstrueuse ») a pour fonction d'illustrer la sortie de « l'humanité » entendue comme norme. On assiste dans ce discours à une montée en généralité des sphères d'exclusion : on passe de l'exclusion de la maternité (Françoise ne peut plus être une mère « normale ») à celle de l'humanité. Cette montée en généralité traduit la souffrance vécue, mais illustre également l'absence de normes explicites sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire dans une telle situation. Il y a exclusion de l'humanité car il y a indéfinition du rôle social de mère endeuillée et de ce qui en est attendu. Le sentiment d'exception fait écho à l'exclusion par la souffrance que nous avons vue précédemment. Deux éléments participent donc de cette exclusion : la souffrance et le sentiment d'exceptionnalité qu'elle procure, et l'absence de normes explicites qui régissent le statut d'endeuillé. Le deuil d'enfant est exprimé comme une exclusion par rapport au statut parental car il devient impossible pour cette mère de jouer son « rôle » envers les enfants encore vivant·e·s et, en même temps, de vivre pleinement la douleur de son deuil. Les figures de

marginalité mobilisées dans le discours (« martienne », « monstre ») rendent bien compte à la fois de la souffrance et du sentiment d'exclusion créés par cette souffrance (Ricoeur, [1994] 2013). C'est par la souffrance que la rupture se fait entre les autres parents et les parents en deuil.

À bien des égards, la situation des parents endeuillé·e·s peut être rapprochée de celle décrite par Henri-Jaques Stiker (2007) à propos des personnes en situation de handicap. D'après Stiker, « la différence avec la liminalité et la position de seuil, constatée par l'anthropologue dans nombre de sociétés, c'est que les personnes handicapées sont condamnées à demeurer dans l'entre-deux. [...] Il y a bien eu séparation du monde "ordinaire", il y a bien seuil, mais la nouvelle agrégation ne se fait pas, ou si mal [...] Il y a cristallisation, gel, de la situation intermédiaire » (Stiker, 2007, p. 10). Le point commun entre la position des parents en deuil et des personnes handicapées se fait donc autour de la conception de la liminalité, qui n'est pas une liminalité temporaire, mais une liminalité qui dure, cristallisée et inscrite dans une temporalité longue.

Cela est particulièrement bien illustré par le discours de Corinne Genu.

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées d'un accident de voiture) : Les gens me regardaient bizarrement quoi. Je disais, mais, alors j'en ai parlé un peu à la psy et je lui disais « mais j'ai l'impression d'être une extra-terrestre quoi ». Parce que les gens vous regardent bizarrement. J'avais l'impression que j'avais plus le droit de sortir, que j'avais plus le droit d'aller au restaurant, que j'avais plus... Parce que j'avais peur du regard des gens quoi. Parce que les gens ils vous regardent bizarrement hein. Et ça ça me faisait un peu peur au début. Je disais à mon mari « ben on sort pas, parce que les gens ils vont... », parce que j'avais peur que les gens ils disent « oh ben t'as vu, ils ont perdu leur deux filles et ils vont quand même au restaurant... ». [...] Alors je me dis, mais je disais à la psy « mais je, je suis pas normale. Je dois pas être normale quoi ». [...] Parce que souvent on me disait « mais comment tu fais ? Nous on pourrait pas ». [...] Mais des fois j'ai croisé aussi des personnes qui baissaient la tête en me croisant. Pour pas parler je pense, pour pas me demander si je vais bien, pour pas me demander... Après je comprends aussi, c'est pas... c'est pas évident hein de... Mais au début, je me suis dis « mais je suis une extra-terrestre ».

Cet entretien de Corinne Genu illustre bien les incertitudes normatives qui entourent le deuil et notamment les pratiques sociales en contexte de deuil. Du fait de l'absence de normes, l'idée de continuer à vivre s'accompagne d'une crainte du regard d'autrui : les parents endeuillé·e·s devraient à la fois ne pas être trop visibles dans l'espace public, et en même temps exprimer la tristesse qui correspond à leur situation. Ce paradoxe rend bien compte de l'impossibilité de cette condition. On retrouve également dans le discours de Corinne Genu une expression forte du sentiment d'altérité (« je suis une extra-terrestre ») et de liminalité. Cette liminalité est d'autant plus difficile qu'elle dure et s'installe dans le temps. La parentalité endeuillée est ainsi conçue comme une autre forme de parentalité, une parentalité liminale qu'il s'agit tour à tour de cacher et de performer (voir

chapitre suivant). Les parents en deuil se retrouvent aux prises avec un jeu sur leurs émotions pour incarner leur situation de deuil, tout en ne s'éloignant pas trop des attendus sociaux.

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Et après, de fil en aiguille, moi ça m'est difficile de... ça a été difficile pendant très très longtemps. Ça l'est toujours hein. Mais plus de la même façon. Les choses évoluent. De devoir tout continuer. Comme si de rien n'était. De refaire tout. D'aller à l'école, d'aller au boulot, d'aller faire les courses, d'aller chanter, d'aller à la fête de ci, à la fête de là, le machin... Et c'est vrai que c'était extrêmement difficile. C'était extrêmement difficile. J'avais l'impression d'être... Dans une, sur une scène de théâtre en permanence. [*Silence*]

Enquêtrice : Et vous... Sur cette scène de théâtre vous arriviez à... à faire comme... Je sais pas. À tenir le rôle ? Ou c'était trop dur ?

Nathalie Debruisse : Je crois que je l'ai tellement bien tenu le rôle, que quelque part... J'ai dû désarçonner aussi pas mal de... de personnes, de conceptions, de représentations. Heu... De représentations du deuil. Hein on voit c'est, on arrête tout. On pleure, en noir. Hein dans ce type de cliché. Moi ça a été tout le contraire. On continue en musique et en couleur. Et... Et je pense que ça en a désarçonné quand même quelques-uns. [...] Oui c'est un des doubles, triples, quadruples peines. Voilà c'est... Tu vis le pire de ce qui peut t'arriver, mais en plus... En plus il y a des formes de rejet, de mise à l'écart... Qui sont stupides parce qu'elles ne changeront rien. Et... Et c'est vrai que... Je vous l'ai déjà dit, moi pendant longtemps j'ai essayé. J'étais comme sur une scène de théâtre. À continuer de tout mener de front comme si de rien n'était... [...] En me disant que effectivement les gens quand ils te demandent « ça va ? » Alors des fois j'avais envie de... de biffer tout le monde quoi. Mais de me dire, non je vais pas leur dire la réalité. Je vais faire comme tout le monde « oui ça va. Bien sûr que ça va. Il fait beau aujourd'hui ». Parce que justement j'avais peur que ça fasse fuir les gens, la peine. [...] Ben quelque part je me suis épuisée à m'auto-déconnecter. De mes vraies réalités, pour justement essayer de maintenir du lien. Et qu'en fait je crois que j'ai brassé beaucoup d'air. Et que le résultat, c'est le même. Ben c'est celui que je voulais éviter quoi. [*Silence*]

La comparaison entre l'entretien de Corinne Genu et celui de Nathalie Debruisse est intéressant en ce qu'il montre le même sentiment de désapprobation latente face à la volonté de continuer à vivre (« ça en a désarçonné quand même quelques-uns »). Pourtant, contrairement à Corinne Genu, Nathalie Debruisse exprime le « jeu en surface » (Hochschild, [1983] 2017) nécessaire pour performer son appartenance au monde social. L'image de la scène de théâtre est à la fois explicite et renvoie en même temps à toute la thématique interactionniste de « faire bonne figure » ou « garder la face » (Goffman, [1967] 1974). Dans le même temps, Nathalie Debruisse explicite la fatigue que cette forme de jeu sur ses émotions demande, tout en mettant en lumière les injonctions contradictoires qui pèsent sur les parents endeuillé·e·s : sommés de continuer à vivre (et notamment de rester des parents pour les autres enfants), ils doivent cependant exprimer suffisamment leur tristesse pour correspondre à une certaine norme du deuil. Cette somme d'injonctions contradictoires aboutit à un rôle impossible à tenir. De ce point de vue, les derniers

éléments de cet extrait d'entretien sont primordiaux. On y constate la volonté de se conformer aux normes (« Je vais faire comme tout le monde “oui ça va. Bien sûr que ça va. Il fait beau aujourd'hui” ») qui aboutit tout de même à une exclusion des cercles sociaux. Nathalie Debruisse exprime sa tentative de maîtriser la peur de la contamination symbolique. Ce que montre ce cas, c'est que cette peur est liée non pas au comportement des personnes en deuil, mais au statut même d'endeuillé·e. Le stigmate du deuil la traverse et lui échappe. Cela aboutit, pour elle comme pour les autres parents en deuil, à une exclusion sociale.

Les parents en deuil expriment ainsi de grandes incertitudes face aux injonctions normatives perçues. Une de ces incertitudes concerne la manière dont ils peuvent rester parents en l'absence d'un·e enfant. Ce questionnement est particulièrement visible pour les parents ayant perdu leur unique enfant. Cette situation ne s'est rencontrée qu'une fois dans notre corpus d'entretiens, pourtant les deux parents concerné·e·s rencontrent des expériences similaires à celles des autres parents en deuil.

Christian Arette (moniteur de ski, fils de 17 ans décédé d'un accident domestique) : Après si on veut rentrer dans le profond du deuil, je vous le dis le deuil il y a plusieurs étapes. C'est clair. Au début c'est... Vous ne pouvez même plus marcher. C'est... Musculairement tu te dis... T'es là... Merde. Qu'est-ce qui... On voit plus les choses pareil. [...] Tu te lèves, tu luttas, t'as mal partout. Tu te dis « Putain, mais si je me secoue pas je vais tomber malade. Je vais choper une maladie. Je vais en crever de ça ». Au début c'est... Puis après comme je vous ai dit, il y a des jours... Putain. Bon après tu... Tu te surprends même des fois à rigoler. Et alors là tu te... T'es là, tu te vois rigoler et tu te dis « Putain j'ai ri. Ça faisait combien que... » Et tu te dis « C'est pas normal. J'ai pas le droit de rire. Je viens de perdre mon gamin. » Même si ça fait un an, deux ans. Alors tu culpabilises.

L'injonction contradictoire sur les émotions est bien présente dans le discours de Christian Arette. On peut remarquer, là encore, une similitude dans les champs lexicaux mobilisés (maladie, normalité) que l'on retrouve dans l'ensemble de nos entretiens. Ainsi, il n'y a pas de différence de nature entre l'exclusion que connaissent les parents endeuillé·e·s ayant encore des enfants et ceux ayant perdu leur enfant unique. Nous retrouvons, dans leur discours et dans leur expérience, les mêmes jeux sur les émotions et les mêmes questionnements sur leur exclusion et leur liminalité par rapport au groupe des parents.

Céline Vonetti (auxiliaire de puériculture, fils de 17 ans décédé d'un accident domestique) : Quand on vit, quand on est dans la vie... Aujourd'hui je ne suis plus dans la même vie que vous, vous tous, maintenant. Mais quand on vit, on se pose pas toutes ces questions. [...] Donc quand on a perdu un enfant. Qui pour moi, en plus une mère, on l'a porté, ça véhicule tellement de choses. Oui, on se dit qu'on a tout perdu. Et moi j'ai tout perdu. Voilà. En perdant Lucas j'ai tout perdu. Voilà. Alors il faut faire quoi. Il faut faire. Donc au début c'est... Vous êtes comme un robot. Je me suis vue marcher dans la rue. Et... Comme si j'étais dans un film en

fait. Seule. [...] Comme si moi on m'avait projetée là-dedans, mais que ça c'était pas la vie quoi. J'étais un personnage là-dedans et que tout ce qui me passait à côté c'était un flot de gens qui passaient. Et j'entendais des bribes de conversation. Et je me disais « Mais oui ils sont dans la vie eux ». Et là moi je ne me sentais pas dans la vie. Et ça c'est resté longtemps ça. C'est resté longtemps. J'étais pas dans la vie.

Cette distinction établie par Céline Vonetti entre le moi et le vous – désignant ainsi l'ensemble des personnes non endeuillées – remobilise l'idée d'une altérité radicale entre les endeuillé·e·s et les autres. On retrouve dans son discours les images marquant l'extériorité et l'altérité : le film (qui fait écho à la scène de théâtre de Nathalie Debruisse), la sortie du monde des vivants, la question de l'automatisme dans les comportements («vous êtes comme un robot»). Tous ces marqueurs d'exceptionnalité posent une distinction entre sa position et celle des vivant·e·s ou, plus exactement, sa position et celle des parents d'enfants encore vivant·e·s.

Ces exemples montrent que les parents sont dans une position de liminalité, mais plus encore de liminalité cristallisée. À la différence du triptyque exclusion/marge/réintégration (Gennep, [1909] 2011), les parents endeuillés connaissent une exclusion qui dure. Cet isolement particulier avait déjà été constaté par Gordon Riches et Pam Dawson (1996).

Some bereaved parents may therefore find former relationships trivial at best, and at worst, highly anomic, either further isolating them or pushing them towards those 'special' relationships which acknowledge their need for quiet support or emotional expression. (Riches et Dawson, 1996, p. 146)

À l'instar de ces auteur·e·s, nous constatons que les parents de notre corpus se trouvent dans une situation en dehors des normes de la parentalité. Ce faisant, un des recours possibles est de se tourner vers un autre groupe de pairs, un groupe de pairs qui seraient, eux aussi, en position liminale. C'est un des rôles que jouent les associations de parents en deuil.

2.3.2 Les associations de parents en deuil : partager la liminalité

Le poids des incertitudes normatives autour du deuil nous fait dire que, si les parents en deuil se trouvent dans une position liminale, c'est aussi du fait de l'absence d'institution précise pour prendre en charge le deuil en général, et le deuil d'enfant en particulier. Dominique Memmi (2014) et Anne-Sophie Giraud (2015) ont montré la façon dont les institutions et les professionnel·le·s qui les incarnent ont œuvré pour la reconnaissance et la prise en charge des parents d'enfants nés sans vie. Aucun mouvement similaire n'a encore été mené pour les parents en deuil d'enfants en dehors de la périnatalité. On est donc amené à penser que la position particulière des parents ayant perdu un·e enfant tient tout autant de l'absence d'encadrement

institutionnel que de la rareté statistique. En ce sens, le rôle des associations⁷⁹ est fondamental dans la mesure où celles-ci réinscrivent les parents dans une normalité, un vécu partagé. Par le dialogue, elles permettent d'envisager une autre forme de parentalité et d'avoir un discours sur leur enfant défunt·e. Le fait d'être en contact avec des pairs permet de lever le sentiment d'incommunicabilité de la souffrance.

Many bereaved parents seem to inhabit an emotional territory that is inaccessible – and unimaginable – to those of us who have not had to face the death of our child. Repeatedly we have been struck in our research by the strength of the boundary between those who have been through the experience of child bereavement and those who have not, and by the strong identification by parents of a community of 'insiders'. (Riches et Dawson, 1996, p. 145)

Riches et Dawson envisagent cette participation à travers un prisme communautaire d'*insiders* (les endeuillé·e·s) et d'*outsiders* (les non endeuillé·e·s) qui correspond également à ce qu'expriment les parents enquêté·e·s. Une autre manière encore de le concevoir est de remarquer que les groupes de parole et associations permettent une réintégration dans une communauté spécifique : ils ne peuvent plus être des parents comme les autres, mais leur position particulière de parents en deuil trouve, dans ces groupes, une reconnaissance.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 14 ans d'un cancer) : Et en fait ces groupes ont été, je sais pas, où en serait aujourd'hui si, on aurait trouvé un autre moyen de se reconstruire, mais en fait, ces groupes l'avantage c'est que, pour moi c'était le retour dans le monde des humains. [...] Et en fait dans ces groupes nous étions onze parents. Je me suis rendu compte qu'ils étaient comme moi. Donc je n'étais plus un monstre, j'étais simplement dans un état de souffrance qui était tel que j'étais comme les autres. Et donc ça a été un retour à, au monde des humains pour moi. Et à la normalité.

Si les parents en deuil se trouvent à la marge de leur vie sociale précédente, les associations leur permettent une intégration dans une autre vie sociale, dans laquelle leur statut est reconnu car semblable. Ainsi, le biais d'incommunicabilité est levé par le fait que tous les parents de l'association ont cette expérience en commun. C'est ce que Riches et Dawson (1996) désignent comme une "*community of feelings*".

Françoise Laval : Mais ce que je savais c'est que je ne pouvais pas, ce que je ne faisais pas c'est que je ne le pouvais pas. Donc quand y a des gens qui disent « Mais tu devrais, tu vas... ». Non. Et quand on, quand les parents viennent dans notre groupe on leur dit « Nous n'avons pas de recette. C'est vous qui trouverez ce qui répond à vos besoins au moment où ça vous sera possible ». Mais personne n'a de recettes.

⁷⁹ Par exemple les associations telles que *Jonathan Pierres Vivantes*, *Phare Enfants-Parents* ou encore *Apprivoiser l'absence*.

Dans le cas présent, l'absence de normes, de « recettes » est à la fois vécue et revendiquée. Si ce discours semble se rapprocher du discours psychologisant, il s'en distingue par le refus explicite de donner des conseils pour surmonter le deuil. On y retrouve cependant une forte valorisation de la singularité des expériences (« c'est vous qui trouverez ce qui répond à vos besoins ») qui semble constituer, paradoxalement, une norme du deuil. Ainsi, malgré le partage d'expérience, l'exceptionnalité demeure une norme, même au sein des associations et pose des limites dans l'intégration de la personne endeuillée dans un groupe qui le prendrait en charge complètement.

De plus dans cette forme spécifique de liminalité, la prise en charge proposée est essentiellement d'ordre discursif. Ce passage par le discours a des effets d'éviction vis-à-vis des personnes les moins dotées en capital culturel, mais également des effets en termes de genre : au sein des associations de parents en deuil, les pères ont une impression d'exception au sein de la liminalité.

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille de 23 ans décédée d'un cancer) : Et puis l'association Jonathan, ce que ça m'a apporté moi très fortement c'est de me dire « ben ce que je, tout ce qui me passe dans la tête, tout ce que je ressens dans mon corps, dans ma tête, dans mon cœur et tout ça, ... ». Après le décès on se dit « bon, c'est infernal. C'est un raz-de-marée, c'est un, un tsunami. C'est pas normal que ce... Est-ce que c'est normal que ça dure, que je sois anéanti comme ça, que je... j'ai envie de ceci, de cela. Que j'ai envie de la rejoindre ». Bon. Donc déjà c'est rencontrer des gens qui ont vécu la même chose. Et de se dire « ben tiens, eux ils sont, c'est à peu près pareil ». Qui plus est avant, alors on y va un peu avec une certaine appréhension parce qu'on se dit « y a beaucoup de femmes, y a peu d'hommes ». Donc on est toujours le canard, le vilain petit canard au milieu. Mais y a quand même un peu d'hommes. Et on a fait des réunions entre hommes. Et là tout le monde s'exprime. Et les hommes s'expriment plus facilement. Et c'est là où, on faisait assez volontiers le constat au bout d'une heure d'échange que, on est tous logé à la même enseigne et, et ce qui était exprimé d'une certaine manière par les uns était, un peu différemment, mais ça revenait au même par d'autres.

Dominique Anode mobilise ici aussi un champ lexical très similaire à ceux vus précédemment (« tsunami », « c'est pas normal »). À l'instar de Françoise, l'intégration dans une communauté d'expérience apparaît comme un facteur de réintégration. Pourtant, au sein de cette similitude d'expérience, les pères semblent avoir une position particulière (« on est toujours le vilain petit canard au milieu »). Ce que souligne ici Dominique Anode, c'est l'inadéquation entre les normes de genre et l'expression des émotions. Cette inadéquation produit un sentiment de mise en marge dans la marge. Là encore, la présence d'autres pères en deuil permet de recréer un groupe de pairs parmi les pairs. De plus, le support émotionnel et intégrateur fourni n'appartient pas qu'au registre discursif.

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils de 25 ans décédé d'un accident de la route) : Je vois bien à l'association, autant les femmes ont un besoin de parler qui est important, il faut qu'elles parlent de leur enfant. Autant les hommes non, les hommes sont murés, ils se rétractent, ils ferment tout. Et... C'est pourquoi d'ailleurs j'avais prévu de, je vais construire un atelier là à côté. Il devrait sortir de terre au mois de mars. Puis y aura des machines à bois des choses comme ça. Et puis je pense ça aurait été un lieu aussi pour accueillir les hommes, pour les faire venir, pour les sortir de leur isolement, pour... Et en tenant un outil, en faisant des choses ensemble, on peut parler, on peut échanger, on peut... Mais se retrouver autour d'une table pour discuter, alors là, pas du tout, pas du tout. Mais autour d'une activité manuelle, oui.

La proposition de Claude Thereau de lever l'inadéquation entre expression émotionnelle et norme de masculinité traditionnelle est intéressante. Elle passe par la mise en activité de soi (que nous retrouvons dans le fort investissement professionnel des pères, voir chapitre 6 : 3.1.1 *Un investissement professionnel accentué*) et la création d'un groupe à part au sein de l'association. Ainsi, l'intégration par l'association joue également dans le sens d'un renforcement des stéréotypes de genre.

Qu'il s'agisse d'associations physiques ou de groupes de parole en ligne qui permettent également de trouver du soutien et d'échanger sur la position spécifique de parents endeuillés, les associations fournissent donc une communauté dans la liminalité. Au sein de cette communauté cependant, nous retrouvons des logiques d'inclusion et d'exclusion, mais qui, cette fois, obéissent à des logiques genrées. Remarquons cependant que notre analyse sur la fonction des associations est forcément partielle et limitée car les personnes appartenant à des associations de parents en deuil occupaient une position de porte-parole : Françoise Laval est animatrice d'un groupe de parole, Dominique Anode est le trésorier de son association et Claude et Magdalena Thereau ont fondé leur propre association locale de parents en deuil. Leur valorisation de cette forme d'entraide comprend donc quelques biais.

Conclusion

Avant de regarder la famille comme entité qui se constitue sur le temps long, nous nous intéressons à la manière dont les parents continuent d'assurer leur identité parentale malgré la fragilisation que représente la perte d'un enfant. Or, le premier domaine touché par cette fragilisation concerne la sphère amicale. Pour en rendre compte, nous mobilisons les notions de *trajectoire* et de *bifurcation* et nous montrons comment le deuil vient affecter les trajectoires parentales sur le plan des sociabilités. Ainsi se dessine une trajectoire parentale heurtée, marquée par l'éviction d'un certain nombre de cercles sociaux. La contamination symbolique intervient pour marquer la distance avec les relations préexistantes au décès, le stigmate se retrouve dans les nouvelles relations

et ces deux facteurs se combinent pour instituer les parents en deuil dans une position *liminale* par rapport à la parentalité. Tous ces éléments façonnent la trajectoire parentale et, dans un même temps, la définition que les endeuillé·e·s peuvent donner de leur parentalité. Enfin, ce chapitre offre une première illustration de l'opérationnalité de la notion de configuration émotionnelle. En effet, les ami·e·s qui évitent, mettent à l'écart sont ceux qui ne peuvent appartenir à la configuration émotionnelle : la peur de la contamination symbolique du deuil empêche la circulation des émotions entre les parents et certain·e·s proches, créant des bifurcations amicales. Cette fragilisation par l'extérieur de la famille pousse les parents en deuil à chercher à performer leurs rôles parentaux. C'est le contenu de ces rôles, différenciés du point de vue du genre, que nous allons analyser à présent.

Chapitre 6

Parents en deuil : reconfigurer la parentalité

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : Donc ben j'étais en janvier, on était toujours au fond du trou. On n'émergeait pas. Mon mari lui s'est jeté dans le travail à corps perdu. Moi j'étais en sidération. Incapable de faire quoi que ce soit. Et nos enfants étaient des enfants parfaits pour leurs deux parents.

Dans cet extrait d'entretien, Françoise Laval exprime tout des schémas de rôles dans lesquels sont pris les membres de la famille en deuil : on y retrouve la mère qui reste « sidérée », envahie de ses émotions, le père qui surinvestit la sphère professionnelle et les autres enfants prenant soin de leurs parents. La mobilisation de ce vocabulaire (« parfaits pour leurs deux parents ») dit aussi des choses de la culpabilité ressentie par Françoise de ne pouvoir complètement tenir son rôle maternel.

Le deuil est une épreuve individuelle, mais cet individu est pris dans son rôle au sein de la configuration familiale. Avec ses émotions, c'est également son statut et le rôle associé qui sont questionnés. Les parents en deuil voient leur statut parental questionné par l'absence d'un·e enfant. Afin de consolider ce statut malmené, ils et elles tendent à le réaffirmer par des pratiques spécifiques à la situation de deuil. En ce sens, il s'agit bien pour eux et elles de réaffirmer et de performer la parentalité. En outre, cette réaffirmation suit une logique genrée : les pères et les mères endeuillé·e·s ne performant pas leur parentalité de la même manière. Mettre l'accent sur les différences entre paternité et maternité signifie dès lors éclairer la construction des rapports sociaux de sexe et la façon dont ils s'illustrent dans la configuration particulière du deuil. En effet, s'il existe des différences sociales marquées dans les réactions face au deuil, le clivage le plus important et le plus transversal à l'ensemble de nos entretiens est celui qui oppose les pères et les mères. Cette différence de rôle renvoie à la fois à une inégalité dans les rapports de genre et à une différence de statut dans la configuration familiale. Faire famille en deuil, du point de vue des parents, c'est réaffirmer sa position dans la famille, et donc son statut. Ce statut reste cependant défini par un ensemble de relations : relations avec le ou la conjoint·e, relation avec l'enfant défunt·e, relations avec les autres enfants vivant·e·s.

Nous regardons donc dans ce chapitre la manière dont les parents réaffirment leur statut et la manière dont les normes de genre jouent dans cette réaffirmation. Que signifie être parent lorsqu'on est en deuil d'enfant ? Nous mettons en lumière deux niveaux de relations qui définissent l'appartenance au statut de parents. Aussi, après avoir montré les incertitudes normatives qui émergent du deuil, nous verrons qu'être un parent en deuil, c'est aussi rester parent pour les autres enfants, les frères et sœurs de l'enfant défunt·e, mais c'est également se conformer aux normes de parentalité qui sont tout autant des normes de genre.

1 Une parentalité questionnée

La perte d'un·e enfant vient créer une confrontation entre les normes parentales usuelles et celles propres au contexte de deuil. Elle remet ainsi en cause le rôle parental assigné. Cette remise en cause n'est cependant pas homogène et affecte chaque rôle parental de manière spécifique. C'est la raison pour laquelle nous saisissons l'identité parentale sur une modalité individuelle et non pas conjugale.

Pour suivre ce qui est remis en cause dans l'identité parentale, nous nous proposons de porter attention à ce qui est mis en avant dans les discours recueillis, et notamment sur les émotions énoncées. Les émotions rapportées ici (« je me sentais coupable », « j'étais triste ») au même titre que les émotions naissant dans la situation d'entretien (pleurs, rires) sont autant d'indices à relever. Nous faisons en filigrane l'hypothèse que le surgissement des émotions donne des informations sur les points qui font tension et apparaissent ainsi comme des thèmes de questionnements. Il apparaît alors que les moments de bifurcation identitaire sont des moments de tension émotionnelle. Pour les mères, cela renvoie aux injonctions normatives contradictoires auxquelles elles sont confrontées. Du côté des pères, la tristesse et les regrets sont plus souvent associés à l'image d'une lignée avortée.

1.1 Un rôle maternel remis en question

Les sciences sociales ont essentiellement pensé la maternité à travers l'enfantement et l'éducation des enfants. Ainsi Yvonne Knibiehler, dans *Histoire des mères et de la maternité en Occident* (2012) mobilise particulièrement les thématiques liées à l'enfantement, au choix d'avoir ou non un enfant et aux conditions de l'accouchement. Les questions du maternage ou de l'élevage des enfants sont plus rarement abordées. La justification de ce choix se fait en termes avant tout politiques : « Si les mères et la maternité ne sortent pas de l'ombre, c'est peut-être parce que la production des enfants a toujours été, et demeure, un enjeu de pouvoir. Le contrôle de la fécondité féminine est le lieu par excellence de la domination d'un sexe sur l'autre » (Knibiehler, 2012, p. 5). De même, dans

Le métier de mère (2010), Séverine Gojard s'intéresse aux changements de statut liés à la maternité ainsi qu'à l'intervention des acteurs, institutionnels ou non, dans l'apprentissage des gestes de soin aux nourrissons. Ce primat de l'enfantement dans les réflexions autour de la maternité cache ce qui constitue le rôle de mère dans la durée et dans le quotidien. Marie Mathieu, Pauline Rameau et Lucile Ruault (2020) font un constat similaire.

Mais force est donc de constater que lorsque la maternité intervient dans l'arène médiatique, c'est avant tout dans ses formes extraordinaires. On pourrait presque croire que le corps social sait d'évidence comment, couramment, se font et ne se font pas les enfants et a réglé la question des inégalités (de sexe, de classe, de race, d'âge, de sexualité...) qui structurent ce domaine. La vérité est qu'il s'en désintéresse de façon chronique. D'ailleurs, le délaissement courant des périodes subséquentes à la naissance et à la prime enfance, est instructif de ce point de vue. Tout se passe comme si la parentalité s'achevait dès la scolarisation des enfants. (Giraud, 2015, p. 97)

La maternité est ainsi peu interrogée dans ses modalités quotidiennes et les travaux contemporains donnent l'impression que la maternité disparaît des radars politiques et, conséquemment, sociologiques au moment de l'adolescence. Or, qu'advient-il de la maternité, notamment de la maternité quotidienne (Weber, 2005) lorsque l'enfant disparaît ? Comment le deuil d'enfant remet-il en cause la définition identitaire des mères ?

Si l'approche de la maternité par le deuil peut sembler surprenante, elle n'en est pas moins centrale dans les travaux contemporains (Paillet, 2007 ; Memmi, 2011 ; Clavandier et Charrier, 2014 ; Giraud, 2015) qui posent la question des liens maintenus entre les jeunes enfants décédés prématurément et leurs parents, ainsi que de la manière dont ce deuil vient questionner l'identité parentale. Anne-Sophie Giraud (2015) montre comment le deuil d'enfants nés sans vie vient mettre en doute la maternité.

Beaucoup de femmes attestent pour cette raison se sentir bloquées entre deux états. D'un côté, elles ne sont pas considérées comme mère, car elles n'ont pas d'enfant à choyer, à élever. Et pourtant, elles ont porté cet enfant dans leur ventre, l'ont senti, et en ont accouché. Ce sentiment est rendu d'autant plus fort que, lorsque la grossesse s'interrompt, la femme se sent déjà mère, mais ne peut plus jouer ce rôle et n'est pas reconnue comme telle. [...] De même, « nier » l'existence de cet « enfant » revient à nier ce statut de « mère » ne pouvant exister indépendamment du statut d'enfant. (Giraud, 2015, p. 96)

Toutefois, l'ensemble de ces travaux se concentrent sur un deuil particulier : le deuil périnatal. La perte d'un·e enfant adolescent·e soulève pourtant d'autres enjeux. Dans ce cas-là, la reconnaissance sociale du statut de mère est acquise, et le temps long et partagé a pu asseoir une socialisation commune. Il faut alors réinventer un quotidien autrefois partagé. En effet, le temps long partagé peut être considéré comme un vecteur de socialisation bidirectionnelle (Court et Henri-Panabière,

2012 ; Vanhée et al., 2013). En ce sens, il est possible de penser les enfants comme des autrui significatifs (Berger et Kellner, [1964] 1988), à savoir comme certains des acteurs principaux de la construction de la vision du monde et de l'identité d'ego. Cet argument jouerait particulièrement dans la remise en cause de la maternité par le deuil.

Si la mère participe plus que le père à l'éducation et à la socialisation des enfants, si elle partage plus de temps, d'activités, de zones de vie avec eux, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle confère plus facilement que le père à leurs enfants un statut d'autrui significatif. (Céroux, 2006, p. 130)

Cela étant, il faudrait également regarder la manière dont ce rôle est questionné. À travers les discours recueillis, nous voyons que ce questionnement du rôle passe par une incertitude normative insérée dans un intense prisme émotionnel : les mères en deuil se trouvent aux prises avec des injonctions normatives contradictoires qui sont vectrices de souffrance. La situation de deuil vient donc interroger la maternité, à la fois dans ses pratiques et dans ses rapports à la norme. Elle offre un autre regard pour penser les injonctions qui pèsent sur les mères : toute la question est alors de savoir comme être encore mère lorsque son enfant a disparu.

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : Perdre un enfant, c'est quelque chose d'inimaginable. Et c'est quelque chose qui est contre nature, c'est-à-dire que ça n'est pas normal, enfin... Moi actuellement je suis en vie, au début après la mort de notre enfant, je ne pouvais plus vivre parce que pour moi c'était mes tripes, ce n'était pas envisageable de survivre à mon enfant. C'est-à-dire que, c'était presque, oui c'était révoltant d'être en vie. [...] Parce que c'était pas dans l'ordre des choses. Être là et pas son enfant c'est pas dans l'ordre des choses. Parce qu'en plus on a la responsabilité d'avoir donné la vie.

Le discours de Françoise exprime bien cette souffrance liée à l'incertitude de son statut. On y retrouve aussi bien des éléments de la naturalisation de la maternité (« c'était mes tripes », « ce n'est pas dans l'ordre des choses ») qu'une volonté de caractériser le deuil de tout parent en général (à travers l'emploi de l'infinitif dans la première phrase). Se distinguent là encore des éléments concernant la sortie de la normalité (« ce n'est pas normal »). L'expression de sa peine tend à qualifier de manière générale l'identité parentale, et plus particulièrement maternelle. À cela s'ajoute le thème de la responsabilité féminine, prémisses de la culpabilité définissant le rôle maternel que nous verrons plus tard. C'est alors toute la teneur de leur rôle social qui est questionnée, ce qui amplifie la souffrance.

Cette incertitude doit être rapprochée de la liminarité statutaire vue précédemment. Dans le contexte du deuil, la maternité est accompagnée d'un flou social et, de fait, d'une incertitude sur les normes qui la concernent. Ces incertitudes portent aussi bien sur la maternité en elle-même, comme nous allons le voir dans la relation aux enfants, que sur les pratiques quotidiennes qui

mettent en jeu un regard extérieur. Le flou normatif vient également de l'imprécision des personnes imposant les normes. Selon les enquêtées qui s'expriment à ce sujet, cela donne même lieu à une définition contradictoire.

Jacqueline Marnoty (responsable de secteur, fils de 22 ans décédé d'un accident de moto) :
Si on sourit, et ben on nous reproche. Si on pleure on nous le reproche. Si, 'fin tout nous est reproché, on ne sait plus où se positionner. [...] Le fait de, comment dire ça... Les reproches que les gens font. Nous font énormément, on se rend pas compte que ça peut nous blesser. Et elle [*la psychologue*] m'a dit « mais c'est... », le fait qu'elle me dise « mais vous avez le droit de souffrir, c'est votre enfant, c'est normal ». Et ben il m'était pas venu à l'idée que ce soit normal.

Nous retrouvons ici une expression de la liminarité qui caractérise la position des parents : la non-appartenance à la parentalité normale et normée ne se voit jamais aussi bien que dans les doutes des parents sur ce qu'il convient de faire dans leur situation. Cette crainte du regard extérieur associé à un jugement permanent fait ainsi directement écho au discours produit par Corinne Genu (voir Chapitre 1 : 2.1.2 *La normalisation du deuil par la psychologie*). Mais ici, le point de vue de Jacqueline insiste sur la souffrance créée par cette incertitude normative, ainsi que sur l'indétermination des entrepreneurs de morale (« les gens », « on nous le reproche »). Dans le cas présent, Jacqueline est confrontée à deux discours opposés. Dans un premier temps, le reproche des pleurs prend place dans un cadre qui est celui de la sociabilité amicale. La critique émane de deux origines : à la fois une certaine norme amicale, qui veut que l'on n'exprime pas de sentiments trop forts en public, et en même temps la peur de la contamination symbolique contenue dans le deuil. Cette exclusion peut également renvoyer à l'incommunicabilité de la souffrance. Dans un second temps, ce discours rentre en contradiction avec celui de la psychologue qui réinscrit l'expérience vécue dans une situation de normalité qui est celle du deuil. Les deux normes auxquelles Jacqueline est confrontée ne sont donc pas du même ordre : d'un côté la norme de la sociabilité habituelle (ne pas pleurer), de l'autre celle du deuil. Jacqueline Marnoty subit donc à la fois une exclusion des anciennes sphères de sociabilité et une réinscription de l'expérience singulière dans une certaine « normalité » reconnue par une autorité légitime (la psychologue). De ce fait, la souffrance exprimée renvoie également à l'absence de cadre normatif qui définit la maternité en deuil.

Le statut occupé par ces femmes est donc double et les place dans une identité indistincte. Cet état peut être vécu comme une remise en cause identitaire plus profonde affectant toutes les sphères de la vie sociale.

Jacqueline Marnoty : Ben je dirais qu'avant j'étais quelqu'un de, de plein de vie. À faire des bêtises, à sourire, à dire, voilà, à inviter des personnes à faire la fête, tout ça. Et je dirais que maintenant, j'ai moins envie. [...] Et ce qui est difficile c'est de se dire... [*pleure*]... [*Parle en pleurant*] de vivre dans la douleur. Tout le reste de ma vie. [...] Et ça va être difficile d'accepter

de vivre moi, avec cette douleur-là. Et j'aimerais pouvoir revenir comme j'étais avant. Sans parler de la présence de Damien, mais d'être moi.

Dans le discours de Jacqueline, la distinction est très forte entre les deux identités, avant et après le décès. Le « soi » (« être moi ») se réfère ici à sa vie avant la mort de son fils. En ce sens, la situation de deuil affecte toutes les sphères de la vie sociale en modifiant la définition que l'on peut donner de soi. On assiste donc à un mouvement ambigu. D'un côté, le deuil, et la souffrance qui l'accompagne, créent une séparation des mères avec les autres, qu'ils soient membres de la famille ou personnes extérieures. De l'autre côté, cela entraîne le désir de réaffirmer son statut de mère, quitte à adopter celui de mère endeuillée. Toutefois, s'il est légitime de parler de statut ici, dans la mesure où il s'agit bien d'une position sociale en lien avec la structure et la position d'autrui, ce statut n'en est pas moins équivoque dans la mesure où il ne s'accompagne pas d'un rôle à tenir qui aurait une définition institutionnalisée et s'accompagnerait de normes et de sanctions clairement définies.

Les incertitudes que connaissent les mères en deuil sont donc liées à cet ensemble d'injonctions contradictoires qui caractérisent la maternité de manière générale, associées au flou autour des normes du deuil. Le deuil questionne la maternité du point de vue des normes qui encadrent le rôle. Ce sont également ces incertitudes de rôle qui caractériseront la relation aux autres enfants encore vivants ainsi que les modalités de performance du rôle de mère. Pourtant, les discours des pères en deuil mettent bien moins en exergue l'existence d'injonctions contradictoires : le deuil semble moins remettre en question le rôle paternel par rapport aux normes parentales, mais davantage par rapport à l'inscription dans la lignée.

1.2 Le deuil paternel : une mise en danger de la lignée ?

À la différence des mères qui mettent l'accent sur le regard extérieur et sur la manière dont elles peuvent, en situation de deuil, se conformer aux normes maternelles, les pères mobilisent bien moins ces éléments d'incertitude normative dans leur discours. En revanche, il apparaît un élément absent des discours maternels : la reproduction de la lignée. Tout se passe comme si la paternité trouvait d'autres moyens de renforcer son rôle (à travers l'investissement professionnel par exemple), mais que l'absence d'enfant venait contester la paternité dans la visée reproductive.

L'inscription dans la lignée est bien une composante assez traditionnelle du rôle paternel, mettant ainsi en avant l'enjeu de transmission.

À côté de, ou combiné avec, cette dimension de la paternité en acte, la deuxième dimension du désir d'enfant, l'axe de la transmission, renvoie au prolongement de soi et à l'inscription dans une généalogie. De nombreux hommes évoquent un désir de transmission. Que transmet-on ? Les gènes si on est père biologique, mais aussi des valeurs, une lignée, une appartenance.

Certains évoquent sans préciser davantage le besoin d'une descendance. C'est que, comme l'écrit E. Gratton, « le désir d'enfant comme désir de transmission renvoie à la fois au prolongement de soi, à l'inscription dans une généalogie et à une participation à la communauté des hommes » (Gratton, 2008, p. 108). (Martial, 2011, p. 109)

Les pères mobilisent des logiques d'identification qui leur permettent de trouver leur place au sein de la famille. Ces logiques passent notamment par une mise en avant de son identité comme représentant de la lignée et par une relation filiale accentuant cette perpétuation de soi. Or, nous retrouvons pleinement cette dimension chez certains de nos enquêtés. Plusieurs de nos enquêtés, lorsque nous leur demandons de décrire leur famille, remontent jusqu'aux grands-parents et peuvent suivre la ligne de filiation jusqu'aux petits-neveux et nièces. Si cette représentation de la famille rend compte d'une prédominance de la famille élargie, elle est également l'expression d'une lignée égocentrée : on part de la filiation à soi pour comprendre l'inscription générationnelle de la famille. Cette représentation de la famille comme lignée et fortement corrélée avec un accent mis sur la filiation biologique. De ce point de vue, le fait d'être désormais sans filiation interroge doublement l'identité paternelle, à la fois du point de vue du rôle et du point de vue du statut.

Enquêtrice : Et lui y a pas eu des moments qui ont été compliqués ou qui ont été...

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans un accident de voiture) : Ben oui. Lui c'est difficile aussi parce que lui c'était ses deux filles. Moi il me reste ma grande fille, mais lui, c'est vraiment ses deux filles, c'est... Et puis lui comme il me dit « jamais on les mariera », jamais il aura des petits-enfants vraiment. Voilà, c'est aussi compliqué hein. [...]

Enquêtrice : Et ça, vous trouvez que votre mari ça l'a particulièrement touché ?

Corinne Genu : Ben un petit peu ouais, quand même. C'est... Voilà quoi.

Enquêtrice : De ne pas avoir de petits enfants...

Corinne Genu : Oui. Hum. Même si on a parce qu'il les considère comme les siens les deux de Julie, mais je veux dire c'est pas sa chaire, c'est pas son sang, c'est pas... Voilà quoi.

Les regrets rapportés par Corinne Genu concernant son conjoint mettent l'accent sur deux dimensions. Tout d'abord, la question de la filiation est première : le « jamais on les mariera » renvoie à l'absence de lien d'alliance et d'agrandissement de la lignée. Ensuite, les regrets exprimés portent à la fois sur les personnes manquantes (ses filles) et sur ce qu'elles ne vivront pas, mais aussi sur la filiation biologique (« c'est pas sa chaire, c'est pas son sang ») qui a été interrompue. Cet exemple permet de mettre en exergue l'importance de ces éléments traditionnels de la filiation dans les discours paternels : en interrompant la reproduction de la lignée, le décès vient remettre en cause un des éléments garantissant la permanence de leur statut.

Dans le cas de la famille Genu, l'absence d'autres enfants du côté du père valorise particulièrement la dimension biologique de la filiation. Cette valorisation du biologique a également comme corollaire une valorisation des liens conjugaux et d'alliances potentielles pour l'enfant défunt·e

Enquêtrice : Pour vous l'absence de Kévin elle se ressent dans quoi concrètement ? Pour vous ? Qu'est-ce qui a changé ?

Thierry Giovanni (chauffeur routier, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : Dans un sens, c'est que j'aurais aimé qu'il soit là, comme là que son frère il a eu un petit. De voir la situation, de voir comment ils auraient évolué. Voilà. De voir s'il avait eu une copine, s'il aurait eu un gosse. De voir comment il serait. Voilà. C'est un peu ça que je regrette.

Les propos de Thierry Giovanni, dont le fils aîné est père d'un enfant de deux ans, permettent de voir que les regrets ne s'expriment pas uniquement en l'absence de toute filiation. Ici, c'est une branche de la filiation qui n'aboutit pas et nourrit le chagrin. La juxtaposition dans le discours entre la relation amoureuse et la filiation (« de voir s'il aurait eu une copine, s'il aurait eu un gosse ») semble poser une relation causale entre la conjugalité et la reproduction. À ce titre, les regrets exprimés sont doubles : à la fois pour son enfant défunt, de ne pas avoir vécu ces moments de vie conçus comme des étapes importantes, et en même temps, d'un point de vue individuel, de ne pas voir se perpétuer une partie de la lignée.

Ces éléments se retrouvent explicitement dans le discours de Jean-Marc Raffali qui s'inscrit pleinement dans une représentation de la famille comme lignée. Jean-Marc se définit lui-même comme le chef de famille, exprimant ainsi une représentation très traditionnelle du rôle paternel.

Jean-Marc Raffali (commercial puis pizzaiolo, à la retraite, fils de 22 ans décédé d'un accident de plongée) : Là aussi, moi je suis un, je suis un peu un chef de famille, je suis un peu un dictateur aussi [*rires*]. Je suis un peu, ouais, un peu dictateur, c'est ce qu'on me dit comme ça. Mais bon.

Une telle représentation de la lignée induit un rapport à la paternité très spécifique. Ainsi, lorsqu'il lui est demandé de raconter son meilleur souvenir avec son fils, Jean-Marc me répond en situant ce souvenir lors de la toute petite enfance.

Jean-Marc Raffali : Je suis encore nostalgique, ou heureux, de repenser quand ils étaient bébés. Juste quand ils commençaient à marcher et tout là, qu'il y avait les... ça là c'est... Je me dis quand je vois des jeunes parents « vite vite profite ». Tu vois là de sentir tes bras, ton enfant, là c'est plus, c'est ce que je, c'est ça quoi. Son premier sourire, cette période-là, où dans le couple on était, on avait recréé ce foyer de l'amour. Pour moi c'est ça le plus beau. C'est le, le... la tendre enfance quoi.

La nostalgie énoncée ici se concentre sur le moment de transmission de la vie. La source de l'émotion ici vient autant de l'innocence enfantine que de la sensation d'avoir participé à la

transmission familiale. Cet aspect renvoie à une conception de la paternité comme reproduction de soi et de sa lignée, associée à une représentation de l'enfant instigateur de la famille (Théry, 1998). Cet enjeu de la transmission est d'autant plus prégnant dans le cas de Jean-Marc que son fils défunt était le fils aîné. Ce souvenir de la tendre petite enfance est également associé à une représentation de son fils comme son double.

Enquêtrice : D'accord. Et tu peux me parler de Corentin [*son cadet*] ? Ce qu'il fait, ce qu'il fait dans la vie et... ?

Jean-Marc Raffali : Corentin ? Corentin c'est un... Il a subi un petit peu le, à mon corps défendant, et avec Jean [*l'aîné*] j'ai eu, je l'ai façonné à ma main. Et même involontairement, mais tout ce que je faisais il le faisait. Donc il était chasseur, pêcheur, jusqu'aboutiste, entier, tout ça. Et Corentin né deux années après. Il prend, il a pris un peu ombrage de cette fusion que nous avons Jean et tout. Il s'est senti un petit peu mal aimé. Bon, ça s'est passé. [...] Mais j'allais à la chasse il était naturel qu'il vienne à la chasse. Je faisais de la plongée, il faisait de la plongée. Je faisais du parachutisme, il faisait du parachutisme. Je veux dire c'était un double, c'était mon ombre, c'était... Alors je me suis, moi j'ai jamais forcé comme ça. Il se trouve qu'il suivait quoi.

Le discours de Jean-Marc Raffali explicite nettement qu'il concevait son fils aîné comme une reproduction de lui-même. L'idée du double est intéressante sur ce point : elle montre bien la problématique de la reproduction de soi qui est explicitée ici en termes générationnels, mais également en termes identitaires. De ce point de vue, il est révélateur que cette relation privilégiée se soit mise en place avec l'aîné, et non avec le cadet : on peut penser qu'une fois que la reproduction de soi est effectuée, l'enjeu identitaire dans l'implication des autres enfants est bien moins fort. Mais de ce rapprochement identitaire va découler une difficulté d'autant plus forte : avec le décès, c'est aussi le double qui disparaît. La disparition de Jean remet en cause la capacité de Jean-Marc à perpétuer son être social. Cet aspect se perçoit notamment dans l'expression d'une volonté à peine dissimulée de se mettre en danger.

Jean-Marc Raffali : J'ai fait un peu, je crois que je fais un peu de, d'automutilation, en étant à fond dans les trucs. Là je suis encore blessé, je me suis cassé, je viens de me casser une épaule, je me suis ouvert la main. Je suis un petit peu, je me suicide à petite dose quoi. Alors maintenant, je vois que je fais de la peine à tout le monde, je vais me calmer, mais j'étais un peu dans cette spirale quoi. [...] Mais bon, petit à petit tu vois on m'a fait comprendre que ça servait à rien de se bousiller quoi. Donc on continue. On continue.

Ce désintérêt de vivre de Jean-Marc illustre un mal-être qui est avant tout identitaire : c'est le rôle de père comme protecteur de la lignée qui est mis à mal par le décès de l'enfant aîné. Cet aspect est renforcé par l'identification très forte que projetait Jean-Marc sur son fils (identification d'autant plus forte qu'elle s'incarne dans le choix du prénom de son fils). Dans cette relation identitaire, deux dimensions s'articulaient pour produire cette assimilation de l'un à l'autre : le genre et la place

dans la fratrie. Il semblerait donc qu'ici, la relation filiale et la transmission identitaire dépendent davantage du rang de naissance que du genre.

Cette analyse approfondie de l'exemple de Jean-Marc Raffali montre comment le deuil vient questionner des aspects essentiels de l'identité paternelle : en interrompant partiellement la lignée, c'est une partie de ce qui constitue la représentation traditionnelle de la paternité qui est remise en question. De plus, l'analyse de ce cas nous montre comment les émotions (nostalgie, regrets, tristesse) informent à la fois sur les éléments qui font sens pour l'identité paternelle et en même temps sur ceux qui sont ébranlés par le deuil.

La perte d'un·e enfant vient s'inscrire dans cette représentation traditionnelle de la famille comme lignée et, dans le même mouvement, en réactive les mécanismes et les regrets associés. Avec le deuil, c'est également les choix qui ont été faits pour se conformer à une identité paternelle plutôt traditionnelle qui peuvent être mis à l'épreuve. Le discours de Claude Thereau permet de voir comment la perte de l'enfant interroge autrement les choix éducatifs passés. En effet, lorsque Claude parle de son fils, il exprime énormément de regrets concernant la méconnaissance qu'il a pu avoir de lui. Une des choses qui l'a le plus marqué et surpris a été de voir à quel point son fils était apprécié et estimé par ses amis. Claude regrette de ne pas avoir réussi à voir ces aspects-là chez son fils. La justification qu'il en donne tient justement à la position dans la fratrie.

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils de 25 ans décédé d'un accident de la route) : Moi j'avoue que je suis passé un petit peu à côté de tout ça.

Enquêtrice : Pourquoi ?

Claude Thereau : Ben je sais pas, déjà c'est le deuxième. Vous savez, je vois bien les relations des parents avec le deuxième enfant, c'est toujours plus compliqué qu'avec le premier ou le troisième. Je vois bien que les deuxièmes ont souvent des problèmes comportementaux dans une famille.

Ce discours de Claude met l'accent sur la position dans la fratrie comme déterminant de la relation filiale. D'après les propos qu'il développera par la suite, les parents, plus admiratifs de l'aîné·e, sont plus exigeant·e·s avec le cadet. En tout cas, ce modèle correspond à la façon dont il a vécu sa paternité : Claude a eu des relations assez tendues avec son fils Loïc, le cadet, et ce jusqu'à l'âge adulte. On peut ainsi penser que l'investissement identitaire s'était déjà porté sur la fille aînée, Sylvia. En effet, Sylvia s'inscrit parfaitement dans la reproduction du modèle paternel dans le choix de ses études, privilégiant des études de médecine alors qu'elle était particulièrement douée en langues. En ce sens, la trajectoire professionnelle de Sylvia mime presque exactement celle de son père : lui non plus n'est pas allé en médecine par aspiration ou grâce à une vocation particulière, mais parce qu'il réalisait ainsi le désir de son père.

Claude Thereau : En fait quand j'ai fait mon bac je savais pas trop quoi faire, et mon père m'a dit « vas donc faire en médecine ». En fait lui voulait faire médecine en fait. Donc j'ai assouvi le désir du papa, comme c'est souvent. Et... Parce que lui il voulait pas être dans l'armée, mais enfin voilà, enfin bref. Donc alors, je faisais médecine.

La lucidité de Claude dans la reproduction du désir paternel surprend d'autant plus qu'il a un reproduit un mécanisme quasiment similaire avec l'orientation de sa fille aînée.

Claude Thereau : Ben Sylvia, c'était, c'était, c'était une petite fille droite, travaillait très bien, toujours tac, un bon petit soldat. Voilà. Qui a fait médecine, je pense, pas sa voie du tout. Pfff... Est-ce que je l'ai, je l'ai, je l'ai vraiment pas forcé à faire médecine, j'ai pas cette impression, mais elle savait pas quoi faire et puis bon, c'est un peu comme pour moi, finalement si tu sais pas quoi faire va en médecine, tu vas trouver. Mais en fait je crois que ça lui allait pas, c'est pas ça qu'elle aurait dû faire. Elle aurait voulu avoir un métier avec des langues, enfin bon elle parle plusieurs langues, etc. Et, donc elle a, bon petit soldat, donc elle a continué.

On voit ici comment les mécanismes qui ont fonctionné pour lui (choix de la filière médicale par défaut) ont été reportés de façon similaire sur sa fille. En ce sens-là, la trajectoire de la fille suit la même logique que celle du père. Cet exemple permet de mettre en lumière que, dans la reproduction sociale, la position dans la fratrie semble prédominer sur le genre. Cependant, dans le cas de Claude Thereau comme dans celui de Jean-Marc Raffali, la reproduction de soi par l'investissement dans les enfants est assez explicite.

Ces exemples nous ont permis d'observer un élément constitutif de l'identité paternelle de nos enquêtés, à savoir une représentation assez traditionnelle de la paternité associée à un idéal de reproduction sociale de soi. Cette reproduction passe notamment par un fort investissement identitaire sur l'aîné·e. La mort d'un·e enfant vient toutefois remettre en cause ces jalons identitaires, et cela est d'autant plus fort lorsque l'enfant qui disparaît était le porteur de cette transmission.

Si le deuil questionne la parentalité, il ne la remet pas en cause pas de la même manière pour les mères et pour les pères. Les mères en deuil font face à des injonctions normatives contradictoires qui sont source d'exclusion sociale. Du côté de la paternité, dans la mesure où les pères enquêtés s'identifient plutôt à une paternité de statut, la remise en cause identitaire passe par une inquiétude sur la perpétuation de la lignée. Ces discours nous donnent également à voir un fort investissement identitaire dans la figure de l'aîné·e qui apparaît comme une reproduction sociale de soi. Dans les deux cas, cette remise en cause est exprimée sur un registre émotionnel : c'est en suivant les émotions que nous pouvons détecter, dans les discours, ce qui fait tension d'un point de vue identitaire. Cependant, cette tension identitaire émerge, pour les pères comme pour les mères du hiatus introduit par le deuil : la parentalité est questionnée à partir du moment où une des

personnes qui la définissait (un·e enfant) disparaît. Dès lors, comment font les parents pour renforcer cette identité malmenée ? Nous verrons que la réaffirmation de l'identité parentale passe par deux prismes : l'attention portée aux autres enfants encore vivant·e·s d'une part, et la réaffirmation de son statut à travers la performance des normes de genre d'autre part.

2 Rester parent pour les autres enfants

Les parents en deuil voient ainsi leur statut parental questionné par l'absence d'un·e enfant. Afin de consolider ce statut malmené, ils et elles tendent à le réaffirmer par des pratiques spécifiques à la situation de deuil. En ce sens, il s'agit bien pour eux et elles de « performer » la parentalité. Cette « performance » ne semble pas être propre à ce deuil particulier. Anne-Sophie Giraud (2015) montre ainsi que les femmes ayant perdu un·e enfant au moment de la naissance vont continuer à exercer certaines fonctions parentales telles que des démonstrations d'affection ou un entretien plus physique qui passe par le soin de la tombe ou la célébration des anniversaires. On constate des comportements similaires du côté des parents, et notamment des mères, ayant perdu un·e enfant adolescent·e (voir chapitre 7 : 2.2 *La visite au cimetière*). Mais, à la différence des situations d'enfants nés sans vie, les parents ici sont moins à la recherche d'un statut qu'à une réaffirmation de celui-ci et cette réaffirmation de la parentalité suit une logique genrée.

Du fait de nos matériaux essentiellement discursifs, nous ne pouvons travailler pleinement sur les pratiques. En revanche, nous avons accès au vécu des rôles parentaux ainsi qu'aux représentations associées à ce rôle. Ainsi, à travers les discours, nous voyons que les parents en deuil questionnent moins leur statut de parents que leur capacité à le rester. Cette remise en cause concerne essentiellement les rôles parentaux et s'exprime particulièrement par rapport aux enfants survivants. La distinction est ici primordiale entre le statut (acquis avec la naissance de l'enfant et cristallisé dans le quotidien) et le rôle, entendu comme ce que l'individu doit faire pour valider sa présence dans ce statut (Linton, [1945] 1999). Si le deuil vient questionner le statut parental, les parents en deuil réaffirment ce statut en investissant leur rôle. La dimension relationnelle est ici primordiale : c'est par la relation avec l'enfant défunt, mais aussi par l'attention accordée aux autres enfants de l'adelphie que les parents en deuil confortent une identité mise à mal tout en œuvrant à la perpétuation des places et rôles de chacun dans la famille.

Comment continuer à performer l'identité parentale, tout en s'en construisant une nouvelle dans laquelle le deuil devient omniprésent ? Du côté des pères, la réaffirmation de l'identité parentale repose sur la valorisation des autres membres de la fratrie. Le deuil n'est pas vécu sur le mode du dilemme culpabilisant, mais sur celui de la compensation : l'absence d'un enfant doit être compensée par un investissement supplémentaire envers celles et ceux qui restent. L'exemple de

Pascal Dimopoulos illustre parfaitement cette situation de concentration de l'attention et des soins sur les autres membres de l'adelphie.

Pascal Dimopoulos (enseignant, fils de 16 ans décédé d'un cancer) : Mais, moi je me suis de suite focalisé sur les filles. [...]

Enquêtrice : Quand vous dites que vous vous êtes focalisé sur vos filles, c'est-à-dire ?

Pascal Dimopoulos : Ça veut dire que j'avais 30 % d'amour à distribuer en plus.

Enquêtrice : Oui.

Pascal Papadopoulos : Voilà, donc je l'ai distribué [...], mais je pense qu'à partir du décès de Jules, elles ont été 100 % de ma préoccupation.

En se reconcentrant sur les relations avec ses filles, Pascal Dimopoulos réinvestit la relation filiale et le rôle paternel. De plus, les modalités de ce réinvestissement obéissent à des logiques genrées : l'attention et la sécurisation des enfants obéissent bien à une modalité assez traditionnelle du rôle paternel : « Les entretiens font apparaître un dernier type d'engagement des pères, généralement absent des définitions statistiques du travail parental : la sécurisation des enfants. Il s'agit bien sûr d'abord de la sécurité matérielle au jour le jour, qui renvoie au rôle traditionnel de *breadwinner*. » (Cartier et al., 2021, p. 42) Mais ces éléments traditionnels s'accompagnent d'une attention et d'une distribution des sentiments (« j'avais 30 % d'amour à distribuer en plus ») qui va dans le sens d'une modification des relations. Cette pratique de développement de relations plus qualitatives avec les frères et sœurs se retrouve dans différents milieux sociaux : chez Pascal Dimopoulos, professeur en classe préparatoire, comme chez Thierry Giovanni, chauffeur routier ou Stéphane Bargemon, maraîcher.

Thierry Giovanni (chauffeur routier, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : Moi souvent j'y pense, quand je roule en camion... pfff... C'est l'angoisse. J'en ai marre, j'arrive même plus à rouler. Alors maintenant j'en ai complètement marre. Y a tout qui rentre en jeu. [...] Bon après on se bat pour le minot. Comme je dis, il en reste un.

Dans cet extrait d'entretien, Thierry Giovanni confie son envie de partir à la retraite : les longs trajets solitaires qui composent son quotidien de chauffeur routier sont propices aux ressassements et aux pensées tristes. Toutefois, ces difficultés sont compensées par l'exigence financière de continuer à travailler pour subvenir aux besoins de sa famille, et notamment de son autre fils (« Comme je dis, il en reste un »). Si cette remarque peut surprendre dans la mesure où son fils aîné, Alan, est lui-même père de famille et a un emploi stable à temps plein, il faut la comprendre dans l'ensemble de l'économie domestique (les parents d'Alan le soutenant financièrement) ainsi que dans la nécessité identitaire que cet investissement professionnel

recouvre : ne pas arrêter de travailler, c'est à la fois performer son identité de *male breadwinner* en assurant les ressources familiales.

Stéphane Bargemon (maraîcher, fils décédé à 19 ans d'un accident de voiture) : Nicolas il est parti donc Julia... ça a été quand même un grand... un grand choc. Un truc terrible pour elle. C'était son grand-frère. Elle le badait et tout. Donc là elle est devenue beaucoup plus... Il lui a fallu du temps je pense. Y a eu pas mal de problèmes aussi. Psychologiques et tout. Mais elle s'est posée. Elle a mûri plus vite en fin de compte. [*Me raconte les tensions qui existaient entre son fils et lui*] Avec Julia non. Justement ça m'a boulever... ça m'a... pfffff... ça m'a changé les rapports que j'avais. J'avais des rapports plus conflictuels avec Nicolas. Bon en tant que garçon aussi. Garçon garçon, c'était plus conflictuel que... Et puis bon avec ce qui s'est passé j'avais plus envie de... Ben de me disputer avec Julia. Ou quoi que ce soit. J'avais envie de lui dire « Bon ben faut nous dire les trucs. Donc si tu veux nous dire... » Si on veut qu'elle nous dise des trucs il faut pas non plus la braquer. Si on la braque elle nous dira plus des trucs. Voilà. Les relations se sont... Pas détendues parce qu'elles étaient pas tendues, mais... Plus ouvertes on va dire.

La modification des relations entre Stéphane Bargemon et sa fille est à la fois expliquée par une différence de genre (les relations père-fille étant supposées moins conflictuelles que les relations père-fils) et par la transformation de perceptions produite par le décès. Stéphane Bargemon met ainsi davantage l'accent sur la communication et l'apaisement des relations. Du côté des pères investissant une paternité plutôt traditionnelle, le contexte de deuil modifie ainsi les relations filiales pour les développer sur des modalités plus affinitaires. On observe donc que le réinvestissement de l'attention parental sur les autres enfants permet au père de reconforter leur identité parentale mise en difficulté par le deuil.

Toutefois, cette réaffirmation identitaire est possible dans la mesure où les pères ne conçoivent pas leur relation avec les autres enfants comme des relations concurrentes à celles qu'ils pourraient entretenir avec l'enfant défunt·e. Il en va différemment pour les mères endeuillées qui, pour leur part, vivent et expriment un fort tiraillement entre les membres de l'adelphie et l'enfant décédé·e. Du côté maternel, la réaffirmation statutaire passe par un soin quotidien accordé aux traces de l'enfant défunt·e. Par exemple, la visite et l'entretien de la tombe sont des pratiques courantes, voire quotidiennes, pour les mères enquêtées. Chantal Giovanni, dont le fils est décédé à 20 ans d'un cancer, explique qu'elle s'y rendait tous les jours, deux à trois fois par jour, et ce même plusieurs années après la mort de son fils. De manière analogue, Magdalena Therreau (femme au foyer, fils de 25 ans décédé à l'étranger d'un accident de voiture) aurait aimé à ce que son fils soit enterré dans sa commune afin d'aller le voir tous les jours, mais ce désir s'est heurté à la volonté de son mari de mettre le corps dans la concession familiale, située dans une ville voisine. L'intérêt à la proximité physique et les fréquences des visites illustrent cette volonté d'apporter un soin, une attention, de la même manière que cela pourrait être fait pour un·e enfant encore en vie. L'entretien

et la conservation des chambres à coucher peuvent également être perçus comme une manière de se maintenir dans un rôle de soin vis-à-vis de l'enfant. Les quelques chambres qu'il m'a été donné de voir n'avaient pas été touchées, malgré le temps écoulé depuis le décès (parfois plus de dix ans). Or, le souci accordé à ces espaces malgré leur non-utilisation (les mères concernées me disent y faire régulièrement la poussière, y changent les draps, etc.) permet d'inscrire la maternité endeuillée dans des pratiques de soin quotidien, et ce malgré l'absence de la personne à qui ces soins sont destinés. Ces pratiques s'inscrivent donc dans l'ensemble du travail de *care* pris en charge par les femmes : performer la maternité, c'est aussi continuer à prendre soin de l'enfant défunt·e.

Or, ce travail de *care* visant l'enfant défunt·e est chronophage et entre en contradiction avec les activités parentales plus traditionnelles. Aussi la culpabilité est un élément central de la définition du rôle maternel (Gojard, 2010) et celle-ci apparaît dans toute son ambivalence lorsqu'il s'agit du soin apporté aux frères et sœurs de l'enfant défunt·e. L'équivoque de cette situation vient du fait que ces femmes ont le statut de mère, mais se trouvent dans l'incapacité, émotionnelle et matérielle, d'en tenir le rôle. De plus, l'indéfinition normative vue précédemment va de pair avec une indéfinition de soi et n'est pas sans conséquence dans la relation entretenue avec les autres enfants.

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : Les morceaux je les ai recollés, mais la personne n'est plus la même. Et ça c'est important pour la fratrie parce que les frères et sœurs perdent leur frère, mais ils perdent aussi leurs parents. Les parents ne sont, deviennent d'autres... Ils ne reconnaissent plus leurs parents. Parce que leurs parents ont changé après ça. Voilà. Eux aussi ont changé, mais quand on est un enfant je pense que on a... on s'attend pas à ce que ses parents soient plus les mêmes. Enfin, on a besoin d'une continuité.

La généralité mobilisée dans ce discours (« on ») tend à produire une généralisation de l'expérience singulière de Françoise Laval à tout parent endeuillé·e. Sans aller jusque-là, la représentation mobilisée ici est révélatrice des relations parents-enfants après le deuil. Si les parents représentent des autrui significatifs, alors comment se construire, à quelles normes se référer lorsque ceux-ci sont dans une situation d'incertitude ? C'est ce que Françoise exprime par le « besoin de continuité ». C'est alors toute la relation avec les autres enfants qui doit être repensée et retravaillée.

Face à cette incapacité à être en deuil tout en prenant soin des autres enfants, les mères avec lesquelles nous avons pu nous entretenir ont dû s'appuyer sur des relais, notamment des relais familiaux :

Valérie Pierre (infirmière, fils de 12 ans décédé dans un accident de voiture) : Moi au quotidien je me laissais porter. Donc voilà y avait les enfants. Donc s'occuper de ses enfants vivants c'est très dur après la mort d'un enfant. Donc j'étais très entourée. C'était Noël, donc y avait ma sœur qui était venue de Toulouse, y avait ses enfants. Donc j'étais, voilà, je crois que je me suis complètement laissée porter à ce moment-là.

L'expression de la passivité (« laisser porter ») révèle la ressource que représentent, particulièrement dans ce contexte, les liens familiaux et amicaux. L'importance du capital social et relationnel pour faire face au deuil est ainsi mise en lumière : les dotations différenciées dans ces ressources conduisent ainsi à des inégalités face au deuil. En s'appuyant sur sa famille et plus largement sur son réseau amical, Valérie peut, pour un temps, ne pas résoudre le dilemme qui se pose entre le soin accordé à ses enfants présents et le souvenir de son enfant décédé. Cet élément est primordial dans la mesure où d'autres mères, moins dotées en capitaux sociaux, devront affronter seules cette contradiction.

Confrontées à l'incertitude de leur rôle, les mères en deuil mettent en place des stratégies de perpétuation de l'identité. Celles-ci passent notamment par une forte valorisation du symbolique et par l'affirmation du droit de l'enfant encore vivant à exister et à être mis sur un pied d'égalité avec l'enfant défunt.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé à 22 ans d'un accident de plongée) : La sœur de Jean-Marc [*son mari*] elle m'avait offert un cœur. En verre. Entouré d'or avec la photo de... Alors, elle m'offre la photo de Jean [*son fils défunt*] dedans. [...] Alors je lui dis « Écoute c'est très gentil, mais, moi il faut que je mette la photo des deux. Parce que moi, tu me vois me promener avec un, la photo d'un et pas de l'autre ? ».

La place accordée aux photos et aux souvenirs de l'enfant disparu est révélatrice de l'importance accordée au symbolique. Chez Christine Raffali, l'affirmation de l'égalité entre enfants, notamment par ce bijou, marque la volonté d'assumer son rôle de mère par rapport à tous ses enfants. L'égalité des enfants apparaît ici comme une norme implicite constitutive du rôle maternel. Cependant, si la position symbolique peut se construire relativement aisément, il n'en est pas de même en ce qui concerne les pratiques. La souffrance vient alors se heurter au désir de tenir son rôle.

Christine Raffali : Donc en 2004 c'était les 20 ans de Corentin. Donc on enterrait l'un et on avait l'autre qui fêtait ses 20 ans. Ça aussi ça a été difficile. Tous les matins je me réveillais à quatre heures. Je regardais la mer, là, du balcon, et je disais « Ce petit il faut que je lui fasse ses 20 ans, c'est pas possible. On n'a qu'une fois 20 ans dans sa vie. Il faut lui faire ses 20 ans. Il faut lui faire ses 20 ans. On n'a pas le droit de pas lui fêter ses 20 ans ». Et puis arrivé à midi, quand j'avais travaillé, que je remontais, à trois heures de l'après-midi, que c'était la pause, je disais à Jean-Marc [*son mari*], alors le matin je lui disais « Faudra faire les 20 ans de Corentin quand même, on n'a pas le droit de le punir, il est assez puni ». Et puis à trois heures qu'on faisait la coupure, je lui disais « Oh, mais j'aurai pas la force, j'aurai pas la force ». [...] Mais ça a duré tous les jours tout l'été.

La nécessité de la célébration du vingtième anniversaire de son cadet est explicitement énoncée de manière normative (répétition de « il faut lui faire ses 20 ans »). Cette norme est pleinement prise en charge par Christine en tant que mère : c'est elle qui en parle à son mari et en porte la charge

mentale (Haicault, 1984). Si cette célébration peut sembler *a priori* anecdotique, on voit qu'elle provoque une souffrance importante. L'équilibre est instable entre la souffrance vécue et le désir de valoriser l'enfant encore en vie.

Cette valorisation des enfants encore en vie s'exprime également dans des éléments bien plus quotidiens.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Cet épisode de notre vie de famille est arrivé au moment où les trois jeunes construisent leur vie d'adulte et, et où les relations avec nous changent de forme, avec nous parents, changent de forme. Et... Que les enfants prennent leur envol et quittent la maison, et prennent leur distance et... [...] Puis bon, qui est je pense une phase pas forcément confortable pour des parents, mais qu'on accepte parce que voilà, c'est dans l'ordre des choses. Mais le fait que là y ait eu le décès de Léa moi j'ai l'impression que c'est plus difficile pour moi parce que... Ben je, j'aurais envie pour combler ce vide de Léa de voir mes enfants plus souvent et que, ben ça correspond pas à leurs besoins à eux. Oui à leur phase de vie quoi. Donc je veux pas...

On observe un double mouvement dans le discours de Danièle Lafeuille : à la fois une hyperprotection qui vient se heurter au départ de ses enfants et en même temps une angoisse nourrie par l'absence de sa fille. La tension dans le discours met en lumière l'ambiguïté de la situation : comment combler son désir de mère et de protection (« combler le vide ») et en même temps leur laisser la place de prendre leur autonomie de jeunes adultes ? Le discours de Danièle rend également compte de sa volonté de valoriser la présence de ses enfants encore vivants, même si cela peut être source de tension (« ça correspond pas à leurs besoins »).

De ce fait, les mères endeuillées se retrouvent dans une position incertaine et instable : malgré un désir très marqué de créer une égalité de statut entre tous leurs enfants, la souffrance causée par le deuil les met dans l'incapacité de performer pleinement le rôle maternel. Cette incapacité vient renforcer une culpabilité latente, déjà omniprésente dans la maternité (Garcia, 2011), mais exacerbée dans la situation de deuil. Toutefois, si dans les cas analysés précédemment, l'ambiguïté du rôle de mère endeuillée s'exprimait à travers une auto-culpabilisation (les mères endeuillées s'en voulant à elles-mêmes de ne plus être « d'assez bonnes mères »), cette incertitude peut être renforcée lorsque les autres enfants se posent en « entrepreneurs de moral » (Becker, 1966) : si les mères ne tiennent pas leur rôle, les autres enfants, et notamment les jeunes adultes, n'hésitent pas à leur rappeler.

Chantal Giovanni (employée de rayon textile puis femme au foyer, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : Voilà, parce que moi j'ai vu que au début je parlais de Kévin. Moi Kévin. Il était parti, mais moi Kévin il était là quoi. Moi j'en avais besoin d'en parler hein. [...] Et alors je faisais que pleurer. Je pleurais, je pleurais. Et Alan [*son fils*] pouvait plus me voir pleurer, c'était trop dur pour lui. [...] Et puis moi j'avais plus envie de rien faire. J'étais là, je tournais en rond toute

la journée. Mais lui il arrivait pour manger, des fois c'était prêt, des fois « Qu'est-ce que tu veux manger ? » machin chose. [...] Et un jour un midi il est arrivé, il s'est mis devant moi. Quand j'ai ouvert les yeux je l'ai vu il m'a dit [*fait un bruit d'exaspération*], ça faisait un petit moment déjà. Il me dit « J'en ai marre. Qu'est-ce que tu veux ? J'arrive et regarde. Regarde comment t'es ? Et t'en as pas marre ? Et putain et ouvre-les ces yeux ! » Et là il me dit « Et moi je compte pas moi ? Je suis là moi ! » Quand il m'a dit ça... [*met ses mains sur sa poitrine*]. Putain ça m'a fait mal. [...] Un petit dé clic.

Si, précédemment, la tension entre rôle de mère et rôle d'endeuillée était prise en charge implicitement par les mères elles-mêmes, ici le rappel à l'ordre est on ne peut plus explicite. Le frère de Kévin s'affirme en se mettant sur un pied d'égalité avec son frère décédé (« je ne compte pas moi ? ») et rappelle à Chantal les attendus du rôle maternel. La situation concrète n'a donc pas pour seule conséquence une incertitude concernant son rôle de mère, elle est également source de souffrance et de tensions au sein de la famille. De plus, le fait qu'au moment de cette interaction, Alan vive encore chez ses parents et sollicite sa mère pour une prise en charge quotidienne (préparation des repas) vient encore exacerber les tensions. Ce cas de figure permet de mettre en avant la nécessité de la prise en compte de la configuration familiale pour analyser les conséquences du deuil. La présence, mais également l'âge et la position dans la trajectoire de vie des autres enfants jouent pleinement dans les situations concrètes de deuil qui, contrairement à ce que l'on aurait pu penser à première vue, sont fortement différenciées.

Ainsi la dimension genrée des rôles parentaux reste prégnante en contexte de deuil. Alors que les pères orientent leur attention sur les autres enfants, leur permettant de cette manière d'échapper à un dilemme culpabilisant, les mères expriment davantage un tiraillement entre le souci d'égalité entre enfants et la souffrance causée par le décès de l'enfant. Lorsque cette culpabilisation n'est pas auto-administrée, les autres enfants peuvent intervenir pour la renforcer. Pour autant, cette différence genrée est significative dans la manière dont les parents tendent à prendre soin des enfants encore en vie.

3 Performer les normes de genre

Si faire famille dans le cadre du deuil c'est chercher à performer son statut, cela s'accompagne d'une performance des normes de genre : la parentalité ne s'exerce pas de la même manière au féminin et au masculin. Aussi, la performance de la paternité et de la maternité renvoient-elle à des rôles genrés différenciés : d'un côté, les pères performant la norme masculine et paternelle en réassurant leur rôle de *male breadwinner* et en mettant à distance les émotions du deuil, de l'autre côté, les mères se voient investies d'une responsabilité émotionnelle qui s'exprime

particulièrement à travers le registre de la culpabilité, que ce soit dans leur rôle maternel quotidien ou face à la mort de leur enfant.

3.1 Assurer le statut de père

Les travaux contemporains sur le deuil mettent avant le surinvestissement professionnel des personnes endeuillées. C'est en tout cas ce que souligne Karine Roudaut en montrant comment certains individus se consacrent pleinement à leur travail pour « penser à autre chose » (Roudaut, 2012, p. 49). Marc-Antoine Berthod et Antonio Magalhaes De Almeida (2011) exposent la prégnance de ce réinvestissement professionnel chez une grande part des personnes ayant subi un deuil. Une des hypothèses possibles suite à ce constat est que le deuil en général, et la perte d'un·e enfant en particulier, remet en cause un des fondements de l'identité des endeuillé·e·s et que ceux-ci sont alors poussés à s'investir dans une sphère indépendante de la personne défunte – ce qu'est la sphère professionnelle. Mais dès lors, comment comprendre que cet investissement professionnel dans le deuil soit à ce point différencié entre les pères et les mères ?

Les discours actuels autour des « nouveaux pères » auraient pu nous amener à penser que les pères rencontrés sont soumis à de nouvelles normes dans l'affirmation de leur statut.

On observe une transformation, dans certains milieux sociaux, de la conception du rôle des pères : alors que la paternité traditionnelle était essentiellement une « paternité de statut » (l'injonction étant principalement d'assurer à ses enfants, par le travail à l'extérieur du foyer, un environnement matériel favorable à leur développement), on a vu émerger au cours des dernières décennies un nouveau modèle de paternité autorisant et même valorisant des investissements jusque-là considérés comme typiquement maternels. (Bereni et al., 2020, p. 124)

Pourtant, les travaux contemporains montrent bien que, malgré une modification lente des comportements, les formes traditionnelles de la paternité résistent.

Ces différents résultats soulignent la force, même au sein d'organisations conduisant à la prise en charge, par les pères, de tout ou partie du quotidien des enfants, de l'assignation des femmes à la gestion de la sphère familiale et domestique et de celle des hommes à la sphère professionnelle. La figure du père pourvoyeur demeure fortement présente dans la construction des identités masculines (Connell, 1999 ; Merla, 2007) et limite l'investissement des pères séparés et divorcés dans l'accomplissement du travail parental au quotidien. (Martial, 2009, p. 99-100)

De fait, la forme de paternité qui semble le mieux qualifier nos enquêtes est bien une paternité de statut. Nous pouvons même aller plus loin et constater que le deuil agit sur la paternité comme un cristallisateur, venant renforcer un attachement déjà fort au rôle traditionnel de père. Plusieurs aspects de cette dimension statutaire sont mis en avant dans ces discours : le père est avant tout le

représentant de la lignée familiale et son rôle est de la perpétuer (voir les sous-parties précédentes), sa masculinité s'affirme dans l'action et s'opposerait à l'expression des sentiments, réservée aux femmes, et enfin, l'identité du *breadwinner*, le pourvoyeur de ressource, est valorisée. Tout ceci nous pousse à dire que, loin de remettre en cause les normes de genre, le deuil aurait plutôt tendance à les renforcer. Plus exactement, être en deuil pour les pères revient à se concentrer sur une position sociale maîtrisée, à compenser l'identité sociale malmenée par un investissement dans des formes assez traditionnelles de la paternité.

Pour résumer, deux éléments ressortent particulièrement des discours concernant la trajectoire des pères en deuil : tout d'abord, un fort investissement dans la sphère professionnelle, et ensuite un rôle social dans le deuil et un rapport aux émotions qui se pense comme second, donnant ainsi la primauté au deuil maternel.

3.1.1 Un investissement professionnel accentué

Les pères rencontrés embrassent complètement l'identité traditionnelle de *male breadwinner*. Alors que cette identité peut être vectrice de tensions dans un contexte éducatif, car elle vient s'opposer à la mise en place d'une relation plus quotidienne et investie avec les enfants, le contexte de deuil transforme l'investissement professionnel en ressource, à la fois pratique et symbolique. Cette valorisation de la sphère professionnelle vient renforcer l'opposition avec l'identité maternelle : à la différence des pères, comme nous le verrons au chapitre suivant, la position professionnelle des mères est fragilisée par le deuil.

Ce surinvestissement peut être interprété comme une réaffirmation identitaire à un statut questionné par la disparition d'un·e enfant. Une autre façon de l'analyser serait de dire que, en contexte de deuil, le statut de *breadwinner* devient un « statut maître » (Hughes, 1945), un statut plus légitime pour faire face au stigmate du deuil pour les pères.

Le porteur de ce stigmate peut se voir réduit à celui-ci, ce qui n'est pas sans rappeler le concept de « statut maître » d'un autre penseur interactionniste, Everett C. Hughes (1945), qui a, quant à lui, théorisé la situation où un statut en surpasse un autre. Il prend l'exemple des personnes noires dont le statut maître de noir prédomine sur leur statut professionnel. En prison, le stigmate associé au statut maître de détenu semble rendre impossible l'affirmation du statut de père par une majorité des individus considérés, discréditant, pour reprendre la terminologie goffmanienne, les principaux intéressés, à leurs yeux et aux yeux des personnels qui les entourent. Le statut maître de détenu empêcherait alors dans le contexte de la prison l'émergence de rôles familiaux. (Quennehen et Unterreiner, 2022, p. 27)

Nous pouvons reprendre ce raisonnement portant sur les pères incarcérés et regarder ce que fait l'existence de ce « statut maître » pour les pères en deuil. Dans ce contexte, faire face au stigmate

du deuil (voir chapitre précédent), demande de reporter les ressorts de l'identité sur un « statut maître », ici le modèle du *male breadwinner*.

Qui plus est, ce surinvestissement professionnel est rarement un réinvestissement : les pères concernés étaient déjà investis dans leur travail auparavant, bien avant que ne survienne la maladie ou la mort. Cependant, si cet investissement était patent, il est conçu par les enquêtés et leur entourage comme particulièrement marqué à la suite du décès. Ce discours du surinvestissement paternel est explicite notamment dans les entretiens menés avec les frères et sœurs endeuillés. C'est par exemple ce que met en avant Clémence Laval lorsqu'elle nous parle de son père (par ailleurs très peu évoqué dans le reste de l'entretien).

Clémence Laval (étudiante en psychologie, frère de 14 ans décédé d'un cancer) : En fait le truc c'est que mon père a travaillé comme un malade, depuis le début en fait. Depuis le début de sa carrière. 'Fin... On est protestant, le travail, les études (*rires*). [...] C'est que moi mon père il s'est vachement enfermé dans le boulot. De ce que j'ai ressenti tu vois, c'est que... c'est qu'après avoir vécu un truc comme ça soit t'avances soit t'avances pas, tu vois. Mon père a décidé d'avancer pour lui c'était genre, ça passait par le boulot tu vois. C'était sa manière je pense de pas réfléchir à ça, de... d'essayer, 'fin tu vois, de se mettre un projet, un objectif vers le futur tu vois et d'accrocher à ça. 'Fin tu sais c'est un truc où tu t'essaies d'être sur une branche, tu t'accroches à un truc et t'essaies d'avancer par ça. Du coup mon père s'est vachement investi dans sa carrière. Mais il était toujours là hein. Mais il s'est vachement investi dans sa carrière.

Le discours de Clémence souligne bien cette idée d'un surinvestissement permettant d'avancer, sans pour autant être un réinvestissement : la carrière de son père semble toujours avoir été un élément structurant de son identité et de l'organisation familiale. Deux images sont évocatrices dans ce discours. Le thème de l'enfermement d'abord (« il s'est vachement enfermé dans le boulot ») qui met en exergue une séparation nette entre sphère intime et sphère professionnelle : l'enfermement est davantage une mise à distance d'une sphère pour une autre. Le thème de la branche ensuite, du support auquel se raccrocher. Cette image nous semble particulièrement parlante et offre une bonne représentation de ce surinvestissement paternel dans le travail pour pallier l'identité malmenée : le décès de l'enfant est compensé de manière identitaire par une autre « branche », l'investissement professionnel. Le fait que ces éléments de discours apparaissent dans les entretiens menés avec les frères et sœurs nous dit aussi des choses sur la manière dont ils ont pu percevoir la réaction de leurs parents face au deuil.

Enquêtrice : Vos parents ils ont réagi comment après ?

Rémi Anode (responsable d'exploitation, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Ben... Papa du coup, ben je pense dans le travail en fait. Il a travaillé pour... une sorte d'exutoire. Et puis, et Maman, ben qui était bien, bien déprimée et puis... Ouais elle était dépressive. Et donc c'est,

elle s'est shootée aux médicaments. Aux antidépresseurs. Donc elle dormait beaucoup. Et... Et, ouais, voilà, comment ils ont réagi. Et après ils se sont pas mal investis, ils se sont fait aider par l'association.

Le discours de Rémi Anode est explicite de la dualité que nous tentons de mettre en lumière : alors qu'il souligne l'investissement professionnel de son père comme « exutoire », sa mère elle est assignée au débordement émotionnel qui doit être médicalement contrôlé. L'opposition entre action et émotion comme associée à deux pôles, masculin et féminin, est tout à fait distincte. On pourrait faire l'hypothèse que cet investissement professionnel des pères, souligné par les enfants, répond à une injonction à la virilité.

Qui plus est, ces pratiques d'investissement professionnel différenciées n'apparaissent pas que dans les faits rapportés par les autres membres de la famille : les pères eux-mêmes mettent en avant la manière dont ils ont pu investir le domaine professionnel après le décès de leur enfant.

Enquêtrice : Et vous avez fait comment dans votre travail, vous avez pris des... ?

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils de 25 ans décédé d'un accident de la route) : Pareil, j'ai continué. Et ça m'a beaucoup aidé. Et j'ai, pour moi le travail a été thérapeutique. Et je me suis toujours demandé comment Magdalena faisait, elle qui n'avait pas de travail. Mais pour moi ça m'a aidé parce que... [...] Non ça m'a beaucoup aidé. Ça évite à l'esprit de gamberger. Y a ce qui y a à faire. Y a les soucis, les responsabilités, le stress, tout ça. Moi ça m'a beaucoup aidé. Magdalena, pfff... Elle avait pas ce soutien-là.

Claude présente nettement le travail comme une ressource (« pour moi le travail a été thérapeutique »). La mise en opposition avec la situation de sa femme, qui a toujours été femme au foyer, est très forte. Ce discours explicite la division genrée du travail qui produit une assignation des femmes au travail domestique et, ce faisant, les prive d'une ressource dans le contexte du deuil. Nous verrons par la suite que la réalité est bien moins simple et que pères et mères endeuillées ne peuvent pas s'investir et trouver un soutien similaire dans la sphère professionnelle après le décès de leur enfant. Par ailleurs, l'idée que la mise en activité professionnelle permet de ne pas se concentrer sur la peine n'est pas nouvelle (Berthod et Magalhaes De Almeida, 2011), mais a le mérite d'être particulièrement claire ici. L'investissement dans le travail peut être comme un évitement du domicile conjugal qui apparaît, dans ce contexte, comme une nécessité. Cependant, on ne doit pas perdre de vue que, si cet investissement professionnel est bien une ressource, il prend place dans une trajectoire professionnelle déjà fortement investie, et ce au détriment de la sphère familiale.

Enquêtrice : Oui. Mais avant ça, enfin avant le... Quand ils étaient plus petits, ou même quand ils étaient adolescents, vous étiez proches de votre fille et de vos fils ou... ?

Claude Thereau : Je crois que j'avais pas le temps. Honnêtement j'étais très très pris par... par l'hôpital. [...] Et je crois que j'étais très très peu disponible. Et c'était des, des journées qui faisaient 10 heures hein. C'est 8h-8h, 8h-20 h. Je regrette oui, très très peu disponible,

complètement bouffé par mon travail, et par mes obligations et par le stress que ça générerait.
En fait je crois que j'étais très peu disponible, en tout cas pas suffisamment, je regrette. [...]

Dans le discours de Claude, le travail est présenté comme une contrainte qui, à terme, entraîne des regrets (ne pas voir grandir ses enfants), et ce d'autant plus dans le contexte du deuil. Mais cette contrainte peut également se transformer en ressource face au deuil : le moindre investissement parental au profit de l'investissement professionnel permet de « continuer » après le deuil, d'avoir un point fixe en dehors de la famille. L'identité paternelle s'appuyant sur la sphère productive, le surinvestissement dans le travail permet de maintenir cette identité. On peut également faire l'hypothèse que les regrets exprimés par Claude Thereau montrent qu'il a intégré la norme des « nouveaux pères », investis dans le quotidien de leurs enfants (Cartier et al., 2021), mais que cette norme n'a pas agi au moment où il était actif professionnellement. Ainsi le contexte de deuil vient réaffirmer un statut paternel déjà endossé auparavant : l'implication professionnelle des pères ici n'est nullement un élément de rupture mais vient, au contraire, renforcer la continuité des trajectoires.

Cette importance de l'investissement professionnel des pères après le deuil de leur enfant est d'autant plus intéressante qu'elle se vérifie dans tous les milieux sociaux. Ainsi Pascal, Dimopoulos, dont le fils de 16 ans est décédé pendant l'été des suites d'un cancer, a repris le travail dès la rentrée suivante, alors que sa femme n'a pu recommencer à travailler que six mois plus tard. Interrogé sur la précocité de son retour au travail, Pascal répond en exposant la dimension identitaire de sa situation professionnelle.

Pascal Dimopoulos (enseignant, fils de 16 ans décédé d'un cancer) : Je pense que c'est ce qui me construit donc... C'est ce qui me tient. C'est ce qui m'a tenu en fait. Voilà. Je suis un gros bosseur donc... Je ne pouvais pas imaginer ne pas aller travailler.

Dans une position sociale très différente, Didier Borondo, agent de maintenance dans une municipalité, dont le fils de 20 ans s'est suicidé dans son jardin, a également recommencé rapidement à travailler.

Enquêtrice : Oui ? Et du coup comment ça s'est passé dans le travail ? Est-ce que vous avez repris le travail de suite après ?

Didier Borondo (agent de maintenance, fils de 20 ans décédé d'un suicide) : Oui. Obligé.

Enquêtrice : Le lendemain ?

Didier Borondo : Non pas le lendemain mais oui. Faut oublier.

Enquêtrice : Oui. Et ça vous a aidé à oublier ?

Didier Borondo : Non, mais... On est mieux. Après.

Enquêtrice : Ouais. Vous préférez.... Vous préférez être chez vous ou être au travail ?

Didier Borondo : Être au travail.

Ces deux discours sont ceux de pères dont les situations sociales sont diamétralement opposées, que ce soit en termes de capitaux économiques ou culturels, ou encore du fait de la cause de décès de leur enfant. Pour autant, nous y retrouvons les deux éléments qui semblent conforter la relation entre identité paternelle et sphère professionnelle après le deuil : le support identitaire d'un côté (« ça me construit »), et de l'autre la mise en activité qui a le mérite de faire sortir de la sphère domestique (et donc de l'omniprésence de l'absence). De même, il y a une mise en opposition très forte, dans le discours de ces trois pères, entre la sphère professionnelle et la sphère domestique. L'investissement dans le travail agit autant comme un support identitaire que comme une façon de se distinguer des mères qui, elles, occupent encore l'espace domestique. L'investissement professionnel est donc une double ressource : à la fois ressource identitaire, mais également ressource qui extrait de la sphère domestique, espace de rappel constant de l'absence de l'enfant. Cette double fonction du travail n'est pas propre au deuil et a pu être mise en exergue par ailleurs sur d'autres terrains, notamment dans le cas des prises en charge de malades de cancer.

Ce point est également ressorti de nos entretiens, le travail étant non seulement perçu comme une ressource, mais aussi comme une échappatoire temporaire aux relations complexes et souvent très prenantes avec un parent âgé ou un conjoint malade. (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016, p. 5)

Ce qui est spécifique ici, c'est la forte dimension genrée dans l'aide représentée par la sphère professionnelle : nous verrons que les mères en deuil ne peuvent pas bénéficier de manière similaire du travail comme ressource. Le travail est donc bien conçu ici comme un rapport social, une appropriation de ressources au fondement de leur identité et qui contribue à la reproduction des rôles sexués (Delphy, 2013).

Pour autant, si l'investissement professionnel peut être conçu comme une aide à visée « thérapeutique », il ne faut pas oublier que la valorisation de la virilité traditionnelle qui l'accompagne ne va pas sans encombre pour les pères. L'injonction répétée à la non-expression de leurs sentiments peut les conduire à des comportements relativement destructeurs.

Enquêtrice : Et quand, 'fin vous avez réouvert le commerce en juin après, ou en juillet ? Vous avez arrêté de travailler après ?

Jean-Marc Raffali (commercial puis pizzaiolo, à la retraite, fils de 22 ans décédé d'un accident de plongée) : Et puis après on a repris parce que bon, moi je suis, 'fin... Autant bon on a, on a les sentiments, on a tout ça, mais moi je suis froid aussi sur les événements, c'est-à-dire à partir du moment où tu décides de, de continuer à vivre, d'abord pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'on a notre fils, on a des amis et tout. Tu peux pas lâcher prise alors que... l'envie nous en a, nous a pris aussi, d'en finir avec la vie. Mais tu peux pas. Tu peux pas, eu égard aux autres. Tu te dis « bon ben si tu continues, tu continues ». Et puis la vie a repris son, son cours. [...] Moi j'aurais pu un peu tomber... 'Fin je suis un peu tombé dans l'apéritif. J'étais un peu, un peu alcoolique quand même. C'était peut-être ma faiblesse, ma compensation

momentanée. Mais bon, petit à petit tu vois on m'a fait comprendre que ça servait à rien de se bousiller quoi. Donc on continue. On continue. Si on doit continuer, on continue.

L'insistance sur le terme « continuer » est intéressante ici et fait écho aux autres discours recueillis par ailleurs. Cette mobilisation lexicale marque la volonté de Jean-Marc de faire le lien entre son identité d'avant le décès et son identité présente. Néanmoins, on peut remarquer que cette continuité n'est en rien évidente et le pousse à avoir des comportements destructeurs vis-à-vis de sa santé (ici, un alcoolisme euphémisé). L'accent mis sur la continuité, et notamment sur la continuité professionnelle, est à la fois une ressource cognitive, mais peut amener les pères à une négation de leurs émotions et à une mise en danger d'eux-mêmes.

De plus, au-delà de cette mise en danger de soi, le désinvestissement familial qui accompagne le surinvestissement professionnel fragilise la relation conjugale.

Enquêtrice : Mais il (*son compagnon*) vous a dit pourquoi il voulait pas arrêter de travailler, ou pourquoi il voulait pas... Prendre une pause ou...

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : [*Fume*] Réellement, réellement, en profondeur non. Non en surface oui. Qu'il avait pas envie d'arrêter de travailler. Que travailler ça le... Il pensait à autre chose, il faisait autre chose, etc. Ce que je peux comprendre hein. Effectivement quand on travaille on fait autre chose quoi. Mais... Son travail c'est s'occuper en gros des enfants des autres quoi. Voilà. Il en avait à la maison. Et... Et après en profondeur de savoir... Je sais pas. Je, je... Je sais pas franchement. Je pense qu'il comptait à ce que je tienne. Ce que j'ai fait hein. Trois ans de plus. Mais je pense que j'étais exécrable. 'Fin... J'étais exécrable, mais lui aussi était exécrable. Je veux dire ça pouvait pas. Ça pouvait pas fonctionner réellement quoi.

La relation de Nathalie Debruisse avec son ancien compagnon est assez significative des tensions conjugales qui peuvent émerger en contexte de deuil. En effet, Nathalie reproche au père de ses enfants de ne pas avoir privilégié la sphère familiale par rapport à la sphère professionnelle, lui déléguant ainsi à elle l'ensemble des charges liées au soin émotionnel de la famille (« je pense qu'il comptait à ce que je tienne »). Cette tension est d'autant plus vive ici que Nathalie et son ancien conjoint sont dans le même secteur d'activité et occupent des fonctions proches (elle est intervenante sociale et il est animateur socio-culturel). Ici cette délégation du travail émotionnel de deuil (voir chapitre 7 : 1.2 *Le travail émotionnel* de deuil : essais de définition) conduit à des oppositions de plus en plus fortes qui se solderont par une séparation, trois ans après le décès de leur fils.

Nous avons vu comment la sphère professionnelle, en tant que garante du rôle paternel de *breadwinner*, se trouve fortement investie à la suite de la perte d'un·e enfant. Si on considère le deuil comme une situation de remise en cause identitaire, les pères et les mères ne disposent pas des mêmes ressources pratiques et symboliques pour faire face à celle-ci. La différence la plus marquée concerne

l'impact du deuil sur les trajectoires professionnelles : pour les hommes, le travail agit la plupart du temps comme une ressource mobilisable pour affronter le deuil (à l'instar de ce que montrent Berthod et Magalhaes De Almeida, 2011).

3.1.2 La primauté du deuil maternel

Les pères œuvrent au maintien de leur statut en se réinscrivant pleinement dans les normes de genre. Parmi celles-ci, la mise à distance des émotions est particulièrement vive. Cette mise à distance, déjà entrevue précédemment, s'accompagne de la valorisation de leur rôle de soutien vis-à-vis des mères. En effet, les registres d'expression émotionnelle sont différents pour les pères et les mères. Alors que la souffrance exprimée par les mères a pour objet principal l'enfant disparu, les pères expriment leurs émotions de manière plus médiatisée : ils mettent en exergue cette souffrance maternelle dans l'expression de leur sentiment d'impuissance. Dans cette co-construction des rôles parentaux, une hiérarchie des souffrances est mise en avant (Robson et Walter, 2012) dans laquelle le deuil maternel devrait être premier. Cette différence d'expressivité dans la peine a été soulevée de manière similaire dans d'autres travaux.

The public work of expressing the pain of grief appears to be done, on the whole, by women. Women more frequently embody their grief: their pain is integral to their actions. Women are the chief weepers and the chief mourners. [...] Men who grieve openly are less common and are less tolerated – mainstream discourse holds that men should be strong for their wives. (Riches et Dawson, 1996, p. 149)

Riches et Dawson lèvent bien le voile sur ce qui sous-tend cette hiérarchie des souffrances : les femmes sont premières dans la peine ("*chief weepers and chief mourners*") là où les hommes se voient assignés un rôle de soutien ("*men should be strong for their wives*"). Cette dimension genrée de la souffrance renvoie aux oppositions traditionnelles entre les statuts parentaux ainsi qu'aux manières différenciées de les incarner.

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille de 23 ans décédée d'un cancer) : Et je dirais moi en tant qu'homme, le fait de perdre, perdre notre fille, j'ai en même temps, j'y ai perdu mon épouse en quelque sorte. Parce que j'y ai gagné une mère hypertrophiée, la mère blessée. Donc... Voilà, c'est, ça change un peu les relations dans le couple également, c'est pas.... C'est vrai que c'est difficile de voir près de soi une personne qui souffre et pas de, et d'être impuissant. Alors ça, ça aussi c'est un, c'est un problème fondamental je trouve. À la fois pendant la maladie de Sophie, d'être là et d'être impuissant. Alors on, on fait plein de choses autour, mais qu'ont... Se sentir impuissant à guérir quoi. Alors maladroitement, on essaie de combler différemment. En étant un peu plus présent, un peu plus intentionné, un peu, mais... Et puis après de voir ses enfants, son épouse de, de les sentir souffrir. De pas être... À part écouter, mais.... Ça c'est pas, c'est vrai que c'est pas facile à vivre.

L'exemple de Dominique permet d'illustrer le fait que la reconfiguration de ce rôle paternel, dans la maladie et dans le deuil, se conçoit d'abord dans l'action et dans la protection. Si la culpabilité maternelle s'exprime avant tout en relation à l'enfant défunt·e, l'impuissance paternelle de son côté est davantage tournée vers la mère endeuillée. Un autre élément important de ce discours tient dans l'expression de la redéfinition de la relation conjugale (« Parce que j'y ai gagné une mère hypertrophiée, la mère blessée. »). Dans cette expression on retrouve l'idée, très présente dans les entretiens des pères, que le sentiment de deuil serait plus intensément vécu par les mères que par les pères. Le rôle de père endeuillé serait alors d'aider la mère à supporter la perte de l'enfant, sans qu'il y ait nécessairement une attente de réciprocité. Il existerait ainsi une hiérarchie émotionnelle autour du deuil avec, là encore, des rôles affectifs genrés. Le rôle paternel ainsi décrit met l'accent sur le soutien moral et affectif, sur la mise en action de soi, quand le rôle maternel met davantage l'accent sur la souffrance. De ce point de vue, la primauté donnée au deuil maternel agit dans le cadre de « transactions intimes » (Zelizer, 2001) entre, d'une part, les pères qui réaffirment leur rôle de pourvoyeurs de ressources et minimisent leurs émotions propres, et d'autre part, les mères qui se voient assigner, par la primauté qui leur est donnée, le rôle de *deuilleuse principale*. De ce point de vue, le travail émotionnel de deuil (voir chapitre suivant) constitue une partie du travail de *care* affecté aux mères.

Au-delà des sentiments exprimés, l'objet même de ces sentiments est primordial dans la différence entre parents : pour les pères, l'impuissance prend place au sein de la relation qu'ils entretiennent avec leur femme et leurs autres enfants alors que pour les mères, ce sont essentiellement les enfants qui sont visé·e·s, et notamment l'enfant décédé·e. Tout se passe comme si la situation de deuil venait exacerber les différences genrées et les cristalliser en les naturalisant. Dans les discours ces dimensions sont moins descriptives que prescriptives. La justification de la moindre expression des sentiments repose avant tout sur une différence naturalisée, et ce aussi bien chez les pères que chez les garçons. Cette représentation de la virilité est mobilisée, notamment dans le discours de Dominique Anode.

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille de 23 ans décédée d'un cancer) : Et je pense que, qu'en tant que garçon déjà ils, ils sont partis dans l'action. Et puis, ils s'expriment, on exprime moins leur, nos sentiments nos peines, moins facilement que les filles et les femmes. Et donc les deux conjugués font que ça a été, ils en ont vraiment très peu parlé.

L'ambiguïté du discours de Dominique Anode est patente pour savoir s'il désigne son comportement ou celui de ses fils (hésitations entre le « ils » et le « on »). On voit ici comment les hommes naturalisent entre eux leur différence de comportements. Cette injonction implicite à la

virilité, qui est forcément une virilité taiseuse, est d'ailleurs réciproque : elle va aussi bien des pères vers les fils que des fils vers les pères.

Enquêtrice : D'accord. Et pour votre père ça [*le deuil*] a été différent ?

Martin Anode (entrepreneur, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Mon père lui il montrait beaucoup moins, il montrait beaucoup moins ses difficultés on va dire. Mais, mais du coup, ouais, comme, comme tout homme peut réagir face à ces situations-là, il va être moins explicite que, que, il a été moins explicite et moins extraverti on va dire que Maman. Et du coup c'est vrai que lui on peut dire qu'il a traversé son, qu'il a traversé la tempête un peu tête baissée, sans, sans crier au secours et en essayant de masquer au maximum ce qu'il pouvait vivre je pense. Mais c'est vrai que du coup il s'est lui aussi un peu enfermé au niveau de la communication. Et, et... et c'était, ouais c'était pas évident de réussir à tirer des infos ou à discuter, ou avoir des vraies discussions quoi.

Martin Anode positionne clairement la figure maternelle comme figure d'opposition. On peut voir comment la nature virile (« comme tout homme peut réagir face à ces situations ») est invoquée pour justifier la faible communication entre les membres de la famille. Cette invocation participe aux « stratégies » de contournement de la souffrance mis en place par les hommes, qui se transmettent de père en fils. Cette différence naturalisée en termes de prise de parole et d'expression des émotions a cependant des effets sur le deuil. Du côté des pères, elle stigmatise une certaine expression des émotions et crée dès lors un sentiment de hiérarchie des souffrances entre les mères et les pères. Encore une fois, ces situations se retrouvent dans des contextes sociaux relativement variés.

Enquêtrice : Et pendant la maladie... Ou quand c'était fini, quand vous aviez des moments où ça n'allait pas, vous en parliez à qui ?

Thierry Giovanni (chauffeur routier, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : Parle à personne

Enquêtrice : Vous n'en parliez pas ? Ni à votre femme, ni à votre fils ?

Thierry Giovanni : Non on n'en parle pas. J'évite de lui en parler à elle parce que... Elle y pense tout le temps. Et elle y pensait plus que maintenant. Parce que maintenant l'avantage c'est qu'il y a le petit. Parce que la stimule un petit peu quand même. Parce que avant... Elle passait sa vie sur l'ordinateur. Et moi des fois je lui dis... Qu'elle m'en parle y a pas de problème. Mais si j'y pense... Et t'es obligé d'y penser. C'est une grosse partie de notre vie.

Dans le discours de Thierry Giovanni, la hiérarchie émotionnelle s'exprime par le fait qu'il évite de parler de ses émotions, entre autres pour ne pas réactiver la peine de sa femme. Cette pratique, qui est également une manière de prendre soin, positionne cependant sa femme en seule responsable de l'expressivité émotionnelle. Ce faisant, il rend sa peine (« j'y pense ») invisible ou, du moins, moins notable que celle de sa femme. Cette segmentation dans l'expression est également une segmentation du travail émotionnel (Hochschild, 2003) nécessaire en contexte de deuil, sur lequel

nous revenons plus tard. Dans ses propos, Thierry Giovanni rend également visible l'importance des petits-enfants (« parce que maintenant l'avantage c'est qu'il y a le petit. Parce que ça la stimule un petit peu quand même. »). La présence de ces derniers est primordiale dans le devenir de la parentalité endeuillée sur laquelle nous reviendrons plus tard (voir chapitre 10 : 2.2.3 *La place des petits-enfants*)

Toutes ces situations peuvent s'interpréter comme une illustration de la famille comme configuration émotionnelle : le discours sur la souffrance est réparti entre les membres de la famille, pris en charge par certaines (plutôt les mères) et, en retour, les *chief weepers* sont prises en charge par les autres membres de la famille. Les émotions, par leur circulation et leur expression, définissent les rôles de chacun·e dans la configuration familiale. L'expression des émotions n'est donc pas simplement d'ordre individuel, elle est également relationnelle. Ce constat est d'autant plus visible lorsque l'on regarde les parents endeuillé·e·s célibataires de notre corpus. Ainsi Christian Arette, divorcé depuis plusieurs années avant le décès de son fils, exprime de manière nette sa souffrance comme étant vécue sur une modalité plus individuelle.

Christian Arette (moniteur de ski, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : Et donc je me suis dit. Et donc faut que j'en fasse une force. De ça. Je ne peux pas... Je ne peux pas me laisser aller. S'il m'est arrivé ça c'est que soit... On a voulu me montrer quelque chose. Et je serais passé à côté, j'en sais rien. Karma ou tout ce que tu veux. Ou soit... Ben... Tu t'expliques pas. Donc t'as besoin de te conforter, de te trouver une... Comment je pourrais dire... Une utilité quoi. Il s'est passé ça, bon c'est pas pour rien. Fais quelque chose maintenant. [...] Alors tu vas au boulot, des fois tu es boosté. Tu sais que toi de toute façon tu es plus fort que les autres parce que tu vis quelque chose de très... De très dur. Et puis bon. Ça fait des hauts et des bas. Ça tient pas en fait. T'as des jours où... t'es là. Et puis t'as des jours où... Tu t'effondres quoi. Tu pleures, tu sais pas pourquoi. Alors au début tu pleures beaucoup. Pour rien. N'importe quand. À n'importe quelle heure. Après tu passes au... Tu pleures plus, tu arrives plus à pleurer. Tu fais que y penser, mais tu as plus de larmes. Après t'es dans le... Je mélange tout hein. Mais t'es dans le « J'accepte ». Après tu es dans la colère. Les étapes c'est ça hein ? T'es fâché contre tout. Tu te dis « C'est pas normal qu'il m'arrive ça ». Tu comprends pas qu'un gamin qui avait toute la vie devant lui. Tu te dis « Putain ».

Christian Arette expérimente manifestement la même remise en cause identitaire que les autres pères, mais son discours rend bien plus visibles les états émotionnels qu'il traverse. Pour autant, on y retrouve des éléments identitaires codés comme traditionnellement virils tels que le refus de se laisser aller (« je ne peux pas me laisser aller ») ou la nécessité de l'action (« fais quelque chose maintenant »). Toutefois, dans le même temps, son discours n'oppose pas mise en action et expression des émotions. De tous les discours recueillis parmi les pères endeuillés, Christian Arette est celui qui exprime le plus nettement sa souffrance et ses conséquences (« tu pleures »). Au-delà de la souffrance, c'est l'ensemble de la palette émotionnelle associée au deuil qui est rendue visible.

Cet enquête reconstitue de manière significative le discours vulgarisé sur le deuil en relatant les états émotionnels qui lui sont associés (Kübler-Ross, 1975) et mentionnant sa connaissance théorique sur ces états (« les étapes c'est ça hein ? »). Ceci nous montre que Christian Arette s'inscrit pleinement dans le *travail émotionnel de deuil* (voir chapitre 7 : 1.2 *Le travail émotionnel de deuil : essais de définition*) que, en l'absence de compagne, il se doit de prendre en charge seul. Ainsi, le renforcement de la dimension traditionnelle dans l'identité paternelle en deuil ne peut se comprendre pleinement qu'en prenant en compte la configuration familiale. Ces situations montrent à quel point le statut est également une relation : les deux concepts se coconstruisent, notamment dans le cadre familial.

Le statut du deuil représente ainsi une fragilisation du statut paternel. Afin de réaffirmer leur identité malmenée, les pères en deuil vont valoriser un « statut maître » (Hughes, 1945) autour de la figure du *male breadwinner* et vont accentuer, dans leurs discours, une différence naturalisée dans l'expression émotionnelle de la peine. Ces éléments nous montrent très nettement la dimension relationnelle des statuts parentaux : le rôle paternel en deuil ne prend sens qu'en relation avec le rôle maternel.

3.2 Rester mère : les émotions pour dire le rôle

Parce que le statut est aussi une relation, nous ne pouvons comprendre la position des pères sans analyser celle des mères. Si les premiers se placent du côté de l'action (s'investir professionnellement, prendre matériellement soin de la mère et des autres enfants), c'est parce que la dimension affective est reléguée du côté féminin. Pour les mères, les émotions sont une manière de performer leur rôle social (Hochschild, 2003). Nous voudrions ici revenir sur l'expression d'une émotion en particulier, assez traditionnellement associée à la maternité et très présente dans les discours recueillis : celle de la culpabilité.

Au cours des entretiens, les mères endeuillées ont toutes exprimé une forte culpabilité liée à la perte de leur enfant. Ce sentiment va de pair, dans son énonciation, avec une naturalisation de la maternité et une hyper-responsabilisation de soi. Cette responsabilisation se retrouve dans les travaux de Sandrine Garcia (2011) qui a pu montrer comment les discours médicaux et psychologiques produisent une culpabilité maternelle omniprésente. Or, ici, la souffrance et la culpabilité associées à la situation de deuil vont être exacerbées par ce qui peut être considéré comme une responsabilité maternelle. L'expression de la culpabilité est ainsi directement liée au sentiment d'avoir failli dans ce rôle de mère.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils de 22 ans décédé dans un accident de plongée) : Tu te laves pas du cerveau. Tu te lèves le matin tu y penses, le soir tu y penses

encore. C'est des, des questions sans fin. « Et si j'avais fait ci et si j'avais fait ça et où c'est, à quel moment, à quel moment j'aurais pu faire dévier la trajectoire de sa vie ». [...] Moi j'ai repassé, j'ai re-visionné, alors je pourrais pas dire au jour le jour, c'est pas vrai, mais j'ai revisionné sa vie à ce gamin en me disant « Mais où c'est, à quel endroit j'aurais pu faire changer la trajectoire ». Parce que je pense que les parents sont faits pour amener les enfants à l'âge adulte, et en plus une mère, une mère poule, doit protéger sa couvée. Donc à un moment donné, autant tu acceptes que tes, tes parents ou qui que ce soit meurt, c'est dans l'ordre des choses, c'est dans l'ordre naturel des choses, mais ton enfant non. Tu le refuses. Et, et si c'est arrivé quand même c'est que quelque part tu as fait une connerie quoi. Et où c'est que tu as fait une connerie ?

Ici, le recours discursif à la naturalité (« c'est dans l'ordre des choses ») tend à mettre en avant le caractère insupportable de ce deuil. L'image de la « mère poule » renforce encore cette naturalisation, qui porte sur un « instinct maternel » qui serait immuable, mais ici défaillant. Cette naturalisation rend compte également du caractère insupportable de ce deuil : ce qui est « dans l'ordre des choses », c'est la mort des parents. Celle des enfants, au contraire, est anormale, pas « naturelle ». Mais cela met également en avant la très forte culpabilité qui naît de ce deuil. Alors qu'il s'agit d'un décès accidentel, les reproches à soi-même portent sur ce qui aurait pu être fait pour l'éviter. On retrouve ici une logique d'hyper-responsabilisation des mères vis-à-vis de leurs enfants, exacerbée en situation de deuil. L'expérience rapportée comme le vocabulaire mobilisé par Françoise Laval sur ce sujet sont remarquablement similaires.

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : [Ce] n'était pas envisageable de survivre à mon enfant. C'est-à-dire que, c'était presque, oui c'était révoltant d'être en vie. [...] Et je lui ai dit « vraiment je t'avais pas donné la vie pour vivre un tel calvaire » [...] Et donc en fait c'est ça le problème, c'est la culpabilité. J'ai donné la vie et cet enfant a vécu un calvaire. [...] Parce que c'était pas dans l'ordre des choses. Être là et pas son enfant c'est pas dans l'ordre des choses. Parce qu'en plus on a la responsabilité d'avoir donné la vie.

La proximité de champs lexicaux entre ces deux discours est révélatrice : « inimaginable », « contre nature », « c'était révoltant d'être en vie », « être là et pas son enfant c'est pas dans l'ordre des choses ». Ce même emploi illustre une même représentation du deuil et une même conception naturalisée de la maternité. Mais à la culpabilisation du décès se rajouter, pour Françoise Laval, la culpabilité associée à la souffrance de son fils dans la maladie. Cette omniprésence de la culpabilité peut être lue de deux manières. D'un côté, ces discours sonnent comme des remises en cause de leur rôle maternel, vécu sur la modalité de l'échec. Ce serait alors toute la logique de leur rôle social qui est remis en cause et qui amplifie de la souffrance. D'un autre côté, l'énonciation de la culpabilité participe à l'incarnation du rôle maternel mettant le primat sur les émotions. L'hyper-responsabilisation de soi et la culpabilité qui l'accompagne sont ainsi des éléments structurants qui permettent aux mères en deuil de continuer à performer leur rôle social (Hochschild, 2003).

En outre, cette culpabilité ne porte pas seulement sur le décès, mais également sur l'ensemble des pratiques habituelles associées à la maternité qui, en contexte de deuil, ne peuvent plus être réalisées. Ainsi Jacqueline Marnoty exprime de la culpabilité de ne plus pouvoir assumer ce qu'elle estime être son rôle de femme (toujours entendu ici dans son aspect normatif). Cette dimension est présente notamment par rapport aux tâches ménagères dévolues aux mères (Régnier-Loilier, 2009) et qu'il n'est plus possible, du moins pour un temps, de réaliser.

Jacqueline Marnoty (responsable de secteur, fils de 22 ans décédé dans un accident de moto) : Moi pendant un an, je reconnais ben mon ménage, pfiou, j'y touchais plus. Je commence seulement à me remettre à faire la vaisselle. Alors faire à bouffer, pfiou, je faisais plus rien. Parce que j'avais pas envie. Alors Jean-Luc [*son compagnon*] avait faim il se le faisait hein. Mais moi je m'en foutais. Heureusement qu'il était là de toute façon. C'était une catastrophe. Voilà, c'était plus lâché à ce niveau-là. Voilà. Je commence seulement à recuisiner, je recommence seulement à refaire un peu de, d'étendre le linge. De mettre les machines, les machines en route, elle pouvait attendre, attendre, attendre, attendre, attendre, pendant quatre mois. J'aurais pas bougé hein.

Si elle peut paraître anecdotique, cette réflexion en rapport avec le ménage non fait et le jugement négatif qui l'accompagne (« c'était une catastrophe ») viennent souligner la contradiction entre la situation de deuil et le « rôle de femme » qui implique la gestion quotidienne des activités domestiques – gestion qui n'admet pas de ralentissement et accentue de fait le sentiment de culpabilité des mères. Nous retrouvons cette même culpabilité face aux tâches ménagères dans l'entretien vu précédemment de Chantal Giovanni qui oublie de faire le repas pour son fils rentrant du travail.

Nous avons montré que les pères donnaient la primauté de la souffrance associée au deuil aux mères. Si, face à la sphère amicale, l'incommunicabilité joue dans le sens d'une exclusion des cercles d'amis, la même logique se rejoue au sein de la famille. La souffrance maternelle serait ainsi du registre de l'exceptionnel et de l'incommunicable, faisant écho au lien particulier qui unirait une mère et son enfant (Garcia, 2011 ; Gojard, 2010). Dans ce contexte, perdre un enfant équivaut à faire l'expérience suprême de la douleur.

Chantal Giovanni (employée de rayon textile, puis femme au foyer, fils décédé à 20 ans d'un cancer) : Je parle à la photo [*de son fils*]. Je dis : « Mais qu'est-ce qu'y croit ton frère ? Que je vais t'oublier comme ça ? Il peut pas comprendre. Il peut pas comprendre ». Je lui dis... Parce que Kévin quand il est décédé, voilà, qu'il a, il a fini de... Le dernier souffle. Moi ici là [*montre son ventre*] ça s'est noué au nombril là. Ça a fait « crac ». Y a quelque chose qui... Et... C'est plus pareil [*pleure*].

Cet extrait d'entretien permet d'illustrer trois dimensions qui sont présentes dans la plupart des discours maternels recueillis. Tout d'abord, le lien est ici explicite entre la souffrance psychique et sa dimension physique. L'expression corporelle, associée au ventre, renvoie là encore à une

dimension naturalisante de la filiation. La souffrance est donc bien associée à cette rupture, qui est à la fois rupture identitaire (un des êtres qui la définissait en tant que mère a disparu) et une rupture de la filiation. Le second élément est la mise à l'écart que cette souffrance suppose. La mise à distance d'autrui (« il peut pas comprendre »), notamment des autres membres de sa famille, renvoie à ce qui serait une spécificité de la souffrance des mères endeuillées : leur statut confère à la peine une dimension d'exceptionnalité qui se distingue, en partie, de celle des autres membres de la famille. Cette représentation de la maternité en deuil comme particulière et exclusive s'inscrit dans une histoire longue des représentations autour de la maternité, comme a pu le montrer Nicole Loraux (1990) dans le contexte de la culture helléniste : la douleur maternelle, et la culpabilité qui lui serait associée⁸⁰ justifieraient leur exclusion des sphères de la citoyenneté.

Le deuil constitue donc bien une remise en cause du rôle maternel, à la fois de par le regard rétrospectif qui induit une forte culpabilisation (sentiment d'échec dans le rôle) et également de par l'incapacité à agir « comme si » et à maintenir les mêmes activités qu'avant le décès. De plus, la perpétuation de la famille, sa préservation font partie des activités qui incombent au rôle maternel. La mise en échec de ce rôle participe également de la culpabilité maternelle qui s'exprime dans le deuil.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Alors, envisager la vie sans enfant, ça c'était pas possible, pour moi, ça c'est sûr [*Pleurs*]. Enfin on le disait tout à l'heure... J'aurais bien aimé avoir davantage d'enfants, 'fin un de plus, pas non plus une tribu, faut pas non plus exagérer. Et... De toute façon je savais bien que j'allais pleurer à un moment ou un autre, c'est pas grave. Mais... C'est vrai que le, le décès de Léa, c'est vraiment un coup dur. Dans la vie de famille, pour moi oui. Parce que ben... C'est, 'fin... C'est la famille qui est amputée quoi. Vraiment. C'est... C'est l'absence....

La rupture de la dimension statutaire est explicite dans ce discours : la maternité se conçoit par le nombre d'enfants qu'elle a eu ou souhaitait avoir. L'image de l'amputation permet de qualifier aussi bien la famille, dont les contours ont été modifiés, que la maternité amputée d'un enfant. Cette métaphore dessine ainsi une relation métonymique entre l'identité maternelle et la configuration familiale. En outre, cette image de l'amputation renvoie à une représentation organiciste de la famille et marque le caractère désormais incomplet, à la fois de l'identité et du groupe. L'identité parentale, telle qu'elle est exprimée ici, est ainsi malmenée par le décès de l'enfant, dans sa dimension à la fois statutaire et affective. La rupture porte donc bien sur la dimension statutaire de la maternité et touche autant à l'individuel qu'au collectif.

⁸⁰ « Sous le deuil et les larmes féminines, il n'y a pas d'innocence, car une femme est toujours cause de ses propres larmes. » (Loraux, 1990, p. 99)

Ainsi la culpabilité maternelle s'exerce dans différentes directions : envers l'enfant défunt·e, mais également face aux autres enfants ou encore face au travail domestique assigné impossible à réaliser. L'omniprésence de cette culpabilité marque bien les moyens qu'on a disposition les mères endeuillées pour continuer de performer leur rôle : la culpabilité est une manière, si ce n'est la seule, de se conformer à ce rôle social incertain qui est associé à la maternité endeuillée. Cette analyse de la culpabilité permet de voir une autre manière dont les émotions peuvent être mobilisées pour analyser le deuil : il ne s'agit pas seulement de renvoyer cette émotion à une intériorité psychique, mais de voir ce que cette émotion nous dit des relations et des normes qui la font naître et l'entretiennent. Aussi l'énoncé de cette culpabilité doit être pensé en interactions avec les différentes relations dans lesquels l'émotion se trouve prise : la situation d'entretien tout d'abord, mais également et surtout les relations filiales et conjugales. C'est aussi parce que les mères sont les dépositaires émotionnelles, les personnes dont le deuil est posé comme prioritaire, qu'elles sont celles qui sont le plus à même d'exprimer les émotions qui lui sont associées.

Conclusion

Le statut d'endeuillé·e va de pair avec un brouillage des rôles sociaux de parents, qu'il s'agit alors de repenser et de recomposer. La plupart des pères surmontent cette indéfinition du rôle par la mise en activité de soi, qui fait écho à leur mise en activité professionnelle, et la priorité donnée au couple et aux enfants encore vivants. De leur côté, les mères se retrouvent dans une situation plus incertaine, en grande partie parce que les normes qui contraignent la maternité sont plus prégnantes, tout en restant indéfinies dans le cadre du deuil. De plus, la présence d'autres enfants agit comme des rappels à la norme parentale et vient les mettre devant cette ambiguïté de rôle : être en deuil et, pourtant, être encore parent. Ces situations rendent compte d'une cristallisation de rapports sociaux de sexe dans ces contextes pourtant « hors norme » et permettent d'observer des logiques parfois banalisées ou invisibilisées dans les situations moins dramatiques.

Rester parent en situation de deuil c'est donc à la fois performer le rôle de parents, notamment vis-à-vis des autres enfants, mais c'est également embrasser et performer les normes de genre associées aux statuts parentaux. Ces différences genrées, pourtant bien présentes et analysées par ailleurs, doivent maintenant nourrir les études futures sur le deuil.

Douglas and Calvez' distinction between 'core community' and 'residual isolate' mirrors this marital division of labour where husbands 'manage' the damaged family network on behalf of the 'outside world' whilst wives, as in the sick role, temporarily suspend their normal responsibilities in order to engage in the demanding emotional task of grieving (Douglas et Calvez, 1990). (Riches et Dawson, 1996, p. 149)

Cette répartition genrée des tâches se retrouve bien sur notre terrain avec, chez les pères enquêtés, en effet, une valorisation du soin aux vivants et, surtout, un investissement dans la sphère professionnelle. Du côté maternel, nous retrouvons bien cet engagement dans la tâche émotionnellement engageante qu'est le deuil ("*the demanding emotional task of grieving*"). Or, plus qu'une tâche, nous pouvons parler d'une activité totalisante qui peut être conçue comme un véritable *travail émotionnel*. Une des conséquences de ce travail émotionnel de deuil pour les mères est particulièrement visible dans leur exclusion de la sphère professionnelle.

Chapitre 7

Parentalité et travail émotionnel de deuil

Nous avons préalablement défini la famille comme une configuration émotionnelle. Cette notion n'a de sens que si les émotions circulent au sein de cette configuration. Or, une telle circulation ne se fait pas de manière autonome et dématérialisée : elle nécessite des supports et des pratiques, fruits d'un véritable travail. Bien que le concept de travail ne soit pas toujours reconnu pour aborder les émotions, nous essayerons de montrer qu'il est possible de parler de travail émotionnel au sein de la famille, mais plus encore de travail émotionnel de deuil. Mobiliser la notion de travail émotionnel de deuil, c'est aussi regarder l'inégale répartition de ce travail et la manière dont elle reproduit, *in fine* les inégalités (ici de genre et de position sociale) dans et en dehors de la famille.

Ce phénomène signale, selon nous, une fois de plus, la nécessité de concevoir le deuil comme objet en soi, non en s'appuyant sur les discours psychologiques ou psychiatriques, mais comme objet purement social et donc sociologisable. Si notre propos est de faire une sociologie du deuil, alors peut-être ne faut-il pas s'accaparer, modifier et discuter les notions des autres disciplines, mais bien créer des concepts qui nous sont propres, ou du moins à même d'être mobilisés comme outils pour penser les structures sociales et leurs modifications. Aussi avons-nous fait le choix de ne pas (ou si peu) discuter les enjeux théoriques autour du « travail de deuil » (voir chapitre 1 : 2.1.3 *Les limites du « travail de deuil »*), mais de nous concentrer sur des éléments symptomatiques du deuil, qui méritent une analyse sociologique à part entière, à savoir les émotions qu'il produit⁸¹.

Si tous les deuils ne provoquent pas des émotions, ou bien parfois des émotions peu fortes (on peut penser ici au deuil d'un oncle éloigné ou d'une connaissance lointaine), nous nous intéressons ici à un deuil spécifique, générateur d'émotions ou, *a minima*, de discours sur les émotions. En effet, dans les sociétés contemporaines, la perte de l'enfant reste appréhendée comme une des pertes les plus violentes, en raison de son caractère perçu comme « injuste », car prématuré. Cette précocité de la perte viendrait renforcer, du moins dans les discours, la difficulté de celui-ci (Memmi, 2014). Mais, au-delà de sa dimension prématurée, c'est toute la thématique autour de la *valeur* de l'enfant qui peut être mobilisée pour comprendre les émotions soulevées par le décès

⁸¹Soulignons dès à présent que ce lien entre le deuil et les émotions est d'autant plus difficile à analyser qu'il semble tenir de la quasi-évidence. On peut remarquer ainsi que les « cinq étapes » du deuil décrites et analysées par la docteure Elizabeth Kübler-Ross correspondent toutes à des états émotionnels (Déni, Colère, Marchandage, Dépression, Acceptation) (Kübler-Ross, 1975).

(Zelizer, [1985] 1994). Ce sont donc deux éléments que nous mettons au centre de la réflexion : le travail, réhabilité dans ce cadre comme mise en activité consciente et relativement volontaire de soi, et les émotions sur lesquelles il porte. Ce pari nous pousse à mobiliser la notion devenue classique sous la plume d'Arlie R. Hochschild (Hochschild, 1975, 2002, 2003, [1983] 2017) de « travail émotionnel » et à tester sa pertinence pour penser le deuil.

Ainsi, après avoir discuté la façon dont le concept de travail émotionnel peut être mobilisé, nous verrons que ce travail émotionnel, ainsi que la mise en activité et la gestion qu'il implique, incombe encore principalement aux femmes et aux mères endeuillées. Enfin, pour comprendre l'exclusion des mères de la sphère professionnelle après la perte de leur enfant, nous montrerons les contradictions qui existent entre travail émotionnel de deuil et travail professionnel.

1 Le travail émotionnel dans le contexte du deuil

L'origine de cette thèse vient, entre autres, d'une frustration intellectuelle face à une conception du deuil héritée d'une certaine vulgate psychanalytique. Tout l'enjeu est donc de penser le deuil sans avoir recours aux catégories psychanalytiques mais en fournissant un autre regard, une autre boîte à outils afin de se saisir du deuil comme objet sociologique.

Pour nous, le concept de travail émotionnel de deuil permet une véritable approche sociologique. Articulé avec les notions de trajectoire et de configuration émotionnelle, il participe à la panoplie des outils permettant de penser en même temps les situations singulières et collectives de deuil. Il s'agit donc de définir un concept offrant un réel support analytique à la sociologie du deuil, afin de penser ce dernier à la fois comme un état (émotionnel ou statutaire) et comme une dynamique. Pour cela, nous discuterons dans un premier temps du choix de conserver la notion de travail alors que celui-ci est déjà si connoté par l'approche psychologique. Réhabiliter le terme de travail contre la vulgate psychanalytique⁸² nécessite d'aller explorer d'autres domaines ayant théorisé ce concept. Ce faisant, nous plaçons notre réflexion à l'intersection de deux champs ayant peu l'habitude de communiquer ensemble : la sociologie du deuil et une sociologie de la famille prenant appui sur les analyses féministes et matérialistes.

1.1 Une conception matérialiste du travail et des émotions

Il peut être intéressant de prendre appui sur une conception tout d'abord assez économique du travail, telle que celle mobilisée par Friedrich Engels dans *L'origine de la propriété, de la famille et de l'État* ([1884] 2012). Engels perçoit deux modes de production assurant la perpétuation de l'espèce

⁸² Nous faisons ici référence notamment aux nombreuses relectures des travaux de Freud ([1916] 1968) et aux discussions qui s'en suivent, telles que développées dans le chapitre 1.

humaine : la production des moyens d'existence et la production de l'espèce, respectivement associées au travail productif et au travail reproductif. Le travail reproductif vise aussi bien la procréation que « l'entretien de la force de travail », c'est-à-dire les soins aux personnes (nourriture, soin des corps, soutien moral et émotionnel). La dimension émotionnelle fait donc partie intégrante du travail reproductif. De plus, la question du soin est directement engagée face à la perte d'un·e enfant : celle-ci peut, en ce sens, être perçue comme un échec perçu du travail reproductif. Le travail émotionnel n'est cependant pas strictement réductible à ce qui a trait au travail du care (Giligan, [1982] 2008). En effet, le travail de care met l'accent d'abord sur un soin matériel et concret, qui comprend une dimension émotionnelle, mais ne s'y limite pas. L'intérêt épistémologique de la conservation du terme « travail » dans le cadre du deuil est de placer l'accent sur une activité de production : pour mobiliser un vocabulaire plus économique, il y a un *input* (la mise en activité de soi) et un *output* (la continuité de son inscription dans la vie sociale, malgré la perte). Toutefois, tout comme le travail domestique ou le travail procréatif (voir Mathieu, Rameau et Ruault, 2017 ; Mathieu et Ruault, 2017), le travail émotionnel est, presque par définition, invisible et invisibilisé. La non-matérialité des émotions accentue la difficulté de leur analyse. Dans le cadre de l'étude du travail domestique, les premières analyses se sont d'abord appuyées sur sa dimension économique (Delphy, 2013). Cette formalisation passant par la matérialité des biens permet par la suite d'envisager toutes les formes de travail, notamment la production de services domestiques gratuits. Dès lors, une démarche similaire serait possible en partant d'une base matérielle (que nous verrons à travers la mise en activité de soi) pour analyser les émotions.

Ce point d'appui matérialiste nous semble nécessaire pour ne pas essentialiser les émotions. Il permet de montrer qu'elles n'existent que dans leur expression et dans leur prise en charge : loin de n'être qu'individuelles, elles nécessitent de s'inscrire dans le groupe. Notre point de vue est que les émotions circulent entre les individus, qu'elles participent ainsi à la définition des normes et des statuts. Mais cette circulation va de pair avec des pratiques concrètes de visibilisation des émotions, pratiques qui répondent à la définition de ce que l'on peut entendre comme un travail. Cette définition du travail émotionnel, qui permettra d'aboutir à un travail émotionnel de deuil, prend appui sur les travaux d'Arlie R. Hochschild ([1983] 2017).

1.2 Le travail émotionnel de deuil : essais de définition

Avant de définir ce concept et afin d'en discuter la validité, il convient de prendre quelques précautions. Nous l'avons vu, les écueils de la notion de *travail de deuil* sont liés à une représentation du deuil comme successions de phases transitoires : un bon deuil serait un deuil fini (voir chapitre 1). Comme nous l'avons vu, lorsque nous parlons de deuil, nous le définissons comme

statut – au sens de *bereavement* en anglais –, c'est-à-dire qualifiant les personnes ayant perdu un·e proche, et ce sans préjuger de leur état émotionnel. Dit autrement, il est possible d'être en deuil sans être émotionnellement affecté. Toutefois, le fait de ressentir des émotions (tristesse, culpabilité, regret, joie) et de les exprimer participe au statut même du deuil. Dans ce qui suit, il s'agit donc d'offrir une définition du travail mené par les individus sur leurs émotions, sans pour autant s'intéresser spécifiquement à la nature de ces émotions.

Grâce aux travaux d'Arlie R. Hochschild (Hochschild, 1975, 1983, [1983] 2017) et à toute la sociologie des émotions qui s'est développée à sa suite (Crapanzano, 1994 ; Déchaux, 2015 ; Mainsant, 2010 ; Villani et al., 2014), on peut dire que les émotions, pendant longtemps invisibles, tendent à devenir de plus en plus visibilisées, du moins dans la sphère marchande. Cette visibilisation des émotions comme travail et comme compétence professionnelle offre la possibilité de les penser, dans un second temps, comme un travail dans la sphère privée. On peut reprendre la définition du travail émotionnel telle qu'elle est donnée par Arlie R. Hochschild :

J'utilise le terme travail émotionnel [*emotional labor*], qui désigne la manière de gérer ses émotions pour se donner une apparence physique correspondant à ce qui est attendu socialement (au niveau du visage comme du corps) ; celui-ci a lieu en échange d'un salaire (et a donc une valeur d'échange). J'utilise de manière indifférenciée les termes de travail émotionnel [*emotion work*] ou gestion des émotions [*emotion management*], qui se réfèrent à des actes de même type, mais effectués dans la sphère privée, où leur seule valeur est une valeur d'usage. (Hochschild, [1983] 2017, p. 27)

Ainsi, l'autrice fait, dès le début de son livre, la distinction entre l'usage professionnel du travail émotionnel, qui donne lieu à un salaire, et l'usage privé, qui n'a qu'une valeur d'usage. Pour autant, quelle que soit la sphère d'action, les deux supposent une mise en activité de soi afin de donner une forme à son visage et à son corps correspondant à ce qui est attendu socialement. Aujourd'hui, dans la pluralité des recherches ayant repris cette notion d'Hochschild, le travail émotionnel désigne aussi bien le travail rémunéré (*emotional labor*) que celui qui ne l'est pas (*emotional work*). Nous retrouvons ici la question désormais extrêmement classique de l'invisibilisation des formes de travail non-salariées (Delphy, 2003, 2013). La seule différence est qu'ici la valeur produite est non seulement invisibilisée dans la sphère domestique (alors que le travail domestique y est visible), mais encore dans la sphère professionnelle : les hôtesses de l'air qui contrôlent leurs émotions ne doivent pas le laisser paraître. Ainsi, le travail émotionnel dont il est question souffre d'une double invisibilisation du fait de la non-définition de sa valeur, à la fois dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. Ce phénomène est d'ailleurs l'une de ses caractéristiques majeures : une bonne gestion des émotions aboutit à une émotion cachée.

Pour comprendre la dimension implicite de ce travail émotionnel, en particulier dans le cadre du deuil, il faut revenir sur la distinction que fait Hochschild entre « jeu en surface » et « jeu en profondeur ». Le « jeu en surface » des émotions est un jeu effectué explicitement pour autrui. La gestion émotionnelle dans le cadre du deuil ne s'en contente pas. S'il y a une gestion des émotions, elle s'effectue sur le jeu en profondeur⁸³ : il s'agit d'être (ou de ne pas être) vraiment en colère, triste, et de mener un travail pour réellement éprouver l'émotion en question. Mais, parce qu'il s'agit d'un jeu en profondeur, son invisibilisation est double : on « cache » le travail autant pour soi que pour autrui. La difficulté de notre recherche est donc de réussir à rendre explicite un travail émotionnel qui est d'autant plus inégalement réparti qu'il n'est pas conçu comme un travail aux yeux des personnes en deuil. Cet enjeu a une portée épistémologique : n'étant jamais énoncé, ce travail ne peut être rendu visible par l'unique biais des discours. Il nécessite d'aller voir les pratiques et de discuter, *a posteriori*, si celles-ci relèvent ou non de ce que l'on peut qualifier de travail émotionnel. On observe alors qu'il s'agit bien d'une contrainte, d'une charge portée par certain·e·s et dont d'autres sont délesté·e·s. Ces remarques posent tout autant la question de l'intimité des émotions : si on doit gérer ses émotions pour autrui, vis-à-vis d'autrui, mais également à sa place (par exemple, en l'aidant à exprimer ce qu'il ou elle ressent), que reste-t-il de leur dimension intime ? Doit-on continuer à considérer les émotions comme un élément intime, propre, ou comme une action qui peut faire l'objet d'échanges dans le cadre privé comme public ? Arlie R. Hochschild semble bien adopter le second point de vue.

L'autrice pense elle-même la gestion des émotions dans la sphère privée, bien que cela ne soit pas le cœur de son propos. Elle prend en particulier l'exemple de l'enterrement et du deuil.

À l'instar du mariage, l'enterrement représente un moment passager dans les relations entre individus et offre à chacun un rôle limité dans le temps. Le rôle de l'endeuillé·e, comme celui de la mariée, existe avant et subsiste après le rite. Mais les règles concernant la façon de se sentir au cours de celui-ci sont liées à une compréhension du rite lui-même et du lien qu'il commémore. [...] L'enterrement est fait pour induire une tristesse et un chagrin spontanés, car ce rituel rappelle généralement aux personnes en deuil la finalité de la mort – tout en offrant dans le même temps un sentiment de sécurité et de confort pendant son déroulement. (Hochschild, [1983] 2017, p. 83)

Deux remarques sur ce passage peuvent être faites. D'une part, le parallèle entre le rôle de l'endeuillé·e et de la mariée est limité. En effet, le rôle de l'endeuillé·e est « inaliénable » : on ne peut pas s'en défaire (pas de retour de la personne défunte), contrairement à celui de la mariée, qui peut

⁸³ Ce « jeu en profondeur » peut également être vu comme une réponse à une norme d'authenticité qui entoure les rituels funéraires dans un contexte de renouvellement et d'intimisation. « L'objectif est de se défaire ou de contrebalancer des pratiques expressives instituées qui portent le stigmate de la convenance. » (Idjouadiene, 2020)

rompre les liens du mariage. Contrairement à ce que semble supposer Hochschild, le « rôle » n'est ainsi peut-être pas si limité dans le temps. D'autre part, la finalité émotionnelle du rituel peut être discutée. Ce rituel ne provoque pas toujours nécessairement un sentiment de sécurité et de confort. De plus, l'idée que la tristesse vient d'un retour subjectif (la mort d'autrui nous ramène à notre propre mort) pose question, car je peux tout à fait être simplement triste de l'absence de l'autre. Mais tout ceci n'invalide pas la mobilisation de la notion de « travail émotionnel » pour parler du deuil. L'auteurice développe :

En réponse, la famille endeuillée sent généralement qu'il s'agit du bon moment et du bon endroit pour vivre son deuil, et cela uniquement. Cependant, l'endeuillé peut vivre le deuil de manière inadéquate, et ce de multiples façons. (Hochschild, [1983] 2017, p. 83)

Ainsi la question au centre de ce « travail émotionnel » est bien celle de l'inadéquation des sentiments et de leur expression par rapport à la situation⁸⁴. C'est cette inadéquation qui pose problème, et que le travail émotionnel entend résoudre.

Dans chacun des exemples cités, le même événement – l'annonce d'un décès – est vécu de manière inadéquate du point de vue de la personne en deuil. Dans chacun des cas, l'évènement semble prescrire une gamme « appropriée » de sentiments intérieurs ainsi que la manière de les afficher parallèlement à l'extérieur. Les idéaux du processus de deuil varient selon le type de cérémonie funèbre et selon la compréhension culturelle du deuil sur laquelle celle-ci se fonde. Ainsi, les ambivalences normales peuvent être intimement remodelées de bien des manières pour correspondre à des règles sociales dont nous sommes à peine conscients. Le fait que les individus sont si souvent convaincus d'avoir mal fait leur deuil suggère que l'inverse – c'est-à-dire faire son deuil sans enfreindre les normes culturelles étonnamment rigoureuses qui pèsent sur l'émotion – est une réussite remarquable. (Hochschild, [1983] 2017, p. 88)

La notion de « travail émotionnel » d'Arlie R. Hochschild permet à la fois d'analyser un certain nombre de pratiques, mais également de comprendre la portée normative qui encadre et pèse sur ces mêmes émotions (dimension normative à laquelle participe la notion classique de « travail de deuil »). Le travail émotionnel de deuil se définirait alors comme l'ensemble des pratiques et mises en activité de soi, visibles et invisibles, qui viserait une gestion des émotions, en surface ou en profondeur, les siennes comme celle d'autrui. Ces émotions ne seraient pas limitées *a priori*⁸⁵ mais seraient toutes liées à un statut spécifique, qui est celui d'endeuillé·e·s.

Cette notion de travail émotionnel a déjà été mobilisée dans un contexte de deuil. Virginie Julliard et Fanny Georges (2018) s'intéressent aux usages d'écriture sur des groupes de deuilés et de

⁸⁴ Nous retrouvons ici des résultats déjà anciens en sociologie du funéraire (Mauss, 1921)

⁸⁵ Certaines sont attendues (tristesse, culpabilité) mais d'autres sont moins socialement reconnues (colère, indifférence) dans le contexte du deuil.

deuilleuses sur Facebook. Les autrices se placent dans la continuité des travaux de Vinciane Despret (2015) en questionnant « la manière par laquelle les pratiques d'écriture instaurent un nouveau mode d'existence pour les morts ou les mortes sur Facebook et participent à la constitution de communauté(s) émotionnelle(s) » (Julliard et Georges, 2018, p. 94). Cette notion de travail émotionnel est alors mobilisée pour rendre compte du contenu et de la forme des publications.

Sur les pages étudiées, cette activité est à la fois un travail d'écriture et un travail émotionnel. Les énonciateurs et les énonciatrices qui se manifestent sur ces pages peuvent être perçus·es comme affecté·es par le décès et désireux·ses d'exprimer leurs émotions, c'est-à-dire comme une « communauté émotionnelle ». (Julliard et Georges, 2018, p. 100)

Notre ambition est un peu différente dans la mesure où la notion de travail émotionnel renvoie non seulement aux pratiques de deuil autour de la gestion des émotions, mais aussi aux normes associées à ce travail et aux potentielles injonctions contradictoires qu'elles contiennent.

Si le deuil nécessite une part de travail émotionnel, il ne s'agit pas uniquement d'un travail d'intériorisation des émotions, mais également d'une mise en activité de soi. Ainsi ce travail émotionnel de deuil n'est pas qu'un travail psychique, mais également un travail physique, qui s'inscrit dans des pratiques (visionnage des photos, fréquentation du cimetière, organisation des anniversaires et fêtes familiales autour du deuil, etc.). C'est par ces indices matériels que nous pouvons trouver les premières traces du travail émotionnel dans les activités de deuil.

2 Le travail émotionnel de deuil : une mise en activité de soi

Si l'on modifie la focale pour ne plus parler de « travail de deuil », mais de *travail émotionnel de deuil*, cela suppose de considérer ce dernier comme une activité qui ne serait pas que psychique. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de se mettre en activité pour ressentir (Idjouadiene, 2020), mais bien pour moins ressentir. La mise en activité diminue les moments d'introspection et de souffrance tout en étant conçue comme instituant des moments de soin pour l'enfant défunt·e. Parler de travail émotionnel nécessite ainsi de sortir d'une représentation du deuil comme associé à la passivité des endeuillé·es. Il ne suffit pas que *ça* agisse en nous, il faut agir. Cette posture peut surprendre dans un contexte où nous définissons le deuil comme un statut, un *bereavement*, alors que se mettre en activité pour marquer le deuil relève plutôt du processus, d'un *mourning*. Pour autant, nous entendons montrer qu'être en deuil et se mettre en activité dans le deuil ne sont pas des notions irréconciliables. Au contraire, si le deuil est un statut, alors la mise en activité de soi relève du rôle que chacun·e peut incarner. Cette hypothèse est d'autant plus envisageable que les activités et les rôles associés au statut de deuil·se recoupent par ailleurs des logiques de statut familial et de genre. Un autre élément permettant de lier ces activités au statut du deuil a trait aux temporalités :

contrairement à ce que nous pouvions envisager, les différentes activités signalées ci-dessous sont évoquées par les parents, quel que soit le temps écoulé depuis le décès. Que le discours recueilli soit situé deux ou quinze ans après le décès, tous les parents évoquent des pratiques variées d'inscription de leur enfant dans une forme de quotidienneté.

En outre, cette mise en activité de deuil fait écho au travail parental. Nous avons vu précédemment comment les parents tendaient à conforter leur identité en prenant soin des enfants encore vivant·e·s. Les activités dont il est question ici (guetter les signes, visiter la tombe, etc.) sont autant d'actions relevant du travail parental, mais, cette fois, à destination du/de la défunt·e. En effet, c'est par la réalisation d'une tâche particulière renvoyant explicitement au travail parental que les personnes en deuil performant leur parentalité.

La réalisation de la tâche engage autre chose que la production de la tâche elle-même : elle exprime une définition de soi en tant que parent et, par extension, une certaine conception de la parenté. [...] Récapitulons : la parenté, comme le travail parental, est bel et bien un travail réalisé au quotidien, le résultat agrégé d'une somme d'activités matérielles. (Déchaux, 2009c, p. 17)

Nous le verrons, les tâches dont il est question tendent justement à réinscrire l'enfant défunt·e dans une quotidienneté. En ce sens, c'est une troisième dimension de la parentalité en deuil qui se dessine ici : après le soin aux enfants vivant·e·s et la performance des normes de genre, l'application de forme de travail parental à destination de l'enfant absent·e.

À l'instar des formes usuelles de travail parental, les formes de la mise en activité de deuil sont variées. Nous ne pouvons les développer de façon exhaustive ici : leurs variations renvoient à la fois à des comportements individuels de deuil, mais également à des manières d'intégrer l'enfant dans la vie quotidienne de la famille, continuer à *faire famille* avec l'enfant défunt. Nous faisons donc le choix de montrer et d'approfondir celles qui reviennent le plus régulièrement dans les discours recueillis. Notons immédiatement que les pratiques en elles-mêmes (guetter les signes, rendre visite au cimetière, produire des traces) n'obéissent pas nécessairement à une logique genrée. Néanmoins, nous verrons par la suite que, au-delà de la pratique seule, c'est le fait de gérer les émotions (les siennes et celles des autres) par ces mises en activité qui, elles, relèvent de la logique de genre. En outre, parler de travail dans le cadre du deuil nous enjoint à sortir d'une forme passive de conception de la perte. Les activités mentionnées ci-dessous ne consistent pas uniquement en un travail intérieur : les individus sont mis en action par l'intermédiaire de leur corps. Le travail émotionnel de deuil est aussi, et avant tout, un travail corporel.

2.1 Guetter les signes

La forme la plus surprenante de cette mise d'activité consiste à guetter les signes. Cette question des signes envoyés par l'enfant défunt·e aux parents est extrêmement présente dans les entretiens. Si ces faits restent marqués du sceau de l'incertitude et de la croyance, leur intérêt ne tient pas à cela. Les signes sont autant de mises en action des vivants par les morts : le fait de trouver, de dénicher ou de recevoir un signe permet aux vivants d'être touchés, d'être agi par les morts (Despret, 2015). Car il s'agit bien d'une mise en activité de soi : la réception de signe n'est pas passive, elle peut s'apparenter à une quête.

Josiane Anode (secrétaire de direction, puis femme au foyer, fille décédée à 22 ans d'un cancer) : C'est important les signes. On n'en parle pas parce que les gens vont dire « ils sont fous », mais... Au début c'est important les signes. Et puis on en a eu des signes. Y en a qui n'en ont pas, qui se plaignent parce qu'ils n'en ont pas. Mais... On les attend, on les guette. Il faut être à l'écoute.

L'utilisation de verbes d'action (attendre, guetter, être à l'écoute) rend bien compte de la dimension active de la recherche de signes : ceux-ci ne s'imposent pas, on les « guette ». Si cette recherche de signes n'est pas toujours comprise et peut être vue comme irrationnelle (« ils sont fous »), on peut constater qu'elle est surtout une façon de matérialiser l'absent·e, de lui donner une présence. Si l'importance accordée à cette quête semble varier en fonction du temps (« au début »), l'utilisation d'un présent de vérité générale signale que cette pratique est, pour Josiane Anode, toujours d'actualité. L'un des intérêts majeurs de la recherche de signes tient à la mise en discours qui l'accompagne, pour soi ou pour les autres. Leur apparition permet aux parents endeuillé·e·s de tenir un discours sur l'enfant et, parfois, avec l'enfant.

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille décédée à 22 ans d'un cancer) : Combien de fois par jour en moyenne, faudrait que je m'amuse à faire des croix, des bâtons. Avoir des pensées, se sentir en connexion avec Sophie c'est... plusieurs fois par jour. Et par nuit. Après des rituels, c'est des fois lui parler « Ah ben tiens Sophie, merci » ou un petit coucou ou... C'est la notion des signes en quelque sorte un petit peu... Mais m'adresser à elle, je veux dire comme on a parlé de la foi, de la religion, de même qu'un croyant de temps en temps, assez fréquemment, peut s'adresser à son dieu, à son... Bon, à l'être suprême. Et bien moi je m'adresse à Sophie. [...] C'est, c'est elle qui vient nous voir.

Dans le discours de Dominique, cette quête des signes est explicitement rapprochée du domaine de la croyance. On peut relever la très légère différence entre le discours de Josiane et celui de Dominique. Si Josiane mobilise des verbes qui la mettent elle en action, Dominique rend sa fille défunte, Sophie, active (« C'est elle qui vient nous voir »). Toutefois, ce sont les points communs dans leur représentation des signes qui sont intéressants ici. Tout d'abord Josiane et Dominique

relient signe et mise en activité (guetter, parler). Ensuite, pour les deux parents, il s'agit d'une pratique régulière, voire quotidienne. Par les signes, l'enfant défunt·e garde une place, non seulement au sein de la famille, mais surtout dans la relation avec ses parents.

De plus, bien qu'ils suggèrent une attente et donc une mise en activité, les signes ne relèvent pas que de la vie éveillée. Les rêves de l'enfant défunt·e aussi sont attendus et espérés. Comme les signes de la vie éveillée, ils surgissent, sans pour autant que la personne endeuillée ne soit passive dans ce surgissement. Le rêve, comme le signe, fait irruption. Mais ce surgissement demande une préparation, une attente, une quête. C'est cette quête qui met en activité les parents endeuillé·e·s et transforme un élément du quotidien en symbole de la relation entre parent et enfant.

Enquêtrice : Et... ça vous arrive de penser à Lucas sans qu'il y ait cette... Sans qu'il y ait cette boule ?

Céline Vonetti (auxiliaire de puériculture, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : Ah oui. Ah mais oui. Presque... Tous les jours. Tous les jours je pense à lui, je rêve de lui. Quand je rêve de lui... Parce que c'est drôle les rêves parce que voilà, on les calcule pas. La dernière fois j'ai fait deux rêves assez amusants, le concernant. Et quand je me réveille... C'est comme si j'avais passé du temps avec lui. C'est l'impression que ça me fait. Et ça me rend bien. Alors ça me rend pas du tout triste. [...] Parce que dans les rêves, contrairement à quand on part dans la pensée. On a l'impression qu'on est dans la réalité. Qu'on touche la réalité. Qu'on vit ça. Donc c'est bon. Ça c'est bon. [...] Pour moi c'est comme s'il était parti en voyage. Il est parti en voyage Lucas. Dans un endroit. Un autre... Je ne sais pas. Une autre dimension peut-être. Mais il est là. Il est là. Bien sûr qu'il y a le corps, bien sûr qu'il y a la voix. Mais tout ce dont on s'est nourri de ces dix-sept années passées. De tout ce qui a fait lui, et tout ce que j'ai emmagasiné. De tout ce que j'ai en moi. Il vit. Il vit à travers moi, il est là quoi. Il est là. Il est tout en fait. Il est tout il est... Je vous dis, une silhouette, un oiseau, un chevreuil.

Le discours de Céline Vonetti est transparent quant au fait que les rêves permettent de passer du temps avec son enfant (« C'est comme si j'avais passé du temps avec lui »). Le fait que ce temps partagé soit régulier, voire quotidien, permet de ranger les rêves dans la catégorie des signes. Là encore il s'agit de partager des moments, des expériences ou des souvenirs avec un·e enfant absent·e. Et c'est parce que ces activités sont quotidiennes (« tous les jours »), que l'enfant peut être présent, être pensé au présent. C'est parce qu'il est partout (« il est tout ») qu'il peut surgir dans des éléments *a priori* non reliés. Les signes sont donc des marqueurs de ce surgissement.

Un élément supplémentaire peut être noté : alors que les appartenances religieuses des personnes enquêtées sont diverses, parmi les parents, aucun·e ne doute de la réalité des signes. Bien que ceux-ci soient inscrits dans les registres de la croyance, les manifestations de l'enfant défunt·e, elles, existent, et cette existence n'est pas questionnée.

Enquêtrice : D'accord. Et est-ce que tu, est-ce que tu es croyante ?

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé à 22 ans d'un accident de plongée) : Alors y a un truc bizarre, c'est que jusqu'à la mort de Jean j'étais complètement athée. Pour moi, c'était simple, le corps, le corps disparaissait, il ne restait rien. Et c'était, j'en étais persuadée. [...]. Et lorsque Jean est mort, il s'est passé un phénomène très très très bizarre [...]. De suite après la mort de Jean j'ai vu des signes. D'ailleurs j'ai pas été la seule, on a, nous, toute la famille nous avons vu des signes. On en voit encore. Et... j'ai fait des tonnes et des tonnes de lectures. Et aujourd'hui, je suis sûre que, au fond de moi je suis sûre que... il reste quelque chose. [...] Et donc... mais aujourd'hui je, j'ai dépassé ce stade de me dire que je crois pour aller mieux. Parce que j'ai eu des phénomènes physiques, qui sont indéniables. Donc on en a eu plusieurs et... Bon ça fait, c'est de l'ordre du mystère, mais pour moi c'est des signes forts.

Enquêtrice : Vous en avez encore ?

Christine Raffali : Alors... on en a plus... ça fait longtemps qu'on n'en a pas eu des vraiment forts. Mais... une année, juste la veille de Noël, pour Noël je disais « Jean envoie moi un cadeau, envoie moi un cadeau, un signe en guise de cadeau ». Et... on faisait le ménage ici pour la Noël, donc c'est Jean-Marc qui avait passé l'aspirateur et puis... dans la bibliothèque il y a un livre qui était sorti et qui tenait la photo de Jean et Corentin. Contre la vitre comme ça. Contre la porte qui, en ouvrant la porte, la photo tombe. Et... donc personne avait touché, Jean-Marc a, quand on s'en est aperçu, Jean-Marc a secoué l'armoire pour voir si c'était possible quoi, qu'en passant l'aspirateur il l'ait fait bouger, non. Corentin et Isa, non. Personne avait rien touché. Et ce livre, il était sorti de, des autres, puisqu'ils sont tous alignés. Et il tenait la photo contre la vitre. Et... pendant plusieurs jours j'ai pas touché parce que je me disais « bon c'est pas possible, c'est pas possible ».

La surprise mentionnée par Christine Raffali rend bien compte de la non-adéquation entre son régime de croyance d'avant et celui d'après le décès. Pourtant, la réalité de ces signes n'est pas questionnée. De plus, ce que montre le signe, c'est moins la permanence de l'existence que la permanence de la relation : le mouvement du livre dans la bibliothèque apparaît comme une réponse à une requête qui est adressée. En dehors de la demande, le même événement aurait eu une interprétation moins intense. L'attention portée au signe apparaît bien comme une façon de continuer à faire agir les défunt·e·s (Despret, 2015). Qui plus est, ces signes s'accompagnent d'une mise en activité de soi et de la recherche d'éléments pouvant prouver la persistance d'une existence (« j'ai fait des tonnes et des tonnes des lectures »). Cette recherche de signes prend des formes diverses : attente, quête, dialogue avec le défunt... Le recours à un·e intermédiaire est une autre forme de cette quête : voir un·e magnétiseur·se ou un·e médium est une autre manière se mettre en activité pour faire du lien avec l'enfant défunt·e.

Christine Raffali (fils décédé à 22 ans d'un accident de plongée) : Je suis allée voir une médium, un an après la mort de Jean. Et elle a, elle m'a parlé au nom de Jean. Ça m'a... ça a été un choc (*insiste sur le mot*). Pour moi, ça a été un choc parce que... elle m'a, elle m'a tout dit. À tel point que après je me suis demandé si quelqu'un lui faisait des fiches. Comme c'était

passé dans les premières pages du journal et tout. Mais elle m'a dit des choses que... d'abord qui avaient jamais été écrites dans les journaux. Et puis elle m'a dit des choses intimes et personnelles. Elle m'a dit des choses qu'elle ne pouvait pas, qu'elle ne pouvait pas savoir, elle ne pouvait pas deviner, elle pouvait pas... Et... et ce jour-là, je suis revenue, je suis revenue je travaillais, je suis revenue, et dans le bateau qui ramenait à P. (*l'île où elle vit*), j'étais rayonnante et, tous les gens de P. qui m'ont vue m'ont dit « Oh tu as bonne mine et tout ». Parce que j'avais eu un contact avec Jean à travers cette personne.

Le discours de Christine explicite particulièrement notre propos : ce qui est recherché dans la quête des signes, c'est la présence de l'enfant défunt. Ici, la médium joue bien ce rôle d'intermédiaire entre la mère endeuillée et son enfant. Dans l'expérience, c'est le temps passé avec l'enfant qui est retenu. La mise en activité de soi sert donc ce but : elle permet d'ancrer l'enfant disparu·e dans l'instant, dans le présent et dans la relation avec le parent en deuil. Qui plus est, malgré la force des relations quotidiennes entretenues avec l'enfant défunt·e par l'intermédiaire des signes, la présence d'une personne tierce offre une réalité supplémentaire à la présence de l'enfant. C'est ce qui fait toute la valeur du recours aux magnétiseur·se·s ou aux médiums : les parents endeuillé·e·s cherchent une personne capable de traduire en mots les signes de leur enfant. Enfin, on peut s'arrêter sur les fluctuations dans le régime de croyance ici évoqué : face aux informations reçues, le premier mouvement est de rationaliser (« des choses que... qui avaient jamais été écrites dans les journaux ») avant d'accepter une certaine forme de surnaturel et donc une vérité du contact avec le défunt ainsi créé.

Christian Arette (moniteur de ski, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : (*Christian me raconte sa visite non prévue chez un magnétiseur qui lui a été plusieurs fois recommandé.*) « Qu'est-ce que j'entends ? C'est l'anniversaire de Lucas ». Il me regarde. C'était la veille de l'anniversaire de Lucas. C'était bizarre [...] « Vous savez pourquoi vous êtes là aujourd'hui ? » Il me dit « C'est votre fils qui vous a dit de venir. Parce qu'il en a marre de vous voir pleurer. Donc arrêtez de pleurer. » Il m'a dit. « Laissez-le. Parce que là vous l'empêchez de s'élever. Donc laissez-le partir. Il est bien. Il est avec une grand-mère ou une arrière-grand-mère » il me dit. Je le vois. Il est bien. Il faut le laisser partir. J'ai dit « Ouais, mais moi ». Il me dit « Et ben là vous priez. Vous brûlez une bougie, de temps en temps. Vous lui parlez. Il vous fera signe ». Et ben voilà. Et il m'a laissé comme ça. Et ben ce mec, il m'a sauvé la vie. Enfin moi, ça m'a aidé. Et si vous voulez, maintenant, mon état... Mais tout le temps je me dis « Il est là. Je sais qu'il est là ». J'essaye de me persuader de ça. Tout le temps. Sinon tu... Tu pêtes les plombs. C'est ça.

L'expérience de Christian montre bien ce procédé de mise en mot, la manière dont le magnétiseur donne une voix à l'enfant disparu. Mais au-delà de cette mise en mot, c'est l'inscription dans une quotidienneté qui « sauve la vie » : la vie est sauvée car Christian a été autorisé par une personne tierce à garder Lucas dans son quotidien. Ce qui se joue ici, c'est le transfert d'une relation basée sur la tristesse (« il en a marre de vous voir pleurer ») à une relation de l'ordre du surgissement, de

la mise en activité de soi par la quête (« il vous fera signe »). Cette mise en activité permet de construire une nouvelle forme de relation qui se substitue à la quotidienneté de la présence de l'enfant vivant·e.

Les éléments précédents montrent que l'analyse du deuil ne peut être restreinte à la seule dimension émotionnelle. Le deuil, et spécifiquement le deuil d'enfant, implique une mise en activité de soi, par exemple par les rêves et la quête de signes. Certes, ces pratiques offrent un support concret à l'expression des émotions, pour soi et pour autrui, et les émotions sont autant de liens avec l'enfant. Cependant, au-delà de cette dimension, nous avons montré que les signes permettaient d'inscrire pleinement l'enfant défunt·e dans le quotidien et dans une relation avec le parent. En effet, la quête de signes reste une activité individuelle, avant d'être familiale, à la différence d'autres pratiques que nous évoquerons plus loin (autour de la gestion des espaces notamment). Les rêves et les signes permettent le maintien, non pas d'un contact, mais d'une relation entre l'enfant défunt·e et le parent endeuillé·e. Cela ne veut pas dire qu'ils sont une nécessité dans tout deuil parental, mais en avoir est vraiment perçu comme une ressource cognitive : le signe, élément matériel toujours soumis à l'interprétation, est surtout un support concret à l'expression des émotions.

Si nous ne prenons pas soin d'eux, les morts meurent tout à fait. [...] La charge de leur offrir « plus » d'existence nous revient. Ce « plus » s'entend certes au sens d'un supplément biographique, d'un prolongement de présence, mais surtout dans le sens d'une autre existence. (Despret, 2015, p. 14)

Cette question des signes est peut-être celle qui nous a le plus interrogée dans notre enquête. Pourtant, on peut se ranger ici derrière l'analyse de Vinciane Despret et observer que les rêves et les signes sont bien une manière de prendre soin, de faire exister au quotidien. Peut-être, à la différence de ce que sous-entend l'autrice, n'est-ce pas nécessairement du mort dont on prend soin ici, mais de la relation.

2.2 La visite au cimetière

Au-delà de la quête de signes, d'autres pratiques rendent compte de cette mise en activité de soi, tout en s'inscrivant dans un cadre plus attendu et traditionnel. C'est le cas de la visite au cimetière – pour les familles ayant fait le choix de l'inhumation. Là encore, cette mise en activité relève à la fois d'une inscription dans une quotidienneté et d'un soin apporté à l'enfant défunt·e.

Chantal Giovanni (employée de rayon textile puis femme au foyer, fils décédé à 20 ans d'un cancer) : J'ai quand même commencé à y aller deux fois par jour, quand c'était pas trois. Après j'ai fini par lever le pied. Alors j'y allais, une fois par jour. Là maintenant bon j'ai d'autres, malheureusement, occupations autrement et j'ai pas trop le temps. J'essaye d'y aller tous les

jours, mais des fois c'est impossible. Alors j'y vais un jour oui, un jour non. Et bien sûr toujours les fleurs, les plantes. Et je lui dis « Hé je sais... » Je lui parle moi hein. Je, c'est comme s'il était là hein. « Je sais que je te gonfle, mais moi je te mets les fleurs. » Et voilà. Mais... ça change rien. En fait je me fais du bien à moi.

L'exemple de Chantal Giovanni est la déclaration la plus impressionnante en termes de fréquence de visite (« deux fois par jour, quand c'était pas trois »). Mais, au-delà de cette fréquence, les pratiques qui entourent la visite au cimetière doivent attirer notre attention : parler à l'enfant défunt, lui apporter des fleurs. Alors que la quête de signe visait à prendre soin en maintenant une relation avec l'enfant, l'entretien du cimetière s'inscrit dans un soin surtout matériel. C'est particulièrement ce point que les mères mettent en avant lorsqu'elles mentionnent leurs visites au cimetière.

Enquêtrice : C'est important pour vous d'aller sur la tombe ?

Magdalena Thereau (femme au foyer, fils décédé à 25 ans d'un accident de la route) : C'est important pour moi, je crois qu'elle soit toujours, je sais pas comment dire... En ordre. Et puis je crois que par moment c'est important d'y aller, comme ça. « Maintenant il faut que j'aille ». Pas tout le temps.

Enquêtrice : Vous y allez souvent vous, sur sa tombe ?

Véronique Angloan (employée dans une agence d'assurance, au chômage, fille décédée à 14 ans d'un accident de cheval) : Au tout début j'y allais deux fois par semaine. Quand je travaillais c'était souvent le mercredi. [...] Et puis, quand j'ai arrêté de travailler, j'attendais mon mari pour y aller. Et là c'était, on essaye, ou le samedi ou le dimanche, ça nous donne l'occasion de sortir nos vélos. Et puis on s'en va en vélo... Bon là exceptionnellement cette semaine j'y suis allée parce que les employés de la ville ont généreusement passé le rotofil et je ne vous dis pas les dégâts que ça fait, entre les tas d'herbes sur la tombe et le reste. Donc j'y suis allée mardi toute seule. C'est très rare que j'y aille seule. Mais bon... J'y suis allée nettoyer. Parce que c'était vraiment dans un état pitoyable et que je supporte pas ça. Je supporte pas ça. Donc voilà.

Bien qu'elles déclarent une fréquence moins importante que l'exemple précédent, Magdalena Thereau et Véronique Angloan mettent l'accent sur la même chose : ce qui importe est la propreté et le soin apporté à la tombe. À l'instar de la chambre à coucher (voir chapitre 8 : 1.2 *La chambre de l'enfant*), la tombe est un élément matériel rattaché à l'enfant dont il s'agit de prendre soin. À défaut de corps, ce sont les espaces entourant le corps qui deviennent l'objet du soin parental.

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : On lui a fait une stèle particulière. C'est-à-dire qu'on lui a fait sculpter... On voulait pas quelque chose d'anodin, on voulait pas d'anodin, donc on voulait pas de croix. Mais en même temps on a trouvé un sculpteur qui est dans l'Yonne et qui nous a fait une stèle. Voilà. Pour lui. On lui a dit qui était Jules, il a fait un... Avec un petit profil, tout simple. Il a écrit... Voilà, je

voulais pas un machin qu'on trouve... Le reste est en pierre naturelle. Alors c'est un truc qu'il faut nettoyer régulièrement, voilà. [...] Chaque fin d'été, quand on revient, on trouve un tournesol, qui pousse, un petit tournesol qui s'est égaré. Et on lui amène. Comme ça. On met... On déteste mettre des fleurs classiques. Je déteste les fleurs en plastique. Je préfère que les fleurs fanent. Ça me dérange absolument pas. Les fleurs fanent, les fleurs... Et puis quand on y va la fois suivante, et ben on ramasse ce qu'il y a.

Les choix faits en termes d'ornementation sont aussi des éléments qui rendent nécessaire ce soin. Dans l'exemple de la famille Dimopoulos, la préférence pour l'originalité et l'esthétisme s'accompagne de contraintes sur les éléments à entretenir : la stèle en pierre naturelle à « entretenir régulièrement », tout comme les fleurs naturelles à changer lorsqu'elles fanent, sont privilégiées à la fois pour leur dimension esthétique, mais aussi parce que la question de l'entretien va de soi. Ce soin matériel aux objets entourant le corps, s'il ne s'inscrit pas dans une quotidienneté, demande tout de même une forte régularité. C'est donc une mise en activité concrète qui permet de consacrer un moment spécifique au soin de l'enfant défunt·e.

En sus de l'entretien des lieux, la dépense monétaire peut être perçue comme une autre forme de soin, une autre manière de maintenir le lien, prolongeant la dépendance économique entre enfant et parent. Ceci est mis en exergue dans le discours de Monique Moiret. La famille Moiret a mis plusieurs années avant de faire poser une stèle sur la tombe de leur fils. Ils souhaitaient une stèle particulière, mais, faute de moyens, ils ont dû attendre de rassembler l'argent nécessaire avant de pouvoir la déposer.

Monique Moiret (secrétaire, fils décédé à 22 ans d'un suicide) : Quand la pierre a été posée, on s'est dit « Ben voilà y a plus rien... Plus rien à dépenser pour lui. » Et on s'est regardés avec mon mari et on s'est dit « C'est fini ».

Le sentiment de vide et de fin après ce dépôt de pierre (et la tristesse qui l'accompagne) est lié à cette fin officielle de dépendance économique. Monique Moiret déplore l'absence de ce qui aurait pu être vu comme une contrainte matérielle, à savoir dépenser de l'argent pour son fils : l'arrêt de ces dépenses signe l'interruption d'une forme de soin parental, celui de pourvoir aux besoins de l'enfant. Le soin de la tombe n'est pas qu'un soin proche du domestique, il peut être investi de l'ensemble des formes de soins (matériels, financiers, relationnels) qui entourent la relation entre le parent et son enfant.

Le soin donné à l'espace est bien une forme modifiée du soin corporel anciennement donné à l'enfant. En fonction des entretiens, cela peut être plus ou moins explicite, mais cela n'est jamais aussi conscientisé que lorsque ce sont les frères et sœurs qui relatent ses pratiques : voyant leurs parents faire, ils et elles cherchent des manières de rationaliser ce décalage de conduites.

Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 18 ans décédée d'une overdose) : Parce que j'ai jamais eu un rapport très proche à sa tombe. Et quand on l'a enterrée, je me sentais pas du tout proche de cet endroit. Une fois que je la voyais plus, c'était très abstrait. Ma mère et ma grand-mère sont très attachées à sa tombe au cimetière. Et elles changent les fleurs très régulièrement. Et pendant l'année, l'année ou les deux années après la mort de ma sœur, elles y allaient tout le temps. Et en fait elles s'occupaient à mort de la tombe, mais je pense pour s'occuper de Laura. Mais moi ça m'a jamais, jamais intéressée.

Cette remarque d'Emmy Lubrano est d'autant plus intéressante que cette enquêtée est une des sœurs qui exprime le plus des activités destinées à sa sœur défunte : elle lui écrit dans son journal, lui parle régulièrement. Pourtant, à l'instar des autres frères et sœurs, elle délaisse la visite au cimetière. Cet exemple illustre bien que le soin de la tombe relève d'une forme de travail spécifiquement parentale. La tombe, quand elle existe, offre un espace concret à entretenir pour prendre soin matériellement de l'enfant défunt·e. Cette pratique est très proche de l'entretien de la chambre à coucher que nous verrons dans le chapitre suivant.

Toutes les familles n'ont pas fait le choix de l'inhumation et, de ce fait, toutes ne rapportent pas ces pratiques si explicites de soin matériel autour du tombeau. Pourtant, la visite au cimetière, et son corollaire, l'entretien de la tombe, fournissent une illustration exemplaire de ce que nous entendons par mise en activité de soi dans le cadre du deuil. Il s'agit de maintenir un soin parental à travers la mort, de l'ancrer dans des éléments potentiellement contraignants, afin de persévérer à la fois dans son rôle et dans la relation.

2.3 Rendre visible l'enfant sur les réseaux

Les formes de matérialisation du soin à l'enfant sont diverses. Ainsi, l'utilisation des réseaux sociaux numériques offre également un contexte pour les parents, et plus globalement pour les membres de la famille, où créer un autre espace de soin et de commémoration pour l'enfant défunt·e. En s'intéressant à l'utilisation des réseaux sociaux numériques chez les adolescent·e·s ayant perdu un·e ami·e, Martin Julier-Costes (2016) avance que ces réseaux sont avant tout une possibilité laissée aux proches pour maintenir une relation avec le défunt.

À l'image d'une tombe, le profil Facebook permet donc d'individualiser une mort à l'intérieur d'un espace collectif partagé, rendant ainsi le deuil public. Ceci rejoint des travaux récents (Brubaker, Hayes et Dourish, 2013 ; Church, 2013) démontrant que les réseaux sociaux et les mémoriaux en ligne permettent aux endeuillés d'être connectés les uns aux autres, mais également aux vivants de s'adresser à leurs morts et ainsi de maintenir une continuité dans leur relation. (Julier-Costes, 2016, p. 133)

Pour autant les usages amicaux et familiaux ne sauraient être mis sur un pied d'égalité : au-delà de la relation, l'usage des réseaux sociaux permet aux parents, et notamment aux mères, de

rendre visible leur enfant défunt·e, tout en maîtrisant l'image. Ainsi, derrière la création et l'animation d'un profil posthume, plusieurs dimensions peuvent se rejoindre. Tout d'abord, il s'agit de rendre sa peine visible et de l'exprimer dans un cadre qui reste intime car choisi, mais qui offre l'avantage de sortir du seul contexte familial. De plus, l'usage des réseaux sociaux numériques permet de rendre visible l'enfant défunt·e, de préserver sa mémoire, avec tous les éléments de choix dans ce qui est montré ou pas et de contrôle sur l'image de son enfant que cela peut avoir. Enfin, un dernier avantage repose sur la rencontre intergénérationnelle permise par les plateformes. Cette pratique offre ainsi un échange entre les générations, mobilisant potentiellement plusieurs membres de la famille.

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Par rapport à la question des photos, des vidéos, de la voix... Le Facebook de Milo. En fait, c'était ce qui me servait de cimetière. C'était son Facebook. Et dessus il y avait quelques vidéos, mal prises et tout. Mais il y avait, un peu, le son de sa voix. Et il y avait ses amis qui envoyaient des choses sur ça. Et puis un jour, pas longtemps après, ça a pas duré très longtemps, Facebook l'a arrêtée. Et là pour moi ça a été terrible. Mais alors vraiment terrible.

Enquêtrice : Vous avez pas pu...

Nathalie Debruisse : Ben là il restait vraiment plus rien quoi. Vraiment il ne restait plus rien. C'était ce qui me rattachait à lui, ce qui me rattachait à ses amis. Même si je discutais pas avec eux, même si... Et en fait... Oui voilà c'était mon lieu de recueil, c'était mon cimetière. Et ça ça me manque beaucoup. Je donnerais cher pour retrouver ce, ce Facebook. On a écrit, tout ça, on n'a jamais eu de réponse.

Le discours de Nathalie Debruisse mobilise clairement ce parallèle entre les lieux de recueil matériels et le profil Facebook comme tombe virtuelle (Julier-Costes, 2016). De même, un des intérêts de cette pratique est de permettre le lien avec des ami·e·s de l'enfant défunt·e, tout en donnant accès à une multitude de traces (photos, vidéos). Si la suppression spontanée de la page est loin d'être la norme, celle-ci est d'autant plus violente qu'elle permet de maintenir un lieu de mémoire, notamment dans le cas, comme ici, d'absence de tombeau. Qui plus est, si Nathalie Debruisse insiste ici sur la spécificité de sa douleur (« et là pour moi ça a été terrible »), c'est aussi parce que, dans cette pratique se retrouve l'idée d'un primat donné au deuil maternel : si tous les membres de la famille peuvent intervenir sur la création et le contenu de la page, la main est laissée aux mères sur le contenu diffusé.

Enquêtrice : Mais du coup... Est-ce qu'il y a des amis à elle... Est-ce que vous savez il y a une page Facebook qui existe ?

Véronique Angloan (employée dans une agence d'assurance, fille décédée à 14 ans d'un accident de cheval) : Oui. Oui. Cette page elle a été faite... C'est une amie avec qui j'allais au club hippique... Qui a un petit peu contrôlé tout ça. Parce que moi Facebook c'est... Je... Officiellement je n'y suis pas. Mon amie m'a créé un compte. Ça m'a permis d'aller voir. Parce

que je ne voulais pas non plus qu'il soit mis tout et n'importe quoi sur cette page. J'ai donné l'accord, mais je ne voulais pas que ça devienne le délire. Parce que je n'aurais pas supporté. [...] Donc j'ai donné l'accord, mais faut qu'on la respecte. Et le choix des photos qui ont été mises sur sa page sont très jolies. De temps en temps je vais jeter un œil. Au départ je voulais pas. ... Normalement... officiellement je ne suis pas sur Facebook. Même mon mari ne le sait pas. C'est mon petit jardin secret. Je contrôle ça par derrière.

L'usage de la page Facebook fait par Véronique Angloan rend visible le fait que sa présence n'est pas officielle et passe par l'intermédiaire d'une amie, mais elle explicite bien la fonction de contrôle « par derrière » qu'elle exerce. Cette situation montre également l'ambiguïté de la finalité de cette page, à la fois espace de partage autour de sa fille pour des ami·e·s de son âge et, en même temps, support de commémoration et de préservation de la mémoire de son enfant. Dans tous les cas, émerge ici une tension autour de la relation au défunt : la relation des adolescent·e·s avec leur amie ne sera pas de même nature que la relation entre la mère et son enfant et c'est en cela qu'un « contrôle » est nécessaire. En intervenant comme élément extérieur et *a priori* caché, Véronique se positionne comme instance légitime pour dire la vérité de la mémoire de sa fille (« J'ai donné l'accord, mais je ne voulais pas que ça devienne le délire »). Enfin, la dimension secrète de cette pratique (« même mon mari ne le sait pas ») illustre bien la relation d'ordre individuelle entre la mère et la fille défunte.

Enquêtrice : Est-ce que... au moment de son décès ou après, vous, ou quelqu'un, a utilisé les réseaux sociaux ?

Monique Moiret (secrétaire, fils décédé à 22 ans d'un suicide) : Ah je l'ai fait. Oui. Une page en mémoire de Dylan.

Enquêtrice : D'accord. Et elle existe toujours ?

Monique Moiret : Oui oui, elle existe toujours. [*Se lève pour me montrer la page Facebook sur l'ordinateur familial. La page personnelle de Dylan a été fermée et la page commémorative a été créée à la place. Elle a 210 abonné·e·s.*] [...] Tant qu'il y a des gens qui continuent à regarder la page, on continue. Si un jour il y a plus personne, je la ferme. Mais c'est vrai que maintenant on met plus de photos de Dylan. On met des photos d'Élan [son petit-fils, le fils de Dylan]. Voilà. Au fil du temps ça va devenir la page d'Élan, ça sera plus la page de Dylan. À part pour la fête des Pères, le jour de son anniversaire... évidemment.

La prise de contact avec Monique Moiret s'est effectuée par la page Facebook de l'Association *Phare enfant*, spécialisée dans le suicide des enfants. Au moment de la prise de contact, Monique Moiret était très active et postait régulièrement. Elle alimente de même la page commémorative de son fils, postant des photos, des vidéos, de petits textes. Ce qui est intéressant dans cet exemple, c'est le lent transfert d'une page pour son fils à une page pour l'enfant de son fils (la compagne de Dylan étant enceinte au moment du suicide). Tout comme l'activité de soin pour l'enfant va se transférer, pour les mères, en activité de soin pour les petits-enfants (voir chapitre 10 : 2.2.2 *Devenir*

grands-parents), la commémoration de son fils glisse progressivement en célébration de son petit-fils. En faisant cela, Monique Moiret décide aussi d'inscrire son enfant dans une lignée et une histoire qui continue. La célébration du petit-fils permet de faire participer le défunt, de l'inscrire durablement dans une histoire familiale.

Thibault Zimmer (ingénieur, frère décédé à 25 ans d'un accident de kayak) : Après dans la foulée, j'ai pu me déclarer comme contact légataire pour passer sa page en page commémorative. C'est ça c'est un truc dont il avait déjà parlé avec Marine (*la petite-amie de son frère*). Facebook avait créé ce système créé après le Bataclan. [...] Et donc avec cette possibilité de passer la page en mode commémorative. Donc les gens peuvent s'exprimer dessus. Et à la place du nom, il y a marqué « à la mémoire de ». [...] Et après donc y a ma mère s'est créé un compte Facebook pour pouvoir aussi être sur la page de mon frère. Et donc là ça a été un petit peu problématique. Parce que mon frère lui ce qu'il avait dit à Marine c'était « Moi j'aimerais bien avoir ce truc-là pour que des gens qui ne se connaissent pas puissent interagir et partager des souvenirs. » [...] Et le problème c'est que ma mère a... 'Fin... par ses commentaires... [...] Le problème c'est que là quand ma mère postait des trucs « Bon le kayak ça suffit, j'aimerais bien qu'on parle d'autre chose »... Elle venait imposer à tout le monde sa vision du deuil et empêcher d'autres personnes d'échanger. Et c'est vrai que, dans un premier temps, ceux qui ont le plus échangé c'étaient les kayakistes. Parce que c'était ceux qui interagissaient le plus sur Facebook avec Romain. Et qui avaient le plus de contenu. De vidéos, de photos à partager.

La situation relatée par Thibault au sujet de la page commémorative de son frère illustre parfaitement l'ensemble des éléments vus précédemment, mais des dimensions se rajoutent. Tout d'abord, l'âge et le recul de Romain, avant son décès, permettent de disposer d'éléments quant à ses souhaits de commémoration posthume. Ses désirs, transmis par l'intermédiaire de sa petite amie, sont très clairs. De ce point de vue, la page commémorative est le fruit du travail de quatre personnes : Romain qui énonce ses vœux, sa petite amie qui s'assure de les respecter, Thibault, son frère qui crée la page, et enfin Sylvie, la mère, qui assure un travail de régulation explicite sur le contenu. Cet exemple nous montre bien que la finalité d'une même activité diffère selon les membres de la famille qui s'en emparent. Pour Thibault, il s'agit de créer un espace de rencontre entre les amis et connaissances de son frère, dans ce qu'il estime être la continuité des désirs de ce dernier. Pour sa mère, au contraire, il s'agit de garder la maîtrise sur l'image posthume de son fils. Là où les supports déposés (photos, vidéos) mettaient l'accent sur l'activité sportive – la même activité qui est à l'origine du décès –, la mère de Romain demande un recentrement, sur son fils. La dimension émotionnelle ne peut être écartée pour comprendre cette intervention : c'est aussi parce que le kayak est la cause de décès de son enfant que Sylvie exprime des réticences à ce que la page commémorative soit exclusivement orientée vers cette activité. Cette intervention peut également être perçue comme une volonté de réintégrer son fils dans toutes les facettes de sa personnalité.

Tous ces éléments mettent en lumière la manière dont les pages commémoratives numériques sont non seulement le support d'une volonté de maîtrise, mais également un élément de tensions double : entre les membres de la famille d'abord, et entre la famille et les membres extérieurs ensuite. Enfin, notons que, dans tous les exemples précédemment cités, de manière implicite ou explicite, les mères sont celles qui gardent la main et le contrôle sur le contenu diffusé. Ces pratiques et, surtout, leur acceptation par l'ensemble des membres concernés (amis et famille) mettent en avant l'idée d'une primauté du deuil maternel – comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Ainsi, bien qu'il puisse exister des tensions ou des incompréhensions, ce sont surtout elles qui, *in fine*, ont le dernier mot sur les contenus publiés.

On aurait pu imaginer que le numérique renverrait à une autre manière de s'inscrire dans une collectivité et permettrait d'élargir les manières de « faire famille » dans le contexte de deuil. Pourtant, les pratiques qui nous sont rapportées renvoient davantage à la recherche d'échanges individuels ou au contrôle sur la mémoire du défunt. Les espaces numériques et leur gestion sont bien une mise en activité de soi, mise en activité autant discursive qu'émotionnelle. La répartition du contrôle et de la légitimité de la prise de parole sur ces plateformes montre également la manière dont les mères se font les dépositaires de la mémoire de leur enfant.

2.4 Participer à une association

Parce qu'elle participe à une expression de soi, la présence sur les réseaux sociaux est autant une activité matérielle qu'une activité discursive. Pourtant, opposer les deux formes de mise en activité paraît peu pertinent : comme a pu le mettre en avant Dominique Memmi (2010), la parole est aussi une activité. Dans ce contexte, la participation aux associations de parents en deuil est tout autant une mise en action de soi, concrète et matérielle.

De plus, en raison de la très forte réflexivité qu'elle engage, cette participation aux associations permet certes de mettre le deuil en récit, mais surtout de construire *un* récit : le récit de soi, de son enfant, de son deuil. L'élaboration de ce récit obéit à une double finalité : la réinscription de l'endeuillé·e dans une communauté particulière – après ou en même temps que la liminarité qui peut être vécue dans la sphère amicale (voir chapitre 5 : 2.3 *La liminalité des parents endeuillé·e·s*) – et la réinscription dans une temporalité partagée.

Enquêtrice : D'accord. Et vous pouvez me parler des associations dans lesquelles vous êtes ?

Dominique Anode (directeur financier, à la retraite, fille décédée à 22 ans d'un cancer) : Après le décès on se dit « Bon, c'est infernal. C'est un raz-de-marée, c'est un, un tsunami. C'est pas normal que ce... Est-ce que c'est normal que ça dure, que je sois anéanti comme ça, que je... j'ai envie de ceci, de cela. Que j'ai envie de la rejoindre ». Bon. Donc déjà c'est rencontrer des

gens qui ont vécu la même chose. Et de se dire « Ben tiens, eux ils sont, c'est à peu près pareil ». [...] Et c'est là où, on faisait assez volontiers le constat au bout d'une heure d'échange que, on est tous logés à la même enseigne et, et ce qui était exprimé d'une certaine manière par les uns était, un peu différemment, mais ça revenait au même par d'autres. [...] Y a des livres, bon ben voilà, ceux qui ont perdu des enfants par maladie qui ont écrit, on retrouve le même scénario. Les coups de massue successifs qu'on reçoit, les parcours entre la maison, l'hôpital, les allées-venues et les examens, les résultats d'examen, bon. Et puis, l'approche vers la fin et puis la suite. L'après, l'après décès. Donc on se dit « bon ben voilà, ça fait partie de la vie de l'humanité ».

Le discours de Dominique met en exergue ces deux points. Tout d'abord, l'échange entre membres permet la réinscription des émotions dans une normalité, de partager ce qui était devenu incommunicable pour des personnes non endeuillées. Le partage d'expériences permet ainsi de sortir du sentiment d'exceptionnalité et de l'isolement. Ensuite, les ressources mises à disposition, mais également la mise en récit de soi, réinscrivent les parents en deuil dans une temporalité maîtrisée, plus linéaire, et qui participe à une expérience commune : « ça fait partie de l'humanité » exprime « malgré le deuil, je fais partie de l'humanité ». Les formes d'appartenance s'emboîtent ici : c'est le rattachement à la communauté des endeuillé·e·s qui rattache à la commune humanité.

Ces deux éléments (réinscription dans la normalité et dans la temporalité) sont exprimés de manière presque similaire par une autre enquêtée, Françoise Laval.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 12 ans d'un cancer) : Donc quand j'ai eu cette lettre (*de présentation de l'association*), j'ai tout de suite appelé et la machine s'est mise en route. Et en fait ces groupes ont été, je sais pas, où on en serait aujourd'hui si, on aurait trouvé un autre moyen de se reconstruire, mais en fait, ces groupes, l'avantage c'est que, pour moi c'était le retour dans le monde des humains. [...] Et en fait dans ces groupes nous étions onze parents. Je me suis rendu compte qu'ils étaient comme moi. Donc je n'étais plus un monstre, j'étais simplement dans un état de souffrance qui était tel que j'étais comme les autres. Et donc ça a été un retour à, au monde des humains pour moi. Et à la normalité. Et en même temps d'entendre d'autres parents parler de leur souffrance, de leur vécu, ça me décentrait de moi-même. Et puis, comme c'était tous deuils confondus, y avait maladie, accident, suicide, ben finalement y en avait d'autres qui étaient dans la même souffrance. Donc ça a été vraiment très très porteur.

Françoise Laval offre un témoignage intéressant car, en tant qu'animatrice dans une association pour parents en deuil, elle véhicule un discours qui est à la fois le sien et celui de l'association. Plus globalement, les parents qui appartiennent à une association et qui ont été rencontré·e·s par ce biais valorisent beaucoup les avantages qu'ils en ont tirés. Comme on l'a vu, la première ressource vient de la sortie du statut d'exception du deuil. Le groupe est d'abord un groupe de pairs et le partage d'expériences permet de se sentir appartenir à une communauté (« c'était le retour dans le monde des humains ») et donc de revenir à une « normalité ». Toutefois,

la participation à une association est aussi importante pour ce qu'elle permet (rencontrer des personnes partageant la même situation) que pour ce qu'on y fait. De fait, les associations actualisent par la pratique l'idée psychanalytique que la mise en récit réinscrit l'endeuillé·e dans une temporalité partagée⁸⁶. Elles offrent ainsi la ressource d'une possible mise en narration qui permet à la fois de se connecter aux autres et de faire sens avec sa propre histoire. Les protocoles de l'association de Françoise Laval sont manifestement orientés en ce sens.

Françoise Laval : Alors pourquoi douze rencontres sur l'année. Parce que... une année ça revisite toutes les dates importantes. C'est-à-dire la date de la naissance de l'enfant, la date de sa mort, les dates des fêtes, les dates des vacances. Et tout le monde vit toutes ces dates ensemble. Les deux premières rencontres c'est fait pour faire, c'est le temps des récits. Donc chaque parent raconte ce qui est arrivé, du début jusqu'à, jusqu'à la fin des obsèques. Et puis si y a des couples on fait première rencontre un parent et deuxième rencontre un autre le conjoint, pour pas qu'on mobilise toute une rencontre sur un enfant. Et après les dix séances suivantes, les deux premières sont très rapprochées, c'est très long, on arrive avec sa souffrance, on repart avec celles des autres. Donc on les fait très rapprochées, et ensuite y a une rencontre par mois. Et sur un thème. Dont on peut, le thème est proposé par les animateurs au départ, et puis parfois les parents demandent un thème et bon... On propose. Donc y a des thèmes qui reviennent très souvent, comme vous avez dit tout à l'heure « qu'avez-vous fait des affaires de votre enfant ? » Ça ça revient très vite, la souffrance, la culpabilité, la colère, le rapport aux autres... Les relations avec la famille, enfin. Y a des thèmes qui reviennent très très souvent. Puis après y a d'autres thèmes qui sont plus, plus rares. Qui arrivent parfois en fin de parcours quand les gens ont tissé des liens de confiance très importants être eux. Ça peut être ben la... comment dire... la conception du corps dans la tombe, ça peut être le rapport à la tombe, ça peut être les relations au sein du couple, enfin bon voilà.

Le fait de parcourir, de « revisiter » sur une année l'ensemble des événements familiaux liés à l'enfant s'appuie bien sur cette idée de réancrer dans une temporalité linéaire l'ensemble des événements qui, sans ça, ne font plus sens. De même, la répétition des thématiques (la famille, les affaires, le couple...) entre les familles et entre les séances permet à la fois de valider la mise en commun de l'expérience partagée et, par la répétition, d'ancrer les parents endeuillé·e·s dans une nouvelle temporalité.

Il est possible de faire ici un petit pas de côté sur la production de discours. Les passages cités précédemment sont remarquables car ils permettent, en miroir, de comprendre le déroulement même de l'entretien avec Françoise Laval. En effet, cette enquêtée a offert un discours long, mais surtout dense et très construit. Les étapes de la maladie de son fils, les moments forts de l'après-

⁸⁶ Sur ce point, voir, par exemple, l'idée que la narration permet de réordonner « un passé considéré comme factuel, contingence, et un sens à donner à ce passé, un sens à construire rétroactivement, un sens servant à *réordonner un passé considéré comme factuel* » (Laplanche, 2006, p. 21, en italique dans le texte).

décès, tous les éléments temporels sont précis et datés. Surtout, on le voit, le discours est clair et argumenté. Nous sommes loin des hésitations que nous pouvons rencontrer dans d'autres discours de parents. Tous ces éléments nous font dire que, chez François Laval comme chez d'autres parents investis dans les associations, l'entretien n'est pas l'occasion d'un discours spontané, mais l'actualisation d'une narration déjà maintes et maintes fois répétée. Dans ce cas très particulier, la situation d'entretien sociologique n'est que le recueil d'un discours préconstruit par ailleurs – ce qui ne signifie pas que le contenu y est sans intérêt.

On pourrait penser que les participations aux associations sont autant d'occasions de parler de l'enfant, de construire une narration autour de l'enfant défunt. Pourtant, les ressorts n'y sont pas les mêmes que ceux observés dans le contrôle des comptes Facebook posthumes. L'encadrement de la parole par les pairs y est plus codifié. De fait, l'apport du discours psychanalytique est latent, comme l'atteste l'explicitation de la réinscription dans une temporalité par la mise en récit. Si nous prenons le temps de souligner ce point, c'est parce qu'il semble important de voir que, face aux associations, mais aussi face au deuil de manière générale, tous les parents ne possèdent pas les mêmes ressources. En effet, s'exprimer en public, mettre en mots le déroulement d'une maladie et d'un décès, prendre du recul sur sa situation individuelle, tout ceci requiert *a minima* une aisance à l'oral et une maîtrise du vocabulaire. Si l'expression orale est difficile, il y a fort à parier que prendre la parole devant une assemblée, et ce dans une situation de forte vulnérabilité, sera davantage vécu comme une contrainte que comme une ressource.

Enquêtrice : Et y a des associations qui font des cafés deuil, des choses comme ça, ça ne vous intéresse pas ?

Monique Moiret (secrétaire, fils décédé à 22 ans d'un suicide) : Ah non je n'ai pas envie. Alors franchement je n'ai pas envie. J'ai pas de... parler. Bon. Parler comme ça (*montre l'ordinateur*) à travers l'écran c'est... Je trouve que c'est plus facile. Parler en face avec des mamans qui ont vécu la même chose que je crois que c'est... Je passerais mon temps à pleurer ce serait... Je pense que ce serait encore pire pour moi. Je pense que ce serait beaucoup trop dur. [...] Moi aller en parler en public je ne peux pas. C'est impossible. Déjà je ne peux pas passer de concours parce que l'oral je panique complètement. Donc parler en public...

Le rapprochement que Monique Moiret fait entre la prise de parole dans le cadre des associations ou des cafés deuils⁸⁷ et le passage de concours montre bien à quel point la prise de parole en public peut être vécue comme une injonction scolaire. Cette remarque permet de mettre en lumière deux points. Tout d'abord, la prise de parole nécessite une aisance à l'oral qui va de pair

⁸⁷ Réunions organisées par différentes associations dans lesquelles les personnes échangent sur leur deuil, la personne disparue, leurs difficultés. Ces réunions peuvent donner lieu à l'intervention de psychologues ou des spécialistes du deuil.

avec une bonne maîtrise des capitaux culturels légitimes. Ensuite, cela montre que, plus la distance des enquêté·e·s avec la norme scolaire sera forte, plus cela limitera leur participation au champ associatif (du moins pour les associations dont la prise en charge repose sur la parole collective). Ce témoignage permet également de nuancer un *a priori* que nous pouvions avoir : les parents qui ne sont pas dans les associations ne sont pas nécessairement des parents non informés de leur existence. Ne pas être dans une association peut également marquer une distance par rapport à la prise de parole publique que nécessite ce type de structures. Toutefois, cela ne signifie pas que toute mise en narration est refusée. Au contraire, Monique Moiret est un bon exemple de pratique de narration choisie (celle sur les réseaux sociaux) dans un contexte avec moins d'enjeux formels. Ce constat permet d'offrir un autre regard sur l'investissement des mères précédemment citées dans l'usage des réseaux sociaux numériques. Ces réseaux seraient investis pour créer une mise en narration, mais une narration qui ne nécessite pas de maîtriser les codes culturels légitimes.

Cette partie avait pour ambition de s'inscrire en faux contre une certaine représentation du deuil, conçu comme passivité. Au contraire, les exemples développés précédemment montrent l'étendue des pratiques individuelles qui requièrent une mise en activité de soi dans le contexte du deuil. Ceci nous a donné à voir comment certaines pratiques s'inscrivent dans des ressources, des capitaux spécifiques, créant ou renforçant de fait les inégalités sociales face au deuil. Cependant, dans chacune de ces pratiques, plusieurs points communs sont à souligner : elles tendent à réinscrire l'enfant défunt·e dans le quotidien et elles visent le maintien d'une relation, avec l'enfant défunt·e et avec les autres. Néanmoins, lorsque ces mises en activité dépassent le cadre de la relation interindividuelle, mais sont mobilisées pour gérer, modifier, atténuer ou cacher des émotions (les siennes et celles des autres), c'est-à-dire lorsque l'activité de deuil devient un véritable *travail émotionnel de deuil*, qui connaît une assignation genrée importante. En ce sens, cette mise en activité n'est qu'une des constituantes du *travail émotionnel de deuil* qui, nous allons le voir, est un travail féminin et féminisé.

3 Le travail émotionnel : un travail féminin et féminisé

Nous avons montré jusqu'à présent pourquoi le deuil ne pouvait être conçu comme une passivité, mais comme une activité, dont les formes sont multiples. Cependant, une activité n'est pas nécessairement un travail. Dès lors, pourquoi parler de travail émotionnel dans le cadre du deuil ? La notion de travail offre plusieurs intérêts, que ce soit sur le plan théorique comme sur le plan empirique. En effet, aborder la gestion des émotions dans le cadre familial par le prisme du travail permet à la fois de suivre son inégale répartition, de regarder ce qui est *produit* par ce travail,

et enfin d'observer dans quelle mesure celui-ci renforce les normes de genre, au sein de la famille et dans le cadre du deuil.

3.1 Pourquoi parler de *travail* ? Une continuité entre travail domestique et travail émotionnel

Mobiliser la notion de travail émotionnel, c'est s'inscrire dans la continuité des travaux sur l'inégale répartition de l'ensemble des charges de *care* et de travail domestique. L'usage du terme *travail* trouve alors deux justifications : d'une part, parler de travail permet de mettre en avant l'inégale répartition des activités au sein de la famille, d'autre part parler de travail dit que quelque chose est *produit*. Il faudra donc s'intéresser à la fois au contenu de ce qui est produit et à la répartition de cette production au sein de la configuration familiale.

Le principal apport de la notion de travail pour parler des émotions est qu'elle permet de suivre la répartition de ce travail au sein du couple, et plus généralement de la famille. Aussi, parler de travail émotionnel, c'est postuler une continuité entre les formes de travail reproductif, et le travail émotionnel. Nous nous intéressons temporairement ici à tout travail émotionnel se déroulant dans la sphère familiale, avant de recentrer le propos sur le travail émotionnel de deuil.

On l'a vu, la notion de travail émotionnel se construit dans la continuité d'une lecture matérialiste des rapports sociaux de sexe (Delphy, 2013) : c'est la division sexuée du travail qui produit une assignation des femmes au travail domestique. Mais, plus globalement, le travail domestique n'est qu'une partie de l'ensemble du travail reproductif. Dans ce contexte, parler de travail ne signifie pas que l'on s'en tient à un réductionnisme économique de la notion, mais bien de regarder ce qui est produit en soi, sans en référer nécessairement à la sphère marchande. Si le travail émotionnel passe par une mise en activité de soi, il s'agit plutôt de voir ce que produit cette mise en activité, et comment cette mise en activité est captée, répartie au sein de la famille.

Une des difficultés que nous rencontrons toutefois est la forte dépendance de la notion de travail domestique à la sphère marchande. Ainsi peut être considérée « comme “travail domestique” toute activité réalisée gratuitement au domicile et qui a un substitut marchand » (Fouquet, 2001, p. 108). De ce fait, la notion de travail semble toujours devoir être pensée au regard de la sphère productive et marchande. Cependant ce constat cautionne l'hypothèse de la continuité entre travail domestique et travail émotionnel : en effet, lorsque Arlie R. Hochschild ([1983] 2017) définit cette notion, c'est d'abord pour expliquer les mécanismes qu'elle observe dans le domaine professionnel marchand. Cependant, le travail émotionnel n'est ni un bien ni un service, il ne peut donc ni être échangé monétairement et, parce qu'il reste invisibilisé (c'est même là une de ses caractéristiques

premières), peut difficilement être valorisé. Tout comme le travail domestique, le travail émotionnel peut donc naviguer, de la sphère marchande à la sphère privée.

De plus, là où travail domestique et travail émotionnel se rejoignent, c'est dans le fait que leur définition dépasse le contenu de ce qui est produit. À l'instar du travail domestique (Delphy, 2013), le travail émotionnel est non réductible à un ensemble de tâches *a priori* délimitées. Ainsi, parce que travail domestique et travail émotionnel possèdent des propriétés communes, ces deux formes peuvent être assimilées à des sous-catégories du travail reproductif. Toutefois, reste à se poser la question de ce qui est contenu dans ce travail émotionnel : quelles sont les modalités de sa mise en œuvre et quelle est sa finalité ? Si les exemples de soin, d'attention à autrui dans l'expression ou au contraire la non-expression du ressenti sont nombreux dans les entretiens, aussi bien du côté des parents que des enfants, il est frappant de constater que ce sont les mères qui, la plupart du temps, assument le travail de gestion émotionnelle des autres enfants. La gestion émotionnelle effectuée par les pères, ou les figures masculines, est à l'inverse concentrée sur leur propre personne. Enfin, il ne s'agit aucunement d'aller dans le sens d'une naturalisation des compétences féminines de la gestion des émotions, mais de montrer que ce travail est assigné aux femmes, et plus spécifiquement aux mères.

3.2 Un travail féminin et féminisé

Parce que le travail émotionnel se situe dans la continuité des autres formes de travail reproductif, il se trouve assigné au féminin. Ainsi, ce n'est pas uniquement la forme de ce travail qui renvoie au féminin (dans le sens où ce serait plus généralement les mères qui le produiraient), mais ce travail spécifique est féminisé, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans un processus d'assignation aux femmes ou à des qualités féminines. Plus encore, ce travail est attendu de la part des mères, même si certaines filles peuvent le prendre en charge.

L'analyse des inégalités de genre au sein de la famille a surtout été faite sur la période de la naissance et de la (petite) enfance (Mathieu, Rameau et Ruault, 2017). La majeure partie des travaux portent ainsi sur l'inégale répartition du travail domestique, notamment au sein des couples hétérosexuels et sur la façon dont l'arrivée de l'enfant modifie cette répartition inégalitaire, ainsi que son évolution au cours des dernières décennies (Chadeau et Fouquet, 1981 ; Blöss, 2009 ; Régnier-Loilier et Hiron, 2010 ; Champagne, Pailhé et Solaz, 2014). Le terrain du deuil, et notamment du deuil d'enfants adolescent·e·s et jeunes adultes, permet de montrer que cette inégalité ne s'arrête pas avec la fin de la petite enfance, mais que tous les moments de crise viennent réactiver des spécialisations genrées au sein du couple et de la famille.

Cette assignation des femmes à l'expression des émotions, déjà vue précédemment, est ainsi renforcée dans le cadre du deuil. Le lien entre cette expressivité émotionnelle et la répartition des tâches au sein du couple a déjà été mis en lumière par ailleurs.

Published research illustrates the 'tragedy of the inexpressive male' and the greater willingness of women to 'recognise, label, express and disclose feelings'. This is significant for recognizing that a definite and gendered division of labour often takes place in couples' adjustment to grief. (Riches et Dawson, 1996, p. 148)

Cette remarque permet de revenir sur l'idée d'une primauté maternelle du deuil. Si le deuil maternel est perçu comme premier, c'est aussi du fait de l'assignation à l'expression des émotions qui leur est adressée. Aussi, on ne saurait confondre la primauté de la gestion émotionnelle du deuil avec une hiérarchie des douleurs entre les membres de la famille.

This is not to suggest that women necessarily feel their loss more painfully than men, but there is evidence that they are far more prepared to express it. In our data, mothers' willingness to talk about painful events and personal experiences contrasts with their husbands' greater reticence and more 'considered' accounts of events. [...] The 'grief work' entailed in dealing with the death of a child highlights the nature of the division of labour between marital partners. (Riches et Dawson, 1996, p. 148-149)

L'apport de Riches et Dawson sur cette question est important en ce qu'ils relient l'expression des émotions assignée au féminin avec une division du travail de deuil entre les conjoint·e·s. Nous retrouvons ainsi des résultats de recherche similaires⁸⁸ sur notre terrain. Cette division du travail émotionnel au sein du couple va de pair avec une véritable féminisation de celui-ci.

La féminisation du travail émotionnel ne signifie pas que les femmes sont passives dans cette assignation. Comme l'ensemble des autres inégalités de genre, leur intériorisation est le premier constituant de leur reproduction. Toutefois, l'un des ressorts de cette assignation vient du refus des autres membres de la famille, et notamment des pères, de prendre en charge ce travail. Ce rejet est d'autant plus fort et explicite que les pères concernés s'identifient à un modèle de virilité traditionnelle (Cartier et al., 2021).

Enquêtrice : Et toi ça t'a jamais intéressé d'en parler avec d'autres parents ou de... ?

Jean-Marc Raffali (commercial puis pizzeriaïolo, à la retraite, fils décédé d'une noyade à 20 ans) :
Pas du tout. Pas du tout. 'fin pas du tout. J'aime bien discuter, mais... C'est mon jardin privé et... Alors que peut-être, c'est bon la psy, même ça tu vois, c'est bon parce que ça fait parler. Mais je suis pas demandeur quoi. Je veux dire j'en ai. Pour moi je suis, je suis dans mon truc,

⁸⁸ L'enquête Gordon Riches et Pam Dawson est légèrement différente d'un point de vue méthodologique : les chercheur·e·s ont mené des entretiens avec 31 parents endeuillé·e·s, mais en ne filtrant ni l'âge de l'enfant au moment du décès, ni le temps écoulé depuis le décès (les entretiens se sont déroulés entre 3 mois et 23 ans après le décès). (Riches et Dawson, 1996, p. 147)

j'ai créé mon autre univers, et voilà. [...] Mais moi je dirais pas « putain et moi tu peux m'aider, quoi ». 'fin même si je le dis pas comme ça. Mais c'est pas du tout mon truc, parce que pour moi ils trouveront pas les mots de ce que j'ai envie d'entendre quoi. Et puis j'ai rien envie d'entendre surtout.

L'exemple de Jean-Marc Raffali permet de montrer que la notion de travail émotionnel ne doit pas être confondue avec une simple expression de la douleur. En effet, Jean-Marc exprime clairement des émotions, soit par l'implicite, soit par la violence du vocabulaire mobilisé (« putain »). Néanmoins, ce discours manifeste un rejet, non pas des émotions, mais de leur expression, de leur gestion. C'est donc bien le travail émotionnel qui est ici mis de côté et renvoyé à un pôle féminin. La prise en charge des sentiments, les siens et ceux d'autrui, s'inscrit dans des rapports sociaux de sexe qui transcendent les relations de couple.

L'assignation des femmes au travail émotionnel s'inscrit dans une répartition genrée de l'ensemble des tâches domestique et de care. Aussi, parler de travail émotionnel permet de voir la manière dont les émotions sont modifiées, gérées, non pas d'un point de vue individuel, mais entre les membres de la famille. Elle permet de suivre la répartition de la gestion des émotions entre ses membres, mais également, d'observer comment sa mise en pratique ou son échec deviennent vecteurs d'autres émotions.

Enquêtrice : Justement est-ce que vous pouvez me parler de l'enfant que vous avez perdu, de comment ça s'est passé...

Annie Chalimo (enseignante, à la retraite, fils décédé d'un suicide à 25 ans) : Donc... Ben je vous ai dit qu'il avait commencé à avoir des problèmes au collège. Problèmes de relations. Bien sûr je m'en suis rendue compte. Mais j'ai... pfff... J'ai l'impression que j'ai rien pu faire. J'ai rien pu faire pour que les choses... Je... J'aurais pu... consulter un psy pour lui. J'ai, j'y ai pensé, mais il y avait quelque chose qui me retenait. Voilà. Je connaissais pas de psy et.. Enfin je dis je en même temps il y avait mon mari aussi hein. Mais mon mari... (*pousse le tapis*).

L'émotion la plus présente, surtout comme ici dans le cadre d'un suicide, est la culpabilité. Cette culpabilité naît justement de l'absence d'un travail émotionnel qui aurait dû avoir lieu (voir, nommer, prendre en charge le mal être de son fils). Cependant, on peut souligner que l'énoncé de cette culpabilité arrive avec l'idée que la responsabilité de ce soin, de ce travail émotionnel aurait également pu être partagée (« il y avait mon mari aussi »). Ici, la responsabilisation maternelle dans le travail émotionnel vient autant d'une culpabilisation de la mère que d'un refus du père de prendre en charge ce type de travail.

Nous avons pu mettre en lumière, précédemment, le primat donné au deuil maternel par les pères. Nous comprenons mieux à présent l'origine de cette hiérarchie implicite du deuil : les

femmes étant les premières responsables dans la gestion des émotions familiales, la perte de l'enfant les place au centre des préoccupations, notamment des pères.

Enquêtrice : Il y a eu des tensions après le décès ou des... ?

Pascal Dimopoulos (enseignant, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Entre nous ? Non.

Enquêtrice : Non jamais ?

Pascal Dimopoulos : Entre nous non, mais par contre ma femme a souffert.

Enquêtrice : Oui.

Pascal Dimopoulos : Elle a pas mal souffert, surtout au début de la maladie. Le décès ça l'a un peu... abattue. Elle a très souvent, elle a parfois des abattements. Je suis pas là, quand je suis pas là je pense que ça arrive plus souvent, quand je suis à Paris hein. Je pense que ça doit arriver quand même pas mal. Je pense qu'elle a vraiment souffert [...] Et puis ça, ça, c'est pas soigné, c'est pas guéri, c'est toujours là. Je pense que c'est toujours là hein.

Pascal Dimopoulos exprime bien cette attention portée au deuil maternel, conçu et représenté comme plus intense. Pascal ne nous mentionne pas ses émotions propres, mais insiste beaucoup sur la souffrance ressentie par sa femme. Cependant, et c'est significatif ici, l'énonciation de cette primauté et l'inquiétude suggérée ne va pas de pair, du moins dans le discours qui nous est donné à voir, avec une prise en charge émotionnelle. Pascal constate la souffrance de sa femme, s'en inquiète, mais ne nous fait pas part d'activité, de discussion ou de pratiques concrètes qu'il aurait pu mettre en œuvre dans le contexte du deuil. Aussi nous semble-t-il que, ce qui est évité ici, ce sont moins les émotions elles-mêmes (elles sont clairement exprimées) que le travail que suppose le fait de les gérer, pour soi et pour autrui. L'assignation des femmes au travail émotionnel découle ainsi autant d'une acceptation de leur part, que du refus des pères de prendre en charge cette dimension du travail reproductif. Néanmoins, notre propos n'est aucunement de nier la souffrance ressentie par les pères : émotions contenues et « gérées » (côté mère) gardent la même effectivité que les émotions tues (côté père). De plus, la gestion matérielle du post-mortem, du côté des obsèques ou de l'organisation matérielle, est plutôt équitablement répartie. Pourtant, lorsque nous nous intéressons au travail sur le long terme qu'est le travail sur les émotions, nous constatons qu'il est porté le plus souvent par les pôles féminins de la famille et notamment les mères.

Chantal Giovanni (employée de rayon puis femme au foyer, fils de 20 ans décédé d'un cancer) : [*Me parle d'Alan, son fils aîné*] Il m'avait fait prendre un peu des cachets. Il m'avait shootée. Il ne voulait pas me voir pleurer, il ne voulait pas que les gens viennent sur moi. J'étais en colère contre lui. J'ai pas eu le temps de lui dire au revoir (*à son fils Kevin*). J'ai pas eu le temps de me recueillir comme je voulais. On ne m'a jamais laissé le temps. Allez hop ! Avance, avance, pousse toi. Pfff... Même jusque-là. Quand on l'a mis là (*montre le salon*). Allez, hop. Il a fallu qu'il me l'enlève. Oh, ça m'a gonflée. J'avais un peu la colère. Mais après j'ai compris c'était pour moi. Enfin pour moi, pour lui. Il voulait pas me voir malheureuse. Il voulait pas. Mais

bon, comme je lui disais « Alan, ça se commande pas hein. Toi c'est dedans, c'est pas mieux hein. Tu gardes, tu gardes. Moi il faut que ça sorte, c'est tout. »

Cette répartition genrée du travail émotionnel de deuil est tout à fait visible dans le cas de la famille Giovanni, avec deux pôles qui s'opposent : la mère, qui incarne parfaitement le rôle expressif, et le fils aîné qui rejette fortement l'expression des émotions, les siennes comme celles de sa mère. Cette configuration crée une ambivalence autour d'un travail émotionnel dédoublé : d'un côté, il faut cacher les émotions (« il voulait pas me voir malheureuse »), d'un autre côté, il faut les exprimer (« Tu gardes, tu gardes. Moi il faut que ça sorte, c'est tout »). Cette ambivalence va de pair avec une équivoque autour du bénéficiaire de ce travail émotionnel (« Mais après j'ai compris que c'était pour moi. Enfin pour moi, pour lui. »). Toujours est-il que l'expression de la peine relève bien du pôle féminin de la famille : les mères se voient assigner un rôle expressif, pour elles mais également pour leur conjoint et les autres enfants.

Un indicateur de cette répartition genrée du travail émotionnel se trouve également dans la présence de femmes sur les blogs, les sites, mais également dans les réponses aux entretiens. Au-delà de la volonté d'aider un travail de recherche, il y a, dans la production du discours sur le deuil, un premier travail émotionnel qui incombe le plus souvent aux femmes, et dans ce cadre-là, aux mères. Cette inégale répartition a des conséquences en termes de constitution de corpus : parce qu'elles sont plus visibles, plus présentes, les mères sont aussi les plus faciles à contacter. Mais cela peut aller plus loin et certaines mères ont pu refuser de me donner le contact de leur conjoint arguant « qu'il ne voudrait pas » sans que la question ne lui ait été posée. Aussi, l'assignation des femmes au travail émotionnel a des conséquences méthodologiques et empiriques. Pour aller plus loin, nous pouvons envisager que la participation même à notre corpus d'entretien joue ce rôle de mise en activité de soi autour du deuil. La sur-représentation des mères dans notre corpus d'entretien trouverait ainsi son explication dans l'inégale répartition du travail émotionnel de deuil au sein de la famille.

Si situer le travail émotionnel de deuil dans la continuité du travail reproductif était la première étape de notre raisonnement, il s'agit à présent de s'intéresser à ce qui est *produit* dans cette forme spécifique de travail. Notre hypothèse est alors que le travail émotionnel de deuil produit de la continuité, continuité de soi mise à profit pour autrui. En gérant leurs émotions, les mères en deuil tentent de continuer à vivre... pour les autres.

3.3 Gérer ses émotions pour continuer à vivre... pour autrui

Au-delà d'une discussion sur les concepts, il faut à présent revenir à des éléments empiriques nous permettant de nous concentrer sur travail émotionnel *de deuil*. Se pose alors la

question de ce qui est *produit* par le *travail émotionnel de deuil* dans la sphère familiale. Notre hypothèse est que ce travail émotionnel tend à produire une modification ou une atténuation des émotions qui a pour finalité de permettre aux individus de continuer à vivre, sans être débordés ou accaparés par leurs émotions. En d'autres termes, ce que produit le travail émotionnel de deuil, c'est pouvoir continuer à vivre *avec* le deuil.

Céline Vonetti (infirmière, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : Et moi j'ai choisi de vivre. Et d'autant plus parce que je connaissais le caractère de Lucas. D'autant plus que l'être vivant qu'il était. Et que comme je sais qu'il est là, je veux qu'il me voit vivre quoi. Par respect pour la vie qu'il a perdue. Dans cet accident. Ouais, je me dois de vivre. C'est sûr. Je veux lui montrer.

Ce discours d'« aller mieux » pour l'enfant défunt, en hommage, mais aussi pour réaffirmer une relation avec lui, est très présent dans les entretiens recueillis. Cet élément rend visible la continuité entre les formes de mise en activité de soi vues précédemment et le travail émotionnel de deuil. La mise en activité de soi est une des constituantes du travail émotionnel : dans les deux cas, c'est le maintien de la relation avec le défunt qui est visé. Le travail émotionnel de deuil n'a de sens que s'il est vu, s'il sert à quelqu'un ou à quelque chose. Ici, le travail sur ses émotions pour continuer à vivre n'est pas fourni pour soi, mais pour autrui, il est mobilisé comme lien entre le parent et son enfant.

Si nous pouvons parler de « travail » dans le cadre du deuil, c'est bien qu'il s'agit de « changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment » (Hochschild, 2003, p. 32). Les formes de mises en activité de soi vues précédemment permettent de se préparer au surgissement des émotions qui advient à des moments potentiellement inadéquats. Modifier le statut d'une émotion suppose donc une activité sur soi consciente et active.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille décédée à 22 ans d'un cancer) : Mais, bon, mais... Oui, de toute façon y a des choses qui vous sautent à la figure, des fois vous vous y attendez pas du tout, des fois, c'est un truc complètement... Oui complètement inattendu dans le sens... Des fois c'est trois fois rien, des fois c'est une réflexion, des fois c'est... Petit à petit ben on, même si on peut pas s'y attendre, ben c'est à force, c'est comme un entraînement sportif hein, à force, on encaisse moins mal le coup. [...] Bah, c'est vrai que par exemple, une des premières fois où je suis retournée à Clermont en septembre, j'étais dans le train, je regardais, je lisais, 'fin je faisais je sais plus quoi. Et à un moment donné j'ai levé la tête pour regarder où on en était. C'était la fin du voyage, y a des choses qu'on fait machinalement. Et en fait le train à un moment passe devant le CHU où Léa a été hospitalisée. Et c'était pile à ce moment-là. Et ça m'a fait, voilà, une espèce de décharge électrique, je sais pas comment dire, de pfff... Voilà, au moment où on s'y attend pas.

Plusieurs éléments sont à relever dans cet extrait d'entretien. Tout d'abord, l'image de l'entraînement à un sport de combat (« encaisser les coups ») permet d'illustrer la dimension active

et répétitive nécessaire à la résistance à la douleur (la douleur physique se faisant ici la métaphore de la douleur psychique). De plus, cette image de l'entraînement désigne autant l'évitement de la douleur que l'évitement des contextes d'apparition de celle-ci. La gestion des émotions ne passe donc pas que par un contrôle sur soi, mais également par des mises en pratique concrètes. Cette gestion des émotions, et l'évitement des contextes d'apparition traduisent bien une forme de travail sur soi. Toutefois, la finalité de ce travail est moins dirigée vers soi, son propre bien-être, qu'à l'intention d'autrui : il faut s'entraîner pour ne pas s'effondrer lorsque l'émotion arrive.

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans le même accident de voiture) : Non c'est pas facile, mais moi si je me bats c'est pour elles, c'est pas pour... Moi on me dit toujours « bats toi pour les autres ». Non, c'est pas pour les autres que je me bats. C'est pour elles. Parce qu'elles auraient pas voulu me voir, allongées sur le canapé, mal, voilà quoi. Moi je, depuis le début je me suis toujours maquillée, je me suis toujours habillée, je me suis toujours fait les ongles. Voilà. Je veux qu'on me voit comme j'étais avant quoi. Je veux pas changer les habitudes. Bon j'ai des journées où je suis pas bien, où je me maquille pas, ça m'arrive. Mais je, je remonte. Le lendemain c'est reparti quoi. [...] Parce que moi je, je trouve que malgré le décès de mes deux filles, je trouve que je, je vais vers l'avant quoi. Je vais de l'avant. J'ai pas envie de reculer. Je vais de l'avant. J'ai envie de... malgré tout ça, quand même vivre quoi. Et ça j'aimerais des fois pouvoir le, le, le dire aux gens. Parce qu'il y a des gens qui s'en sortent jamais de, d'un décès d'enfants. Et, moi je dis qu'il faut parce que ça change rien. Parce que même si j'étais au fond du trou ça ferait pas revenir mes filles quoi. Alors je me dis qu'il faut, il faut quand même se battre, il faut vivre, il faut continuer.

On retrouve chez Corinne Genu la même mobilisation d'un vocabulaire de combat, où il paraît clair que ce qui est combattu, ce sont les émotions handicapantes (« même si j'étais au fond du trou »). La rhétorique de la bataille illustre bien comment la mise en activité vise à produire de la continuité (« il faut continuer »). Mais continuer à quoi ? *A priori* dans le discours de Corinne Genu, on comprend que la continuité tient surtout au fait de persévérer dans son être (« Je veux pas changer les habitudes »). L'exemple de Corinne Genu est intéressant car elle est une des rares mères endeuillées de notre corpus à ne pas avoir d'autres enfants vivants dans son quotidien après le décès : sa fille aînée vit à plusieurs centaines de kilomètres de chez elle et elle la voit peu. Ainsi, la continuité qu'instaure Corinne Genu par rapport à « avant » est autant par rapport à elle-même que par rapport à ses filles décédées (« je me bats pour elle »). La gestion émotionnelle suggérée permet ici de se projeter dans une continuité du faire famille avec ses filles absentes. Le travail émotionnel induit est autant vis-à-vis d'elle-même que vis-à-vis d'autrui, bien qu'autrui ne soit plus vivant·e.

Toutefois, les enjeux autour de la continuité ne sont pas les mêmes lorsque les parents endeuillé·e·s vivent au quotidien avec un autre enfant. La gestion émotionnelle y est alors plus

quotidienne, plus visible, et peut faire l'objet de nombreuses tensions. Nous avons pu voir précédemment de quelle manière la présence même d'enfants encore vivants était source de tensions et d'incertitudes pour les mères endeuillées. Au-delà de ces dimensions, la présence d'autres enfants dans le quotidien vient visibiliser l'injonction au travail émotionnel.

Chantal Giovanni (employée de rayon, fils décédé à 20 ans d'un cancer) : Voilà, parce que moi j'ai vu qu'au début je parlais de Kévin (*son fils défunt*). Moi Kévin, il était parti, mais moi Kévin il était là quoi. Moi j'en avais besoin d'en parler hein. [...] Et alors je faisais que pleurer. Je pleurais, je pleurais. Et Alan [*son fils aîné*] pouvait plus me voir pleurer, c'était trop dur pour lui. [...] Et puis moi j'avais plus envie de rien faire. J'étais là, je tournais en rond toute la journée. Mais lui il arrivait pour manger, des fois c'était pas prêt, des fois « qu'est-ce que tu veux manger ? »... Et j'étais toujours affalée là sur ce canapé. Et j'étais couchée là, mais j'étais comment ? Avec le coussin entre les bras... Et oui. Et je fermais tout le temps les yeux. Et un jour midi il est arrivé, il s'est mis devant moi. Quand j'ai ouvert les yeux, je l'ai vu il m'a dit [*fait un bruit d'exaspération*], ça faisait un petit moment déjà. Il me dit « J'en ai marre. Qu'est-ce que tu veux ? J'arrive et regarde. Regarde comment t'es ? Et t'en as pas marre ? Et putain et ouvre les ces yeux ! » Et là il me dit « Et moi je compte pas moi ? Je suis là moi ! » Quand il m'a dit ça... [*met ses mains sur sa poitrine*]. Putain ça m'a fait mal. [...] Un petit dé clic.

La tension ouverte entre Chantal Giovanni et son fils est significative des attentes que ce dernier exprime quant au rôle que doit tenir sa mère. Comme nous l'avons vu précédemment, les mères endeuillées sont aux prises avec des injonctions normatives contradictoires, tiraillées entre le fait d'être une mère pour les enfants vivants et de rester une mère pour l'enfant défunt·e. Dans cet exemple, la tension familiale vient de l'accent explicitement mis sur la souffrance (« j'avais envie de rien faire », « je pleurais, je pleurais ») et donc, du travail émotionnel de deuil qui est ici non effectué. L'intervention d'Alan peut, de ce fait, être interprétée de deux manières. Dans un premier temps, cela peut être vu comme un rappel à sa mère de son rôle maternel et des tâches domestiques qui lui incombent (la tension arrive parce qu'Alan rentre du travail et que le repas n'est pas prêt). Dans un second temps, le reproche explicite est d'introduire une hiérarchie entre les enfants, et de préférer le souvenir de l'enfant défunt au soin à l'enfant en vie (« Et moi je compte pas moi ? Je suis là moi ! »). Cet exemple montre bien la continuité entre travail domestique et travail émotionnel : les deux formes de travail sont attendues dans le rôle maternel. La tension qui existe ici entre la mère et le fils découle de sa défaillance dans son rôle. Cet exemple montre également les propriétés que ce travail émotionnel partage avec le travail domestique : son efficacité dépend en partie de sa capacité à rester caché. Si travail émotionnel il y a, celui-ci doit rester invisible. Cette invisibilisation des émotions, plus ou moins assumée et revendiquée par l'entourage, incite à développer une gestion des émotions : celles-ci se doivent de rester continuellement sous contrôle. Si le travail émotionnel est efficace, alors l'effet produit sera de pouvoir continuer à vivre... pour les autres.

Dans la ligne de pensée qui pose la primauté des rapports entre les sexes, Hochschild (1983) et surtout Duncombe et Marsden (1993) imputent le déficit affectif des hommes à la division sexuelle du travail émotionnel. Les femmes assignées à la tâche de reconnaître et de répondre aux besoins émotionnels des membres de la famille développent et exercent un large éventail d'habiletés émotionnelles qui font défaut aux hommes. Mais dans une société patriarcale, ce travail domestique émotionnel-affectif demeure invisible. La notion de travail émotionnel permet de reconnaître à la fois le fait qu'il existe des différences significatives de comportement entre les sexes, mais montre que ces différences sont le produit complexe d'un processus social d'interaction et de rapports sociaux entre les personnes, les institutions et les normes dans un contexte d'inégalité entre les hommes et les femmes. (Dulac, 2004, p. 16)

La critique qu'Alan adresse à sa mère est alors de *mal faire* son travail émotionnel dans la mesure où elle le rend *visible*. En produisant une injonction à l'invisibilisation, Alan se réaffirme dans une identité sexuée qui met à distance les émotions, les siennes comme celles de sa mère.

Les exemples précédents montrent que le travail émotionnel de deuil est bien un travail, qui plus est un travail qui a pour finalité de produire de la continuité entre l'avant et l'après-décès. Il faut noter surtout que cette continuité n'est pas orientée vers la personne qui produit le travail émotionnel. Au contraire, il s'agit d'une injonction (plus ou moins explicite) qui vise le bien-être... des autres. Le travail émotionnel de deuil peut ainsi être défini comme un travail sur soi pour autrui. En ce sens, l'activité de travail émotionnel de deuil peut être rapprochée des activités plus traditionnelles de *care* (Brugère, 2021). Mais il ne s'agit pas seulement de prendre soin des autres. Parler de travail émotionnel permet de s'intéresser à la répartition de ce soin au sein du foyer. Par la mise en activité de soi, les mères endeuillées tendent à gérer, cacher, minimiser leurs émotions, là où les autres membres de la famille semblent moins concernés par cette injonction.

Enquêtrice : Et votre mari, il a eu besoin de voir quelqu'un ?

Véronique Angloan (employée dans une agence d'assurance, au chômage, fille décédée à 14 ans d'un accident de cheval) : Lui il m'a dit « Tu consultes si tu veux, mais moi j'ai pas besoin ». Et mon fils est pareil. Après voilà. C'est fonction de chacun. Moi, comme je dis je pense que mon mari aurait eu besoin d'un peu d'aide. Mais bon. Comme il refuse. [...] Parce qu'il ne consulte jamais. Pour lui tout va toujours bien. Alors maintenant je ne lui dis plus. Je laisse. Je ne vais pas me fâcher. [...]

Enquêtrice : Est-ce que vous ou lui vous avez pris des médicaments pour dormir ?

Véronique Angloan : Moi j'ai pris oui. Lui non. Et je pense qu'il en aurait eu besoin aussi. Il en aurait eu besoin. Moi je me suis fait aider. [...]

Enquêtrice : Et votre mari il n'en a pas eu besoin pour dormir ?

Véronique Angloan : Non. Même s'il ne dort pas il ne veut pas. Il faut vraiment qu'il soit à 40°C de fièvre pour prendre un médicament. Et encore... Mais bon il est comme ça.

Ce refus de recourir à des spécialistes de la santé mentale est assez courant dans nos entretiens, surtout dans les milieux les moins dotés en capitaux culturels, et surtout de la part des pères. Ce refus peut être lu selon un angle individuel (« Tu consultes si tu veux, mais moi j'ai pas besoin »). Mais une autre manière de considérer cette question est de voir cette réaction comme un refus du travail émotionnel de deuil : la gestion des émotions n'aurait pas besoin d'être faite si « tout va bien » (« Pour lui tout va toujours bien »). Pourtant, du point de vue de Véronique Angloan, quelque chose aurait besoin d'être géré (« Je pense que mon mari aurait eu besoin d'un peu d'aide »). Nous ne sommes pas en train de dire ici que le recours à la médication est nécessaire dans le cadre du deuil. Ce que met en lumière l'exemple de Véronique, c'est plutôt la façon dont l'injonction à prendre soin de soi et des autres d'un point de vue émotionnel pèse sur les mères, mais est refusé par les autres membres de la famille. En effet, Véronique Angloan manifeste du souci (« il en aurait eu besoin ») face au refus de son mari de voir des professionnel·le·s de la santé mentale ou de prendre des médicaments pour dormir. Ce mécanisme fait qu'il est pertinent dès lors de parler de *travail* lorsque l'on parle de travail émotionnel : ce que certains refusent de faire, d'autres doivent les prendre en charge.

L'exemple qui suit de Christine Raffali permet de bien reprendre l'ensemble des points vus précédemment.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé d'une noyade à 20 ans) :
Parce que je veux absolument aller mieux, aller mieux, aller mieux. Ça a été un de mes buts. Je me disais « il faut absolument que tu te remettes debout, pour être là pour Jean-Marc, pour Corentin, pour... Il faut, il faut absolument être debout, tenir debout ». [...] Et, et donc il [*Corentin, son fils*] a continué à souffrir, à souffrir, à souffrir, à souffrir. Il m'en parlait. Alors il en a jamais parlé avec son père. Mais il m'en parlait. Il en parlait énormément à Isabelle, parce que c'est cette année-là qu'Isabelle a débarqué dans sa vie. [...] [*Plus loin, me parlant des tensions avec son mari*] Alors je lui avais écrit... « Tu as honte de pleurer un enfant, mais... » 'Fin bon, je me rappelle plus hein, mais j'avais écrit, mais « ce qui serait monstrueux, ce serait de ne pas le pleurer. Tu fais comme tu veux, et tu gères comme tu peux, mais ne m'empêche pas... Je, je, j'essaye de ne pas aggraver ta douleur. Mais essaye de ne pas m'empêcher... » J'ai dit « Tu ne m'empêcheras jamais de parler de mon enfant, de mon fils, autant que j'en ai besoin ».

Nous retrouvons dans ce discours cette gestion émotionnelle qui a pour finalité d'« aller mieux », de continuer à vivre, mais à vivre pour autrui (« pour Jean-Marc, pour Corentin »). De plus, la répartition genrée de ce travail émotionnel est assez explicite (« Il m'en parlait. Alors qu'il n'en a jamais parlé avec son père. ») Cet exemple est intéressant, car il permet de voir que, à défaut de présence d'une autre personne féminine dans l'entourage, c'est à la mère qu'incombe le travail de « réduire » la souffrance de son enfant. Cette gestion ne pourra être levée, non par l'autre parent, mais pas une figure féminine extérieure : l'arrivée d'une compagne distribuée entre elle et la mère la

gestion des émotions du fils. Cet extrait d'entretien nous donne l'occasion d'un petit aparté et une anticipation du raisonnement sur la suite. En effet, il illustre à merveille la manière dont travail émotionnel de deuil et configuration émotionnelle s'articulent. Rappelons que la famille est une configuration émotionnelle dans la mesure où elle est le lieu de production et de circulation d'une émotion. L'exemple de Christine et de son fils est explicite sur ce point : elle parle, prend en charge, essaye de soulager son fils de sa souffrance en se mettant elle-même en activité, en parlant, en cherchant à continuer à vivre. De même, cette circulation des émotions se fait source de tension entre Christine et son mari. Là où elle visible sa tristesse et celle de son fils, son discours sous-entend que son mari préfère l'invisibiliser. Ce qui pourrait n'être vu que comme une manière différente de gérer le deuil dit pourtant bien plus que cela : c'est aussi parce que son mari refuse l'expression de ses émotions que Christine Raffali se sent en charge de visible les siennes et celles de son fils. La prise en charge des émotions d'autrui se fait donc dans un système de relations structurées (une configuration) qui se trouve défini par la circulation même des émotions. En retour, la circulation et la prise en charge des émotions participent à la définition des rôles et statuts familiaux.

Pour reprendre, les mères endeuillées ne se conçoivent pas comme la finalité du travail émotionnel qu'elles effectuent, à la différence par exemple d'un travail psychologique qui pourrait être mené avec un spécialiste. Ici, au contraire, il s'agit de gérer ses émotions afin de faciliter la vie d'autrui, et en premier lieu des proches (conjoint·e, enfants, etc.). De plus, l'enfant perdu est également un autrui pris en compte dans cette gestion individuelle des émotions, et il y tient une place importante. Il est marquant de voir que nous sommes face au paradoxe d'une mise en activité de soi qui se fait synonyme d'un effacement de soi. Ce travail pour autrui s'accroît avec une forme de contrôle émotionnel, conçu comme une mise à distance de soi afin d'aider, de faire aller mieux autrui.

Tous ces éléments permettent de montrer ce qu'apporte la notion de travail émotionnel de deuil à l'analyse. Il ne faut pas se contenter d'une dimension métaphorique et il ne s'agit pas de reprendre la terminologie psychologique pour l'amender à la marge. Au contraire, il est primordial de concevoir que le deuil est un travail, une mise en activité de soi qui demande de l'énergie et qui produit des bénéfices, internes et externes. Ce travail émotionnel s'inscrit dans la continuité du travail reproductif et en partage des qualités communes : invisible, il est tourné vers autrui et se retrouve assigné à la maternité. Enfin, à l'instar du travail reproductif, le travail émotionnel de deuil est difficilement conciliable avec le travail productif. S'il nous a paru primordial de prendre autant de temps pour définir et argumenter cette notion, c'est qu'elle permet d'expliquer un constat surprenant sur notre terrain : l'exclusion, partielle ou totale, des mères de leur ancienne sphère

professionnelle. Le travail émotionnel de deuil apparaît dès lors comme mis en concurrence avec d'autres formes de travail, notamment le travail salarié.

4 Travail émotionnel et travail professionnel : l'impossible conciliation

Nous avons pu voir dans le chapitre précédent que les pères endeuillés mobilisaient leur activité professionnelle comme une ressource, à la fois d'un point de vue identitaire, pour maintenir le rôle traditionnel de *breadwinner*, et une ressource temporelle, en s'extrayant du cadre familial. Or, du côté des mères, l'activité professionnelle ne paraît pas mobilisée ou mobilisable de la sorte. Au contraire, il semblerait que, pour la plupart d'entre elles, la perte de leur enfant soit suivie d'une exclusion, partielle ou totale, de leur activité professionnelle. Comment expliquer que les mères ne puissent pas avoir accès à cette ressource et, même, qu'elle soit posée en contradiction avec la situation de deuil ?

Ce constat est une surprise empirique. En effet, il s'agit d'un résultat inattendu et pourtant généralisé dans nos entretiens : toutes les mères qui n'étaient ni à la retraite, ni mères au foyer au moment du décès de leur enfant ont connu ou subi une exclusion, même temporaire, de la sphère professionnelle. Cette exclusion est d'autant plus saisissante qu'elle est mise en regard du fort investissement des pères dans leur sphère professionnelle (voir chapitre 6 : 3.1.1 *Un investissement professionnel accentué*). Cette surprenante exclusion constitue l'un de nos principaux résultats de recherche dans cette thèse. La notion de *travail émotionnel de deuil* telle que nous l'avons définie, à savoir une mise en activité de soi visant à produire de la continuité et de la relation, pour soi, mais surtout pour autrui, permet de fournir une hypothèse explicative à ce constat. S'il nous a paru important de prendre le temps de définir et de conceptualiser cette notion de *travail émotionnel de deuil*, c'est qu'elle participe à la construction d'un cadre analytique indispensable pour comprendre cette exclusion de la sphère professionnelle par le deuil. La notion de travail émotionnel de deuil a été pour nous une découverte et la pierre angulaire de la suite de notre raisonnement : si les mères endeuillées ne peuvent plus être actives professionnellement comme avant, c'est qu'elles travaillent déjà par ailleurs.

Cette impossible conciliation ne peut cependant pas être décorrélée de la structure genrée des emplois : les femmes sont davantage exclues professionnellement aussi parce qu'elles exercent structurellement des métiers tournés davantage vers l'interaction avec des publics et le soin à autrui. La dimension émotionnelle fait partie des implicites naturalisés des métiers féminisés.

Cette dimension affective du travail constitue ce qui, dans bien des cas, fait de certains travaux un « bon métier de femmes », c'est-à-dire un métier où cette dernière pourra mobiliser avec succès toutes ses ressources (affectives, domestiques, etc.) supposées naturelles. Ces ressources

sont à ce point naturalisées, dans les représentations communes, qu'elles n'entrent pas dans la définition officielle d'une qualification professionnelle. [...] Toutes ces attitudes, qui mobilisent l'affectivité des professionnelles – mais affectivement strictement canalisée pour ne pas laisser transparaître les sautes d'humeur, les angoisses, les drames intimes – n'ont rien de naturel. Elles impliquent, en réalité, un véritable travail sur soi. (Fortino, 2002, p. 157)

Notre analyse permet de bien mettre à jour ce lien entre position dans la structure de production et exclusion professionnelle dans le cadre du deuil. Ainsi, plus les mères sont impliquées dans des professions mettant en jeu du travail émotionnel, plus elles subissent une exclusion violente et non choisie de leur sphère professionnelle. Nous pouvons ainsi distinguer deux cas de figure : les situations où les aménagements sont nécessaires, mais temporaires ou partiels, que nous pourrions qualifier d'exclusion choisie, et les situations où l'exclusion est totale et violente, qui seront davantage qualifiées d'exclusion subie.

4.1 Des aménagements nécessaires : les situations d'exclusion choisies ou adaptées

Le travail émotionnel nécessaire dans le cadre professionnel n'est pas lié à la profession en elle-même, mais à son contexte. Surtout, la capacité que possèdent les mères pour aménager leur temps et leurs conditions de travail joue dans les possibilités de conciliation qui s'offrent à elles. Ce qui surprend, c'est que la mise à l'écart de la vie professionnelle concerne même les milieux sociaux *a priori* les plus protégés.

Adrien Mancini (enseignant, sœur de 16 ans décédée d'un cancer) : Ah ben ce qui a changé, c'est professionnellement pour ma mère. [...] Et du coup, elle est en congé longue maladie, parce que tu vois, elle se sentirait presque de travailler, de faire un truc à mi-temps, à tiers-temps mais pas avec des élèves, elle veut pas gérer une classe entière et tout. Ce n'est pas le fait d'avoir des enfants, mais c'est juste la quantité de travail, d'attention et tout ça.

La situation relatée par Adrien Mancini concernant sa mère, enseignante dans le secondaire, va se retrouver dans un certain nombre de cas par la suite. Son congé longue maladie est lié d'une part à la maladie de sa fille, et d'autre part à un accident (elle est tombée et s'est cassé le bras), mais le retour au lycée pose question. Plus que le temps de travail, c'est la forme de travail qui paraît impossible en situation de deuil (« pas avec des élèves »). Le contexte de contact avec un public, qui plus est un public adolescent, rend irréconciliables le travail émotionnel de deuil et le travail salarié.

Céline Vonetti (auxiliaire de puériculture, fils décédé à 17 ans d'un accident domestique) : Je travaille avec les enfants, je travaille dans une crèche. Je suis auxiliaire de puériculture. C'est pour ça que les premiers mois passés à essayer de mettre des idées claires sur moi, sur mon corps, sur ma tête, par rapport à ce qui m'était tombé dessus quoi. Donc ça ça a pris plusieurs mois. Dans ma tête ce n'était pas une reconstruction de travail. C'était d'abord me reconstruire moi. Essayer de voir comment je tenais, moi. Comment j'avais ma tête en place, mon corps. Pour pouvoir après envisager quelque chose d'autre. Donc c'était ça d'abord. Les premiers

mois ça a été ça. [...] Et ensuite est venu le moment de se dire que j'allais sûrement reprendre mon travail. Mais peut-être pas ce travail-là. Parce que, est-ce que je vais être capable de reprendre ce travail-là ? Ça ça a été une question. Alors pour réfléchir à tout ça j'ai dû aller au bout de... Quand vous arrivez au bout d'un an d'arrêt maladie, vous passez devant une commission. Et vous devez aller voir un médecin. [...] Et je lui ai dit oui. Je ne veux plus être en arrêt maladie, je veux être en disponibilité. Pour réfléchir à ce que je vais faire. Il a accepté, évidemment.

La demande de mise en disponibilité à son médecin donne à l'exclusion de Céline Vonetti une dimension choisie. Cependant, celle-ci ne doit pas masquer le cœur de cette exclusion : il s'agit de l'impossible conciliation entre sa volonté de se recentrer sur elle et « ce travail-là ». En effet, le métier d'auxiliaire de puériculture de Céline Vonetti est presque idéal-typique des métiers de care féminins et féminisés. En outre, le contact avec de jeunes enfants nécessite une gestion émotionnelle (de soi et des enfants) importante. Pourtant, après un an d'arrêt, Céline recommencera à travailler comme remplaçante dans les structures de garde d'enfant. Cette position lui permet de ne pas dépendre d'une structure fixe et de ne pas assumer la dimension administrative de ce travail. Surtout, cette position est possible dans un contexte où elle vit seule, divorcée et sans autre enfant que son fils défunt. En ce sens, il serait presque possible de dire que son exclusion professionnelle peut n'être que temporaire car ses activités de deuil ne peuvent être entièrement assimilées à du travail émotionnel : le soin et les mises en activité sont dirigés vers elle et sa relation à son enfant, elle n'a pas à travailler pour autrui. C'est peut-être cette autonomie et cette absence d'autres relations quotidiennes contraignantes qui permettent à Céline Vonetti, à terme, de retrouver une activité professionnelle proche de celle qu'elle occupait avant le décès.

Si la mise en disponibilité est une solution pour aménager et concilier temps de deuil et temps professionnel, le mi-temps en est un autre. Cependant, dans les deux cas, les deux mères qui nous servent d'exemple ont dû prendre un moment d'arrêt assez long entre le décès et le retour au travail.

Monique Moiret (secrétaire, fils décédé à 22 ans d'un suicide) : Moi... Moi je vois moi j'ai repris le travail y a neuf mois-là (*le décès a eu lieu il y a quatre ans*). C'est très récent. Je suis à mi-temps thérapeutique encore. Alors que je vois y a des mamans qui reprennent aussitôt. Comment il fait... Je me pose la question comment elles ont fait. Parce que, en plus, je travaille en université, donc je vois des étudiants, c'est vrai que c'est pas facile. Ça c'est très très dur. Ça m'arrive souvent d'ailleurs d'avoir des flashes. Je vais à un endroit et je vois, mais je le vois. Je le vois comme je vous vois là.

Nous avons déjà pu voir que le surgissement tel que relaté dans le discours de Monique Moiret est une des constituantes du travail émotionnel de deuil. Cette apparition de son fils dans un contexte professionnel crée un télescopage des univers entre cadre familial et cadre professionnel. Cette

apparition, ce signe, montre que la segmentation des univers n'est désormais plus possible. De plus, la rencontre avec du public, et notamment du public jeune et étudiant pose désormais problème (« donc je vois des étudiants, c'est vrai que c'est pas facile »). Cet exemple permet de bien montrer que la dimension professionnelle du travail émotionnel ne recoupe pas exactement les activités de care : Monique Moiret travaille dans à un poste de secrétariat dans une université et la dimension administrative de ce travail ne renvoie pas à strictement parler à du soin. Néanmoins, cette activité professionnelle nécessite des interactions avec du public et, à ce titre, demande de gérer et maîtriser ses émotions et celles d'autrui, notamment face aux situations de stress. Cette gestion émotionnelle quotidienne et attendue (Hochschild, [1983] 2017) apparaît comme incompatible avec le surgissement potentiel du deuil et de ses émotions.

Les trois cas ci-dessus renvoient à une exclusion temporaire et choisie, résultant d'un arrêt de travail réclamé par les mères endeuillées, avec un retour potentiel à la situation professionnelle précédente. De plus, ces aménagements sont envisageables dans un cadre très restreint : Céline Vonetti tout comme Monique Moiret sont toutes les deux titulaires de la fonction publique, certes à des postes d'exécution de catégorie C, mais avec une sécurité de l'emploi qui leur permet de demander des arrêts prolongés et des aménagements sans mettre en danger leur position dans la structure professionnelle. Pourtant, on le voit, ces retours à la vie professionnelle requièrent des aménagements (adaptation du poste, temps partiel) et vont de pair avec des situations de télescopage entre contexte de deuil et contexte professionnel. Cette collision entre les contextes peut avoir des conséquences beaucoup plus fortes pour les mères endeuillées ne possédant pas la même stabilité professionnelle.

4.2 Une exclusion partielle ou totale de la sphère professionnelle

À l'évidence, mettre au jour des causes univoques sur l'exclusion des mères endeuillées de la sphère professionnelle est plus que risqué. Pourtant, nous observons que, si les formes varient, la quasi-totalité des mères endeuillées en emploi doit prendre des distances avec la sphère professionnelle. Parmi ces enquêtées, certaines ont subi une mise à l'écart particulièrement violente de leur sphère professionnelle et la perte d'un·e enfant est présentée de manière explicite comme étant la cause de cette exclusion.

Les exemples vus auparavant donnaient à voir les formes d'aménagements qui modifient la position dans l'emploi, sans pour autant questionner cette position en elle-même. Néanmoins, lorsque ces aménagements sont impossibles ou refusés, cela conduit à une exclusion, volontaire comme involontaire, de la sphère professionnelle, et ce même lorsque la position sociale est plus favorisée. C'est également le cas de Nicole Dimopoulos, enseignante agrégée en BTS, qui a

demandé un départ à la retraite anticipée suite à une demande d'aménagement de poste laissée sans réponse.

Enquêtrice : Et ça... C'est parce que c'était compliqué de retourner travailler ?

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Non, c'était compliqué de travailler dans ces conditions quoi. Comme ça. Donc j'ai, j'ai essayé de solliciter ma hiérarchie pour... Non pas pour un aménagement de temps. C'est pas ce que je voulais. Ce que je voulais c'était vraiment faire du... De... De l'accompagnement pédagogique à domicile ou auprès des enfants. Mais c'était pas possible. [...] Donc du coup, au bout de deux ans de négociation avec le responsable des ressources humaines. Qui a pas été très délicat, je veux dire, des fois, les gens qui... Bon après c'est pas grave. Il m'a dit « Ben écoutez quand on a quelqu'un de compétent on le garde ». Merci monsieur (rires). « On le garde là où il est », il m'a dit. Bon. Alors c'est sympathique alors j'ai... Et puis bon, quelque part, la retraite, bon je... Franchement, je pense que j'aurais pas pris la retraite je pense. [...] Et puis en plus c'était l'époque où, au niveau de la retraite, bon y a quand même des avantages qui allaient sortir, qui étaient des textes qui étaient un petit peu moins avantageux. Et, à un moment donné, j'arrivais pas à avoir ce que je voulais, et je me dis « Bon, qu'est-ce que je fais », je me pose des questions et là crac : « Je prends la retraite ». Et à partir du moment où j'ai voulu prendre ma retraite, en un mois c'était fait quoi. C'était terminé, c'était réglé, tout était réglé et voilà. Et... moi quelque part ça a été un soulagement. Je dis pas qu'il y a que des aspects positifs parce que... Finalement... On perd un statut.

Nicole Dimopoulos a pu bénéficier d'un départ à la retraite anticipée parce qu'elle avait trois enfants. Néanmoins, ce départ à la retraite est plutôt un choix par défaut face à l'impossibilité d'aménager son poste. L'aménagement demandé ici était moins une question de temps de travail que d'interaction avec un public : l'accompagnement scolaire et l'enseignement à domicile permettent des interactions plus individualisées et, surtout, moins de gestion de classe à faire. De plus, si le discours ne met pas en avant cette question des émotions, le lien avec le décès de son fils est toutefois explicite : « Je pense que j'aurais pas pris la retraite je pense ». Cet exemple montre également la non-adaptation du monde professionnel aux situations de deuil (Crédoc, 2019) : la dimension statutaire de la fonction publique bloque la flexibilité des postes telle que Nicole la demande. À défaut d'adaptation du poste, la seule solution que trouve cette mère endeuillée est de quitter définitivement la vie professionnelle. Ce que montrent ces exemples, c'est que l'exclusion professionnelle n'est pas corrélée à une vulnérabilité préexistante sur le marché du travail, mais émerge d'une impossible conciliation entre le travail émotionnel de deuil et le travail salarié.

Cette prise de retraite anticipée n'est pas une exception et n'est pas propre au monde de la fonction publique. Plus globalement, tous les métiers comportant une dimension de contact avec du public, même de manière ponctuelle, demandent une gestion des émotions qui, en contexte de deuil, devient impossible.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé à 20 ans d'un accident de plongée) : Et en 99 on a ouvert le commerce à P., voilà. Et on a fait dix saisons. On s'est arrêté, après l'été 2008. Et si on s'est arrêté c'est... à cause de la mort de Jean. Si Jean était pas mort, je pense qu'on aurait continué. [...]. Et, et donc je pense que... ça, ça, ça a basculé le destin, ça a basculé le destin de Corentin, son frère. De nous. Parce que, on peut pas faire la preuve du contraire, mais je pense qu'on aurait continué pour justement faire rentrer de l'argent, essayer de les installer tous les deux dans la vie, essayer de les aider. Alors que là, bon ben, on s'est dit, et puis physiquement on a beaucoup morflé aussi. [...] Alors tu vois, on arrête tout et... Fin bon ça a mis du temps hein, parce que, pfff... Façon c'est simple, ça a commencé le jour où on a ouvert le commerce, parce que tous les gens qui arrivaient, les habitués, ils viennent avril-mai-juin et septembre. C'est souvent des couples d'un certain âge qui passent leur retraite, aux beaux jours à P., à bord de leur petit bateau, juillet-août ils s'en vont parce qu'il y a trop de monde. Et comme ils savaient qu'on travaillait avec les enfants, tous les ans ils arrivaient «Alors, comment vous allez, et les enfants, ils ont réussi leur année scolaire, gnagnagnanga....? ». Tu veux que je réponde quoi ? Que l'on a enterré le petit au mois de mai et en juin quand j'ouvre tu veux que je fasse comme si de rien n'était ? Et ben lui (*son mari*) il faisait ça. Il disait «Ouais, ça pourrait aller mieux, quand ça va pas on pousse », ce genre de trucs, tu vois. Et moi non. [...] Et un jour je suis sortie parce que, ben je savais qu'il voulait pas que j'en parle. [...] Alors je suis sortie et j'ai dit « nous la saison, c'est la catastrophe, voilà ce qui s'est passé » et je leur explique tout ça.

Si la première justification que donne Christine Raffali à l'arrêt de son activité professionnelle (ils tiennent alors un commerce de restauration à emporter) est d'ordre physique et économique, la suite de l'entretien donne bien à voir un exemple d'interaction où le travail émotionnel attendu dans l'activité professionnelle vient rentrer en collision avec le travail émotionnel de deuil. En effet, la relation commerciale et marchande demande un certain travail émotionnel pour paraître de bonne humeur et faire la conversation. Or, ce travail exige de ne pas rendre visible la souffrance personnelle. La narration de Christine Raffali énonce le conflit qu'elle entretient avec son mari sur ce qu'il conviendrait de faire dans le contexte professionnel : lui opte pour l'invisibilisation de leur situation quand elle choisit de montrer, de parler, d'exposer le deuil. Ce faisant, elle fait primer la sphère privée sur la sphère professionnelle, là où son mari semble assumer le choix inverse. De ce fait, la cession de l'activité devient nécessaire, d'une part pour minimiser les conflits au sein du couple, d'autre part, afin d'arrêter ces situations de mise en contradiction entre travail émotionnel de deuil et travail émotionnel marchand.

La situation de Christine Raffali illustre une volonté de sortir de la sphère professionnelle. Ce choix n'est pas celui de l'ensemble des mères en deuil : certaines d'entre elles auraient préféré rester dans la vie professionnelle, mais cela leur est refusé par les employeurs. C'est le cas de Véronique Angloan qui va se retrouver licenciée de son poste.

Enquêtrice : Pour commencer est-ce que je peux vous demander de vous présenter, de me dire qui vous êtes, ce que vous faites...

Véronique Angloan (employée dans une agence d'assurance, au chômage, fille de 14 ans décédée d'un accident de cheval) : Eh beh... voilà, je m'appelle donc Véronique Angloan j'ai 50...bientôt 53 ans (*elle rit*). Et bon... depuis le décès de ma fille, j'ai perdu mon emploi. Donc... bon j'ai négocié mon départ parce que c'était très très compliqué. Des relations déjà conflictuelles avant le décès de Camille et ce qui fait que... en ayant repris pourtant le travail trois semaines après, une collègue profitant de mon état de faiblesse.... Je suis désolée (*sanglots*). [...] Bon ça a été très très compliqué, ça a duré un an. Mais, de toute façon il fallait que je fasse un choix. Et en accord avec mon mari et mon fils, j'ai fait le choix de partir parce que bon je ne pouvais pas aller de toute façon continuer à travailler comme ça, c'était pas possible. Déjà perdre une enfant c'est pas simple. [...] Et c'est sûr que si Camille... si ça ne s'était pas passé, j'aurais encore mon emploi, c'est sûr. [...] C'est vrai que le fait de reprendre le travail, je pensais que ça m'aurait aidé. Mais en fait ça a fait l'effet inverse vu ce qui s'est passé après...

Enquêtrice : Sur le coup ça vous a fait du bien ?

Véronique Angloan : Oui. Oui vraiment, vraiment. Vraiment et c'est là que je regrette de la part de mon entreprise. Parce que j'ai pu reprendre dans des conditions...bon, assez correctes. C'est-à-dire qu'on m'a déchargée de l'accueil physique des personnes. Puisque je travaillais dans une compagnie d'assurance et je gérais les dossiers d'accident. Donc ouais, assez difficile à gérer, et... Le fait d'avoir été mise un peu en retrait... Du contact avec les gens, ça m'a permis bon... de me mettre à fond dans le bureau et c'est vrai que ça m'a aidé à sortir la tête de l'eau un moment.

Ce long extrait d'entretien relate différents points en lien avec notre raisonnement. Tout d'abord, soulignons que cette exclusion de la sphère professionnelle est le tout premier point dont nous parle Véronique Angloan. Son discours lie immédiatement et explicitement le décès de sa fille et la perte de son emploi. Employée dans une compagnie d'assurance, son expérience offre un regard décalé par rapport aux situations précédentes de Christine Raffali et Nicole Dimopoulos car, en ce qui la concerne, elle souhaitait conserver son emploi. Aussi, l'exclusion qui est vécue est involontaire et provoque un sentiment de double peine. C'est d'ailleurs cette double peine qui déclenche l'expression de l'émotion dans le cadre de l'entretien (les sanglots). Toutefois, si Véronique pouvait vouloir conserver son emploi, c'est qu'un aménagement de poste lui avait été accordé : en étant déchargée de l'accueil physique des personnes, la conciliation entre travail émotionnel de deuil et travail émotionnel professionnel est levée. Malgré cela, Véronique Angloan va tout de même perdre son poste sans qu'elle en comprenne la raison, et ce malgré un passage aux prud'hommes. Cet exemple nous permet d'aborder un autre point : pour les mères endeuillées, même lorsqu'elles investissent fortement la sphère professionnelle, celle-ci ne parvient pas à jouer comme une ressource, à la différence des pères. Le discours général liant deuil et travail est que, malgré les difficultés, l'emploi peut être une solution pour aller mieux, se réinvestir dans autre chose

que la douleur (Berthod et Magalhaes De Almeida, 2011). Pourtant, dans les cas des mères endeuillées, la situation plutôt inversée : avec le deuil, la vie professionnelle devient un lieu de tension et d'opposition. Cet état de fait nous montre que le travail ne constitue pas une ressource en soi. Les possibilités laissées aux mères pour que le travail soit mobilisable comme une ressource sont moins importantes que celles laissées aux pères. En effet, les attentes professionnelles sont différentes et leur éjection de la sphère professionnelle paraît bien plus facile. La norme du travail comme ressource pour dépasser un événement traumatique semble ainsi correspondre davantage à l'expérience paternelle que maternelle.

Ces exemples permettent également de voir que la conciliation entre travail émotionnel de deuil et travail émotionnel dans le contexte professionnel n'est pas propre aux métiers du *care*. Si l'ambiguïté peut exister pour l'enseignement (Nicole Dimopoulos), elle n'existe plus pour la vente (Christine Raffali) ou le secteur de l'assurance (Véronique Angloan). Pourtant, dans ces domaines, il s'agit de gérer ses émotions afin de maintenir une situation apaisée de contact avec du public. En résumé, la cessation d'activité ou la retraite anticipée sont les moyens à disposition des mères les plus privilégiées (par la catégorie de poste ou par les ressources économiques) pour sortir de la sphère professionnelle. Notons que, dans les cas précédemment cités, cette sortie peut s'inscrire dans une trajectoire professionnelle relativement cohérente. Toutefois, au-delà de ces éléments, il est notable que dans les deux cas, la mise en tension provient du contact avec le public. En effet, la charge émotionnelle du travail joue aussi dans ces relations irrégulières et ponctuelles où il faut se montrer sous son meilleur jour, être souriante et apprêtée et disponible pour autrui (Hochschild, [1983] 2017). Or, les mères endeuillées n'ont plus la *disponibilité d'être disponibles*.

Cette hypothèse d'une conciliation impossible entre travail émotionnel de deuil et travail émotionnel professionnel se vérifie avec d'autres cas : les mères endeuillées vont être d'autant plus exclues, et de manière d'autant plus explicite, qu'elles exercent une activité professionnelle en lien avec l'univers de service, qui demande un contact important avec le public et donc une gestion émotionnelle forte et quotidienne. C'est le cas de Jacqueline Marnoty, responsable de secteur dans une association de services à la personne.

Enquêtrice : Et à votre travail, y a pas des personnes proches ?

Jacqueline Marnoty (responsable de secteur, fils décédé à 20 ans d'un accident de moto) : Alors, j'ai déjà changé de travail, à cause du décès de Damien. J'étais à Roussillon, ça se passait très bien. Le jour où Damien est décédé, j'avais quatre responsables avec moi. Et ces responsables elles avaient leur boulot à elles, et moi. Et on avait une assistante. Et, et ben j'ai eu le même problème que... que ça. Quand c'était Noël, elles parlaient tout doucement. Et quand j'arrivais ça se taisait. Et je leur disais « mais c'est pas la peine », on peut parler de... Puisque... Jusqu'à l'année dernière en juin y en a une qui m'a dit « mais tu sais ce serait peut-

être pas mal que tu fasses une mutation, comme ça on aurait pas à subir ton deuil ». Alors que jamais je n'ai pleuré au..., je veux dire, voilà quoi. La seule condition que j'avais mis à tout le monde, c'est que j'avais dit « Il est hors de question qu'on m'empêche de parler de mon fils ». [...] Donc, y a beaucoup de choses que je voulais éviter justement. Et que j'ai appris à gérer.

Plusieurs dimensions dans cette expérience sont intéressantes. Tout d'abord, nous retrouvons la peur de la contagion symbolique du deuil déjà mise en lumière précédemment (« comme ça on n'aurait pas à subir ton deuil »). Cette peur de la contagion confère à l'exclusion professionnelle une dimension explicite. Surtout, l'entretien de Jacqueline Marnoty permet de mettre en avant l'exclusion involontaire de la sphère professionnelle, qui joue ici comme une double peine. Dans le discours de Jacqueline, la souffrance énoncée vient certes des émotions dues à la perte, mais elle est amplifiée par l'injonction au contrôle et à l'invisibilisation demandée de ses émotions dans le cadre professionnel.

Il a été montré que les emplois de service, particulièrement féminisés⁸⁹, sont les plus susceptibles de faire l'objet de transactions émotionnelles. À l'instar de Wright Mills, dans *Les Cols blancs* ([1951] 1966), qui développait la notion de « vente de la personnalité », Arlie R. Hochschild développe l'idée qu'une personnalité « n'est pas seulement "vendue", mais que les individus gèrent leurs sentiments de manière active afin de rendre leur personnalité compatible avec les emplois de service » (Hochschild, [1983] 2017, p. 251). Cette idée permettrait d'expliquer à la fois la souffrance des mères endeuillées dans le monde professionnel, mais également leur exclusion (qui vient alors renforcer cette souffrance) : si les emplois de services nécessitent de « vendre sa personnalité », une personnalité endeuillée est moins vendeuse.

Enquêtrice : Et c'est votre... À partir de quand vous avez su que vous pourriez pas retourner travailler ?

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans le même accident de voiture) : Ben c'est-à-dire que j'ai été en arrêt jusqu'au mois de septembre. Puis en septembre j'ai voulu reprendre. J'ai repris deux jours. Et puis je sentais que c'est... Ben que ça n'allait pas que c'était... Et puis y a une cliente une fois qui est rentrée, qui me dit « Ah vos filles ont repris l'école ».

Enquêtrice : Ah...

Corinne Genu : Ouais. Je dis « allez c'est bon ». Je suis partie derrière, j'ai dit « j'ai pas envie de la revoir elle ». Et j'ai dit, je suis allée chez le médecin, j'ai dit « écoutez je peux plus. J'en peux plus, il faut... ». Puis elle m'a arrêtée. J'ai été arrêtée un an et demi. J'ai voulu reprendre en septembre, mon mari reprenait j'ai dit « moi je vais reprendre, peut-être que ça me fera du

⁸⁹ En 2021, 41,1 % des femmes en emploi sont employées et, parmi elles, 17,7 % sont employées non qualifiées. En 2014, 86,9 % de l'ensemble des personnels de service direct aux particuliers sont des femmes. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489546#tableau-Donnes>

bien, peut-être», puis en fin de compte... Toutes les clientes après elles vous en parlent, machin, pfff... C'est galère quoi. Puis c'est un petit village donc tout le monde le sait, tout le monde vous regarde, tout le monde vous... C'est un peu...

Enquêtrice : Et les, les, vos collègues, du coup on fait... Vous trouvez qu'ils ont fait particulièrement attention à vous ?

Corinne Genu : Non.

Enquêtrice : Non, pas particulièrement ?

Corinne Genu : Non. Ni ma patronne. [...] Je me, je me suis dit «J'ai l'impression que je reviens de vacances». [...] Parce qu'elle m'a quand même dit que le décès de mes filles ça lui avait fait perdre des clients. Oui voilà. Les clients ne venaient plus au salon à cause de ça, enfin bon. J'en ai pris... Puis qu'elle était contente là de se débarrasser de moi. Donc voilà quoi. Je suis partie en mauvais termes. Donc si je la revois pas, c'est bien.

L'expérience de Corinne Genu met en lumière la confrontation entre deux normes opposées. Ici la norme professionnelle de l'efficacité s'oppose à la temporalité du deuil : l'absence de Corinne à son travail (un salon de coiffure) est vue comme un luxe par sa patronne («j'ai l'impression que je reviens de vacances») et l'exceptionnalité de la situation ne paraît pas être prise en compte. On constate également une peur de la contamination symbolique du deuil qui participe à l'exclusion de l'endeuillée des sphères normales de l'activité professionnelle («qu'elle m'a quand même dit que le décès de mes filles ça lui avait fait perdre des clients»). Ainsi, dans le contexte professionnel de ces femmes, il y a une attente à ce qu'elles se conforment rapidement au monde professionnel, qu'elles reprennent rapidement leur productivité passée. Il n'y a pas d'adaptation des normes professionnelles à la réalité vécue. Or, cette exclusion est d'autant plus difficile à vivre pour ces deux femmes qu'elles ont toujours travaillé et se sont investies dans le milieu professionnel. L'exemple de Corinne montre que les mères endeuillées sont d'autant plus facilement exclues de leur profession que celle-ci leur demande déjà de produire un travail émotionnel. Nous retrouvons une situation analogue à celle de Christine Raffali : entretenir une discussion légère sur les banalités du quotidien devient impossible. Lorsque le travail émotionnel privé est trop important (comme c'est le cas dans le deuil), il empiète sur le travail émotionnel public, professionnel. Cette situation aboutit ainsi à une double peine. Ce qui rend ces positions insupportables, ce n'est pas seulement les émotions ressenties, c'est le contrôle sur celles-ci qui leur est demandé. À l'émotion intense (colère, tristesse), se double une demande sociale de gestion de celle-ci. Face à l'impossibilité de concilier ces deux formes de travail, qui prennent nécessairement place dans le même cadre temporel, les mères endeuillées se voient contraintes de s'éloigner ou de modifier leur investissement professionnel.

Le fait que Corinne Genu et Jacqueline Marnoty aient subi ces remarques et ces exclusions explicites n'est en rien anodin : il s'agit des deux femmes les moins qualifiées et les plus fragiles professionnellement de l'ensemble de nos enquêtées. Un autre élément explicatif de cette exclusion professionnelle peut être trouvé dans la structure genrée de l'emploi. Comme le souligne Sabine Fortino (2002), la dimension affective du travail, et notamment dans les emplois de service, tend à être une ressource naturalisée. À l'instar de Sabine Fortino ou bien encore des travaux d'Arliet Hochschild (2002) ou de Christelle Avril (2014), nous retrouvons l'idée que les emplois de services peu qualifiés sont des emplois nécessitant une grande capacité à fournir du travail émotionnel. La situation de deuil vient entrer directement en concurrence dans cette forme spécifique de travail et par là même, nuit à l'inclusion des mères endeuillées dans la sphère productive.

Pourtant, la problématique de la conciliation impossible se pose, même pour les mères n'effectuant pas pleinement des emplois de service. Le cas de Sandrine Bargemon est sur ce point éclairant. Agricultrice, Sandrine Bargemon continue son activité professionnelle, et ce très rapidement après le décès de son fils. Cependant, si elle parvient à s'investir dans la production, elle délègue tout ce qui concerne le contact avec le public.

Enquêtrice : Et comment... Comment vous avez fait pour... Comment vous est-ce que vous avez fait pour reprendre la vie après ? Est-ce que vous avez recommencé à travailler tout de suite, ou est-ce que vous avez dû attendre ?

Sandrine Bargemon (maraîchère, fils de 19 ans décédé dans un accident de voiture) : Oui on a dû reprendre le travail tout de suite. Après c'est l'hiver c'est des périodes qui, au niveau du boulot, sont plus tranquilles. Après c'était, à l'époque je faisais du ramassage et de l'AMAP⁹⁰. Donc j'avais deux AMAP par semaine. Donc le ramassage je le faisais. Mais aller voir tous ces gens, là... [...] Du coup mes collègues, qui vendent aussi, qui livrent eux pas les légumes parce que c'est nous et eux c'est les œufs ou la volaille, je leur ai demandé s'ils ne pouvaient pas venir chercher les légumes et aller faire la distribution à ma place. Donc sur place il y avait quelqu'un qui faisait la distribution. Ils avaient pas besoin de moi. Voilà. Pendant peut-être un mois, deux mois. Je m'arrangeais pour pas les faire, les distributions. [...] Déjà avant d'arriver je hurlais dans la voiture. Déjà pour sortir... voilà. Le trop-plein... Déjà de ne pas arriver en pleurant. [...] J'ai pas besoin de partager ma douleur.

Cet exemple permet de voir que les mères en deuil ne sont pas exclues de toute forme de travail : elles sont exclues spécifiquement des activités qui leur demandent de gérer leurs émotions dans un cadre marchand. Ici, la pratique d'évacuation des émotions (« Déjà avant d'arriver je hurlais dans la voiture ») afin de pouvoir effectuer un « jeu en surface » (Hochschild, [1983] 2017) montre la

⁹⁰ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Ce mode de vente nécessite d'effectuer des points de livraisons et de rencontres hebdomadaires avec les consommateurs et consommatrices.

violence du travail émotionnel nécessaire pour mener, en même temps que le deuil, son activité professionnelle.

Les problématiques soulevées ne sont pas séparables d'enjeux de genre, dans la mesure où leurs conjoints n'ont pas été confrontés à cette situation (tout comme aucun des pères que nous avons pu rencontrer). Les normes professionnelles n'agissent ainsi pas de la même manière sur le deuil maternel et sur le deuil paternel : si, du côté des pères, la sphère professionnelle agit comme un support de l'identité, l'absence d'adaptation de la sphère professionnelle au deuil maternel renforce l'exclusion vécue. De fait, le contexte du deuil ne vient pas annuler les situations d'inégalités préexistantes, notamment professionnelles, mais participe à leur réaffirmation. En résumé, le deuil vient expliciter une double relation de domination : à la fois l'insécurité professionnelle liée à une faible qualification et la domination de genre : l'absence de qualification fait subir d'autant plus l'exclusion professionnelle. Le deuil n'est plus seulement le vecteur de reproduction d'inégalités produites ailleurs, mais participe pleinement à leur production.

Une question qui reste en suspens est de savoir pour quelles raisons les pères endeuillés ne subissent pas une telle exclusion professionnelle. Nous l'avons vu précédemment, l'investissement professionnel leur offre un soutien identitaire qui leur permet de maintenir un rôle valorisé de paternité traditionnelle. Au-delà de ce point, force est de constater que les pères et les mères endeuillé·e·s ne portent pas à parts égales la charge du travail émotionnel de deuil au sein de la famille : ce sont les mères qui se chargent de faire parler les autres enfants, de se mettre en activité pour symboliser et relier l'enfant défunt·e avec le reste de la famille et qui se voient assigner la gestion émotionnelle et le bien-être psychique du reste de la famille. Ce travail émotionnel de deuil n'est donc pas qu'interne et passif, il est actif et épuisant. Cette activité devient donc une source de tension qui les empêche d'investir le même type de travail dans la vie professionnelle. Enfin, tout ceci nous dit aussi quelque chose des problématiques de conciliation que rencontrent les mères entre vie familiale et marché du travail. Si l'entrée dans la maternité constitue un des moments qui éloigne les mères du monde du travail (Jönsson et Morel, 2006 ; Périvier et Silvera, 2010 ; Fusulier et Nicole-Drancourt, 2016) la sortie, même partielle, de la maternité à travers le deuil, serait peut-être le deuxième moment où les rôles de genre viennent ressaisir les trajectoires individuelles.

Conclusion

Cette approche permet d'observer la prégnance des normes et rôles genrés au sein de la famille. La notion de *travail émotionnel de deuil* nous apparaît ainsi opératoire pour penser les inégalités induites par le deuil dans les familles et ce chapitre visait à en argumenter la pertinence. Cet apport théorique permet de déplacer la focale de l'analyse psychologique pour faire du deuil un objet

propre de la sociologie. Cette notion offre l'intérêt de mettre en lumière la dimension pratique et physique du deuil (guetter les signes, aller au cimetière, participer à une association, ...) tout en montrant que celui-ci est avant tout une gestion émotionnelle, de soi, pour soi et pour autrui. Nous avançons ici l'hypothèse que le travail émotionnel, et plus spécifiquement *le travail émotionnel de deuil*, est une des constituantes du travail reproductif. Or, à l'instar du travail reproductif, cette gestion émotionnelle incombant le plus souvent aux mères, ces dernières se retrouvent dans une situation de double peine : le travail émotionnel qui leur est demandé les exclut de certaines formes du travail salarié, notamment celles où la gestion des émotions fait également l'objet d'un échange marchand. Sortir de ces injonctions contradictoires nécessite dès lors de disposer de suffisamment de ressources et introduit des inégalités sociales face au deuil. La question qui se pose dès lors pour les mères est de savoir comment mener de front ce travail émotionnel et leur travail professionnel. Prises en étau entre leur gestion émotionnelle privée et les attendus professionnels, les mères endeuillées subissent bien souvent une exclusion, au moins partielle, de la sphère professionnelle.

Tout ceci doit encore être considéré comme une hypothèse explicative qui demanderait à être généralisée sur d'autres terrains. Ce résultat montre que la perspective individuelle ne suffit pas à comprendre les conséquences du deuil : il faut penser les individus en interaction au sein de leur configuration, notamment dans leur configuration familiale. Ainsi, si les mères mettent en œuvre ce *travail émotionnel de deuil*, c'est aussi et avant tout pour continuer à vivre *pour* autrui. Pour elle, s'exclure de la vie professionnelle (volontairement ou involontairement) leur permet de répondre à une injonction normative plus forte : celle de « faire tenir » la famille.

Conclusion

Être en deuil : Statuts et trajectoires parentales

Regarder ce que le deuil fait à la famille nécessite d'étudier en premier lieu ce que le deuil fait aux parents, d'un point de vue relationnel et identitaire. Parce qu'il questionne à la fois l'identité vécue et l'identité perçue, le deuil vient jouer comme une *bifurcation* dans les *trajectoires* parentales. Cette bifurcation identitaire est visible dans la famille, mais aussi en dehors de celle-ci, notamment dans la sphère amicale. Nous avons ainsi montré comme la peur de la contamination symbolique du deuil agissait comme un *stigmat* particulier.

Il s'agit, pour les parents en deuil, de réaffirmer une identité mise à mal et de chercher à performer les normes parentales, qui sont aussi des normes de genre. Faire famille en deuil, pour les parents, c'est donc performer ces normes, et ce notamment à travers le registre émotionnel. Le travail émotionnel participe pleinement au *faire famille* : c'est parce que les mères fournissent cette forme de travail que les émotions circulent dans la famille. Mais cette activité n'est pas sans coût et se traduit bien souvent par une exclusion des mères endeuillées de la sphère productive. Un des grands résultats de cette enquête est de montrer, d'une part, une exclusion des mères de la sphère professionnelle, et d'autre part, que cette exclusion n'est pas liée à un effondrement émotionnel, mais à une éviction, une impossible conciliation entre travail professionnel et travail émotionnel de deuil : les mères en deuil ne peuvent plus travailler car elles travaillent déjà. Loin de l'annuler, le deuil participe à la reproduction de la domination de genre. Cette forme de travail est par ailleurs implicitement reconnue par les pères qui leur donnent le primat émotionnel en instaurant une hiérarchie des deuils une primauté du deuil maternel.

Toutefois, l'ensemble de ces éléments ne s'intéresse qu'aux pratiques parentales du *faire famille*. Qu'en est-il de la famille comme entité ? De la famille sur le temps long ? Que deviennent les rôles parentaux lorsque la configuration familiale évolue ? La dernière partie de cette thèse sera l'occasion de traiter de ces questions.

Troisième partie

Reconfigurer les liens : espaces et
temps de la famille en deuil

Introduction

Reconfigurer les liens : espaces et temps de la famille en deuil

Faire famille en deuil c'est occuper une place et nous avons vu comment les parents occupaient la leur. Mais c'est également se constituer en groupe, en entité, et ce sur le long terme. Alors que la seconde partie s'arrêtait sur les trajectoires individuelles, celle des parents, cette dernière partie s'intéresse aux trajectoires familiales. Ainsi, dans ces chapitres, trois pistes seront explorées pour suivre la manière dont les familles en deuil se reconfigurent.

La première piste est celle des indices matériels, et notamment la question des espaces. Que ce soit à travers les espaces domestiques (la chaise vide, la chambre de l'enfant défunt·e) ou les lieux où repose le corps de l'enfant, suivre les indices matériels permet d'analyser comment les défunt·e·s continuent d'agir sur les vivant·e·s et participent pleinement au devenir des relations familiales.

Parmi ces relations, les relations adelphiques ne doivent pas être oubliées et constitueront la seconde piste de cette partie. De par leur position dans leur trajectoire, les sœurs et les frères participent à ancrer la famille dans une temporalité de long terme. À travers eux se dessine également la trajectoire familiale, car, si les sœurs et les frères sont confronté·e·s à des enjeux de place et de statut dans leur relation à l'adelphe défunt·e, c'est aussi à travers leur trajectoire individuelle que la famille se perpétue. La trajectoire singulière des sœurs et frères en deuil participe à une dynamique familiale plus globale qui ancre le *faire famille* sur le temps long.

Enfin, l'analyse de ce temps long familial montre comment les familles en deuil se mobilisent en fonction de temporalités différentes. Les sous-configurations familiales (couple et adelphe) se restructurent mais, surtout, les temporalités de la famille se modifient en fonction de la centralité du deuil. De ce point de vue, l'arrivée des petits-enfants crée de nouvelles modalités pour *faire famille en deuil* sur le temps long.

Chapitre 8 Des lieux et des liens

Analyser le devenir de la famille nécessite de passer par l'analyse de sa matérialité. De ce point de vue, la transformation des espaces et la manière dont ils participent à la reconfiguration de la famille ne doit pas être délaissée, bien au contraire. C'est la raison pour laquelle, dans ce chapitre, nous nous proposons de suivre les lieux pour suivre les liens. Cette idée d'aller des lieux aux liens a déjà été proposée par le projet Lili de l'Ined⁹¹. Ce projet, et les travaux gravitant autour, ont ainsi cherché à voir comment la pluralité des lieux dessinait des configurations familiales particulières. Cependant, ici il ne s'agit pas d'aller des lieux vers les liens (« des lieux aux liens »), mais d'observer la manière dont les espaces forment, reforment et reconfigurent la famille. La dimension novatrice de ce travail est de penser la manière dont l'espace fabrique le lien, non seulement entre personnes vivantes, mais également entre les personnes vivantes et le ou la défunt·e.

L'espace est ce qui permet de « penser le social dans sa matérialité » (Memmi, 2011, p. 155), de prendre en considération l'environnement physique dans lequel l'action se déroule. Or, quand on parle de l'espace en sociologie, on sous-entend souvent « espace public », urbain. Mais que dire de l'espace privé ? Que nous apprend-il sur les relations qu'entretiennent les individus entre eux ? Et surtout, quels moyens se donner pour l'analyser ? Il nous faut nous méfier d'un usage du terme *espace* qui ne serait que métaphorique. En effet, la polysémie du terme peut rapidement être utilisée pour désigner en même temps un ensemble concret de lieux physiques et l'ensemble des relations et de leurs interconnexions. En ce sens, la notion de configuration émotionnelle nous permet d'éviter les ambiguïtés autour l'usage métonymique du terme *espace* pour désigner à la fois ces lieux et ces liens. L'espace physique est bien le lieu où existe et se modifie la configuration familiale, de même que la configuration familiale contraint les usages spatiaux (Bonvalet et Lelièvre, 2012). L'espace dont il sera question dans ce chapitre désignera bien uniquement des éléments matériels et physiques. L'*espace familial* désignera ainsi les espaces matériels *de la famille*. Les liens, les relations et leurs interconnexions eux restent compris dans la notion de *configuration émotionnelle*.

Pour autant, il ne s'agit pas d'opposer ici une approche émotionnelle et une approche matérielle. Bien au contraire, ce chapitre se propose de suivre les pratiques matérielles pour suivre les émotions. Regarder la manière dont les espaces structurent les liens, c'est également partir du principe que l'on peut observer les émotions, non seulement à travers des discours, mais également

⁹¹ <https://lili-efl2011.site.ined.fr/>

à travers des pratiques (à l’instar de ce qu’a pu montrer Dominique Memmi, 2016). Ici, l’utilisation et la réappropriation des espaces se font les indicateurs de deux phénomènes : la dimension symbolique des liens d’une part, la circulation des émotions et du travail émotionnel d’autre part.

Notre terrain, en se centrant sur le deuil d’enfants entre 12 et 25 ans, permet de saisir ces logiques et cette double dimension du matériel et du symbolique dans le deuil. La cohabitation, la vie partagée sur le temps long et la co-construction d’une histoire commune font que les lieux de vie familiale ont été appropriés par l’enfant défunt·e. Cette appropriation marque d’autant plus le vide laissé, qui n’est pas qu’un vide affectif, mais bien un vide matériel, ancré dans l’espace. Or, que faire de ces espaces vides ? Ceux-ci sont parfois l’objet de négociations et, parfois, de tensions. En effet, la mort de l’enfant remet en cause non seulement l’organisation de la configuration familiale, mais aussi toutes les habitudes, les routines, les éléments qui allaient de soi. Nous verrons que l’espace familial renvoie à un réajustement du fonctionnement familial : les modifications spatiales sont une mise pratique de l’absence. Il faut transformer, réajuster l’espace pour se le réapproprier.

Nous montrerons comment les espaces, intimes comme publics, sont modifiés et (ré)investis de manière différenciée selon les configurations familiales et les statuts des endeuillé·e·s. En ce sens, les espaces de la famille participent à la configuration et à la reconfiguration émotionnelle. Nous montrerons que ces investissements, symboliques comme pratiques, sont également le support d’un travail émotionnel de deuil et permettent de suivre son inégale répartition. Les investissements spatiaux nous disent ainsi la manière dont les personnes endeuillées *font famille* avec l’absence.

1 Les espaces vides

De tous les espaces, l’espace domestique est le premier marqué par l’absence. Or, l’importance de celui-ci, à la fois dans l’organisation familiale, mais également dans la socialisation des membres de la famille, laisse présager l’impact que cette présence de l’absence aura sur la configuration de la famille en deuil.

L’espace domestique, ensuite, constitue l’une des matrices de la socialisation des individus et de la genèse des sous-cultures de classe. Siège des relations familiales, il est l’un des principaux cadres de la socialisation primaire. Le logement est ainsi le support de pratiques et de représentations spécifiques, caractérisées par des formes de sociabilités, des manières de diviser les tâches et l’espace entre les membres du foyer en fonction du genre et des générations, ou encore des modes d’appropriation à travers le décor, l’aménagement ou l’ameublement. (Gilbert, 2017, p. 6)

Ainsi, le premier marqueur de l'absence, c'est le vide, le vide du corps. Cette idée du vide est essentielle dans les discours des endeuillé·e·s. La métaphore spatiale a autant une portée symbolique que concrète. La question qui se pose est donc de savoir comment gérer ce vide : faut-il le laisser et rendre ainsi visible l'absence ou, au contraire, essayer de le remplir ? À travers ces questions, les reconfigurations spatiales se font l'image de la reconfiguration familiale. Dans ces modifications de l'espace, deux thèmes peuvent être retenus. Le premier émerge de manière spontanée dans les discours : il s'agit de la question de la chaise vide. Cet objet matérialise un vide aussi bien quotidien que symbolique. Le second thème renvoie davantage à des pratiques concrètes : il s'agit de voir ce que devient la chambre de l'enfant défunt·e. Avec elle, apparaissent toutes les possibilités d'aménagements et de réaménagements avec le deuil et autour du deuil.

1.1 La thématique de la chaise vide

Cette question de l'espace vide et de ses réaménagements est indissociable de la question de la cohabitation/décohabitation de l'enfant avant son décès. Les temporalités familiales dessinent ainsi des possibilités et des impossibilités en termes de réaménagements et de réappropriation de l'espace. La spatialité est le premier marqueur de l'absence, notamment pour les familles qui perdent un·e enfant cohabitant·e et cette idée, très présente dans les discours, se retrouve dans le thème de la « chaise vide ».

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils décédé à 25 ans d'un accident de la route) : À cet effet il faut dire quelque chose. C'est que... il était effectivement parti depuis huit ans, depuis qu'il était étudiant quoi. Et si bien que quand il est mort... C'est moins évident que si on perd un enfant qui est là tous les jours, tous les jours. Matin midi et soir. Je veux dire la chaise vide n'a pas la même signification hein. Comparer votre enfant qui est là tous les jours, qui est là trois fois par jour, la chaise vide c'est, ça crève les yeux, parce que c'est sa chaise. [...] Sa chambre, ben oui, bon sa chambre on peut l'utiliser parce que finalement il est rarement là, donc on peut mettre l'ordi, c'est ce qu'on a fait d'ailleurs. Puisque quand il vient on fait autrement. Là je pense aussi qu'il y a une grosse différence. Quand on perd un enfant avant le bac, disons, qui est là continuellement. Ou après le bac où il est là qu'épisodiquement. Quelque part on peut toujours se dire « bon ben il est pas là quoi. Il est ailleurs en somme ». C'est peut-être plus facile. Je pense que c'est plus difficile pour les enfants plus petits. Je pense, pour cette histoire de chaise hein. De chaise vide.

Le premier champ lexical mobilisé pour parler de l'enfant défunt·e est donc celui de l'absence et, avec lui, du vide. S'il caractérise sa situation en contraste avec une autre, cet extrait d'entretien de Claude Thereau met en lumière l'importance de la position spatiale de l'absent, abordée ici sous le registre de la quotidienneté. La thématique de la chaise vide renvoie au moment des repas et, en regard, à l'importance de la commensalité pour faire famille (sur une thématique similaire, voir l'importance de la table à manger Faure, 2009). Si le discours de Claude a pour but de relativiser sa

souffrance par rapport à celle de parents cohabitant·e·s avec leur enfant, cette dernière fait écho à sa propre difficulté pour se rappeler, au quotidien, la réalité de la perte. La chaise vide renvoie ici aussi bien à une absence symbolique qu'à une absence physique quotidienne, que cette absence ait ou non commencé avant le décès de leur fils. Toutefois, le discours de Claude, en le relativisant, laisse sous-entendre que le vide est d'autant moins visible que l'absence première était celle de la décohabitation, rendant peut-être l'absence actuelle moins présente.

Cette idée participe d'un discours conjugal sur le deuil : Magdalena Thereau mobilise, de manière à peine plus euphémisée, les mêmes représentations sur l'absence.

Magdalena Thereau (femme au foyer, fils décédé à 25 ans d'un accident de la route) : Quand ils sont là un week-end tout ça, bon c'est déjà pas drôle, mais quand c'est tous les jours, tous les jours, avec l'ambiance possible, je pense que vous, je pense que c'est plus grave.

Se retrouve l'idée d'une hiérarchie des deuils en fonction de la cohabitation et, avec elle, du rappel quotidien de l'absent·e. Le discours de ce couple souligne bien le rôle de l'espace dans le signalement de la disparition. Le thème de la chaise vide rappelle que l'absence physique est ce qui est le plus immédiatement perceptible. Ce faisant, les ajustements nécessaires en cas de deuil peuvent déjà avoir été faits si l'enfant était parti du domicile parental, ce qui n'est pas le cas lorsque l'enfant cohabitait avec ses parents. On voit ainsi que les procédures d'ajustement mobilisent des intensités et des moyens différents de mise en œuvre en fonction de l'âge de l'enfant décédé·e. Toutefois, l'âge n'est pas la variable explicative en elle-même : ce qui joue réellement derrière l'âge, c'est le passage de la cohabitation à la décohabitation.

Dans la plupart de nos entretiens, la décohabitation d'avec les enfants se fait au moment des études ou dans l'entrée de la vie active. Cependant, le cas de la famille Arette-Vonetti permet de voir que cette mise en relativité de la peine provient bien de la décohabitation en elle-même. En effet, Christian Arette a perdu son fils âgé de 17 ans (soit huit ans de moins que le fils de Claude et Magdalena Thereau). Étant séparé de la mère de son fils, Christian Arette ne vivait avec lui qu'une semaine sur deux. Or, dans son entretien, il emploie justement cet argument de l'absence de véritable quotidienneté, comme pour comparer et nuancer sa peine.

Christian Arette (moniteur de ski, fils de 17 ans décédé d'un accident domestique) : Je sais que cette maison, quand Lucas [*son fils*] y venait... Il avait fait sa semaine chez sa mère, il venait là, quand il posait ses affaires de classe, il disait « Ah enfin je suis chez moi ». Ça ça me reste. Donc... Voilà j'y tiens [*à sa maison*] par rapport à ça. Après ce qui a été très difficile c'est... Enfin, ce qui m'a aidé, on va dire, c'est que comme j'ai vécu séparé de lui pendant trois ans quand même. À une semaine sur deux, voire un mois pendant les vacances, j'étais quand même habitué à me retrouver seul devant l'assiette le soir. J'avais plus ce cocon familial. Parce que la séparation ça a été quand même ça aussi. C'est-à-dire on mange à trois, tous les jours y a la

place de la maman, la place de votre fils et votre place à vous. Et puis quand on se retrouve séparés, et que même que le gosse, est vivant bien sûr, mais il est plus là. La semaine. Donc je me suis retrouvé à ne plus manger sur cette table de la cuisine, mais... bien avant. C'est-à-dire avant le décès de mon fils. [...] Donc la maison, voilà, ça a été ça. Voilà. Donc quand il est décédé... Si vous voulez je pense que... C'est pas comme si... Je pense que ça a été moins... Je ne sais pas si je peux dire ça, mon dieu j'en sais rien... différent que si on avait eu un cocon familial vraiment structuré... Si le cocon avait tenu et qu'on s'était retrouvé tous les deux... avec la perte du gamin.

En sus de cette question de la décohabitation, plusieurs éléments sont à relever dans ce discours de Christian Arette. Premier élément, la commensalité se manifeste comme moment commun, mais également comme marqueur d'une continuité familiale. On peut souligner que cette commensalité est d'autant plus mise en avant qu'elle a été remise en question avec la séparation. On peut ainsi supposer que, si les autres familles nous le mentionnent peu, c'est aussi parce que ces formes de quotidienneté allaient et vont de soi. Second élément, la thématique des places est mobilisée de manière polysémique : dans son discours, « la place de la maman, la place de votre fils, et votre place à vous » renvoie à la fois aux espaces physiques (désormais non attribués), mais également aux positions sociales et statuts familiaux. La reconfiguration familiale (ici la séparation) entraîne une transformation de l'espace physique et, avec elle, affecte les dimensions statutaires des identités. La structure familiale apparaît alors comme fragilisée, elle ne peut plus jouer son rôle de « cocon ».

Si le premier espace concerné par l'absence est un espace individuel (la chaise), celui-ci dit également des choses de la manière dont les relations quotidiennes construisent la famille. Le temps des repas est pris comme exemple presque typique des temps partagés qui se trouvent reconfigurés par l'absence. Cependant, la chaise vide reste un espace essentiellement symbolique. D'autres espaces portent la marque du/de la défunt·e et doivent, eux, donner lieu à des aménagements et réaménagements : ceux-ci sont une manière d'adapter, d'ajuster la nouvelle vie dans la configuration de l'ancienne. Toutefois, toutes les familles ne mènent pas les mêmes réajustements spatiaux après la perte d'un·e enfant. La question qui se pose dès lors est de savoir, en fonction de la configuration familiale, mais également des ressources économiques et sociales, quels sont les aménagements possibles et lesquels ne le sont pas.

1.2 La chambre de l'enfant

Si la chaise vide relève des registres aussi bien physiques que métaphoriques, la chambre de l'enfant défunt·e, elle, est avant tout un élément matériel qui peut, par la suite, être plus ou moins symboliquement investi. Face à un espace désormais vide, et *a fortiori* face à une pièce vide, deux pratiques-types peuvent être mises en avant : réaménager, réutiliser ou réaffecter la pièce *versus* ne pas y toucher. Ces deux types de pratiques se retrouvent sur notre terrain et s'organisent

principalement autour de la dotation en capital culturel, ainsi qu'aux représentations du deuil en jeu dans les milieux sociaux concernés.

1.2.1 La réappropriation de la chambre

Avant d'aller plus loin, il nous faut souligner un point : si certaines familles pratiquent le réaménagement et la réappropriation, ces pratiques ne sont jamais synonymes d'effacement. Quelles que soient les modalités de réappropriation, les lieux des défunt·e·s continuent de porter leur marque.

Magdalena Thereau (femme au foyer, fils décédé à 25 ans d'un accident de la route) : Quand, quand Loïc est parti [*de la maison*], on lui a, on lui a demandé, bon déjà il a pas été là pendant un an et demi, donc on a pris, donc l'ordinateur et on l'a mis dans sa chambre, avec son autorisation. Donc quand il est revenu, on l'a enlevé, on s'est installé ici [*dans le salon*]. Et quand il est parti en Suède, on lui dit « mais pendant ton absence on peut se servir de ta chambre ? » « Bien sûr ». Bon, donc on s'est installé l'ordinateur là, et quand il est mort, et ben l'ordinateur est resté. Donc sa chambre est, d'une part, comme elle était. Avec son placard, ses bouquins, ses affaires. Mais c'est aussi la pièce de l'ordinateur, où on va tout le temps, où on se sert de l'ordinateur. Je, par contre je... Je fais attention à ce qu'on appelle pas ça le bureau. Ou la pièce de l'ordi, ou un truc comme ça. Je crois que je reprends et je dis « c'est la chambre de Loïc ». Donc tout le monde continue à l'appeler « la chambre de Loïc », et j'y tiens beaucoup. Je crois que Bertrand il le fait aussi, ou Sylvia aussi. Claude aussi. Mais il arrive dès fois c'est son frère est là, ou je sais pas quoi, bon ben, peut-être toujours dans le souci d'adoucir on va dire « mais c'est dans la chambre de l'ordi ». Je, je vais pas corriger, mais dans la prochaine chambre (la prochaine fois que la chambre sera mentionnée), je vais bien le mettre. C'est-à-dire, ça reste sa chambre.

Cette marque de l'espace laissée par le défunt est très sensible dans l'entretien de Magdalena Thereau. Dans ce contexte particulier, la décohabitation, même partielle (son fils Loïc étant parti en Suède pour un voyage censé être limité dans le temps) a entraîné une réallocation des espaces, réfléchi sur un modèle familial : la pièce de l'enfant conserve ses affaires, mais devient désormais un espace familial partagé, grâce à la présence de l'ordinateur. Ce double usage crée une ambiguïté autour du statut de la pièce : celle-ci est à la fois un espace partagé quotidien et un lieu symbolique attribué. En ce sens, la question de la dénomination de la pièce est significative. Nommer cette chambre par le défunt (« la chambre de Loïc ») produit un effet de rappel permanent. De manière analogue à la question des photos, la dénomination de la chambre met en jeu l'ambivalence entre visibilisation et invisibilisation du défunt. Désigner la chambre comme étant liée au défunt, c'est continuer à le faire exister (ce que semble revendiquer Magdalena), mais c'est également rappeler son absence (d'où le fait que ses enfants désignent davantage la pièce comme

la « chambre de l'ordi »). Cependant, même dans cette appellation, la fonction première de la pièce est rappelée : l'espace, même sans être occupé par une personne particulière, reste une « chambre ».

L'exemple de la famille Thereau permet de montrer que, même si les espaces sont réappropriés, ce n'est pas pour autant que cela gomme l'attribution, et donc la présence, de l'enfant disparu·e. La question de la visibilisation de l'attribution au/à la défunt·e conduit à des modes d'appropriation des espaces et des réaménagements variés en fonction des familles.

Iris Gaco (en études de gestion, frère de 20 ans décédé dans un accident de voiture) : Après ouais ce que j'ai oublié de dire, ça peut, peut t'aider, à un moment j'ai cru qu'on allait déménager de, de Lyon, à cause de, de la chambre d'Arthur, tout ça. [...] Et au tout début, j'ai pensé qu'on allait déménager, que ça allait être trop dur. Et en fait, non pas du tout. Et vu qu'il adorait la musique et les films, on en a fait une salle, on a acheté un canapé-lit. Y a toute la musique pour écouter, un écran un peu home cinéma. Donc c'est vraiment, c'est vraiment top. Et donc du coup quand je rentre chez moi à Lyon, je suis... Je suis contente en fait d'aller dans cette pièce. Même on y va, on y va assez régulièrement, et tout le monde y va assez régulièrement, chacun un peu. [...] Mais, c'est pas, c'est pas un sanctuaire. C'est ça que j'aime. C'est que la chambre qu'on a faite elle est vivante, elle est pas...

Le cas de la chambre du frère d'Iris permet d'illustrer à la fois la nécessité de la réappropriation dans certaines familles et, en même temps, les modalités rendant cette réappropriation possible. La nécessité de cette réappropriation passe par le danger représenté par cette présence d'une pièce vide. La crainte du déménagement (« J'ai cru qu'on allait déménager ») est dépassée par la transformation et la réutilisation de la pièce. Là encore, la réutilisation de la chambre n'est possible que comme par sa transformation en espace commun, symboliquement investi : la fonctionnalité de la pièce centrée sur les pratiques culturelles renvoie aux goûts de son frère défunt. Le non-effacement de l'absent est une condition à la réutilisation de la pièce. De plus, c'est par la réutilisation de sa chambre qu'Arthur garde une place dans le *faire* famille : sa présence est ainsi matérialisée par les traces qui occupent l'espace désormais partagé (« tout le monde y va régulièrement »). Cependant, ce lien symbolique entre la pièce et le défunt ne doit pas être un motif de sanctuarisation. Cette inquiétude face au risque de sanctuarisation est très présente dans le discours des frères et sœurs : ces derniers ne sont pas contre le fait de se souvenir⁹², mais ils et elles refusent de vivre dans le souvenir.

Nous retrouvons ici une représentation plutôt critique de la sanctuarisation, qui dit des choses de cette perception du deuil, mise en exergue par les sociologues des années 1960.

⁹² Bien que la question de l'*oubli* vienne nuancer ce propos. Voir chapitre 9 : 4.2.2 *Un temps oublié*.

Le type du deuil éternel que Gorer (1965) nomme « momification » se caractérise par un(e) endeuillé(e) qui préserve son affliction pour le (la) disparu(e) en conservant le domicile et chacun de ses objets dans l'état où il (elle) les a laissés, comme un sanctuaire pouvant reprendre vie d'un instant à l'autre. L'exemple le plus célèbre de ce type donné par le sociologue est celui de la reine Victoria qui, en plus de conserver chaque objet à l'endroit où le prince Albert l'avait disposé, perpétuait le rituel quotidien de la préparation de ses vêtements et du nécessaire à rasage. Or le prince Albert mort était localisé, immobile dans le mausolée Frogmore, et non pas dans une urne baladeuse. (Esquerre, 2011, p. 83)

Cette critique de Geoffrey Gorer s'inscrit bien dans une critique d'un deuil qui, avec des catégories plus contemporaines, serait qualifié de « pathologique ». En refusant la sanctuarisation, les parents et frères et sœurs concerné·e·s refusent ainsi de s'identifier à cette forme spécifique de deuil. Pourtant, on le voit, la ligne d'équilibre entre lien symbolique et sanctuarisation est fine. Elle nécessite un contexte de partage du *travail émotionnel de deuil* dans la famille, de même que des ressources économiques et culturelles (ne pas avoir besoin économiquement de cette pièce en plus, pouvoir construire du sens dans sa réappropriation). En outre, pour lier symboliquement un espace et une personne disparue, encore faut-il trouver du symbolique à investir.

Une dimension supplémentaire dans les espaces qui peuvent être modifiés et réappropriés après le décès est liée aux causes de décès et aux temporalités différentes induites par celles-ci. En effet, dans le cas de la famille Thereau, comme dans celle de la famille Gaco, les décès ont eu des causes accidentelles, donc soudaines : les espaces étaient marqués par un enfant ou un frère vivant et en bonne santé. La question se pose différemment pour les familles endeuillées d'enfant après une maladie de longue ou chronique, comme un cancer. L'espace n'est plus alors lié à une personne vivante en bonne santé, mais à une personne malade. La médicalisation intervenant parfois jusque dans l'espace domestique, celle-ci demande de réallouer les espaces sur des critères pratiques, délaissant ainsi, temporairement, le symbolique.

La trajectoire de la maladie modifie donc, avant le décès, les utilisations des espaces. Ainsi le contexte des maladies longues (dans notre corpus d'entretiens, ce sont des cancers) les chambres et leurs fonctions peuvent être modifiées avant le décès. Cette question de la modification des espaces par l'hospitalisation à domicile a déjà été abordée par ailleurs (Voléry et Schrecker, 2018).

Des frontières sont alors tracées à l'intérieur de ce nouvel espace – en particulier lorsque le domicile est partagé avec des personnes dont l'état de santé et le statut socio-médical diffèrent. [...] Dans d'autres situations, c'est la crainte de ne plus pouvoir entrer dans la pièce après le décès qui est progressivement confiée aux infirmières et aux aides-soignantes, sans doute parce que les conversations avec le médecin abordent rarement ce type de considérations. [...] Comme Alain Testart (2004) a pu le montrer s'agissant des « *morts d'accompagnement* », ce qui est ici anticipé, c'est le changement de statut des objets et des lieux investis par la personne défunte – en particulier de ceux qui l'ont accompagnée dans ce dernier temps de la vie et qui

deviennent, une fois la mort advenue, propriété ou prolongement du défunt (Pennec, 2004).
(Voléry et Schrecker, 2018, *version en ligne*)

Dans le cas de l'hospitalisation à domicile des enfants, certes le statut des objets et des lieux est modifié, mais la prise en charge des enfants malades crée ainsi une mise en circulation des lieux qui facilite, par la suite, leur réappropriation.

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils de 16 ans décédé d'un cancer) :
Heu... Ce qui a été peut-être un petit peu... Ce qui a été pas mal, c'est qu'en fait... « Pas mal »... C'est que les chambres ont été réaffectées. Sauf celle de Sandrine est devenue la nôtre, ou en fait on a toujours dormi. Mais entre Jules et Alizée, ils ont toujours un peu... dormi... dans des chambres qui... Je sais pas comment expliquer. Parce que Jules en fait c'est la chambre qui est ici [*montre le plafond, au-dessus du salon*]. Qui est une très grande chambre. Qui a été partagée en deux pendant qu'il était malade. Pour qu'on puisse l'installer dans cette chambre, pour qu'on puisse faire une chambre qu'on puisse nettoyer facilement. Parce que... Bon y avait une moquette qu'il a fallu enlever enfin ça a été tout un truc. Et au début, il dormait dans la chambre, voilà, que Alizée, que Alizée utilisait quand elle était bébé. Et après Alizée a dormi dans l'autre partie de la chambre qui était la sienne au départ. La grande qui était la sienne. Bon. Et c'est vrai que tout ça, ça a fait que finalement, quelque part il y avait un peu... Ces, ces chambres-là finalement... Après Alizée, pour plus tard, s'est installée dans la chambre où Jules avait été les derniers temps. Qui est devenue sa chambre. Heu... Voilà. Parce qu'elle était un peu plus grande. Parce qu'on l'a rénovée, voilà. L'autre est devenue un bureau, c'est devenu mon bureau, celle qui était derrière. Donc c'est vrai qu'en fait, au niveau de l'organisation, mais ça c'est pas dans l'instant, c'est pas le lendemain, on n'a pas, on n'a pas... On n'a pas voulu figer les choses.

La gestion des espaces dans la famille Dimopoulos va bien au-delà d'une simple réallocation des espaces : on voit que ceux-ci sont mouvants, sont réappropriés et que leur statut se modifie. Il ne s'agit pas seulement d'une transformation des lieux. On pourrait penser que les personnes changent d'espace, mais l'on voit bien que, au contraire, ce sont les espaces dont le statut change en fonction des occupants auxquels ils sont attribués. Ainsi Nicole fait-elle la différence entre le changement d'espace (« Alizée s'est installée dans la chambre ») et son appropriation (« qui est devenue sa chambre »). Ici les réaménagements, les allers-retours, les reconfigurations spatiales (séparation d'une grande pièce en deux chambres) se font dans le contexte de la maladie. Ces reconfigurations sont plutôt vues comme une ressource dans cet entretien : là encore le risque se situait du côté de la sanctuarisation qui « figerait les choses ». Cette réaffectation des espaces par la maladie se retrouve dans d'autres familles.

La famille Lafeuille habite dans une grande maison ancienne, héritée des parents de Bernard, le père. Les pièces sont nombreuses, mais souvent occupées par des affaires, l'atelier ou les collections de Bernard. La maladie de Léa a conduit à une modification des espaces : elle utilise

toujours sa chambre « d'enfant », mais passe une partie de ses journées dans « la pièce bleue », une pièce plus calme et plus fraîche, plus adaptée à la prise en charge de sa maladie.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Alors les affaires de Léa, y a beaucoup de choses. Déjà Léa nous avait dit de son vivant qu'elle ne voulait pas 1) Que sa chambre devienne un musée 2) Que ses affaires ne servent plus. [...] J'ai pas été très respectueuse envers mon mari, mais c'est sans regret. Parce que lui, je savais qu'il avait envie qu'on remette la chambre de Léa comme avant. Et, mais Léa elle avait dit qu'elle voulait pas que sa chambre soit un musée. Donc je me suis dit « il faut qu'on fasse les choses vite. Et que ça reste la chambre de Léa, mais sans que ce soit l'image figée de avant ». [...] Ce qui lui a permis pendant longtemps de passer au lit la journée dans la pièce bleue, et donc la journée dans sa chambre, et donc de changer de lieu mine de rien. Donc, le lit qui était dans la pièce bleue, c'est le lit dans lequel on avait installé Léa morte, avant son enterrement. [Suite à ça Danièle modifie les lits entre les chambres, les réattribue] Donc il a fallu que je change son bureau et, dans sa chambre elle a un bureau, deux commodes, et elle avait son lit. Donc une commode qui a pas changé de place, mais une commode et le bureau qui ont changé de place, et le lit au lieu d'être dans ce sens-là il est perpendiculaire, et c'est plus un lit une place, c'est un lit deux places. Mais c'est quand même le sien parce que c'était le sien [*quand elle vivait à Lyon*], voilà. Donc y a des petites choses comme ça qu'on... ça je l'ai fait tout de suite quand je suis rentrée à la maison. Bernard était à Paris, je sais plus pourquoi, un truc de philatélie à tous les coups. Et je lui ai montré quand il est rentré.

On retrouve ici deux enjeux presque contradictoires autour de la chambre de la fille : d'un côté il s'agit à la fois laisser l'espace symboliquement lié à l'absente, et de l'autre, de ne pas « figer » les objets et l'aménagement de l'espace. La modification de la place des meubles joue ce rôle pour ne pas laisser les espaces identiques. Mais il importe toutefois que les meubles soient, eux aussi, liés à Léa (utilisation du lit qu'elle possédait lorsqu'elle faisait ses études). De plus, le discours de Danièle explicite le fait que, si cette décision est relativement partagée dans la famille (entre elle et ses enfants tout du moins), c'est elle qui se trouve responsable de ces réaménagements spatiaux, mettant le père face au fait accompli (« je lui ai montré quand il est rentré »).

On observe une différence entre la famille Dimopoulos et la famille Lafeuille sur les temporalités pendant lesquelles ces modifications prennent place : Nicole Dimopoulos souligne que les réaménagements se sont faits petit à petit (« ça c'est pas dans l'instant, c'est pas le lendemain ») alors que Danièle Lafeuille dit avoir tout fait d'un seul coup. La grande différence entre ces deux cas vient de l'intervention explicite de l'enfant au moment de sa maladie. L'anticipation de son décès par Léa produit une demande qui ne peut qu'être respectée (« elle voulait pas que sa chambre soit un musée »). La modification des espaces est ainsi d'autant plus symboliquement investie qu'elle est demandée par l'enfant, avant son décès.

Florian Lafeuille (en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : On a changé les meubles de place. Ouais c'est une chambre qui continue à vivre dans la maison. Ben là moi en ce moment bon pour des raisons d'encombrement de la mienne c'est là que je dors (rires). C'est là que je dors quand je, quand, ben j'y étais encore avant-hier. Ben je pense que ça nous pose pas de problème. J'ai demandé aux parents si ça les gênait que je m'installe là-bas pour deux trois nuits.

L'homogénéité des discours entre Danièle et son fils autour de cette chambre est assez visible. Cependant, Florian ne parle pas de ne pas « figer », mais d'une pièce qui « continue à vivre ». La personnalisation de la chambre permet de la rendre active et, par métonymie, de rappeler une norme du deuil : derrière la pièce, c'est la famille elle-même qui doit continuer à vivre.

De manière plus générale, les situations mentionnées ci-dessus montrent que la modification des espaces associés aux défunt·e·s permet de les intégrer dans le quotidien familial, en les liant symboliquement l'espace. Cette intégration est d'autant plus forte que ces espaces, qui au départ étaient individualisés, deviennent des espaces communs (salle de home cinéma, chambre où les autres membres de l'adelphie peuvent dormir). La famille répond ainsi à ce qui pourrait apparaître comme une injonction contradictoire : ne pas invisibiliser sans sanctuariser.

Pourtant, parfois, ces réaménagements spatiaux ne suffisent pas. Les changements sont alors plus importants et peuvent entraîner des déménagements.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 14 ans d'un cancer) : Alors on est resté encore un an dans cette maison. Pour moi c'était insupportable de rester dans ces murs. Donc, le lendemain du décès de notre fils, mon mari a décidé de déménager la maison à l'intérieur de la maison. C'est-à-dire que c'était pas supportable pour moi de passer devant la chambre de notre fils. Donc en fait ce qu'on a fait c'est qu'on a, on a enlevé les meubles, on a réaménagé sa chambre en notre chambre. Et en fait on a, on a tout bougé, ça n'était plus sa chambre. Et pour moi c'était supportable comme ça, voilà. Donc on a changé la configuration de ça. Sans changer les chambres de nos autres enfants. Mais voilà, notre chambre est devenue une chambre d'amie et la chambre de notre fils est devenue notre chambre. Donc on était plus dans la même... Parce que c'était pas, pour moi c'était pas viable. Et c'est vrai que cette année qui a suivi, nous habitons toujours dans la même maison, la même commune, a été très difficile. Chaque fois que je circulais dans les rues, j'étais confrontée à l'avant. Voilà.

Pour la famille Laval, la modification des espaces s'est faite en deux temps. On observe une réallocation des espaces, ici assez totale : l'ancienne chambre du fils défunt n'est plus liée à lui et devient la chambre des parents. Contrairement aux cas précédents, Françoise ne cherche pas nécessairement à maintenir un lien symbolique entre l'espace et son fils. Ensuite, dans un deuxième temps, les lieux devenant trop porteurs de souvenirs (« j'étais confrontée à l'avant »), le déménagement apparaît comme une nécessité. Cette nécessité est rendue possible par la levée d'un certain nombre de contraintes matérielles, comme nous le verrons plus tard.

Dans les cas précédents, les chambres de l'enfant portent la marque, que ce soit par le nom (« la chambre de... ») ou un rappel symbolique, mais sont pourtant réutilisées dans un cadre, non plus individuel, mais familial. Les anciennes chambres d'enfant deviennent ainsi des espaces communs, réinvestis par la famille dans son ensemble. Toutefois, ces réutilisations ne sont pas toujours possibles. En fonction des ressources économiques à disposition, les pièces peuvent également être supprimées (comme dans le cas de la famille Laval, par le déménagement) ou, comme nous allons le voir à présent être laissées en l'état.

1.2.2 Ne pas réaménager : laisser les espaces vides

Les pratiques autour de la chambre de l'enfant sont donc différenciées. Or, cette différenciation se fait sur un critère *a priori* contre-intuitif d'un point de vue économique : les familles précédentes qui réaménagent et réutilisent la chambre sont relativement dotées en capital économique et culturel, alors que les familles les moins dotées sont plus enclines à laisser les chambres inoccupées. Ce résultat étonne d'autant plus que cette catégorie de familles est plutôt dans un contexte de rareté de ressources financières⁹³. Ce paradoxe nous montre un point important : les espaces ne sont jamais (ou si rarement) mobilisés pour leur seule fonction matérielle.

Ces chambres vides et laissées vides deviennent alors la manifestation la plus immédiatement visible de l'absence. Elles incarnent la présence de l'enfant absent·e au cœur de la maison. Non seulement ces chambres sont peu réinvesties, mais, surtout, à la différence des entretiens précédents où le réaménagement était justifié par le discours, ici l'évocation de la chambre se fait sur le registre du silence et du non-dit.

Enquêtrice : Et est-ce que... du coup il avait sa chambre chez vous ?

Didier Borondo (agent de maintenance, fils décédé à 20 ans d'un suicide) : Hum [*Fait oui de la tête*]

Enquêtrice : C'est toujours sa chambre où elle a été...

Didier Borondo : Pas touchée depuis.

Enquêtrice : Pas touchée ?

Didier Borondo : Même pas ouvert la porte. [...]

Enquêtrice : Et vous y a... Vous préférez que ce soit comme ça ou vous préférerez changer ?

Didier Borondo : Oui, pour oublier tout. Mais ma femme elle veut pas. Donc on touche rien.

⁹³ On aurait pu, par exemple, penser que ces chambres seraient louées (comme c'est le cas dans la famille Anode) ou que la famille aurait fait le choix du déménagement pour avoir un espace plus petit.

Le contraste, non seulement sur la forme, mais également sur le fond, entre le discours de Didier Borondo et les précédents est saisissant. Sur la forme, les réponses courtes s'opposent aux développements des autres discours. Sur le fond, les réaménagements dans ce cas ne semblent avoir été ni discutés ni envisagés. La chambre est restée telle qu'elle, intouchée. On peut noter que, même dans ces quelques éléments, Didier Borondo mobilise l'idée d'une primauté (et ainsi d'une responsabilité) du deuil maternel : il aurait aimé modifier cet espace (« pour oublier »), mais il se range derrière l'avis de sa femme (« Mais ma femme elle veut pas. Donc on touche à rien »). Comme dans le cas de la famille Lafeuille, c'est la décision maternelle qui prévaut dans l'utilisation, ou non, de ces espaces. La chambre de l'enfant défunt·e est ainsi laissée inutilisée, mais pleine de l'absence.

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans le même accident de voiture) : L'étage [*où sont les chambres*] ne me, ne nous sert plus à rien. Parce que les chambres des filles... Là ça faisait un an et demi là que j'étais pas allée. J'étais pas allée depuis leur décès. Et là j'y suis allée la semaine dernière parce qu'il a fallu qu'on range. Parce qu'on déménage. Donc vous voyez j'ai été un an et demi sans rentrer dans la chambre de mes filles quoi. [...] Peut-être que je sens que je... de toute façon il le faut là que je parte d'ici. C'est... Moi je, il faut que je parte d'ici. Parce qu'il y a trop de souvenirs, y a trop... Tout l'étage ne me sert plus à rien. Puis je vis pas normalement. Je vis pas normalement. Au début, je mangeais même plus dans ma cuisine. Parce qu'au départ nous on dormait en haut. Les filles chacune leur chambre aussi. Puis on avait le bureau en bas. Et là on a fait, quand les filles sont décédées j'ai fait redescendre ma chambre là et le bureau remonter là-haut. Parce que je pouvais plus dormir là-haut.

Dans le cas présent, c'est l'impossibilité pour Corinne Genu d'entrer dans la chambre de ses filles, et donc d'investir ces espaces, qui conduit au déménagement. Ici, à la différence de la famille Laval pour laquelle le déménagement a lieu dans des temporalités similaires, les espaces des chambres sont laissés tels quels. Alors que certaines familles essaient de rendre l'absent·e présent·e, pour Corinne Genu, c'est l'excès d'absence qui lui interdit, non pas seulement les chambres de ses filles, mais tout l'espace qui les côtoie – réactivant ici une représentation d'un deuil pouvant contaminer, non seulement les personnes, mais également les espaces. Le réaménagement ne suffit alors pas, mais l'espace doit être doublement déménagé : à l'intérieur tout d'abord (« Et là on a fait, quand les filles sont décédées j'ai fait redescendre ma chambre là et le bureau remonter là-haut. »), puis vers l'extérieur (« il faut que je parte d'ici »). Toutefois, à l'instar de Madame Laval, ce déménagement n'est possible que parce que les conditions matérielles s'articulaient avec une configuration familiale particulière : suite au décès de ses filles, Corinne Genu a perdu son emploi, sa fille aînée ne vit plus avec elle depuis plusieurs années et le poste de commercial de son mari leur donne une très forte mobilité géographique. Ainsi, toutes les familles ne sont pas à égalité face à la gestion de ces espaces vides. Si le déménagement peut apparaître comme une solution rationnelle face à un espace

désormais trop grand et inutilisé, il nécessite des ressources matérielles et une configuration familiale spécifique.

Pour autant, un espace vide ne veut pas dire que l'espace n'est pas investi. Symboliquement, les chambres vides sont-elles aussi des « chambres de ». Mais cet investissement est également matériel : certaines mères de notre corpus rentrent dans la chambre, y font le ménage, parfois refont le lit, alors que la pièce reste inutilisée. La pièce vide devient alors un espace concerné par le travail domestique. Prendre soin de cet espace, c'est aussi prendre soin, de manière matérielle et dirigée, de l'enfant disparu·e. Dans ces configurations, les espaces se font le support du *travail émotionnel de deuil*. Le travail domestique concret explicite l'inégale répartition de ce travail émotionnel de deuil au sein de la famille.

Dans le contexte de certains entretiens réalisés à domicile, il a été possible de voir les chambres. Cela a été le cas chez Nathalie Debruisse qui nous a reçue deux fois chez elle, pour deux entretiens de trois heures. Au milieu du deuxième entretien, elle m'a proposé de voir la chambre de son fils. Celle-ci est plutôt petite, sur le modèle d'une chambre d'enfant avec mezzanine. Elle contient toutes les affaires d'adolescence de Milo, et notamment des habits accrochés ou sa collection de casquettes. Dans cette configuration, la chambre du défunt est un lieu vivant, mais un lieu de souvenir. En effet, c'est également l'endroit où se trouvent ses cendres (nous y reviendrons plus loin dans ce chapitre). La pièce est ainsi investie de souvenirs explicitement reliés à son fils, mais, surtout, elle est emplie des affaires de celui-ci : elle est intacte comme lorsqu'il y vivait. Nathalie me dit y venir pour y faire le ménage, faire la poussière ou changer les draps. La chambre vide est donc le lieu d'investissement d'un travail domestique. Rarement explicitées telles quelles, ces pratiques se comprennent dans les silences et dans l'observation des espaces : pour être maintenues en l'état, les chambres doivent être entretenues.

Cet entretien domestique suppose un usage, même *a minima*, des espaces. Cet usage peut conduire à des incertitudes sur le statut de la pièce.

Enquêtrice : Et ses affaires du coup, vous en avez fait quoi ?

Chantal Giovanni (employée de rayon puis femme au foyer, fils décédé à 20 ans d'un cancer) : Elles sont là (montre l'étage).

Enquêtrice : Dans la chambre ?

Chantal Giovanni : Ça ç'a pas bougé. J'ai un peu de mal à m'en défaire. [...] Pour l'instant c'est là, ça dérange personne. C'est sa chambre. [...] J'ai dit cette chambre c'est ça, mais en fait c'est pas un musée cette chambre. Je veux pas que ce soit un musée. Donc je fais le ménage régulièrement, patin, couffin, les draps... Et puis il devait venir les deux neveux de ma sœur, les deux fils de ma sœur. Et dans la chambre d'Alan (son fils aîné) j'avais plus de lit, j'avais un

clic-clac. Alors j'ai dit, non. Je fais l'effort. Ils vont dormir dans le lit de Kévin et puis c'est tout. Au moins le lit. Et puis voilà. Non. [...] L'année dernière j'avais un peu ma nièce à la maison et je l'ai mise dans le lit aussi. Ça m'a donné l'occasion de faire les draps aussi. Ça bougeait un peu. Ça faisait bizarre hein. C'est pas... C'est pas que je fais pas de bon cœur. Mais ça fait quand même quelque chose. Mais ça fait rien. C'est là. Je veux pas de dire c'est tout là, ça bouge plus. Je veux pas de musée moi. Non non non. C'est là-haut moi je fais mes papiers, je rentre je sors. Tu vois c'est pas une chambre qui est fermée, je veux pas qu'on y touche hein. Non non. Elle vit.

L'exemple de Chantal Giovanni rend compte des incertitudes normatives qui entourent l'utilisation des espaces. Tirillée entre la conservation de la chambre (« c'est sa chambre »), son non-réaménagement, et sa réutilisation (notamment pour l'accueil d'invité·e·s), Chantal Giovanni explicite cette norme de non-sanctuarisation que l'on a déjà pu voir dans des exemples précédents. Cependant, cette utilisation de la chambre par d'autres personnes est vue comme un « effort », aussi bien matériel (il faut changer les draps, nettoyer) qu'émotionnel. Cette chambre qui « ne bouge pas » montre peut-être moins la permanence de l'enfant défunt que la permanence du rôle maternel : une chambre qui n'est pas réattribuée, c'est une chambre dont il faut s'occuper, nettoyer, en prendre soin. La pratique de travail domestique autour de l'espace s'articule avec la mise en activité de soi dans le deuil. Elle est un moyen, pour les mères, de continuer à performer leur rôle maternel en direction de l'enfant défunt·e⁹⁴.

Un autre élément à souligner est la relative similitude de pratiques entre la famille Giovanni, la famille Debruisse et la famille Borondo alors que les causes de décès des enfants sont très différentes. Ainsi, alors que l'on a vu précédemment que les cancers conduisaient à une réutilisation des espaces, notamment du fait de l'hospitalisation à domicile, ce n'est pas le cas chez Chantal Giovanni. En effet, son fils n'a pas bénéficié d'une hospitalisation à domicile, les espaces sont restés conformes à ceux de sa vie avant la maladie. Ainsi, comprendre les dynamiques spatiales et domestiques nécessite de réinscrire les configurations familiales à la fois dans leur trajectoire et dans leur lien avec l'institution hospitalière.

Enfin, le discours de Chantal Giovanni aborde un dernier point important : le refus de sanctuarisation (« ce n'est pas un musée ») est érigé comme norme. Toutefois, cette norme de deuil est différente en fonction des groupes sociaux. Certaines familles font le choix de conserver intouchée et inoccupée la chambre, quand d'autres la réaménagent. La ligne de partage entre ces deux pratiques se situe autour de la dotation en capital économique, mais surtout culturel (la famille Dimopoulos et la famille Lafeuille sont dans l'enseignement, la famille Giovanni et Didier Borondo

⁹⁴ À l'instar de ce que Anne-Sophie Giraud (2015) a pu montrer pour les mères endeuillées d'enfants sans vie.

sont dans des emplois d'exécution). Ainsi, si les causes de décès sont déterminantes dans l'utilisation et la réutilisation des espaces, c'est la dotation en capitaux culturels qui détermine, en dernier lieu, ce qu'il est possible de faire ou pas de la chambre vide.

Néanmoins, on retrouve à chaque fois, et ce malgré des pratiques différentes, ce refus de la sanctuarisation et de la muséification. Le « musée » est présenté comme premier contre-modèle normatif. La métaphore muséale renvoie à un imaginaire particulier, celui de la conservation d'objets figés dans le temps, celui d'un lieu que l'on visiterait et, surtout, qui serait ouvert à des personnes extérieures à la famille. Le refus de la muséification s'articule à celui de la sanctuarisation dans l'imaginaire familial. Cette sanctuarisation est mise à distance car renvoyant à des représentations religieuses qui transformeraient l'enfant défunt·e en une figure sacrée. Dans les deux cas, ce qui est refusé c'est l'institution d'une frontière au sein de l'espace domestique. L'espace du/de la défunt·e ne doit pas être un espace sacré, à part, glorifié⁹⁵, qui serait aussi un espace *mort*, qui *prendrait la poussière*. Tout l'objet des pratiques familiales est de l'intégrer, d'une manière ou d'une autre, dans une forme de quotidienneté, que ce soit une quotidienneté partagée ou dans une mise en activité de soi par le travail domestique.

Dans les modalités du *faire famille* après le décès d'un·e enfant, le réaménagement de l'espace est primordial. Dans le contexte du deuil, l'enfant disparu·e est à la fois matériellement présent et symboliquement présent. La thématique de la chaise vide offre une bonne illustration de ce quotidien qui ne peut plus être partagé. Le cas particulier de la gestion des chambres des enfants défunt·e·s et de leur potentielle réappropriation donne l'occasion de voir comment cet espace particulier se fait le lieu d'investissements à la fois domestiques et symboliques. Qu'elles soient modifiées ou pas, toutes ces pièces sont marquées par l'évitement de la muséification et de la sanctuarisation. Notons également que, à l'instar du travail émotionnel de deuil, et participant à celui-ci, la prise en charge des espaces vides repose en grande partie sur les mères. Supports de pratiques symboliques liant le lieu matériel et l'enfant, ces espaces et leur gestion nous informent de l'inégale répartition du travail domestique et émotionnel au sein des familles. L'accent mis sur l'espace domestique permet ainsi de suivre la répartition du travail domestique et la reconfiguration de la famille nucléaire autour des espaces vides. Un élargissement de la focale sur des espaces qui ne seraient plus que domestiques permet dès lors d'aborder une autre vision de la configuration familiale, plus élargie et plus mobile. Suivre les lieux de famille, c'est suivre les manières dont la famille endeuillée se reconfigure.

⁹⁵ Encore une fois, il s'agit d'une norme telle qu'elle apparaît dans les discours. L'exemple de Didier Borondo montre que, pour certaines familles, cette norme ne peut pas être suivie.

2 Mobilités géographiques et configuration familiale

2.1 Une configuration familiale dessinée par les mobilités géographiques

La modification de l'espace domestique dit des choses de la manière dont la famille se reconfigure. Mais suivre la configuration familiale dans un sens plus élargi, moins centré sur le domestique, demande de regarder la pluralité d'espaces qui dessinent la famille. Ainsi les mobilités géographiques disent les liens, les affinités et le réseau qui forme une configuration familiale plus ou moins élargie. La question de la proximité résidentielle notamment est un champ de recherche fécond pour penser les relations de parenté. Mais, au-delà de cette proximité résidentielle quotidienne, « l'ancrage spatial ne se limite pas au seul point fixe que constitue le logement principal » (Bonvalet et Lelièvre, 2005, p. 99). Cette idée se retrouve de manière très présente dans certaines familles.

L'exemple de la famille Dimopoulos est significatif sur ce point. Leur trajectoire spatiale, de même que les lieux investis, permettent de suivre leur investissement affectif et relationnel. Ces éléments de mobilité géographique sont à remettre dans le contexte de leur trajectoire spatiale et professionnelle. Les deux membres du couple, Nicole et Pascal Dimopoulos, sont enseignant·e·s agrégé·e·s, originaires de Marseille, ont fait leurs études à Paris et ont obtenu un poste dans une ville moyenne de l'Yonne en début de carrière. Leur établissement dans cette région est le fruit des contraintes institutionnelles (les mutations conjointes, surtout pour le sud de la France étant très difficiles à obtenir). Leur souhait a longtemps été de retourner dans le sud pour se rapprocher de leurs familles respectives. Ce rapprochement ne se produira pas : la maladie, puis le décès de leur fils les feront renoncer à la mutation qu'ils ont fini par obtenir. Toutefois, on observe que les lieux familiaux, qui ne sont pas des lieux quotidiens, offrent un ancrage, à la fois matériel et symbolique. L'investissement sur ces lieux se produit particulièrement au moment des vacances, dessinant ainsi les nœuds centraux de leur configuration familiale.

Enquêtrice : Et si vous deviez me, me parler de votre famille, ou même décrire votre famille, y aurait, vous mettriez qui ? Si vous deviez...

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Alors, vous me demandez quoi. Si je, si je... Qu'est-ce que ça veut dire ma famille ?

Enquêtrice : Voilà, exactement. Qui vous mettriez dedans....

Nicole Dimopoulos : Alors c'est vrai qu'il y a le cercle familial qui est le cercle proche hein. Qui est constitué par nous deux et puis les enfants et puis... Voilà, moi je mets tout le monde dans ma famille. On a de très très bonnes relations avec tout le monde. On a une famille qui est assez soudée. Voilà donc... Les grands-parents sont décédés depuis... Depuis pas mal d'années maintenant. Ma grand-mère, elle est morte en 1998, ma dernière grand-mère. [...]

On a des relations quand même, moi j'ai encore quelques relations avec mes cousines, mais bon... Une, ma cousine avec qui j'ai partagé quelques années à l'œuvre dont je vous parlais tout à l'heure. Qui a mon âge. On se voit comme ça, une fois de temps en temps. Assez rarement parce que bon c'est pas facile quand on est en famille dans le sud. On reste finalement avec... Avec nos parents. Et puis voilà. On a des relations avec, un peu plus de relations finalement avec les oncles et tantes de son côté. Qui ont été réactivées parce qu'on fait une fois tous les deux ans, tous les deux trois ans, on fait un week-end où on se retrouve tous. Donc ça réactive un petit peu ces relations de, de cousins et tantes qui peuvent disparaître comme par exemple du côté de mes parents. [...] Quand on, alors la particularité c'est que quand on va sur Marseille on est hébergé chez ma belle-mère. Alors elle habite dans, elle habite dans le Var. À Tourves, à côté de Brignoles. Et puis à Marseille chez mes parents. 'Fin mes parents, la maison, y a une... Y a l'appartement de mes grands-parents où on s'installe qui est disponible au rez-de-chaussée. Voilà. Donc c'est vrai que quand on se déplace on a cet environnement donc là de, de la maman de Pascal. Parce qu'elle est seule maintenant. Son père est décédé depuis pas mal de temps. Et de mes parents. Voilà.

Plusieurs éléments sont à retenir dans cet extrait d'entretien. Tout d'abord, et nous l'avons déjà signalé précédemment, la représentation de la famille mobilisée renvoie à une parenté élargie (oncles, tantes, cousin·e·s). Mais, surtout, cette famille est ancrée dans des espaces, et c'est la fréquentation des espaces qui nous informe de la nature des liens et de leurs intensités. Ici la primauté donnée aux parents des enquêté·e·s dans la fréquentation dit bien que la visite des lieux matérialise l'intensité de la relation (« C'est pas facile quand on est en famille dans le sud. On reste finalement avec... Avec nos parents »). De même, les week-ends organisés pour « se retrouver » (« on se retrouve tous ») rendent compte de la nécessité de partager un temps et un espace commun pour se sentir appartenir au même groupe. Mais au-delà des relations, les lieux investis sont réellement des lieux de famille : les espaces familiaux sont mobilisés à la fois comme devoir familial (aller voir la belle-mère « parce qu'elle est seule maintenant ») et comme ressource pour les moments de vacances. La mobilité de l'ensemble de la famille nucléaire au sein de ces différents espaces dessine donc des liens, des ressources et une configuration de relations qui forme une parenté élargie et émotionnellement investie.

C'est justement cette circulation entre plusieurs logements appartenant aux membres de la parenté qui fait sens. Il se construit au cours du temps, un système résidentiel qui devient une sorte d'analyseur du groupe de personnes ainsi reliées. En effet, dans un contexte où les liens familiaux ne sont plus déterminés à l'avance par la position des individus dans la généalogie (fils de, père de, sœur de...), mais sont devenus de plus en plus électifs, la manière dont la famille aménage ses territoires en se concentrant en un lieu ou, au contraire, en restant dispersée dans l'espace est l'un des révélateurs des liens entre parents. (Bonvalet et Lelièvre, 2005, p. 100)

Pour la famille Dimopoulos, il est notable que cette circulation entre les espaces n'obéit pas qu'à une seule logique élective, mais que les éléments statutaires sont prépondérants dans les choix

d'utilisation des espaces. Pourtant, à l'instar de ce que montrent Catherine Bonvalet et Éva Lelièvre (2005), la famille Dimopoulos dessine la parenté « qui fait sens » pour elle en choisissant d'investir des lieux spécifiques de résidence, même temporaire. Cette utilisation des espaces, qui dessine une configuration familiale, se retrouve également dans la famille Lafeuille.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Qu'est-ce que je peux dire d'autre sur la famille... ça c'est important. C'est vrai que, comme avec mes frères et sœurs, comme on s'entendait bien et qu'on avait envie de garder un lien fort entre nous, et puis on, 'fin... Oui donc y a, dans le Sud-Ouest, à trente kilomètres de Cahors, mes parents avaient acheté dans les années 1970, en 1970, un ancien corps de ferme parce que c'est la région d'origine de mon père. [...] Et, donc ben voilà, c'était déjà un lieu de vacances facile et pas cher où on pouvait se retrouver. [...] On trouvait important les uns les autres que nos enfants, voilà, puissent tisser des liens de cousins entre eux. Et d'ailleurs ça a très bien marché [*rires*]. Des fois un peu trop bien. Non j'exagère [*rires*]. Mais... Ouais, la famille au sens large c'est important.

Dans le cas de la famille Lafeuille, il ne s'agit pas de circuler entre des lieux de famille, mais de créer un espace commun par l'usage d'une résidence secondaire, devenue un véritable lieu de famille. Le lien est entretenu par la possession commune et l'organisation de rassemblements collectifs. Ces lieux de vacances mutualisés, ces maisons de vacances et lieux de résidence secondaires, sont des ressources pour construire et ancrer des relations familiales qui lient statutaire et affinitaire. Toutefois, la possession et l'entretien de ces lieux familiaux demandent des ressources économiques importantes. Toutes les familles n'ont ainsi pas les mêmes opportunités pour investir dans des lieux familiaux donnant la possibilité d'ancrer la configuration nucléaire dans une configuration plus large.

L'exemple des lieux de vacances, des lieux de vie secondaire, rend visible la mobilisation des espaces dessine des configurations familiales. La dotation en ressources permet de créer des espaces communs, tout comme la taille du réseau familial rend possible la diversification des lieux de famille et une configuration de liens intenses plus large que la famille nucléaire. Si cette utilisation des espaces était effective avant le décès, nous verrons que ces espaces familiaux prennent une valeur symbolique d'autant plus importante que, par ailleurs, les familles sont ancrées dans des territoires du fait du décès. Cela doit nous pousser à interroger une autre source d'inégalités entre familles endeuillées : si la circulation des personnes entre les espaces dessine une configuration familiale spécifique, c'est également la forme de la configuration familiale qui permet une mobilité géographique particulière. Cet état de fait est particulièrement visible avec la question des déménagements.

2.2 Une mobilité géographique permise par la configuration familiale

Au-delà de la mobilité régulière, mais localisée, au moment des vacances par exemple, les déménagements constituent une autre forme de mobilité qui peut être envisagée dans un contexte de deuil. Pourtant, que ce soit dans les représentations comme dans les pratiques, celui-ci est relativement peu présent. Dans les représentations tout d'abord, dans la base de données *Le Français et le deuil*, aucune des 3201 personnes interrogées ne mentionne le terme « déménagement » lorsqu'on lui demande les cinq termes associés à « deuil » (alors que d'autres termes associés à des ruptures biographiques sont mentionnés, même rarement, comme le terme « divorce » par exemple). Dans les pratiques, ensuite, seulement deux familles, parmi les vingt-trois représentées, changent de lieu de résidence à la suite du décès de leur enfant. Il s'agit donc de comprendre ce qui rend les déménagements envisageables dans le contexte de deuil d'enfant : à savoir, certaines conditions, matérielles et financières tout d'abord, mais également des configurations familiales particulières.

Face aux difficultés mentionnées ci-dessus pour se réappropriier un espace désormais marqué par l'absence, le déménagement apparaît comme une solution envisageable. Pourtant, sur l'ensemble des entretiens réalisés, peu de familles envisagent cette situation. Au contraire, nous verrons par la suite que la localisation du corps ou des cendres de l'enfant constitue un ancrage local autour du lieu de résidence. Cependant, au-delà de cette dimension d'ancrage, changer de logement demande des moyens financiers et une flexibilité que tous et toutes ne possèdent pas. Aussi, dans les deux familles ayant mis en pratique le déménagement ou l'envisageant, nous retrouvons deux points communs : des ressources financières et professionnelles pour cette mobilité et, surtout, une configuration familiale non contraignante du point de vue spatial. Dans une perspective matérielle tout d'abord, sans appartenir aux mêmes milieux sociaux, la famille Laval, comme la famille Genu, dispose d'une relative autonomie financière (importante pour la première, plus modérée pour la seconde). Surtout, les deux familles sont dans une situation de très forte flexibilité et mobilité géographique du père, associée à une exclusion du marché du travail de la mère. Ces contextes professionnels rendent envisageable le déménagement, donc une certaine mobilité géographique.

Corinne Genu a perdu ses deux filles, âgées de 18 et 20 ans, dans un même accident de voiture. Elle habite dans un petit village du sud de la France, entre Valence et Montélimar, dans un quartier résidentiel. La maison est construite sur deux étages avec, au rez-de-chaussée, la chambre des parents et le bureau du père, la cuisine et le salon et, à l'étage, les deux chambres de ses filles. Pendant deux ans, les chambres ont été fermées, non utilisées. Puis, au bout de deux ans, Corinne

a exprimé la volonté de déménager. L'entretien avec elle se déroule à ce moment-là, alors que les cartons sont en train d'être préparés.

Enquêtrice : D'accord. Ah si je voulais vous demander, du coup, là le, vous déménagez... Pour quelle... Pour...

Corinne Genu (coiffeuse, au chômage, filles de 18 et 20 ans décédées dans le même accident de voiture) : Ben... Parce que moi je peux plus vivre ici, moi je... Dès qu'elles sont décédées, la première chose que j'ai dite, 'fin la première chose, le soir même j'ai dit « je resterai pas dans cette maison » quoi. [...] C'est-à-dire qu'au début lui (son mari) il m'a dit « moi ça me dérangerait pas de rester ici ». Mais lui ce qu'il veut c'est que moi je sois bien. Et puis après au fil du temps il m'a dit « oh ouais tu as raison, il faut, il faut partir » quoi. Donc là-dessus on était d'accord tous les deux. Mais lui ça l'aurait pas dérangé. Mais il a toujours dit si on restait ici, il aurait jamais bougé les chambres des filles. Il m'a dit « jamais j'aurais touché aux chambres ». Donc, pffffioui, ça sert à rien de rester. De laisser des chambres sans rien. Moi je trouve que ça sert à rien.

Enquêtrice : D'accord.

Corinne Genu : Je vois quand j'ai du monde qui vient là, dormir, et ben... Personne peut aller dormir là-haut. Alors on met des matelas, on met... Alors je trouve ça un peu ridicule, mais... Donc il faut, il faut avancer. Et ça nous fera avancer, ça va nous faire... Voilà quoi.

Avant d'aller plus loin, relevons que cet extrait d'entretien permet de revenir sur deux points déjà mis en lumière. On retrouve tout d'abord l'idée de la primauté du deuil maternel : « Mais lui ce qu'il veut c'est que moi je sois bien ». On l'a vu, cette primauté est le pendant du travail émotionnel de deuil qui incombe surtout aux mères. Ici, la décision de déménager est surtout celle de Corinne Genu. Ensuite, cette décision se comprend avec le second point. La mobilité géographique est supposée faire écho à une modification dans le quotidien du deuil. Le discours de Corinne Genu remobilise alors une norme, celle d'un deuil évolutif qui se doit « avancer » : « Donc il faut, il faut avancer. Et ça nous fera avancer, ça va nous faire... ».

Cela a déjà été dit, mais cette idée est prégnante : l'espace domestique de la famille Genu est marqué par une sacralisation, ou plus exactement une interdiction de certaines pièces. Ainsi les invité·e·s potentiel·le·s dorment dans des matelas dans le salon, mais pas dans les chambres. Plus encore, la proximité des chambres des défunt·e·s contamine les autres espaces : Corinne Genu a fait déménager la chambre parentale au rez-de-chaussée pour éviter de passer à côté de la chambre de ses filles, d'avoir à dormir à côté. Dès lors, le déménagement est vu comme un moyen de modifier le cadre de vie, de se réapproprier sa trajectoire. L'inutilisation des chambres de ses deux filles (cohabitantes au moment du décès) restreignait de fait son espace de vie. Ce déménagement est d'autant plus vu comme une nécessité que, ayant perdu son emploi dans un salon de coiffure, Corinne Genu reste seule toute la journée dans la maison vide. Les déplacements de son mari

(commercial) renforcent le sentiment de solitude, exacerbé par les espaces trop grands. Le déménagement est alors présenté comme un moyen pour construire un autre espace, de recréer un autre espace quotidien.

En outre, ce qui rend ce déménagement nécessaire constitue également la condition de sa possibilité. La solitude, tout d'abord, est exacerbée par les déplacements de son mari. Pourtant, c'est ces déplacements, cette mobilité professionnelle, qui rend le déménagement envisageable. De plus, ce déménagement n'est imaginable que dans le contexte de la modification radicale de la configuration familiale induite par la disparition de ses deux filles. Ici, la situation de deuil ne conduit pas à des injonctions contradictoires autour de la gestion des espaces : la solitude est vectrice de souffrance, mais elle lève un système de contraintes que connaissent d'autres parents, celui de rester dans les lieux de vie, sur place, afin de ne pas modifier le cadre de vie des autres enfants. Ceci nous montre que toutes les familles ne sont pas à égalité face à la gestion de ces espaces vides. Si le déménagement peut apparaître comme une solution rationnelle face à un espace désormais trop grand et inutilisé, il nécessite des ressources et une configuration familiale spécifique.

Dans un contexte et une position sociale différente, car bien plus privilégiée, les mêmes mécanismes se retrouvent dans la décision de déménagement de la famille Laval. Dans cette famille, la gestion des espaces a été un peu différente : les chambres ont été réallouées avant que le déménagement ne soit envisagé. Cette différence peut être reliée à une différence de temporalité dans le décès : à la différence de Corinne Genu, François Laval a pu préparer le décès et l'après-décès de son fils pendant sa maladie.

Françoise Laval (femme au foyer, fils décédé à 14 ans d'un cancer) : Mais voilà, notre chambre est devenue une chambre d'amie et la chambre de notre fils est devenue notre chambre. Donc on était plus dans la même... Parce que c'était pas, pour moi c'était pas viable. Et c'est vrai que cette année qui a suivi, nous habitons toujours dans la même maison, la même commune, a été très difficile. Chaque fois que je circulais dans les rues, j'étais confrontée à l'avant. Voilà.

Ici, contrairement au cas de la famille Genu, on n'assiste pas à la sanctuarisation de la chambre : l'aménagement se fait tout de suite après le décès. La rapidité de cette démarche peut surprendre. Pour le comprendre, il ne faut pas oublier que le cancer du fils de Françoise Laval a duré plusieurs années. Ce temps très long a produit une anticipation sur le décès, mais, également, une contagion des espaces qui ont rendu leur côtoiement quotidien d'autant plus insupportable. De plus, si le réaménagement ne suffit pas et qu'il est rapidement suivi d'un déménagement, c'est aussi parce que cette pratique est cohérente avec la trajectoire spatiale de cette famille. En effet, celle-ci connaît depuis longtemps une très forte mobilité géographique à cause de la profession du père (cadre

d'une entreprise internationale) et les déménagements sont fréquents et réguliers. Ainsi, leurs ressources financières et, surtout, le fait d'inscrire le déménagement dans une trajectoire familiale déjà mobile rendent cette solution possible.

Enfin le dernier cas de déménagement dans notre corpus d'entretien est très particulier et lui aussi extrêmement rapide : il tient toutefois à une configuration familiale assez spécifique. Céline Vonetti a eu son fils Lucas avec Christian Arette avant de le quitter, trois ans avant le décès de Lucas. Au moment de l'accident de son fils, elle est en train de divorcer de son nouveau conjoint. Elle vit donc seule avec Lucas en garde alternée une semaine sur deux.

Céline Vonetti (auxiliaire de puériculture, fils de 17 ans décédé suite à un accident domestique) : Et je suis partie, une fois que tout a été réglé, la nuit qui a suivi le décès de Lucas je n'ai plus remis les pieds dans mon appartement. Jamais seule. J'ai dormi chez des amis pour tout régler.

Ce changement brusque de lieu est d'autant plus réalisable – et nécessaire – dans la mesure où Céline Vonetti vit seule. Ce déménagement s'inscrit à la suite d'autres déménagements (après sa séparation du père de Lucas, pendant sa séparation de son mari), mais il est surtout rendu possible du fait de sa solitude. Elle peut en effet dormir chez des ami·e·s le temps de trouver un autre logement. Sa configuration familiale, exceptionnelle dans notre corpus d'entretiens, est ce qui rend le déménagement possible.

Pour reprendre, le déménagement suite aux décès d'un·e enfant est loin d'être une norme. Bien au contraire, il n'est possible et envisagé comme tel que dans les cas où se conjuguent ressources financières et configurations familiales particulières. On l'a vu, cette possibilité de mobilité spatiale est extrêmement dépendante de la configuration familiale et, surtout, de la présence d'autres enfants. En dehors des quelques cas développés ici, la question du déménagement ne se pose pas. Si nous avons vu précédemment que les mobilités géographiques dessinaient des configurations familiales ancrées dans la parenté, la pratique du déménagement nous permet d'analyser que ces mobilités géographiques radicales ne sont possibles que dans certaines configurations familiales très particulières. Enfin, si le déménagement n'est, la plupart du temps, ni possible ni envisagé, c'est aussi et surtout parce que le deuil, l'espace des souvenirs qui lui sont liés et la matérialité du corps défunt, ancrent la famille dans des espaces déterminés.

3 Un ancrage familial nécessité par la matérialité du corps

Après le décès de l'enfant, son corps peut être inhumé ou crématisé. Dans les deux cas de figure se pose la question de sa localisation. Comment sont faits les choix qui président à une

dispersion ou à un lieu d'inhumation ? Et, surtout, quelles vont être les conséquences de ces choix sur la famille et sur ses membres ?

Le corps humain, la personne et l'engendrement ne sont donc pas des entités ou des actes purement biologiques, mais sont toujours déjà investis de sens, inscrits dans un système de relations instituées et notamment au sein d'un système de parenté qui les précède logiquement. Le corps doit par conséquent être étudié comme la matérialisation, le signe et l'instrument, d'un système relationnel. (Giraud, 2014, p. 13)

Il ne s'agit pas ici de ne voir le corps, ou les restes mortuaires que dans leur seule dimension relationnelle, tout comme il ne s'agit pas d'opposer la relation et le statut : on l'a vu, le statut détermine la relation et inversement. Cependant, ici le statut du corps se retrouve incertain, que ce soit juridiquement (bien que la loi soit claire, nous allons voir que les pratiques n'y répondent pas toujours) ou dans sa représentation au sein des familles. De fait, le devenir du corps peut être l'objet de négociations et donc, de tensions. En revanche, dans tous les cas, le corps se trouve pris dans une configuration, dans un système de relations qui définit son statut et le place, au centre de la famille. Plus encore, c'est lui, sa localisation et son traitement qui centre la famille. Support de l'expression de soin et d'émotions, le corps de l'enfant défunt·e est l'élément qui ancre la configuration familiale.

3.1 Espaces privés, espaces publics

Si la localisation du corps importe tant, c'est que les lieux de sépulture se trouvent à la jonction entre des espaces « publics », qui prennent place dans l'urbain et l'organisation des villes, et l'espace « privé », intime et familial. Lorsqu'il s'agit d'analyser le deuil la plupart du temps, c'est au premier espace que l'on pense : le lieu, officiel, où reste le corps. Mais le corps qui reste est aussi ce qui reste du corps et, par métonymie, de la personne disparue. L'idée d'un corps restant, immobile, fixe à la fois la matérialité des restes, mais également avec lui l'espace familial. Même si les morts peuvent être mobiles (Esquerre, 2011), suivre leur mobilité, c'est suivre l'investissement symbolique des familles dans les différents espaces occupés par le corps. La localisation des tombeaux ou des cendres, les choix et les négociations qui l'accompagnent, rendent compte d'éléments à la fois matériels et symboliques. L'analyse de cette localisation permet ainsi de rendre compte des lieux familiaux et de penser les trajectoires familiales à travers leur ancrage spatial.

Jean-Hugues Déchaux (1997) a déjà mis en lumière l'importance des lieux de mémoire et des tombeaux. En 1988, 55 % des ménages français avaient fleuri leur tombe familiale pour la Toussaint et en 1994, 51 % déclarent se rendre tous les ans dans un cimetière pour y honorer leurs morts. Si l'on y ajoute les participants plus occasionnels, on parvient à un total de 75 % de visiteurs·e·s de cimetières. D'après Jean-Hugues Déchaux (1997), ces pratiques semblent aller à

l'encontre des idées reçues selon lesquelles la famille serait en déclin. Car si cette pratique peut avoir une composante fortement individuelle, elle porte avec elle un ensemble de symboles relevant de l'inscription de l'individu dans la lignée.

Toujours d'après Jean-Hugues Déchaux, le culte des morts existait dans la Rome antique, pour être ensuite assimilé par les Chrétiens ainsi que par les Juifs. Dès les II^{ème} et III^{ème} siècles, ces rites prirent la forme du culte des saints dans le prolongement de celui des martyrs. Au Moyen-Âge, les sépultures s'individualisèrent, mais la commémoration des défunts s'affaiblit ; elle se déroulait à proximité de l'église. Pour tirer à grand trait historique, on peut dire que les révolutionnaires expulsèrent les cimetières loin des villes, mais, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, on en revint à la piété de la Rome Antique : ce fut l'âge d'or des cimetières (Urbain, 1978), le caveau familial devint une nécessité dans les familles bourgeoises ou aristocratiques. Le culte des morts se répandit dans toutes les classes de la société sous l'influence des positivistes, qui diffusèrent le culte des ancêtres, allié au patriotisme. D'après Jean-Hugues Déchaux, la signification profonde de ces rites rend compte de la crainte qu'inspire la mort à l'homme : on s'efforce de la conjurer en se considérant comme un chaînon dans une lignée. Cette conception des rites mortuaires et, surtout, de la célébration des tombeaux comme mise en exergue de la lignée est tout à fait patente dans nos entretiens. Pour les familles, l'emplacement du tombeau rend toujours compte d'un attachement symbolique fort à un espace supposé matérialiser la famille et le lien familial.

De plus, un autre point commun entre ces pratiques de commémoration est qu'elles prennent place dans des lieux publics.

C'est en raison de ce pouvoir de nuisance (des morts) qu'il peut sembler si important d'assigner les corps morts à des espaces délimités. En France, les morts sont interdits de présence dans l'espace privé. Sauf dérogation exceptionnelle, ils n'ont droit de séjour que dans l'espace public. Mais pour qu'il y ait un espace public et un autre privé, il est nécessaire au préalable qu'existe un État capable de strier cet espace. (Esquerre et Truc, 2011, p. 11)

Les lieux de mémoire sont ainsi des lieux de famille, à l'intersection entre espaces publics et espaces privés. Cependant, cette frontière n'est pas toujours aussi claire. Si l'inhumation contraint à un ancrage et définit⁹⁶, il n'en est pas de même pour les cendres qui, elles, peuvent être bien plus mobiles et échapper au contrôle de l'État (Esquerre, 2011). Pour autant, peut-on dire que la crémation dématérialise le corps des défunt·e·s ?

⁹⁶ Bien que l'exhumation soit possible, elle reste cantonner à des pratiques statistiquement très rares et historiques situées (Esquerre et Truc, 2011).

3.2 La crémation, une dématérialisation ?

Cette thèse de la dématérialisation par la crémation est surtout avancée par Dominique Memmi (2011).

Que cette poussée de la crémation puisse aussi se lire comme une adhésion croissante à la dématérialisation des corps morts est confirmé par la destination des cendres. En 2005, deux enquêtes sur les intentions déclarées des Français ayant choisi la crémation trouvaient désormais une personne sur deux également prête à sa propre dispersion, alors que le placement dans le columbarium restait stable (5 %) et qu'avait baissé l'appropriation de l'urne à domicile (6 %) (Enquête Chambre syndicale nationale du funéraire. 2005). Cette résistance au retour des cendres au columbarium se vérifie ailleurs. C'est donc toute la civilisation du « culte des tombeaux » fixant les corps dans des espaces publics et collectifs qui apparaît aujourd'hui en déclin. (Memmi, 2011, p. 35)

Pourtant, la volonté politique de fixer la localisation des cendres, notamment avec la loi de 2008, tendrait plutôt à remettre en cause la dématérialisation. Le paradoxe de cette dématérialisation supposée est qu'elle nécessite, en réaction, une fixation, un ancrage des cendres. Si les pratiques diffèrent bien souvent des préconisations légales (Clavandier, 2009b), nous verrons que cet ancrage est toutefois recherché par les familles. C'est cet ancrage même qui vient remettre en cause la thèse de la dématérialisation du corps : en occupant un espace, en transformant cet espace en lieu de famille, le corps trouve une nouvelle matérialité.

Par ailleurs, à défaut de la préservation du corps entier que permet l'inhumation, ou de sa réduction encore visible et palpable sous l'espèce d'une urne (langage de la métonymie), la dispersion en pleine nature est soumise à l'obligation de mentionner le lieu, la date de dispersion et l'identité du défunt à la mairie de son lieu de *naissance*. Un vrai désir apparaît là de fixer symboliquement le corps réduit en cendres en le ramenant – par écrit – à l'endroit où il était parti et ce, alors que la proposition initiale ne parlait prudemment que de la mairie où le défunt était *domicilié* ou *décédé*. Bref, ainsi encouragées au retour, au moins par écrit, au « pays » d'origine, les cendres voient encore leur mobilité réduite. (Memmi, 2011, p. 41)

Le point de vue législatif a été d'officialiser cette permanence des lieux. Pourtant, force est de constater que, si la localisation des cendres était parfois inconnue, cela ne signifiait pas nécessairement que, dans les pratiques, la mobilité était la norme. Gaëlle Clavandier (2009b) montre que bien que, bien que disparates, les pratiques les plus classiques vont dans le sens d'une localisation des cendres – seules les plus atypiques mobilisent la mobilité ou la division des cendres⁹⁷. Cet ancrage spatial est encore renforcé par la loi de 2008 qui fait du cimetière la destination par défaut des cendres.

⁹⁷ « En outre, peut-on évoquer un phénomène singulier ? Point de réponse évidente, car peut-on par exemple amalgamer des pratiques aussi disparates telles : l'inhumation de l'urne dans le caveau familial ; son dépôt dans un columbarium ou un caverne ; la dispersion des cendres dans un lieu symbolique tel une forêt que le défunt aimait

Second bouleversement, sans doute celui qui supporte les changements à venir, s'il demeure possible de conserver une urne à titre privé ou de disperser les cendres en pleine nature, ces pratiques deviennent l'exception. En effet, le cimetière et plus précisément les sites cinéraires deviennent la règle. Il est précisé – de manière vague il faut en convenir – que sans mention faite par le défunt, la seule destination envisageable est le cimetière. [...] La remise de l'urne reste possible si le défunt en a fait la demande, mais elle doit dorénavant faire l'objet d'une déclaration auprès « du maire de la commune du lieu du dépôt ». Le texte règle de la sorte, au moins en partie, le problème du devenir de l'urne en cas de décès de celui qui en avait la charge, l'urne revient de droit au cimetière. L'alternative est identique lorsque la personne qui recueille l'urne à son domicile souhaite se démettre de cette fonction. » (Clavandier, 2009b, p. 70-71)

Ainsi, la loi préconise la non-mobilité des cendres et fait du cimetière le lieu légitime de recueillement. Pourtant, les pratiques des familles sont bien différentes et une bonne partie d'entre elles s'appuient sur la possibilité de déplacement des cendres pour choisir les lieux d'inhumation ou de dispersion. Ainsi la crémation ne remet pas en cause la matérialité du corps. Bien au contraire, l'investissement symbolique dans les espaces de dispersion ou d'inhumation donne lieu à des négociations et des mises en discours d'autant plus importants qu'ils relèvent de choix familiaux. Ce choix est d'autant plus crucial que, dans le cas des décès d'enfants, ces lieux seront des lieux d'ancrage familial.

Florian Lafeuille (en école d'ingénieur, sœur décédée à 22 ans d'un cancer) : Et je pense que de tout le monde dans la famille, c'est peut-être Papa qui a eu le plus de mal avec ça. Parce que déjà au moment de l'incinération il avait exprimait le fait qu'il aurait sans doute du mal à ne pas avoir une tombe sur laquelle avoir à se recueillir ou quoi. [...] Du coup il y a ce lieu à Chantelle, mais sans avoir de lieu précis.

Si Florian Lafeuille mentionne la commune de dépôt des cendres comme n'étant pas « un lieu précis », ce lieu n'en est pas moins investi familialement : c'est là où se déroulera la réunion familiale un an après le décès de sa sœur et la mère de Florian, Danièle, y va régulièrement. Il est intéressant de voir que ce choix de la localisation ne fait pas l'unanimité et fait l'objet de négociations. Cependant, la possibilité qu'il a été donné à Léa (la sœur défunte) de s'exprimer sur le devenir de son corps permet de lever les tensions familiales. La décision finale de dispersion dans un endroit symboliquement investi s'appuie sur l'expression de ses dernières volontés. Cet exemple illustre bien la manière dont, parfois, les morts mettent en action les vivants (Despret, 2015). Surtout, il montre comment chaque membre de la configuration familiale (défunt·e compris·e) agit et se positionne afin de proposer des pratiques qui font persister la famille.

arpenfer ; la pose de l'urne sur le buffet familial ; la dispersion au sortir du crématorium dans le "jardin du souvenir" ? Sans parler des pratiques atypiques : performances artistiques, abandon de l'urne cinéraire, agrégation ou au contraire division des cendres en plusieurs contenants. » (Clavandier, 2009b, p. 67)

Il est ainsi possible de remettre en cause l'idée d'une dématérialisation du corps par la crémation. Que ce soit dans le cadre législatif comme dans les pratiques, la norme est davantage dans la localisation des cendres que dans leur mobilité. Cette localisation leur confère une nouvelle matérialité, en transformant les lieux de dépôt ou de dispersion en nouveaux lieux de famille. Ces lieux prennent alors place dans la configuration émotionnelle qu'est la famille : ils en constituent le support et la matérialisation.

3.3 Choix des lieux funéraires et matérialisation de la famille

Si la crémation ne signifie pas dématérialisation, alors il est possible d'analyser de manière équivalente les choix du lieu d'inhumation et celui de dispersion. On remarque que, dans le choix de l'emplacement des tombeaux comme dans celui des lieux de dispersion, les espaces rendent toujours compte d'un fort attachement symbolique. Parce qu'ils sont amenés à ancrer la famille spatialement, mais également temporellement, les lieux de dépôt des corps sont peut-être ceux qui donnent le plus lieu à des négociations ou des discussions. De ce fait, ils se trouvent investis autant par les parents que par les frères et sœurs, ce qui leur donne une dimension familiale explicite.

Enquêtrice : C'était... dans un endroit particulier ?

Amélie Jean (étudiante en médiation culturelle, frère de 12 ans décédé suite à une erreur médicale) : Alors c'était là où on a grandi, mon frère et moi. Et c'était dans l'église, dans l'église de quartier. Et en fait il a été enterré dans le cimetière qui est mitoyen du lycée, du collège dans lequel on était.

La symbolique du lieu est intrinsèquement liée à leur vie commune et à leur relation fraternelle. Les lieux scolaires, en tant qu'ils ont été des lieux partagés par son frère et elle, sont mis en exergue. La dimension quotidienne ancre, matériellement comme temporellement, le corps de son frère comme un élément de proximité.

Pourtant, si le choix des lieux peut se faire sur le mode de l'évidence pour les familles ayant une trajectoire spatiale est relativement immobile, qu'en est-il des familles fortement mobiles ? Le cas de la famille Laval permet de répondre à cette question. Du fait du travail de son père, Clémence a beaucoup déménagé tout au long de sa vie. On note que le seul lieu stable dans son existence est la maison de vacances en Bretagne où elle se rendait avec ses parents et ses frères. C'est là que les premiers symptômes du cancer de Robin se sont manifestés, et c'est là que ses cendres sont enterrées.

Clémence Laval (étudiante en psychologie, frère décédé à 14 ans d'un cancer) : Mais du coup les cendres de mon frère pendant longtemps ont été à la maison avec nous.

Enquêtrice : D'accord. Et c'était pas, 'fin c'était bizarre ou c'était normal ?

Clémence Laval : Non, c'était pas bizarre. Pour moi c'était dans la logique des choses tu vois. On le mettait pas à un endroit qui n'avait aucun sens. Où... C'était toujours dans l'idée de qu'est-ce qui serait le mieux pour Robin tu vois. Qu'est-ce qu'il aurait préféré. Est-ce qu'il aurait préféré être à la maison avec nous, jusqu'à ce qu'on trouve un endroit, qui, qui pour lui a du sens et qui... [...] Pour moi c'était limite bien en fait parce que du coup quand j'étais mal, quand j'avais besoin de pleurer, j'allais... tu vois, c'était là, c'était dans la maison en fait. C'était avec nous tu vois. C'était un truc plus proche. [...] Là dans maison de vacances, il est en Bretagne, à un endroit, 'fin, la Bretagne il y était souvent tu vois. Il a un beau jardin magnifique, rien que pour lui, tu vois, 'fin. Il est proche de nous, en même temps c'est toujours dans le délire où c'est le jardin de Robin, tu vois.

L'importance accordée à la symbolique des lieux est extrêmement marquée dans ce discours, avec un accent mis sur la continuité d'être ensemble (« avec nous »). Cependant, on comprend d'autant mieux cette insistance sur l'ancrage spatial lorsqu'on sait ce que la maison en Bretagne représente pour elle. Clémence n'a pas arrêté de changer de lieu de vie, et donc de sphère de sociabilité pendant toute son enfance. La maison en Bretagne représente donc le seul point d'ancrage en termes géographiques, non seulement pour elle, mais également pour le reste de sa famille. Cette importance mise sur l'attache géographique est également à rapprocher de sa volonté de ne pas quitter Paris, malgré les nombreuses injonctions de ses parents ou son frère à le faire. De fait, si Clémence valorise particulièrement la stabilité géographique, c'est aussi parce que le lieu où ont été enterrées les cendres de son frère symbolise, sur un registre spatial, la continuité familiale.

Le choix fait ici est un choix symbolique : on enterre là où est la famille, c'est-à-dire là où elle est stable. Cependant on peut constater que cette dimension symbolique peut être renforcée une proximité physique. C'est le cas de Valérie Pierre, qui a fait le choix d'enterrer les cendres de son fils dans la propriété familiale, au pied d'un arbre. Ce choix permet de renforcer la proximité affective entre les membres de sa famille, tout en s'assurant de la pérennité des lieux comme lieux de famille.

Enquêtrice : Et il a été enterré ?

Valérie Pierre (infirmière, fils de 12 ans décédé dans un accident de voiture) : Incinéré

Enquêtrice : Incinéré ? Et du coup les cendres, elles sont...

Valérie Pierre : Elles sont (rires) Elles sont dans le parc (le parc entourant la maison, sur lequel se trouvent plusieurs propriétés) en fait. [...] En fait voilà on a un magnifique platane. C'est l'arbre d'Alexandre Et donc il est dans un truc en ciment. Voilà. Pour pouvoir le récupérer un jour. Mais on a, on avait besoin d'un endroit. Donc c'est vrai que souvent on se retrouve là-bas. De temps en temps. C'est un endroit... Je trouve que c'est plus sympa qu'un tiroir dans un cimetière. Ou dispersé je sais pas où. Voilà. On pouvait pas en tout cas. On pouvait pas disperser à ce moment-là.

Le poids accordé à la localisation est patent dans ce discours (« on avait besoin d'un endroit »). Ce lieu, qui est un lieu de proximité physique, permet également à la famille de se réunir, de se « retrouver ». Toute l'ambiguïté de cette localisation est dans sa proximité (les cendres d'Alexandre sont déposées dans un lieu du quotidien) et en même temps dans sa limitation, représentée par l'arbre qui lui est attribué. Si la mobilité des cendres reste une potentialité (« Pour pouvoir les récupérer un jour »), il n'en demeure pas moins que, pour le moment, elles reposent dans un lieu de famille.

Cette dimension de la proximité physique apparaît comme un élément structurant dans les choix de localisation : en l'absence de lieu ayant la portée symbolique nécessaire, le choix fait est souvent celui du maintien d'une proximité la plus forte possible, quitte à les conserver à l'intérieur même du lieu de vie.

Enquêtrice : Parce que Milo a été enterré ou...

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Milo n'a pas été enterré. Il a été incinéré. Et ses cendres sont ici. Avec nous.

Enquêtrice : Dans la maison ?

Nathalie Debruisse : Oui. L'idée aurait été de les disperser. Et ça ne m'était pas possible sur le moment. D'autant plus que je ne trouvais pas un lieu qui me, qui me convenait. Voilà. On tombait pas d'accord avec son père. Et de toute façon je ne pouvais pas me séparer des cendres. C'était pas possible. Donc elles sont... Elles sont ici.

Enquêtrice : Dans la maison

Nathalie Debruisse : Oui dans une urne.

Enquêtrice : Un endroit que vous voyez souvent ?

Nathalie Debruisse : Non je ne les vois pas. Elles sont dans sa chambre. Dans un placard. Dans sa chambre quoi. Voilà....

On retrouve dans les propos de Nathalie Debruisse cette idée du « avec nous » déjà présente dans le discours de Clémence. La proximité spatiale rend compte du lien : l'enfant défunt·e est pleinement intégré·e dans la configuration familiale par le maintien de cette proximité. On a pu voir précédemment l'utilisation de la chambre de son fils fait par Nathalie, qui maintient et utilise l'espace, mais garde ses vêtements et ses affaires intouchés. On observe ici que, contrairement aux familles qui refusent la sanctuarisation, Nathalie Debruisse n'hésite pas à installer les cendres de son fils dans cette chambre. Faisant cela, elle cloisonne à la fois les espaces qui contiennent ses traces, tout en le conservant au centre de l'espace de vie familiale. Cette pratique ne signifie pas que la dispersion n'aura pas lieu (Nathalie l'envisage), mais que, à défaut de lieu suffisamment investi symboliquement, le choix de la très forte proximité physique est ce qui permet le mieux de

maintenir le lien (« Et de toute façon je ne pouvais pas me séparer des cendres. C'était pas possible. »).

Ces exemples montrent le primat de la dimension symbolique des lieux choisis pour inhumer le corps ou déposer les cendres. Cette dimension symbolique est d'autant plus visible dans les discours valorisant une représentation de la famille comme lignée : dès lors, les choix d'emplacement se comprennent et s'explicitent comme une matérialisation de la trajectoire familiale dans son ensemble. L'exemple de la famille Thereau est explicite sur ce point. Claude Thereau a insisté pour que son fils soit enterré dans un village voisin, d'où vient sa famille et où ses parents sont enterrés. Même si ce village est à une trentaine de minutes en voiture, il ne se voyait pas inhumer son fils ailleurs.

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils décédé à 25 ans d'un accident de voiture) : Je crois que je préférerais le savoir là-bas, plutôt qu'ici. Ma femme aurait préféré qu'il soit ici parce qu'il a vécu ici, et dans ce village beaucoup moins. Mais c'était pas possible. Non, non. Je m'en serais voulu.

On peut comprendre cette divergence avec sa femme qui, étant originaire d'Allemagne, n'a pas ses racines identitaires liées à un emplacement en France, comme c'est le cas pour Claude. Si elle aurait préféré la proximité avec les lieux de vie et ainsi pouvoir s'y rendre fréquemment, ce qui l'a emporté est moins l'inscription dans une quotidienneté, passée (le village d'enfance de son fils) ou présente (pouvoir se rendre facilement au cimetière), mais dans une lignée. Si Claude n'a pas voulu que son fils soit enterré dans sa ville actuelle, c'est avant tout pour inscrire son histoire et celle de son fils dans une trajectoire familiale : c'est dans ce village que ses parents sont nés, ont grandi, se sont rencontrés et sont inhumés. Son ancrage personnel et familial est donc intimement lié à cet espace. On retrouve ici le constat de Jean-Hugues Déchaux (1997) : le choix du lieu du tombeau permet, entre autres, la réaffirmation de l'inscription dans une lignée.

Cette prédominance de la lignée est particulièrement visible dans la représentation qu'en donne Jean-Marc Raffali. Pour lui, la question de l'emplacement du tombeau ne s'est même pas posée.

Jean-Marc Raffali (commercial puis pizzaiolo, à la retraite, fils décédé à 22 ans d'un accident de plongée) : Ben ça c'est, ça se transmet de famille en famille, c'est notre point... Si un jour on a plus rien, moi je l'ai toujours dit aux enfants, comme mes parents me l'ont dit « vous perdez tout, mais ne quittez jamais ce » on a un petit truc de rien du tout à P. (l'île où ils vivent et où est enterré son fils) [...] Puis Jean il était amoureux de P., puis j'ai mes ancêtres enterrés là-bas. Donc on se pose même pas la question. [...] On est pas, on est les, le premier tombeau de l'île, 'fin de la nouvelle truc. Donc 1800 et quelques, parce qu'il a été refait. Il y a dû avoir un truc avant. Mais il y a tout le monde dedans quoi. Il y a tout ceux que, il y a cette transmission que, parce qu'on est de P. quoi. Je veux dire, là on habite [sur le continent], mais... Moi mon, mon origine elle est à P. quoi. C'est une... Donc, ben y a mes parents, y a des oncles, plein de

gens (qui sont enterrés dans ce cimetière). Y a un jeune, j'ai pas connu, qui était le frère de ma marraine, qui était une cousine, une cousine de ma mère, et qui est mort à... 17 ans ou je sais pas quoi. Enfin. Je veux dire, donc c'était logique que, qu'il y ait encore ce rapprochement, qu'il y ait encore ce truc-là quoi.

Si aujourd'hui l'île est devenue le lieu de résidence principal pour la famille (la maison se situant sur le continent a pu être occasionnellement louée, mais jamais l'appartement sur P.), on peut penser que l'emplacement de la tombe n'y est pas pour rien. Dans le discours de Jean-Marc, on remarque l'accent mis sur la longévité de la lignée (« 1800 et quelques »), longévité concrétisée par l'ancrage matériel qu'est le tombeau. On peut noter un parallèle entre la situation de la famille Raffali et celle de la famille Laval. De façon symptomatique, pour la famille Laval, leur maison de vacances constituait le seul point d'ancrage stable et c'est là qu'il a été choisi d'enterrer Robin. Il en est de même ici, où l'île était avant tout un lieu de vacances avant de devenir un lieu de travail et de vie. Le choix de la localité du tombeau permet ainsi de mettre en avant les éléments de stabilité dans les espaces familiaux. On voit bien ici comment les espaces familiaux, et notamment les lieux d'emplacement du tombeau permettent de rendre compte d'une histoire familiale, de faire du lien et de recréer de la continuité malgré la rupture. En réinscrivant la mort dans le cadre de la lignée, on la neutralise et on neutralise son potentiel destructeur (Déchaux, 1997).

Cependant, dans les cas analysés précédemment, à chaque fois le lieu semblait préexister au décès : le tombeau s'inscrivait dans une trajectoire, familiale et spatiale, dont il permet de marquer, très concrètement, une étape (on pose une pierre). Or, il se peut que le lieu d'enterrement vienne contrarier la trajectoire spatiale telle qu'elle était anticipée. En demeurant, le corps oblige la famille à rester avec lui. Ce cas de figure est illustré par la trajectoire particulière de la famille Dimopoulos. En effet, cette famille a connu une mobilité géographique contrariée du fait de leur position professionnelle (ils sont tous les deux enseignant·e·s, dans l'attente d'une mutation conjointe pour rejoindre leur famille dans le sud de la France). Ainsi, durant toute la jeunesse de leurs trois enfants, les parents Dimopoulos tentent d'obtenir leur mutation. Ce désir de mobilité géographique s'arrête avec la maladie, puis le décès de leur fils Jules.

Enquêtrice : D'accord. Et là, 'fin cette maison du coup vous, vous avez encore des projets de déménagement dans le sud ou...

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Alors ça c'est une épine [*rires*]. C'est-à-dire que mon mari, avant de demander sa mutation sur Paris [*il travaille désormais sur Paris, mais fait les aller-retour tous les jours*] voulait faire une mutation sur le sud. Mais moi je voulais pas, je voulais pas partir. C'est vrai que c'est un peu compliqué... [...] Et puis c'est vrai qu'on a cette histoire avec notre fils qui fait qu'on a quelque chose effectivement qui nous rattache ici.

La métaphore de « l'épine » permet bien de rendre compte des tensions que cela a pu engendrer. À la croisée de ces choix géographiques se jouent également des logiques, non seulement familiales, mais également amicales et professionnelles.

Enquêtrice : Est-ce que vous pensez que vous seriez parti si... Oui, c'est compliqué de faire des « si » de toute façon.

Pascal Dimopoulos (enseignant, fils décédé à 16 ans d'un cancer) : Si Jules était pas mort on serait à Marseille. [...] Ça fait plusieurs années que je disais à ma femme que je pouvais pas rester sur Auxerre. Qu'il fallait que je fasse autre chose, que j'évolue. Et qu'il y avait donc deux possibilités : on déménage à Marseille ou je partais travailler à Paris. Et je suis parti travailler à, c'est là qu'on a décidé que c'est devenu une maison [*au sens de maison de famille*].

Dans son discours, Pascal Dimopoulos dit explicitement le lien entre leur ancrage dans leur région actuelle et la mort de son fils. Jusqu'à cet événement, les choix professionnels des deux parents étaient guidés par la volonté de retourner vers Marseille. Les dimensions familiales et professionnelles ont donc dû être modifiées conjointement. Cependant, ce choix de l'immobilité n'est pas qu'un choix conjugal. Là encore, on constate le poids de l'adelphie dans les choix qui peuvent être faits en termes de localité après le décès.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère à 16 ans d'un cancer) : Peut-être qu'à un moment donné mes parents ont voulu s'éloigner. De la tristesse d'ici. Tout compte fait, moi je leur ai dit « Hors de question ! » Je pense qu'ils sont restés pour moi, pour me rendre heureuse. Ils ont bien fait parce que du coup ça m'a servi. Je pense que tout compte fait ils auraient pas été heureux de partir. Si tu demandes aujourd'hui à ma mère si elle veut partir... Je pense qu'elle dirait non. Je pense qu'elle ne serait pas capable de laisser la tombe qui est à deux kilomètres d'ici. Je pense qu'elle est incapable. Donc je pense que d'un côté... Ils ont essayé de se trouver des excuses pour pouvoir partir, mais même eux ils n'en ont pas envie vraiment.

Deux éléments peuvent être mis en avant ici. Tout d'abord, le fait que les choix de localisation peuvent être des choix tout à fait conscients au sein de la famille, et être l'objet de négociations, à l'intersection des sphères professionnelles (pour les parents) et amicales (pour les frères et sœurs). Ensuite, la question de la proximité avec le corps du défunt est primordiale (« Je pense qu'elle ne serait pas capable de laisser la tombe qui est à deux kilomètres d'ici »). À ce titre, la trajectoire de la famille Dimopoulos est significative à plus d'un titre : elle montre les projections qui peuvent se construire dans le couple, la manière dans les lieux ancrent les liens (affinitaires et statutaires), mais, surtout, elle montre comment le décès vient remettre en cause cette mobilité projetée : la mort de leur fils et, avec elle, la présence de la tombe près de leur lieu de vie, rend désormais impossible toute volonté de déménagement. Le décès de Jules est venu les installer, 16 ans plus tard, dans le lieu où ils ont construit leur vie.

L'exemple de la famille Dimopoulos illustre parfaitement la manière dont les lieux, au départ peu investis (on a vu précédemment comment cette famille avaient des lieux de famille ancrés dans la parenté et la lignée), deviennent des lieux d'ancrage familial du fait même de la fixation du corps de l'enfant défunt·e. Finalement, de ces choix vont résulter la transformation d'un lieu provisoire en un lieu familial (« c'est là qu'on a décidé que c'est devenu une maison »). Ce changement de statut de la maison (comme lieu quotidien) en maison de famille est manifeste dans le choix fait par Alizée de s'y marier.

Enquêtrice : Et toi le fait que la tombe soit là c'était important ? C'est un truc qui est, auquel tu as pensé sur le coup quand tu voulais pas partir ou c'était plus les attaches, les amitiés ?

Alizée Dimopoulos : Heu oui, c'était important. C'était important. C'est toujours important, regarde je vais me marier ici aussi parce qu'il y a mon frère. C'est toujours important. C'est... C'est essentiel. C'est bête. C'est bête parce que c'est une pierre tombale, mais... Ouais. C'est plutôt lié à l'histoire que à la tombe en fait. Ouais c'est plutôt lié à mon... cheminement.

Le mariage d'Alizée vient donc entériner ce lieu comme un élément représentatif de la filiation, de la lignée, statut qu'il n'avait pas au départ. La proximité du tombeau transforme la maison en lieu de famille, elle fait famille.

Ainsi, le corps de l'enfant défunt·e ancre la famille dans un espace qui était, ou devient par cette présence, un lieu de famille, c'est-à-dire un espace partagé symboliquement investi. La présence du corps, ou des cendres, renforce le sentiment à la fois d'appartenance et d'élection au lieu. Ce n'est ni le corps seul qui crée le lieu de famille, ni le lieu de famille qui détermine l'installation du corps, mais ces deux éléments matériels se conditionnent l'un l'autre.

Conclusion : La famille et ses espaces, enjeux théoriques et méthodologiques

Cette question des liens et des lieux, des lieux qui matérialisent le lien est, on le voit, riche et dense. Cependant, sur ces questions touchant à la matérialité du deuil et des émotions, les seuls discours ne suffisent pas. La collecte des matériaux sur ce thème a aussi été rendu possible par la visite, l'observation précise des lieux. Sur ce point la négociation des entretiens pour qu'ils se déroulent au domicile des personnes s'est révélée extrêmement fructueuse. Aussi la démarche ethnographique et l'observation précise des lieux permet de visualiser et de problématiser davantage cet investissement différencié des espaces.

Ces espaces sont d'autant mieux perçus et compris qu'ils sont vécus. Ainsi, dans le cas de la famille Lafeuille, le fait de passer tout un week-end avec eux m'a permis, en visitant leur maison en leur compagnie, de voir combien les différents espaces, les chambres notamment, étaient reliées

à une symbolique particulière, comment l'appropriation des uns ou des autres avait pu se faire : il y a des endroits pour pleurer, des endroits pour être seul·e, des endroits à laisser à la personne décédée, des endroits pour être ensemble. La mort a modifié la signification de certains lieux, mais d'autres ont vu leur sens renforcer. Par exemple, le sous-sol a été aménagé en salle des fêtes en quatre mois par Bernard Lafeuille afin de rassembler la famille élargie pour l'anniversaire de décès de sa fille. Ce réaménagement entremêle plusieurs pratiques déjà mises en lumière : l'expression de la peine par le travail manuel, la création d'un espace de regroupement pour *faire famille*, l'appropriation symbolique d'un espace jusque-là inusité. Cet exemple, comme tous les précédents, montre à quel point les lieux participent pleinement à la configuration émotionnelle qu'est la famille.

Toutefois, cet exemple souligne un autre point qui nous semble important : on ne peut s'appropriier ou se réappropriier les espaces que lorsqu'ils nous appartiennent entièrement. Lorsqu'on a le choix de ce que l'on veut mettre en place. Aussi, de manière assez nette, les familles qui ont dû vendre leur maison ou louer la chambre de l'enfant (c'est le cas de la famille Anode) sont dans des situations qu'elles n'ont pas choisies. Où la nécessité économique vient s'opposer à une réappropriation plus symbolique. Ainsi, l'espace agit comme une ressource symbolique, mais cela ne peut être le cas que si les familles possèdent au préalable les ressources économiques rendant possible ce réinvestissement.

Afin de reprendre, la gestion, l'utilisation et la symbolique attachés aux espaces participent à la fois à la reconfiguration familiale, mais également à la manière dont les endeuillé·e·s font désormais famille. La question de la chaise vide montre l'importance du quotidien partagé, et notamment de la commensalité, avec une absence qui prend toute la place. Cette thématique met également en exergue l'importance des dynamiques de cohabitation/décohabitation pour saisir la façon dont les espaces peuvent se trouver réaménagés. Par la place qu'elle manifeste, la chaise vide est le premier élément liant absence physique et présence symbolique et statutaire. Si la localisation géographique est essentielle pour penser les espaces du deuil, il n'en demeure pas moins que les aménagements « privés » disent des choses, à la fois de la configuration familiale, des tensions et négociations autour de la gestion domestiques, mais surtout de la façon dont les individus endeuillés s'approprient ou se réapproprient les espaces laissés vides par la personne décédée. La chambre, entre refus de sanctuarisation et permanence de l'absent·e, illustre bien la manière dont les espaces sont parties prenantes de la configuration émotionnelle. Cependant, face à l'impossibilité de se réappropriier les lieux, le déménagement apparaît alors comme la seule solution, soumise elle-même à des conditions de possibilités particulières (ressources économiques, absence d'autres enfants cohabitant·e·s). De plus, de par son immobilité, le corps (inhumé ou crématisé) ancre la famille

dans des espaces, allant parfois jusqu'à modifier le statut des espaces eux-mêmes. On peut, sur ce point, suivre Vinciane Despret (2015) et voir comment les absent·e·s mettent en mouvement les vivant·e·s. Ici, loin de les mouvoir, les enfants défunt·e·s ancrent la parenté dans des espaces, non toujours choisis au départ. Enfin, l'investissement spatial montre également la validité de la notion de configuration émotionnelle pour étudier la famille. Le ou la défunt·e prend activement part dans les décisions qui sont faites autour de son décès (utilisation des espaces domestiques, choix des lieux d'inhumation), ils et elles sont pris dans cette reconfiguration pour justifier des choix et, par là-même, réorganiser le fonctionnement familial. Lorsque les enfants défunt·e·s ont pu s'exprimer sur le sujet, on voit que c'est également un acte de prise en charge émotionnelle qui a été fait. Les émotions circulent et continuent de circuler, et les lieux sont un support pour l'expression de ces émotions (par exemple, à travers l'investissement périodique lors des événements anniversaires). Les espaces prennent part à cette reconfiguration. Reconfigurés eux-mêmes, ils matérialisent à la fois ce qui a disparu et ce qui a été modifié, ils ancrent la famille et servent de support aux émotions du deuil. Les espaces matérialisent le deuil et permettent aux endeuillé·e·s de faire famille avec l'absent·e.

Chapitre 9 Frères et sœurs en deuil

Si les espaces participent à ancrer et à matérialiser la famille, la question de sa persistance concerne également celles et ceux à travers qui elle se perpétue. De ce point de vue, il est primordial d'analyser la manière dont le deuil affecte l'ensemble des relations touchant les sœurs et les frères en deuil. En effet, les parents ne sont pas les seul·e·s à intervenir pour *faire famille*. Les frères et les sœurs participent à cette mise en pratique de la famille. Tout comme les parents, ils et elles voient leur statut modifié par la perte d'un·e adelphe. Prendre en compte le devenir des adelphies⁹⁸, c'est aussi penser les statuts adelphiques de manière relationnelle : la situation des frères et des sœurs en deuil ne peut se comprendre qu'en relation, à la fois avec la personne défunte d'un côté, et avec les parents de l'autre côté. À l'image de la famille, l'adelphie peut être perçue comme une configuration, mais ici une configuration dans la configuration. L'identité adelphique est normativement moins encadrée que l'identité parentale, entraînant ainsi moins d'injonctions normatives contradictoires. Cependant, le deuil vient modifier les positions respectives, et donc les relations au sein de l'adelphie. Nous verrons ainsi que les frères et les sœurs en deuil participent pleinement à construire la famille comme configuration émotionnelle. Que ce soit dans le soin aux parents ou dans les liens particuliers entretenus avec le/la défunt·e, les frères et sœurs endeuillé·e·s occupent une place à part dans l'expérience collective du deuil familial.

Alors que nous avons analysé la manière dont les émotions étaient prises en charge et circulaient au sein du couple pour redéfinir les rôles parentaux, nous allons voir que l'analyse de l'adelphie permet d'élargir la portée de la notion de configuration émotionnelle. En effet, les frères et sœurs en deuil ont une position sociale particulière. Leur trajectoire sociale est en construction au moment du décès et ils et elles se situent à l'intersection d'un ensemble de relations comportant toutes des impératifs sociaux et émotionnels différents : leurs relations amicales tout d'abord, puis leurs relations au sein de la famille et notamment avec les parents, et enfin, les relations possibles maintenues avec l'adelphe défunt·e.

D'un point de vue analytique, la situation de l'adolescence et des jeunes adultes introduit des variations importantes, à la fois en termes de positions dans la trajectoire professionnelle, d'âge au moment du décès ou encore de position dans la fratrie. Nous essaierons de tenir tous ces

⁹⁸ Pour rappel, afin d'adopter une dénomination épïcène, nous parlons *d'adelphie* pour désigner le groupe des frères et sœurs au sein de la famille. Ce choix a été justifié dans le chapitre 4 *Le deuil d'un·e enfant adolescent·e* dans le 2.1 « Petit point lexical : comment parler du groupe des frères et sœurs ? » Cependant, lorsque nous nous référerons à la littérature portant sur ce groupe, nous emploierons le terme utilisé dans ces travaux et parlerons, le cas échéant, de *fratrie*.

paramètres en les associant, à l'instar des parents, au genre et à la position sociale. Ainsi, nous retrouvons des normes genrées dans la manière dont les frères et sœurs en deuil vivent et parlent du deuil. Mais celui-ci agit moins comme un statut : il est moins empreint d'attentes normatives et laisse plus de place à d'autres variables (position dans la fratrie, dotation en capital culturel, etc.). Si nous mettons en lumière des logiques de genre, celles-ci ne sont pas effectives de la même manière pour tou·te·s les frères et sœurs. Cependant, la prise en compte de l'ensemble de ces variables complexifie l'analyse et rend toute généralisation pour le moins risquée. Aussi, nos conclusions ne devront, ici plus qu'ailleurs, être lues que comme des hypothèses qui demanderont à être explorées plus avant dans des travaux bien plus spécifiquement centrés sur les frères et sœurs.

Il s'agit de s'intéresser ici spécifiquement sur la trajectoire de deuil des frères et sœurs dont un·e adelphe est décédé·e lorsqu'il ou elle était âgé·e entre 12 et 25 ans. Grâce aux méthodes de recueil précédemment décrites, nous avons récolté 15 témoignages de frères et sœurs en deuil. La variété des temporalités de recueil par rapport au décès (entre deux et quinze ans) permet d'avoir accès à des éléments variés. Surtout, nous recueillons la parole d'adultes ou de jeunes adultes qui peuvent avoir perdu leur frère ou leur sœur lors de leur enfance ou durant leur adolescence. Ce constat n'est pas sans conséquence sur les éléments rapportés et, notamment, sur la manière dont les temporalités sont envisagées. De plus, au-delà du fait que ce corpus d'entretiens a une taille plus réduite que celui des parents, nous devons également mettre en avant sa relative homogénéité sociale. Les personnes ayant accepté ce type d'entretien ont été, plus que pour les parents en deuil, des proches ou des proches de proches, ce qui explique la forte proportion d'étudiant·e·s et de doctorant·e·s dans cette partie du corpus. Quelques profils diffèrent cependant, mais leur faible nombre empêche toute généralisation un peu fondée.

Ce chapitre se structure autour des relations que nouent les sœurs et frères en deuil et leur entourage. Nous analysons dans un premier temps les apports des analyses de l'adelphie pour penser les conséquences du deuil. Dans un second temps, nous étudions la manière dont, à l'instar des parents, le deuil affecte les relations et trajectoires amicales des adolescent·e·s et jeunes adultes. Dans un troisième temps, nous revenons sur les modifications que le deuil induit entre les frères et sœurs et leurs parents, en montrant l'ambiguïté des relations entre désir d'autonomie et parentalisation. Dans un dernier temps, les relations que les frères et sœurs maintiennent avec leur adelphe défunt·e s'articulent autour de logiques d'héritage (symbolique et matériel) et d'une représentation particulière du temps, d'une temporalité arrêtée.

1 L'apport des analyses sur l'adelphie

1.1 L'adelphie, un objet (presque) délaissé de la sociologie de la famille

Nous avons vu précédemment que la sociologie de la famille et de la parenté ne s'intéressait que marginalement aux frères et sœurs (Cambdessus, 1998). Ceci est d'autant plus surprenant que le lien de filiation direct de germanité est considéré « au même titre que le lien de filiation direct (père et mère-enfant), [comme] constitutif d'une famille élémentaire ou nucléaire, laquelle est l'unité de base du système de parenté occidental » (Déchaux, Crenner et Herpin, 2000, p. 211). Comme le note Brigitte Cambdessus, « le premier enfant fait du couple une famille, le second crée une fratrie » (Cambdessus, 1998, p. 9). Si « la famille nucléaire, formée des parents et de leurs enfants, croise trois types de liens : le lien de conjugalité, le lien de filiation, le lien fraternel » (Théry, 1998, p. 25), comment expliquer que la sociologie de la famille se soit arrêtée sur les deux premières formes de liens, sans s'attarder sur la dernière forme ?

Monique Buisson (2003) avance trois raisons. La première est méthodologique et concerne la traçabilité du lien. Nombre de démographes le regrettent, mais le livret de famille ne permet pas de savoir si une personne a un ou plusieurs frères et sœurs. Et il n'existe pas non plus de fichiers ou d'indicateurs qui permettent d'identifier facilement les relations de fratrie : l'état civil administre la personne et, à ce titre, enregistre bien le rang des naissances, c'est-à-dire le numéro d'ordre des enfants d'une femme, mais le rang hors mariage n'est pas toujours noté et le rang dans le mariage n'est le plus souvent compté que parmi les seuls enfants du mariage en cours. On peut noter à cet égard que cette lacune statistique commence à être comblée, avec notamment la multiplication des enquêtes quantitatives prenant en compte la parenté, et notamment l'adelphie (on peut citer, à titre d'exemples, l'enquête « Biographie et Entourage », Bonvalet, 2003 ; Samuel et Vilter, 2008). La deuxième raison relève de la difficulté que le sociologue, à l'instar de l'ethnologue, rencontre pour définir la notion de famille. Des conceptions assez différentes cohabitent au sein de la société, ce qui rend l'objet de recherche instable. Les liens « du sang », bien que juridiquement validés, se révèlent insuffisants. D'autres conceptions de la famille, mettant l'accent sur la parenté ou sur la quotidienneté (Weber, 2005) font concurrence. De ce fait, les ambiguïtés de définitions de la famille concernent de manière équivalente les définitions de l'adelphie. Un troisième obstacle, plus polémique dans sa nature, résiderait, toujours selon Monique Buisson (2003), dans la résistance que les fratries présenteraient face à la théorie de la reproduction sociale, que l'observation des trajectoires des frères et des sœurs ne valide pas.

Les enfants d'une même famille peuvent dès lors connaître des destins différents et l'analyse sociologique permet d'identifier les facteurs opérant dans cette inégalité et de quantifier leur importance respective. Dans leur diversité, les liens adelphiques portent la marque du contexte socio-économique et des structures sociales où ils se sont développés : on n'est donc pas frère et sœur de la même manière dans tous les milieux sociaux. Mais l'inverse est également vrai : Dalton Conley (2004a) montre que la place dans l'adelphie conditionne les modalités d'héritage de la position sociale et donc permet le maintien d'une certaine hiérarchisation sociale. De même, les travaux comme ceux de Bernard Zarka (1995a) et Pierre Zarka (1995b) sur la mobilité sociale au sein des fratries, ou Sybille Gollac (2013) et Céline Bessière (2020) sur les logiques d'héritage et de transferts de patrimoine, permettent de penser les différences de trajectoires sociales en fonction du rang adelphique. De plus, l'adelphie est conçue comme le lieu d'apprentissage et de transmission d'un capital qui n'est pas seulement économique, mais également culturel et scolaire (Court et Henri-Panabière, 2012 ; Vanhée et al., 2013). Si l'accent a traditionnellement été mis sur les parents dans la socialisation primaire des enfants (Lahire, 1995), il s'agit à présent de réévaluer l'importance des frères et sœurs dans celle-ci. Aussi, malgré la norme de l'égalité de droit, le genre, le rang de naissance et la taille de l'adelphie modifient les destins individuels⁹⁹.

L'adelphie est donc un sujet de plus en plus investi par la sociologie. Toutefois, le présent chapitre, malgré sa dimension exploratoire, nous paraît d'autant plus important que les relations entre sœurs et frères, bien qu'elles soient de plus en plus analysées, sont absentes des travaux portant sur le deuil. Les seules occurrences que nous pouvons trouver concernent les effets psychologiques du deuil d'adelphes, notamment d'un point de vue traumatique : ces travaux s'intéressent ainsi aux signes d'un deuil pathologique (Herberman Mash, Fullerton et Ursano, 2013 ; Jonas-Simpson et al., 2015 ; Birenbaum, 2000). Certes la spécificité du deuil à l'adolescence a été travaillée (Julier-Costes, 2013), mais ces travaux s'intéressent surtout aux deuils à l'échelle des relations amicales, et concernent peu le deuil adelphique. L'analyse du deuil dans les relations adelphiques nécessite une approche spécifique, et ce d'autant plus que l'adelphie apparaît comme un système bien moins contraignant, d'un point de vue normatif, que la parenté.

En ce qui concerne les rôles fraternels, on a utilisé les termes de création de rôles plutôt que de prise de rôles. Les individus ne peuvent simplement endosser des rôles fraternels que la culture mettrait à leur disposition, puisqu'elle est relativement silencieuse à leur sujet ; ils doivent créer leurs rapports sans référence à des modèles culturels précis. (Widmer, 1999, p. 7)

⁹⁹ Les interactions entre sœurs et frères et la manière dont l'adelphie intervient dans les trajectoires sociales ont, par exemple, été très bien illustrées par Stéphane Beaud dans *La France des Belboumi* (2018).

Ce manque de « modèle culturel » renvoie également à la dépendance de la relation adelphique par rapport à l'organisation parentale : tout comme les relations à l'âge adulte (Déchaux, Crenner et Herpin, 2000), les relations que les frères et sœurs entretiennent avec le ou la défunt·e dépendent pour beaucoup de la relation permise par les parents. En ce sens, l'adelphie obéit bien à une logique de configuration dans une configuration.

1.2 Une configuration dans la configuration

Un des enjeux des analyses portant sur l'adelphie concerne l'égalité de conditions entre adelphe (Gotman, 1988). Si cette idée d'égalité des conditions est devenue la norme, aussi bien en termes éducatifs qu'en termes d'héritage, Monique Buisson (2003) montre cependant que des différences d'héritages, qu'ils soient sociaux ou symboliques, existent entre les enfants. Ces disparités sont induites aussi bien par des rapports sociaux de sexe que par des différences d'âge. Elle met ainsi en évidence que la fratrie est le « premier creuset où se forge un principe différenciateur des identités sociales » (Buisson, 2003, p. 22), évidence que l'égalité de traitement entre enfants aurait tendance à occulter. Il conviendrait de fait de donner toute la place qu'elle mérite à l'analyse de l'adelphie en tant que configuration, c'est-à-dire en pensant les liens, les interdépendances et les rapports hiérarchiques. À l'instar de la famille, l'adelphie peut être vue comme une configuration émotionnelle, articulant les liens affectifs et émotionnels avec la dimension identitaire.

En effet, si une certaine sociologie de la famille a eu tendance à privilégier la montée des liens électifs et affinitaires et si « la qualité et l'intensité des liens qui se nouent entre germains relèvent, pour une part, du mode électif, il n'en demeure pas moins qu'être frères et sœurs résulte en premier d'une contrainte et non d'un libre choix » (Buisson, 2003, p. 59). Plus encore que dans les relations entre parents et enfants, les relations adelphiques sont avant tout statutaires car imposées : les sœurs et les frères ne choisissent pas d'avoir des sœurs et des frères. « Qu'elle soit naturelle ou recomposée, la fratrie est toujours le produit d'une contrainte fixée par des adultes. » (Buisson, 2003, p. 60) De ce fait, tout comme la famille, l'adelphie devrait davantage se concevoir comme une articulation de liens structurés et contraints, et moins comme la résultante de choix opérés sur le mode affinitaire. En revanche, c'est lors de l'entrée dans la vie adulte, donc au sortir de l'adolescence, que la question des liens et de leur dimension affinitaire se pose (Déchaux, Crenner et Herpin, 2000).

À l'instar de Monique Buisson, nous parlerons également de configuration pour caractériser les adelphies, et ce afin de désigner, comme pour la famille « un réseau d'interdépendances

réci-proques » (Buisson, 2003, p. 124). Ainsi concevoir l'adelphie comme une configuration permet de prendre en compte les contraintes liées à la structure familiale, tout en considérant l'influence réciproque de chaque membre, les uns sur les autres. Notons toutefois que la notion de configuration ne permet pas de penser la nature des liens entre les personnes. Cette notion peut être enrichie d'une qualification des formes de liens mis en exergue par Florence Weber (2005) : le sang, le nom et le quotidien. Si nous n'avons pas, dans cette thèse, les moyens de démêler ces trois dimensions, cela n'est pas limitant pour l'analyse, dans la mesure où nous sommes face à des configurations familiales classiques où les trois formes de liens sont présentes et fortement articulées entre elles : tous les frères et sœurs enquêtés ont vécu plusieurs années de leur vie avec l'enfant défunt, ont le même père (donc le même nom) et la même mère (donc le même sang). Penser l'adelphie comme une configuration est adéquat pour considérer la modification des rangs dans l'adelphie après le décès, et la reconfiguration des liens que cela engendre. Nous verrons, dans le chapitre suivant, avec l'exemple des familles Anode, Dimopoulos, Lafeuille et Laval comment la disparition du ou de la cadet·te affecte la structure des relations au sein de l'adelphie.

Une des questions qui se pose est de savoir si la forme de la configuration que prend l'adelphie, c'est-à-dire la nature des relations d'interdépendance qui se nouent entre ses membres, est différente de la forme de la famille. Si certains travaux semblent mettre en avant une primauté de l'affinitaire (Widmer, 1999), notre terrain montre que, malgré une dimension affinitaire forte, des sentiments d'obligation et de devoirs se dessinent. La dimension statutaire du lien adelphique ne doit donc pas être minorée. Il est ainsi possible d'adopter une position intermédiaire pour considérer l'adelphie.

[On peut proposer] d'apprécier la réalité du lien de germanité à l'âge adulte en le confrontant à deux autres types de lien social : le lien de filiation direct d'une part, car il s'agit des relations qui s'établissent avec les autres parents consanguins primaires (père et mère-fils et filles) ; le lien d'amitié d'autre part, car la faiblesse des normes statutaires devrait rapprocher le lien de germanité du lien affinitaire qu'est en principe la relation entre amis. (Déchaux, Crenner et Herpin, 2000, p. 215-216)

L'hypothèse de cette position intermédiaire nous paraît valable et c'est celle que nous allons suivre ici, postulant que, bien que prégnantes, les normes statutaires sont moins fortes pour les frères et sœurs en deuil que pour les parents. L'adelphité en deuil serait donc à analyser entre l'amitié en deuil (analysée notamment par Martin Julier Costes, 2010) et la parentalité en deuil (telle que nous l'avons analysée dans la partie précédente). Ces décalages normatifs renvoient à des décalages de représentation du deuil en fonction du statut familial. Ces dissonances sont au cœur des tensions vécues par les personnes endeuillées.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Un truc vraiment marquant dans les relations familiales et tout, moi à chaque fois que je disais à des gens, de la génération de mes parents, que j'avais perdu ma sœur, alors que mes parents étaient pas là et qu'ils ne les connaissaient pas, ils me disaient « Oh ça doit être terrible pour tes parents ». Et moi j'avais envie de dire « Mais oui, mais pour moi aussi c'est terrible ». Parce que « Non, mais tu comprends pour les parents c'est pas dans l'ordre des choses, on doit pas mourir, les enfants doivent pas mourir avant les parents »... Je comprends sur quoi c'est appuyé ce genre de remarques. Mais je trouve ça complètement indélicat de le dire en face de moi, d'une part. Et d'autre part j'ai pas l'expérience d'être parent, et certainement c'est terrible de perdre un enfant, mais je pense que perdre quelqu'un avec qui on a grandi, c'est très très difficile aussi.

Cet extrait d'entretien interroge la reconnaissance de la spécificité du deuil adelphique par rapport au deuil parental. Il ne s'agit de se positionner par rapport aux parents dans l'interaction, mais d'obtenir une reconnaissance de la part de personnes extérieures à la famille. Marie Lafeuille s'inscrit en faux contre l'argument de la naturalité (« c'est pas dans l'ordre des choses »), argument, on l'a vu, fréquemment mobilisé dans les discours parentaux. Aussi, il n'est pas anodin qu'elle souligne que les personnes lui faisant cette remarque soient « de la génération de [ses] parents », n'étant pas aveugle à l'identification sous-jacente contenue dans ces commentaires. Pour autant, son discours exprime une volonté de validation de statut d'endeuillée qui lui serait propre. Elle ne demande pas une reconnaissance de son deuil en tant qu'individu, mais celle de son deuil en tant que sœur. Sans nier la spécificité du deuil parental, elle demande que soit reconnue cette particularité du deuil sororal. Cet extrait d'entretien pose la question de la place et de la reconnaissance du deuil spécifique des frères et sœurs.

Dans ce qui suit, nous analyserons les effets du deuil dans les différentes relations intervenant dans les trajectoires de frères et sœurs, mais également dans la configuration familiale. En nous attardant sur trois niveaux de relations (amicales, avec les parents, avec l'adelphe défunt·e), nous allons voir que l'indétermination du statut adelphique est renforcée dans le contexte du deuil. Tout d'abord, les relations amicales sont marquées, à l'instar de celles de parents, par le stigmate du deuil. Ensuite, les relations avec les parents s'articulent entre prise d'autonomie et différentes formes de parentalisation. Enfin, la relation que les sœurs et frères entretiennent avec leur adelphe défunt·e fait intervenir des dynamiques de position, d'héritages – matérielles et symboliques –, et une ambiguïté sur l'inscription temporelle des souvenirs communs.

2 Un réseau amical élagué

Les relations amicales participent pleinement à la définition de soi, notamment lors des plus jeunes années (Bidart, 2010). De plus, les contextes familiaux et les contextes amicaux ne sont pas

indépendants. Si la famille est une configuration émotionnelle, c'est aussi parce que sa reconfiguration modifie également ce qui l'entoure : les chaînes d'interdépendance ne s'arrêtent pas aux frontières familiales. Ainsi, tout comme les parents, les frères et sœurs vivent des phénomènes de tris amicaux. Le fait que les parents et adelphe·e·s relatent des mécanismes de stigmatisme similaires doit nous pousser à envisager cet effet comme étant spécifiquement associé au deuil.

2.1 Sentiment d'élection et tri amical

La rupture la plus observable dans les trajectoires des frères et sœurs endeuillé·e·s est la modification de leur réseau amical : nous observons un rejet des relations « futiles » et, en même temps, une prise de distance avec les normes d'insouciance associées à l'adolescence. Ce rejet est à mettre en lien avec le sentiment d'élection dans la souffrance qu'ils et elles ressentent. Leur situation leur donne un sentiment d'élection, d'exceptionnalité, qui entraîne une rupture avec une partie de leur entourage amical. Pour autant, les adelphe·e·s ne disent pas se retrouver dans des situations de solitude comme ont pu me le relater les parents : leur vie sociale continue d'être relativement dense. Néanmoins, ils et elles marquent dans leur discours une volonté de *trier* les relations, c'est-à-dire d'effectuer des lignes de démarcation entre les amitiés fortes et sincères, et les relations plus légères.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : Oui, j'ai des bons collègues que je vois tout le temps. Mais... Voilà. C'est pas. Je peux pas dire que je suis attaché attaché à eux. [...] Moi les relations avec les amis c'est très très compliqué. Depuis cette histoire c'est très très compliqué.

Enquêtrice : Ah ouais ? Pourquoi ?

Alan Giovanni : Ben c'est des moments difficiles. Et tu t'aperçois qu'il y a pas grand monde qui te suit... Après tu as plein de copains. Des gens que tu aimes bien, que tu vois fréquemment. Mais tu peux pas dire c'est vraiment des amis. T'arrives pas à faire une confiance 100 % aux gens quoi. C'est tout.

Dans le discours d'Alan, le mécanisme de tri est fortement corrélé à la maladie de son frère (« depuis cette histoire »). La question de la confiance soulève également celle de l'intimité : celles et ceux qui peuvent prendre place dans le cercle intime sont en nombre réduit. Aussi Alan opère-t-il une distinction claire entre les « copains » et les « amis ». (Bidart, 1997), opérant de la même manière un mécanisme de séparation entre deux groupes et l'accès privilégié, mais rare, à une certaine forme d'intimité. Soulignons que ce tri s'opère en amont du décès de son frère : « depuis cette histoire » désigne ici le déclenchement de sa maladie. Ici, c'est le cancer, et ensuite le deuil, qui créent une bifurcation dans la manière de percevoir les amitiés.

Cependant, les conséquences de ces événements ne sont pas uniquement d'ordre amical : ils peuvent également intervenir dans la modification des relations conjugales.

Alan Giovanni : Moi la copine avec qui que j'étais à l'époque (*quand son frère est tombé malade*) on s'est séparé pour ça. Ça allait pas terrible entre nous. Elle m'a dit « Moi je te suis pas ». Moi y a mon frère qui était malade, il sortait pas je restais avec lui. Moi c'était... ça coulait de source. Ça lui convenait pas... ça faisait cinq ans qu'on était ensemble, elle a pris la porte elle s'est barrée. Voilà. Moi j'ai pas de stress de ce côté-là. C'est des choix pour moi qui sont très vite faits donc....

Après la rupture avec sa copine de l'époque, Alan Giovanni est resté célibataire pendant toute la durée de la maladie de son frère. Il s'est remis en couple deux ans après et a aujourd'hui un fils avec sa compagne. Son discours reproduit l'implicite d'une opposition entre sa relation conjugale de l'époque et ce qu'il perçoit être ses devoirs familiaux. Le choix donné à la famille nucléaire est caractéristique des logiques de mobilisation que connaissent les frères et sœurs, notamment dans les contextes de cancers (nous développons ce point dans le chapitre suivant).

Cette divergence entre vie amoureuse et implication familiale reflète les relations sociales usuelles de cette classe d'âge qui sont, par la maladie et ensuite par le décès, mises en difficulté. Pour Alan Giovanni, la maladie de son frère menace sa conjugalité. Pour Florian Lafeuille, la maladie puis le décès de sa sœur créent une divergence entre ses centres d'intérêt et ceux de son groupe de pairs.

Enquêtrice : Et dans les nouvelles personnes que tu as rencontrées, ouais dans les camarades, ça a pas,... a pas eu de changements ? ça a pas été difficile, je sais pas... de te faire de nouvelles connaissances ? Ou de... ?

Florian Lafeuille (étudiant en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Non. 'fin je pense... [...] Au début en tout cas les six premiers mois, même la première année, pfff... C'est moins facile d'arriver dans les soirées étudiantes et de faire la fête jusqu'à cinq heures du mat' et de te dire « mais tout va bien, c'est génial ! On est jeune ! ». Donc ouais y a des fois où...

Cette limitation des activités sociales est certes minime dans le cas de Florian, mais elle n'éclaire pas moins un élément important de la modification de la sociabilité après un deuil : avec la mort de sa sœur, c'est la possibilité de l'insouciance qui lui est retirée. Cet obstacle à la spontanéité crée un décalage dans les moments de sociabilité habituels (les « soirées » des adolescent·e·s et jeunes adultes. Cet obstacle n'est pas que théorique, il influence les pratiques : suite au décès de sa sœur, Florian va privilégier d'autres moyens de sociabilité que les moments festifs, pourtant très présents dans son école d'ingénieur. Cette discordance vient renforcer une impression de solitude et le sentiment d'exception et d'élection associés au deuil d'un·e proche (Ricœur, [1994] 2013).

Si ce sentiment d'exception n'inclut pas nécessairement une exclusion forte des sphères de sociabilité (Alan et Florian continuent d'avoir des « copains », même si cela n'engage pas nécessairement d'intimité émotionnelle), pour certain·e·s la situation du deuil entraîne une mise à l'écart importante des anciennes sphères amicales.

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) :
Quand je reviens à Draguignan (*la ville où habitent ses parents*), c'est toujours un peu difficile. De se sentir que tu étais « pleins » et que maintenant tu es seule. Et que... au final, c'était juste par rapport à un truc horrible.

Julia Bargemon est partie de chez ses parents après son baccalauréat, peu de temps après le décès de son frère. Elle vit aujourd'hui à Paris et a une vie sociale remplie. Cependant, lors de ses retours dans sa ville d'origine, là où elle a effectué sa scolarité, l'absence de relations sociales sur place la renvoie à la solitude du deuil. Ici l'usage du mot « plein » est intéressant dans son ambiguïté. Le sens premier est bien celui qu'elle mobilise, « plein » signifiant « beaucoup », « nombreux » par opposition au « seule ». Mais, dans le contexte de l'oral, ce terme peut aussi signifier « rempli », laissant Julia, par opposition, vidée. L'homophonie fonctionne pour dire le sentiment de solitude et d'absence induite par la désertification amicale après le décès de son frère. Cette éviction amicale trouve une explication dans la demande implicite de reconnaissance qu'elle nous relate un peu plus loin dans l'entretien.

Julia Bargemon : Ce qui est dur en fait c'est plus aujourd'hui quand ma meilleure amie d'aujourd'hui, elle est en pleine dépression là depuis un an parce que ces parents ont divorcé. Là c'est dur pour moi. C'est plutôt être là pour ses amis après. Parce que quand on vient te parler parce que c'est la fin du monde parce que tes parents divorcent, ben c'est très très dur parce que moi j'aurais rêvé que mes parents divorcent plutôt que ça. 'Fin, tu sais, une famille, elle se détruit pas par rapport à un divorce. Elle se détruit par rapport une mort.

La comparaison entre deux événements ici, le divorce et le décès, ainsi que le lien fait avec la « destruction » de la famille est révélateur. Julia fonde la hiérarchie des douleurs sur le potentiel destructeur des événements (« elle se détruit pas par rapport à un divorce. Elle se détruit pas rapport à une mort »). Ce faisant, elle mobilise une représentation de la famille comme un ensemble défini de personnes (donc où le nombre est important, car une disparition détruit l'entité tout entière) par opposition au divorce qui ne détruirait la famille que dans sa forme institutionnelle. Au-delà de ces considérations, le mépris contenu dans son jugement (« quand on vient te parler parce que c'est la fin du monde parce que tes parents divorcent ») est patent. Ce mépris marque surtout une prise de distance par rapport à la situation de son amie afin de signifier l'incomparabilité des situations (ce qu'elle fait cependant juste après). Julia exprime surtout ici une demande de reconnaissance dans la hiérarchie des souffrances (perdre un frère est *pire* que voir ses parents divorcer). Cette hiérarchie

s'appuie aussi sur un sentiment d'élection propre au deuil, une solitude dans l'« enfer du souffrir » (Ricœur, [1994] 2013, p. 18). On retrouve le même mépris et la même prise de distance avec la peine d'autrui dans l'entretien d'Alizée Dimopoulos.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : [*Elle me parle des gens qui pleurent « pour rien »*] T'imagines, si tu avais perdu quelqu'un de très proche et voir cette fille pleurer pour son chat, tu as envie de lui foutre un coup de pied au cul et de lui dire « ça va, c'est ton chat quoi. Arrête de te foutre de notre gueule quoi ». [...] Et j'avais une amie, sa sœur, pareil, elle avait une leucémie quand elle était jeune. Et ça sœur qu'est-ce qui s'est passé... Ben elle était vivante. Et sa sœur en plus, elle avait reçu une greffe, mais de sa sœur, qui était avec moi (*dans la même association*). Et moi juste j'avais de la haine pour cette fille. Alors qu'en fait j'étais trop contente pour cette fille tu vois. Je trouvais ça trop bien pour sa sœur. Mais j'arrivais pas à lui parler. Je... Je trouvais ça horrible parce que des fois elle me parlait de choses et à la fin j'avais envie de dire « Ouais, enfin non quoi ». On n'a pas vécu la même chose, je t'explique. Parce qu'à la fin t'es pas en deuil toi. Toi ta sœur elle va super bien, elle est en train de faire des tours de manège et elle rigole sur des photos quoi. Moi mon frère il est dans une tombe quoi. Donc à la fin on n'est pas aux mêmes situations.

Les propos d'Alizée révèlent cette demande de reconnaissance de la spécificité de la souffrance associée au deuil. Ils soulignent une hiérarchie des deuils (on ne pleure pas son chat comme on pleure son frère), ainsi qu'une hiérarchie des souffrances. Alizée met en évidence la spécificité de son statut : « parce que à la fin t'es pas en deuil toi ». Nous le verrons, les sœurs et frères en deuil mettent en pratique une certaine hiérarchie du deuil en adoptant le rôle de soutien dans le deuil parental. Mais ce rôle de soutien n'est accepté que si, par ailleurs, il leur est reconnu une certaine primauté des souffrances face aux vulnérabilités des personnes qui leur sont proches. Cela étant, cette incommunicabilité et ce sentiment d'élection dans la souffrance, que nous avons déjà mis en exergue pour les parents en deuil, produisent *in fine* une mise à distance d'autrui et ainsi, une certaine forme d'exclusion sociale.

On le voit, la forme de marginalisation que connaissent les frères et sœurs en deuil n'est pas aussi systématique et généralisée que celle rapportée par les parents. Les pratiques de sociabilité sont bien modifiées, mais elles fluctuent dans un contexte de relations amicales déjà mouvantes. Comme le souligne très à propos Iris Gaco, le changement induit par le deuil est d'abord un changement de « regard », une prise de distance et de maturité qui, par la suite, provoque un changement de relations.

Enquêtrice : Et avec les gens en général est-ce que... est-ce que ça a changé tes relations ?

Iris Gaco (étudiante en gestion, frère de 20 ans décédé dans un accident de voiture) : Mon regard plutôt. Parce tu... que quand c'est arrivé, je suis vraiment arrivée... J'avais l'impression que tout le monde était dans une bulle et que moi j'étais à côté quoi. Puis je les regardais genre « mais qu'est-ce que vous faites ». Parce qu'au tout début oui, t'en veux à tout le monde, tu dis

«mais pourquoi personne n'est triste, moi je veux que vous soyez tous tristes, c'est arrivé à moi, mais, pourquoi c'est pas arrivé à lui, nanana... ». Tu remets toujours la faute sur quelqu'un. Mais après, là, 'fin je vois les relations que j'ai, ben... Je... Déjà ça a fait beaucoup le tri dans mes amis. En fait je me suis rendu compte que y avait des gens qu'étaient là parce qu'au tout début ils t'aimaient bien puis, quand c'est arrivé les gens sont partis, y a des gens qui sont restés, y a des gens qui se sont découverts. J'ai eu des personnes avec qui je m'entendais plus depuis des années, on n'a plus parlé, j'ai eu des messages... Ils sont venus me voir et tout, donc... ça a, ça fait un peu le tri tout ça. Ce qui n'a pas été plus mal, maintenant je sais que les personnes que j'ai autour de moi c'est, c'est des, vraiment des personnes qui sont là pour moi et je serai là pour elles.

Les propos d'Iris remobilisent plusieurs thématiques déjà mises en lumière : l'idée du tri amical, le sentiment d'élection (« pourquoi c'est pas arrivé à lui »), etc. L'image de la bulle révèle cette distance qui existe désormais entre elle et son groupe de pairs (« j'avais l'impression que tout le monde était dans une bulle »). Cette formulation évoque une prise de conscience rapide d'une réalité auparavant cachée. Cette image est révélatrice d'une différence de discours entre celui des sœurs et celui des mères. En effet, ces dernières exprimaient leur distance, leur sortie de la normalité et de la réalité commune, alors qu'ici Iris semble dire que ce n'est pas elle qui sort de la réalité, mais ses pairs, ses amis et camarades qui eux ne sont pas dans la *vraie* réalité, celle où les événements tristes et graves arrivent. Cette image de la *bulle* est remobilisée de manière inversée par la suite.

Iris Gaco : J'ai détesté ce retour parce que... Là tu, tu voyais clairement la différence. Parce que, quand j'étais donc chez moi j'avais l'impression que c'était une bulle. La bulle donc voilà tout, tout le monde est dans la même histoire. Mais quand t'arrives et qu'en fait les gens n'ont pas vécu, mais l'apprennent, ils sont tous là « Salut Iris ». Non arrête... Me parlez pas au pire, y a pas de problème. [...] Puis du coup des fois t'as envie d'en parler. Moi encore des fois je suis là « mais je vais pas en parler », 'fin j'ai peur de gêner les gens, j'ai pas envie. Tu vois c'est pas... J'en parle parce que j'ai envie d'en parler, j'ai pas envie de rendre mal à l'aise les gens. Donc du coup... Tu sais pas trop comment agir quoi.

Cette fois l'image de la bulle désigne le groupe familial d'Iris et la protection qu'elle offre du monde extérieur. Cette bulle-là ne désigne pas une coupure de la réalité, mais une protection. Cette image est évocatrice de la difficulté que rencontre Iris à retourner à des interactions habituelles, avec le lot d'injonctions contradictoires associées au deuil que cela comporte (« Tu sais pas trop comment agir quoi »). La possibilité est laissée soit de parler du deuil, soit, au contraire, de le cacher. Cependant, le fait d'en parler met en danger la « face » des interlocuteurs et interlocutrices (Goffman, [1967] 1974) et crée des incertitudes autour de l'interaction. Ces éléments de discours nous poussent à regarder, là aussi, le deuil des sœurs et des frères comme un stigmaté qui agirait de manière spécifique, sur le réseau amical.

Les exemples mobilisés montrent que le tri amical dans le contexte du deuil touche également les frères et sœurs. Ce phénomène est lié à une prise de distance émotionnelle qui va de pair avec le refus d'une certaine forme d'intimité, et s'accompagne d'un désir de reconnaissance de la particularité du deuil adelphe. La reconnaissance de cette particularité est conjointe avec un sentiment d'élection dans la souffrance qui exclut certaines formes de liens caractéristiques de l'adolescence ou de l'entrée dans l'âge adulte. Nous observons de fait une certaine ambiguïté dans les propos des frères et sœurs : ils et elles souhaitent voir leur deuil particulier reconnu, mais, comme on va le voir plus tard, ils et elles se mettent dans une position de soutien plus que de deuilleur·se par rapport aux parents. Leurs pratiques réintroduisent la hiérarchie des deuils qui les heurtent dans les autres interactions sociales. De plus, à la différence du groupe de parents en deuil, les frères et sœurs ont, du fait de diverses formes de mobilités (géographiques, sociales, professionnelles) liées à leur trajectoire scolaire et professionnelle, la possibilité de reconstruire des groupes amicaux dans d'autres contextes. C'est alors que les effets du deuil comme stigmaté sont prégnants.

2.2 Le deuil des sœurs et des frères, une autre forme de stigmaté ?

Du côté des frères et sœurs aussi le deuil apparaît comme un stigmaté, notamment dans leurs relations sociales : il devient un attribut dévalorisé qui exclut la personne endeuillée de certains cercles sociaux et de certaines formes de sociabilité. La question est alors de savoir si le stigmaté adelphe est de même nature que celui qui intervient dans l'exclusion sociale des parents.

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) :
Ben non justement quand je suis allée à Canne, c'était vraiment pour me détacher de cette pitié. Enfin, du regard à Draguignan, beaucoup, avec de la pitié, même mes copines avec qui j'étais au collège, avant que je parte, ben c'était vraiment que de la pitié, tu vois, genre elles pleuraient presque plus que moi, elles pleuraient plus que moi, et moi ça me saoulait. Ça me...c'était vraiment super chiant. [...] Donc quand je suis arrivée à Cannes j'ai vraiment gardé ça pour moi et je l'ai dit à personne, j'en parlais pas, je disais que j'étais fille unique, ça me faisait mal au cœur, mais je voulais pas en parler.

Ces propos nous signalent que l'effet d'éviction amicale est tout aussi bien associé au deuil qu'aux représentations du groupe des pairs sur les émotions attendues : c'est la pitié (et l'expression de la tristesse associée) qui accompagne le deuil qui est vécue comme stigmatisante. Une des manières de ne pas subir ce stigmaté est donc de rendre ce deuil invisible en modifiant le statut dans la présentation de soi (« je disais que j'étais fille unique »). Si cette invisibilisation ne peut exister que dans les contextes de nouvelles relations (ici, au moment de changer de ville pour les études), le fait que le deuil arrive à un moment de forte mobilité géographique facilite l'invisibilisation du stigmaté.

Les jeux autour de la révélation de la situation de deuil indiquent le niveau d'intimité des interactions. Aussi, les membres choisis, les proches, auront accès à l'information, quand elle sera cachée pour celles et ceux qui restent en dehors de cette intimité.

Enquêtrice : D'accord. Et... Mais du coup quand tu rencontres de nouvelles personnes et que la question « t'as des frères et sœurs » se pose, tu, tu réponds quoi ? Est-ce que ça s'est déjà posé et sinon tu réponds quoi ?

Florian Lafeuille (étudiant en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Ça dépend (*rires*). Ça dépend de, de... De la, de la relation que je vais avoir avec la personne en question. Et du, du temps que j'ai aussi. Parce que... ben si on veut exposer toute la situation ça prend du temps. Et ça implique un certain... Un certain engagement affectif. De parler un petit peu de, de ce qu'on a vécu, de ce qui s'est passé. Donc ça dépend vraiment. Des fois, 'fin, le plus souvent, quand on, quand on me demande et que j'ai pas envie de m'épandre, je réponds que j'ai deux sœurs. Puis sinon j'explique. 'fin je dis brièvement « j'ai deux sœurs », « j'avais deux sœurs, j'en ai perdu une y a deux ans ». Après... Bon selon les gens ça passe plus ou moins bien. Mais je le fais un peu, ouais au feeling. [...] C'est vrai que je suis pas spécialement... Comment dire. Réjoui, pas réjoui, mais... Volontaire pour, pour aller parler de ça à n'importe qui. Donc... Donc je le fais pas. Je le fais pas auprès de n'importe qui.

Les propos de Florian explicitent cette dimension de *tri* dans les choix amicaux. Le choix de rendre visible le deuil de sa sœur opère comme un processus de sélection. Cette sélection dépend à la fois de critères temporels (avoir le temps de raconter en détail toute l'histoire) et de critères affinitaires (« au feeling »). Elle émane du contexte de vulnérabilité propre au deuil. Rendre visible le décès de sa sœur serait énoncer son propre écart à la norme (à la fois ici au sens de norme sociale et de norme statistique). Le tri dans l'information autour du deuil appartient donc bien à un jeu de négociations identitaires sensées préserver sa *face* et celle de l'autre (Goffman, [1963] 1975).

C'est aussi par peur de la réaction d'autrui que certain·e·s sœurs et frères préfèrent taire leur situation. Cette peur fait écho à la peur de la contamination symbolique déjà observée chez les parents.

Iris Gaco (étudiante en gestion, frère de 20 ans décédé dans un accident de voiture) : De toute façon à Chambéry (*la ville où elle fait ses études*) personne ne sait et ça c'est... J'apprécie. Parce que du coup les gens te regardent vraiment... Comme quelqu'un... de ce que tu dégages quoi. La fille qui, qui travaille, mais dès qu'elle fait le clown... 'fin elle hésite pas une seconde à faire le clown. Donc du coup c'est, c'est plaisant, parce que du coup les gens ils ne te regardent pas... [...] Mais ouais y a beaucoup de gens qu'ont changé. Qui... Manon elle avait pas mal de... la relation avec moi a changé. 'Fin pas la relation, mais ils étaient, tu vois, tout gênés.

Enquêtrice : D'accord. Genre, ils se sont éloignés de toi ?

Iris Gaco : Non ils se sont pas éloignés, mais dans le sens où dès qu'ils parlent de leur frère ou quoi, ou... tout de suite après, genre, une fois je sais plus, c'était quelqu'un qui racontait sa soirée, et je suis arrivée et (*elle fait le bruit de retenir sa respiration*) se sont tous tu, genre « non, non

on s'est pas amusé». Mais si vous vous êtes amusés, 'fin... Oui y a aucun problème. Ça (*parle du deuil*) c'est pas arrivé à vous donc racontez, racontez ce que vous avez fait. À vouloir trop faire bien, ben ça se voyait que... Y avait un problème. Après ils étaient gênés donc... je comprends tu vois. Mais voilà, ouais. Les relations ont un peu changé.

Cet extrait d'entretien d'Iris Gaco synthétise de nombreux éléments sur ce qui fait tension dans les relations sociales après la perte d'un·e proche. Tout d'abord, la question de la perception de l'identité, de ce que les personnes en deuil s'autorisent à être, est clairement exposée. L'image du clown (« elle hésite pas deux secondes à faire le clown ») fait écho au discours produit par Jacqueline Marnoty : cette mère en deuil se demandait si un jour elle serait autorisée à rire et s'amuser (« faire le clown ») comme avant, exprimant ainsi tout le poids des injonctions à la tristesse qui pesaient sur elle. Dans le cas d'Iris, sa position de sœur et, surtout, le jeu de négociation identitaire induit par l'invisibilisation du décès de son frère, lui donne la possibilité de garder le contrôle sur les normes de comportement qui lui sont adressées. Ensuite, ce contrôle de l'information n'est possible que dans les contextes où la nouvelle n'a pas été rendue publique, notamment dans la nouvelle ville où elle vit pour faire ses études. Au contraire, dans le contexte de son lycée, ce contrôle ne lui était pas permis. On retrouve dans son discours, comme dans le précédent de Julia Bargemon, une insistance sur les effets du regard d'autrui (« les gens te regardent vraiment »). À travers ce thème du regard, ces enquêtées témoignent du poids du contrôle social implicite qui s'exerce dans les interactions. Ce contrôle social comprend deux dimensions. Une première dimension concerne le contrôle régulant leur comportement (ne pas être trop joyeuses) et les émotions qu'elles sont en droit ou non d'exprimer : cette assignation à la tristesse, et la colère que cela provoque chez elle, renvoient à la fois à une norme d'authenticité et au « jeu en surface » attendu dans un contexte de deuil (Hochschild, [1983] 2017). Une autre dimension se trouve dans le contrôle social, qui est également un contrôle que le groupe exerce sur lui-même, modifiant les sujets de conversation et l'expression d'une forme de joie à l'arrivée d'Iris. Les entretiens menés avec les frères et sœurs en deuil évoquent tous une forme de pesanteur dans les interactions sociales, et en particulier amicales après le décès. Cette pesanteur ne disparaît que lorsque le contexte social change et que l'effet du stigmatisme de deuil disparaît.

On pourrait penser que ces effets de contrôle social et de stigmatisme sont surtout prégnants dans les premiers moments du deuil, mais disparaissent avec le temps. La similitude des discours recueillis, et ce quel que soit le temps écoulé depuis le décès de l'adelphe, semble contredire cette hypothèse. Malgré les années, la perte d'un frère ou d'une sœur continue de jouer sur la constitution du groupe amical. Nous pouvons ainsi comparer le contenu du discours d'Iris, donc le frère est

décédé trois ans avant l'entretien, et celui d'Alizée Dimopoulos, dont le frère est mort il y a plus de quinze ans.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : Heu... J'ai beaucoup d'amis qui se sont éloignés, après ça. Qui... Je pense ça fait peur. Ça fait peur. Enfin, au début, tu ne comprends pas forcément. Les gens s'éloignent de toi, ils ne veulent plus vraiment te parler. Ils ont peur de te parler. Ils ont peur que tu, que tu rigoles je pense. Ils ont peur de te voir heureuse en fait. Ils pensent vraiment que tu deviens, tu deviens quelqu'un qui a envie de pleurer tout le temps. Non. Tu as envie d'être une personne aussi. 'Fin... Tu peux avoir envie de pleurer, mais pas nécessairement tout le temps. J'ai eu beaucoup de personnes qui se sont éloignées de moi. Beaucoup de personnes qui... Dont mon... Avec qui je voulais même plus parler moi aussi hein. C'était... Moi j'avais beaucoup de facilités à parler de mon frère. Énormément de facilités. Dès que les gens me demandaient. Je le dis très facilement. Que mon frère est décédé. Que j'ai eu un drame familial. Ça fait partie de ma vie. J'arrive très facilement à le dire. J'arrive très facilement à en parler. Ça se voit je pense (*fait référence à la situation d'entretien*). Je me suis beaucoup entraînée (*rires*). [...]

Enquêtrice : Et là, quand tu rencontres des personnes, des connaissances ou des gens que tu croises comme ça, et que la question du nombre de frères et sœurs vient, tu réponds quoi ?

Alizée Dimopoulos : (*Elle sourit*) Je réponds que j'ai une sœur. Ça me gratte. Ça me gratte énormément. J'ai envie de répondre que j'ai un frère et une sœur. Je le dis pas. Parce que souvent les gens posent la question après « Et elle fait quoi ? » donc... (*rires*) et donc là si on me pose la question « Et il fait quoi ? » Ben il est dans une tombe en fait. Il est mort. (*Rires*) C'est pas très joyeux quoi. Donc là on le fait pas, plutôt, plutôt pour pas choquer les gens en fait. Moi ça me dérangerait pas de le dire. Plutôt les gens quand tu les rencontres et que tu leur dis que tu as un frère décédé dès la deuxième minute, autant te dire qu'ils partent très loin de toi de l'autre côté du bar quoi.

Ce discours d'Alizée rend compte exactement des mêmes éléments que ceux mis en exergue précédemment par Iris : la peur qu'elle peut ressentir dans le regard des autres (« ça fait peur ») et le contrôle qu'elle éprouve dans ses expressions de joie. Chez Alizée, l'idée d'une temporalité est beaucoup plus présente (« au début »), comme si ce temps de l'exclusion était révolu. Cependant, on comprend par la suite que sa manière de gérer ce stigmate du deuil passe par l'invisibilisation du décès de son frère (« je réponds que j'ai une sœur »). Ainsi, même quinze ans après le décès, la mention du deuil est vécue comme un frein pour les nouvelles relations. Malgré le temps écoulé, la peur de la contamination symbolique du deuil et le stigmate associé sont toujours présents.

Ces éléments ne rendent pas invisibles toutes relations sociales intimes. Cependant, le deuil pousse les frères et sœurs à effectuer un tri dans leurs relations. La segmentation entre les « connaissances » ou « copains, copines » et les « ami·e·s » est beaucoup plus marquée. La situation de deuil renforce la dimension élective des amitiés dans cette classe d'âge.

Enquêtrice : Et du coup tu as commencé à m'en parler, mais... Il y avait qui dans ta vie et... aujourd'hui il y a qui de personnes proches ou importantes pour toi sur lesquelles tu as pu compter quand ça allait pas ?

Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 18 ans décédée d'une overdose) : Ben après il y a mes amis en fait. Quand j'étais au collège et au lycée il y avait ma meilleure pote qui s'appelait Manon. Et quand ma sœur est morte, elle a été indéfectible. Elle a été là pour moi. Elle a fait des choses incroyables. Juste deux ou trois jours après la mort de ma sœur, elle m'a laissé un bouquin humoristique dans ma boîte aux lettres. [...] Et elle elle a réussi à me faire rire en fait. Alors que ma sœur était morte depuis deux ou trois jours. Et après elle a été hyper présente pour moi. C'est une personne essentielle dans ma vie. On a une relation extrêmement solide. Et moi je reste émerveillée pour la présence qu'elle a été pour moi à ce moment-là. Et du coup après j'ai développé des relations très très fortes avec tous les amis que je me suis faits. [...] Mais je sais que j'investis beaucoup plus dans les relations d'amitié, parce que j'avais une relation très très forte avec ma sœur. Et ça été extrêmement dur quand elle est morte.

Cet exemple donné par Emmy illustre la place du rire dans les relations amicales dans ces tranches d'âge. Emmy insiste sur le fait que son amie la fasse rire, mais aussi, par la même occasion, l'y autorise. Les ami·e·s qui restent proches sont celles et ceux qui ne restreignent pas l'expression émotionnelle au seul registre de la tristesse. Dans la trajectoire amicale d'Emmy, le décès de sa sœur a ainsi œuvré pour une revalorisation de ces amitiés qui comptent et qui acceptent la pluralité des émotions, même dans le contexte du deuil : elle a reporté dans la sphère amicale l'investissement affectif qu'elle entretenait pour sa sœur. Ce transfert de l'investissement affectif est d'autant plus fort dans son cas qu'elle se trouve, après le décès, fille unique.

Le cas des adelphe·s montre que le deuil agit comme un stigmaté dans les relations amicales : à l'instar des parents, il les éloigne des relations sociales usuelles en les positionnant dans une situation hors norme. Cependant, pour les frères et sœurs, du fait de leur âge, les possibilités de nouvelles rencontres liées aux mobilités géographiques sont plus importantes. Les changements de contexte donnent ainsi l'occasion d'invisibiliser leur adelphe·e défunt·e, et par la même, leur deuil. Les situations d'exclusion du fait du stigmaté du deuil perdurent, même plusieurs années après le décès.

Toutefois, si le deuil peut être invisibilisé dans le contexte des nouvelles relations, cela n'est pas possible dans les relations que les sœurs et frères entretiennent avec leurs parents et la disparition d'un·e adelphe·e vient profondément modifier les relations entre parents et enfants encore vivant·e·s. Dans le cadre de la configuration familiale, les relations entre enfants et parents sont marquées du sceau de l'interdépendance. Nous allons à présent voir comment le deuil vient renforcer ces interdépendances, matérielles et émotionnelles.

3 La relation avec les parents : entre prise d'autonomie et parentalisation

Dans son ouvrage *Adult Sibling Loss*, Brenda Marshall (2013) s'intéresse à la spécificité des deuils adelphiques. À partir d'un recueil de témoignages, elle montre que les deuils des frères et sœurs sont moins reconnus que ceux des parents, ou encore des conjoint·e·s. C'est en ce sens qu'est employé le terme de *disenfranchised loss* pour désigner « l'incapacité de la société à considérer la perte et le deuil d'un frère ou d'une sœur comme pleinement légitimes » (Marshall, 2013). Les sœurs et les frères occuperaient davantage un rôle de soutien qu'un rôle de deuilleur·se·s (*“role of supporter rather than griever”*). Sur notre terrain, cette représentation se vérifie parfaitement : frères et sœurs induisent, dans leurs discours comme dans leurs pratiques, une hiérarchie des deuils entre le leur et celui de leurs parents. Ils et elles se positionnent comme des soutiens et tentent de prendre place dans la famille à travers deux mécanismes : une valorisation de leur autonomie (ils et elles ne doivent pas être une charge supplémentaire) et une parentalisation, c'est-à-dire la réalisation d'un ensemble de tâches relevant du travail parental, envers les parents ou envers les autres membres de l'adelphie.

Ces mécanismes introduisent des mouvements contradictoires dans la relation que les frères et sœurs en deuil entretiennent avec leurs parents : tout d'abord un éloignement, physique comme émotionnel, par la valorisation de l'autonomie, un rapprochement, ensuite, par le soin et la parentalisation mise en place. Tout ceci dessine des mécanismes de circulation des émotions qui participent à la perpétuation de la famille.

3.1 Une primauté du deuil parental ?

Avant toute chose, il convient de revenir sur la norme de la primauté du deuil parental, largement intégrée par les sœurs et frères dans leurs discours comme dans leurs pratiques. Si cette primauté est d'abord de l'ordre des émotions, elle renvoie également à une inégalité dans la responsabilité matérielle face au/à la défunt·e.

Thibault Zimmer (ingénieur, frère de 25 ans décédé dans un accident de kayak) : Y a un moment du point de vue des démarches, c'était bizarre de se dire que les gens voulaient interagir avec les parents et que en tant que frère on pesait un peu moins. Alors qu'au final, quand on regarde ce que dit la loi pour un héritage, si y a pas d'enfant, c'est les parents et les collatéraux qui se partagent ce qu'il y a. Et du coup je me dis « Mais si on considère que les frères et sœurs ça compte pas, pourquoi il y a des gens qui... Qui veulent quand même que ce soit les parents qui fassent les démarches ? » Parce que des fois les parents sont peut-être moins en état de faire les démarches que les frères et sœurs. Et... Ce que je disais à une époque c'était... J'ai l'impression qu'en tant que... Bon en fait ça m'a pas vraiment... Le... Avec ma mère ça m'a pas mal marqué, parce que sa manière d'aborder le deuil faisait que je sentais

qu'elle faisait d'abord passer son deuil puis ensuite le mien. Et qu'elle considérait qu'elle était objectivement plus triste que moi. Du coup je disais « J'ai l'impression que quand on est, quand on a perdu un frère, on paye toujours les conneries de Romulus et Rémus quoi » Et que voilà y a des frères et sœurs qui des fois sont proches et ceux-là on va pas autant considérer leur deuil. Parce qu'il y en a d'autres qui sont pas proches de leurs frères et sœurs. Et je pense en fait que cette remarque n'est pas uniquement vraie pour les frères et sœurs, et qu'elle est aussi vraie dans d'autres situations.

Enquêtrice : Mais quand tu dis que ta mère a fait passer son deuil en premier, t'as des exemples ? De fois où...

Thibault Zimmer : Des décisions à prendre où elle dit « C'est moi la mère, c'est moi qui décide ». Je pense que c'est un exemple concret assez pertinent.

Le discours de Thibault mêle cette dimension de la prise en charge matérielle avec la primauté émotionnelle. Ici, ces deux éléments concourent à donner la priorité à sa mère : les professionnel·le·s extérieur·e·s reconnaissent moins la légitimité du frère (« les gens voulaient interagir avec les parents et que en tant que frère on pesait un peu moins ») et sa mère se positionne en maîtresse des décisions. Pourtant, ce que dit également Thibault, c'est que, derrière ces pratiques, se cache moins une minoration du deuil adelphe que qu'une mise à l'écart, et ce sous prétexte d'une prétendue confrontation fraternelle pluri-séculaire (dans son discours, illustrée par le mythe de l'opposition entre Romulus et Rémus).

Au-delà des questions de responsabilités matérielles, considérer qu'il existe une hiérarchie, même implicite, dans la perception des deuils au sein de la famille, c'est faire l'hypothèse que les différences statutaires porteraient avec elles des différences de légitimité dans l'expression de la peine. Le deuil des frères et sœurs ne serait donc pas le même que celui des parents et, plus encore, il serait subordonné à celui-ci ("*supporter rather than griever*", Marshall, 2013).

Iris Gaco (étudiante en gestion, frère de 20 ans décédé d'un accident de voiture) : Des fois quand j'ai des coups de pas bien par rapport à Thomas et que j'ose pas trop demander à mes parents parce que ça va... Ils sont... Ils sont trop fragiles... Enfin ils seront toujours trop fragiles, donc je lui [*une amie de la famille*] en parle un peu.

Ce rôle de *supporter*, de soutien est assez net dans les propos d'Iris : elle reporte les discussions et ses confidences à une personne autre que ses parents afin de ne pas « trop [leur] demander ». Pourtant, dans le reste de l'entretien, il est manifeste qu'Iris parle de son frère Thomas avec ses parents. Mais, dans ces discussions, il s'agit d'occuper un rôle de soutien, et non pas de s'épancher émotionnellement. Tout le discours d'Iris est tourné vers la protection de ses parents (« ils sont trop fragiles »). Cette représentation traduit également un lien de subordination entre le deuil parental et le deuil des sœurs et des frères. Cette relation subordonnée renvoie également à ce qui est observé dans les familles avec un enfant en situation de handicap.

La situation singulière à laquelle ces familles [*celles avec un·e enfant en situation de handicap*] sont confrontées engendre des dynamiques familiales particulières dans lesquelles les frères et sœurs sont impliqués. La différence entre les parents et le sous-système fratrie réside dans le fait que le pouvoir d'action des enfants est souvent restreint face à celui des parents. Les frères et sœurs doivent s'adapter à l'organisation mise en place par les parents, que celle-ci corresponde ou non à leurs capacités. Les tâches assumées par certains ou les responsabilités endossées par d'autres peuvent être source de difficultés plus ou moins importantes dans le développement des frères et sœurs. (Griot et al., 2010, p. 179)

Toutefois, si les actions des adelphe en deuil marquent bien cette hiérarchie implicite entre les deuils, les discours eux renvoient davantage à la mise en exergue d'une individualisation : chaque deuil serait particulier, exceptionnel et, sur ce point, incommunicable, et ce même au sein de la famille.

Iris Gaco : Puis je me suis un peu débrouillée, ouais, un peu toute seule aussi. Parce que... C'est aussi à toi de faire ton deuil. Parce que, tes parents ont un deuil à faire, mais c'est leur deuil de leur enfant. Toi c'est ton frère. 'fin chacun est différent, donc je pense que y a une part où tu dois malheureusement te débrouiller tout seul. Il faut que, tu, toi tu réfléchisses que tu, tu te poses des questions. Malheureusement il faut passer par là.

L'emploi de la deuxième personne du singulier par Iris marque la généralisation qu'elle souhaite effectuer. Le discours ainsi produit dépeint une représentation du deuil très proche de celle transmise dans la vulgate psychologique en mettant en avant la solitude inhérente à l'expérience, ainsi que le travail psychique à mener (« Il faut que, tu, toi tu réfléchisses, tu te poses des questions »). Ce discours est à resituer dans la trajectoire intellectuelle d'Iris après le décès de son frère : suite à cet événement, elle s'est mise à lire très régulièrement des articles de magazines de psychologie et a maintenant des avis très tranchés sur ce qu'elle souhaiterait en termes de suivi psychologique. Elle me répète ainsi plusieurs fois chercher un·e professionnel·le qui la « bouscule ». Sa représentation des normes du deuil est donc imprégnée de cette idée d'exceptionnalité et de solitude face au deuil. Cela étant, en argumentant une différence de nature entre son deuil et celui de ses parents, Iris justifie aussi le fait de ne pas leur en parler, de prendre en charge seule sa souffrance afin de ne pas les affecter davantage.

Cette idée de hiérarchie des deuils est vécue par l'ensemble des sœurs et frères, mais tous et toutes ne valident pas cette représentation. C'est le cas, comme on l'a vu précédemment, de Marie Lafeuille.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Ben je te dis, d'un point de vue extérieur, mes propres amis se soucient plus de mes parents que de nous. J'ai l'impression que d'un point de vue social c'est plus les parents qui subissent un coup que les frères et sœurs. Après je pense que ça peut se comprendre aussi dans le sens où nous on a notre vie, on a nos projets et tout. Et nos parents ils ont aussi leur vie et leurs projets, mais

mine de rien ils en sont pas à la même étape. Et leur vie est en plus grande partie derrière eux. Et aussi, nous nos frères et sœurs ça fait partie de la souche de l'arbre, et eux c'est plus les branches, donc ça ne fait pas pareil. Et qu'en même temps entre couper un bout de souche et un bout de branche, à mon avis c'est... ça fait mal dans tous les cas. (*Pleurs*)

La métaphore de l'arbre mobilisée par Marie pour décrire sa famille nucléaire est riche de sens. Nous y retrouvons une autre forme de naturalisation des liens que celles observées précédemment dans les discours maternels : les mères en deuil mobilisaient l'image de la « mère poule », mettant ainsi l'accent sur leur rôle de protection, alors qu'ici l'arbre symbolise la famille dans son ensemble. La métaphore de la souche et des branches illustre l'interdépendance des relations en même temps que leurs spécificités. À travers la mobilisation de cette image, on voit que le raisonnement de Marie oscille entre le désir de reconnaissance de la spécificité de son deuil, et l'acceptation d'une hiérarchie au sein de la famille, du moins dans le regard des personnes extérieures.

Cette représentation induit également un renversement de la relation de soin habituelle au sein de la famille nucléaire. Ce renversement, s'il est accepté par la plupart des frères et sœurs, ne fait pas toujours l'unanimité. Nous avons vu précédemment avec la famille Giovanni comment Alan, le fils aîné, reprochait à sa mère de s'apitoyer sur sa tristesse (« Et moi ? Je ne compte pas moi ? »). Dans un contexte social et relationnel différent, nous retrouvons l'expression du même sentiment d'injustice dans le discours de Marie Lafeuille.

Marie Lafeuille : J'ai l'impression que j'arrive pas à complètement compatir à sa douleur [*celle de sa mère*] parce qu'il y a la mienne qui prend trop de place. Et que pourtant, je ne sais pas comment dire, pourtant j'arrive pas non plus à laisser libre cours à ma douleur en sa présence. Mais bon, avant, à chaque fois, depuis que je suis petite, à chaque fois que Maman a pu pleurer devant moi, à chaque fois ça déclenchait mes larmes. Alors que là ça déclenche plus mes larmes, ça déclenche plutôt mon agacement. Et c'était déjà un peu le cas avant, mais plus encore. 'Fin mon agacement ou... 'fin, c'est tellement prévisible, je sais ce qui va l'émouvoir et... Et c'est pas forcément les mêmes choses qui l'émeuvent elle et qui m'émeuvent pas. Et y a des fois où c'est... c'est agaçant. Je sais pas comment dire. On a toujours eu, on a toujours beaucoup parlé avec Maman, j'ai toujours raconté tout ce qui se passait dans ma vie, grosso modo, même si elle elle était pas particulièrement inquisitrice finalement, ou pas de manière directe. J'ai toujours eu un grand rapport de confiance avec elle. Mais... Mais là par exemple, par rapport à Léa, c'est pas avec elle que... 'fin, on peut partager des choses, on a beaucoup parlé de Léa et de... Mais... On peut parler de choses, mais ça restera dans le maîtrisé quoi. C'est très rare, ça peut arriver hein, mais c'est, c'est pas... ça peut arriver si je craque vraiment, mais je crois que je m'autorise pas à laisser libre cours à ma douleur devant elle, et ça m'agace qu'elle s'autorise à le faire devant moi.

Marie exprime ici l'impossibilité pour sa mère d'être son interlocutrice concernant le deuil de sa sœur. Elle est aux prises avec des émotions contradictoires et paradoxales, entre l'agacement face

à l'expression de la douleur de sa mère, et en même temps un reflux et une minimisation de la sienne. On pourrait dire que l'agacement qu'elle manifeste émerge surtout de la contrariété de ne pas pouvoir partager pleinement ses émotions avec sa mère, de ne pas être dans la communion émotionnelle à laquelle elle aspire, justement pour la protéger. Ainsi l'injonction au soin face à la douleur maternelle reconfigure les relations, entre la mère et sa fille. On peut supposer que, ce qui provoque l'agacement de Marie, est autant l'entrave à l'expression de ses émotions que cette reconfiguration des relations dans le contexte du deuil.

Cette primauté des deuils parentaux ne va pas sans encombre. Elle peut être vécue par les frères et sœurs en deuil comme une minimisation de leur propre souffrance. Pourtant, dans les faits et dans les injonctions que subissent les frères et sœurs, il y a bien l'idée que, sur ce point, leurs émotions doivent passer au second plan. Ces exigences s'articulent avec deux autres processus, liés entre eux : une incitation à l'autonomie, et une demande de soin, d'attention et de parentalisation vis-à-vis des parents et des autres frères et sœurs.

3.2 La prise d'autonomie des frères et sœurs endeuillé·e·s

Muriel Scibilia (2020) a montré comment les frères et sœurs d'enfants en situation de handicap étaient incité·e·s à faire preuve d'autonomie. De manière analogue, nous retrouvons, non pas une incitation, mais une aspiration à l'autonomie chez les frères et sœurs en deuil. Cette autonomie est de deux ordres : d'abord quotidienne et matérielle, elle peut s'accompagner d'une autonomie émotionnelle.

3.2.1 Favoriser l'autonomie matérielle : les enjeux de la décohabitation

Le fait que le décès d'une sœur ou d'un frère prenne place aux alentours du moment de décohabitation peut être une ressource pour l'autonomie des adelphe·s. Cependant, ce contexte vient renforcer le « vide » des espaces domestiques (voir chapitre précédent) et être vecteur d'incertitudes dans la relation entre les parents et les autres enfants. Cette tension est clairement exprimée par Danièle Lafeuille.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Bon, ce qui est pas évident, pour moi hein en tant que maman, c'est que, ben voilà, cet épisode de notre vie de famille est arrivé au moment où les trois jeunes construisent leur vie d'adulte et, et où les relations avec nous changent de forme, avec nous parents changent de forme. Et... Que les enfants prennent leur envol et quittent la maison, et prennent leur distance et... Et vivent leur vie, ben c'est quelque chose qui paraît normal et salubre. Puis bon, qui est je pense une phase pas forcément confortable pour des parents, mais qu'on accepte parce que voilà, c'est dans l'ordre des choses. Mais le fait que là y ait eu le décès de Léa, moi j'ai l'impression que c'est

plus difficile pour moi parce que... Ben je, j'aurais envie pour combler ce vide de Léa de voir mes enfants plus souvent et que, ben ça correspond pas à eux leur besoin. Oui à leur phase de vie quoi. Donc je veux pas... Voilà, je me dis « t'as pas... », 'fin ils sont pas là pour me consoler entre guillemets, ils ont autant besoin de consolation que moi, donc s'ils rentrent pas plus souvent à la maison c'est qu'ils en ressentent pas le besoin, donc quelque part tant mieux, mais j'avoue que... quelquefois c'est dur.

La situation décrite par Danièle Lafeuille naît du hiatus entre la réinscription des relations familiales dans une certaine « normalité », celle de la décohabitation (« c'est quelque chose qui paraît normal et salubre »), et la réalité du deuil. Ici l'attente implicite est que la disparition de sa fille Léa soit compensée par la présence physique de ses autres enfants, ce que le contexte de décohabitation rend impossible. Ce hiatus vient renforcer l'opposition entre cette pratique qui est « dans l'ordre des choses » et le décès de sa fille qui, lui, ne l'est pas. Dans ses propos, Danièle Lafeuille explicite le travail qu'elle mène sur ses émotions afin de laisser un certain espace à ses enfants. Ce travail sur ses émotions participe à l'apaisement des relations familiales et tend à réinscrire les liens dans une certaine « normalité ». Cette difficulté fait cependant l'objet d'un discours familial. L'entretien avec sa fille, Marie Lafeuille, montre qu'elle a non seulement conscience de ces enjeux, mais que ceux-ci ont été mis en discours.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Et puis ben c'est vrai que... le rapport avec nous a changé. Avec Florian et moi, je le sais. Maman nous, enfin, me l'a dit. Maman m'a dit « Je pense plus à mes enfants, je suis plus inquiète pour mes enfants. » Et puis bah... Moi je le sens aussi. Parce qu'elle exprime bien, elle exprime beaucoup plus que elle a envie qu'on revienne à la maison. Que quand on n'a pas donné de nouvelles pendant une semaine, ben ça commence à lui sembler long. Alors qu'avant... Ben c'était plus lâche quoi, je ne sais pas comment dire. Ça dépend peut-être aussi des périodes. Et puis je pense que pour moi c'est pareil aussi. J'ai une forme d'indulgence par rapport à ça, mais... Ouais, y a des moments où je trouve ça un peu pesant que... que au bout de trois jours, on s'est téléphoné et trois jours après elle envoie un mail disant que ça lui ferait plaisir d'avoir des nouvelles. Bon. Voilà. 'Fin y a aussi un moment où tu te dis, en grandissant on va prendre de plus en plus de distance. On va prendre de plus en plus notre envol. Et le décès de Léa ça a peut-être un petit peu... un petit peu inversé légèrement cette dynamique. Mais en même temps Maman elle en a conscience et puis.... Et puis voilà. Je trouve que dans l'ensemble ils gèrent pas trop mal.

Dans le cas de la famille Lafeuille, la prise d'autonomie vient moins du contexte de deuil que de la temporalité dans la trajectoire des frères et sœurs. Cette autonomie n'en demeure pas moins vectrice de tensions. Ces dernières portant sur les normes de contact qu'il faudrait avoir (une fois par semaine, tous les trois jours) sont présentes *a priori* dans une grande partie des situations de décohabitation entre parents et enfants. Toutefois, les discours de la famille Lafeuille mettent en

exergue la manière dont le deuil, en créant un manque spécifique, vient renforcer les injonctions à la présence physique que connaissent les frères et sœurs.

Cette volonté de certains parents de voir davantage leurs enfants se heurte toutefois à la recherche d'autonomie de ces derniers. De plus, on a pu voir précédemment que les parents exprimaient une réelle difficulté à prendre soin de leurs autres enfants après le décès. Cela est particulièrement notable dans les discours des mères qui disent leur sentiment de défaillance et la culpabilité que cela génère. Nous pouvons faire l'hypothèse que ce qui est vécu comme une défaillance est surtout le signe d'un intense travail émotionnel de deuil, qui laisse peu de place pour les autres activités du travail parental. Cependant, du côté des sœurs et frères, nous retrouvons les effets de cette difficulté à travers une prise d'autonomie rapide.

Martin Anode (ingénieur, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Après j'ai vraiment, 'fin... j'avais quel âge... Ouais je devais être en quatrième, quelque chose comme ça, donc on, on me tenait un peu à l'écart de tout ça quoi. On m'a pas alerté, on m'a pas alarmé, surtout ça, on m'a pas informé de... Mes parents m'ont pas forcément donné le détail de toutes les choses, 'fin de tout ce qui s'est passé quoi.

Enquêtrice : Et du coup vous l'avez vécue comment en fait sa maladie ?

Martin Anode : Ben... Je l'ai, 'fin vu que j'étais, vu que j'étais pas forcément tenu au courant et que, au final y a pas mal de choses que j'ai réalisées que, qu'après... Je, 'fin je la vivais... Je sentais qu'il se passait quelque chose d'anormal, de grave, d'important et je comprenais pas forcément tout. Et... Et du coup je... Là, j'avais, ouais je savais pas forcément quoi faire pour arranger les choses, ou autre. Du coup ouais, c'était pas évident de savoir comment se positionner par rapport aux parents, par rapport à Sophie (*sa sœur aînée, malade*), par rapport à Rémi (*son frère aimé*), puis aussi par rapport à l'extérieur. [...] Mais... mais moi personnellement j'étais pas malade et j'étais en pleine forme et j'étais en, 'fin j'étais en... Ouais j'étais en pleine forme et j'avançais, 'fin j'avançais à fond dans tout ce que j'entreprenais. Du coup... Du coup je, je me réfugiais je pense un peu là-dedans, pour éviter de... De trop me... Ouais, de trop m'exposer par rapport à Sophie.

La non-participation de Martin Anode dans la maladie de sa sœur marque la manière dont les effets d'âge jouent sur l'implication matérielle de l'adelphie. Martin est le benjamin et la différence d'âge entre lui et sa sœur est marquée (il est en classe de 4^{ème} quand sa sœur est dans la vingtaine). Nous pouvons observer une différence marquée avec la manière dont la famille Lafeuille s'est organisée. Dans cette dernière, les frères et sœurs avaient bien moins de différence d'âge entre eux et ont été complètement impliqués dans le suivi de la maladie de leur sœur, ainsi que dans le soin à lui apporter, notamment lors de la phase d'hospitalisation à domicile. Cet exemple montre à la fois la manière dont l'âge au moment du déclenchement de la maladie joue dans la participation de l'adelphie, mais il illustre également la manière dont l'implication des parents conditionne celle des frères et sœurs : dans le cas de la famille Anode, les parents se sont fortement mobilisés et ont

laissé leurs fils à l'extérieur du soin de leur sœur. Le fait que Sophie ait été la sœur aînée n'est pas dissocié de cette organisation : il paraissait peut-être contre-intuitif aux parents de demander aux petits frères de s'inscrire dans une relation de soin vis-à-vis de leur sœur plus âgée. Du fait de cette non-implication, Martin Anode a gagné une très forte autonomie pendant son adolescence, qui correspond à la phase de maladie de sa sœur. Le décalage entre l'atmosphère délétère dans la famille et sa situation personnelle (« j'étais en pleine forme ») est manifeste.

De plus, ce qui aurait pu être vécu comme une situation difficile va être transformée en atout pour la vie future. L'entrée dans la phase de décohabitation accentue la prise d'autonomie matérielle qui s'était créée pendant la période de la maladie.

Martin Anode : Je pense que... Je pense que ça a développé, par effet de conséquences, du fait que les parents soient... 'fin... aient pas été très présents pour moi, 'fin m'aient laissé faire un peu ce que je voulais on va dire. Ça a développé chez moi une, une énorme autonomie en fait. À 18... ouais, au final quand j'ai passé mon bac j'avais 17 ans. Je suis parti le lendemain, enfin le lendemain, à la rentrée, je suis parti de chez mes parents, j'avais 17 ans et je m'assumais quoi. Et j'ai, je me suis toujours assumé depuis. Et du coup c'est vrai que ça, ça a développé cette grosse capacité d'autonomie.

Cependant, cette aspiration à l'autonomie, notamment matérielle, semble nécessiter une justification. Celle-ci passe notamment par les dernières volontés de sa sœur.

Martin Anode : En gros j'ai pris les dernières phrases de vie de ma sœur, qui m'étaient adressées, et je les ai, et je les ai exploitées à fond. Et c'était « continue, fonce, dans tous tes projets, etc. ». Et c'est resté ma ligne directrice pour, pour aller de l'avant et pour... et justement elle m'avait dit « faut pas que tu, entre guillemets, que tu déprimes ou que tu chutes parce que je ne suis plus là. Faut que tu avances, la vie ne s'arrête pas ». Et moi j'ai toujours réussi à rester dans cette lunette-là. Et du coup c'est vrai que le deuil dans la tristesse de mes parents, moi je l'ai pas vécu. Du tout. Je l'ai pas vécu du tout, je l'ai pas vécu de cette manière-là.

Suite au départ de chez ses parents, Martin s'est investi dans la sphère professionnelle (ses « projets »). Cet investissement apparaît ici comme une façon de rendre hommage à sa sœur, en respectant ses dernières volontés. La mobilisation du discours sororale permet de faire la distinction entre la prise d'autonomie, matérielle, mais aussi émotionnelle par rapport aux parents (« le deuil dans la tristesse de mes parents, moi je l'ai pas vécu ») et l'inscription dans un certain héritage symbolique vis-à-vis de sa sœur. L'autonomie par rapport à l'ambiance familiale n'est pas synonyme de rupture de relation avec à sa sœur défunte.

Tout ceci aboutit à la situation paradoxale de Martin qui évoque ce temps de l'après-décès comme une période heureuse.

Martin Anode : Non parce que... Non, non parce que c'était, j'avais quoi, j'avais 18 ans. J'avais 18 ans, j'étais, j'étais auto..., enfin j'étais complètement indépendant, j'ai, je demandais pas un, un, un euro à mes parents et je m'assumais complètement et je m'éclatais. J'étais indépendant à tout point de vue et, je faisais le grand quoi. J'avais une vraie vie de grand. Donc, non, non, non. C'était pas... C'était pas une période difficile, au contraire. C'était vraiment des supers, des super années.

C'est aussi parce que ses parents étaient pris dans d'autres contraintes, avec la maladie de leur fille et ensuite dans la tristesse de leur deuil que Martin Anode a pu bénéficier de cette très grande autonomie, avant tout financière. Ce qui est marquant dans son discours, c'est la différence qu'il trace entre l'ambiance domestique et sa vie de jeune adulte. Dans la trajectoire familiale et professionnelle de Martin jouent ainsi à la fois des enjeux de genre (nous le verrons, les sœurs endeuillées ne mobilisent pas ce thème de l'autonomie de la même façon) et des enjeux de position dans l'adelphie. Martin était le benjamin de la famille et on peut penser que cette position l'a relativement protégé d'une forme de mobilisation collective autour du deuil.

De manière générale, les frères et sœurs en deuil valorisent plutôt la phase de décohabitation et la prise d'autonomie matérielle qu'elle induit. Les tensions qui naissent de cette décohabitation sont d'autant plus visibles que cette dernière se produit dans des familles où il ne reste plus qu'un·e seul·e enfant, comme c'est le cas dans la famille Bargemon.

Enquêtrice : Et oui c'est à ça que je pensais... Il n'y a pas eu de tension, pas eu de... ça a pas été compliqué quand tu as dits que tu voulais partir à Cannes ?

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) : Ben vue que ça avait déjà été évoqué avant, ben ils pouvaient pas trop dire non. Mais ça a été dur pour eux de dire... de se retrouver dans une maison vide et de laisser partir tout ce qui leur restait quoi. Mais vue que c'était vraiment ce que j'avais envie de faire ben mes parents, merci, ils sont vraiment... enfin moi je les admire de m'avoir laissée partir. C'est vraiment quelque chose que très peu de parents auraient laissé faire.

Enquêtrice : Et toi, il n'y avait pas de moment où tu culpabilisais ou... ?

Julia Bargemon : Non. Moi, j'avais besoin de partir. Vraiment c'était un... J'ai passé voilà sept mois à consoler et après je me suis dit non. J'ai besoin de m'enfuir.

À maints égards, le terrain de cette thèse est révélateur de mécanismes à l'œuvre ailleurs. Toutefois, la question du deuil et, surtout, la rapidité d'enchaînement, dans le cas présenté, entre le décès et la décohabitation (sept mois), accentue l'impression de radicalité dans l'autonomisation. On retrouve, dans le discours de Julia Bargemon, l'idée de laisser une « maison vide » à ses parents (comme on l'a vu, les espaces vides sont des marqueurs de l'omniprésence de l'absent·e). Les derniers mots surtout retiennent l'attention : « j'ai besoin de m'enfuir ». Cette notion de fuite de l'espace domestique est présente dans les pratiques de certains membres de la famille, par exemple les pères

à travers l'investissement dans la sphère professionnelle. Cependant, ici la fuite est explicite et renvoie à une fuite aussi bien physique qu'émotionnelle. La prise d'autonomie matérielle s'accompagne d'une quête d'autonomie émotionnelle, que nous analyserons par la suite. Ainsi, pour les frères et sœurs en deuil, s'éloigner de l'espace domestique c'est aussi partir de l'espace marqué par le deuil. C'est tenter de maintenir le deuil à distance.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : Tout le temps que tu es là... tu restes... Tu continues cette ambiance... Là ça leur fait une petite coupure (*d'être parti*). Je pense que ça leur fait du bien. Au début je pense que ça a pas été facile pour eux, et après voilà. Faut... Puis après tu peux pas vivre que pour eux quoi. Tu as une vie et...

Les propos d'Alan signalent bien cette accession en deux temps à l'autonomie matérielle. Un premier temps relève de l'après-décès où les frères et sœurs vivent encore avec leurs parents et sont dans le soin vis-à-vis d'eux, ce que nous détaillerons un peu plus loin. Un deuxième temps relève de cet accès à l'autonomie et à la vie « pour soi » (« tu peux pas vivre que pour eux quoi »). La décohabitation est donc un marqueur important de cette autonomisation qui s'accroît en contexte de deuil. Ces exemples permettent d'illustrer l'ambiguïté du deuil dans le cadre de la décohabitation : d'un côté il renforce la quête d'indépendance des adelphe, de l'autre côté il met en tension les relations avec les parents. Les frères et sœurs en deuil sont ainsi pris dans ces injonctions et dans cette aspiration au départ, de la fuite hors de l'espace domestique, tout en ayant conscience des attentes parentales à leur égard.

Si les frères et sœurs en deuil valorisent leur indépendance matérielle, notamment en tant que détachement de la sphère domestique, c'est également parce que celle-ci est la condition *sine qua non* d'une autre forme d'autonomie : leur autonomie émotionnelle. Cette dernière est valorisée pour elle-même, mais elle se pense surtout en relation avec les émotions parentales. C'est parce que le deuil parental est considéré comme « premier », que les frères et sœurs en deuil perçoivent une injonction à « se protéger » émotionnellement.

3.2.2 «Se protéger» des émotions parentales

Les frères et sœurs en deuil communiquent leur désir de « se protéger » ou de prendre leurs distances avec les émotions des parents – et, parmi eux, spécifiquement des mères. Mais cette distance émotionnelle nous apprend bien plus que cela. Elle dit également que les adelphe en deuil ne sont pas soumis aux mêmes injonctions normatives que les parents et en particulier les mères : ils et elles sont socialement autorisé·e·s à ne pas être tristes, ne pas mener de *travail émotionnel de deuil* de manière aussi quotidienne que les parents.

Cette question de l'autonomie émotionnelle n'est pas exempte d'enjeux de genre. Du fait d'une socialisation différenciée, associée à des normes de dévoilement de soi obéissant à des logiques de genre (Dulac, 2004), le discours sur la protection vis-à-vis des émotions parentales revient plus explicitement dans les discours des frères que dans celui des sœurs.

Martin Anode (entrepreneur, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Et... et du coup moi j'étais en seconde, ils m'ont laissé faire, entre guillemets vivre ma vie sans trop se préoccuper. Ils devaient se dire que, que je tournais « bien » entre guillemets, donc qu'ils allaient pas m'embêter, pas me mettre de contraintes et autres, vu que j'étais entre guillemets « un garçon bien » et que je faisais pas de conneries et qu'ils me retrouvaient pas au poste quoi. [...] Et... et du coup avec Rémi nous on voulait se protéger et s'éloigner de tout ça.

Les propos de Martin mettent dans un rapport d'équivalence l'autonomie temporelle et matérielle et la protection émotionnelle : l'évitement émotionnel est énoncé sous le régime de la protection (« on voulait se protéger et s'éloigner de tout ça »). De fait, ces éléments sont inextricablement liés dans son discours, sans que l'on puisse savoir si l'autonomie matérielle est le prérequis de l'autonomie émotionnelle ou inversement. Pour autant, ce discours reproduit l'idée d'une tristesse contagieuse, d'une contamination symbolique, ici non pas du deuil, mais de la souffrance parentale. Martin remobilise bien ici la représentation d'une primauté du deuil parental, mais sans que cette primauté ne sous-entende de soin particulier en direction des parents. En revanche, l'action de protection énoncée est tournée vers soi (« se protéger »). La dimension genrée de cet évitement émotionnel est également perceptible dans la valorisation de l'action comme substitut aux émotions, que nous avons déjà relevée chez les pères et que nous retrouvons ici chez les frères en deuil.

Martin Anode : Et, et j'ai, ouais les derniers souvenirs que j'ai, c'est, donc quelques jours avant son décès, le lendemain ou la veille. Où elle... où elle me disait qu'il fallait continuer à avancer, qu'il fallait être fort, etc. [...] [C'est des pensées] pas forcément douloureuses dans le sens où de toute façon je me... 'fin je me refuse de regretter dans le sens où... où... où... comment dire... Je me refuse de... de regretter qu'elle ne soit pas là, à tel ou tel moment et autre. Parce que de toute façon c'est comme ça et si, si je commence à, à rentrer dans une démarche comme ça je vais, 'fin je vais très vite tomber en dépression et autre. Et c'est une forme de protection aussi.

L'expression émotionnelle est donnée de manière dichotomique, opposant la protection et la dépression. En outre, la mobilisation des dernières volontés de sa sœur pour parler de la nécessité de « continuer à avancer » inscrit l'autonomie et la protection émotionnelle dans une forme d'héritage symbolique. C'est également une manière de différencier sa situation de celle de ses parents, sans pour autant renier le lien particulier qui le rattache à elle. Cela étant, l'événement dramatique (la mort de sa sœur) est transformé en ressource pour la vie future à travers la

valorisation de l'indépendance. L'hypothèse d'un positionnement genré face à l'expression émotionnelle est renforcée par le discours très similaire que nous recueillons de la part de Rémi Anode, son frère aîné.

Rémi Anode (responsable d'exploitation, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Après, donc il y a eu toute la maladie, ensuite le décès. Ensuite donc les parents qui étaient complètement azimutés, qui étaient un peu shootés, ils prenaient des médocs, tout ça. Longue période, donc ça ça fait une longue période. Je me suis mis en sorte d'hibernation. Voilà. Donc. Une sorte de, de, de coquille lisse sur laquelle quoiqu'il arrive, que ce soit après négatif, si y avait des malheurs qui arrivaient ou autre, de toute façon ben c'était, c'était, pas que c'était pas grave, mais que c'est, ça glissait dessus. Ou sinon, même s'il y avait des joies fortes, ben j'étais pas non plus, je sortais pas non plus de ma coquille, je sautais pas de joie. Juste, je restais... contenu, réservé. Une sorte de, de carapace. Pour, pour je sais pas quoi.

Enquêtrice : Et ça, ça s'est arrêté... ça s'est arrêté cette...

Rémi Anode : Heu... Je pense que ça... J'ai appris doucement à faire avec et à vivre, et je crois que ça m'a aussi construit ma personnalité. Et, peut-être aussi des compétences de résistance, dans le travail. Résistance au stress, ou autre. Résistance aux situations de crises à résoudre.

Plusieurs points sont à relever dans ce discours. Tout d'abord, Rémi Anode mobilise des images très nettes de protection vis-à-vis des émotions (« hibernation », « coquille », « carapace »). L'image de l'hibernation notamment est extrêmement intéressante en ce qu'elle renvoie à l'idée d'une temporalité arrêtée que nous retrouvons dans d'autres discours (voir, dans ce chapitre, 4.2 *Une temporalité arrêtée*). Ces marqueurs de protection servent notamment à indiquer la distance émotionnelle par rapport aux parents « azimutés ». Les discours de Martin et de Rémi surprennent par cette différenciation nette qu'ils expriment entre la situation parentale et la situation des frères en deuil. Au-delà du statut familial, cette représentation des émotions est très clairement liée à une certaine conformité aux formes traditionnelles de la virilité (Dulac, 2004). L'hypothèse de la dimension genrée est confortée par le lien explicite fait entre la protection émotionnelle et l'acquisition de compétences valorisables sur le marché du travail (« des compétences de résistance, dans le travail. Résistance au stress, ou autre. Résistance aux situations de crises à résoudre »). Cette utilisation des compétences émotionnelles et personnelles dans le champ professionnel doit d'autant plus être remarquée que les deux frères mobilisent une représentation de la masculinité traditionnelle, autour de la figure du *male breadwinner*. La sphère professionnelle reste donc le champ essentiel de la réalisation de soi. Alors que pour les pères il s'agissait de réaffirmer une identité paternelle malmenée par le deuil, pour ces frères, il s'agit d'investir cette virilité, en ne se laissant pas contaminer par une expression des sentiments jugée de façon négative.

De plus, cette protection émotionnelle renvoie bien à une certaine représentation de l'autonomie, c'est-à-dire à une mise à distance des formes de soin qu'il serait possible de prodiguer aux parents ou aux autres membres de l'adelphie. Si nous allons voir par la suite que la plupart des sœurs en deuil développent des pratiques de parentalisation vis-à-vis à la fois des parents, mais aussi des autres frères et sœurs, tout ce qui relève du soin est mis à distance dans les discours de ces deux frères, et notamment dans le cas de Rémi Anode.

Enquêtrice : Quand vous étiez plus jeunes, vous vous entendiez bien aussi ? Plus petits ?

Rémi Anode : Heu... Ben plus petits on n'avait pas les mêmes âges hein, sept ans d'écart. Donc on n'avait pas les mêmes centres d'intérêt. Moi j'étais plus copains. Il s'est plus rapproché de ses copains que de moi. Mais on s'entendait bien. Après au moment du décès de Sophie, je pense que, moi il fallait déjà que je me gère moi. Donc j'ai pas... J'ai pas trop, si j'ai fait attention à lui, je lui ai montré de l'affection, mais pas tant que ça quoi. Donc, il s'est plus rapproché de copains. Ouais. Et puis moi j'ai aussi un bon cercle d'amis. Toujours. Qui sont d'ailleurs toujours présents. Donc... Mais oui on s'entendait bien. Voilà.

Le discours de Rémi met l'accent sur la gestion de soi (« il fallait déjà me gérer moi ») et non, comme nous le verrons, sur l'attention portée à Martin. On retrouve chez Martin comme chez Rémi une valorisation des relations amicales qui, dans ce contexte, viennent concurrencer l'investissement affectif au sein de la fratrie. Certaines sœurs expriment une mise entre parenthèses de leurs émotions pour mieux prendre en charge celles des parents, mais ce n'est pas le cas ici. Les émotions sont mises à distance, et cette protection émotionnelle dure dans le temps et est valorisée. Dans le cas de la famille Anode, la structure de la fratrie ne semble pas jouer dans le sens d'une responsabilisation et d'un soin accordé au petit frère. Le cas de cette famille est intéressant car il indique deux points : d'un côté, une socialisation des garçons portées vers l'autonomie (que l'on peut opposer à une socialisation au *care* constatée chez certaines sœurs), d'un autre côté, lorsque la sœur aînée disparaît, le cadet, non socialisé à la prise en charge affective des autres membres de l'adelphie, ne ressent pas d'injonctions à occuper cette place. Pourtant, dire que Rémi et Martin Anode valorisent leur autonomie émotionnelle ne signifie pas qu'ils délaisseront par la suite le « faire famille » : malgré une distance émotionnelle certaine avec leurs parents, ils restent vivre près de chez eux et se mettent rapidement en couple pour former, chacun, une nouvelle famille nucléaire. Le désinvestissement émotionnel de la famille d'origine va de pair, dans leur trajectoire, avec un investissement important dans leur couple et leur famille de procréation.

Une autre manière de concevoir de désinvestissement émotionnel est de regarder, en sus des dynamiques de genre, la position dans la trajectoire de vie. Ainsi, malgré une configuration adelphique et une appartenance sociale différente, Alan Giovanni nous offre un discours très proche de celui des frères de la famille Anode.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : Moi déjà j'en parle pas. Donc c'est compliqué. Donc non. Un petit peu au début. Après... Ma mère regarde beaucoup derrière. Moi je regarde 300 kilomètres devant. On n'a pas le même âge donc ça c'est... Moi j'évite de regarder derrière. Parce que si on commence à regarder derrière on s'en sort pas quoi. [...] Je supporte pas qu'on s'apitoie sur son sort moi. Le problème c'est que si tu restes dans ton coin... C'est la facilité. Tu restes dans ton coin. Tu te dis « Et nanani, nanana et si, et si et si... » Avec des si tu refais le monde quoi. Tu refais le monde, mais t'avance pas. T'avance pas, mais surtout les autres qui sont autour de toi ça les aide pas non plus. Donc toi t'es autour. Tu la vois là [*montre le canapé*], elle descend « Et si... » Au bout d'un moment ça te gonfle à toi. Ça te replonge à toi aussi dedans. Au bout d'un moment faut avancer aussi. Malheureusement il est plus là. Mais nous on est toujours là. Donc si toi t'arrêtes de vivre t'avance plus. Donc t'avance.

Ces éléments de refus des émotions sont très présents dans l'entretien réalisé avec Alan Giovanni : ils occupent la majeure partie de ses propos. Une des grandes lignes de ce discours est l'opposition entre sa posture, conçue comme projetée dans le futur, et celle de ses parents, et plus spécifiquement de sa mère (« on n'a pas le même âge »). On voit que, derrière l'âge, c'est bien la position dans la trajectoire de vie qui entre en jeu, comme de ce que nous notions déjà chez les frères Anode. Ces éléments sont loin de n'être que discursifs : la comparaison avec le discours de sa mère, Chantal Giovanni, nous montre qu'Alan est intervenu plusieurs fois pour l'exhorter à « se bouger ». L'expression n'est pas neutre et fait écho à la mobilisation presque omniprésente de verbe de mouvements (« t'avance ») dans ses propos. Ce champ lexical, également très présent chez les frères Anode, illustre sa volonté d'opposer une représentation dynamique de sa trajectoire par rapport à celle, statique, de ses parents, présumés coincés dans un éternel passé (nous verrons que la naissance du petit-fils remet en cause cette représentation). La comparaison entre la famille Anode et la famille Giovanni montre que cette mise à distance émotionnelle renvoie à des enjeux de genre plus qu'à des enjeux de statut adelpique (Alan était l'aîné de sa fratrie, Rémi était le cadet et Martin le benjamin de l'adelphie). On remarque ainsi une grande proximité lexicale et de représentation alors que, contrairement aux frères Anode, Alan rentrait dans la vingtaine au moment de la maladie de son frère. Il a joué, pendant toute la période de sa maladie, un rôle de soutien et de facilitateur matériel (en assurant les trajets à l'hôpital par exemple). Pourtant, dans son discours, on retrouve, à l'instar de ceux des frères Anode, une dévalorisation explicite de la sentimentalité maternelle. Cependant, cette dévalorisation comprend des éléments supplémentaires : son discours éclaire le fait que, si les émotions maternelles sont rejetées, c'est aussi parce qu'elles sont aptes à provoquer ses propres émotions, qu'il tente absolument de mettre à distance (« Ça te replonge à toi aussi dedans »). Cette donnée montre comment les interactions produisent un jeu émotionnel au sein de la famille. Les émotions circulent entre les relations et s'y

reconfigurent : la tristesse maternelle nourrit la tristesse fraternelle, et le rejet des émotions du frère enjoint la mère à cacher les siennes. Là encore, l'autonomie matérielle renforce l'autonomie émotionnelle, la décohabitation atténuant ces situations de co-construction émotionnelle. Paradoxalement, ce discours d'Alan Giovanni, par le net refus qu'il exprime, illustre très bien le travail émotionnel nécessaire pour ne pas être submergé par ses émotions (ne pas y penser, avancer, cadrer les émotions de son entourage).

Comme nous l'avons vu, cette nécessité de protection émotionnelle est fortement présente dans le discours des frères en deuil. L'accès aux émotions comme entrée dans l'intimité est mis à distance, jouant des normes de la virilité traditionnelle (Dulac, 2004), et ce dans tous les milieux sociaux de notre corpus d'entretiens.

Florian Lafeuille (étudiant en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : J'en parlais pas forcément. En fait j'essayais de pas avoir de coup de mou moi. Bon, facile à dire. Mais je me souviens que les moments les plus déprimants en fait, c'était de voir les autres qui allaient pas. [...] J'ai toujours, 'fin je pense en tout cas, avoir toujours réussi à gérer moi-même mes propres... 'fin formulé comme ça ça fait vachement « oui je n'ai besoin de personne ». Mais je garde pour moi, j'essaie de, de pas trop m'enfermer, mais de gérer moi-même les petits moments où justement de, de déprime un peu. Et puis de relancer, de relancer quand je suis au contact des autres. Mais c'est vrai que ce qui a été très dur c'est, c'est quand tout le monde s'est mis à pleurer quoi. Pfff... C'est pas évident. Du coup je, 'fin à la fois je fuyais un peu ces moments-là. De déprime collective. Et à la fois tu peux pas non plus te dire « bon ben je vous laisse dans votre merde ». Donc c'était pas toujours... Pas toujours le plus simple à gérer quoi. Mais... Non, en fait, je pense que dans mon tempérament je suis pas trop du style à aller d'instinct vers les autres quand ça va vraiment pas. J'essaie d'abord de, de faire un travail sur moi puis si vraiment ça marche pas ben je... [...] Ben un soir en rentrant chez moi je l'ai trouvée [sa sœur aînée, Marie] assise devant ma porte (*rires*) dans le couloir de la résidence [...] Et puis après je l'ai récupérée à la cuillère, je l'ai assise sur mon lit puis « mais si, mais si, ça va ». Mais moi j'ai jamais vraiment fait de coup comme ça. Puis 'fin... Ouais je sais pas. Après je dirais pas que j'ai pas eu des moments de déprime, mais ouais j'essaie de gérer ça avec moi quoi. Avant de... 'fin, après je sais pas si c'est la meilleure stratégie, mais je me dis que j'ai pas à imposer ça aux autres en fait. (*Rires*) Et que bon moi je reçois, je prends avec gentillesse, mais voilà. Donc... Après peut-être que sans le savoir j'accumule au fur et à mesure et qu'un jour ça explosera. J'essaie de, d'évacuer au fur et à mesure.

Cet extrait d'entretien de Florian Lafeuille illustre à la fois la manière dont les émotions circulent entre les membres de la famille, et la façon dont il tente de, lui, s'extraire de cette circulation émotionnelle. Les effets de contagion de la tristesse sont clairement exprimés (« les moments les plus déprimants en fait, c'était de voir les autres qui allaient pas »). Là encore, ces propos marquent le lien entre la prise de distance physique et émotionnelle : la seconde est la condition *sine qua non* de la première. Cette prise de distance émotionnelle s'accompagne d'une valorisation de

l'autonomie dans l'appréhension de ses émotions (« j'essaye de gérer ça avec moi quoi »). Pourtant, contrairement à ce que décrivait précédemment Alan Giovanni, Florian accepte de s'investir dans le soutien émotionnel de ses proches, et ce notamment vis-à-vis de sa sœur aînée. Cette partie de l'entretien permet de montrer ce que contient ce rôle de *supporter rather than griever*, notamment pour les frères en deuil. Il s'agit de soutenir sans exprimer soi-même d'émotion, en bloquant en amont les effets de contagion possible. Ce rôle de soutien semble ici obéir à des enjeux genrés plutôt qu'à une logique de statut au sein de l'adelphie : sa sœur aînée est celle qui vient chercher le soutien, et lui, le benjamin, offre ce rôle d'appui et d'écoute. S'il est difficile d'aborder la réalité de l'absence d'émotion de la part de ces frères, il est toutefois intéressant de noter que Florian insiste sur la valorisation du rôle de soutien qu'il occupe. Pourtant, les nombreuses hésitations de son discours montrent bien qu'il est, lui aussi, pris dans des injonctions divergentes. En effet, il exprime d'un côté une volonté de prise de distance émotionnelle, et de l'autre côté une réponse à une demande de soin (« tu peux pas non plus te dire “bon ben je vous laisse dans votre merde” ») qui relève, elle d'une actualisation d'un lien affectif socialement valorisé, que ce soit dans sa famille comme dans son groupe de pairs.

Ainsi nous constatons une similitude de pratiques et une similitude de discours chez les frères en deuil dans notre corpus d'entretiens. Ces mécanismes renvoient à des logiques d'appartenance sociale plus ou moins marquées : le rejet émotionnel est bien plus explicite chez Alan, dont l'appartenance sociale est plutôt de la frange fragile des petites classes moyennes, alors que Martin et Rémi Anode ou encore Florian Lafeuille, plus dotés en capital culturel, oscillent davantage entre protections de soi et reconnaissance des émotions liées au deuil. En outre, si la dimension genrée ne peut être totalement exclue de l'analyse de ces discours, force est de constater que les frères ne sont pas les seuls à valoriser et à pratiquer cette protection par la mise à distance des émotions, et notamment des émotions maternelles.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : On va jamais bien en fait. Malheureusement. On n'y pense pas. On n'y pense pas tout le temps. Ça me rend triste hein, que mes parents n'aillent pas bien. C'est vraiment quelque chose qui me rend triste. Moins, moins que ce que moi j'aïlle pas bien. Heu... Je pense que... Mon père, mon père le montre pas. Parce que c'est quelqu'un comme ça. C'est plutôt quelqu'un de « Bon ben on avance » et tout. Et heureusement qu'il est là, qu'il est là pour ma mère parce que je pense que ma mère aurait complètement déraillé sans lui. Mais ma mère par contre c'est quelqu'un qui a du mal à avancer. Complètement. Qui, qui reste beaucoup dans le passé. [...] 'Fin du coup ma mère était trop protectrice pour moi, parce que moi j'ai un esprit de liberté qui est un peu trop développé (*rires*). Du coup elle était trop protectrice pour moi et je le supportais pas. Je le supportais pas et... Je lui disais « Mais lâche-moi ! Je vais pas mourir demain ! » Elle était plutôt

dans la protection et mon père était plutôt dans la « Laisse-la faire. Elle est pas bête » quoi.
Voilà.

Si, dans ses propos, Alizée Dimopoulos ne produit pas aussi explicitement un désir de distanciation émotionnelle, nous retrouvons ici le champ lexical de la mise en mouvement (« on avance »), mais cette fois associé au discours paternel. Cette figure paternelle est fortement valorisée, à travers la mise en action et son rôle de soutien (« je pense que ma mère aurait complètement déraillé sans lui ») et l'opposition à la figure maternelle, marquée par l'inquiétude. Ce que montre cet exemple, c'est qu'on ne peut pas simplement opposer termes à termes un discours masculin et un discours féminin sur le deuil parental. Nous avons remarqué précédemment que certaines sœurs valorisaient particulièrement leur autonomie matérielle qui leur permettait de « fuir » les émotions parentales, et c'est le cas, sous des modalités encore plus marquées, chez les frères en deuil. Ce qu'il faut souligner cependant c'est que l'ensemble des discours recueillis émettent une volonté de distance, si ce n'est une dévalorisation des émotions maternelles. L'autonomie émotionnelle recherchée est surtout une autonomie par rapport aux mères.

Néanmoins, cette autonomie n'est pas la seule caractéristique des relations entre parents et frères et sœurs en deuil. Un autre point commun que nous retrouvons est la forte propension à prendre soin de ses parents en deuil. La relation entre enfants et parents est donc marquée par une quête d'autonomie, plutôt cohérente avec l'adolescence et la position dans la trajectoire de vie, et une parentalisation qui, elle, contraste avec les trajectoires habituelles des adolescent·e·s et jeunes adultes. Loin de s'opposer, ces deux dynamiques apparaissent davantage comme corollaires l'une de l'autre.

3.3 Les formes de parentalisation des frères et sœurs en deuil

Le mouvement d'autonomie valorisé par les frères et sœur en deuil s'accompagne paradoxalement d'une forme de soin accentuée et redoublée qui peut être définie comme de la parentalisation. Celle-ci se définit comme le fait de subir et d'accepter l'injonction (souvent implicite) à prendre soin de ses parents ou de ses frères et sœurs, ou des deux en même temps. Cette parentalisation peut prendre des formes différentes en fonction de la place dans l'adelphie ou du genre. Les réactions des frères et sœurs confronté·e·s à la maladie (Scibilia, 2020) et au deuil sont similaires de ce point de vue : que ce soit sur notre terrain ou dans les travaux sur les familles avec enfant malade, le constat est fait d'une responsabilisation et d'une implication dans les tâches relevant du travail parental de la part des frères et des sœurs. Dans son travail sur les relations fraternelles à l'adolescence, Eric Widmer revient sur ce mécanisme de parentalisation.

En analyse systémique, on dit qu'un enfant est parentifié quand la relation qu'il entretient avec l'un de ses parents, ou les deux, est inversée : il joue des rôles qui sont du ressort des parents, dans sa relation avec eux. Dans le cas de la relation fraternelle, cette notion soit se comprendre autrement : l'individu est parentifié s'il joue pour son germain certains rôles qui sont généralement dévolus aux parents. (Widmer, 1999, p. 189-190)

Dans nos entretiens, nous retrouvons ce processus de parentalisation dans l'assignation, implicite ou explicite, des tâches d'ordre parental qui reviennent aux frères et sœurs en deuil. Ces tâches peuvent porter sur des activités de soin à destination des parents ou des autres frères et sœurs, notamment lorsque l'adelphie est composée de frères et sœurs plus jeunes. Pour autant, cette parentalisation ne définit pas un nouveau statut : les attendus normatifs sur les adelphe sont incertains et les frères et sœurs en deuil jouent de cette incertitude pour accepter certaines tâches et en éviter d'autres. De plus, ces activités recouvrent des formes de soin différentes : cela peut passer par du soin physique, mais également par du *care* et du soin affectif. La parentalisation qui se met en place se fait bien souvent au détriment de la volonté parentale, à l'instar de ce qui est observé dans les familles avec un·e enfant en situation de handicap (Griot et al., 2010).

Les parents repèrent également des comportements qu'ils identifient comme étant en lien avec le handicap du frère ou de la sœur. C'est le cas de l'attitude de repli, d'effacement : « Elle a été très effacée pendant plusieurs années » ou encore de l'adoption par les frères et sœurs d'un rôle parentifié : « Elle joue le rôle de la petite maman ». (Griot et al., 2010, p. 175)

La similitude de réaction des frères et sœurs entre les situations de handicap et les situations de deuil est saisissante : dans notre corpus d'entretiens également nous observons à la fois des formes d'effacement et de parentalisation. Nous sommes même incitée à aller plus loin : l'effacement pourrait être analysé comme une composante de la parentalisation, comme une façon de prendre soin des parents en deuil afin de ne pas rajouter aux contraintes quotidiennes. Nous observons ainsi une triple parentalisation : des parents, des autres membres de l'adelphie, mais également une parentalisation des frères et sœurs défunt·e·s, avant et après leur décès. Cette dernière forme se manifeste notamment dans les situations de maladies longues, telles que le cancer ou le mal-être psychique chronique. Dans ces configurations, le décès prend place dans une organisation familiale tournée vers l'adelphe en demande de soin, ce qui, là encore, rapproche ces situations de celles des familles d'enfants handicapé·e·s.

Par culpabilité, par retournement de l'agressivité en son contraire et parce qu'ils vont comme cela pouvoir soutenir leurs parents, les frères et sœurs vont souvent se positionner non pas comme alter ego, mais comme parents de l'enfant handicapé : c'est le phénomène de parentalisation décrit par Ivan Boszormenyi-Nagy (1973), où la relation horizontale habituellement instaurée entre frères et sœurs se transforme en relation verticale dans laquelle les frères et sœurs prennent soin de l'enfant handicapé, s'en préoccupent, transforment leurs jeux pour ne pas le mettre en difficulté, répriment leur agressivité pour ne pas décevoir les

parents et alourdir encore le poids de l'épreuve qu'ils ont à traverser, ne se mettent pas trop en avant. [...] Pour ne pas accentuer davantage les limites de l'enfant déjà fragilisé par son handicap. Ainsi les frères et sœurs parentalisés vont-ils devenir des enfants sages, sans histoire, qui ne font pas parler d'eux et grandissent tout seuls. Ils se montrent gentils et attentionnés vis-à-vis de l'enfant handicapé, qu'ils vont s'attacher à aider et soutenir au mieux. (Dayan, 2017, p. 44-45)

Cette idée de « grandir tout seul·e » est déjà présente dans la valorisation de l'autonomie montrée précédemment. Il s'agit à présent d'analyser les formes de parentalisation que mettent en œuvre les sœurs et frères en deuil, vis-à-vis des autres adelphe·s tout d'abord, puis de leurs parents, et enfin dans les relations avec le frère ou la sœur défunt·e.

3.3.1 Envers les frères et sœurs

Prendre soin de ses frères et sœurs et mettre en place une relation de type parentale présuppose une configuration particulière de l'adelphie, avec une sœur ou un frère aîné·e ou cadet·te ayant une différence d'âge importante avec le ou la benjamin·e. Dans les entretiens réalisés, seules trois familles ont cette configuration : la famille Anode, la famille Fauré (représentée par la sœur cadette, Myriam) et la famille Jean (représentée par la sœur aînée, Amélie). En s'inscrivant dans un rôle parental, les sœurs et frères concerné·e·s remettent en cause le caractère « horizontal, symétrique, et théoriquement égalitaire des liens fraternels » (Dayan, 2017, p. 41).

Concernant la famille Anode, nous avons déjà vu précédemment que Rémi Anode, le cadet de sa fratrie, valorise une autonomie individuelle n'allant pas de pair avec un soin particulier accordé à Martin, le benjamin, et ce malgré leurs sept ans d'écart d'âge (« Après au moment du décès de Sophie, je pense que, moi il fallait déjà que je me gère moi. Donc j'ai pas... J'ai pas trop, si j'ai fait attention à lui, je lui ai montré de l'affection, mais pas tant que ça quoi »). Deux éléments peuvent expliquer cette distanciation de Rémi Anode par rapport au rôle parental qu'endossent certaines sœurs. Le premier élément relève de la dimension genrée, les activités de soin étant plutôt une constituante de la socialisation primaire féminine (Gianini Belotti, 1981). Le second élément renvoie à la position dans la famille, Rémi étant le cadet de l'adelphie, on peut faire l'hypothèse que les activités de soin étaient surtout assurées par sa sœur aînée défunte. Toujours est-il que la rareté de cette configuration (décès de la sœur aînée et adelphie uniquement constituée de garçons) rend difficiles les conclusions sur la primauté d'un facteur explicatif par rapport à un autre. En revanche, il est possible d'observer que, dans les autres configurations familiales où l'on retrouve une certaine différence d'âge entre les frères et sœurs encore en vie, les frères et sœurs (en l'occurrence, les sœurs) plus âgé·e·s exercent bien un rôle de protection et de soin vis-à-vis du frère ou de la sœur plus jeune.

L'attention et le soin apportés aux membres plus jeunes de l'adelphie font écho certes à des éléments de la socialisation féminine, mais également à un resserrement de l'adelphie sur elle-même, accentuant ainsi une certaine distance entre le groupe parental et le groupe des frères et sœurs. C'est en tout cas ce qu'exprime Myriam Fauré.

Myriam Fauré (étudiante en sociologie, sœur décédée à 18 ans d'un suicide) : Mais je me suis beaucoup plus concentrée sur mon petit frère. Dans le sens où je le portais et je lui disais « Je te jure je te ferai jamais ça. Je serai toujours là pour toi. T'auras jamais à vivre tout ça. » Vraiment je voulais supprimer cette partie de ma vie et maintenant c'est une nouvelle qui commence. Et que ce soit une meilleure pour moi, mais surtout pour mon frère. Que lui il ait pas tout ça. Qu'il ait pas tous ces souvenirs et... Essayer d'être une enfant normale. D'avoir une enfance un peu.

Les propos de Myriam rendent compte d'une idée de protection vis-à-vis de son petit frère, de neuf ans son benjamin, mais cette protection est spécifiquement orientée contre les événements qu'elle a pu vivre dans le contexte de la dépression de sa sœur. En effet, pendant environ deux ans, sa sœur a été hospitalisée à répétition, notamment du fait de ses envies suicidaires. Aussi, Myriam exprime-t-elle sa volonté d'avancer, mais en marquant une rupture bien plus nette que ce que nous avons pu voir précédemment (« C'est une nouvelle [vie] qui commence »). De plus, ce qui est exprimé ici, c'est la volonté de revivre son enfance à travers le regard de son frère. L'exemple de Myriam Fauré permet d'appréhender différemment ces dynamiques familiales qui s'inscrivent dans le temps long : la parentalisation des frères et sœurs n'apparaît pas uniquement dans les contextes de maladies longues, mais d'autres situations, telles que les dépressions, peuvent générer ces mêmes mécanismes de mise en retrait et de positionnement dans le soin de la part des adelphe.

Nous avons vu que l'appartenance genrée intervenait dans la propension des frères et sœurs à prendre soin des autres membres de l'adelphie, mais le statut familial entre également en ligne de compte. Ainsi Amélie Jean lie-t-elle fortement ce discours d'attention vis-à-vis de sa plus jeune sœur avec sa posture d'aînée. Cet investissement symbolique dans son statut d'aînée est visible notamment dans la valorisation de ses liens d'amitié avec des membres de sa famille plus âgés. Elle se définit comme l'aînée de l'ensemble des cousins (« de la cousinade »). Cette identification au statut d'aînée s'accompagne d'une très forte responsabilisation, vis-à-vis de sa plus jeune sœur, mais également, comme nous le verrons plus tard, de ses parents.

Amélie Jean (étudiante en médiation culturelle, frère de 12 ans décédé des suites d'une erreur médicale) : Donc je sais pas dans quelle mesure une enfant de 8 ans peut vraiment comprendre ce qui se passe, dans ce genre d'événements. Mais... je crois qu'elle a été assez bien protégée... [...] Voilà. Mais... ma petite sœur j'essaye de, j'ai toujours, dans une attitude de protection avec elle. Donc j'essaye d'éviter au maximum de lui parler. De mon trouble. [...] Moi j'ai un pris aussi des responsabilités parce que j'étais l'aînée. Donc j'ai un peu pris ma, ma sœur sous le

bras, et hop. [...] En fait, en fait quand mon petit frère est mort je crois que je, que je l'ai vue [*sa petite sœur*]. Je me suis dit « mais qu'est-ce que je vais faire de ce machin ? ». Comme si je la voyais pas, avant. Et du coup, du coup je l'ai pris par la main et j'ai dit « bon maintenant, maintenant on est toutes les deux, tu viens ». Et, et du coup non je l'ai pas prise sous le bras, mais... Oui elle était plus petite donc nécessairement j'étais un peu responsable.

Les propos d'Amélie Jean rendent explicite la hiérarchie qu'elle introduit entre elle et sa petite sœur : en ne lui communiquant pas ses émotions (« j'essaye d'éviter au maximum de lui parler. De mon trouble ») et en insistant sur l'idée d'une protection, elle se place volontairement du côté des adultes. Aussi Amélie insiste-t-elle davantage sur le lien qui la relie à son père, avec qui elle développe, dans le contexte du deuil, une relation plus égalitaire.

Enquêtrice : D'accord. Oui tout à l'heure tu disais que tu parlais à ton père parce que justement il était dans une position d'aîné, et toi aussi. Mais du coup, je, à la fois je pense que je vois et je suis pas sûre de voir en fait.

Amélie Jean : Parce que, en fait je peux lui parler de la peine qui est la mienne, qui le renvoie à la sienne, mais qui n'est pas placée au même endroit. Mais... dont il peut avoir une... Parce qu'il y a aussi un sentiment de responsabilité quand tu es l'aîné d'une fratrie. Et un sentiment d'un parent, le sentiment d'un parent, le sentiment de responsabilité d'un parent quand même, vis-à-vis de ses enfants, peut être rapproché du sentiment de responsabilité vis-à-vis de sa fratrie. Ou alors peut-être que je mélange un peu... la, la peine de mes parents et la mienne. Mais voilà, ça s'est passé, on a été tellement proche que c'est possible.

La proximité entre le sentiment de responsabilité et le statut est explicitée clairement. Amélie rapproche le sentiment de responsabilité parentale de celui de la responsabilité de l'aînée, montrant par là à quel point les deux statuts sont, pour elle, équivalents. Elle rend visible l'implicite de cette responsabilité, à savoir le devoir de protection. En mettant dans une relation d'équivalence sa peine et ses responsabilités statutaires avec celles de ses parents, Amélie s'inscrit dans un devoir de protection qui est double : par rapport à sa petite sœur tout d'abord, mais également par rapport à son frère défunt. La mort de son frère la confronte à son sentiment de responsabilité et à la culpabilité que cela entraîne. Là encore, il faut noter la manière donc cette culpabilité est le produit de relations et d'interdépendances particulières entre elle et ses parents. En se positionnant comme aînée et du côté des adultes (rappelons que son frère décède quand elle a 14 ans), Amélie participe à la circulation de la culpabilité au sein de la famille, elle y prend part. Cet exemple permet de voir la manière dont les dynamiques statutaires vont de pair avec une circulation des émotions au sein de la famille, la manière dont l'incarnation des statuts familiaux forme une configuration émotionnelle spécifique en fonction des familles. Cependant, il faut noter qu'Amélie Jean est la seule, parmi les frères et sœurs que nous avons enquêtés, qui investisse aussi explicitement sa

position d'aînée. Cette position la place ainsi *en marge* de l'adelphie, l'associant davantage à un rôle parental qu'à un rôle de sœur.

Avant d'analyser la manière dont l'incorporation de ce rôle parental intervient dans la relation avec les parents, il nous faut nous attarder sur cette dynamique de soin et de responsabilisation vis-à-vis des frères et sœurs vivant·e·s, mais également vis-à-vis des défunt·e·s. Amélie Jean l'exprime dans son sentiment de culpabilité, mais cette protection peut également s'incarner dans des pratiques très concrètes, se déroulant après le décès.

La trajectoire de la sœur d'Emmy Lubrano peut être comparée à celle de Myriam Fauré : les deux sont dans des dynamiques suicidaires, avec une mobilisation forte des parents et des frères et sœurs pour les protéger de leurs comportements autodestructeurs. Ainsi, bien qu'elle soit sa cadette, Emmy va rapidement accomplir des activités de soutien et de soin à destination de sa sœur aînée.

Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 18 ans décédée d'une overdose) : Elle était très coquette. Mais hippie toxicomane coquette. Donc ça impliquait qu'elle se faisait des nattes, des dreads entourées de laine. Et c'est moi qui lui faisais. Parce que c'était une putain de princesse. Elle s'habillait de manière complètement improbable. Elle trouvait ses pantalons, elle me demandait de les recoudre. [*Rires*] J'étais un peu la petite Cendrillon...

Cette image de Cendrillon, mobilisée sur le registre de l'humour, manifeste le soin matériel qu'Emmy exerçait pour sa sœur. Celui-ci s'accompagnait de soin psychique, de discussion, mais aussi de formes de *care* plus associées aux tâches parentales : ainsi il n'était pas rare qu'elle l'accompagne se coucher pour l'aider à s'endormir. Ces moments de soin de la cadette à destination de l'aînée ont cristallisé une disposition à la prise en charge physique qui va trouver une actualisation lors de l'exposition du corps de sa sœur avant l'enterrement.

Emmy Lubrano : Et c'est moi qui m'occupais de ses cheveux. Et ensuite on est allée la voir [*au crématorium*]. Et elle avait les cheveux attachés n'importe comment. Elle avait une espèce de queue de cheval haute, ça n'allait pas du tout. Dès qu'on l'a vue ma mère a éclaté en sanglots. Et moi je me suis précipitée pour aller la recoiffer. C'était une princesse [*elle pleure*]. Et elle avait une jupe qu'elle m'avait demandé de recoudre. Donc je l'avais recousue pour qu'elle puisse la reporter. [...] Donc moi après, j'y allais et je la recoiffais. Et j'ai aménagé tout le truc autour.

Ce soin précis apporté au corps de sa sœur peut surprendre dans le contexte de l'exposition avant l'inhumation, mais il s'inscrit dans la continuité des soins corporels qu'elle lui prodiguait de son vivant. Cet épisode des cheveux est raconté sur la base de la même justification que précédemment : « c'était une princesse ». L'action d'Emmy peut ainsi être lue comme une manière de créer de la continuité entre sa relation avec sa sœur de son vivant et après sa mort. Ce coiffage post-mortem renvoie à la mise en activité de soi déjà analysée dans le contexte parental, mais ici, à la différence

des parents, cette pratique prend place dans l'instant. La mise en activité de soi en direction des frères et sœurs décédés est importante, mais ne tend pas à prendre place dans la même forme de quotidienneté.

La première forme de parentalisation que nous observons de la part des adelphe en deuil concerne le soin, émotionnel et matériel, adressé aux frères et sœurs. Cette parentalisation est effective notamment dans lorsqu'un·e adelphe plus jeune est présent·e. Ce mécanisme permet aux frères et sœurs en deuil d'endosser un rôle et ainsi de se rendre actif·ve dans la configuration émotionnelle familiale. De fait, à plusieurs égards, la parentalisation que les frères et sœurs exercent à destination des autres membres de l'adelphie peut être considérée comme une forme de *travail émotionnel de deuil* : il s'agit de prendre en charge ses émotions et celles des frères et sœurs plus jeunes et ce afin de ne pas accroître l'inquiétude et la souffrance parentale. Cette forme de parentalisation s'inscrit donc plus largement dans une relation de soin inversée vis-à-vis des parents.

3.3.2 Envers les parents

La parentalisation est un mécanisme qui concerne *in fine* la relation que les enfants endeuillés entretiennent avec leurs parents. Si les similitudes avec les travaux portant sur le handicap sont importantes (Griot et al., 2010), il aurait été possible de faire l'hypothèse que les situations de maladies longues, telles que les cancers, entraînaient particulièrement cette situation de parentalisation. Cependant, nous observons des situations de parentalisation des enfants vers les parents dans toutes les configurations familiales et de deuil. Dans tous les cas, cette parentalisation est une bien une reconfiguration des relations familiales car elle conduit à un brouillage normatif, voire à un renversement des rôles familiaux.

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) :
Ben moi, je suis partie par trop loin de chez moi parce que j'étais très renfermée, j'ai très peu pleuré, je pense. C'était beaucoup ma mère et mon père. Du coup, moi quand je rentrais, j'étais là pour les consoler, tu vois, je m'étais donné un peu ce rôle alors que j'étais un peu une gamine. Mais je m'étais donné un peu ce rôle : tu pleures pas, tu consoles.

Les propos de Julia Bargemon illustrent parfaitement son acceptation du rôle de *supporter rather than griever* (Marshall, 2013). La forme de soin qu'elle exerce à destination de ses parents est surtout émotionnelle, mais elle a des conséquences pratiques : ne pas partir trop loin faire ses études pour pouvoir rentrer fréquemment, contrôler ses émotions pour laisser celles des parents être premières. Ce schéma se retrouve fréquemment dans les entretiens recueillis : les frères et sœurs en deuil manifestent une attention particulière aux émotions parentales. Lorsque ce schéma s'installe dans le temps long, alors c'est toute la relation entre parent et enfant qui est modifiée. La

parentalisation, *a minima* émotionnelle, des enfants envers les parents est donc le corollaire de la primauté du deuil parental précédemment analysé.

Amélie Jean (étudiante en médiation culturelle, frère de 12 ans décédé des suites d'une erreur médicale) : Continuer à vivre a été compliqué. Donc retourner au lycée faisait partie de... ben continuer à vivre. Donc effectivement ça a pu représenter une difficulté. Mais après j'ai fait un choix. J'ai fait le choix de continuer à vivre. Et là ça a été beaucoup plus simple. [...] Il y a eu un certain temps pendant lequel j'étais pas sûre de ce choix. [...] Ben... Je dirais que j'ai attendu de voir si mes parents faisaient ce choix-là. Avant de le faire moi-même.

Le discours d'Amélie illustre ce renversement normatif et la priorité donnée aux émotions parentales : avant de décider de « continuer à vivre », c'est-à-dire de s'impliquer dans la société et notamment dans la sphère scolaire, Amélie a attendu ses parents. Ce renversement des rôles apparaît également dans l'incapacité d'Amélie à manifester de la colère face à ses parents. Comme pour sa sœur plus jeune, il s'agit de les protéger, de ne pas les accabler ou de rajouter à leur peine.

Enquêtrice : Et contre tes parents c'était... T'as déjà été en colère contre tes parents ?

Amélie Jean : Ça a été difficile d'être en colère contre mes parents à un moment parce que je les ai vus tellement vulnérables que... Mais c'est revenu, c'est revenu. Oui. Ça a été possible.

L'attente exprimée renvoie à la non-primauté de ses émotions face à celles de ses parents. Ici la mise en avant de la vulnérabilité parentale et la protection qu'elle induit sont particulièrement intéressantes. Cette protection doit être contextualisée dans la relation qu'Amélie entretient avec ses parents. Si le principe de hiérarchie existe encore clairement entre elle et sa sœur, comme nous l'avons vu précédemment, il se trouve aboli entre Amélie et ses parents. En ce sens, les rôles sont partiellement inversés. De plus, si la socialisation primaire féminine construit des dispositions au *care*, à la prise en charge, il semble que le deuil, associé à la vulnérabilité parentale qui en découle, crée un contexte d'actualisation de cette disposition.

Amélie Jean : Et j'imagine que oui, nécessairement ça a renforcé les liens. Et je les ai vus dans une vulnérabilité, que d'ordinaire on ne voit pas chez ses parents, à cet âge-là. Et du coup ça crée des liens. Ça... Moi j'ai un peu le sentiment que ça a favorisé une rencontre. C'est pas que je connaissais pas mes parents. Je les ai rencontrés, aussi à cette période-là, sans le filtre du rôle... social de chacun. C'était tellement intense et chargé sur un plan affectif et émotionnel et on était tous complètement désorientés. Du coup on s'est vraiment vu. C'est une grande, c'est une grande richesse. [...] Et du coup le, les rôles, quand ils revenaient, étaient vraiment des rôles et y avait comme un jeu en fait.

La parentalisation relatée par Amélie Jean montre que ce mécanisme obéit également à des dynamiques de maintien de lien. La forme du lien est transformée, mais n'en est pas moins renforcée. Le contexte du deuil génère ainsi un brouillage des relations entre parents et enfant et, en fonction des familles, des relations plus égalitaires peuvent apparaître. À l'évidence, cette

recherche de relations plus égalitaires avec l'entrée dans l'adolescence existe dans d'autres contextes (Widmer et Lüscher, 2011). Toutefois, le deuil et la vulnérabilité parentale qu'il occasionne offrent une possibilité pour que les normes familiales soient modifiées en ce sens. Ainsi née la possibilité d'une égalité statutaire dans le deuil, exprimée ici à travers l'idée d'une « rencontre ». Amélie développe l'idée de *rôle* entendue ici dans sa dimension goffmanienne : il y a un rôle parce qu'on joue le jeu, ici le jeu de la hiérarchie au sein de la famille. Dans la représentation d'Amélie, tout se passe comme si le deuil avait rendu cette hiérarchie obsolète. Elle semble être devenue, en termes symboliques, l'égale de ses parents. Cette égalité est cependant rendue possible, à la fois par la présence de sa petite sœur, qui par sa position tierce maintient l'existence d'une hiérarchie (Amélie peut devenir l'égale de ses parents sans que la hiérarchie familiale soit complètement abolie), et par sa position d'aînée qui la rapproche des rôles parentaux.

Si chez Amélie la hiérarchie a été maintenue, cela est moins le cas chez Clémence Laval, qui a participé à une prise en charge, au moins émotionnelle, de sa mère. Dans cette famille, l'absence de frères ou sœurs plus jeunes a rendu possible une inversion des rôles perçue comme totale.

Clémence Laval (étudiante en psychologie, frère de 14 ans décédé d'un cancer) : Moi parfois ma mère, j'sais que j'ai eu une réaction qui était très dans le délire de « j'mets ma souffrance de côté », tu vois. Genre, j'exprime pas tout, j'garde de côté et comme ça j'suis là pour ma mère tu vois, pour la soutenir. Et au final je pense que c'est un truc que j'ai fait toute mon enfance tu vois. À partir du moment où ma mère m'a dit, tu vois dans ce, en bas quand elle essayait de se cacher, et que j'ai vu qu'elle pleurait et qu'elle m'a dit « ben y a plus de traitement¹⁰⁰ », tu vois, 'fin « il reste plus qu'un seul traitement »... Ben à partir de là j'ai essayé de pas pleurer, je l'ai pris dans mes bras, j'ai essayé de la consoler tu vois. [...] Et... du coup j'ai été vachement là pour ma mère, pour essayer de la consoler.

Là encore, comme dans les discours précédents, nous retrouvons une omniprésence du verbe « consoler ». Ceci illustre à quel point les adelphe, et surtout les sœurs en deuil, se placent comme *supporter rather than grieve* : leurs émotions sont mises de côté et la primauté est donnée au soin émotionnel à apporter aux parents. Cet épisode relaté par Clémence montre nettement la tension dans les rôles sociaux créée par la maladie. À l'instar des autres frères et sœurs d'enfants malades, il revient à Clémence de se prendre en charge elle-même, mais également de prendre soin de sa mère et de son chagrin. Cette forme de soin nécessite la réalisation d'un travail émotionnel, tourné quasi exclusivement vers le parent en deuil, à travers la mise à distance de ses propres émotions et de leur invisibilisation dans le cadre familial. Cette forme de soin participe à un certain

¹⁰⁰ Clémence fait ici allusion à un épisode qu'elle m'a raconté précédemment, durant lequel elle a surpris sa mère en train de pleurer parce que les traitements du cancer de son fils échouaient.

renversement de la hiérarchie entre parents et enfants. En tout cas, c'est ainsi que la situation est lue par Clémence.

Clémence Laval : C'est que, au final, moi mon cas c'est apparemment un truc qui est super répandu, c'est que du coup les enfants prennent le rôle des deux parents. Moi j'ai clairement j'ai pris le rôle de mère avec ma mère dans plein de situations. 'Fin y a eu plein de fois où ma mère j'étais là à l'apaiser, à la prendre dans mes bras et tout. Et mon deuil je l'ai vraiment commencé à 15 ans tu vois. À 15 ans je me suis pris une énorme claque. Quand ma mère a commencé [*à être dans l'association d'aide aux parents en deuil*] et qu'elle allait très bien, moi c'était... PAM ! Tu vois c'était le moment où paf ! J'allais mal tu vois. Et tout le monde allait bien autour de moi tu vois. [...] Et là t'es en mode « bordel de merde », genre, je me suis occupée de tout le monde, mais personne s'occupe de moi tu vois.

Ce ressenti d'inversion des rôles à travers la parentalisation est exprimé clairement (« les enfants prennent le rôle des deux parents »). Ce renversement est moins produit à travers une prise en charge du matériel que de l'affectif. Il est intéressant de noter le lien qu'elle fait entre l'expression de ses propres émotions et le retour à la vie sociale de ses parents. Ici encore, la situation permet de rendre compte de la manière dont les émotions se déterminent les unes les autres dans le cadre familial : Clémence s'autorise à exprimer son chagrin (« J'allais mal ») qu'une fois que sa mère « va bien » et est prise en charge, même partiellement, par l'association de parents en deuil. Le fonctionnement de la famille sous la forme d'une configuration émotionnelle trouve une effectivité dans la manifestation de la primauté du deuil parental. L'exemple de la famille Laval montre que cette primauté doit moins être pensée en termes hiérarchiques (Robson et Walter, 2012) qu'en termes temporels : la tristesse parentale est première, non parce qu'elle est plus importante, mais parce qu'elle arrive dans un premier temps, les frères et sœurs en deuil ne s'autorisant à la ressentir qu'une fois que les émotions de leurs parents ont été prises en charge. Cette temporalité différenciée est aussi ce qui entraîne une inversion des rôles, même temporaire, au sein de la famille.

Myriam Fauré (étudiante en sciences sociales, sœur de 18 ans décédée d'un suicide) : Et elle avait aussi un suivi psychologique énorme de la part... De tout le système en fait. Parce qu'à partir du moment où on enclenche sur une tentative de suicide y a ben le juge des enfants qui s'en mêle, les psychologues, etc. Donc forcément tout le monde était suivi à la maison. Et à partir de là c'est vrai que c'était plus... C'était moins ma sœur. C'était plus quelqu'un qui avait besoin d'aide et... Et moi il fallait que je reste normale pour que mes parents puissent s'occuper de ça. Et du coup ça a un peu changé le... Je me... On va dire que ça a plus rapproché mon frère et moi dans le sens que nous deux on doit survivre pendant qu'il se passe ça, plutôt que elle avec nous. On va dire. Voilà. [*Rires*]

L'entretien de Myriam explicite à quel point la modification des rôles (« c'était moins ma sœur ») et la relation de soin envers sa sœur masquent en fait une pratique de soin et d'attention à destination des parents : « il fallait que je reste normale pour que mes parents puissent s'occuper de

ça ». L'injonction à la normalité n'est pas anodine ici : elle fait écho à la situation de sa sœur, très prise en charge par l'institution médicale et, ce faisant, subissant en plein la pathologisation. Prendre position comme enfant qui *prend soin*, c'est aussi cultiver et affirmer une différence par rapport à sa sœur qui, elle, ne peut exercer son rôle d'aînée. Aussi s'instaure, entre Myriam et ses parents, une relation en miroir entre le soin qu'ils portent à sa sœur, Anouk, et le soin que Myriam leur adresse.

Myriam Fauré : La première année quand je voyais ma mère pleurer, c'était plus, on en parlait plus dans le sens où ma Maman a... A énormément... Pour elle c'était sa faute si sa fille n'était plus là. Parce qu'elle n'avait pas su la protéger des hommes. Elle n'avait pas su la protéger... Elle avait peut-être mal fait des choses. Le fait qu'elle avait des problèmes psychologiques elle l'avait peut-être pas vu à temps. Après je pense que c'est comme toute maman. Quand ton enfant il part tu te dis toujours que tu aurais pu éviter ça. [...] Et moi j'aurais tellement voulu lui dire que c'était pas sa faute [*larmes dans la voix*]. Parce que je sais que ce n'est pas sa faute.

Là encore, la similitude de discours entre les sœurs de notre corpus d'entretien est remarquable : le discours de Myriam rend très clair le parallèle entre le devoir de protection (considéré comme manqué) de sa mère envers sa sœur et sa propre volonté de prendre soin de sa mère (« J'aurais tellement voulu lui dire que c'était pas sa faute »). Cependant, le pendant de cette protection parentale est sa propre invisibilisation.

Myriam Fauré : Mais je pense qu'ils avaient tellement à penser sur comment la gérer. Et comment faire en sorte que, rien qu'elle aille à l'école. Qu'elle fasse pas de bêtise. Qu'elle se drogue pas. Des choses comme ça. On va dire ça c'était un peu... Comment dire... Je pense que j'étais un peu... Pas assez importante... Pas... Je sais pas.

L'entretien de Myriam exprime, de manière décalée, la mise en retrait déjà sensible dans l'entretien de Clémence. Il est même possible ici de parler d'une forme d'invisibilisation (« je pense que j'étais un peu... pas assez importante »), à l'instar de ce que Muriel Scibilia observe sur les frères et sœurs d'enfants lourdement malades (Scibilia, 2020). Cette situation met en lumière une autre manière dont les frères et sœurs en deuil prennent soin de parents : se mettre de côté, ne pas prendre de place, ne pas être une charge supplémentaire. Pourtant, les nombreuses hésitations de Myriam illustrent un certain malaise. Ce dernier vient de l'écart qu'elle observe entre sa situation familiale et la norme adelphique qui suppose le « caractère horizontal, symétrique, et théoriquement égalitaire, des liens fraternels » (Dayan, 2017, p. 41). La situation de détresse émotionnelle de sa sœur, tout comme les situations de handicap et de maladie longue, vient rebattre les cartes et remettre en cause la norme égalitaire au sein de l'adelphie. À l'image des parents, les frères et sœurs en deuil circulent dans une incertitude normative, entre des normes adelphiques (être un·e enfant comme les autres) et des normes parentales (être dans une posture de soin).

Les exemples développés précédemment illustrent une prise en charge émotionnelle des parents et une actualisation de la disposition au soin chez les sœurs, et notamment chez les sœurs aînées (ou se retrouvant en position d'aînée après le décès). Néanmoins, cela reviendrait à simplifier le propos que de dire que seules les filles prennent en charge le soin aux parents dans les contextes de deuil. Les garçons certes mettent l'accent sur leur autonomie matérielle et une certaine forme de protection émotionnelle, jouant ainsi des normes de genre bien connues. Pourtant, les frères aussi mettent en place une forme de parentalisation. Celle-ci est toutefois davantage exprimée, dans les discours recueillis, à travers un soin matériel et pratique. C'est surtout le cas de la part des fils aînés. Nous avons déjà souligné qu'Alan Giovanni avait été présent et aidant lors de la maladie de son frère, effectuant les trajets entre le domicile familial et l'hôpital, prenant des jours de congé lorsque nécessaire. Cette participation aux soins domestiques continue après le décès, notamment en soutenant les parents dans les tâches administratives qu'ils doivent affronter.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : Après sur le décès ça a été la merde. Sur le coup... Complicé. Pour moi. De me retrouver dans une situation qui est un peu galère à gérer. Tu as les parents qui... Ben... Ils venaient de perdre un gosse donc déconnectés complet. Et ben faut quand même gérer le truc quoi. Donc tu te retrouves à faire pas mal de merdes. Donc prévenir les gens, les collègues. Et tout le bordel quoi. Message groupé sur Facebook. Après... Ce qui a été long c'était tous les papiers pour... Carole [*une amie de sa mère*] m'avait aidé. Tous les papiers pour l'enterrement. Tout ça. Pour la maison funéraire. Eux ils en pouvaient plus donc tu arrivais là-bas... En plus ça prenait du temps, les papiers pour Marseille, ici. Galère à gérer. Donc ouais ça a été...

Enquêtrice : C'est toi qui as géré tout ça ?

Alan Giovanni : Ben on s'en est occupé... Au début ils ont voulu, mais après c'est bon, c'était pas possible de parler avec des gens et eux à côté ça devenait ingérable. Donc ouais. À un moment on se démerde avec ça. Ça a été compliqué oui.

L'exemple d'Alan Giovanni éclaire cette forme de soin matériel propre à l'après-décès : prévenir les proches du décès, prendre en charge les dimensions administratives, etc. Sa position de soutien et de relais se lit dans les implicites, dans les impossibilités parentales auxquelles il faut pallier (« c'était pas possible de parler à des gens et eux à côté, ça devenait ingérable », le reste de l'entretien permettant de comprendre que, ce qui était ingérable surtout, c'était les émotions maternelles). Le cas particulier de la famille Giovanni permet de voir que la parentalisation des frères et sœurs à destination des parents, si elle est surtout exprimée par les filles, n'est pas leur apanage.

Les exemples développés précédemment ont permis de conclure que la parentalisation exercée par les frères et sœurs en deuil passe surtout par une mise à distance de soi, physique et émotionnelle, et ce afin de donner la primauté au deuil parental. Nous pouvons nous étonner de ce décalage perçu entre le travail émotionnel produit par les frères et sœurs, et celui produit par les

parents. Plus exactement, nous sommes là face à un paradoxe : si les frères et sœurs sont dans le soin et dans l'autonomie, alors pourquoi les mères se trouvent-elles aux prises avec un tel travail émotionnel de deuil ? Bien qu'il ne s'agisse ici encore que d'une hypothèse, il faut garder en tête que les pratiques adelphiques de soin et d'autonomie prennent leur sens dans le contexte d'une représentation de la primauté du deuil parental – et notamment de deuil maternel. L'autonomie, la distance physique, mais aussi l'attention et le soin émotionnel mis en œuvre par les frères et sœurs peuvent ainsi être lus comme des moyens mis en œuvre pour se protéger de la circulation des émotions au sein de la famille. Pour autant, cette primauté du deuil parental, postulée ou affirmée, n'est pas sans créer de tensions au sein des familles : le manque de reconnaissance de leur propre souffrance peut être vecteur de tension et d'incertitudes chez certain·e·s des sœurs et des frères interrogé·e·s. Il y aurait donc un mouvement contradictoire entre les mères, cherchant à intégrer, à partager leurs émotions avec leurs enfants vivant·e·s (tout en maintenant une relation avec l'enfant défunt·e), et les frères et sœurs, cherchant à faire barrage à cette circulation émotionnelle. Ces mouvements opposés ne sont toutefois pas stériles : ils nourrissent un lien qui, *in fine*, est ce qui fait tenir la famille.

Qui plus est, malgré la primauté du deuil parental, les sœurs et frères peuvent cultiver des relations qui leur sont propres avec leur adelphe défunt·e. Cette relation, toute comme les précédentes, participe à la configuration émotionnelle familiale : les défunt·e·s interviennent dans les relations d'interdépendance qui les relie à leurs adelphe·s.

4 La relation au défunt·e

Entre adelphe·s vivant·e·s et défunt·e·s, les relations peuvent être nombreuses. Nous faisons le choix ici de nous arrêter sur la manière dont l'existence des un·e·s détermine l'existence des autres. Aussi, deux formes de liens seront analysées ici en suivant deux mouvements : un premier mouvement allant de l'adelphe défunt·e vers la sœur ou le frère en vie, en suivant les dynamiques d'héritage, symboliques comme matérielles, et un deuxième mouvement, des vivant·e·s vers le frère ou la sœur défunt·e, analysant les effets de mémoire, mais également d'oubli des vivants pour les mort·e·s. Aussi, nous observerons que c'est certainement dans la relation à leur adelphe défunt·e que se lit le mieux la manière dont la disparition affecte les trajectoires et les temporalités des sœurs et frères en deuil.

4.1 Hériter d'une sœur ou d'un frère défunt·e

Du fait de leur âge au moment du décès, aucun·e des frères et sœurs défunt·e·s ne possède un patrimoine à transmettre. Pour autant, cela ne signifie pas que les pratiques d'héritage au sein

de l'adelphie sont impossibles. Aussi allons-nous nous attarder sur deux formes de transmission du/de la défunt·e vers les sœurs et frères vivant·e·s : une transmission symbolique, et une transmission de position sociale.

4.1.1 Hériter symboliquement

Hériter symboliquement d'une sœur ou d'un frère, c'est s'approprier des qualités, des ressources symboliques qui lui étaient associées. Cette forme particulière d'héritage participe à la création d'une continuité de l'identité entre l'avant et l'après-décès.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe dans une enseigne sportive, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : J'ai pas de... J'ai pas de représentations¹⁰¹ de mon frère... Je ne sais pas comment expliquer. Moi j'ai plutôt les, des sensations en fait. On se pose toujours la question « Et qu'est-ce qu'il en aurait pensé ? ». « Et qu'est-ce que... » Surtout quand on est, quand on est dans... Les parents c'est pas trop grave parce qu'ils pensent pas trop à ce que leur enfant pense d'eux. Mais nous quand on est des frères et sœurs on pense beaucoup, je sais pas si tu as des frères et sœurs, mais on pense beaucoup à « Qu'est-ce que mon frère en penserait de ça ? Est-ce qu'il aimerait bien mon copain ? Est-ce qu'il aimerait que je fasse ça ? Est-ce que ma sœur elle aimerait que je fasse ça ? » Et c'est hyper important dans la construction, moi je trouve que c'est hyper important d'une personne. Savoir que les autres pensent de soi, aussi. Parce que, savoir si c'est bien ce que l'on fait ou pas. Tout simplement. Et... Et tout compte fait, moi je m'inventais une vie, je m'inventais quelque chose que lui pourrait dire [...]

Enquêtrice : Et est-ce que tu penses, ou t'as pensé particulièrement à ton frère quand... Heu... T'as eu des choix importants à faire ? Ou des décisions à prendre ?

Alizée Dimopoulos : Ouais. Complètement. Entièrement.

Enquêtrice : Tu peux me donner un exemple ?

Alizée Dimopoulos : Ben me marier ?

Enquêtrice : Ah ouais ?

Alizée Dimopoulos : Ah, mais tous les choix de ma vie hein. Je, tous les choix de ma vie.

Enquêtrice : Mais tu y pensais comme « Qu'est-ce qu'il aurait fait ? » ou comme...

Alizée Dimopoulos : Qu'est-ce qu'il en aurait pensé. Est-ce qu'il aurait été d'accord ? C'est ça que je me pose comme question. Est-ce qu'il aurait été d'accord avec cette décision ? « Qu'est-ce qu'il en aurait pensé, qu'est-ce qu'il aurait dit ? » C'est bizarre hein parce que tout compte fait même si mes parents n'étaient pas d'accord avec mon mariage, je pense que je me marierais quand même. Ou peut-être pas du coup, je ne sais pas. Mais tu vois du coup, tu accordes une importance qui est particulière à ce genre de choses alors que tout compte fait, tu n'as pas vraiment de, d'obligations quoi. Mais tu te poses toujours la question.

¹⁰¹ Le contexte de l'entretien nous apprend que par « représentation », Alizée entend de « représentation physique », de souvenirs clairs de ce à quoi il ressemblait.

Cette partie de l'entretien d'Alizée Dimopoulos illustre très bien la manière dont les mort·e·s « font agir les vivant·e·s » (Despret, 2015). Tout d'abord en plaçant son frère comme un regard extérieur, approuvant ou désapprouvant ses choix, Alizée fait du défunt une force à même de la juger, mais aussi de l'inscrire dans une certaine cohérence par rapport à sa trajectoire sociale. La valorisation du regard adelphique sur sa vie renvoie à un jugement par les pairs – à l'opposition d'un jugement parental, nécessairement inégalitaire –, mais avec un regard de pairs qui ont grandi et partagé une histoire commune. Le discours d'Alizée Dimopoulos met en lumière cette fonction des sœurs et des frères vu·e·s comme garant·e·s symboliques du maintien de son identité entre le passage de l'enfance à l'adolescence puis à l'âge adulte. L'invocation du souvenir, ou plus exactement de la « sensation » de ce souvenir pour valider ou invalider ses choix de vie permet à Alizée de s'inscrire dans une continuité entre la vie présente et la vie avant le décès de son frère, en lui faisant incarner une certaine stabilité dans les valeurs. Cette pratique d'invocation peut ainsi être considérée comme une manière d'hériter symboliquement de son frère défunt, de se positionner dans son héritage.

D'autres formes d'héritages symboliques sont également possibles, mettant davantage l'accent sur des propriétés individuelles.

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) :
[*Le jour où elle a repris les cours après l'enterrement de son frère*] Donc j'avais un contrôle de maths. J'avais quatre de moyenne en math. J'ai eu dix-huit à ce contrôle-là. Alors que j'avais été absente pendant deux semaines, j'avais pas vu le chapitre, j'avais rien fait. C'était la perspective, je me souviens et j'avais eu la meilleure note de la classe alors que j'avais pas fait le cours et que j'étais nulle en maths du coup ça m'a... ben mon frère qui était en S et moi qui était en nulle en maths ben je me suis dit c'est bon, il est en moi. (*Rire*) C'était mon petit ange. Je me suis dit c'est ça en fait. Il faut juste y croire.

Cet exemple, *a priori* anecdotique, du contrôle de mathématiques réussi, est significatif du fait de sa temporalité : il se déroule au moment du retour de Julia au lycée après le décès et l'enterrement de son frère. L'attribution de sa réussite aux traces de son frère relève à la fois de la quête de signes, déjà vue dans les pratiques parentales, mais également d'une certaine représentation d'un héritage symbolique, constitué de la mémoire et des qualités du défunt.

Ainsi, les formes d'héritages symboliques peuvent être multiples, mais prennent sens dans la mesure où elles affectent le devenir des sœurs et des frères. À ce titre, il nous faut à présent nous attarder sur les possibilités d'héritages matériels qui, si elles sont rares, n'en sont pas moins déterminantes pour la trajectoire des frères et sœur en deuil.

4.1.2 Hériter matériellement

La norme égalitaire au sein de l'adelphie rend les pratiques de transmission précoce et les inégalités entre sœurs et frères très rares, du moins au moment de l'adolescence et de l'entrée dans la vie adulte¹⁰².

Les travaux d'Anne Gotman (1988) sur les pratiques d'héritage dans la France contemporaine révèlent en effet la force actuelle de la norme égalitaire, dont elle retrace l'histoire intellectuelle et législative. Il n'est pas d'étude des familles contemporaines qui ne mette en évidence cette règle à laquelle les parents craignent toujours de déroger malgré eux. (Fine, 2011, p. 172)

Du fait de cette norme d'égalité, nous observons très peu de situations de primauté masculine donnée sur l'héritage entre parents et enfants, en tout cas aucune n'apparaît dans les discours recueillis. Toutefois, la situation particulière d'une famille permet d'observer les mécanismes à l'œuvre lorsque la disparition de l'aîné entraîne le transfert de l'ensemble du patrimoine sur le cadet, modifiant considérablement la trajectoire de ce dernier.

Dans la famille Raffali, la vie familiale est entrelacée avec la vie professionnelle. En 1999, Jean-Marc, le père, démissionne de son poste de cadre dans une banque et lui et sa femme décident de profiter de l'héritage paternel pour ouvrir une pizzeria sur l'île de « P. ». Ce commerce est immédiatement conçu comme une entreprise familiale : il est tenu par Jean-Marc et Christine, mais les deux fils viennent les aider les week-ends et pendant les vacances scolaires. Dans le contexte de ce commerce, les sphères familiales et professionnelles sont très nettement et très profondément entremêlées. La hiérarchie familiale se retrouve par ailleurs, de façon très nette, dans la répartition des rôles professionnels : le père et le fils aîné sont responsables de la fabrication des pizzas (activité fortement valorisée), pendant que la mère s'occupe de la gestion administrative et des commandes et que le cadet fait les livraisons. Les rôles professionnels se font ainsi l'écho des statuts familiaux. Sybille Gollac (2013) a constaté que, dans les familles où se manifeste une répartition très traditionnelle des rôles familiaux, comme c'est le cas dans la famille Raffali, il revient à l'aîné de prendre en charge la succession des capitaux et donc la position familiale. Or, dans le cas présent, le fils aîné décède prématurément, à 22 ans, d'un accident de plongée. Ce décès va immédiatement créer une remise en cause des rôles et des fonctions au sein de la famille. Cette remise en cause affectera aussi bien le fonctionnement du commerce que le fonctionnement familial. Ainsi, quatre ans après la mort de Jean, Christine et Jean-Marc cessent toute activité professionnelle.

¹⁰² Sybille Gollac et Céline Bessières (2020) ont montré que, malgré la force de cette norme égalitaire, des pratiques de transmissions patrimoniales genrées étaient à l'œuvre dans les familles. Cependant, ces inégalités de transmission s'observent davantage pendant la vie adulte que durant l'adolescence.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils décédé à 22 ans d'un accident de plongée) : Et en 99 on a ouvert le commerce à P., voilà. Et on a fait dix saisons. On s'est arrêté, après l'été 2008. Et si on s'est arrêté, c'est... à cause de la mort de Jean. Si Jean était pas mort, je pense qu'on aurait continué. Parce que déjà on aurait eu besoin de... de, de plus de revenus pour aider les deux enfants à démarrer dans leur vie. Bon déjà on voulait essayer de leur, de subvenir à, aux études qu'ils avaient envie de faire. Aux frais qui vont avec, les logements, les trajets et tout ça. Et, et donc je pense que... ça, ça, ça a basculé le destin, ça a basculé le destin de Corentin, son frère. De nous. Parce que, on peut pas faire la preuve du contraire, mais je pense qu'on aurait continué pour justement faire rentrer de l'argent, essayer de les installer tous les deux dans la vie, essayer de les aider. Alors que là, bon ben, on s'est dit, et puis physiquement on a beaucoup morflé aussi. Et du coup on s'est dit « bon ben Corentin il aura assez ». Y a plus à partager.

La cessation de l'activité professionnelle des mères à la suite du décès de leur enfant a déjà été montrée précédemment. Ici, ce mécanisme est renforcé par l'interdépendance entre sphère professionnelle et sphère familiale. L'idée d'épuisement physique (« physiquement on a beaucoup morflé ») souligne les conséquences du deuil en termes corporels et leur traduction dans l'activité professionnelle. Surtout, la référence à l'héritage est très présente dans cet extrait d'entretien. C'est parce qu'il n'y a « plus à partager » que la cessation d'activité est justifiée. La trajectoire familiale d'accumulation des capitaux économiques est nettement rompue après la perte de l'aîné, héritier légitime de la position familiale. Qui plus est, la disparition d'un des enfants crée une réallocation des ressources : ce qui devait être partagé est désormais suffisant pour le seul enfant qui reste.

Le fils cadet se retrouvant à hériter de la position de l'aîné, la modification de la trajectoire familiale va avoir une influence forte sur sa trajectoire personnelle.

Christine Raffali : Sauf que, Corentin, avait pas de situation, avait quitté la scolarité. Ne voulait pas continuer. Plus de sécurité sociale, plus de... Donc les discussions c'était « qu'est-ce que tu veux ? Qu'est-ce que tu as envie de faire, qu'est-ce que tu... ? » « Je sais pas, je sais pas, je sais pas ». Donc en attendant qu'il sache, on l'a immatriculé comme artisan pour qu'il ait la sécurité sociale. Il a travaillé comme associé avec moi parce que le commerce c'était moi et, au lieu de Jean-Marc. Et donc j'étais associée avec Corentin pour qu'il ait sa couverture sécurité sociale. Il a travaillé au commerce. Mais je savais que, pertinemment, au fond de lui, il aimait pas ce travail. Fin, il aimait pas ce travail, il aimait pas les horaires, il aimait pas les contraintes de ce travail. Voilà, c'est plutôt ça. Le travail ça va. Mais les contraintes du travail lui plaisaient pas. Les horaires le soir, les livraisons tout ça, ça lui plaisait pas.

Or, il se trouve que cet héritage, s'il réalloue les ressources en faveur du cadet, ne concorde pas forcément avec les désirs qui étaient les siens à ce moment-là. On voit que l'héritage, matériel comme symbolique, ne se fait pas automatiquement et sans encombre. En effet, au moment de la mort de son frère, Corentin était en train de finir un diplôme de BTS et prévoyait de partir un an en Angleterre en tant que jeune homme au pair, afin de perfectionner son anglais et de faire le tour

du monde. Cependant, d'une part, la mort de son frère a supprimé son envie de partir, et d'autre part, les modalités de la transmission des capitaux ayant changé, Corentin s'est vu obligé de « tenir sa place ». Ici la présence d'un capital et d'une activité professionnelle à transmettre détermine la trajectoire professionnelle du dernier fils.

Christine Raffali : Et donc, oui, Corentin avait demandé, à partir. Donc il voulait prendre une année sabbatique, faire le tour du monde. Donc, il voulait, prendre une année sabbatique, apprendre l'anglais pour après partir faire le tour du monde. Donc j'avais négocié avec lui qu'il fallait absolument qu'il lâche pas en cours d'année et qu'il valide son BTS, pour, le jour où il aurait fini, ses voyages autour du monde, qu'il se retrouve quand même avec un Bac+2. Et pas avec un simple Bac. Parce qu'en cours d'année c'était fini, il voulait plus continuer, gnagnagna. Et donc on avait fait le dossier. Il fallait le faire traduire. Tout le dossier était prêt d'ailleurs. Tout était traduit, on avait les attestations qu'il fallait, et cetera. Et puis... Ben Jean est mort. Et donc, il s'est jeté, dans les révisions de BTS, à corps perdu, plus que si Jean avait été vivant, parce que, c'était une échappatoire, pour lui, de mettre sa volonté à apprendre, enfin, dans, dans, dans ces quelques mois d'études qui restaient pour valider son BTS. [...] Il a réussi. Et on lui a dit, on lui a dit « Pars quand même parce que, faut, faut pas que ça détruise tes rêves, faut pas que ça t'empêche de vivre ». Et, et là il a dit « je me sens pas, je me sens pas de partir vivre dans un pays étranger où je connais personne et avec ce qu'on vient de vivre, c'est pas le moment, je me sens pas assez fort pour partir loin de vous ». [...] Et cette année-là, Jean avait un HLM à P., y avait la livraison du HLM au mois de Juillet. Donc le HLM avait été demandé pour Jean, et j'avais dit à Corentin, j'avais dit « écoute, ça m'embête de te presser, mais, les HLM vont être distribués, si tu veux qu'on bascule la demande de Jean sur toi, je peux pas attendre, il faut faire de suite, et encore, c'est pas dit qu'ils acceptent ». Et donc cette année-là Corentin... Et oui je lui ai dit « écoute, les HLM à P. c'est plus que rare. Prends-le et si un jour tu le veux plus, tu feras un heureux ». Du coup, parce que je voulais pas le mettre en situation de vivre une vie qu'il avait pas envie de vivre. Et en même temps laisser passer ça c'était assez embêtant. Donc il a pris, on a fait basculer la demande de HLM de Jean à Corentin.

L'épisode de la place en HLM illustre comment les modalités de transmission de ressources (ici une habitation à loyer modéré dans une île très prisée) déterminent les trajectoires individuelles. Si Corentin n'était pas certain de vouloir partir, rien d'indique qu'il était prêt à arrêter la poursuite de ses études et à rester vivre sur l'île. Cette situation floue et temporaire va continuer jusqu'à ce que Christine et Jean-Marc décident d'arrêter de travailler. Leur fils reprendra alors le commerce, mais le transformera en boutique de location de vélos, forme plus adaptée à ses désirs et moins contraignante en termes d'horaires et de gestion des stocks.

La situation de la famille Raffali met en lumière à quel point les conditions matérielles constituent des sentiers de dépendance qui déterminent les choix individuels, et ce d'autant plus que les contextes d'activités professionnelles et familiales se recoupent. La contrainte représentée par l'héritage d'une position sociale est d'autant plus prégnante dans la situation de Corentin, qu'elle

ne se limite pas à l'héritage des capitaux économiques : elle touche également aux affinités personnelles. Ainsi Corentin, après la mort de son frère, s'est lié d'amitié avec le meilleur ami de ce dernier, jusqu'à ce qu'il devienne un proche.

Jean-Marc Raffali (commercial puis pizzaiolo, à la retraite, fils de 22 ans décédé dans un accident de plongée) : Ben oui y a son ami de très longue date, où Corentin est le parrain de son fils. C'est... Kévin. Ils ont fait du rugby ensemble. [...] Lui il est très attaché, et nous on a besoin. Bon Corentin il est rentré en amitié avec eux. Ce qui était peut-être pas évident au départ, parce que c'était l'ami de Jean.

Ce transfert d'amitié de l'aîné vers le cadet ne se limite pas à de simples affinités, mais bien à un investissement symbolique et matériel fort, puisque Corentin se retrouve être le parrain du fils du meilleur ami de son frère. Cette situation éclaire les modalités du transfert d'une position sociale : celle-ci passe non seulement par l'héritage d'un rôle social (reprise des activités de commerce et avancement dans la hiérarchie de celui-ci, puisqu'il se met à faire les pizzas et non plus seulement à les livrer), mais également par un héritage économique et amical.

En outre, autant cet héritage peut être vu comme une contrainte, autant la position sociale de fils unique procure des avantages matériels permettant d'assurer une continuité entre les désirs passés et leur réalisation présente. Ainsi le fait que le travail avec ses parents soit un travail saisonnier lui a permis de voyager le reste de l'année, et de faire plusieurs fois le tour du monde. En outre, comme le souligne sa mère, la liberté et les moyens donnés par cet héritage, économique et statutaire, lui ont permis *in fine* de réaliser ses ambitions.

Christine Raffali : Et voilà. Donc cette année il fait l'école d'anglais en Afrique du Sud (*sourit*) ça fait, tous les ans ils [*Corentin et sa compagne*] partent en voyage, parce que j'avais qu'une peur c'était que, ça lui brise sa, ses envies et que ça, ça l'empêche de vivre ses grands désirs. Et finalement je m'aperçois que, il les vit vraiment et il vit quand même. Donc c'est... C'est bien. C'est bien qu'il arrive à, à continuer. C'est une bonne chose.

La trajectoire de Corentin illustre l'articulation des contraintes qui naissent de l'héritage d'une position sociale et des ressources que cet héritage lui procure, lui permettant de réaliser en grande partie ses ambitions. L'analyse de la famille Raffali est en ce sens riche d'enseignements. La trajectoire de Corentin ne peut se comprendre sans l'examen de la trajectoire familiale. Plus que cela, cette trajectoire individuelle rend compte de la trajectoire familiale et de ses bifurcations : trajectoire individuelle et trajectoire familiale ici se complètent et s'entrecroisent. Si la trajectoire individuelle a été modifiée sur le court terme, les désirs qui la guidaient ont tout de même été réalisés. La réallocation des capitaux économiques et sociaux a permis de transformer le potentiel de rupture contenu dans le deuil en bifurcation.

L'exemple de la famille Raffali permet d'observer une dynamique de transmission (involontaire) entre l'aîné et le cadet. Cette transmission contient plus que des éléments matériels : c'est tout le statut social qu'il s'agit d'incarner à la place du frère défunt. Hériter, c'est également une manière de perpétuer la famille, de faire famille dans le contexte du deuil, avec l'ensemble des contraintes et des ressources que cela comporte. Si cet exemple est intéressant sur de nombreux points, nous ne retrouvons ce mécanisme de transfert de l'aîné défunt vers le cadet que dans cette seule famille. Aussi les conditions d'observations de ces mécanismes sont-elles rares (possession d'un patrimoine associé à une activité professionnelle, superposition forte entre les sphères professionnelles et familiales) et ne permettent pas de généraliser ce qui est ici observé. Pour autant, la logique d'héritage et l'obligation statutaire dans laquelle se trouve le frère cadet permettent d'illustrer la manière dont les interdépendances familiales déterminent les choix individuels. Les ruptures de la configuration familiale font rupture dans les choix personnels.

Les dynamiques d'héritage créent des interdépendances entre la position du/de la défunt·e et les positions des adelphe·s en deuil. De plus, ces dynamiques réinscrivent la relation entre adelphe·s sur le temps long. Ainsi, nous allons à présent voir que le régime de relation aux défunt·e·s des frères et sœurs diffère de celui des parents : alors que ces derniers sont dans une éternelle quotidienneté, avec un surgissement potentiel (à travers la manifestation de signes), les sœurs et frères semblent plutôt pris dans un *toujours encore là*, une temporalité arrêtée dont l'oubli, volontaire comme involontaire, est la première des manifestations.

4.2 Une temporalité arrêtée

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment l'utilisation des espaces permettait de dessiner les contours de la famille. Le temps est également une des grandes dimensions de la manière dont la famille se construit et se pense. Dans la seconde partie, nous avons montré que les parents étaient pris dans des contradictions normatives qui étaient également des contradictions temporelles : les enfants défunt·e·s ne sont pas considéré·e·s comme appartenant à une temporalité passée et terminée, mais au contraire dans un *toujours là*, une temporalité floue faite de surgissements, inscrivant l'enfant défunt·e dans une quotidienneté. À la différence des parents, les frères et sœurs en deuil ne se sentent pas aux prises avec une temporalité non linéaire, la relation qu'ils et elles entretiennent avec leur adelphe défunt·e renvoie à un autre régime temporel. Cette différence est certes liée aux statuts familiaux, mais également à la concordance entre le moment du décès et les étapes de la trajectoire des frères et sœurs qui correspondent à des transitions identitaires : constitution des réseaux amicaux, choix professionnels, rencontres amoureuses, etc. Ainsi, dans le discours des sœurs et des frères dessine une temporalité plus linéaire, un *avant* et un

après. Pourtant, cette introduction de la linéarité dans les discours va de pair avec un élément paradoxal : si la différence entre l'avant et l'après existe, c'est parce ce qui relève de l'*avant*, c'est-à-dire des périodes de vie partagées avec l'adelphe défunt·e, disparaît. La thématique de l'oubli (involontaire) ou de l'inhibition des souvenirs (volontaire) est presque omniprésente dans les entretiens réalisés. Cette absence de souvenirs ne signifie aucunement la disparition de la relation avec l'adelphe défunt·e, mais participe au contraire à l'inscrire dans un *toujours encore là*, dans une temporalité arrêtée.

4.2.1 Vieillir sans voir vieillir

Un premier signe de cette temporalité arrêtée est l'évocation de l'âge du frère ou de la sœur défunt·e. Sur ce point la différence d'expérience d'avec les parents est frappante : les premier·e·s ont toujours déjà été plus âgé·e·s que leur enfant, ce qui n'est pas le cas des sœurs et des frères. Aussi les adelphe·s se voient-ils vieillir sans voir vieillir la personne disparue.

Enquêtrice : T'as quel âge ?

Iris Gaco (étudiante en gestion, frère décédé à 20 ans d'un accident de voiture) : J'ai 18 ans. J'ai eu mes 18 ans. Ça ne me fait rien. J'attendais ce que ça me faisait, ça ne me fait rien. Je pense que l'âge qui me fera quelque chose moi c'est 20 ans. Parce que 20 ans c'est... Ouais on dit tous « ouais quand t'as 20 ans, nanana... » Et puis c'était l'âge de Thomas donc ouais. Je pense que ce sera le [*insiste sur « le »*], l'âge important.

Cette question de l'âge recouvre à la fois une dimension pratique et une dimension symbolique. D'un côté la valorisation des vingt ans renvoie moins à l'âge même qu'aux conditions d'existence des jeunes adultes et de leur autonomie relative. D'un autre côté, Iris associe immédiatement cet âge à celui de son frère au moment du décès. Le fait d'avoir le même âge que lui, de le dépasser, accentue davantage l'idée que, pour lui, le temps est arrêté, alors qu'elle continue de vieillir.

Cet effet de l'âge peut également jouer comme une frontière symbolique, un élément qui agit comme une force de rappel, notamment lorsque les plus jeunes de l'adelphe se mettent à dépasser en âge le frère ou la sœur défunt·e.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe dans une enseigne sportive, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : Je me rappelle j'avais, j'avais 16 ans. Parce qu'en fait c'était le moment où mon frère était décédé. C'était le pire moment de ma vie hein. C'était un pic de... Du coup c'était le moment où j'avais le même âge que lui. Ça c'est un peu terrible pour le corps. Et donc du coup, je rentre, ce que faisait mon corps, donc j'allais pas bien, j'étais souvent malade. C'est marrant parce que mon corps décidait que je devais avoir les mêmes symptômes qu'une leucémie. C'est débile hein. Je ne savais pas qu'il existait ce genre de chose. Donc plus loin que la psychologie y a le corps. [*Rires*]

L'apparition de symptômes au moment de l'entrée dans ses 16 ans rend compte d'une forme d'identification à son frère, à l'image de ce que nous avons montré précédemment sur les héritages symboliques. Ce qui est intéressant ici, c'est que cette identification se fait à travers ce qui caractérisait son frère à 16 ans, à savoir sa maladie. La temporalité est bien arrêtée ici, mais sur les dernières images qu'Alizée a de lui, et non pas sur les souvenirs qu'elle avait précédant la maladie.

Alizée Dimopoulos : Peut-être que là quand je vais me marier, peut-être que je vais penser à lui... C'est sûr que je vais penser à lui, à un moment où il serait peut-être plus vieux, mais peut-être même pas. Peut-être même pas. Je suis pas sûre que tu vieillisses quand tu meurs.

Ainsi Jules est bien, dans la représentation de sa sœur, coincé dans un *toujours encore là*, éternellement âgé de 16 ans, mais éternellement dans la phase de sa maladie. Le *après* n'existe pas (« je ne suis pas sûre que tu vieillisses quand tu meurs ») et, comme on va le voir, le *avant* est effacé. Le temps des souvenirs, comme le temps du défunt, est arrêté.

Pourtant, les représentations d'héritage symbolique vues précédemment montrent que, bien que la sœur ou le frère défunt·e ne vieillisse pas, cela ne remet pas en cause l'attribution des rôles au sein de l'adelphie : dans l'exemple précédent, Alizée continue de se référer symboliquement à son frère comme à un grand frère, bien qu'elle soit aujourd'hui plus âgée que lui. C'est tout le paradoxe de ces relations au défunt·e, arrêtées, mais maintenues en l'état.

Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 18 ans décédée d'une overdose) : Et c'est vraiment très étrange parce que ça fait neuf ans qu'elle est morte, elle est morte à 18 ans alors que j'en ai 25. Mais j'ai toujours l'impression que c'est une grande sœur alors que c'est une jeune fille de 18 ans qui est morte. Et j'aimerais vraiment qu'elle soit encore en vie maintenant et savoir ce qu'elle serait devenue. Et pour lui parler de mes expériences et de mes amis et de mes amours.

L'exemple d'Emmy Lubrano permet de valider l'idée selon laquelle la disparition ne remet en cause ni la relation, ni la structure de l'adelphie. La dimension de l'âge ne modifie pas le statut (« j'ai l'impression que c'est une grande sœur ») et la forme de la relation est toujours pensée à partir de ce statut. Cette inadéquation entre âge et statut contribue à placer le/la défunt·e dans un temps indéfini, arrêté.

Néanmoins, au-delà de l'âge, un autre élément joue dans la structure de l'adelphie : la position dans la trajectoire de vie. Des trajectoires différentes peuvent amener une hiérarchie différente, qui perdurera ainsi après le décès. C'est en tout cas ce que nous montre l'exemple de Thibault Zimmer.

Enquêtrice : Est-ce que tu as déjà pensé à l'idée de devenir plus vieux que lui ?

Thibault Zimmer (ingénieur, frère de 25 ans décédé d'un accident de kayak) : Du coup... Quand j'ai commencé la thèse, je me suis dit « Ah je vais dépasser mon frère dans les études ». [...] « Moi je vais être docteur et toi pas ». Mais du coup depuis qu'il est décédé... Je me suis déjà dit que j'espérais bien dépasser les 25 ans. [...] On avait une discussion déjà avec mon frère. Et il me demandait conseil. « Mais t'es posé toi déjà. T'es avec Alice, t'es bien » et il réfléchissait à se remettre avec Marine et il me demandait conseil là-dessus. ... Et du coup quand il m'avait posé cette question je me rendais compte que sur certaines situations j'arrivais à voir un peu plus loin. Et du coup c'était... À ce moment-là je m'étais dit « Je commence déjà à être plus avancé, plus vieux ». Et du coup quand j'aurai 50 ans, c'est ce genre de choses qui ressortiront. Et pour quelqu'un de 25 ans il continuait à sortir beaucoup, à faire beaucoup de sport, à vivre beaucoup pour lui. Je ne sais pas si mon avis changera beaucoup dans les années à venir.

À partir de cet exemple, on peut faire l'hypothèse que l'effet d'inversion entre âge et statut dans l'adelphie dépend également des positions dans les trajectoires sociales. Le cas de de Thibault permet de voir que ce ressenti dépend, certes, de l'avancée en âge, mais surtout des étapes franchies dans les normes du parcours de vie (ici notamment, des étapes professionnelles et conjugales) : le fait que Thibault, bien que plus jeune que son frère, ait franchi davantage d'étapes le positionnait *a priori* comme plus avancé, inversant ainsi la relation aîné-cadet. Aussi, dans le cas de Thibault Zimmer, le passage de l'âge est-il moins connoté, considéré comme plus symbolique que pratique et intervient moins dans son discours que dans les exemples précédents.

Ces éléments permettent de dresser une première ligne de démarcation entre la représentation temporelle des sœurs et des frères en deuil et celles de leurs parents, alors que les parents sont dans un continuum qui est également une répétition temporelle (un *toujours là*), les frères et sœurs s'inscrivent dans un temps plus linéaire, qui passe. Cette linéarité temporelle est symboliquement investie, mais elle n'en est pas moins douloureuse : elle marque la réalité d'une différence fondamentale entre eux et leur frère ou sœur défunt·e qui, par opposition, ne continue pas à vieillir.

4.2.2 Un temps oublié

La relation des frères et sœurs au défunt·e est donc marquée par ce temps arrêté. Un autre indicateur de ce fait se retrouve dans la disparition des souvenirs associés à l'enfance. Dans les entretiens réalisés, la thématique de l'oubli ou du blocage des souvenirs, est surprenamment répandue.

Un exemple nous avait déjà été donné dans le discours de Rémi Anode qui mentionne son état d'« hibernation » pour parler de la période de la maladie de sa sœur.

Rémi Anode (responsable d'exploitation, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Après, donc il y a eu toute la maladie, ensuite le décès. Ensuite donc les parents qui étaient complètement azimutés, qui étaient un peu shootés, ils prenaient des médocs, tout ça. Longue période, donc ça ça fait une longue période. Je me suis mis en sorte d'hibernation. Voilà.

Cette hibernation renvoie à la fois à mise entre parenthèses de soi (qui fait écho à la primauté du deuil parental vu précédemment) et une mise entre parenthèses du temps. La période de sa jeune adolescence, ainsi qu'un certain nombre de souvenirs communs avec sa sœur, sont complètement occultés ou du moins absents de son discours.

Dans le contexte du deuil, deux formes d'effacement des souvenirs co-existent dans les discours des sœurs et des frères : l'oubli et le blocage. Le premier est involontaire et regretté, le second est volontaire. Pourtant, les deux mécanismes aboutissent au même résultat : une suppression d'un certain nombre de moments partagés et l'inscription de/de la défunt·e dans un temps fixé, arrêté.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : Je jouais plus avec mon frère, mon frère prenait plus de temps pour jouer avec moi en fait que ma sœur. Elle jouait quand même avec moi, mais moins souvent. Petit c'est de ça dont on se souvient, plutôt. Et... pendant... J'ai... Pfff... J'ai pas de souvenirs en fait. Je sais pas.

Les hésitations et le silence d'Alizée renvoient à la phase de la maladie de son frère : les souvenirs communs existent avant, mais pas pendant. Cette réalité de l'oubli ne prend sens qu'*a posteriori* et à travers le regard des autres.

Alizée Dimopoulos : [*Me parle d'une amie proche de son enfance*] Mais... Je suis quand même très proche. Je suis très proche d'elle. Elle connaît quand même mon histoire, mais voilà. Et donc je reviens sur ce « Elle m'a vue quand moi je ne me voyais pas ». C'est-à-dire que, en fait, j'ai une période de ma vie [*rires*]... [...] En fait je me rappelle plus ce qui s'est passé en fait. En fait j'ai des gens qui viennent me voir et qui disent « Oh ouais on était à l'école ensemble en sixième ». Je ne me rappelle pas. C'est-à-dire que je n'ai pas de souvenir de cette période-là. De ma vie. De ce que j'ai fait. Comme activité, comme chose extérieure. [...] Je sais pas, je ne m'en souviens pas. Je pense que mon esprit l'a occulté, exprès. C'était trop triste je pense. Ça s'est complètement occulté de mon esprit. [...] Comme si j'avais sauté deux ans de ma vie. Je te jure, des fois je rencontre des gens ici, parce que je viens d'ici « Oh tu te rappelles, quand on avait fait ça en cinquième, c'était trop énorme, c'est trop drôle ». [*Rires*] Apparemment oui. Et moi je m'en souviens pas. Je leur fais croire que je m'en souviens parce que du coup eux, ça a l'air d'être important pour eux, donc je fais semblant souvent. Mais j'ai du mal « Oh putain... ». Ok. Y a quand même un problème quoi. Y a quand même un souci, à un moment dans ta vie, tu as occulté une partie de ta vie.

Les propos d'Alizée mettent en avant la dimension involontaire de cet oubli. Cette situation crée une inégalité entre elle, qui a oublié, et les personnes qui « la voyaient » à cette période de sa vie (« elle m'a vue quand je ne me voyais plus »). La continuité est créée par le regard des personnes

extérieures, et notamment des personnes extérieures à la famille. À l'instar de Rémi Anode, la période occultée correspond à celle de la maladie qui, chez Alizée, correspond à ses premières années de collège. Face à cette dynamique de l'oubli, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agirait pour les frères et sœurs, de fixer la temporalité à l'instant du décès ou de l'annonce de la maladie. Toutefois, les événements oubliés ne renvoient pas tous aux mêmes temporalités. Si Rémi Anode et Alizée Dimopoulos expriment l'oubli des périodes de maladie de leur frère et sœur, d'autres enquêtés relatent davantage un oubli des périodes de temps partagé avec leur adelphe défunt·e, et notamment de l'enfance.

Enquêtrice : Et tu m'as parlé un peu de ton frère et des relations que tu as avec lui. Mais... Est-ce qu'il y avait des trucs que vous faisiez tous les deux ? Des activités ou des... ?

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) : On était vraiment, vraiment très très proches. Ben j'ai vraiment toute mon enfance, je pense que c'est un black-out de mon enfance et puis c'est très bizarre, je n'ai aucun souvenir. Mais j'étais très proche de lui. Je sais que l'on faisait beaucoup de choses ensemble.

Chez Julia Bargemon, l'oubli porte particulièrement sur la période de l'enfance (elle me racontera par la suite des souvenirs portant sur leur adolescence). Cette omission de l'enfance est intéressante car elle renvoie à une des constituantes de l'adelphité d'après Agnès Martial (2007). L'autrice relève en effet trois dimensions du lien adelphique : la consanguinité, la corésidence et l'enfance. La dernière dimension renvoie à l'idée d'une identité co-construite dans une histoire longue et partagée. De ces trois dimensions, ce qui disparaît donc des discours, c'est l'enfance, les souvenirs partagés. De là l'hypothèse que, quand la mort interrompt la relation entre adelphe, l'histoire partagée disparaît, même partiellement, des souvenirs. Cette disparition produit elle aussi un flou, une ambiguïté normative sur ce qu'il convient de faire et de se souvenir lorsqu'on est un·e adelphe en deuil. Pourtant, à la différence des parents, pour les frères et sœurs en deuil, l'oubli est une possibilité.

Alizée Dimopoulos et Julia Bargemon expriment la dimension involontaire de cet oubli. Toutefois, nous retrouvons un mécanisme tout à fait similaire, mais volontaire (ou du moins, non regretté) cette fois Alan Giovanni qui exprime lui un « blocage » des souvenirs.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : C'est compliqué... Moi je fais un blocage sur tout. Donc tout ce qui s'est passé avant [*Alan fait ici référence avant la période du cancer*] je bloque. Moi je me souviens de rien, c'est tout. [*Rires*] [...] Moi j'ai fait un blocage sur tout ça. Sur tout ce qui s'est passé avant. C'est pas... J'ai perdu mon frère, j'ai perdu un très bon ami que j'avais avant. C'est des gens j'ai aucun souvenir. Enfin, j'ai des souvenirs. Mais je ne veux pas avoir d'images qui reviennent.

Enquêtrice : Tu veux pas ? Ou t'as pas ?

Alan Giovanni : C'est psychologique. Je les ai pas parce que je bloque mentalement je pense. Je pense que je fais un blocage et voilà.

Chez Alan, cette absence de souvenirs renvoie davantage à un « blocage » émotionnel. Nous avons pu voir précédemment que ce refus des émotions se comprenait par rapport au trop plein émotionnel exprimé par sa mère. Cependant ici cette dimension excède la simple expression de ses émotions : il s'agit réellement d'événements dont la remémoration est bloquée.

À l'évidence, dans l'ensemble des frères et sœurs enquêtés, les mécanismes comme les raisons de l'oubli renvoient à des causes et des contextes différents : la maladie et le cancer produisent une mise entre parenthèses de soi, l'oubli de l'enfance peut être associé à une difficulté à continuer la relation malgré la mort, etc. Cependant, le point commun dans ces entretiens doit être trouvé dans la temporalité que ce phénomène d'omission construit : oublier certaines périodes de sa vie, c'est également mettre à mal la linéarité de l'identité et de la relation entre adelphe, c'est concrétiser, pour soi, que le temps est arrêté pour l'autre. Aussi, le mécanisme d'amnésie (volontaire comme involontaire) ne peut être compris sans revenir sur les difficultés et la culpabilité que peuvent exprimer certains frères ou sœurs à l'idée de continuer à vivre après le décès.

4.2.3 Continuer sans l'autre

La différence d'inscription dans la temporalité entre parents et adelphe n'est pas minime. On l'a vu, les verbes de mouvement (« avancer ») sont très présents dans les discours. Alors que les parents sont dans un entre-deux normatif, entre deuil et parentalité quotidienne, ce n'est pas le cas des frères et des sœurs qui peuvent par l'oubli, cadrer spécifiquement la temporalité du deuil tout en maintenant un régime de présence pour les défunt·e·s. Cependant, cette position n'est pas neutre émotionnellement : continuer à vivre sans l'autre et, là aussi, vecteur d'émotions et de culpabilité.

Florian Lafeuille (étudiant en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Parce que c'est vrai que, ben mine de rien, ben 'fin ça fait déjà deux ans. Et ça c'est assez fou parce que... Ouais, c'est assez étrange en fait le temps qui passe. Parce que j'ai pas du tout l'impression que ça fasse deux ans quand je pense à certains aspects. De sa présence, de sa, de la manière dont on a vécu ça. Et pourtant, quand je repense justement à la chronologie et tout, je me dis « c'était y a longtemps, j'ai oublié la moitié de ce qui s'est passé ». Tellement de choses qui se sont passées entre temps. Donc ouais y a vraiment différentes manières d'aborder le temps qui passe. Après c'est... Mouais deux ans c'est à la fois très, très court. Parce que c'est quand même quelque chose qui est présent, peut-être pas au quotidien dans nos vies. [...] Et, du coup après ça je me pose une deuxième question c'est « Est-ce qu'il faut que je m'en veuille si j'ai pas pensé à Léa aujourd'hui ? » Et ça j'arrive pas non plus à répondre parce que, est-ce que en fait on doit ressentir une certaine culpabilité de, de continuer à vivre normalement entre guillemets. Ou le plus normalement possible en tout cas. [...] De, de, ouais, je sais pas, des fois

j'ai l'impression d'avoir tourné la page trop facilement. De me dire « ouais, la vie continue ». [...] C'est vrai que du coup, ben j'ai un peu l'impression d'avoir fait un deuil trop facile. 'fin c'est un peu bizarre de dire ça comme ça, mais... Je vois, ouais, par rapport aux parents, par rapport à Marie. 'fin, après c'est peut-être moi qui le perçois comme ça, mais... Bon, je sais pas.

Le cas de Florian Lafeuille permet de toucher du doigt les incertitudes normatives qui concernent l'adelphie : à la différence des parents, elles portent moins sur les pratiques, étant entendu que les frères et sœurs doivent « continuer à vivre », mais bien plus spécifiquement sur les émotions à ressentir. La culpabilité de Florian porte bien sur ce point : est-il suffisamment triste ? L'adéquation entre son rôle fraternel et le deuil, du point de vue émotionnel (Hochschild, 1979), semble insuffisamment définie. Cependant, notons que cette culpabilité ne fait pas partie de la définition de son rôle, à la différence de ce que nous avons pu observer pour les mères. Qui plus est, à travers la comparaison entre ses émotions et celles des autres membres de sa famille (« par rapport aux parents, par rapport à Marie »), Florian rend explicite une norme de communion émotionnelle dans le cercle familial. Ne pas ressentir la même chose que les autres, c'est voir son appartenance au groupe questionnée, ou du moins être empreinte de culpabilité. Aussi, « continuer à vivre » ne se fait pas sans heurts émotionnels du côté des frères et sœurs.

Enquêtrice : Et toi ça fait quoi d'en parler, neuf ans plus tard ?

Emmy Lubrano (doctorante en littérature, sœur de 18 ans décédée d'une overdose) : C'est peut-être un peu horrible à dire comme ça, mais moi je suis toujours contente de vérifier que... Que c'est pas parti. Parce que c'est vrai que je me dis, immédiatement après la mort de quelqu'un, il y a un truc qui est commun à tout le monde, c'est que tu as envie d'aller mieux. Mais tu as pas envie d'aller mieux parce que si tu vas mieux ben c'est que la personne est vraiment morte, et que peut-être que tu l'aimais pas autant que tu disais. Parce que quand tu aimes vraiment quelqu'un tu te dis que tu peux pas vivre sans lui. Et après il meurt et là t'es obligée. Et ça a ce côté... Trahison. Et du coup immédiatement après la mort de ma sœur, je voulais m'en remettre et je voulais pas m'en remettre. Et j'avais peur de... J'avais vraiment peur de ce que ça allait faire, s'en remettre. Et du coup ben dans les moments où je suis triste, je suis aussi contente d'être triste, parce que je sais que c'est toujours là. C'est vraiment de l'amour [*elle pleure*].

Cette question réflexive offre un bel éclairage sur les motivations des personnes endeuillées à la participation de cette enquête : l'entretien est l'occasion d'ancrer le ou la défunt·e dans un *encore toujours là*, dans un temps qui passe sans passer, de se rappeler la force d'un lien. De plus, Emmy exprime clairement cette ambiguïté propre au deuil et la raison pour laquelle une temporalité purement linéaire de celui-ci, avec une fin postulée, est impossible : aller mieux c'est sortir le ou la défunt·e de son existence. Il faut donc, dans les situations des frères et sœurs qui, par ailleurs, subissent une injonction à « continuer à vivre », trouver d'autres manières de maintenir la relation.

Chez Emmy, la force du lien qui la relie à sa sœur défunte est ainsi jugée à l'aune des émotions produites (« c'est vraiment de l'amour »). Cette représentation est précieuse pour comprendre ce qui se joue au sein des familles en deuil : c'est parce que la culpabilité, mais aussi la tristesse et la joie continuent d'exister que la sœur ou le frère défunt·e continue de participer activement à ce qui fait famille, en créant et contribuant à la circulation des émotions.

La relation entre adelphe·s vivant·e·s et défunt·e·s s'articule selon trois dimensions : la transmission, symbolique et matérielle, la construction d'une temporalité propre, marquée par un temps arrêté, et une circulation émotionnelle. Tous ces éléments participent à faire du/de la défunt·e un *encore toujours là* qui prend part aux relations, adelphiques comme familiales.

Pour conclure, nous aimerions revenir sur la différence entre le point de vue parental et le point de vue adelphique concernant la temporalité. Dans leurs discours, les parents disent se projeter sur ce qu'aurait été le futur de leur enfant : ils et elles le/la voient à différents âges de sa vie (bébé, enfant, adolescents) et peuvent l'imaginer vieillir. Ce n'est pas le cas des frères et sœurs qui fixent l'image de leur adelphe dans un éternel présent, une temporalité arrêtée. Ils et elles continuent à faire famille avec lui ou elle, mais sans l'inscrire dans la quotidienneté. Cette différence de régime de temporalité produit ainsi des différences dans le quotidien du deuil : la sœur ou le frère défunt·e est présent·e, mais il/elle n'est pas *tous les jours présent·e*. Le régime de présence est différent en fonction du statut familial : pour les parents, le présent est un quotidien manquant, pour les frères et sœurs, il s'agit d'un temps figé, arrêté pour le défunt, mais qui continue pour soi.

Un dernier point mérite d'être souligné. Notre problématique nous incite à analyser ces discours du point de vue des relations et des représentations, mais une autre analyse, insistant davantage sur les similitudes de trajectoires, de positions sociales, et des discours qui en découlent, aurait été possible. Ainsi, Emmy Lubrano et Marie Lafeuille, toutes les deux doctorantes en littérature, ont participé à des entretiens très longs, très commentés et très réflexifs. Leurs interrogations sur les émotions sont nuancées et elles donnent une place importante au symbolique dans leurs discours. Rémi et Martin Anode, Adrien Mancini et Florian Lafeuille, tous les quatre issus de classe moyenne relativement favorisée et dotés d'un capital scolaire important, mettent l'accent sur leur volonté d'« avancer » tout en manifestant leur inconfort face aux émotions parentales et aux souvenirs de leur sœur défunte (tous les quatre ont perdu une sœur). Enfin, les discours d'Iris Gaco, Julia Bargemon, Myriam Fauré et Alizée Dimopoulos se font écho les uns aux autres par leur proximité linguistique. Interviewées sur des temporalités très différentes (deux ans, trois ans, neuf ans et quinze ans) et donc à des moments de vie distincts, ces sœurs investies dans leurs études et leur réussite professionnelle (elles sont toutes diplômées ou en train de préparer un

diplôme de bac +5) sont prises dans une position d'ambivalence entre le soin à apporter aux parents et une volonté de « fuir » la tristesse domestique. Ces éléments, s'ils ne constituent pas le cœur de notre problématique, doivent cependant nous amener à nous interroger sur une représentation du deuil qui ignorerait les conditions sociales d'existence, mettant l'accent sur l'exceptionnalité. Notre corpus d'entretiens est trop limité pour que cette remarque soit autre chose qu'une hypothèse mais la forte similitude de discours en fonction des appartenances sociales est, à notre sens, un argument supplémentaire à mettre en avant pour défendre une approche sociologique du deuil.

Conclusion

Après avoir étudié comment les parents performaient leur rôle, puis la manière dont les reconfigurations spatiales ancrent la famille, ce chapitre avait pour ambition d'ouvrir la voie à une analyse du deuil à travers l'expérience, souvent invisibilisée, des frères et sœurs. L'étude de trois niveaux de relations (amicales, avec les parents, avec les adelphe·e·s) permet de mettre à jour des mécanismes de rôles qui s'appliquent aux sœurs et aux frères en deuil. Du point de vue amical, on retrouve, à l'instar de chez les parents, un phénomène de stigmatisme conduisant à une exclusion partielle de la vie amicale. Cette exclusion est temporisée par la mobilité géographique propre à cette classe d'âge, permettant d'invisibiliser partiellement le deuil. La relation avec les parents est-elle marquée par des inégalités dans l'expression émotionnelle, les frères et sœurs occupant un rôle de “*supporter rather than griever*”. Ce rôle s'articule autour de deux mouvements contradictoires : la recherche d'autonomie et la parentalisation. Mais ces mouvements *a priori* opposés, mais corollaires l'un de l'autre, participent pleinement à la circulation des émotions dans la famille et donc au maintien de lien d'interdépendance. Enfin, les logiques d'héritage (symbolique et matériel) entre adelphe·e·s et l'inscription dans une temporalité arrêtée dessinent les caractéristiques de l'adelphe·e·s en deuil. Ainsi, cette temporalité arrêtée et le phénomène d'oubli font partie prenante du maintien de la famille comme configuration émotionnelle : il s'agit de manières de gérer, de faire avec les émotions et surtout, de construire une relation avec l'adelphe·e·s absent·e qui est propre aux sœurs et frères, sans l'intermédiation des parents.

Chapitre 10

Faire famille en deuil : la famille sur le temps long

La déflagration qu'est la mort d'un·e enfant vient certes toucher les identités, parentales et adelphiques, mais elle affecte aussi la famille dans son ensemble. Ainsi, les endeuillé·e·s voient le décès de l'enfant comme un facteur de *risque* familial.

Bernard Lafeuille (comptable, au chômage, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Mais bon... Mais bon moi je suis content. Je me dis, autant, autant que notre expérience... Sachant que bon... C'est pas encore gagné hein. On a passé que deux ans. Mais pour l'instant je considère qu'on s'en sort pas trop mal nous. Le reste de la famille. Y a de gros pets, la famille est entière. Léa est partie, mais le reste de la famille est intègre. Pffff...

Le soulagement est perceptible dans ces propos de Bernard qui mettent l'accent sur la perpétuation du collectif et de son intégrité (« la famille est intègre »). Mais que signifie cette intégrité, dans ce contexte ? Que signifie *faire famille* lorsqu'un·e des membres a disparu ?

Dans les chapitres précédents, notre analyse était centrée sur les relations, sur la façon dont les espaces et les activités participaient à la reconfiguration des statuts, des rôles et des relations dans le deuil. Ces relations sont celles qui se nouent en dehors et dans la famille, mais aussi et surtout avec l'enfant ou l'adelphe défunt·e. Il nous faut à présent conclure en regardant la famille dans son ensemble. Nous avons déjà pu observer la manière dont l'analyse en termes de configuration émotionnelle permettait de mieux comprendre la famille en deuil. Nous allons à présent observer ces configurations à l'œuvre.

Nous chercherons finalement à dépasser la perspective centrée sur les relations entre parents et enfants adultes, dans laquelle la plupart des recherches sur l'ambivalence se sont jusqu'ici inscrites, en revenant sur quelques résultats empiriques suggérant que les ambivalences intergénérationnelles se construisent dans un cadre relationnel plus large, celui des configurations familiales. (Widmer et Lüscher, 2011, p. 50)

À l'image d'Éric Widmer et de Kurt Lüscher, nous adoptons ici une approche en termes de configuration familiale. Cependant, nous n'avons pas les moyens dans notre analyse de dépasser totalement le cadre de la famille nucléaire, du fait de la limitation de notre cadrage empirique (fondé sur des entretiens biographiques individuels et non sur une analyse en réseau, par exemple). Toutefois, dans la mesure où la famille est une instance mouvante, et que nous la saisissons sur le temps long, nous avons les moyens d'étudier les reconfigurations, les mouvements et les

agrandissements de cette famille nucléaire, aboutissant ainsi à une *famille nucléaire élargie*. Ce chapitre est l'occasion d'analyser la configuration familiale modifiée, d'abord par une disparition, puis par l'apparition de nouveaux membres (conjoint·e·s et petits-enfants).

Dans un premier temps, nous regardons ce que deviennent les sous-configurations qui forment la configuration familiale, d'une part en nous arrêtant sur le devenir du couple à travers une discussion sur la prévalence des divorces dans les familles endeuillées, d'autre part en analysant le devenir de l'adelphie. Dans un second temps, nous étudions comment se modifient le fonctionnement et les frontières familiales selon les temporalités. Tout d'abord, nous montrons que le temps du cancer induit un fonctionnement familial spécifique, mais temporaire, rapprochant ces familles d'une forme de *maisonnée* (Weber, 2005). Puis nous analysons la manière dont le temps long et l'arrivée de nouveaux membres, et notamment des petits-enfants, reconfigurent les rôles, les statuts et la structure de la famille en deuil.

1 Couple et adelphie : les sous-configurations de la famille

Nos analyses précédentes, centrées sur les relations et les statuts, ne nous ont pas permis de voir ce qui changeait dans la forme familiale. La famille elle-même est constituée de sous-configurations familiales, au sein desquelles circulent des émotions particulières. Nous pouvons ainsi considérer le couple et l'adelphie comme deux sous-configurations qui possèdent chacune une autonomie relative, permettant de les envisager dans une certaine indépendance.

Les raisonnements suivants s'appuient sur l'analyse de ces sous-configurations, dans deux optiques cependant un peu différentes. La première sous-configuration, le couple, est particulière car elle renvoie à une relation à deux, dans laquelle les enfants peuvent être ou ne pas être présents. Nous faisons le choix ici de centrer l'analyse sur une question présente dans la littérature, mais relativement absente de nos entretiens : celle du divorce. En effet, l'opinion commune projette le divorce comme un avenir potentiel pour le couple endeuillé, mais qu'en est-il réellement ? S'il peut sembler que cette sous-partie effectue un pas de côté par rapport au propos général, regarder les modalités de séparation du couple après le décès d'un·e enfant, c'est aussi analyser une forme de configuration familiale. Enfin, la seconde sous-configuration familiale est constituée de l'adelphie. Nous proposons ici une analyse plus structurelle que relationnelle (contrairement à ce que nous avons fait dans la partie précédente) afin de saisir la manière dont le deuil reconfigure la structure même de l'adelphie.

1.1 L'avenir du couple : discussion autour du cas du divorce

Nous avons déjà traité précédemment des relations au sein du couple : l'analyse en termes de statut des pères et des mères a montré comment les émotions des un·e·s et des autres étaient prises en charge et transformaient les relations. Cependant, nous n'avons pas observé le couple comme entité autonome. La trajectoire conjugale se dessine également par ce qui la met en péril, ce qui crée une rupture. Aussi le sujet du divorce est une question centrale dans les représentations autour du deuil et mérite, à ce titre, d'être interrogé.

1.1.1 Les couples en deuil divorcent-ils davantage ?

Le lien entre divorce et décès d'un·e enfant est souvent rencontré dans la littérature de vulgarisation psychologique. On peut se référer, pour l'exemple, à un article du *Huffington Post*¹⁰³ qui présente le deuil d'un·e enfant comme la situation « la plus dure qu'il soit » et généralise la séparation dans ce contexte : « Ce n'est pas un secret : de nombreux mariages ne résistent pas à la mort d'un enfant. ». Pourtant qu'en est-il réellement ? La question du divorce potentiel autour du deuil d'enfant est revenue régulièrement dans les discours recueillis, notamment lors des prises de contact. Pourtant si les couples sortent éprouvés de cette disparition, sur les 24 familles rencontrées, une seule (celle de Nathalie Debruisse) est concernée par un divorce après le décès. Certes, ce résultat pourrait être vu comme un biais d'échantillonnage, les couples divorcés étant peut-être moins enclins à accepter l'entretien. Pourtant, si l'on regarde dans la base de données *Les Français et le deuil, 2019* à la question « Si je vous dis “deuil” quels sont les cinq premiers mots qui vous viennent spontanément à l'esprit ? », seulement quatre personnes sur 3201 répondant·e·s ont cité le mot « divorce » et, parmi ces quatre personnes, une seule était endeuillée d'un·e enfant. Ainsi, *a priori*, rien ne pousse à conclure à un lien net entre le deuil et le divorce.

De plus, malgré la force de cette représentation, les statistiques sur ce thème sont difficiles à trouver et il faut se tourner vers les travaux de psychologie pour avoir des résultats. Deux enquêtes quantitatives permettent d'aborder la question et nous poussent à conclure que, derrière les représentations, une réalité se dégage. La première repose sur la *Wisconsin Longitudinal Study*¹⁰⁴ et

¹⁰³ 'Comment rester ensemble après la perte d'un enfant?', Heather Spohr, *Huffington Post*, 26/07/2014, https://www.huffingtonpost.fr/heather-spoehr/surmonter-le-deuil-dun-enfant_b_5619852.html, (consulté le 07/04/2022).

¹⁰⁴ La *Wisconsin Longitudinal Study* est une étude longitudinale portant sur un échantillon aléatoire de 10 317 hommes et femmes ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires du Wisconsin en 1957 et sur leurs frères et sœurs sélectionnés au hasard. Les données d'enquête ont été recueillies auprès des répondants initiaux ou de leurs parents en 1957, 1964, 1975, 1992, 2003 et 2011 et auprès d'un frère ou d'une sœur sélectionné·e·s en 1977, 1993, 2004 et 2011. Des données

compare les réactions des parents endeuillé·e·s, ayant perdu un·e enfant jusqu'à l'âge de 34 ans, avec celles de parents non-endeuillé·e·s¹⁰⁵ (Rogers et al., 2008).

Figure 17 : Comparaison entre le groupe des parents en deuil et un groupe de référence concernant le fonctionnement psychologique, social, professionnel et la santé.

Group Means (SDs) and Differences on Measures of Psychological, Health, Social, and Occupational Functioning

Variable	F/ χ^2 test group	Bereaved group	Comparison group
Depressive symptoms	9.40**	9.60 (8.79)	8.05 (7.31)
Clinical elevation (%)	12.17***	19.10	10.60
Episode of depression (%)	21.52***	31.30	15.90
Alcohol symptoms	1.69	0.40 (0.89)	0.32 (0.79)
Purpose in life	6.28**	33.62 (5.71)	34.59 (5.41)
Psychological well-being	5.76*	165.18 (21.59)	168.03 (20.58)
Cardiovascular health problems	4.07*	0.15 (0.42)	0.10 (0.34)
Musculoskeletal health problems	0.24	0.72 (0.98)	0.70 (0.98)
Perceived health	0.28	4.14 (0.64)	4.15 (0.72)
Marital disruption (%)	4.73*	30.40	23.80
Religious participation	4.40*	1.43 (0.78)	1.33 (0.82)
Participation in social organizations	0.10	2.93 (2.26)	2.83 (2.27)
Occupational prestige	0.39	47.73 (22.31)	48.86 (21.72)
Income, 1992 (dollars)	2.49	63,130 (50,426)	69,878 (62,438)
Job satisfaction	0.37	3.42 (0.71)	3.38 (0.67)

Note. Test statistics for continuous variables are Fisher's *F* ratios; tests for categorical variables (percentage scores) are chi-squares.

p* < .05. *p* < .01. ****p* < .001.

(Données et analyses de Rogers et al., 2008)

Apparaît alors une différence significative entre le groupe des parents endeuillé·e·s et le groupe de référence, avec un écart de 6,6 points de pourcentage dans la fréquence des divorces. “As expected, the bereaved parents had experienced a higher rate of marital disruption than had the nonbereaved parents.” (Rogers et al., 2008, p. 207) Ce résultat est intéressant, mais l'enquête et son traitement ne permettent pas de distinguer l'âge au moment de son décès ou encore les causes de décès.

L'autre enquête permettant de démontrer une relation entre la prégnance des divorces et le décès d'un·e enfant vient de l'université d'Oslo (Lyngstad, 2013). Les données longitudinales sont fondées sur le recensement de la population norvégienne. À partir d'un modèle à temporalité discrète, les résultats montrent que, toutes choses égales par ailleurs, les parents endeuillé·e·s ont

d'enquête ont été recueillies auprès des conjoints des diplômés en 2004 et des conjoints des frères et sœurs en 2005. (<https://www.ssc.wisc.edu/wlsresearch/about/description.php>, consulté le 7/04/2022)

¹⁰⁵ Chaque groupe de parents comprend 428 personnes. La moyenne de temps après le décès est de 18 ans pour une moyenne d'âge des parents de 53 ans.

une probabilité plus importante de divorcer. L’hypothèse dominante dans cet article est que l’enfant participe aux liens du couple : le décès de l’un des enfants créerait donc une diminution du lien.

Having children is one of the main reasons people decide to create households, and children are often seen as ‘glue’ that holds together the spousal relationship. Many global studies on family relationships demonstrate that couples with children are generally less likely to divorce than childless couples. [...] The loss of a child might thus not only affect the spouses in psychological ways, but also make their marriage more prone to divorce because they have one less child who needs their care on a daily basis, regardless of their emotional bonds to the deceased child. (Lyngstad, 2013, p. 80)

D’après l’auteur de l’étude, le divorce après le décès d’un·e enfant serait moins dû au potentiel traumatisme de la perte qu’à la fonction sociale de “*glue*”, de colle, que l’enfant ne peut plus remplir. Cette hypothèse est testée en comparant la prévalence des divorces selon le nombre d’enfants.

Figure 18 : Comparaisons des probabilités annuelles de divorce pour des couples endeuillés et non-endeuillés ayant eu le même nombre d’enfants

Table 2. Comparisons of annual odds of divorce for bereaved couples and non-bereaved couples with the same number of children born.^a

Parity	Bereaved couples			Non-bereaved couples			Test of difference ^c
	95% Confidence interval limits			95% Confidence interval limits			
	Estimate	Lower	Upper	Estimate	Lower	Upper	
1	1.79	1.58	2.04	1.0 ^b			***
2	1.13	1.05	1.21	0.66	0.65	0.66	***
3	0.76	0.72	0.81	0.54	0.53	0.55	***
4	0.59	0.54	0.65	0.51	0.48	0.53	**
5	0.61	0.51	0.73	0.62	0.45	0.85	n.s.
6+	0.62	0.45	0.85	0.47	0.39	0.56	n.s.

Notes: * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$.

^aDuration of marriage, both spouses’ ages at marriage, period, the spouses’ educational attainments and incomes from labor, and years passed since the most recent birth of a child were included as control variables. ^bThis category serves as an arbitrarily chosen reference group and has no confidence interval. ^cTests are two-tailed Wald tests of the difference between the bereaved and non-bereaved groups.

(Données et analyses de Lyngstad, 2013, p. 84)

On constate en effet que, toute chose égale par ailleurs, plus le nombre d’enfants augmente, plus le taux de divorce diminue. De plus, cet effet du deuil sur les divorces persiste même avec l’augmentation du nombre d’enfants.

Figure 19 : Comparaisons des probabilités annuelles de divorce pour les couples endeuillés et non-endeuillés ayant le même nombre d'enfants vivant·e·s

Table 3. Comparisons of annual odds of divorce for bereaved couples and couples at a lower parity with the same post-bereavement number of children.^a

Parity before bereavement	Bereaved couples			Non-bereaved couples			Test of difference ^c
	95% Confidence interval			95% Confidence interval			
	Estimate	Lower	Higher	Estimate	Lower	Higher	
2	1.12	1.04	1.21	1.0 ^b			***
3	0.75	0.70	0.79	0.65	0.64	0.66	***
4	0.59	0.53	0.65	0.54	0.53	0.55	n.s.
5	0.57	0.47	0.70	0.50	0.48	0.53	n.s.
6	0.49	0.45	0.85	0.47	0.39	0.56	n.s.

Notes: * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$.

^aDuration of marriage, both spouses' ages at marriage, period, the spouses' educational attainments and incomes from labor, and years passed since the most recent birth of a child were included as control variables. ^bThis category serves as an arbitrarily chosen reference group and has no confidence interval. ^cTests are two-tailed Wald tests of the difference between the bereaved and non-bereaved groups.

(Données et analyses de Lyngstad, 2013, p. 84)

En contrôlant un ensemble de variables, Torkild Hovde Lyngstad arrive à un *odd ratio* de 1,61, ce qui signifie que les couples endeuillés connaissent un risque de divorce 60 % plus élevé que les couples non endeuillés. Ce résultat est intéressant, bien que la comparaison sans plus de précautions avec notre corpus d'entretien souffre de quelques limites : l'étude est fondée sur un terrain norvégien, se concentre sur les décès d'enfants de moins de 20 ans et ne prend en compte que les couples mariés et pas les couples cohabitants. De plus, le contrôle par la cause du décès n'est pas possible, la donnée n'étant pas présente dans la base mobilisée. Pour autant, ce résultat n'en reste pas moins stimulant et incite fortement à mener une enquête similaire sur le terrain français.

Le fait que les divorces soient l'exception dans notre corpus d'entretiens ne veut pas dire que les tensions n'existent pas dans les couples rencontrés. Sur ce point encore, le recueil de discours croisés au sein des familles permet d'avoir accès à des éléments qui, sinon, seraient restés invisibles. En effet, les discours sur les tensions conjugales sont difficiles à avoir du fait de la méthodologie choisie : les parents rencontré·e·s savaient que des entretiens étaient également menés avec leur conjoint·e. Sur ce point, la tendance a plutôt été d'offrir un discours lisse, donnant l'image d'une expérience éprouvante, mais surmontée ensemble.

Françoise Laval (femme au foyer, fils de 14 ans décédé d'un cancer) : [*Elle me parle du groupe d'aide aux parents en deuil.*] Et nous ce qui était très important c'est que, mon mari et moi nous avons participé à ce groupe et en fait, ça a été l'occasion de beaucoup dialoguer. Parce que chacun est emmuré dans sa souffrance, ne vit pas les choses de la même façon. Les façons de se reconstruire ne sont pas les mêmes, les besoins ne sont pas les mêmes pour l'un et pour l'autre et c'est valable au sein du couple, mais c'est valable aussi pour les enfants. Donc, ça a

fait des déséquilibres tous azimuts. Et en fait moi j'entendais mon mari dire des choses dans le groupe qu'il m'aurait jamais dites à moi et vice-versa. Et donc ben c'était très très aidant.

À travers cette valorisation de l'association, on devine, en filigrane, les tensions et les difficultés à communiquer qui ont pu exister entre Françoise Laval et son mari. Cependant, à aucun moment dans l'entretien nous ne trouvons le moyen de revenir sur ces tensions. Cette mention des tensions dites à demi-mot est relativement la norme dans les entretiens menés.

Néanmoins, le fait de croiser les entretiens et de recueillir le discours des enfants a permis de nuancer les propos tenus par les parents. La famille Bargemon en offre une bonne illustration.

Enquêtrice : Et... tu m'as parlé un peu de tes parents et de comment ils ont réagi, mais, entre eux, dans leur relation, ça a changé quelque chose dans... ?

Julia Bargemon (étudiante en cinéma, frère de 19 ans décédé dans un accident de voiture) : Ensuite, quand ça s'est passé, il y a eu, je pense un an de, de lien très fort entre eux où ils se sont pas disputés, où ils sont restés très unis. Et là maintenant aujourd'hui, à l'heure d'aujourd'hui ça part en couille. (*Rires*). [...] Mais j'ai presque l'impression que tu vois, que mon père n'aime plus ma mère, et que ma mère n'aime plus mon père, mais qu'ils sont unis par ça. Et qu'ils ne vont jamais vivre l'un sans l'autre, juste par rapport à ça. Mais quand moi je les ai vus à Bordeaux par exemple, ils ont plus aucune complicité entre eux deux. Ils arrivent plus à se parler sans se disputer. Comme si ça les liait. Mais qu'ils pourront jamais divorcer, d'un autre côté, mais que... Qu'ils s'aiment plus vraiment. Qu'il y a plus de...

Le contenu de cet entretien est d'autant plus intéressant que les entretiens avec les parents de Julia avaient été réalisés une semaine auparavant, et qu'aucune mention de tensions ou de disputes n'avait été faite, ni dans celui de la mère ni dans celui du père. Les propos de Julia permettent de soulever une hypothèse intéressante pour expliquer la rareté des divorces dans notre corpus d'entretiens : si le deuil peut fragiliser le couple, il peut également être une force de rappel. Se séparer, dans cette configuration, c'est mettre fin au couple conjugal quand le couple parental est fragilisé. La rupture conjugale peut être vue comme une manière de mettre fin à une histoire commune, mais également à une histoire co-construite avec et autour de l'enfant défunt·e. La thématique de l'exceptionnalité de la perte vient ici lier les deux parents : la tristesse ne pourrait être communiquée à personne d'autre (« comme si ça les liait »). Cette exceptionnalité de l'expérience participe à une reconfiguration invisible du couple après le décès d'un·e enfant : « tout change, mais rien ne change » (Le Pape, 2009a).

Bien que les rares enquêtes sur le sujet montrent une prévalence plus importante des divorces dans les couples endeuillés, la constitution de notre corpus d'entretiens ne nous permet pas d'illustrer ce point. En revanche, l'analyse des discours permet de mettre en lumière ce qui crée des tensions dans le couple en deuil. Le discours de Julia Bargemon le rend sensible : les émotions

associées aux normes contradictoires de paternité et de maternité autour du deuil font tension dans le couple après le décès d'un·e enfant.

1.1.2 Émotions et tensions du deuil

Nathalie Debruisse est la seule mère séparée (elle et son compagnon n'étaient pas mariés) après le décès de son fils, parmi les personnes enquêtées. Pour rendre compte de la manière dont les émotions font tension dans la relation conjugale, il nous faut revenir plus précisément sur sa trajectoire et, surtout, sur les raisons qu'elle donne à sa séparation.

En couple avec son compagnon de 1991 à 2015, ils ont trois enfants ensemble : Sébastien, l'aîné, Milo, le cadet et Lila, la benjamine. Nathalie et son compagnon travaillent comme intervenant·e·s sociaux et animateur et animatrice dans des centres de loisirs, des SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation) ou des associations. Leurs conditions de travail sont donc relativement précaires et très comparables. Au moment du décès de Milo, Nathalie Debruisse travaillait en contrat à durée déterminée, et celui-ci se terminait dans quelques mois. Elle demande alors à son compagnon de prendre des congés pour la relayer dans les tâches domestiques.

Nathalie Debruisse (intervenante sociale, fils de 18 ans décédé d'un arrêt cardiaque) : Et dans l'été je lui ai dit que là ça serait bien qu'il se, qu'il fasse une pause, qu'il se mette en arrêt. Et qu'on prenne du temps pour... Qu'on avait besoin de lui. Surtout que moi j'allais bosser et que ça allait être difficile. Que les mois où j'allais bosser ça allait être très difficile pour moi. Que je pourrai plus tout, tout faire, m'occuper de la maison, des enfants et bosser. Que ça me serait pas possible. Et puis que de toute façon on avait besoin d'essayer de se reconstruire, de restructurer tout ça, de se reconstruire... Je ne sais pas le terme qu'il faut employer. Et que ça ça ne pouvait le faire que si on était ensemble. Donc je lui demandais de... De ne pas reprendre, de se mettre en arrêt. Un certain temps. Je ne sais pas, dans ma tête ce n'était pas clair... Mais... Mais un temps certain en tout cas. C'est-à-dire un bon nombre de semaines, voire... Peut-être un mois, peut-être deux... Un bon moment quoi. Le moment de se stabiliser, de moi me permettre de faire la rentrée et de voir où on en était et, et voilà. C'est ce que je lui ai demandé. Et c'est ce qu'il n'a pas fait. À ce moment-là, je... Je lui ai dit que Ok, on recommençait tout comme avant. Moi je remettais mon habit de superwoman. Et de gentil petit soldat, mais [...] Tout recommençait comme si de rien n'était. Les mêmes apéros, les mêmes fêtes... Les mêmes repas. Tout sauf que Milo n'était pas là quoi. Et ça c'était insupportable. C'était réellement insupportable. [...] Donc au bout d'un an je lui ai dit « Voilà ». Au mois d'août suivant « Voilà, ça fait un an. Y a un an de ça je t'ai dit que il fallait qu'on trouve un autre moyen de vivre ensemble. Et que la seule façon c'était que tu te poses et que tu t'occupes de nous. Tu l'as pas fait. Et ben... Là je crois qu'on est arrivé au bout de quelque chose quoi. » Et ben ça a duré deux ans de plus comme ça ! Voilà. Et c'était insupportable.

Un an après le décès de leur fils, Nathalie demande à son compagnon de partir, ce qu'il ne fera que deux plus tard : son départ correspond à la réception d'un héritage familial. Manifestement cette

rentrée d'argent crée les conditions matérielles qui rendent la séparation possible. En sus de ce paramètre, il faut nous arrêter sur le contenu des tensions qui s'intensifient dans le couple. On le voit, la situation de deuil accroît le décalage vécu par Nathalie Debruisse entre son investissement domestique et celui de son mari. Le soutien matériel réclamé n'est pas présent et, surtout, la situation de deuil est invisibilisée par le maintien de leur vie sociale (« Tout recommençait comme si de rien n'était. Les mêmes apéros, les mêmes fêtes... Les mêmes repas. Tout sauf que Milo n'était pas là quoi. Et ça c'était insupportable »). La tension est de deux ordres ici. D'une part, nous observons une inadéquation entre les attentes d'investissement domestique de Nathalie et la réponse de son mari. Cet investissement domestique est à la fois matériel (« Que je pourrai plus tout, tout faire, m'occuper de la maison, des enfants et bosser »), mais également émotionnel. Plus loin dans l'entretien, elle explicitera son reproche principal qui est que son mari délaisse le soin à apporter à ses enfants (« Son travail c'est s'occuper en gros des enfants des autres quoi. Voilà. Il en avait à la maison. »), lui déléguant de ce fait l'ensemble du travail, domestique et émotionnel. D'autre part, du fait du maintien de leur vie sociale, Nathalie Debruisse ne retrouve pas dans son environnement la rupture qu'elle éprouve. Ce double décalage entre les attentes et la réalité se matérialise dans la séparation conjugale.

Cet exemple nous apprend à quel point la mise en adéquation des attentes, mais également des émotions, est primordiale pour faire tenir le couple, et par extension la famille. D'autres entretiens mettent également l'accent sur les difficultés rencontrées, sans que cela ne se matérialise par le divorce. Dans ces situations, les éléments de tension relèvent pareillement de l'inadéquation des attentes émotionnelles au sein du couple.

Christine Raffali (gérante de commerce, à la retraite, fils de 22 ans décédé dans un accident de plongée) : Alors je lui dis « Tu sais Corentin, j'en peux plus, j'en peux plus. Je suis épuisée ». Alors il me dit, alors je lui dis [*elle parle à voix basse pour que son mari n'entende pas*] « j'ai demandé à ton père, le divorce, parce que je peux plus moi là, c'est trop lourd. Porter mon chagrin, et le sien, c'est, c'est trop difficile, c'est trop. Je me sens plus capable. Et l'avoir sous les yeux c'est une, ça augmente ma souffrance parce que moi ma douleur je la gère, je sais comment je peux échapper mon cerveau ». [...] Je peux pas gérer son cerveau, gérer sa douleur. [...] La violence, tu la retournes contre toi quoi. Contre, tu fais toujours bonne figure quand tu rencontres des gens, des copains, la famille, tu vas pas les faire chier avec tes états d'âme, enfin en tout cas on a essayé de pas être lourd, vis-à-vis des autres quoi, parce que c'est lourd à porter. Mais, mais après pfff... Et du coup le médecin, il l'a pris à part, il l'a attrapé et lui a dit « Voilà monsieur, ça fait combien d'années maintenant ? Vous savez ça passera jamais tout seul, la perte d'un enfant, si vous refusez de vous faire aider. » [...] Donc il avait dit, le gars avait dit « essayez de trouver une thérapie de couple ». Et donc, donc j'ai trouvé !

Cet extrait d'entretien illustre la teneur du travail émotionnel fourni par Christine pour maintenir les relations, mais aussi prendre en compte les émotions de son fils et de son mari. Ce travail émotionnel relève à la fois d'un jeu interne, mais s'accompagne de pratiques matérielles (amener son conjoint chez le médecin, organiser une thérapie de couple). On a pu voir précédemment dans quelle mesure ces décalages émotionnels sont le produit de normes genrées différenciées. Ce qui peut être naturalisé et intégré comme constitutif de la relation en temps normal devient insupportable (dans le sens littéral, qu'on ne peut porter) en contexte de deuil. Cet exemple nous montre que l'absence de séparation ou de divorce n'est pas pour autant un indicateur d'une absence de tensions dans le couple. On le voit, si celui-ci se maintient ici, c'est pour beaucoup grâce à l'étendue du travail émotionnel fourni.

Dans les chapitres précédents, nous avons vu comment la circulation des émotions participait au maintien du lien au sein de la famille en deuil. Dans les contextes où cette circulation est empêchée, les tensions émergent, notamment dans le cadre conjugal, et peuvent aboutir à une séparation. Cependant, la séparation du couple n'est pas synonyme de délitement familial. Les travaux sur les familles séparées (Martin, 1997) montrent que la famille survit à la séparation conjugale, notamment en se mobilisant autour de la prise en charge de l'enfant. Mais que devient la relation entre parents déjà séparé·e·s lorsque l'enfant disparaît ?

1.1.3 Le divorce n'empêche pas de faire famille

La question du *faire famille* est particulièrement prégnante pour les couples divorcés (Martin, 1997 ; Martial, 2013). Le devenir de la famille lorsque l'enfant qui unissait les deux parents séparé·e·s décède est pour le moins incertain. Or, nous avons les moyens d'analyser partiellement ce thème car cette configuration se trouve dans une des familles de notre corpus¹⁰⁶ : la famille Arette-Vonetti. Céline Vonetti et Christian Arette étaient ensemble depuis 15 ans lorsque Céline est partie. Non marié·e·s, ils se sont séparé·e·s et Christian a racheté les parts de la maison commune à Céline, qui est partie vivre chez son nouveau compagnon. Leur séparation a eu lieu en 2011 et Lucas, leur fils, meurt en 2014. Dans leurs entretiens, les deux parents rendent compte d'une forte proximité. À la différence de ce que nous avons observé précédemment avec Nathalie Debruisse, la dimension affective est importante dans leur relation. Fait marquant, le père,

¹⁰⁶ Plus exactement, la famille de Thibault Zimmer est également dans cette situation. Cependant, comme aucun entretien n'a été réalisé avec les deux parents, nous disposons de trop peu d'éléments pour pouvoir tenir un raisonnement similaire sur cette famille.

Christian, nous donne le contact de Céline pour qu'un entretien puisse être fait avec elle (cette situation est suffisamment rare pour être soulignée).

S'il est compliqué de définir la configuration Christian-Céline comme une famille, dans la mesure où ils ne partagent ni quotidienneté ni filiation, force est de constater que leur relation parentale perdure malgré la mort de leur enfant. L'un comme l'autre me parle de leur ex-compagne·on comme du « papa de Lucas » ou de la « maman de Lucas ». À l'instar des couples divorcés, l'enfant, même défunt, est ce qui fait le lien entre les parents. Ici, ce lien par l'enfant perdure malgré le deuil.

Christian Arette (moniteur de ski, fils de 17 ans décédé dans un accident domestique) : Parce que ça nous a rapproché quand même. Parce qu'on est liés. Quand t'as un gamin t'es lié à vie, même si tu te sépares. On était obligé d'avoir des contacts pour les fournitures scolaires, l'école, les assurances, tout ce qui a trait autour du gamin. Et... Et là... Quand on perd un enfant... On... Après c'est plein d'étapes. C'est un truc... C'est quelque chose je pense le... Je pense. Après... Oui je pense qu'il y a pas plus dur. Honnêtement. Alors moi je suis le père. Mais je pense que pour la maman... Elle c'est plus viscéral, c'est plus... Elle l'a porté... C'est une relation... C'est un truc de fou quoi. Je veux dire, quand on... Quand on aime quelqu'un... Je sais pas comment vous dire. On peut aimer une personne, une amie, un frère... Mais un enfant c'est différent. C'est... Je pense que ouais, c'est... On peut pas... On peut pas plus d'amour que ça. Je crois que c'est un truc. Quand on a un enfant on sait ce que c'est que d'aimer je crois. En gros c'est... Donc forcément quand on a plus ça... C'est compliqué. Tout le reste après c'est très très compliqué.

Les nombreuses hésitations de Christian Arette rendent son émotion sensible. Ces émotions sont doubles : elles concernent à la fois la relation avec l'enfant (« Quand on a un enfant on sait ce que c'est que d'aimer je crois »), mais aussi ce qui le relie à son ancienne compagne. Si le couple ne se pense plus dans une relation à deux, ils continuent d'appartenir à un couple parental. Cela est marquant dans le vocabulaire employé pour parler l'un·e de l'autre, qui marque une circulation des émotions certaine, à l'image de ce que nous observons dans l'ensemble des autres configurations familiales.

Céline Vonetti (auxiliaire de puériculture, fils de 17 ans décédé dans un accident domestique) : Je... J'ai, je le dis encore à son papa, Christian. On a eu de la chance, même si ça a duré 17 ans et quelques mois, d'avoir un fils qu'on a eu. Je pense qu'on rêvait pas mieux. On n'aurait pas voulu un autre enfant que Lucas. Et même si des fois, c'était compliqué. [...] Donc quand on a perdu un enfant.

Dans la perte, Céline Vonetti se désigne elle et son ancien compagnon comme appartenant à un tout (« on a perdu un enfant »). Contrairement à ce que nous avons pu observer dans d'autres entretiens, elle ne se place pas dans une relation uniquement individuelle avec son fils, mais dans une relation à trois, comprenant le père. Dans la famille Vonetti-Arette, la relation parentale survit

au décès de l'enfant. Cette dimension est particulièrement perceptible lors de la narration des situations chargées de contenu émotionnel.

Céline Vonetti : Et il disait que lui aussi il voudrait être incinéré et là-bas aussi. Et que comme ça on serait ensemble là-bas. C'est moi qui ai dû rappeler ça à Christian. Il voulait l'enterrer. « Mais Christian rappelle-toi, moi je le mets pas en terre. On l'avait évoqué. Il l'avait évoqué. Aujourd'hui on doit l'entendre ». Et il m'a dit « Oui c'est vrai. Moi l'imaginer dans la terre, tout ça c'est pas possible. On fera comme il l'a dit ». Donc c'est ce qui a été choisi pour Lucas. [...] Quelques heures après son décès... Mais je n'ai pas voulu voir Lucas sans son père. Je l'ai attendu. Et on a vu Lucas ensemble. J'ai demandé si on pouvait le voir. Parce que quand même je crois que je n'aurais pas pu si on m'avait dit des trucs sur son enveloppe physique. Mais peut-être que je me trompe. J'ai attendu Christian. On pouvait le voir, il n'était pas abîmé. Il était dans son lit. Il était bien. Comme s'il dormait. On a pu le prendre dans nos bras. Et... C'est la dernière fois qu'on l'a vu. Et je crois que... Je peux dire qu'il a attendu qu'on soit là avec son père pour que... Vous savez si on pense à l'âme ou à l'esprit... Il était là quoi. Il a attendu qu'on arrive. Et Christian était d'accord. Comme s'il avait attendu, tout ce qui l'animait, il était là. Même s'il y avait plus de souffle, il était là. On a pu l'embrasser une dernière fois.

Dans ces circonstances de choix et de relation avec l'enfant défunt, Céline donne la priorité au couple parental. Elle exprime la négociation à deux pour savoir ce que deviendra le corps de leur fils. De même, la visite à l'hôpital pour voir son fils, alors en état de mort cérébral, ne peut se faire qu'à deux (« j'ai attendu Christian ») et c'est le couple parental qui étreint, ensemble, le corps de leur enfant avant qu'il ne décède. Ainsi, toutes les décisions et actes concernant l'enfant sont pensés sur le mode du couple, qui est toujours un couple parental.

Céline Vonetti : Il a fait très beau ce jour-là. C'était une dispersion. Et là on est là et on sait pas quoi faire. Comment on va déverser ces cendres. Comment on va faire. C'est tellement pas naturel. Finalement on s'est tous assis. Et on a commencé à parler un petit peu et à être calme. J'ai regardé à Christian. « On va le faire tous les deux ». Donc on s'est levé et on a marché autour de nos amis. Et on a versé au pied de nos amis, les cendres de Lucas.

Tous les moments ayant trait au devenir de Lucas (son incinération, l'adieu à l'hôpital, la dispersion des cendres) se déroulent de manière commune et concertée entre Céline et Christian. La dimension symbolique de la dispersion des cendres aux pieds des ami·e·s par les parents est forte : le lien est ainsi tracé par les restes du corps de leur enfant. La matérialisation de la dispersion est une manière de dire les liens qui unissent celles et ceux qui n'ont plus aucun lien, ni statutaire ni institutionnel. Toutefois, ce discours donne à voir une dimension affective qui dépasse la dimension élective : Céline et Christian ne se sont plus choisis, mais les émotions qui circulent entre eux dépassent ce cadre-là. C'est ce que Céline va désigner par la suite comme de « l'amour filial ».

Céline Vonetti : On était comme un... Un tout tous les trois. Ça se sentait. Il y avait de l'amour. De l'amour filial. Entre Christian, Lucas et moi. Il n'y avait plus d'amour entre Céline

et Christian. Il s'était transformé. Pour moi, pour dire que je ne pouvais plus vivre avec lui. Mais il y avait de l'amour filial. Il y avait comme une connexion entre nous trois.

Cet amour filial, qui se cristallisait autour de Lucas, perdure malgré la perte. Ces émotions s'entretiennent par une forme de partage autour de l'enfant défunt qui passe par des attentions et des gestes mobilisant son souvenir.

Christian Arette : Mais elle par exemple elle y a été [*sur les lieux de la dispersion*] ... C'était quand. C'était pour Noël. Pour Noël j'ai vu. Elle a fait un bouquet avec un cœur. Elle l'a posé dans l'herbe, elle l'a pris en photo et elle me l'a envoyé. Un petit mot « Lucas ». Voilà.

À l'instar des couples divorcés avec enfant, la relation de Céline et Christian ne s'articule plus qu'autour de leur enfant, de son souvenir et des décisions qu'ils ont à prendre pour lui. Mais cela n'annule en rien le fait, qu'au sein de cette configuration spécifique, circulent des émotions qui font tenir un lien, une relation de type familiale.

L'exemple de la famille Arette-Vonetti permet de voir que le divorce n'empêche pas de *faire famille* avec l'enfant défunt·e. Les formes de ce *faire famille* passent par un soin émotionnel et matériel réciproque et un lien maintenu par le souvenir de l'enfant. Cet exemple illustre parfaitement ce que nous entendons par configuration émotionnelle : bien que le quotidien ne soit pas partagé, et bien qu'aucun lien institutionnel n'unisse Christian et Céline, leur relation perdure sous une forme qui ne se comprend que comme un fonctionnement familial. La dimension émotionnelle ne signifie pas (loin de là), que le lien est lâche et instable. La circulation des émotions et leur histoire commune créent un cadre à leur relation, qui produit certaines obligations, ancrées dans une histoire et des souvenirs communs, mais aussi dans un statut partagé, celui de parents. Ces obligations réciproques viennent doubler et renforcer cette dimension affective. De plus, ce qui fait vivre leur relation comme une forme de configuration émotionnelle, c'est le travail émotionnel réalisé, en partie pour leur fils, et la circulation des émotions que cela engendre. Sans que cette forme de relation ne soit une généralité, elle n'en ouvre pas moins une possibilité pour penser d'autres façons de *faire famille*, en dehors de l'opposition entre temps quotidien et dimension lignagère.

Loin d'être anecdotique, le thème du divorce en contexte de deuil a permis de voir différents éléments sur la reconfiguration familiale. Les rares travaux statistiques sur ce sujet montrent une corrélation positive entre le deuil et le divorce. Il nous faut dès lors interroger les raisons pour lesquelles les couples prennent, ou pas, la décision de se séparer. Toutefois, l'exemple d'un deuil arrivant dans un couple séparé montre que, dans les familles où les enfants sont vivant·e·s, comme dans celles où il n'y a plus d'enfant, le couple parental survit à la séparation : le divorce n'empêche pas la famille.

1.2 L'adelphie en deuil

L'analyse de la seconde sous-configuration familiale, l'adelphie, ne peut se faire par simple transfert des dynamiques observées dans le couple. La disparition d'un·e enfant modifie le couple de manière relationnelle, mais elle modifie l'adelphie de manière structurelle. Avec la mort d'un·e adelphe, c'est non seulement les relations entre les membres, mais également la forme de l'adelphie qui est altérée. Ainsi la disparition vient toucher la structure, les rangs réciproques et les relations. D'un point de vue purement morphologique, le décès n'a pas les mêmes effets en fonction du rang dans la fratrie et du nombre des autres adelphe·s encore vivant·e·s. Nous avons vu par exemple, avec le cas de Corentin dans la famille Raffali, comment la disparition de l'aîné dans une fratrie de deux entraînait un report de l'ensemble des capitaux vers le cadet. Aussi, afin de montrer comment la forme de la configuration adelphique modifie les relations en son sein, nous nous arrêtons sur une configuration particulière : celle des familles dans lesquelles une adelphe de trois ou quatre enfants connaît la perte du cadet ou de la cadette. Dans notre corpus d'entretien, cette situation concerne cinq familles : la famille Anode, la famille Laval, la famille Lafeuille, la famille Dimopoulos et la famille Thereau. Or, il se trouve que, dans ces quatre familles, l'enfant défunt·e était le ou la cadet·te et jouait un rôle de pivot dans les relations. Cette fonction de lien joué par le/la cadet·te est manifeste dans les propos de Claude Thereau.

Enquêtrice : Et vous... Vos enfants ils s'entendaient bien entre eux quand ils étaient... ?

Claude Thereau (pédiatre, à la retraite, fils de 25 ans décédé dans un accident de la route) : Ah oui, oui, oui, tous les trois oui. C'était Loïc qui faisait le lien d'ailleurs, entre le petit et la grande. Ça aussi c'est un problème parce que le maillon, le maillon a sauté. Donc maintenant les rapports entre la grande et le petit sont plus ce qu'ils étaient. Ça s'est relâché, c'est... C'est Loïc qui faisait le lien. [...] Et c'est l'élément du milieu qui a sauté. Et, là oui effectivement, il y a des relations différentes entre Sylvia et Bruno, je pense qu'elles auraient été différentes de ce qu'elles auraient été si Loïc était encore là. Elles sont plus relâchées.

Bien que ce discours nous informe sur les représentations que Claude a des relations qu'entretiennent ses enfants plus sur de la réalité de ces relations, il n'en demeure pas moins pertinent pour penser la manière dont la modification de la forme de l'adelphie joue dans l'organisation des liens. L'absence du cadet qui jouait ce rôle de pivot a entraîné une modification, non seulement des rangs relatifs dans l'adelphie, mais également des relations. Du fait de son statut, Loïc faisait le lien entre l'aînée et le benjamin, il tenait le rôle de *kindkeeper*. Sans lui, les liens se distendent, du moins, du point de vue du père.

Dans la famille Laval, au contraire, la maladie puis la disparition de Robin ont conduit à une consolidation des liens entre l'aîné (Vincent) et la benjamine (Clémence), autrefois inexistants.

Clémence Laval (étudiante en psychologie, frère de 14 ans décédé d'un cancer) : Parce que on avait trois ans d'écart parce que Vincent on a cinq ans d'écart. Que Vincent était très jaloux de moi quand j'étais petite et que du coup avec Vincent on a eu une relation hyper chaotique, enfin, on se détestait... On se supportait pas, 'Fin. Moi j'avais peur de mon grand frère. Il m'aimait pas. Et Robin en fait faisait très tampon entre les deux tu vois. [...] On jouait tout le temps ensemble. [...] Vincent me faisait peur vraiment. [...] Et, et pareil, 'Fin Robin m'a défendue plein de fois face à Vincent. Et, et Vincent et Robin avaient une relation aussi très très forte. Enfin, en fait, tu vois c'était, c'était celui du milieu on s'entend bien tous les deux, mais on s'entendait pas sur la grande échelle quoi. Et, et voilà. Puis, quand Robin est tombé malade et qu'il est parti de Bruxelles, Vincent et moi on s'est retrouvés un peu tous les deux tous seuls avec mes grands-parents, what the fuck, qu'est-ce qui se passe, tu vois. Et du coup en fait, mon frère et moi, Vincent et moi, on a eu une relation très très fusionnelle à ce moment-là. Parce qu'on s'est, on s'est vraiment tenu les coudes, 'fin, tu vois on s'est vraiment aidé, continuer à avancer. Et... Et voilà.

L'exemple de la fratrie de Clémence met bien en lumière la manière dont la maladie et le deuil reconfigurent les liens : la disparition du cadet et du rôle pivot qu'il jouait dans les relations oblige à une reconfiguration de la relation. Notons que, dans le cas de Clémence, cette reconfiguration n'est possible que parce qu'elle partage un quotidien avec son frère Vincent. On peut faire l'hypothèse que, avec une décohabitation du frère aîné, la transformation des liens se serait faite de manière différente. Mais cette cohabitation, associée à l'altération de la structure familiale, a entraîné une transformation du contenu des relations (Clémence relate un passage de la peur à une affection profonde). Cette intrication de l'affect et du rang offre un bon exemple de la portée que peut avoir la revalorisation de la dimension statutaire dans l'analyse des liens affectifs. L'adelphie forme bien une sous-configuration que le deuil transforme, à la fois de manière structurelle (passage de trois à deux) et de manière émotionnelle.

Sur ce point encore, les similitudes de discours entre sœurs endeuillées sont à relever.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère de 16 ans décédé d'un cancer) : J'étais très proche de mon frère. Plus proche de mon frère que de ma sœur, faut savoir. On n'était pas très proche avec ma sœur. On avait des caractères complètement opposés. J'étais beaucoup plus, j'étais plus proche de mon frère et ma sœur était plus proche de mon frère. Et c'était un peu le lien entre nous deux. Du coup, ce qui a posé problème, c'est pour ça qu'il y a eu autant de temps d'attente pour qu'on se parle avec ma sœur. 'Fin... Du coup on a eu du mal à, on a eu du mal à se parler avec ma sœur parce qu'on était pas proche à la base. Du coup... Du coup voilà. [...] Après par contre ça a changé. Je sais que ça a changé. Je sais que du coup ça a mis du temps à changer. Maintenant on est très proche avec ma sœur, d'ailleurs. Elle s'inquiète tout le temps pour moi elle m'appelle souvent, voilà. C'est, c'est, vraiment je suis très proche d'elle. Par contre il a fallu ce moment-là pour qu'on soit très proche.

La similitude d'expérience et de discours entre les familles est vraiment marquante. Si le discours d'Alizée offre moins d'informations sur le contenu des émotions, mais plus sur l'intensité du lien

(« on n'était pas proche », « maintenant on est très proche »), il n'en demeure pas moins que le mécanisme relaté est le même. Dans les adelpies à trois, le cadet occupe un rôle pivot. Sa disparition affecte non seulement la structure, mais également le contenu des relations. L'ainé·e et le/la benjamin·e se trouvent alors dans une situation obligeant à reconfigurer ces relations.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Oui j'ai dit que ça nous avait plutôt rapproché, qu'on avait... davantage... En fait avec Florian mine de rien du coup on a une sorte de petite mythologie familiale de la fratrie. Et puis du coup ben il manque une partie de la fratrie maintenant. Et du coup ça resserre peut-être un peu les liens et les références et les petits... 'Fin les trucs qui, les private joke qui y avait entre nous, les choses qu'on se raconte, ça ça a plutôt resserré les liens.

Cette dynamique de modification des liens ne signifie pas non plus un renversement de leur nature : Marie et Florian Lafeuille étaient déjà proches avant le décès de leur sœur, la maladie et le deuil n'ont fait que les rapprocher davantage. Ces expériences ont « resserré » les liens, plus qu'elles ne les ont remaniés.

Dans la modification de ces configurations, on peut observer le rôle joué par les temporalités dues aux causes de décès. Dans le cas des cancers et maladies longues, le fait d'être mis·e de côté, d'avoir une autonomie valorisée (voir le chapitre précédent) peut inciter les frères et sœurs restant à se rapprocher les un·e·s des autres, modifiant ainsi les relations. Au contraire, il semblerait que dans les décès plus brutaux, l'absence de la personne pivot amoindrisse les relations. Toutefois, il ne faut pas être aveugle aux autres variables cachées dans ces situations : dans la famille Thereau, les enfants étaient décohabitants·es et autonomes financièrement, leurs relations ne s'inscrivaient donc pas dans un registre quotidien. La famille la plus proche de cette situation est la famille Lafeuille, dont la décohabitation est encore toute récente, les enfants étant tou·te·s dans le supérieur au moment du décès. Pour la famille Laval et la famille Dimopoulos, toute l'adelpie était cohabitante, insérant ainsi les relations statutaires et affectives dans une quotidienneté partagée. Le devenir de l'adelpie en deuil montre ainsi comment s'articulent et se reconfigurent les trois dimensions qui forment les liens entre frères et sœurs – et, plus généralement, et dans la famille : le statut, la structure de l'adelpie, le quotidien et l'émotionnel, toutes ces dimensions se définissent, s'autodéterminent, et se reconfigurent ensemble dans le deuil.

Cependant, les cas exposés ci-dessus montrent que les situations de resserrement de l'adelpie sont également des situations de maladies longues. Le long terme crée une mobilisation commune, des frères et sœurs, mais également des parents, et tend à renforcer, même temporairement, les relations. Aussi nous faut-il faire un pas de côté et regarder ce que produit sur la famille l'étirement des situations de crise, notamment avec les périodes de maladie. Au-delà de

ces moments de tension qui peuvent s'étirer et définir une trajectoire familiale, les familles connaissent des reconfigurations de par l'arrivée de nouveaux membres, et notamment par l'arrivée des petits-enfants. Il s'agit alors de voir comment les petits-enfants, et la transformation des statuts qu'ils induisent (de parents à grands-parents, d'adelphe à oncle ou tante) reconfigurent la famille. Notre corpus d'entretiens nous permet ainsi d'observer la manière dont les endeuillé·e·s continuent de *faire famille* sur le temps long.

2 La famille sur le temps long

Si le décès est l'évènement cristallisateur du deuil, le deuil peut commencer avant le décès. Analyser le devenir des familles, c'est inscrire la réflexion dans le temps long, en regardant à la fois la manière dont la famille a pu se mobiliser avant le décès, et en même temps comment elle continue longtemps après lui. Ainsi, deux temporalités seront étudiées ici : d'une part en regardant comment les familles avec un·e enfant atteint·e d'un cancer se mobilisent, d'autre part en regardant la famille lorsqu'elle se modifie par ses marges, en accueillant de nouveaux membres.

2.1 Le temps du cancer : la mobilisation de la maisonnée

Bernard Lafeuille (comptable, au chômage, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Et c'est après donc le docteur, quand elle a été au niveau des soins palliatifs, qu'elle a dit « je veux plus aller à l'hôpital, on reste là et on attend, et on attend que ça passe ». Tu vois c'est, c'est, c'est un mot difficile. « On attend que ça passe ». On disait dans le passé, 'fin dans le... « Les gens passent ». Mais c'est, voilà quoi. Mais là on a attendu que le temps passe et qu'elle, qu'elle meurt. Et on ne pouvait pas faire autre chose. [...] Mais, c'est tellement inconcevable. Que toi, en tant que parent, 'fin en tant que parent, en tant qu'ami tu sais qu'il y a pas d'échappatoire, mais tu espères quand même. Parce que sinon tu... Sinon tu vas te taper la tête dans les murs.

La confrontation à l'inexorable, ici racontée par Bernard Lafeuille n'induit pas nécessairement que les familles sont *préparées* au décès dans le cas des maladies. Toutefois, à la différence des décès accidentels, l'« inconcevable » est tout de même présent dans les esprits. Ainsi les cancers et maladies longues modifient-ils la temporalité du deuil : avec le cancer, celui-ci commence partiellement en présence de l'enfant. Cette propriété n'est pas la moindre des particularités des décès à la suite des cancers. En effet, parmi l'ensemble des causes de décès rencontrées, le cancer est, sur de nombreux points, une cause exceptionnelle. Exceptionnelle de par la temporalité qu'elle institue, et de par la réorganisation familiale qui l'accompagne. Alors que, dans les autres situations de décès, c'est le moment de la mort lui-même qui fait rupture, il en va différemment des décès du fait d'un cancer. Dans notre corpus d'entretien, sept familles sont endeuillées à cause du cancer de leur enfant (contre dix causes de décès dues à un accident, les sept

autres étant liées à des suicides ou des causes plus rares). Ces situations familiales montrent que les décès d'un cancer, s'ils peuvent paraître rapides du point de vue de la famille (certains cancers ne durant que quelques mois), créent toutefois des situations d'exceptionnalité qui durent. Le cancer est une cause de décès du temps long, qui inscrit la peur de la perte dans une temporalité qui s'étire.

En fait, le déclencheur des réorganisations professionnelles et domestiques coïncide généralement avec l'annonce du diagnostic de cancer : c'est cette annonce qui amorce la temporalité indéterminée durant laquelle une conciliation travail/famille devra être trouvée en fonction des traitements requis, sachant que la perspective d'une issue fatale est présente et, dans certains cas seulement, irrémédiable. (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016, p. 6)

Parmi les éléments décrits par Marc-Antoine Berthod, Yanis Papadaniel et Nicole Brzak qui se retrouvent sur notre terrain l'astreinte des temporalités familiales au temps médical est particulièrement présente. Le temps du cancer est un temps long (de quelques mois à quelques années), mais c'est surtout un temps contraint, qui oblige certains membres de la famille à se mettre dans des situations de conciliations impossibles. Toutefois, notons que la mobilisation autour de l'enfant malade dépasse les dynamiques de genre et de statut habituelles. Le cas des frères et sœurs est particulièrement intéressant : ces dernier·e·s se trouvent pleinement engagé·e·s, et ce d'autant plus qu'ils et elles disposent de ressources et d'autonomie. Ainsi, pendant le temps du cancer, les parents, mais également les sœurs et frères, et parfois les grands-parents, mettent leur temps professionnel et individuel entre parenthèses.

Cet étirement temporel et le régime d'exceptionnalité qui l'accompagne ont pour effet de modifier les relations au sein de la famille, et notamment la manière dont elle s'organise : la maladie, plus que le deuil, crée une cause commune. Quand on observe les pratiques, on voit que le deuil ne crée pas de mobilisation collective : la peur de la diffusion de la tristesse, associée à la norme de l'exceptionnalité du deuil, entrave le développement d'un sentiment de *faire corps*. Les pratiques et les représentations sont en revanche bien différentes *avant* le décès, et particulièrement pendant la phase de maladie de l'enfant. Ainsi, afin de qualifier sociologiquement la famille dans ce temps du cancer, nous reprenons le terme de *maisonnée* développé par Florence Weber (2005). La *maisonnée* est un groupe domestique qui partage une cause commune et mutualise certaines ressources.

Ce sont les productions domestiques qui constituent pour les membres de la maisonnée de véritables « causes communes ». Chaque membre de la maisonnée doit, pour marquer son appartenance, se dévouer à cette cause commune. C'est à travers l'histoire de ces causes communes que l'on voit se dessiner les frontières de la maisonnée. (Gollac, 2003, p. 281)

Cette *maisonnée* est définie par une cause commune et c'est bien ce mécanisme que nous observons dans les familles avec un·e enfant malade. En effet, dans les situations de cancer, la mobilisation de la famille, nucléaire comme élargie, est importante. La famille fait alors front autour de la prise

en charge du/de la malade. Cette prise en charge constitue une temporalité spécifique du deuil qui commence alors avant le décès de l'enfant. Un des éléments qui nous incite à parler de *maisonnée* est la disparition de cette mobilisation avec la mort de l'enfant. Florence Weber (2005) montre que les maisonnées sont des groupes instables car leur cause commune peut disparaître. C'est bien ce que nous constatons dans le cas des familles endeuillées suite à un cancer de l'enfant : la mobilisation, effective pendant la maladie, se délite dans le deuil.

Ce mode d'organisation est très bien illustré dans le récit qu'Adrien Mancini me fait de la maladie de sa sœur. Lorsque la plus jeune sœur d'Adrien, Marine, tombe malade à 16 ans, toute l'organisation familiale est repensée. Les sœurs d'Adrien et lui-même se mobilisent fortement pour entourer la petite sœur pendant la durée de la maladie.

Adrien Mancini (enseignant, sœur de 18 ans décédée d'un cancer) : Et alors, il faut que je raconte ça aussi, en fait ma grande sœur Mélanie en fait à ce moment-là, c'est qu'elle a acheté un appartement à côté d'où elle habitait donc elle lâchait son appart qu'elle louait. C'est mon autre sœur qui l'a repris avec Marine. Et du coup elles habitaient à 50 mètres Marion, Marine et Mélanie. Donc c'était pratique pour se voir.

Cette question du logement est caractéristique du fonctionnement en maisonnée : « La "maison" est donc un élément central de la maisonnée : l'attachement de l'individu à la maison définit en grande partie son appartenance au groupe » (Gollac, 2003, p. 285). L'homogénéité spatiale, la proximité et la circulation des logements maintiennent l'idée d'une maison commune dans la famille Mancini. Les deux sœurs louent l'ancien appartement de l'aînée et sont ainsi dans de la grande proximité physique. Cette proximité spatiale est à la fois un indicateur du fonctionnement en maisonnée et sa condition de possibilité. Qui plus est, la circulation de Marine, la petite sœur, au sein de ces espaces, définit ce que seront les lieux de famille. Ainsi, lorsque Marine vivait chez sa mère, Adrien rentrait dormir chez cette dernière lors de ces week-ends à Marseille, mais lorsque Marine est partie vivre avec sa sœur, leur appartement est devenu le point d'ancrage d'Adrien.

Enquêtrice : Et quand tu y allais, tu dormais chez tes parents du coup ou avec Marine et Marion ?

Adrien Mancini : Ben au début, quand elle était malade, je dormais chez mes parents. Donc avec Marine. Et après quand elle est allé vivre chez ma Marion, je dormais chez Marion.

Enquêtrice : Ah ouais tu dormais plus avec tes sœurs ? Tu t'es rapproché de tes sœurs ?

Adrien Mancini : Ah oui du coup, le centre de la famille c'était l'appart de Marion. Mon père et ma mère ne vivaient plus ensemble. Donc à ce moment-là.

La maladie n'est pas la seule raison de cette réallocation des espaces. En effet, le cancer de Marine est presque concomitant de la séparation des parents Mancini, qui a commencé un an avant le début

de la maladie. Le divorce parental a ainsi été la trame de fond du temps de la maladie. Ce double contexte explique notamment le resserrement de l'adelphie sur elle-même, ainsi que la grande mutualisation des ressources, des espaces et du temps mise en place.

Adrien Mancini : Disons que... après sa première chimio... Elle a fait des rayons aussi, donc ça a fait bien disparaître la tumeur et tout. Donc ça allait plutôt bien. Donc elle a continué la chimio en plus petite dose et après elle a fait une rechute au bout d'un an. Donc là, tu vois elle avait mal. Donc on attendait des analyses pour savoir ce que c'était et puis elle a rechuté et après elle a fait une deuxième chimio machin et elle a rechuté à Pâques. Elle a commencé à ce moment-là et moi aussi où je me souviens où je me suis mis en arrêt maladie pour rester tout le temps avec elle tout le temps.

Enquêtrice : Tu es resté combien de temps en arrêt maladie ?

Adrien Mancini : Ben je suis resté de Pâques jusqu'à la fin.

Ce passage montre que la mutualisation des ressources passe également par une mise en commun du temps. Sur ce point, il faut revenir sur la structure particulière de l'adelphie des Mancini, et sur ce qu'elle permet. La famille Mancini est la seule de notre corpus d'entretiens où tous les sœurs et frères sont plus âgé·e·s que la sœur malade. Leurs différences d'âge, mais aussi leur position dans leur trajectoire professionnelle, qui offre une parfaite autonomie financière, leur confèrent un vrai rôle de relais dans la prise en charge de la benjamine. Adrien est le seul de l'adelphie à ne pas vivre dans la même ville que ses sœurs et il revient à Marseille tous les week-ends. À partir de la rechute de Marine, il se met en arrêt maladie, et ce explicitement pour pouvoir s'occuper de sa sœur (« pour rester tout le temps avec elle tout le temps »). Dans ce contexte, le soin adelphique se pense en relation avec celui apporté par les parents (le père et la mère sont également très présent·e·s), mais également en autonomie par rapport à lui. À la différence de ce que nous avons pu constater précédemment sur les formes de parentalisation, ici la relation adelphique est complètement indépendante de la relation parentale. Parents et adelphe·s forment ainsi un réseau de soutien mobilisé autour de la maladie de la plus jeune sœur.

Enquêtrice : Et dans tes... tu trouves que cela a changé quelque chose dans tes relations avec tes sœurs ?

Adrien Mancini : Ben, c'est moins son décès que sa maladie qui nous a rapprochés. Donc plutôt toute la phase où elle était malade forcément dès que l'on avait du temps, on le passait ensemble.

La correspondance entre le temps des relations et le temps de la maladie illustre bien le devenir de la maisonnée lorsque la cause commune disparaît. Alors que, pendant la maladie, toute la famille se mobilise et redensifie ses relations et ses espaces, une fois la petite sœur défunte, le fonctionnement familial retrouvera sa dynamique d'avant le décès.

Le temps long du cancer est un temps spécifique qui modifie les relations, crée une cause commune dans laquelle les membres sont pris dans une densité de relations plus forte.

Qu'il s'agisse de maisonnée ou de lignée, l'appartenance à un groupe de parenté oblige, consciemment ou inconsciemment. Les décisions explicites sont dictées par des impératifs moraux – sauver la vie ou préserver le bien-être d'un membre de la maisonnée ; sauver ce qui porte la lignée. (Weber, 2005, p. 16)

Un autre point d'appui pour qualifier de *maisonnée* la mobilisation des familles pendant le cancer est l'absence de résistances dans cette prise en charge. Que ce soit du côté des parents comme de celui des frères et sœurs, personne ne s'exclut ou ne s'oppose à cette gestion collective de la maladie. L'impératif moral et les obligations matérielles obéissent à cette logique d'appartenance. De plus, nous retrouvons bien dans la famille Mancini la dimension temporaire de la mobilisation. Après le décès, les relations entre Adrien et ses sœurs reprennent la forme qu'elles avaient avant la maladie et, ce même après le décès accidentel de leur père peu de temps après celui de Marine. Le temps de la maladie est un temps suspendu, mobilisant et qui modifie ponctuellement le fonctionnement familial.

L'exemple d'Étienne Trovalet est rend également compte de la manière dont le temps de la maladie forme un temps à part, un resserrement des liens intense, mais temporaire. Étienne a dix ans d'écart avec son petit frère, Christophe, et il est parti de chez sa mère dès qu'il a pu, à ses 18 ans. Il va entretenir des relations très distendues avec ses frères et sa mère (allant les voir une à deux fois par an) et sans grande dimension affective. Pourtant, lorsque son frère est hospitalisé pour un cancer, il intervient immédiatement, mobilisant toutes ses ressources pour le faire transférer à l'hôpital Gustave Roussy (centre régional de lutte contre le cancer) afin qu'il reçoive les meilleurs soins possibles. Pendant les six mois de la maladie de son jeune frère, Étienne va faire les aller-retour tous les jours entre son travail et l'hôpital et suivre de très près le développement de la maladie et le soin apporté à son frère. Il fait signer à sa mère une décharge de responsabilité pour prendre les décisions concernant le soin, il mobilise sa compagne, fait venir sa mère et son autre frère à Paris. La phase d'hospitalisation de Christophe est aussi celle pendant laquelle les deux frères se découvrent et passent le plus de temps ensemble. « Je voulais rattraper le temps passé de tout ce qu'on n'avait pas fait ensemble ». La période de la maladie de son frère est donc une période de resserrement des liens familiaux, resserrement orchestré et géré par Étienne. Cette mobilisation lui coûte, à la fois physiquement et émotionnellement. Peu de temps après le décès de son frère, il divorcera de sa femme : « Je pense que c'est un peu de ça qui a fait que notre couple a pris... un peu... du plomb dans l'aile ». Cette situation illustre bien l'idée de temps à part introduit par la maladie. Le cancer est l'origine et la condition de la mobilisation de la maisonnée, à partir de

l'impulsion d'Etienne. La force de cette mobilisation fait d'autant plus contraste avec les relations qui se mettent en place à la suite du décès : la configuration famille se retrouvera disloquée et les relations reprendront leur forme précédente, à savoir des relations polies, mais distantes, ne comprenant aucune forme de soin.

Les exemples précédents montrent de quelle manière la maladie crée un resserrement des espaces entre les personnes mobilisées. Ce rapprochement spatial va de pair avec un rapprochement affectif, ne serait-ce que par la proximité d'expérience pendant la durée de la maladie. Si la maladie reconfigure l'espace, elle contraint également le temps. Ce dernier est une dimension importante à analyser pour comprendre le fonctionnement des familles pendant le cancer : le temps familial subit la contamination du temps médical, qui est aussi le temps de la maladie. Cette temporalité contrainte est peut-être ce qui forme la spécificité de la maisonnée autour de l'enfant malade – à la différence des autres formes de fonctionnement en maisonnée (Gollac, 2003 ; Weber, 2005) : elle ne maîtrise pas son temps et tous les membres doivent en permanence être dans une logique d'adaptation face aux aléas de la maladie.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : On a pris la décision d'aller tous ensemble à... Une consultation qu'elle devait avoir. Normalement elle avait un suivi de routine avec le docteur qui la suivait à Gustave Roussy. Suite à sa première intervention, elle avait un suivi tous les deux mois. Il me semble, ou trois mois. Et en fait le, la réunion de, 'fin la consultation de ce suivi tombait quatre ou cinq jours avant la découverte de, de ces fameuses métastases. Donc on a pris la décision d'aller tous ensemble à cette réunion pour pouvoir, en famille, échanger justement avec le docteur, savoir ce qu'il en était vraiment, et qu'elle était la suite du programme. On a débarqué à six dans le, dans le bureau du docteur. Qui a été relativement marquée par la scène. Apparemment ça lui arrive pas très souvent. 'fin, quand je dis six, c'est nous cinq plus Thomas [*le compagnon de sa sœur*]. [...] Ouais c'est vraiment là qu'on est rentré dans la phase... Maladie quoi. Après... Il y a eu pas mal de rebondissements derrière. Entre les diverses hospitalisations à Paris, à Vichy. Pas à Vichy, à Clermont. Les, les diverses améliorations. Ben du coup, à partir du moment où elle a été, 'fin où le, les métastases ont été découvertes, elle a tout de suite été testée pour commencer un traitement. [...] Au moment où elle a pu commencer une chimio, elle l'a commencé, 'fin y a des histoires de tests génétiques à effectuer pour savoir si elle va répondre au traitement et en gros dès qu'on a eu le, le feu vert pour lui commencer une chimio ils lui ont commencé tout de suite parce que son état se détériorait de plus en plus et que, qu'il y avait plus que ça à faire quoi. Et du coup la chimio l'a aidée à remonter un petit peu la pente. 'fin même pas mal. Sauf qu'après elle a enchaîné entre les problèmes de reins, de cœur, il me semble. 'fin je sais plus, y a tout un tas de, du coup des conséquences du traitement. Du coup, un nouveau traitement. 'fin tout un tas d'enchaînements comme ça qui fait qu'ils ont réussi à stabiliser le traitement, 'fin la chimio qu'assez tardivement. Et... Et ouais y a eu pas mal de, de péripéties délicates, on va dire ça comme ça, qui se sont enchaînés. Donc ça a été pas toujours évident entre la maison, Clermont, Paris. Et, avec au final cette, cette solution d'hospitalisation à domicile qu'on a trouvée, 'fin que, ouais qui s'est mise en place quand elle a exprimé le... La volonté de ne plus retourner à

L'hôpital. Parce que, 'fin je pense qu'elle supportait plus le milieu hospitalier, même elle a formulé plusieurs fois, le fait qu'elle avait pas envie de mourir dans un hôpital. Donc... Ouais ça a été... Assez laborieux. 'in ouais, un sentiment assez laborieux sur toute cette, cette mise en place. Mais encore une fois. 'fin pour moi ça... C'est très vite devenu... Pas flou, mais... Ouais j'arriverais pas à retracer toutes les étapes. [*Long silence*]

L'absence de chronologie précise dans le discours de Marie ne l'empêche pas de détailler le développement de la maladie et, surtout, les différents rebondissements qui ont jalonné les six mois entre l'annonce et le décès. La constitution du groupe familial autour de Léa est illustrée par leur rendez-vous collectif chez l'oncologue. Sur ce point, la présence du compagnon de Léa ne doit pas être sous-estimée : sa présence à ce rendez-vous sera suivie d'une implication constante et quotidienne pendant toute la durée du cancer. Durant la phase d'hospitalisation à domicile, il viendra vivre dans la maison familiale. Cette intégration du conjoint à la famille est, là aussi, caractéristique d'un fonctionnement familial en maisonnée qui englobe et dépasse les liens de filiation et les liens d'alliance, Thomas et Léa étant ensemble depuis quelques années, mais sans aucune forme d'institutionnalisation de leur relation. De plus, le discours de Marie illustre bien la manière dont l'ensemble du temps familial s'articule désormais autour de la maladie. C'est la contrainte des rechutes qui tient désormais la maisonnée. La temporalité du cancer produit ainsi un étirement temporel autour du décès, avec un deuil commençant avant la mort. De ce point de vue, la chronicisation de la maladie (Baszanger, 1986 ; Strauss, [1959] 1992) contamine le deuil.

L'exemple de la famille Lafeuille montre que la maisonnée ne se limite pas à la mobilisation de la famille nucléaire, notamment avec l'intégration forte du compagnon de Léa. De plus, ce qui caractérise la maisonnée, c'est sa capacité à mobiliser non seulement les membres qui l'intègrent, mais également les membres qui étaient davantage en périphérie.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Ben je crois que notre chance, c'est d'avoir pu vivre, comme on l'a un peu relaté l'autre soir, de vivre vraiment ça, 'fin les derniers moments, en tout cas la dernière semaine de vie de Léa, où on était une équipe quoi. Soudée. Donc on a beaucoup beaucoup parlé, beaucoup échangé. Et ça ça nous faisait du bien à tous je pense.

Il n'est pas anodin que Danièle Lafeuille mette en exergue la proximité affective dans cette situation. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la circulation des émotions contribue à ce qui *fait famille*. De plus, l'homogénéité des lieux et des temporalités accentue cette impression d'être « soudés » (un terme qui dit à la fois l'union et la dépendance), de faire corps ensemble pendant le temps de la maladie. Au-delà du noyau qui vivait dans la maison familiale (Danièle, Bernard, Marie, Florian et Thomas), les proches, les amis et la famille éloignée se relayaient pour rendre visite. À côté de ça, Marie avait organisé une chaîne de mails pour tenir au courant les proches et moins

proches de l'évolution de la maladie. La force de la maisonnée est dans sa capacité à faire collectif, en son sein et vers l'extérieur.

Ainsi, la mobilisation de la maisonnée dépasse le cadre nucléaire. Dans les exemples précédents, l'autonomie financière des adelphe crée de l'ambiguïté dans leur situation : pas encore engagé·e·s dans une famille de procréation, ils et elles ont tous déjà décohabité d'avec leurs parents au moment de l'annonce de la maladie. Le resserrement spatial autour de l'adelphe malade prend place dans cette dynamique d'éloignement et de rapprochement. L'entrôlement de la famille élargie et de la parenté est plus clair dans les situations où les frères et sœurs sont plus jeunes, et donc plus dépendant·e·s.

Enquêtrice : Et, tu peux me parler un peu de tes grands-parents ?

Clémence Laval (étudiante en psychologie, frère de 14 ans décédé d'un cancer) : Hum, hum. C'est mes grands-parents maternels en fait. Donc mes grands-parents maternels à ce moment-là avaient 74 ans, quelque chose comme ça. [...] Ma grand-mère sortait d'un cancer du sein. Et c'est là-dessus où je les respecte beaucoup c'est que... ils ont tout de suite tout lâché. Ils habitaient à Tours à la base. Ils ont tout lâché, ils sont venus direct pour s'occuper de nous. Et, et forcément ça, c'est un équilibre à trouver tu vois. De changer d'un coup d'éducation, de... de trouver un équilibre avec tes grands-parents. Mais, mais ils ont vraiment été au top et... 'fin, ils ont vraiment été super présents, tu vois. Affectivement... Moi je sais que quand j'avais huit ans, en fait psychologiquement tu vois j'avais du mal en fait ça se traduisait pas, ça se traduisait en fait physiquement tu vois. Du coup j'avais des énormes douleurs au ventre, 'fin je me retrouvais complètement pliée au sol à crier parce que j'avais super mal. Et mes grands-parents étaient complètement paniqués, pensaient que je faisais une crise d'appendicite tu vois. Et du coup mon grand-père presque toutes les nuits échangeait mon petit lit de petite fille de huit ans contre la place à côté de ma grand-mère tu vois. Donc du coup affectivement ils ont été vraiment, 'fin, super présents et super au top.

Dans la famille Laval, comme dans la famille Dimopoulos, les grands-parents sont sollicité·e·s pour venir relayer les parents pendant la phase de la maladie. Ce relais est engageant et contraignant : l'exemple de Clémence montre bien à quel point il prend place dans une logique de présence quotidienne, venant presque remplacer l'implication parentale. Dans cette même famille, la dépendance des sœurs et des frères rend le recours et la mobilisation de la famille élargie indispensable.

Au fond, les parents accompagnant un enfant atteint de cancer concilient une triple tâche : emploi, famille et soin au sens large. Ils cherchent à tenir au mieux leur rôle de parent dans un contexte qui, sortant de l'ordinaire, reste difficile à circonscrire. Le rapport qu'entretiennent ces parents à leur univers de travail révèle une faille dans l'arrangement entre pouvoirs publics et sphère parentale. Notre recherche montre que cette faille subsiste au détriment de ces parents et, corollairement, des autres membres de la famille. (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016, p. 13)

Le travail de Berthod, Papadaniel et Brzak montre comment le cancer des enfants touche la sphère professionnelle des parents. Cependant, l'effet de contamination atteint également la famille élargie et l'implication professionnelle des sœurs et frères. Cela était visible dans l'expérience d'Antoine qui s'est mis en arrêt maladie les derniers mois de vie de sa sœur. De manière générale, cet arbitrage entre vie personnelle et intégration dans la maisonnée est particulièrement ressenti par les frères et sœurs.

Enquêtrice : Mais du coup, est-ce que je peux te demander comment tu as appris qu'il a été malade ? Et ce que tu faisais...

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : C'est quand je rentre en formation d'électricien. C'est... Juste avant que je rentre dans une formation d'électricien. Je m'en souviens parce qu'on a été passé une radio. Et après il nous a envoyés à Marseille, la première fois qu'il rentre à Marseille c'est une semaine avant que j'attaque le boulot. Que j'attaque ma formation. C'est moi qui les avais menés à Marseille, lui et ma mère. Et... Et après ils y étaient retournés, ils y retournaient la semaine d'après, et après j'étais rentrée en formation, je ne pouvais pas les mener.

La mobilisation des sœurs et frères est bien une ressource pratique et matérielle (ici, par exemple, pour assurer les transports). Mais cette mobilisation se confronte par la même à la construction de leur vie future (la formation). Sœurs et frères, tout comme les parents (Berthod, Papadaniel et Brzak, 2016), doivent arbitrer entre vie professionnelle et soutien familial et se trouvent pris dans cette dynamique de conciliation. Cet arbitrage est d'autant plus difficile qu'il est fortement contraint par les temporalités de la maladie qui bloquent toute projection future.

Enquêtrice : Ouais. Et au niveau de... toi, de ton père ou ta mère à ce moment-là, tu gérais comment la relation avec tes parents ?

Alan Giovanni : Tu gères pas [*rires*]. Tu vis au jour le jour et tu fais comme ça vient. De toute façon c'est la maladie qui te dicte comment tu dois aller. C'est pas toi qui décides, qui dit « Tiens je vais faire ça » ou que... Non. Donc ça suit. Tu fais comme tu peux quoi.

La mobilisation de la famille élargie et la subordination du temps familial au temps de la maladie permettent de caractériser le fonctionnement des familles avec un·e enfant malade d'un cancer comme relevant de la maisonnée. L'ensemble des exemples présentés montre le coût individuel de cette mobilisation. Nous retrouvons sur ce point des résultats mis en avant par Sybille Gollac : « En effet, la solidarité familiale a un coût, qui pèse non sur le groupe, mais sur les individus. » (Gollac, 2003, p. 276) De ce point de vue, parents, grands-parents et frères et sœurs sont bien dans une optique de dévouement pour la cause familiale.

Comme l'explique Florence Weber : « Le dévouement désigne le rapport entre une unité de rang inférieur (par exemple l'individu) et une unité de rang supérieur (son groupe d'appartenance, par exemple la maisonnée) ; tandis que la générosité désigne le rapport entre

deux unités de même rang (deux individus, par exemple, ou deux maisonnées). » (Gollac, 2003, p. 29)

Cette remarque permet de bien avoir en tête que, le temps consacré à l'enfant, ou au frère ou à la sœur malade, ne s'inscrit pas uniquement dans une relation affinitaire entre deux individus : il ne s'agit pas que de générosité. La relation de soin entretenue est également un soin de la famille pour elle-même : nous sommes face à du dévouement, c'est-à-dire une sollicitude de l'individu pour faire perdurer le groupe. Mais cette dialectique du dévouement est coûteuse et c'est aussi pour cela qu'elle est temporaire. La mise entre parenthèses de soi dans un fonctionnement en maisonnée très intense est acceptée car elle s'inscrit dans des temporalités qui tendent à prendre fin. Ce point explique notamment pourquoi le fonctionnement familial en maisonnée cesse lorsque cesse la maladie et que le deuil intervient.

L'exceptionnalité de la situation du cancer rend perceptibles les logiques qui structurent le fonctionnement et les attentes familiales. Sybille Gollac montre la coexistence de trois logiques qui éclairent les comportements individuels dans la famille : « la logique des relations de parenté électives (relations "choisies" qui renforcent ou réduisent la force du lien formel de parenté), la logique collective de la lignée (groupe pérenne tendu vers un objectif de transmission intergénérationnelle) et la logique collective de la maisonnée (groupe provisoire tendu vers un objectif d'entraide quotidienne) » (Gollac, 2003, p. 275). Cette coexistence est tangible dans notre corpus d'entretiens. Ces logiques se renforcent d'une dimension configurationnelle : les liens ne sont pas statiques, mais se définissent et se redéfinissent tout au long de la trajectoire familiale.

En résumé, la situation du cancer est particulière en ce qu'elle produit sur l'organisation familiale. En effet, dans ces situations, la mobilisation de la famille, nucléaire comme élargie, est importante. La famille fait alors front autour de la cause commune de la prise en charge du/de la malade. De ce point de vue, il est possible de caractériser le fonctionnement de la famille avec enfant malade comme relevant de la *maisonnée*. Deux éléments permettent de parler de maisonnée dans ces configurations. Tout d'abord, la mise en commun de ressources (notamment temporelles), et ensuite la mobilisation sur un temps long, qui commence et se termine avec la maladie. La temporalité des relations est ainsi inextricablement liée avec celle de la maladie. Pendant la durée de cette dernière, tous les membres de la maisonnée (parents, frères et sœurs, grands-parents parfois) vont vivre au rythme de la maladie et de son inscription dans le temps médical. Cette prise en charge constitue une temporalité spécifique du deuil qui commence alors avant le décès de l'enfant malade. De plus, ce soutien intense est coûteux pour les individus qui constituent la maisonnée, ce qui explique en partie le délitement de la maisonnée après le décès.

Les contextes de cancer nous ont permis d'étudier le fonctionnement familial sur une temporalité en amont du décès, mais qu'en est-il de l'aval ? Comment se reconfigure la famille en deuil sur le temps long ? Les restructurations ne s'arrêtent pas avec le décès et la dynamique familiale n'est pas linéaire. Ainsi, l'arrivée de nouveaux membres vient-elle agrandir et transformer la configuration émotionnelle familiale.

2.2 Quand la famille s'agrandit : conjoint·e·s et petits-enfants

Si le deuil est un statut, et non pas un état transitoire, c'est que les dynamiques familiales qui se créent après le décès d'un·e enfant prennent place dans le temps long. *Faire famille en deuil* se pense sur le temps long. De ce point de vue, une enquête longitudinale, ou à défaut, une resollicitation des enquêté·e·s plusieurs années après un premier entretien, aurait permis de saisir tous les changements que le temps apporte, à la fois dans la représentation du deuil et dans ses conséquences de long terme sur les trajectoires. Cependant, les temporalités particulières de la recherche, et la difficulté de ce terrain particulier n'ont pas permis d'avoir recours à ces méthodes. À défaut, il est possible de comparer des discours de parents différents en fonction du temps écoulé depuis le décès. Pour notre terrain, les entretiens ont été réalisés entre deux et quinze ans après la perte de l'enfant et la comparaison des discours ainsi recueillis montre une grande homogénéité des représentations et des émotions exprimées, quel que soit le temps écoulé. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que l'écoulement temporel ne joue pas un rôle significatif, dans la mesure où il est synonyme, pour certain·e·s des personnes enquêté·e·s, d'un changement de statut : les sœurs et frères deviennent des parents, et les parents des grands-parents.

Il nous faut à présent et pour finir étudier ce que devient la famille dans sa dynamique : de quelle manière l'enfant défunt·e continue-t-il/elle d'être présent·e dans la configuration familiale ? Que fait l'intégration de nouveaux membres à la famille et comment cela déplace-t-il ses frontières ? Quels sont les changements affectifs et statutaires liés à l'arrivée des petits-enfants ?

2.2.1 Intégrer les conjoint·e·s

Une des particularités de cette thèse est de saisir la famille sur le temps long à un moment où les sœurs et frères décohabitent et se mettent dans des relations conjugales. Au moment des entretiens, de nouveaux membres ont pu apparaître dans la famille et prendre une place qui participe à son agrandissement.

Chantal Giovanni (employée de rayon textile puis femme au foyer, fils de 22 ans décédé d'un cancer) : On a fait bloc. Bon Sonia aussi [*la femme d'Alan, son fils aîné*] maintenant elle fait partie des meubles. Voilà.

L'image du « meuble » marque l'intégration de la femme de son fils dans l'espace domestique familial. Cette incorporation devient invisible, comme ayant toujours déjà été là. Cette dynamique de l'assimilation des conjoint·e·s des enfants renvoie à un processus que l'on retrouve dans d'autres familles. Cependant, qu'en est-il des relations avec le ou la conjoint·e des enfants défunt·e·s ? Dans notre corpus d'entretiens, deux familles continuent de fréquenter de manière importante, voire quotidienne, le/la conjoint·e de leur enfant : la famille Moiret et la famille Lafeuille. Dans la famille Moiret, Dylan s'est suicidé à 22 ans alors qu'il venait d'apprendre que sa compagne était enceinte. Monique Moiret est très impliquée dans l'éducation de son petit-fils, qu'elle garde tous les jours et, de ce fait, les contacts avec sa belle-fille sont journaliers et celle-ci est pleinement intégrée dans cette forme de *famille nucléaire élargie*. Nous reviendrons sur le cas de Monique Moiret par la suite, mais pour l'instant nous aimerions centrer le propos sur l'analyse des discours produits par la famille Lafeuille.

L'exemple de cette famille est particulièrement pertinent car nous disposons d'une quasi-monographie : tous les membres se sont livré·e·s à des entretiens longs et nous avons pu assister à des moments partagés dans la maison familiale le temps d'un week-end. Ces conditions rendent possible une comparaison des discours. Or, s'il est un point sur lequel le discours familial est homogène, c'est bien l'intégration de membres extérieurs dans la définition de leur famille. Le point commun entre tous ces membres est d'avoir été des personnes très proches de Léa, la fille aînée défunte, et très présent·e·s lors de la période de maladie. Précédemment nous avons montré de quelle manière les familles avec un·e enfant atteint·e de cancer adoptaient un mode de fonctionnement de type *maisonnée*. Cette configuration familiale repose sur l'implication et l'intégration d'une famille élargie. À ce titre, le compagnon de Léa, Thomas, ainsi que des amies proches ont été intégré·e·s dans le cercle familial. Dans ses amies, deux personnes ressortent particulièrement, Molly et Maya, avec qui Léa a vécu lorsqu'elle était partie faire un an d'étude au Canada.

Marie Lafeuille (doctorante en littérature, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : Mais... Voilà. Et puis bon quelque part aussi j'ai l'impression que Léa elle nous laisse des gens. 'Fin tu vois par exemple Molly et Maya c'est des filles que je vois pas très souvent, mais dont je me sens quand même proche. Parce que je me sens proche d'elles, mais en même temps pas tant de ça d'un point de vue si personnel que ça, mais c'est plus lié à une histoire familiale. Mais quand même, c'est un peu des sœurs d'adoption. Même si c'est pas le même rapport qu'avec une sœur avec qui tu as grandi. Et puis y a Thomas qui est devenu un peu comme un frère. [...] Aujourd'hui Thomas je le considère plus comme une sorte de frère et c'est beaucoup mieux. Je suis contente finalement d'avoir deux frères.

La proximité exprimée par Marie avec ces deux amies de sa sœur est au croisement du statutaire et de l'électif, mimant ainsi la particularité de la relation familiale. Le lien ici n'est pas électif (« pas tant que ça d'un point de vue personnel »), mais dépend étroitement de l'intégration dans la maisonnée. En revanche, la relation avec Thomas, le compagnon de sa sœur, est beaucoup plus claire : l'expérience partagée et le lien avec sa sœur justifient un changement de statut sans nuance, qui va même jusqu'à modifier la structure de l'adelphie (« je suis contente finalement d'avoir deux frères »). Il serait possible de se dire que l'emploi du vocabulaire statutaire (« sœurs adoptives », « comme une sorte de frère ») renvoie davantage à une manière d'exprimer la force du lien qu'à une réelle intégration dans la configuration familiale. Cependant, la comparaison des discours produits par les différents membres de la famille Lafeuille met à mal cette hypothèse : l'intégration de Molly, Maya, et surtout de Thomas est unanime, bien que les modalités de lien diffèrent.

Florian Lafeuille (en école d'ingénieur, sœur de 22 ans décédée d'un cancer) : J'ai honte. J'ai pas parlé de Molly quand t'as demandé la famille proche.

Enquêtrice : T'as pas parlé de qui ?

Florian Lafeuille : De Molly, la correspondante canadienne de Léa. Alors que... Mais, 'fin c'est aussi de la famille très proche et... 'fin. Ouais elle a vécu quatre mois avec nous donc intégrée, 'fin à la famille, pas sur le même mode, mais quand même quelqu'un de très proche.

L'intégration de Molly dans la famille est liée à du temps de vie en commun, le temps d'un échange, mais cette expérience donne à Molly un statut ambigu, entre famille et amitié. Cette ambiguïté est très différente pour Thomas, le compagnon de Léa.

Florian Lafeuille : Tracer un... tracer un cercle c'est dur, par contre, 'fin... .. [*long silence, rires*] C'est, c'est pas évident. [...] Après, y a encore une autre dimension. C'est au sein de la famille, justement... 'fin la famille restreinte. 'fin, restreinte... D'inclure ou non... Comment dire. Les copains de mes sœurs. [...] Léa [*sa sœur*] était quand même très engagée dans sa relation avec Thomas, on a dû déjà beaucoup t'en parler. Et c'est vrai que les, les derniers mois... de sa vie. Et, plus particulièrement la dernière semaine, on a vraiment vécu, vécu ensemble. Et... 'fin c'était un peu une semaine hors du temps. Et quand on est sorti, ouais il était quasiment... 'fin, je sais pas si je le considérerai, oui comme un frère aujourd'hui. Parce que... le terme est pas forcément le plus approprié. Mais ça, ça s'en approche. Donc... Donc là encore les limites sont pas forcément évidentes.

De tous les membres de la famille Lafeuille, Florian est peut-être celui qui nuance le plus son propos concernant l'intégration de Thomas dans la famille. Son discours et les hésitations qu'il comprend posent explicitement la question des frontières familiales et de leur indéfinition. Ici les frontières de la famille nucléaire sont brouillées par l'inclusion d'une personne extérieure ayant un lien affinitaire et électif avec la personne défunte. Cette proximité affective se double ici d'une proximité d'expérience : le fait que le conjoint ait accompagné la sœur dans la mort justifie

l'interrogation autour de son intégration dans la nouvelle définition de la famille. Sans que cela ne soit ni la norme ni automatique, l'intégration des ancien·ne·s conjoint·e·s illustre une des manières dont l'enfant défunt·e peut encore agir, au niveau symbolique, sur les frontières familiales. La question qui se pose est alors celle des liens au sein de cette famille. L'exemple de Thomas est intéressant car, si le discours familial est unanime, la manière de qualifier les liens navigue entre dimension affective et dimension statutaire.

Danièle Lafeuille (enseignante, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Je sais pas si c'est pas pour Noël. Il nous a dit « Joyeux Noël à ma famille de cœur ». Je trouvais que c'était sympa comme expression. Donc... 'fin pour nous c'est pas plus compliqué que ça quoi. C'est-à-dire que... Non mais je pense même que, quelque part ça reste, voilà. Je me souviens, le soir des funérailles de Léa, quand on se disait au revoir, c'était un peu dur, ou c'était le lendemain, ouais le lendemain, je me disais « ben ouais j'ai perdu une fille, mais j'ai gagné pas mal d'autres enfants » quoi. Et donc je pensais à Thomas et à Molly. [*Pleurs*].

La position des proches de Léa est à trouver entre ces deux éléments, dans une relation qui articule la dimension élective et le statut avec un quotidien partagé.

Bernard Lafeuille (comptable, au chômage, fille de 22 ans décédée d'un cancer) : Thomas fait partie de la famille quoi. Moi je le considère comme mon gendre. ... C'est comme ça quoi. C'est... Surtout qu'il s'est pas dégonflé hein. [*Long silence*]

Enquêtrice : Et vous, vous continuez à vous donner des nouvelles ?

Bernard Lafeuille : Ouais, mais on continue à se voir. Dès qu'on fait une fête, dès qu'il y a un week-end de famille, on invite Thomas. Il fait partie... Et en fait, excuse-moi... dès que... [*se mouche*] Et ouais... Ouais Thomas il faut vraiment partie de la famille maintenant.

À la différence, par exemple, de Marie, Bernard n'intègre pas Thomas dans un vocabulaire renvoyant à une filiation statutaire, mais à des liens d'alliance (« je le considère comme mon gendre ») mettant l'accent sur la lignée, alors qu'aucune union officielle n'unissait Léa et Thomas. Cette intégration dans la lignée est justifiée à la fois par la relation qu'il entretenait avec sa fille, mais surtout par des qualités personnelles illustrées par sa mobilisation dans la durée de la maladie (« il n'est pas dégonflé »). Ce que montre cet exemple, c'est que l'intégration familiale dépend d'une histoire et d'un quotidien partagés, et que ce quotidien a d'autant plus de force dans un contexte dramatique comme celui de la maladie et du décès.

Danièle Lafeuille : Et, ben pour la mise en bière, pareil. J'avais pas envie que ce soit des étrangers entre guillemets. Et pour ça, alors y a eu un problème technique déjà, c'est que le cercueil avec les coins machins, pour le monter c'est pas un souci, mais pour le descendre en le gardant à l'horizontale c'était pas possible. Donc ils ont descendu le cercueil vide et on a pris Léa dans les bras. Donc on l'a portée à quatre, Thomas, Marie, Florian et moi. Donc on l'a mis dans son cercueil et c'est Thomas et Florian qui ont vissé le couvercle. ... Voilà.

La participation de Thomas à ce moment symboliquement marqué, la descente du corps, ainsi que le fait que ce soit lui qui visse le couvercle ancre sa position comme appartenant à l'histoire familiale. Le décès a fait bouger les frontières familiales et, par sa relation avec lui et son intégration dans la période de la maladie, Léa a contribué à faire de son compagnon un membre à part entière. De plus, les discours de la famille Lafeuille rendent perceptible le fait que Thomas (et dans une moindre mesure Molly) participe pleinement de la configuration émotionnelle : la légitimité de leur intégration est liée à la relation maintenue et entretenue pendant la maladie de Léa, mais également à la circulation des émotions à laquelle ils et elles participent après son décès.

Cependant, l'intégration de Thomas à l'histoire familiale doit être pensée de manière dynamique. S'il est aujourd'hui considéré comme « un frère », « un gendre », force est de constater qu'il est lui-même amené à avoir d'autres relations et à avoir une histoire familiale qui, tout en ayant des liens avec la famille Lafeuille, ne lui sera pas directement liée. Or, cette perspective a déjà été pensée et est le produit d'une réflexivité et d'un discours dans la famille Lafeuille.

Enquêtrice : Et, par rapport à Thomas, vous, vous... Comment vous envisagez le futur en fait ? S'il retrouve quelqu'un d'autre ou si... ?

Danièle Lafeuille : Ben, de toute façon Thomas, ce qui est très bien c'est que, avec Léa, Léa était suffisamment lucide et... 'fin Léa lui a dit que, voilà, il fallait qu'il reconstruise, qu'il, qu'il... Je ne sais pas de quelle façon elle lui a dit, mais on sait qu'elle lui a dit. Elle nous en a parlé et lui nous en a parlé. Donc ça je pense que c'est très important, pour lui. Nous notre position c'est plutôt de dire que, bon Thomas, ces moments forts qu'on a vécu avec lui, ben... ça fait partie d'une histoire commune hein. Ça on peut pas, on regrette pas en plus, on trouve que c'est très bien que ce soit passé comme ça, que ça ait pu se passer comme ça. Mais en même temps, Bernard dès le lendemain des funérailles a dit à Thomas : « Ben écoute, tout ce que je te souhaite c'est effectivement de rencontrer quelqu'un d'autre. Et on sera content le jour où tu nous présenteras la personne que tu as rencontrée ». Donc je trouve que c'est bien qu'il lui ait dit, parce que moi je n'aurais jamais eu le courage de lui dire.

Par Léa, Thomas a une intégration qui passe de l'électif au statutaire. Cette dimension est perceptible dans l'anecdote rapportée par Danièle : la « présentation » de la future conjointe oscille ici entre le formel et l'informel. Tout pousse à penser que cette présentation prend sens dans une dimension tout autant lignagère qu'affective : les liens affectifs et d'alliance de Thomas auront des conséquences dans les contours de la famille Lafeuille. Sur ce point, la situation particulière de Léa, assez autonome pour avoir un discours clair concernant ses funérailles et ses volontés pour après son décès permet d'apaiser une grande partie des tensions potentielles qui auraient pu émerger. Ainsi, en présentant les relations futures de Thomas comme une « dernière volonté », Léa a préparé le maintien de son compagnon dans la famille, y incluant la potentialité d'une rencontre. Là encore, la préparation de son décès continue de la rendre active après sa disparition. Léa continue l'élément

reliant Thomas à la famille Lafeuille et légitime son intégration. Cette réalité montre comment les absent·e·s continuent d'agir et de modifier les frontières familiales, se maintenant ainsi dans une « certaine existence » (Despret, 2015, p. 10 -11).

Les chapitres précédents nous ont amenés à surtout illustrer la manière dont les statuts, les relations et les émotions se déterminaient les uns les autres et étaient reconfigurés à la suite du décès d'un·e enfant. Cela ne doit toutefois pas nous faire occulter qu'un des premiers changements, le plus visible et le plus immédiat, se trouve dans la structure même de la famille, dans son « amputation¹⁰⁷ ». Il serait cependant réducteur de ne penser les effets du décès que sous l'angle de la diminution. La dynamique familiale et sa reconfiguration peuvent inclure l'intégration de nouveaux membres, à commencer par les conjoint·e·s des enfants défunt·e·s.

Cette dynamique ne se limite toutefois pas à l'intégration de personnes préexistantes. Pour parler de trajectoires familiales, il faut également s'intéresser à ce que produit, dans la famille, l'apparition de nouveaux membres. L'arrivée des petits-enfants est importante à plus d'un titre, car elle entraîne une transformation des statuts : les parents endeuillé·e·s deviennent des grands-parents. De plus, les petits-enfants vont occuper une place dans l'organisation familiale qui va venir faire concurrence avec celle des enfants défunt·e·s, restructurant ainsi la manière de *faire famille en deuil*.

2.2.2 Devenir grands-parents

Si le deuil est un statut, c'est aussi parce qu'il se modifie en fonction des transformations des autres statuts. Ainsi, le passage de parents à grands-parents modifie-t-il les relations au sein de la famille, en même que le statut d'endeuillé·e·s. Dans le contexte du deuil, l'entrée en grand-parentalité va jouer comme une ressource, un changement statutaire mettant à distance le stigmate du deuil. Cette transformation statutaire réinscrit les parents, non dans une parentalité, mais cette fois dans une parenté. Les injonctions normatives contradictoires qui caractérisent la parentalité endeuillée sont mises à distance par la grand-parentalité. Ce changement de statut joue d'autant plus comme une ressource que, dans le contexte contemporain, le rôle de grand-parent est fortement investi est valorisé en tant que véritable soutien de famille. (Attias-Donfut et Segalen, 2007 ; Attias-Donfut, 2008 ; Hummel et Perrenoud, 2009 ; Kitzmann, 2017)

¹⁰⁷ Pour reprendre le vocabulaire de Danièle Lafeuille citée dans un chapitre précédent : « Parce que ben... C'est, 'fin... C'est la famille qui est amputée quoi. »

Cependant, ce rôle de soutien de famille nécessite une présence importante des grands-parents et une forte implication temporelle. L'investissement grand-parental va ainsi rentrer en concurrence avec le travail émotionnel de deuil. Ainsi, Chantal Giovanni exprime sur le ton du regret le fait de ne plus pouvoir aller tous les jours sur la tombe de son fils.

Chantal Giovanni (employée de rayon textile puis femme au foyer, fils décédé à 20 ans d'un cancer) :
Alors j'y allais, une fois par jour. Là maintenant bon j'ai d'autres, malheureusement, occupations autrement et j'ai pas trop le temps. J'essaye d'y aller tous les jours, mais des fois c'est impossible. Alors j'y vais un jour oui, un jour non.

Les « occupations » concurrentes sont les soins qu'elle accorde par ailleurs à ses propres parents et la garde de son petit-fils, âgé de quatre mois au moment de l'entretien. Ce mode de garde est un mode « intensif » (Kitzmann, 2017), justifié et articulé autour d'une très grande proximité géographique. De ce point de vue, l'arrivée du petit-fils recrée une situation de « maisonnée », mais cette fois la cause commune est l'éducation des enfants, et non la prise en charge de la maladie. Il faudrait se demander alors si le fonctionnement en maisonnée pendant la maladie ne facilite pas, par la suite, un investissement grand-parental accentué.

Certaines configurations familiales sont telles qu'elles créent de fortes dispositions à confier ses enfants aux grands-parents de façon (quasi) exclusive. La prise en charge des petits-enfants s'inscrit alors dans un réseau de liens et dans une sphère d'échanges dans la famille et vient à son tour renforcer cette configuration, de sorte que la bonne qualité des liens familiaux est une condition et aussi une conséquence de la garde intensive. Cette prise en charge contribue alors à entretenir les liens familiaux. (Kitzmann, 2017, p. 201-202)

Nous verrons par la suite que les frères et sœurs ont conscience de cet investissement et valorisent leurs enfants (ou neveux et nièces) comme échappatoire temporaire du deuil pour les parents. De plus, ce type d'implication et d'(omni)présence temporelle est relativement propre aux familles les moins dotées en ressources économiques, ce qui est le cas de la famille Giovanni : Alan Giovanni a besoin de ce mode de garde exclusif et comptent énormément sur les ressources parentales.

Toujours est-il que la garde intensive par les grands-parents suppose une forte proximité géographique, et des situations potentiellement contraignantes pour les autres enfants. La place de la grand-parentalité, et surtout de la grand-maternité, doit être davantage négociée dans les milieux plus favorisés où la norme d'autonomie joue comme un facteur de tension autour de l'implication grand-parentale. Cela est sensible dans la famille Dimopoulos, très dotée en capital culturel (les deux parents sont professeurs agrégés), et dont leurs filles exercent toutes les deux des professions de cadres supérieurs.

Nicole Dimopoulos (enseignante, en retraite anticipée, fils décédé à 16 ans d'un cancer) :
Donc on a eu des rapports, moi je, je pense que nos rapports sont plus compliqués maintenant, qu'elle est maman [*rires*]. C'est pas compliqué, non. C'est-à-dire qu'elle, elle met parfois un

peu... Elle a raison. J'ai tendance à être envahissante, notamment avec mon petit-fils où je suis un peu gâteuse, mais bon c'est normal. Parce que là y a en plus, voilà c'est... C'est une histoire aussi qui... Voilà c'est, c'est beau hein. C'est une naissance et puis être grands-parents c'est magnifique. Alors on aurait envie évidemment de faire plein de choses. De le garder avec soi. Bon. Mais on sait que on peut pas. C'est pas notre enfant. [rires]. Mais bon j'essaye d'être raisonnable quand même.

Le discours de Nicole montre bien de quelle manière la norme d'autonomie entre les deux familles nucléaires (la sienne et celle de sa fille) se heurte à son désir d'investissement auprès de son petit-fils. Les hésitations (« Parce que là y a en plus, voilà c'est... C'est une histoire aussi qui... ») renvoient au contexte du deuil : quinze ans après le décès, ce dernier continue de structurer les relations au sein de la famille.

Alizée Dimopoulos (responsable d'équipe, frère décédé à 16 ans d'un cancer) : Ils sont... ma mère est absolument heureuse d'avoir un petit-fils, elle est absolument heureuse d'avoir un... Je pense qu'elle l'a dit. Au moins 15 000 fois. Et nous ça nous rend heureux. D'ailleurs elle est absolument paniquée pour cet enfant. Je pense qu'elle l'a dit aussi. Qu'elle a peur qui lui arrive quelque chose. Et on le sait très bien hein. On est pas bête.

Dans les propos de Nicole comme dans ceux d'Alizée, l'arrivée du petit-fils est considérée comme une ressource, permettant de mettre partiellement à distance le statut d'endeuillée. Pourtant, ce n'est pas pour autant que le deuil est absent. Au contraire, il continue de structurer les relations et les attentes : il met en exergue la nécessité d'un investissement dans l'identité grand-parentale (« ma mère est absolument heureuse d'avoir un petit-fils »). Ce passage illustre également les capacités différenciées des frères et sœurs à échapper à ces demandes maternelles : Alan Giovanni mobilise sa mère, aussi comme une ressource pratique, alors que la garde du petit-fils fait l'objet de négociations entre Nicole et sa fille. Ces éléments permettent de voir que la grand-parentalité s'inscrit dans une pluralité de situations sociales (Hummel et Perrenoud, 2009) et ses effets en tant que ressource face au deuil sont différenciés.

L'articulation de la grand-parentalité et du deuil montre comment les trajectoires parentales sont transformées par la possibilité d'un nouveau statut. Cette articulation est d'autant plus visible et signifiante dans les situations exceptionnelles, comme c'est le cas dans la famille Moiret. Nathalie Moiret a perdu son fils d'un suicide à 22 ans. Celui-ci, atteint d'une schizophrénie suspectée, s'est marié très rapidement et s'est suicidé alors que sa compagne était enceinte de deux mois. Le petit-fils a trois ans au moment de l'entretien et sa mère l'emmène de manière quasiment quotidienne chez sa grand-mère.

Nathalie Moiret (secrétaire, fils décédé à 22 ans d'un suicide) : Et c'est vrai que... Ben... Oui le deuil commence à se faire. Mais c'est très dur. C'est d'autant plus dur que mon petit-fils ressemble énormément à son papa. À la naissance c'était les mêmes, c'était tellement bien les mêmes que mon

mari il s'est mis à pleurer, moi je suis tombée dans les pommes. La même tête que son père à la naissance. Et là il lui ressemble beaucoup beaucoup. C'est ça qu'est très dur. De voir ce petit-bonhomme qui ressemble à son papa qu'il ne connaîtra pas. [...] Et il a des mimiques. Parfois ma belle-fille m'envoie des photos en disant « ça vous rappelle rien ? » Ah si. [rires], Mais bon... Alors y en a qui disent que c'est dommage qu'Élan [son petit-fils] soit là. Parce qu'on aurait peut-être fait notre deuil plus vite. Et en même temps il nous reste quand même quelque chose de lui. Même si c'est dur, c'est tout ce qu'on veut, il nous reste quelque chose de Dylan [son fils]. Et ça pour moi c'est très important. [...] Et moi j'exige de voir le petit. Je lui dis [à sa belle-fille] : je t'appelle tu l'amènes.

Cette situation particulière illustre parfaitement les différents points reliant la grand-parentalité et le deuil. Tout d'abord l'importance de la filiation biologique, qui permet l'ancrage dans la lignée, est bien mise en avant à travers l'insistance dramatisée de la ressemblance physique (« La même tête que son père à la naissance »). Monique Moiret accentue l'importance donnée à cette filiation en attribuant au petit-fils des espaces du fils. C'est le cas de la chambre du fils, qui deviendra celle du petit-fils, mais on peut également penser à la page Facebook de Dylan qui est amenée, à terme à devenir celle de son petit-fils : « Mais c'est vrai que maintenant on met plus de photos de Dylan. On met des photos d'Élan. Voilà. Au fil du temps ça va devenir la page d'Élan ça sera plus la page de Dylan ». Ensuite, la « compensation » partielle de l'enfant défunt par la présence du petit-enfant s'exprime par l'idée d'une trace tangible (« il nous reste quand même quelque chose de lui »). Enfin, cette situation, très particulière, montre dans quelle mesure la grand-maternité est vécue comme un « dû » (« moi j'exige de voir le petit ») et une revalorisation identitaire. Tout comme dans le cas de Chantal Giovanni vu plus haut, l'implication des grands-parents prend place dans une dialectique de contraintes-ressources, avec des exigences difficilement négociables pour la compagne de Dylan et en même temps une présence qui permet de compenser, partiellement, l'absence du conjoint défunt¹⁰⁸.

Ces situations d'entrée en grand-maternité après un deuil d'enfant montrent bien comment les trajectoires parentales peuvent trouver des ressources identitaires dans les changements de statut : l'accès aux normes de la « bonne » parentalité (Le Pape, 2012) est mis à mal par le deuil, mais celles de la « bonne » grand-parentalité, elles, sont toujours disponibles. Ainsi, l'accès à la grand-parentalité entraîne une redéfinition de l'identité sociale et lève partiellement les injonctions normatives contradictoires auxquelles sont confrontés les parents en deuil. De plus, en renforçant la famille comme lignée, la présence de petits-enfants permet à la parentalité endeuillée de se reconstruire en s'ancrant dans la parenté.

¹⁰⁸ On retrouve ici une hypothèse soulevée par Morgan Kitzmann (2017) dans le cas des familles monoparentales : le recours aux grands-parents permet de pallier la rareté de ressources, notamment financières.

Cependant, au-delà du rôle grand-parental, il faut s'interroger sur la place que peuvent prendre les petits-enfants dans le fonctionnement plus général de la famille. Comment rendre compatibles les injonctions, toujours existantes, du deuil, et celle de l'inscription de la famille dans une dynamique intégrant de nouveaux membres ?

2.2.3 La place des petits-enfants

La question des petits-enfants est multidimensionnelle. À l'instar du deuil qui modifie les statuts, les relations et la configuration familiale, l'arrivée des petits-enfants joue sur toutes ces dimensions, car les naissances modifient l'ensemble des rapports intergénérationnels. Nous pouvons reprendre ici la réflexion de Claire Bidart et Anne Pellissier déjà citée.

Le fait d'avoir un enfant est crucial dans la transformation du rapport intergénérationnel. [...] C'est pourquoi il est important de prendre en considération la double dimension intergénérationnelle, en associant dans les travaux en sciences humaines ces deux moments du rapport de filiation, ces deux liens fondamentaux, ces deux modalités imbriquées : avoir des parents et avoir des enfants. [...] Au terme de ce parcours, il semble donc que si le cheminement vers l'âge adulte consiste, pour les parents comme pour les enfants, à essayer d'« ajouter » de la relation au lien qui les unit, le fait, pour les enfants, de devenir parents à leur tour améliore le rapport intergénérationnel en ce qu'il favorise la relation ou empêche de la rompre en raison de cet autre lien unissant petits-enfants et grands-parents. (Bidart et Pellissier, 2007, p. 37 -38)

Cette dimension est essentielle. Non seulement les petits-enfants modifient le statut et offre une identité valorisée aux parents en deuil, qui deviennent alors grands-parents, mais ils permettent de modifier les relations, ou plutôt d'« ajouter » de la relation au lien ».

De ce point de vue, la naissance des petits-enfants vient non seulement modifier les rôles et les statuts, mais également les relations. Les relations au sein de la famille nucléaire marquées par la primauté du deuil parental se trouvent ainsi remodelées et, selon les contextes, apaisées. L'exemple de la réaction de Fanny, la fille de Jacqueline Marnoty, l'illustre bien.

Jacqueline Marnoty (responsable de secteur, fils de 22 ans décédé dans un accident de moto) : Alors Fanny le problème c'est qu'elle était enceinte de Judy. Elle a accouché, son frère est décédé en juillet, et elle elle a accouché fin novembre. Donc ce qui s'est passé c'est que, elle était triste, mais en fait elle a autoprotégé en tant que mère enceinte de sa fille, 'fin son bébé. Et les médecins nous ont dit qu'elle a, elle avait pas réagi comme elle aurait dû le faire. Elle était très froide. Et très distante envers moi et son père, du départ quoi. Je me souviens, je me souviens avoir vu ma fille à l'enterrement, mais entourée de la famille de son ami, de son copain quoi. De son mari en fait. Et là où ça a été plus dur, ben je pense pour son père et moi, c'est qu'elle a eu un refus de nous revoir. Ouais, ouais. Et, du coup, alors moi elle m'envoyait de temps en temps un SMS. Mais elle était très très distante. Jusqu'à tant qu'elle accouchait de, de Judy. Quand Judy est née, elle m'a demandé de venir la voir, le jour même.

Plusieurs éléments sont à relever dans ce discours, à commencer par l'édiction de la norme médicale qui se calque sur une norme psychologique (« elle avait pas réagi comme elle aurait dû le faire »). De plus, la réaction de Fanny, et l'interprétation sous-jacente que sa mère en donne renvoient à un investissement sur l'enfant à naître, au détriment de la situation de deuil. S'observe ici une primauté de l'enfant par rapport au défunt, mais aussi par rapport aux autres relations familiales. L'investissement affectif dans la famille de son conjoint (« entourée de la famille de son ami, de son copain quoi ») reflète un déplacement du centre familial, de sa famille d'origine vers sa famille de procréation. Il est possible de reprendre ici le vocabulaire d'Éric Widmer et de Kurt Lüscher et de parler d'une « ambivalence » de la relation.

De même [...] l'ambivalence caractéristique des relations entre mères et filles adultes est démultipliée quand ces dernières ont également des enfants. Les ambivalences tiennent ici au fait que les investissements faits par l'individu dans une relation familiale ont des conséquences quant à ses investissements dans ses autres relations familiales. Il y a donc, dans la genèse des ambivalences familiales, une dynamique qui dépasse chaque dyade familiale pour s'inscrire dans une configuration relationnelle plus large. (Widmer et Lüscher, 2011, p. 55)

Ainsi le deuil modifiait la configuration familiale et amenait une ambivalence relationnelle. De ce point de vue, la naissance de sa fille permet de créer du lien, d'ancrer la naissance dans une lignée et de renormaliser les relations, de « rajouter » une relation au lien. Comprendre la manière dont les membres de la famille en deuil se positionnent dans cette double dimension intergénérationnelle est ainsi primordial pour comprendre la manière dont ils construisent et maintiennent leurs relations.

La production de cette double dimension intergénérationnelle ne se fait cependant pas sans heurts. Les enfants devenu·e·s parents demandent que soit reconnue la place de leurs enfants au sein de la parenté, en symétrie de leur propre place en tant que parents. Nous avons vu précédemment à quel point frères et sœurs s'accordaient pour laisser la priorité au deuil parental. Le changement de statut, le passage d'enfant à parent, les pousse à revendiquer une modification de cette priorité : désormais c'est la prise en charge des petits-enfants qui doit devenir première. L'arrivée des petits-enfants altère ainsi la centralité du deuil dans la configuration familiale. L'enjeu des négociations familiales sera alors de déplacer la pierre angulaire des relations, du couple parental endeuillé vers les familles de procréation des enfants. Même si les relations entre les désormais grands-parents et les nouveaux parents peuvent subir des frictions (comme le montre l'exemple de la famille Dimopoulos), les demandes, plus ou moins implicites des nouvelles générations sont que la famille se restructure dorénavant, non pas autour du deuil, mais autour des petits-enfants.

Alan Giovanni (électricien, frère de 20 ans décédé d'un cancer) : C'est normal. Surtout que nous on était que deux. Si t'es trois, allez, tu te retrouves à deux donc tu le sens un petit peu moins. Mais quand t'es tout seul...

Enquêtrice : Ah ouais du coup y a beaucoup plus de pression qui s'est mise...

Alan Giovanni : De responsabilités... Je me suis dit ok merde. [Rires] Ouais donc voilà. Ouais tu le sens un peu plus.

Enquêtrice : Et encore aujourd'hui ? Ou ça va mieux là ?

Alan Giovanni : [Fait un signe avec sa main] Ils attendaient le gosse. Jusqu'au bout ils attendaient le gosse. Maintenant ça va mieux.

Enquêtrice : Ouais. Maintenant c'est sur le gosse (rires)

Alan Giovanni : [Rires] Oui c'est sur le gosse. Tout repose sur lui. Moi je me suis déchargé de toute la responsabilité. C'est lui qui a. [...] Mais c'est vrai que pour rebouger ma mère... la première année ça a été dur. [...] Pour la faire décrocher ça a pas été facile. Après... Au fur et à mesure ça a commencé à aller mieux. Et ouais... Donc après ça a été mieux. Et maintenant qu'il y a Julio, ça va beaucoup mieux. Phénoménal.

Ce sentiment de concurrence entre le travail émotionnel de deuil et le soin apporté aux petits-enfants était déjà sensible dans le discours de Chantal Giovanni. À travers le regard d'Alan, son fils, le même constat prend une connotation plus valorisée. Ici, la mise en activité de sa mère (« rebouger ») est mise en valeur lorsqu'elle concerne le petit-fils, là où les activités de deuil (pleurer, aller au cimetière tous les jours) étaient dépréciées. La mise en exergue de la place du petit-fils est d'autant plus importante qu'elle détourne les parents du travail émotionnel de deuil. De plus, la naissance réinscrit la famille et la parenté dans une temporalité qui « avance » et, à ce titre, répond aux vœux des sœurs et des frères en deuil, comme l'a montré le chapitre précédent.

La demande implicite des enfants de déplacer le noyau familial de la famille nucléaire d'origine vers la famille de procréation s'illustre dans les discours ainsi que dans les pratiques. De ce point de vue, la *place* qu'occupent les enfants n'est pas que symbolique. Elle a une dimension temporelle, avec la réallocation du temps grand-parental, mais également spatiale. Sur ce point encore, nous notons un régime de concurrence entre les enfants défunt·e·s et les petits-enfants, concurrence parfaitement perceptible dans la famille Anode à travers la question des photos.

Au domicile des parents Anode, les photographies de la fille, Sophie, sont particulièrement valorisées par Josiane Anode qui passera une partie importante de l'entretien à me montrer les albums photos. Son salon est occupé par une grande photo de Sophie, mais aussi par des photos de ses petits-enfants. Les photographies sont un signe matériel concret d'une inscription dans une filiation, mais également de la place (très concrètement spatiale) qui est laissée à la personne

défunte. Les négociations familiales peuvent donc se nouer, non pas sur le fait de rendre visible la défunte, mais sur la *place* effective qui lui est allouée.

Josiane Anode (secrétaire de direction puis femme au foyer, fille de 23 ans décédée d'un cancer) : Moi je la laisse là [*la photo de sa fille*], mes garçons n'aiment pas hein. Là y avait une grande photo jusqu'à y a deux jours [*rires*]. Je viens juste de mettre mes petits [*la photo de ses petits-enfants*]. [...] Parce que lui [*son fils*] les photos, ça lui faisait sûrement mal de voir que je mettais des photos de Sophie partout. [...] « Maman t'as vu y a Sophie, y a Sophie, y a Sophie. Tiens elle est pas sur les carreaux là ! ».

Chez Josiane, la disposition des photographies permet l'inscription de sa fille dans un régime de quotidienneté, qui fait écho à ce que nous avons vu précédemment. Cette présence quotidienne est ainsi une composante essentielle de l'identité parentale en deuil. Ce faisant, elle continue de marquer sa présence, en lui faisant occuper un espace visible et partagé : les photographies sont exposées dans l'espace de salon-salle à manger familial. Pourtant, de plus en plus, cette occupation spatiale doit être partagée avec les « petits », sur demande notamment de son fils Rémi.

Rémi Anode (responsable d'exploitation, sœur de 23 ans décédée d'un cancer) : Des photos, oui j'en ai, mais je les ai, je les regarde pas. En fait il y a tellement chez les parents. C'est un peu un musée. Là ça s'est calmé. On leur a fait la remarque. Ils ont bien remplacé par les petits-enfants.

Le discours de Rémi met bien dans un régime d'opposition (et non, par exemple, de complémentarité), la place donnée à sa sœur et celle prise par ses propres enfants ou ceux de son frère. Cette *place* renvoie tout autant à une dimension purement matérielle et spatiale que symbolique. La substitution de ces photos par celles des petits-enfants est en ce sens significative : l'extension de la parenté doit trouver une matérialisation qui rentre en concurrence avec la visibilisation de la sœur décédée.

Pourtant, les pratiques existent pour articuler visibilisation des défunt·e·s et place des petits-enfants. L'exemple particulier de la famille Moiret montre comment la place du petit-fils permet de remettre le deuil au centre, par les rappels à son père défunt.

Monique Moiret (secrétaire, fils de 22 ans décédé d'un suicide) : C'est, mais c'est même très troublant des fois parce que quand la première fois je lui ai donné son bain, Élan, et un moment ma fille Lisa, elle arrive et elle m'a vue devenir toute blanche. Et elle a pris Élan et elle m'a dit « Va-t'en ». Et c'était plus Élan que je voyais, c'était Dylan. Et ils ont la même carrure. Court sur pattes. Exactement le même. Pareil. [...] Oui, effectivement Élan pour l'instant... Donc jusqu'aux 22 ans d'Élan ça va être le cauchemar parce qu'on voit Dylan dans Élan, et après 22 ans on va se dire « Ben tiens Dylan il serait comme ça ». C'est ça qui est très paradoxal. [...] Alors y en a qui me disent que... C'est dommage qu'Élan soit là. Parce que... On aurait peut-être fait notre deuil plus vite. Et en même temps il reste quelque chose de lui.

Si nous nous arrêtons sur cet extrait d'entretien pour finir ce chapitre, c'est qu'il comprend toutes les dimensions problématiques dans la question de l'articulation de la filiation et du deuil. D'un point de vue individuel tout d'abord, notons que le contexte très particulier place Monique Moiret dans une situation qui évite la conflictualité entre le soin donné au petit-fils et la mémoire de l'enfant défunt. Ce point explique, entre autres, l'investissement proximal qu'elle effectue à destination de son petit-fils, le gardant presque tous les jours. Cette absence de conflictualité aurait pu laisser croire que Monique Moiret se trouve dans une position évitant les injonctions normatives contradictoires autour du deuil : prendre soin de son petit-fils c'est l'insérer dans une relation métonymique qui permet de continuer à prendre soin du fils. Cependant, les normes actuelles du deuil renvoyant à la nécessité de sa fin, le rappel constant au fils peut être vécu comme un frein (« on aurait peut-être fait notre deuil plus vite »). Qui plus est, l'incarnation du petit-fils met en exergue la filiation et notamment la filiation biologique. L'insistance sur la ressemblance physique (« parce qu'on voit Dylan dans Élan ») est significative, avec la nuance que le passage du temps agit sur le corps du petit-fils à défaut d'agir sur celui du fils. Ici le petit-fils est à la fois l'incarnation du défunt et une perpétuation de la lignée, malgré la disparition du fils. Le registre métonymique que prend le soin au petit-fils, renvoyant sans cesse au fils, évite la situation d'opposition entre le deuil et le travail grand parental.

Au-delà de cet exemple, d'autres pratiques permettent de ne pas opposer la place des petits-enfants avec celle des enfants défunt·e·s. Toutes les pratiques de mise en activité de soi (visionnage des photos, visite au cimetière, remémoration de souvenirs) peuvent donner lieu à un moment d'échange entre grands-parents et petits-enfants et, ainsi, continuer à rajouter de la relation au lien. De ce point de vue, le travail grand-parental consiste à créer du lien et de l'émotion entre le/la défunt·e et l'enfant qui ne l'a pas connu·e. Ces pratiques sont aussi des pratiques d'inscription de l'enfant défunt·e et des petits-enfants dans une même configuration émotionnelle. Aussi, la place des petits-enfants n'est ni uniquement statutaire, ni uniquement relationnelle. Elle met en jeu la capacité de la famille, de la parenté, à se perpétuer elle-même, à continuer malgré le deuil. Ceci explique également la raison pour laquelle les parents, et surtout les mères en deuil, acceptent si entièrement le travail grand-parental : les petits-enfants symbolisent la survie de la lignée et la perpétuation de la famille.

Conclusion

Au total, il n'est pas faux de considérer la parenté comme un système de production et d'affectation de ressources, à condition de préciser que les places en son sein ne sont pas interchangeables. La structure et la régulation de l'économie cachée de la parenté ne sont pas exclusivement commandées par des facteurs matériels. La production matérielle de la parenté

exprime aussi la manière dont s'ordonnent les liens à la fois concrètement dans les relations effectives et idéalement dans les normes de statut. Le matériel est encastré dans le symbolique, si l'on entend par là des liens affectifs (des attachements, des loyautés) et des catégories cognitives (permettant aux acteurs de répondre à la question : que signifie être mère, frère, etc. ?). (Déchaux, 2009c, p. 19)

Nous pouvons reprendre cette remarque de Jean-Hugues Déchaux : « le matériel est encastré dans du symbolique », et ce symbolique est constitué des liens affectifs et des catégories cognitives qui régulent la parenté. Les dynamiques des familles en deuil renvoient donc à cet encastrement. De plus, les places ne sont pas « interchangeables », et cela s'observe aussi dans la restructuration nécessaire que connaît la famille après le décès d'un·e enfant. Cette restructuration touche toutes les configurations et sous-configurations familiales. Le couple fait face à des tensions pouvant mener au divorce, mais le divorce ne signe pas la fin de la famille, même en l'absence de l'enfant. L'adelphie en deuil reconfigure ses relations et ce notamment en fonction de la position de ses membres dans leur trajectoire individuelle (la cohabitation, par exemple, favorise un resserrement des relations).

Enfin la reconfiguration familiale doit être analysée de manière dynamique : bien qu'« amputée », la famille continue de se transformer et de s'agrandir. Tout d'abord, les relations des enfants défunt·e·s, et notamment les relations amoureuses, permettent l'intégration de nouveaux membres et ce rattachement peut être durable. Ensuite, l'arrivée des petits-enfants redéfinit les statuts, les rôles et les attentes normatives. Le noyau familial cesse d'être centré sur les émotions parentales et maternelles, la famille trouve une nouvelle forme de mobilisation collective dans le soin à apporter aux petits-enfants. De ce point de vue, la grand-maternité permet une sortie du stigmaté associé au deuil. En effet, elle crée un investissement émotionnel, détournant en partie le travail émotionnel mis en œuvre dans le contexte du deuil. De plus, la présence de petits-enfants permet la réinscription dans la lignée et marque donc, à plus d'un titre, le retour des parents dans la parenté. *Faire famille en deuil* c'est donc occuper une place, mais c'est également se mobiliser autour de priorités, de causes communes différentes selon les temporalités.

Conclusion

Reconfigurer les liens : espaces et temps de la famille en deuil

Cette partie avait pour objet de penser la famille dans ses dynamiques de temps long. L'approche de la famille par ses espaces permet d'observer comment les différents membres *font famille* avec l'absent·e. La gestion des espaces laissés vides rend visible la place qu'occupaient le/la défunt·e. Surtout, que ce soit par la visibilisation de la chaise vide ou le réaménagement et l'entretien de la chambre, tout l'enjeu est de maintenir le/la défunt·e dans un registre de quotidienneté, d'articuler l'absence physique et la présence matérielle et symbolique.

Le temps long, c'est aussi celui des sœurs et des frères dont la trajectoire est certes marquée par le deuil sous la forme de *stigmaté* mais pour lesquels les injonctions normatives reçues n'ont pas la même contrainte que pour les parents. Surtout, contrairement à ce qu'auraient pu laisser croire les discours dans un premier temps, la relation adelphique ne s'articule pas uniquement dans une temporalité qui *avance*. L'analyse des situations des sœurs et des frères montre la forme particulière des relations adelphiques après le décès, mais également que ces relations s'inscrivent dans des temps familiaux différents entre parents et adelphe. Pour les sœurs et les frères, l'adelphe défunt·e est dans un *toujours encore là*. *Faire famille* c'est alors faire famille avec une personne pour laquelle le temps s'est arrêté alors que, pour le reste de la famille, le temps continue. La question de l'oubli est donc vitale pour les frères et les sœurs afin de pouvoir, sous des modalités différentes des parents, continuer.

Enfin, l'étude de la famille sur le temps long permet d'analyser les relations qui débordent le cadre nucléaire. La situation particulière des maladies longues, avec l'exemple du cancer, montre que la famille se mobilise autour d'un fonctionnement en maisonnée, mais que ce fonctionnement est ponctuel et disparaît avec le décès. Des plus, les exemples mobilisés montrent que la maisonnée ne se limite pas à la mobilisation de la famille nucléaire : les grands-parents, mais également les compagnes et compagnons des enfants peuvent être intégré·e·s et agir dans cette mobilisation collective. Cette mobilisation est cependant coûteuse, ce qui explique partiellement la dimension temporaire de la *maisonnée*. Sur du plus long terme, l'agrandissement de la famille par l'arrivée de nouveaux membres, et notamment des petits-enfants, entraîne une reconfiguration des liens formels, mais également des relations. En exigeant des parents en deuil de revoir les priorités

émotionnelles, la présence des petits-enfants offre un contrepoids au deuil qui, sans l'annuler, place les parents endeuillé·e·s dans des rôles moins empreints d'injonctions normatives contradictoires.

Ainsi les enjeux de la famille en deuil se reconfigurent dans le temps et dans l'espace, avec un espace ancré autour du/de la défunt·e et un temps arrêté, en décalage avec la famille qui, elle, continue.

Conclusion

Faire famille après le décès d'un·e enfant : une sociologie du deuil

L'origine de cette thèse se trouve dans notre incompréhension face au constat que, dans la sociologie contemporaine de langue française des cinquante dernières années, le deuil n'est ni un objet constitué, ni n'a donné lieu à des travaux suffisamment nourris pour se constituer en véritable champs. L'objet de cette thèse est donc, en partie, de contribuer à combler ce manque qui apparaissait dans la sociologie que nous lisions. En effet, comment comprendre que cette discipline, qui s'intéresse à ce qui forme les identités, les relations, mais aussi les structures sociales, délaisse ainsi le deuil ? Certes, toutes les acceptations du terme deuil ne sont pas ainsi délaissées. Si les analyses de la ritualité funéraire sont relativement documentées (Berthod, 2015), il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons qu'être marqués par la rareté des travaux qui s'intéressent, en sociologie française contemporaine, au deuil dans sa quotidienneté.

Comment comprendre que la sociologie s'intéressant aux croyances, à l'intimité et au devenir des individus, délaisse dans le même temps, la question de la perte d'un proche et de ses conséquences car relevant du trop intime, du « pas assez » sociologique ? Certains travaux sociologiques ont commencé à ouvrir ce champ en s'intéressant aux maintiens des relations après la mort (Déchaux, 1997 ; Roudaut, 2012 ; Julier-Costes, Feige et Grange, 2020), mais pourquoi ces réflexions sont-elles encore balbutiantes alors qu'elles ont été au fondement de l'histoire de la discipline ?

Alors qu'il s'agissait d'un thème identifié par les précurseurs de la discipline, peut-être que l'accaparement par la psychologie a posé un voile et a ralenti la sociologie pour s'outiller face à ce sujet, mais ce n'est pas là la seule explication. En effet, la sociologie a su s'approprier d'autres objets initialement cantonnés au domaine de la psychologie pour les analyser avec les outils qui lui sont propres (on peut, par exemple, penser à la sociologie des rêves initiée par Lahire, 2018). Or, le deuil, on aurait peut-être tendance à l'oublier, est avant tout social. Les émotions, les relations, le statut impliqués par la disparition d'un·e proche relèvent de l'interaction et de l'intégration de l'individu dans la société. Le deuil nous informe sur ce qui constitue nos liens et nos relations et les perpétuent.

Il y avait, pour nous, à la fois une évidence et une urgence dans ce sujet, et ce notamment par rapport aux discours dominants et normatifs autour d'un *travail de deuil*, notion qui porterait en elle la nécessité d'une finalité apaisée, d'un deuil qui s'achèverait ou se modifierait au cours du temps. Or, cette représentation ne renvoyait aucunement à ce à quoi nous étions confrontée dans notre entourage ou dans notre expérience personnelle. Cette observation est d'autant plus vraie que l'on s'intéresse au deuil d'un·e enfant. Ce deuil, inattendu et hors norme, l'est par sa rareté statistique, par son cadrage social, ou encore par la rareté des institutions qui le prennent en charge. Ce deuil a des effets sur l'individu comme sur la famille et son imprévisibilité, son exceptionnalité semble le rendre non sociologisable (si tant est que l'objet de la sociologie soit de travailler sur des régularités sociales, Mercklé, 2005).

Cette rareté des travaux en sociologie du deuil est d'autant plus surprenante que, une fois le cheminement fait, nous constatons que la sociologie est déjà dotée pour travailler sur ce sujet. Ses réflexions méthodologiques et épistémologiques n'ont pas attendu ce sujet difficile, et d'autres objets sont déjà saisis et concernent tout aussi directement la vulnérabilité des individus (Butler, 2004 ; Bourassa et al., 2013 ; Daniès, 2019). Que l'on pense par exemple aux maladies ou aux handicaps, la sociologie a réfléchi à une manière d'étudier ces situations de vulnérabilités, notamment, comme cela a été le cas dans notre travail, à travers le cadre d'une enquête qualitative. Cela étant, nous réalisons qu'au-delà de l'appareillage empirique, les outils conceptuels développés en sociologie sont bien assez nombreux pour se saisir de ce thème, mais qu'il faut alors faire des choix. Ces choix, en retour, ne peuvent être justifiés que par la réalité empirique rencontrée.

Dans cette thèse, la sociologie structuraliste nous est apparue nécessaire pour interroger le deuil à travers la question des statuts. Mais un statut qui ne peut être compris lui-même que par rapport aux relations et aux émotions qu'il détermine. C'est à travers cette approche que nous mobilisons le terme de *configuration émotionnelle* : il y a configuration parce que les places ne sont pas interchangeables, que celles-ci se dessinent dans leurs interdépendances. Et la famille est une *configuration émotionnelle* car ce sont, entre autres, les émotions qui, par leur circulation, dessinent et déplacent les frontières familiales. Cette notion constitue un des fils rouges de notre thèse et nous avons tenté, d'en démontrer l'opérationnalité. À l'évidence, ce concept mériterait d'être testé dans d'autres approches de sociologie du deuil, de la famille ou de l'intimité afin d'approfondir sa pertinence analytique. À côté de cette notion, les concepts de *trajectoire*, *bifurcations*, *stigmata* ou encore de *travail émotionnel* ont démontré leur intérêt sur le sujet du deuil d'un·e enfant.

Enfin, il nous a paru important de montrer qu'il était possible de créer non pas une sociologie du deuil, mais une *autre* sociologie du deuil. Une sociologie qui, en prenant appui sur les travaux de sociologie de la famille, articule statut, relations et émotions. Cette approche ne permet

pas seulement de penser la famille dans ses reconfigurations mais bien de voir ce que le deuil produit, fait à la famille sur le temps long. Et cette approche est d'autant plus primordiale qu'elle est peu visible dans les travaux contemporains.

Une fois ce chemin parcouru, qu'avons-nous appris sur la manière de *faire famille* dans le contexte de deuil d'un·e enfant ? Tout d'abord, nous montrons que la première identité affectée par le deuil est la parentalité, entendue ici comme un rôle social qu'il s'agit de performer, et non pas uniquement comme un statut. Plus qu'un « accident », un deuil d'enfant est une *bifurcation biographique* au sens plein du terme, c'est-à-dire un processus marqué par l'imprévisibilité et l'irréversibilité, qui modifie les trajectoires, personnelles et familiales. Cette bifurcation est visible dans l'analyse des rôles parentaux, car c'est bien dans la performance, dans l'affirmation de ces rôles que la disparition d'un·e enfant vient affecter la parentalité : comment exercer un rôle quand la personne vers laquelle ce rôle est dirigé disparaît ? Cette ambivalence (Widmer et Lüscher, 2011) explique également qu'au sein de la famille nucléaire, les parents soient les plus aux prises avec les conséquences à la fois émotionnelles et sociales du décès d'un·e enfant, que cela se traduise par un effet de stigmatisation dans la sphère amicale, ou encore par un éloignement de la sphère professionnelle pour les mères en deuil. Cette fragilisation de la parentalité est également d'ordre relationnel. Pour autant, nous avons montré que l'absence de l'enfant ne supprime pas pour autant la relation. La mise en activité de soi et le *travail émotionnel de deuil* visent justement à maintenir cette relation active. Ainsi les moyens de maintien de cette relation sont nombreux (entretien des lieux de mémoire, discours, visionnage des photos). En outre, cette performance des rôles parentaux entrecroise des dynamiques de genre : les pères et les mères voient leur rôle genré cristallisé dans le deuil, et cela passe notamment par une distribution assez stricte du *travail émotionnel*. Cette dimension genrée dépasse un simple apprentissage différencié de l'expressivité émotionnelle, mais concerne surtout une réaffirmation explicite des normes de genre dans le contexte du deuil. Cela génère un des grands résultats de cette thèse qui est l'exclusion des mères de la sphère professionnelle : elles n'ont désormais plus la disponibilité d'être émotionnellement disponibles pour travailler.

À l'encontre d'une représentation du deuil qui met l'accent sur une exceptionnalité individuelle, et donc une comparaison impossible, notre travail démontre au contraire des rôles de deuil clairement définis au sein de la famille. Les mères sont les *deuilleuses principales* (“*chiefs weepers and chief grievers*”) et, en ce sens, portent la responsabilité de la majeure partie du *travail émotionnel de deuil*. Les pères, pour leur part, réaffirment leur identité en valorisant des formes traditionnelles de *faire famille*, mettant l'accent sur l'investissement professionnel et le rôle de *male breadwinner*.

De manière analogue, les sœurs et les frères en deuil voient leur trajectoire individuelle modifiée par une autonomie matérielle et une autonomie émotionnelle accentuées. Le deuil agit sur

leur trajectoire à travers des dynamiques d'héritage, mais, il intervient surtout dans les relations qui se nouent avec les parents. Sœurs et frères prennent part à cette représentation hiérarchique du deuil qui fait du deuil parental un deuil *premier*, que ce soit en des termes temporels (« je serai triste quand ils iront mieux ») ou symboliques : le deuil des adelphe est toujours considéré comme second, et leur rôle assigné renvoie à celui de *supporter rather than griever*. Pour autant, ce rôle attendu de la part des sœurs et des frères n'est pas sans ambiguïté ni contradiction : il les pousse à osciller en permanence entre une recherche d'autonomie, matérielle et émotionnelle, et des formes variées de parentalisation. Ces situations montrent comment les frères et sœurs en deuil se sentent responsables des émotions de leurs parents, et inversement. Ainsi, les statuts s'accompagnent de devoirs et de normes émotionnelles, et en retour les émotions participent à la définition du statut. Cette représentation est précieuse pour comprendre ce qui se joue au sein des familles en deuil : c'est parce que la culpabilité, mais aussi la tristesse, la joie, et un ensemble d'autres émotions circulent que la sœur ou le frère défunt·e continue de participer activement à ce qui *fait famille*, en créant et contribuant à la circulation des émotions.

Les entretiens menés montrent ainsi que les modalités du *faire famille* diffèrent, sans qu'il soit possible, étant donnée la taille restreinte de notre corpus, de formaliser des typologies. Pourtant, des éléments communs se dessinent : la question de la quotidienneté de l'enfant disparu·e tout d'abord, la matérialisation de son absence mais également de la manière dont il ou elle continue d'intervenir dans les relations, à travers les espaces par exemple. Cette omniprésence de l'absence, qui n'apparaît pas dans des modalités similaires pour les parents et pour les frères et sœurs, est tout de même un *toujours là*, et ce même sur le long terme. La dynamique familiale autour du deuil est ainsi moins modifiée par le temps que par l'arrivée de nouveaux membres, à commencer par les petits-enfants. Ces derniers transforment les statuts et donc les relations, remettant partiellement en cause la centralité du deuil. Cela étant, le deuil demeure un statut : parents et adelphe endeuillé·e·s continuent de jongler avec ce rôle qui désormais imprègne leur identité.

Pour finir, au terme de cette réflexion, trouvons-nous éventuellement une des raisons pour lesquelles ce sujet a été délaissé par la sociologie alors que bien d'autres, plus politiquement engageants et émotionnellement impliquants, ont été traités : dans son évidence et dans sa simplicité, la question de la disparition des proches nous affecte sans que nous puissions la maîtriser et encore moins l'objectiver. L'écho que ce sujet trouve en nous, tout au long de l'enquête comme de la rédaction, pose parfois un frein à l'analyse. C'est sur ce point que l'enquête sociologique vient achopper, c'est sur ce point qu'elle rencontre ses limites et nécessite le recours peut-être, à ce moment-là, à d'autres disciplines telles que la psychologie mais également l'art ou la littérature : on

peut certes comprendre les structures et les mécanismes qui agissent dans le deuil, mais il faut trouver un « secours » ailleurs pour faire face à ce que cela éveille en nous.

Bibliographie

- ABBOTT A., 2001, *Time matters. On theory and method*, Chicago, The University of Chicago Press,.
- ABBOTT A., 2009, « À propos du concept de Turning Point », dans GROSSETTI M., BIDART C., BESSIN M. (dirs.), *Bifurcations*, Paris, La Découverte, p. 187-211.
- ABRAHAM K., 1912, « Préliminaires à l'investigation et au traitement psychanalytique de la folie maniaco-dépressive et des états voisins », *D'après une conférence faite au IIIème Congrès de psychanalyse (21 septembre 1911)*.
- ALFANI G., GOURDON V., GRANGE C., TRÉVISI M., 2016, « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique*, 129, p. 277-320.
- ALLOUCH J., 1995, *Érotique du deuil au temps de la mort sèche*, Paris, E.P.E.L., 380 p.
- ARIÈS P., 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon.
- ARIÈS P., 1969, « Time for dying, Glaser B. G., Strauss A. L. », *Revue française de sociologie*, 10, 3, p. 378-380.
- ARIÈS P., 1975, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Le Seuil.
- ARIÈS P., 1977, *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil.
- ASARI H., 2004, « The Changes of "Family" Meaning for the Bereaved Family – Discourse Analysis in Social Groups », *Kazoku Shakaigaku Kenkyu/Japanese Journal of Family Sociology*, 15, 2, p. 77-88.
- ASSOGBA Y., 2001, « Éthique, comités d'éthique et sciences sociales », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 3, n° 1.
- ATTIAS-DONFUT C., 2008, « Les grands-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille », *Informations sociales*, n° 149, 5, p. 54-67.
- ATTIAS-DONFUT C., SEGALÉN M., 2007, *Grands-parents : la famille à travers les générations*, 2e (augmentée), Paris, France, Odile Jacob, 360 p.
- AVRIL C., 2014, *Les aides à domicile : un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 288 p.
- BACQUÉ M.-F., DEBRAY R., 2000, *Le deuil à vivre*, Paris, France, Odile Jacob, 282 p.
- BACQUÉ M.-F., HANUS M., 2020, *Le deuil*, 8^e édition, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p.
- BARNER J., ROSENBLATT P., 2008, « Giving at a loss: couple exchange after the death of a parent », *Mortality*, 13, 4, p. 318-334.
- BARRERA M., D'AGOSTINO N.M., SCHNEIDERMAN G., TALLETT S., SPENCER L., JOVCEVSKA V., 2007, « Patterns of Parental Bereavement following the Loss of a Child and Related Factors », *OMEGA - Journal of Death and Dying*, 55, 2, p. 145-167.

- BARRERA M., ALAM R., D'AGOSTINO N.M., NICHOLAS D.B., SCHNEIDERMAN G., 2013, « Parental Perceptions of Siblings' Grieving After a Childhood Cancer Death: A Longitudinal Study », *Death Studies*, 37, 1, p. 25-46.
- BARRERA M., O'CONNOR K., D'AGOSTINO N.M., SPENCER L., NICHOLAS D., JOVCEVSKA V., TALLET S., SCHNEIDERMAN G., 2009, « Early Parental Adjustment and Bereavement After Childhood Cancer Death », *Death Studies*, 33, 6, p. 497-520.
- BASZANGER I., 1986, « Les maladies chroniques et leur ordre négocié », *Revue Française de Sociologie*, 27, 1, p. 3.
- BASZANGER I., 1992, « Les chantiers d'un interactionnisme américain », dans *La trame de la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, France, L'Harmattan, p. 11-63.
- BAUDOT P.-Y., 2005, « L'histoire des représentations comme soutien normatif d'une politique publique : le cas des attitudes collectives face à la mort », *Droit et société*, 60, 2, p. 429-447.
- BAUDRY P., 1999, *La place des morts. Enjeux et rites*, Paris, Armand Colin.
- BAUDRY P., 2003, « Travail du deuil, travail de deuil », *Études*, Tome 399, 11, p. 475-482.
- BAUDRY P., 2004, *Violences invisibles : Corps, monde urbain, singularité*, Bègles, Éditions du Passant, 201 p.
- BAUDRY P., 2006, « L'histoire de la mort », *Hypothèses*, 10, 1, p. 147-154.
- BEAUD S., 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9, 35, p. 226-257.
- BEAUD S., 2018, *La France des Belboumi*, Paris, La Découverte, 352 p.
- BEAUD S., WEBER F., 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- BECK U., 1998, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques*, 39, p. 15-25.
- BECK U., GIDDENS A., LASH S., 2004, *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou postmodernité ? U. Beck, A. Giddens et S. Lash*, traduit par BONNY Y., Paris, Armand Colin (Collection U), 249 p.
- BECKER H., 1966, *Outsiders*, London, Royaume-Uni, The Free Press, 247 p.
- BECKER H., [1986] 2004, *Écrire les sciences sociales*, Paris, Économica (Méthodes des sciences sociales).
- BENSA A., FASSIN E., 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 38, p. 5-20.
- BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., 2020, *Introduction aux études sur le genre*.
- BERGER P., KELLNER H., [1964] 1988, « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue*, 102, p. 6-23.
- BERGER P., [1967] 1990, *The Sacred Canopy: Elements of a Sociological Theory of Religion*, New York, Anchor, 240 p.

- BERKNER L., 1972, « The stem-family and the development of the peasant household : an eighteenth-century Austrian example », *American Historical Review*, 77, 2, p. 398-418.
- BERNARD J., 2007, « La gestion des émotions aux pompes funèbres, une compétence reconnue ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 99, p. 61-74.
- BERNARD J., 2008, « La “mission psychologique” des pompes funèbres », *Sociologies pratiques*, 17, 2, p. 31-41.
- BERNARD J., 2009, « La construction sociale des rites funéraires. Une transaction affective essentielle », *Pensée plurielle*, 20, 1, p. 79-91.
- BERNARD J., 2014, « Une histoire de la sociologie des émotions ? », dans *Les émotions une approche de la vie sociale*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, p. 7-29.
- BERT C., 2008, *La fratrie à l'épreuve du handicap*, Toulouse, Érès (Connaissances de la diversité), 272 p.
- BERTAUX D., BERTAUX-WIAME I., 1988, « Le Patrimoine et sa Lignée : Transmissions et mobilité sociale sur cinq générations », *Life Stories/Récits de vie*, 4, p. 8-26.
- BERTHOD M.-A., 2015, « L'indiscipline conceptuelle des rites : enjeux interprétatifs en thanatologie », dans *La fabrication des rites*, Québec, Hermann ; Presses de l'Université Laval.
- BERTHOD M.-A., 2018, « Deuil », dans *Dictionnaire de l'humain*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, p. 101-018.
- BERTHOD M.-A., MAGALHAES DE ALMEIDA A., 2011, *Vivre un deuil au travail*, Lausanne, École d'études sociales et pédagogiques.
- BERTHOD M.-A., PAPADANIEL Y., BRZAK N., 2016, « Entre nous, le cancer : monde du travail et dynamiques familiales autour de l'enfant gravement malade », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 24.
- BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2020, *Le genre du capital : comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 326 p.
- BESSIN M., 2009, « Le trouble de l'événement : la place des émotions dans les bifurcations », dans GROSSETTI M., BESSIN M., BIDART C. (dirs.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, p. 306-328.
- BIAUDET J., GODFROID T., 2016, « Mourir chez soi, mourir avec les siens : quels effets d'une prise en charge de la fin de vie à domicile ? », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 24.
- BIDART C., 1997, *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte, 402 p.
- BIDART C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, p. 29-57.
- BIDART C., 2010, « Les âges de l'amitié », *Transversalités*, n°113, 1, p. 65-81.

- BIDART C., PELLISSIER A., 2007, « Entre parents et enfants : liens et relations à l'épreuve du cheminement vers la vie adulte », *Revue des politiques sociales et familiales*, 90, 1, p. 29-39.
- BIRENBAUM L.K., 2000, « Assessing children's and teenagers' bereavement when a sibling dies from cancer: a secondary analysis », *Child: Care, Health & Development*, 26, 5, p. 381-400.
- BLÖSS T., 2009, « Travail domestique et responsabilités parentales : présupposés et paradoxes de l'action publique », *Informations sociales*, n° 154, 4, p. 50-59.
- BOISSON M., 2020, *Mourir en moderne. Une sociologie de la délégation.*, Thèse soutenue, Paris, EHESS.
- BOLTANSKI L., 2004, *La condition fatale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard (NRF essais), 420 p.
- BONALD L. DE, 1801, *Du Divorce considéré au XIXe siècle relativement à l'état public de la société*, Paris, Leclère.
- BONTÉ M., 2021, « Enquêter les personnes trans en géographie. Des méthodes participatives pour répondre aux enjeux de la surétude ? », *Annales de géographie*, 742, 6, p. 47-70.
- BONVALET C., 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, 58, p. 9-43.
- BONVALET C., LELIÈVRE É., 2005, « Les lieux de la famille », *Espaces et sociétés*, 120-121, 1-2, p. 99-122.
- BONVALET C., LELIÈVRE E., 2012, *De la famille à l'entourage. L'enquête biographies et entourage*, Paris, INED.
- BOSS P., 2000, *Ambiguous loss: learning to live with unresolved grief*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 155 p.
- BÖSZÖRMÉNYI-NAGY I., SPARK G.M., 1973, *Invisible loyalties: reciprocity in intergenerational family therapy*, New York, Brunner-Mazel, 408 p.
- BOUCHERON P., 2021, « D'après la peste, ou le temps défait », Collège de France, 6 avril 2021.
- BOURASSA C., TURCOTTE P., LESSARD G., LABARRE M., 2013, « La paternité en contexte de violence conjugale », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 33, 1, p. 149-167.
- BOURDIEU P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, p. 69-72.
- BRANCHE R., 2020, « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? », La Découverte.
- BRETON D.L., 2015, « Jeux de mort à l'adolescence », *Empan*, 97, p. 29-38.
- BRUBAKER J.R., HAYES G.R., DOURISH P., 2013, « Beyond the Grave: Facebook as a Site for the Expansion of Death and Mourning », *The Information Society*, 29, 3, p. 152-163.
- BRUGÈRE F., 2021, *L'éthique du « care »*, 4^e édition, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p.
- BUISSON M., 2003, *La fratrie, creuset des paradoxes*, Paris, L'Harmattan.

- BUREAU M.-C., FAVA-NATALI V., RIST B., 2014, « “Faire famille aujourd’hui” vu au prisme de la recherche en travail social », *Vie sociale*, 8, 4, p. 143-159.
- BURY M., 1982, « Chronic Illness as Biographical Disruption », *Sociology of Health and Illness*, Journal Article.
- BUTLER J., 2004, *Prekarious life: the Powers of Mourning and Violence*, London, Verso, 168 p.
- CAMBDESSUS B., 1998, *La fratrie méconnue*, Paris, ESF.
- CANGUILHEM G., [1966] 2013, *Le normal et le pathologique*, Paris, Presses Universitaires de France (Quadrige), 300 p.
- CARTIER M., COLLET A., CZERNY E., GILBERT P., LECHIEN M.-H., MONCHATRE S., NOÛS C., 2021, « Allez, les pères ! Les conditions de l’engagement des hommes dans le travail domestique et parental », *Travail, genre et sociétés*, 46, 2, p. 33-53.
- CASTEL R., CERF J.-F.L., 1980a, « Le phénomène « psy » et la société française. Vers une nouvelle culture psychologique », *Le Débat*, n° 1, 1, p. 32-45.
- CASTEL R., CERF J.-F.L., 1980b, « Le phénomène « psy » et la société française. La société de relations », *Le Débat*, n° 2, 2, p. 39-47.
- CASTEL R., CERF J.-F.L., 1980c, « Le phénomène « psy » et la société française. L’après-psychoanalyse », *Le Débat*, n° 3, 3, p. 22-30.
- CASTEL R., ENRIQUEZ E., STEVENS H., 2008, « D’où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », *Sociologies pratiques*, n° 17, 2, p. 15-27.
- CASTELLAIN-MEUNIER C., 2002, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.
- CASTRA M., 2003, *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, PUF.
- CASTRA M., 2010, « L’émergence d’une nouvelle conception du « bien mourir ». Les soins palliatifs comme médicalisation et professionnalisation de la fin de vie », *Revue internationale de soins palliatifs*, 25, 1, p. 14-17.
- CASTRA M., 2013, *Travail émotionnel et compétences relationnelles en soins palliatifs*, ERES.
- CASTRA M., 2015, « Les transformations sociales de la fin de vie et de la mort dans les sociétés contemporaines », *Empan*, n° 97, 1, p. 12-18.
- CÉROUX B., 2006, « L’enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation », *Dialogue*, 172, 2, p. 123-132.
- CHADEAU A., FOUQUET A., 1981, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Economie et Statistique*, 136, 1, p. 29-42.
- CHAMBOREDON J.-C., 1966, « La société française et sa jeunesse », dans *Le partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France*, Paris, Editions de Minuit, p. 157-175.

- CHAMBOREDON J.-C., 1976, « La restauration de la mort, objets scientifiques et phantasmes sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2, 2, p. 78-87.
- CHAMPAGNE C., PAILHÉ A., SOLAZ A., 2014, *25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolutions ?*, Paris, Ined (Documents de travail / Institut national d'études démographiques), 36 p. p.
- CHARRIER P., CLAVANDIER G., 2015, « Petites dépouilles », *Communications*, 97, p. 117-128.
- CHARRIER P., CLAVANDIER G., 2019a, « La mise à l'épreuve des trajectoires et normes parentales : le cas des enfants sans vie », *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 191-213.
- CHARRIER P., CLAVANDIER G., 2019b, « La prénomination des enfants sans vie sur les registres de l'état civil français. Vers une réduction de leur liminarité ? », *Annales de démographie historique*, n° 137, 1, p. 217-241.
- CHATOT M., COMPANS M.-C., QUENNEHEN M., YADAN Z., 2021, « Introduction », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°139-140, 2, p. 3-8.
- CHURCH S.H., 2013, « Digital Gravescapes: Digital Memorializing on Facebook », *The Information Society*, 29, 3, p. 184-189.
- CLAVANDIER G., 2004, *La mort collective. Pour une sociologie des catastrophes*, Paris, CNRS Edition.
- CLAVANDIER G., 2009a, *Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- CLAVANDIER G., 2009b, « La crémation : des pratiques singulières à l'élaboration d'un cadre de référence », *Études sur la mort*, 132, 2, p. 65-86.
- CLAVANDIER G., 2011, « Quels enjeux contemporains autour du cadavre et des cendres ? », *Frontières. Revue québécoise en études sur la mort*, 22, p. 14-18.
- CLAVANDIER G., 2017, *Dynamique des systèmes funéraires, en temps de crise et en temps ordinaire*, HDR, Lyon, Université Lumière Lyon 2.
- CLAVANDIER G., CHARRIER P., 2014, « Quelle place pour les "bébés morts" ? », *11^{ème} colloque interdisciplinaire de la Maison Archéologie et ethnologie*, « Le funéraire. Mémoire, protocoles, monuments », Nanterre
- CLAVANDIER G., CHARRIER P., GOURDON V., PRANCHERE N.S., ROLLET C., 2018, *Morts avant de naître, la mort périnatale*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 444 p.
- CONLEY D., 2004a, *The pecking order. Bold new book at How Family and Society determine who we become*, Vintage Book (The Pecking Order).
- CONLEY D., 2004b, « Death, desertion, divorce. When Bad Things Happen to Good Families », dans *The Pecking Order*, Vintage Book, p. 74-95.
- CONNELL R.W., 1999, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press, 352 p.

- COURT M., HENRI-PANABIÈRE G., 2012, « La socialisation culturelle au sein de la famille : le rôle des frères et sœurs », *Revue française de pédagogie*, n°179.
- CRAPANZANO V., 1994, « Réflexions sur une anthropologie des émotions », *Terrain*, 22, p. 109-117.
- CRÉDOC, 2019, « Les Français face au deuil », *Assises du deuil*, Palais du Luxembourg.
- CRESSON G., 2007, « Accidents de la vie et divisions du travail entre conjoints », dans WIDMER E., BURTON-JEANGROS C., ÉPINAY C.L. D', ÉPINAY C. D' (dirs.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité*, Paris, L'Harmattan (Questions sociologiques).
- CUIN C.-H., 2011, « Esquisse d'une théorie sociologique de l'adolescence », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 2, p. 71-92.
- CURTIS M.J., 2003, « In search of a good death: Good death is social construction », *BMJ*, 327, 7408, p. 223-224.
- DANEAULT S., 2007, « La poursuite d'une bonne mort est-elle une utopie ? », *Frontières*, 20, 1, p. 27-33.
- DANIÈS M., 2019, « Faire famille après la violence », *Mémoires*, 74, 1, p. 4-5.
- DARMON M., 2008, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n° 82, 2, p. 149-167.
- DAYAN C., 2017, « La relation d'aide dans une fratrie avec une personne handicapée », *Dialogue*, n° 216, 2, p. 39-51.
- DAYAN C., 2018, « Fantômes de mort au sein d'une fratrie confrontée au handicap », dans *Handicap et mort*, Toulouse, Érès (Connaissances de la diversité), p. 107-120.
- DÉCHAUX J.-H., 1995, « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents. », *Revue Française de Sociologie*, 36, 3, p. 525-550.
- DÉCHAUX J.-H., 1997, *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, PUF.
- DÉCHAUX J.-H., 2001, « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », *L'Année sociologique*, 51, 1, p. 161-183.
- DÉCHAUX J.-H., 2007, « Relations de germanité et matrilatéralité », dans ORIS M., BRUNET (dirs.), p. 311-335.
- DÉCHAUX J.-H., 2009a, « La mort incertaine », dans PASCAL DREYER (dir.), *Faut-il faire son deuil ?*, p. 193-207.
- DÉCHAUX J.-H., 2009b, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte (Repères), 128 p.
- DÉCHAUX J.-H., 2009c, « Travail parental et parenté : parlons-nous de la même chose ? », *Informations sociales*, n° 154, 4, p. 14-20.
- DÉCHAUX J.-H., 2010, « Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre : le cas de la famille. », *Esprit*, 365, p. 94-111.

- DÉCHAUX J.-H., 2012, « La place des frères et sœurs dans la parenté au cours de la vie adulte », *Informations sociales*, n° 173, p. 103-112.
- DÉCHAUX J.-H., 2014, « Le sacre de l'enfant. Regards sur une passion contemporaine », *Revue française de sociologie*, 55, 3, p. 537-561.
- DÉCHAUX J.-H., 2015, « Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action », *Terrains/Théories*, 2.
- DÉCHAUX J.-H., CRENNER E., HERPIN N., 2000, « Le lien de germanité à l'âge adulte : une approche par l'étude des fréquentations. », *Revue Française de Sociologie*, 41, 2, p. 211-239.
- DÉCHAUX J.-H., LE PAPE M.-C., 2021, *Sociologie de la famille*, 3^e édition, Paris, La Découverte (Repères), 128 p.
- DELAUNAY I., 2021, « Tous égaux ? Les inégalités entre enfants face au droit », *Revue des politiques sociales et familiales*, 138, 1, p. 99-109.
- DELPHY C., 2003, « Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 22, 3, p. 47.
- DELPHY C., 2013, *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie, politique du patriarcat*, 3^e édition, Paris, Editions Syllepse, 276 p.
- DEMAZIÈRE D., 2007, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés. », *Langage et société*, 121-122, p. 85-100.
- DEMAZIÈRE D., 2008, « L'entretien biographique comme interaction. Négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 123, p. 15-35.
- DESPRET V., 2015, *Au bonheur des morts : récits de ceux qui restent*, Paris, les Empêcheurs de penser en rond.
- DOUGLAS M., CALVEZ M., 1990, « The self as risk taker: a cultural theory of contagion in relation to AIDS », *The Sociological Review*, 38, 3, p. 445-464.
- DUBAR C., 2008, « Temporalité, temporalités : philosophie et sciences sociales », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 8.
- DULAC G., 2004, « Masculinité et intimité », *Sociologie et sociétés*, 35, 2, p. 9-34.
- DUNCOMBE J., MARSDEN D., 1993, « Love and Intimacy: The Gender Division of Emotion and "Emotion Work": A Neglected Aspect of Sociological Discussion of Heterosexual Relationships », *Sociology*, 27, 2, p. 221-241.
- DURKHEIM É., 1892, « La famille conjugale », dans *Fonctions sociales et institutions*, Paris, Les Éditions de Minuit, p. 35-49.
- DURKHEIM É., [1888] 1975, « Introduction à la sociologie de la famille », dans *Textes III*, Paris, Minuit.
- DURKHEIM E., [1912] 2007, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF (Quadrige).

- DURKHEIM E., [1897] 2013, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- EIDELIMAN J.-S., 2003, « Exclusions, adoptions et relations de parenté », dans *Charges de famille*, Paris, La Découverte (TAP / Enquêtes de terrain), p. 312-361.
- EIDELIMAN J.-S., 2019, « Qui a peur de la parentalité ? », *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 255-262.
- ELDER G.H., JOHNSON M.K., CROSNOE R., 2003, « The Emergence and Development of Life Course Theory », dans *Handbook of the Life Course*, Boston, MA, Springer US (Handbooks of Sociology and Social Research), p. 3-19.
- ELIAS N., [1970] 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, traduit par HOFFMANN Y., Éditions de l'Aube.
- ELIAS N., [1982] 1998, *La solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgois.
- ELIAS N., [1939] 2003, *La civilisation des mœurs*, traduit par KAMNITZER P., Paris, France, Calmann-Lévy, 342 p.
- ELIOT T.D., 1930, « The Adjustive Behavior of Bereaved Families: A New Field for Research », *Social Forces*, 8, 4, p. 543-549.
- ENGELS F., [1884] 2012, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Bruxelles; Le Kremlin-Bicêtre, Tribord, 394 p.
- ESQUERRE A., 2011, « Les morts mobiles. Étude sur la circulation des cendres en France », *Raisons politiques*, 41, 1, p. 69-85.
- ESQUERRE A., TRUC G., 2011, « Les morts, leurs lieux et leurs liens », *Raisons politiques*, n° 41, 1, p. 5-11.
- FARNSWORTH E.B., ALLEN K.R., 1996, « Mothers' Bereavement: Experiences of Marginalization, Stories of Change », *Family Relations*, 45, 4, p. 360-367.
- FASSIN D., 2008, « Extension du domaine de l'éthique », *Mouvements*, 5556, 3, p. 124-127.
- FAURE L., 2009, « Quand les enfants naissent : choix résidentiels, transformations de l'espace domestique et redéfinition de la conjugalité chez les classes moyennes supérieures anglaises », *Recherches familiales*, 6, 1, p. 27-41.
- FAVART É., 2012, « Désigner les frères et sœurs : différences lexicales et sémantiques », *Informations sociales*, n° 173, 5, p. 8-11.
- FAVEZ N., WIDMER É.D., DOAN M.-T., 2013, « Coparentage, capital social et diversité des familles : une perspective configurationnelle », dans *Traité d'éducation familiale*, Paris, Dunod (Psycho Sup), p. 135-149.
- FIERRO F., VOLÉRY I., 2002, « Faire famille aujourd'hui. Parents et jeunes dans la société contemporaine », *Empan*, 47, 3, p. 112-120.
- FINE A., 2011, « Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 34.

- FINE A., MARTIAL A., 2010, « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Genèses*, 78, 1, p. 121-134.
- FLAMMANT C., PENNEC S., TOULEMON L., 2020, « Combien d'orphelins en France ? Dans quelles familles ? », *Recherches familiales*, n° 17, 1, p. 7-21.
- FORTINO S., 2002, *La mixité au travail*, Paris, La Dispute, 235 p.
- FOUCAULT M., [1984] 2014, *Le souci de soi. Histoire de la sexualité (Tome III)*, Editions Gallimard, 296 p.
- FOUQUET A., 2001, « Le travail domestique : du travail invisible au “gisement” d'emplois », dans *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, 2^e édition, Paris, Presses Universitaires de France (Sciences sociales et sociétés), p. 99-127.
- FREUD S., [1916] 1968, « Deuil et mélancolie », dans *Métapsychologie*, traduit par LAPLANCHE J., PONTALIS J.-B., Paris, France, Gallimard.
- FUSULIER B., NICOLE-DRANCOURT C., 2016, « La conciliation des rôles et des temps sociaux sous le prisme de la négociation. Une introduction », *Negociations*, n° 25, 1, p. 119-126.
- GAGNON É., 2005, « Remarques sur l'éthique dans les sciences sociales », *Les Cahiers de droit*, 42, 2, p. 325-335.
- GAGNON É., 2010, « Le comité d'éthique de la recherche, et au-delà », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 12, n° 1, p. 299-308.
- GAGNON É., 2020, « Sur la régulation institutionnelle de l'éthique en recherche », *SociologieS*.
- GAGNON M., BEAUDRY C., DESCHENAUX F., 2019, « «Prendre soin» des participants lors d'entretiens réalisés en contexte de recherches sensibles », *Recherches qualitatives*, 38, 2, p. 71.
- GALLAND O., 2017, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin.
- GARCIA M.-C., 2016, *Amours clandestines. Sociologie de l'extraconjugalité durable*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- GARCIA S., 2011, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- GARCÍA V., MAGLIO M., 2014, « Redéfinir la mort », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 62.
- GARROS B., BOUVIER M.-H., 1978, « Excès de la surmortalité masculine en France et causes médicales de décès », *Population*, 33, 6, p. 1095-1114.
- GENNEP A.V., [1909] 2011, *Les rites de passage*, Paris, Editions A&J Picard, 316 p.
- GIANINI BELOTTI E., 1981, *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des Femmes/Antoinette Fouque.
- GILBERT P., 2017, « Classes, genre et styles de vie dans l'espace domestique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 215, p. 4-15.
- GILIGAN C., [1982] 2008, *Une voix différente. Pour une éthique du care*, traduit par NUROCK V., Paris, Champs Flammarion.

- GIRAUD A.-S., 2014, « Le corps embryonnaire et fœtal dans une approche relationnelle », *Recherches familiales*, n° 11, 1, p. 9-17.
- GIRAUD A.-S., 2015, « Les “péri-parents” : à la recherche d’un statut spécifique après une mort périnatale », *Recherches familiales*, n° 12, 1, p. 85-97.
- GIRAUD A.-S., 2016, « Le statut liminal du fœtus mort en France. Du “déchet anatomique” à l’“enfant” », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d’anthropologie des techniques*, 65-66, p. 60-63.
- GLASER B.G., STRAUSS A.L., [1968] 2007, *Time for dying*, New Brunswick, Aldine Transaction, 270 p.
- GLUCKMAN M., 1962, « Les rites de passage », dans *Essays on the Ritual of Social Relations*, Manchester, Manchester University Press.
- GODELIER M., 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 678 p.
- GODELIER M., 2014, *La mort et ses au-delà*, Paris, CNRS, 410 p.
- GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne : La présentation de soi*, Paris, Les Éditions de Minuit, 256 p.
- GOFFMAN E., [1967] 1974, *Les rites d’interaction*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOFFMAN E., [1963] 1975, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, traduit par KIHM A., Paris, France, les Éditions de Minuit, 175 p.
- GOJARD S., 2010, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 221 p.
- GOLLAC S., 2003, « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », dans WEBER F., GOJARD S., GRAMAIN A. (dirs.), *Charges de famille : dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, Découverte, p. 274-311.
- GOLLAC S., 2013, « Les ambiguïtés de l’aïnesse masculine. Transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération, » *Revue française de sociologie*, 54, p. 709-738.
- GOLLAC S., 2005, « Faire ses partages. Patrimoine professionnel et groupe de descendance », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 113-124.
- GORER G., 1955, « Pornography of death », dans *Death, Grief and Mourning in Contemporary Britain*, New-York, Doubleday/Anchor Books Edition, p. 49-52.
- GORER, G. (dir.), 1965, *Death, Grief and Mourning in Contemporary Britain*, New York, Doubleday/Anchor Books Edition.
- GOTMAN A., 1988, *Hériter*, Presses universitaires de France, 246 p. p.
- GRATTON E., 2008, *L’homoparentalité au masculin. Le désir d’enfant contre l’ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France (Partage du savoir), 264 p.
- GRATTON E., 2017, « L’invention du “faire famille” du côté de l’enfant en situation de co-homoparentalité », *Dialogue*, 215, 1, p. 21-35.

- GRATTON F., BOUCHARD L., 2001, « Comment des adolescents vivent le suicide d'un jeune ami : une étude exploratoire », *Santé mentale au Québec*, 26, 2, p. 203-226.
- GRELLEY P., 2007, « Sociologie d'un sentiment », *Informations sociales*, 144, p. 138-146.
- GRELLEY P., 2012, « Contrepoint – Adelphe », *Informations sociales*, n° 173, 5, p. 23-23.
- GRINYER A., 2012, « A bereavement group for parents whose son or daughter died from cancer: how shared experience can lessen isolation », *Mortality*, 17, 4, p. 338-354.
- GRIOT M., POUSSIN M., GALIANO A.-R., PORTALIER S., 2010, « La perception parentale des répercussions du handicap d'un enfant sur la fratrie », *Thérapie Familiale*, vol. 31, 2, p. 167-179.
- GROSSETÊTE M., 2010, « L'enracinement social de la mortalité routière », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 184, p. 38-57.
- GROSSETTI M., 2006, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, p. 5-28.
- GROSSETTI M., 2009, « Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations », dans GROSSETTI M., BESSIN M., BIDART C. (dirs.), *Bifurcations*, La Découverte, p. 147-159.
- GROSSETTI M., BESSIN M., BIDART C. (dirs.), 2009, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte (Recherches), 402 p.
- GROSSETTI M., BIDART C., DEGENNE A., 2011, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris, PUF, 356 p.
- GUILLAUME, J.-F. (dir.), 2005, *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction de biographies contemporaines*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège.
- HAICAULT M., 1984, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, 26 *Travail des femme et famille*, 3, p. 268-277.
- HALBWACHS M., 1925, *Les Cadres sociaux de la mémoire*.
- HAREVEN T.K., MASAOKA K., 1988, « Turning Points and Transitions: Perceptions of the Life Course », *Journal of Family History*, 13, 3, p. 271-289.
- HENNEQUIN E., 2012, *La recherche à l'épreuve des terrains sensibles : Approches en sciences sociales*, Paris, Editions L'Harmattan, 256 p.
- HERBERMAN MASH H.B., FULLERTON C.S., URSANO R.J., 2013, « Complicated grief and bereavement in young adults following close friend and sibling loss », *Depression and Anxiety*, 30, 12, p. 1202-1210.
- HERTZ R., 1906, « Contribution à une études des représentations collectives de la mort », *L'Année sociologique*, n°10, p. 48-137.
- HERTZ R., 1907, « Contribution à une analyse des rites funéraires », dans *Mélanges de sociologie et de folklore*, Alcan.

HERTZ R., [1928] 1970, *Sociologie religieuse et folklore*, 2^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 208 p.

HOCHSCHILD A.R., 1983, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feeling*, Berkeley, University of California Press.

HOCHSCHILD A.R., 2002, « Love and Gold », dans EHRENREICH B. (dir.), *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, traduit par CHAUVET E., Londres, Granta Books, p. 15-30.

HOCHSCHILD A.R., 2003, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler*, 9, 1, p. 19-49.

HOCHSCHILD A.R., [1983] 2017, *Le prix des sentiments : au cœur du travail émotionnel*, traduit par FOURNET-FAYAS S., THOMÉ C., Paris, La Découverte (Laboratoire des sciences sociales), 308 p.

HOCHSCHILD A.R., 1975, « The Sociology of Feeling and Emotion: Selected Possibilities », *Sociological Inquiry*, 45, 2-3, p. 280-307.

HOCHSCHILD A.R., 1979, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, 85, 3, p. 551-575.

HUGHES E.C., 1950, « Carrières, cycles et tournants de l'existence », dans *Le regard sociologique*, Paris, Édition de l'EHESS (Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie), p. 165-173.

HUGHES E.C., 1945, « Dilemmas and Contradictions of Status », *American Journal of Sociology*, 50, 5, p. 353-359.

HUMMEL C., PERRENOUD D., 2009, « Grands-parentalités contemporaines : dans les coulisses de l'image d'Épinal », *Revue française de sociologie*, vol. 50, 2, p. 259-286.

IDJOUADIENE C., 2020, *Usages et manifestations du registre traumatique à notre époque. Analyse du questionnement des acteurs des Cellules d'Urgence Médico Psychologiques vis à vis de leurs rôles.*, Mémoire de Master, Lyon, ENS de Lyon.

ISPENIAN I., 2005, « La loi du 2 janvier 2002 ou la reconnaissance de droits aux usagers », *Gérontologie et société*, 28 / n° 115, 4, p. 49-62.

JAKOBSON R., 1963, *Essais de linguistique générale*, traduit par RUWET N., Éditions de Minuit.

JANKÉLÉVITCH V., [1966] 2008, *La mort*, Paris, Flammarion.

JEOLÁS L.S., KORDES H., 2013, « Le corps à risque, machines et vitesse », *Agora débats/jeunesses*, 65, p. 9-22.

JEUDY H.-P., BAUDRY P., 2001, *Le deuil impossible*, Paris, Eshel Editions.

JONAS N., LE PAPE M.-C., 2008, « My Own Relatives or My Partner's Relatives ? A Configurational Approach of Kinship Prioritization », dans *Beyond the nuclear family: families in a configurational perspective*, Bern, Suisse, Allemagne, États-Unis, p. 157-177.

- JONAS N., LE PAPE M.-C., VÉRON B., 2007, « Au nom du sang : amour et filiation », *Informations sociales*, n° 144, 8, p. 100-107.
- JONAS-SIMPSON C., STEELE R., GRANER L., DAVIES B., O'LEARY J., 2015, « Always with Me: Understanding Experiences of Bereaved Children Whose Baby Sibling Died », *Death Studies*, 39, 4, p. 242-251.
- JÖNSSON A., MOREL N., 2006, « Égalité des sexes et conciliation vie familiale – vie professionnelle en Europe. », *Politique européenne*, 20, p. 121-139.
- JULIER-COSTES M., 2010, *Socio-anthropologie des socialisations funéraires juvéniles et du vécu intime du deuil : les jeunes face à la mort d'un(e) ami(e)*, Thèse de doctorat, Strasbourg.
- JULIER-COSTES M., 2013, « Le monde des morts chez les jeunes », *Études sur la mort*, 142, 2, p. 125-144.
- JULIER-COSTES M., 2016, « Socio-anthropologie du deuil chez les jeunes. La mort d'un·e ami·e à l'ère du numérique », dans *Penser l'adolescence*, Paris, Presses Universitaires de France (Hors collection), p. 125-136.
- JULIER-COSTES M., FEIGE C., GRANGE J., 2020, « (Sur)vivre à la perte précoce de son (ses) parent(s) : expériences et répercussions de l'orphelinage », *Recherches familiales*, 17, 1, p. 35-44.
- JULLIARD V., GEORGES F., 2018, « Produire le mort », *Réseaux*, n°210, 4, p. 89-116.
- KAUFMANN J.-C., [1993] 2017, *Sociologie du couple*, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p.
- KEMPSON D., MURDOCK V., 2010, « Memory Keepers: A Narrative Study on Siblings Never Known », *Death Studies*, 34, 8, p. 738-756.
- KERBOURC'H S., ROCHEGONDE T.D., 2020, « Enfants orphelins aujourd'hui en France. Introduction », *Recherches familiales*, n° 17, 1, p. 3-6.
- KETOKIVI K., 2008, « Disruption, the Wounded Self, and Significant Others », dans *Beyond the nuclear family: families in a configurational perspective*, Bern, Suisse, Allemagne, États-Unis, p. 255-277.
- KIM Y., CARVER C.S., SCHULZ R., LUCETTE A., CANNADY R.S., 2013, « Finding benefit in bereavement among family cancer caregivers », *Journal of Palliative Medicine*, 16, 9, p. 1040-1047.
- KITZMANN M., 2017, « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite », *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 187-206.
- KNIBIEHLER Y., 2012, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Presses universitaires de France.
- KØSTER A., 2020, « Longing for concreteness: how body memory matters to continuing bonds », *Mortality*, 25, 4, p. 389-401.
- KÜBLER-ROSS E., 1975, *Death, the Final Stage of Growth*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.

- LABORDE C., LELIÈVRE É., VIVIER G., 2007, « Trajectoires et évènements marquants, comment dire sa vie ? Une analyse des faits et des perceptions biographiques », *Population*, vol. 62.
- LAFLAMME D., 2020, « Les trajectoires du mourir et du deuil », *Frontières*, 32, 1.
- LAHIRE B., 1995, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Seuil.
- LAHIRE B., 2018, *L'interprétation sociologique des rêves*, La Découverte, 456 p.
- LALIVE D'EPINAY C., BICKEL J.-F., CAVALLI S., SPINI D., 2005, « Les parcours de vie : émergence d'un paradigme interdisciplinaire », dans GUILLAUME J.-F. (dir.), *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction de biographies contemporaines*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, p. 187-210.
- LANGUMIER J., 2008, *Survivre à l'inondation : pour une ethnologie de la catastrophe*, Lyon, ENS éditions (Sociétés, espaces, temps), 354 p.
- LAPLANCHE J., 2006, *Problématiques 6. L'après-coup*, Paris, PUF, 175 p.
- LAUFER L., 2006, *L'énigme du deuil*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAURENS, S., NEYRAT, F. (dirs.), 2010, *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 320 p.
- LE BRAS H., 1973, « Parents, grands-parents, bisaïeux », *Population*, p. 9-38.
- LE GALÈS M., 2017, *Ça ne se dit pas ou l'absence d'un mot*, Saint-Denis, Édilivre.
- LE PAPE L., 2009a, « “Tout change, mais rien ne change”. Les conversions religieuses sont-elles des bifurcations ? », dans GROSSETTI M., BIDART C., BESSIN M. (dirs.), *Bifurcations*, La Découverte, p. 212-223.
- LE PAPE M.-C., 2009b, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, 4, p. 88-95.
- LE PAPE M.-C., 2012, « L'art d'être un “bon” parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Les Cahiers français*, 371, p. 36-42.
- LE PAPE M.-C., 2019, « “Les familles populaires ne sont pas modernes à la maison.” », dans *La France d'en bas ?*, Paris, Le Cavalier Bleu (Idées reçues), p. 83-91.
- LE PLAY F., 1871, *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Tours, Mame.
- LEGRAS C., 2008, « L'état civil des enfants nés sans vie », *Laennec*, Tome 56, 2, p. 26-34.
- LERIDON H., 1995, *Les enfants du désir*, Paris, Julliard, 278 p.
- LINTON R., [1945] 1999, *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod, 138 p.
- LORAUX N., 1990, *Les mères en deuil*, Paris, Seuil.
- LUTZ C., WHITE G.M., 1986, « The Anthropology of Emotions », *Annual Review of Anthropology*, 15, 1, p. 405-436.

- LYNGSTAD T.H., 2013, « Bereavement and divorce: Does the death of a child affect parents' marital stability? », *Family Science*, 4, 1, p. 79-86.
- MAILLOCHON F., 2016, *La passion du mariage*, Paris, PUF (Le lien social), 378 p.
- MAINSANT G., 2010, « Du juste usage des émotions », *Déviance et Société*, vol. 34, 2, p. 253-265.
- MALINOWSKI B., 1954, « Death and the Reintegration of the Group », dans *Magic, Science and Religion and others Essays*, New-York, Doubleday/Anchor Books Edition, p. 47-53.
- MARSHALL B.J., 2013, *Adult sibling loss: stories, reflections, and ripples*, Amityville, New York, Baywood Publishing Company, Inc (Death, value, and meaning series), 135 p.
- MARTIAL A., 2007, « De l'enfance au départ du foyer parental : le traitement différent des enfants des familles recomposées », dans *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité.*, p. 337-363.
- MARTIAL A., 2009, « Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés », *Informations sociales*, n° 154, 4, p. 96-104.
- MARTIAL A., 2011, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 42, 1, p. 105-116.
- MARTIAL A., 2013, « Des pères "absents" aux pères "quotidiens" : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 176, p. 36-43.
- MARTIN C., 1997, *L'après divorce : Lien familial et vulnérabilité*, Presses universitaires de Rennes, 299 p.
- MARY A., 2019, « Assurer les tâches parentales pendant un cancer : un moyen de rester maîtresse de son existence », *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 49-71.
- MASCLET C., 2015, « Le féminisme en héritage ? », *Politix*, n° 109, 1, p. 45-68.
- MATHÉ T., FRANCOU A., HÉBEL P., 2016, « Le deuil, une réalité vécue par 4 Français sur 10 », 286, Paris, CREDOC.
- MATHIEU M., MOZZICONACCI V., RUAULT L., WEIL A., 2020, « Pour un usage fort des épistémologies féministes », *Nouvelles Questions Féministes*, 39, 1, p. 6-15.
- MATHIEU M., RAMEAU P., RUAULT L., 2017, « La maternité et le "travail reproductif" en questions. Entretiens croisés avec Anne-Marie Devreux, Francine Descaries, Françoise Thébaud et Louise Vandelac », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 48-2, p. 139-163.
- MATHIEU M., RUAULT L., 2017, « Présentation : Une incursion collective sur un terrain éclaté pour une approche matérialiste des activités liées à la production des êtres humains », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 48-2, p. 1-27.
- MATHIEU S., 2013, *L'enfant des possibles : assistance médicale à la procréation, éthique, religion et filiation*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier-les Éditions ouvrières.
- MAUDET M., 2019, *Sécularisation, genre, sexualité : des catholiques et des musulman·e·s en quête de sens (années 1970-années 2010)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

- MAUDET M., SPIRE A., 2021, « Les représentations de l'épidémie de Covid-19 à l'épreuve des différences sociales et du temps », *Revue française de sociologie*, 62, 3-4, p. 413-450.
- MAUSS M., 1921, « L'expression obligatoire des sentiments », *Journal de psychologie*, 18.
- MAUSS M., 1926, « Effets physiques chez l'individu de l'idée de mort suggérée par la collectivité », *Journal de psychologie*, n°23, p. 653-669.
- MAUSS M., [1934] 1985, *Essai de sociologie*, Paris, Le Seuil.
- MEMMI D., 2010, « Du gouvernement des corps par la parole », dans *La Santé*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines (Synthèse), p. 158-162.
- MEMMI D., 2011, *La seconde vie des bébés morts*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- MEMMI D., 2014, *La revanche de la chair : Essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Éditions du Seuil.
- MEMMI D., 2016, *Le social à l'épreuve du dégoût*, Rennes, PUR (Le sens social).
- MERCKLÉ P., 2005, « Une sociologie des “irrégularités sociales” est-elle possible ? », *Idées. La revue des sciences économiques et sociales*, 142, p. 22-29.
- MERLA L., 2007, « Père au foyer : une expérience « hors normes » », *Revue des politiques sociales et familiales*, 90, 1, p. 17-27.
- MESLÉ F., VALLIN J., 1998, « Évolution et variations géographiques de la surmortalité masculine : du paradoxe français à la logique russe », *Population*, 53, 6, p. 1079-1101.
- MICHELAT G., 1975, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, XVI (1), Journal Article, p. 229-247.
- MILLS W.C., [1951] 1966, *Les Cols blancs, Essai sur les classes moyennes américaines*, traduit par CHASSIGNEUX A., Paris, François Maspéro (Les textes à l'appui).
- MOISSEEFF M., 1992, « Enjeux anthropologiques de la thérapie familiale avec les adolescents », dans *L'adolescence, crise familiale*, Paris, Érès.
- MOLINIÉ M., 2006, *Soigner les morts pour guérir les vivants*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 328 p.
- MONNIER A., PENNEC S., 2001, « Le grand âge et le vécu de la mort », *Gérontologie et société*, 98, 3, p. 129-139.
- MONNIER A., PENNEC S., 2004, « L'expérience de la mort : une approche démographique », dans *Démographie : analyse et synthèse*, Paris, INED.
- MORIN E., 1951, *L'homme et la mort*, Paris, Le Seuil.
- MOSCOVICI S., 2004, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France.

- MURAT P., 2001, « La réforme de l'inscription à l'état civil de l'enfant prématurément perdu : entre progrès et occasion manquée », *Études sur la mort*, 119, 1, p. 183-192.
- NORET J., 2009, « Perdre un bébé, une mort insoutenable ? Quelques remarques d'anthropologie comparative », *Études sur la mort*, n° 136, 2, p. 137-148.
- ORIS M., BRUNET G., WIDMER E., BIDEAU A., 2007, *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*.
- PAILLET A., 2007, *Sauver la vie, donner la mort : Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*, Paris, La Dispute, 285 p.
- PARSONS T., [1942] 1955, « The kinship system of contemporary United States », dans *Éléments pour une sociologie de l'action*, traduit par BOURRICAUD F., Paris, Plon.
- PASSERON J.-C., REVEL J., 2005, *Penser par cas*, Paris, Les éditions de l'EHESS.
- PASSERON J.-C., 1989, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, 31, 1, p. 3.
- PENNEC, S. (dir.), 2004, *Des vivants et des morts : des constructions de la « bonne mort »*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 398 p.
- PÉRIVIER H., SILVERA R., 2010, « Maudite conciliation », *Travail, genre et sociétés*, n° 24, 2, p. 25-27.
- POLLAK M., 1986, « La gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, p. 30-53.
- QUENNEHEN M., 2019, « La paternité s'arrête-t-elle aux portes de la prison ? », *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 73-96.
- QUENNEHEN M., UNTERREINER A., 2022, « Le stigmate de la paternité incarcérée en France. Les tensions normatives des professionnels et des pères en milieu carcéral », *Sociologie*, 13, 1, p. 25-42.
- RÉGNIER-LOILIER A., 2007, *Avoir des enfants en France : désirs et réalités*, Paris, INED (Les cahiers de l'INED), 267 p.
- RÉGNIER-LOILIER A., 2009, « L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? », *Population et Sociétés*, 461.
- RÉGNIER-LOILIER A., HIRON C., 2010, « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, 99, p. 5-25.
- REVEL S., 2007, *Anthropologie d'une catastrophe : Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Presses Sorbonne Nouvelle, 370 p.
- RICHARD G., 2022, *Faire famille autrement*, Binge Audio, 160 p.
- RICHARD J.-B., BECK F., 2013, « L'alcoolisation des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, 63, p. 76-87.
- RICHES G., DAWSON P., 1996, « Communities of feeling: The culture of bereaved parents », *Mortality*, 1, 2, p. 143-161.

- RICŒUR P., [1994] 2013, « La souffrance n'est pas la douleur », dans MARIN C. (dir.), *Souffrance et douleur. Autour de Paul Ricoeur*, Paris, Presses Universitaires de France (Questions de soin), p. 13-34.
- ROBETTE N., 2014, « L'étude des parcours de vie, démarche descriptive ou causale ? », *Idées économiques et sociales*, N° 177, 3, p. 8-15.
- ROBSON P., WALTER T., 2012, « Hierarchies of Loss: A Critique of Disenfranchised Grief », *Omega*, 66, p. 97-119.
- ROGERS C.H., FLOYD F.J., SELTZER M.M., GREENBERG J., HONG J., 2008, « Long-term effects of the death of a child on parents' adjustment in midlife. », *Journal of Family Psychology*, 22, 2, p. 203-211.
- ROMANO H., 2015, *Accompagner le deuil en situation traumatique. 10 contextes cliniques*, Paris, Dunod (Les Ateliers du praticien), 276 p.
- ROUDAUT K., 2005, « Le deuil : individualisation et régulation sociale », *A contrario*, 3, 1, p. 14-27.
- ROUDAUT K., 2012, *Ceux qui restent. Une sociologie du deuil*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Le Sens social).
- ROULLEAU-BERGER L., 1991, *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Editions Méridiens-Klincksieck.
- ROUX S., 2010, « La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontologique », dans *Enquêter : de quel droit ?*, Éditions du Croquant, p. 139-153.
- SAMUEL O., 2008, « Moi, ma famille. Identification et rôles familial et social », *Informations sociales*, n° 145, p. 58-67.
- SAMUEL O., VILTER S., 2008, « La naissance d'un enfant : jalon biographique et perception de l'événement », *Population*, 62, 3, p. 587-603.
- SANTELLI E., 2014, *Prendre place, entre ressources inégales et mobilités. Réflexions méthodologiques sur les parcours des descendants d'immigrés*, Thèse de doctorat, sous la direction de Claire Bidart, Aix-Marseille Université.
- SANTELLI E., 2019, « L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionalité du social pour penser l'action sociale », *Sociologie*, vol. 10, 2, p. 153-171.
- SAUGET S., 2020, « En finir avec le déni de la mort ? Autour du Philippe Ariès », *Sensibilités*, p. 14-31.
- SCELLES R., 2008a, « Les adolescents et les adultes. Frères et sœurs face au handicap, de l'enfance à l'âge adulte », dans *La fratrie à l'épreuve du handicap*, Toulouse, Érès (Connaissances de la diversité), p. 89-108.
- SCELLES R., 2008b, « Devenir parent d'un enfant handicapé », *Informations sociales*, 132, p. 82-90.
- SCELLES R., 2010, *Liens fraternels et handicap*, Érès.
- SCHWARTZ O., [1989] 1998, *Le monde privé des ouvriers*, 2^{ème}, Paris, PUF.

- SCHWARTZ O., 2012, « La pénétration de la “culture psychologique de masse” dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2, 4, p. 345-361.
- SCIBILIA M., 2020, *Sortir de l'ombre : les frères et sœurs d'enfants gravement malades*, Éditions Slatkine
- SEALE C., 1998, *Constructing Death. The Sociology of Dying and Bereavement*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SEGALEN M., [1981] 1993, *Sociologie de la famille*, 3^e édition, Armand Colin (Collection U).
- SEGALEN M., 2009, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, 125 p.
- SEGALEN M., MARTIAL A., 2019, *Sociologie de la famille*, Armand Colin.
- SIMIAND F., 1903, « Méthode historique et science sociale. Étude critique d'après les ouvrages récents de M. Lacombe et de M. Seignobos », dans *Méthode historique et sciences sociales*, p. 1-22.
- SINGLY F. DE, [1993] 2007, *Sociologie de la famille contemporaine*, 3^e édition, Paris, Colin (128), 128 p.
- SOULÉ B., CORNELOUP J., 1998, « Jeunes et prises de risque sportives. Vers une approche sociologique contextualisée », *Corps et culture*, Numéro 3.
- STIKER H.-J., 2007, « Pour une nouvelle théorie du handicap. », *Champ psychosomatique*, n° 45, 1, p. 7-23.
- STRAUSS A.L., [1959] 1992, *La trame de la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*, BASZANGER I. (dir.), Paris, France, L'Harmattan, 319 p.
- STUDER M., RITSCHARD G., 2020, *Sequence Analysis and Related Approaches*, Saint Philip Street Press, 300 p.
- TESTART A., 2004, *La Servitude volontaire : Les Morts d'accompagnements*, Paris, Errance, 264 p.
- THÉRY I., 1993, *Le démariage : justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 396 p.
- THÉRY I., 1998, « Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée », Paris, Odile Jacob.
- THIEL M.-J., 2008, *Les rites autour du mourir*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 352 p.
- THOMAS L.V., [1993] 2015, « Les mécanismes sociaux et psycho-sociaux du travail de deuil », *Jusqu'à la mort accompagner la vie*, 121, p. 19-30.
- THOMAS L.-V., 1975, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.
- THOMAS L.-V., 2003, « Mort idéale ? Mort maîtrisée ? », *Que sais-je ?*, 5, 236, p. 74-88.
- THOMÉ C., 2019, *La sexualité aux temps de la contraception : genre, désir et plaisir dans les rapports hétérosexuels (France, années 1960 - années 2010)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- THOMÉ C., 2020, « Faire parler les silences. Mener et analyser un entretien biographique sur la sexualité », dans *Parler de soi : méthodes biographiques en sciences sociales*, Paris, Éditions EHESS (En temps & lieux).

- TOLLER P.W., BRAITHWAITE D.O., 2009, « Grieving Together and Apart: Bereaved Parents' Contradictions of Marital Interaction », *Journal of Applied Communication Research*, 37, 3, p. 257-277.
- TROMPETTE P., 1999, « Au royaume du marché funéraire : la mort réenchantée », *Revue de l'Institut de sociologie*, p. 167-187.
- TROMPETTE P., 2008, *Le marché des défunts*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques.
- TURNER V., 1969, *The ritual process: structure and anti-structure*, Ithaca, N.Y, Cornell University Press, 213 p.
- TYLOR E., 1873, *Primitive Culture*.
- URBAIN J.-D., 1978, *La société de conservation*, Paris, Payot.
- VALLIN J., MESLÉ F., 2001, *Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe siècle*, Paris, Institut National d'Études Démographiques (Données statistiques), 102 p.
- VAN DE VELDE C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, A. Colin.
- VANHÉE O., BOIS G., HENRI-PANABIÈRE G., COURT M., BERTRAND J., 2013, « La fratrie comme ressource. Le rôle des aînés dans le parcours scolaire des enfants de familles nombreuses », *Politiques sociales et familiales*, n°111, p. 5-15.
- VASSY C., KELLER R., 2008, « Faut-il contrôler les aspects éthiques de la recherche en sciences sociales, et comment ? », *Mouvements*, 5556, 3, p. 128-141.
- VERCAUTEREN R., HERVY B., SCHAFF J.-L., 2010, « Les projets concernés par l'individualisation et la personnalisation », dans *Le projet de vie personnalisé des personnes âgées*, ERES (Pratiques gérontologiques), p. 17-28.
- VERJUS A., VOGEL M., 2009, « Le travail parental : un travail comme un autre ? », *Informations sociales*, n°154, 4, p. 4-6.
- VERNIER B., 1991, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 312 p.
- VÉRON B., 2010, « Planifier ses obsèques : raisons et enjeux identitaires d'une pratique nouvelle », *Sociologie*, 1.
- VILLANI M., MILETI F.P., MELLINI L., SULSTAROVA B., SINGY P., 2014, « Les émotions au travail (scientifique) : enjeux éthiques et stratégies méthodologiques d'une enquête en terrain intime », *Genre, sexualité & société*, 12.
- VISSER R.C., PARROTT F.R., 2015, « Stability and change: the role of keepsakes and family homes in the lives of parentally bereaved young adults in the Netherlands », *Mortality*, 20, 1, p. 19-35.
- VOLÉRY I., SCHRECKER C., 2018, « Quand la mort revient au domicile. Familles, patients et soignants face à la fin de vie en hospitalisation à domicile (HAD) », *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, 17, p. [en ligne].

- VOVELLE M., 1974, *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Julliard.
- VOVELLE M., 1983, *La mort et l'Occident, de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard.
- WALTER T., 1994, *The Revival of Death*, Londres, Routledge.
- WALTER T., 1996, « A new model of grief: Bereavement and biography », *Mortality*, 1, 1, p. 7-25.
- WEBER F., 2005, *Le sang, le nom, le quotidien : Une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux Lieux d'être, 264 p.
- WEBER F., 2006, « La genèse des sentiments de filiation », *Informations sociales*, 131, 3, p. 30-41.
- WIDMER D., LÜSCHER K., 2011, « Les relations intergénérationnelles au prisme de l'ambivalence et des configurations familiales », *Recherches familiales*, 8, 1, p. 49-60.
- WIDMER É., 1999, *Les relations fraternelles des adolescents*, Presses Universitaires de France.
- WIDMER, É., JALLINOJA, R. (dirs.), 2008, *Beyond the nuclear family: families in a configurational perspective*, Bern, Suisse, Allemagne, Etats-Unis.
- WILLAIME J.-P., 2006, « La sécularisation : une exception européenne ? », *Revue française de sociologie*, Vol. 47, 4, p. 755-783.
- ZARCA B., 1995a, « L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie. I. L'héritage et la mobilité sociale différentielle des frères. », *Population*, n°2, p. 331-356.
- ZARCA P., 1995b, « L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie. II L'activité professionnelle et la mobilité sociale des sœurs », *Population*, n°4-5, p. 1137-1154.
- ZELIZER V., 2001, « Transactions intimes », *Genèses*, 42, 1, p. 121-144.
- ZELIZER V.A., [1985] 1994, *Pricing the Priceless Child - The Changing Social Value of Children*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 294 p.
- ZIGLER J., 1975, *Les vivants et la mort*, Paris, Le Seuil.
- ZIMMERMANN B., 2011, *Ce que travailler veut dire : une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, France, Economica, 233 p.

Tables des figures, tableaux et encadrés

Table des figures

Figure 1 : Nombre de décès par tranche d'âge pour les moins de 25 ans en 2015.....	23
Figure 2 : Nombre de décès par tranche d'âges les moins de 25 ans en 2020	24
Figure 3 : Les Français et le deuil en 2016.....	72
Figure 4 : L'effet de la proximité affective.....	73
Figure 5 : Proximité avec les proches décédés	74
Figure 6 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2017 et 2018.....	83
Figure 7 : Nombre de décès par tranche d'âge pour 2019 et 2020.....	84
Figure 8 : Nombre de décès en fonction de l'âge en 2020	161
Figure 9 : Nombre de décès entre 0 et 25 ans en 2020.....	161
Figure 10 : Nombre de décès par âge en 12 et 25 entre 2017 et 2020.....	163
Figure 11 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2017 et 2018	164
Figure 12 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2019 et 2020	164
Figure 13 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre, entre 0 et 25 ans en 2020	165
Figure 14 : Causes de décès pour les 10-14 ans	167
Figure 15 : Causes de décès pour les 15-19 ans	168
Figure 16 : Causes de décès pour les 20-24 ans	169
Figure 17 : Comparaison entre le groupe des parents en deuil et un groupe de référence concernant le fonctionnement psychologique, social, professionnel et la santé.....	412
Figure 18 : Comparaisons des probabilités annuelles de divorce pour des couples endeuillés et non-endeuillés ayant eu le même nombre d'enfants.....	413
Figure 19 : Comparaisons des probabilités annuelles de divorce pour les couples endeuillés et non-endeuillés ayant le même nombre d'enfants vivants	414

Table des tableaux

Tableau 1 Indicateur de la mort des proches dans les générations féminines 1900 et 1950.....	50
Tableau 2 : Fréquence des décès par tranches d'âges en 2020	162

Table des encadrés

Encadré 1 : Mobilisation de la base de données Les Français et le deuil.....	85
Encadré 2 « Est-ce que vous pouvez me décrire votre famille ? ».....	133
Encadré 3 : Être en deuil et temporalités du deuil	180

Table des matières

RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	4
REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE	9
NOTE SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE	13
INTRODUCTION GÉNÉRALE QUELLE SOCIOLOGIE DU DEUIL DANS LA FAMILLE ?	15
1 SE SAISIR DU DEUIL COMME OBJET	18
2 STATUT D'ENDEUILLÉ·E ET STATUTS PARENTAUX : PLACE DE L'ENFANT ET EXCEPTIONNALITÉ DU DEUIL.....	19
3 LE DEUIL ET LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG : L'ENTRÉE PAR LE GROUPE D'ÂGE DES ADOLESCENT·E·S.....	22
4 FAIRE FAMILLE PAR LES ESPACES, LES TEMPS ET LES ÉMOTIONS	25
5 PRÉSENTATION DU TERRAIN ET ORGANISATION DE LA THÈSE	27
5.1 PRÉSENTATION DU TERRAIN.....	27
5.2 ORGANISATION DE LA THÈSE	29
PREMIÈRE PARTIE LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE.....	33
INTRODUCTION LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE	35
CHAPITRE 1 LA MORT ET LE DEUIL AUJOURD'HUI.....	37
1 LES ANALYSES CONTEMPORAINES DE LA MORT : ENTRE MÉDICALISATION, PSYCHOLOGISATION ET INDIVIDUALISATION	37
1.1 LA MORT : ASCENSION ET DÉCLIN D'UN OBJET PARTICULIER	39
1.2 LA THÈSE DU DÉNI SOCIAL DE LA MORT EN DÉBATS.....	44
1.2.1 Une thèse questionnée dans les travaux contemporains autour de la mort et du mourir.....	44
1.2.2 Comment s'est imposée la thèse du déni social de la mort ?	45
1.2.3 Regarder les morts et non la mort.....	47
1.3 MÉDICALISATION, PSYCHOLOGISATION ET INDIVIDUALISATION : QUEL PROCESSUS DE LA NEUTRALISATION DE LA MORT AUJOURD'HUI ?	50

2	PSYCHOLOGISATION ET TRAVAIL DE DEUIL : COMMENT ANALYSER LE DEUIL EN	
	SOCIOLOGIE ?	60
2.1	LE PRIMAT PSYCHOLOGIQUE DANS L'ANALYSE DU DEUIL	60
2.1.1	<i>Une psychologisation synonyme de désinstitutionnalisation</i>	61
2.1.2	<i>La normalisation du deuil par la psychologie</i>	63
2.1.3	<i>Les limites du « travail de deuil »</i>	66
2.2	LE TRAVAIL DE DEUIL ET SA FIN	69
2.3	QUELQUES PROPOSITIONS D'OUTILS CONCEPTUELS	74
	CONCLUSION	78
	CHAPITRE 2 ENQUÊTER SUR LES FAMILLES EN DEUIL RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET	
	PRÉSENTATION DU TERRAIN	81
1	DES BASES DE DONNÉES RARES ET LIMITANT UNE ANALYSE QUANTITATIVE DU DEUIL	81
2	LA MÉTHODE BIOGRAPHIQUE ET SES ENJEUX	86
2.1	UNE APPROCHE BIOGRAPHIQUE POUR SAISIR LES TRAJECTOIRES FAMILIALES	86
2.2	L'INTÉRÊT ET L'APPORT DE LA MÉTHODE BIOGRAPHIQUE	89
2.3	« MAIS... VOUS LES TROUVEZ COMMENT VOS ENQUÊTÉ·E·S ? »	90
2.4	LES ENTRETIENS FAMILIAUX COMME DÉPASSEMENT DES LIMITES DE L'ENTRETIEN BIOGRAPHIQUE	94
	L'exemple de la famille Anode	95
3	TRAVAILLER SUR LE DEUIL : DE L'ÉTHIQUE AUX ÉMOTIONS	98
3.1	ENQUÊTER SUR LE DEUIL, DE QUEL DROIT ?	98
3.2	ENQUÊTER SUR LE DEUIL : LES ÉMOTIONS COMME OBJET D'ANALYSE	102
3.3	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DANS L'ENQUÊTE	107
3.3.1	<i>Les émotions dans l'entretien</i>	107
	Gérer les émotions des enquêté·e·s	107
	Gérer la colère	108
	Refus et acceptation des émotions par les enquêté·e·s	110
3.3.2	<i>Les émotions de l'enquêtrice</i>	111
	L'interaction pour éviter ses émotions	111
	Quand les émotions de l'enquêtrice arrêtent le terrain	112
4	PRÉSENTATION DU TERRAIN	113
	CHAPITRE 3 LE DEUIL D'ENFANT ET LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	119
1	ARTICULER DEUIL ET FAMILLE : LES APPORTS DES TRAVAUX SUR L'ORPHELINAT ET LE	
	DEUIL PÉRINATAL	120
1.1	L'ANALYSE SUR LES ORPHELINS, PENDANT DE L'ANALYSE DES PARENTS EN DEUIL ?	121
1.2	LES DEUILS PÉRINATAUX : ARTICULER DEUIL ET PARENTALITÉ	122
1.3	VALEUR DE L'ENFANT ET REPRÉSENTATION DE LA FAMILLE	126

2	LA FAMILLE, UNE CONFIGURATION EN MOUVEMENT ET EN CHANGEMENT ?	128
3	LA FAMILLE COMME CONFIGURATION ÉMOTIONNELLE : UNE AUTRE FAÇON DE PENSER LES DYNAMIQUES FAMILIALES	132
3.1	LA FAMILLE <i>VERSUS</i> LA LIGNÉE : QUELLES LOGIQUES DE FILIATION AUTOUR DU DEUIL D'UN·E ENFANT ?	132
3.2	LA FAMILLE COMME CONFIGURATION ÉMOTIONNELLE	138
	CONCLUSION	143
	CHAPITRE 4 LE DEUIL D'UN·E ENFANT ADOLESCENT·E	145
1	CE QUE L'ADOLESCENCE FAIT AU DEUIL	145
1.1	ANALYSER L'ADOLESCENCE SANS L'UNIFORMISER	146
1.2	SAISIR L'ADOLESCENCE POUR MIEUX VOIR LA FAMILLE	148
2	L'ENTRÉE PAR L'ADOLESCENCE : RENDRE VISIBLES LES FRÈRES ET SŒURS EN DEUIL	151
2.1	PETIT POINT LEXICAL : COMMENT PARLER DU GROUPE DES FRÈRES ET SŒURS ?	152
2.2	LES ANALYSES DE L'ADELPHIE	153
2.3	L'ADELPHIE, L'OUBLIÉE DES ANALYSES DU DEUIL	155
2.3.1	<i>L'apport des travaux sur le handicap</i>	155
2.3.2	<i>La spécificité du deuil des adelphe</i>	156
2.3.3	<i>Saisir l'adolescence pour mieux voir les relations entre adelphe</i>	157
3	UNE CLASSE D'ÂGE À RISQUE	159
3.1	MOURIR ENTRE 12 ET 25 ANS	160
	Tableau 2 : Fréquence des décès par tranches d'âges en 2020	162
3.1.1	<i>Au sein des 12-25 ans, des paliers différenciés... mais très réguliers</i>	162
	Figure 10 : Nombre de décès par âge en 12 et 25 entre 2017 et 2020	163
3.1.2	<i>La surmortalité masculine</i>	163
	Figure 11 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2017 et 2018	164
	Figure 12 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre en 2019 et 2020	164
	Figure 13 : Nombre de décès en fonction de l'âge et du genre, entre 0 et 25 ans en 2020	165
3.2	DE QUOI MEURT-ON ENTRE 12 ET 25 ANS ?	166
3.2.1	<i>Les causes de décès entre 12 et 25 ans</i>	166
	Figure 14 : Causes de décès pour les 10-14 ans	167
	Figure 15 : Causes de décès pour les 15-19 ans	168
	Figure 16 : Causes de décès pour les 20-24 ans	169
	CONCLUSION	171
	CONCLUSION LES ENJEUX D'UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL ET DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE	173
	DEUXIÈME PARTIE ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTAUX	175
	INTRODUCTION ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTAUX	177

CHAPITRE 5 TRAJECTOIRES ET LIMINALITÉ STATUTAIRE : LES BIFURCATIONS AMICALES DES PARENTS EN DEUIL	179
1 TRAJECTOIRES ET BIFURCATIONS : DES OUTILS POUR CONSTRUIRE UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL.....	179
1.1 CARRIÈRE, PARCOURS OU TRAJECTOIRES ? QUEL OUTIL POUR ANALYSER LE DEUIL DANS LA FAMILLE ?..	181
1.1.1 <i>Peut-il y avoir une carrière d'endeuillé-e ?</i>	181
1.1.2 <i>Apports et limites du concept de parcours</i>	182
1.1.3 <i>De l'utilité de la notion de trajectoire</i>	185
1.1.3.1 La trajectoire comme mise en exergue de la continuité	185
1.1.3.2 Des trajectoires pour analyser la famille en deuil	186
1.2 TRAJECTOIRES ET BIFURCATIONS DANS LE DEUIL	188
1.2.1 <i>Distinguer ruptures et bifurcations</i>	189
1.2.2 <i>L'apport des travaux sur le turning point</i>	191
1.2.3 <i>Penser le deuil à travers les bifurcations</i>	193
2 LIMINALITÉ ET BIFURCATIONS BIOGRAPHIQUES : LES TRAJECTOIRES AMICALES DES PARENTS ENDEUILLÉ·E·S.....	196
2.1 LES EFFETS DE LA CONTAMINATION SYMBOLIQUE DU DEUIL	198
2.2 LE DEUIL COMME STIGMATE	203
2.3 LA LIMINALITÉ DES PARENTS ENDEUILLÉ·E·S.....	207
2.3.1 <i>Ne plus être un parent « normal »</i>	208
2.3.2 <i>Les associations de parents en deuil : partager la liminalité</i>	213
CONCLUSION.....	216
CHAPITRE 6 PARENTS EN DEUIL : RECONFIGURER LA PARENTALITÉ.....	219
1 UNE PARENTALITÉ QUESTIONNÉE	220
1.1 UN RÔLE MATERNEL REMIS EN QUESTION.....	220
1.2 LE DEUIL PATERNEL : UNE MISE EN DANGER DE LA LIGNÉE ?	224
2 RESTER PARENT POUR LES AUTRES ENFANTS	230
3 PERFORMER LES NORMES DE GENRE	236
3.1 ASSURER LE STATUT DE PÈRE	237
3.1.1 <i>Un investissement professionnel accentué</i>	238
3.1.2 <i>La primauté du deuil maternel</i>	244
3.2 RESTER MÈRE : LES ÉMOTIONS POUR DIRE LE RÔLE	248
CONCLUSION.....	252
CHAPITRE 7 PARENTALITÉ ET TRAVAIL ÉMOTIONNEL DE DEUIL.....	255
1 LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DANS LE CONTEXTE DU DEUIL.....	256

1.1	UNE CONCEPTION MATÉRIALISTE DU TRAVAIL ET DES ÉMOTIONS.....	256
1.2	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DE DEUIL : ESSAIS DE DÉFINITION	257
2	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL DE DEUIL : UNE MISE EN ACTIVITÉ DE SOI	261
2.1	GUETTER LES SIGNES	263
2.2	LA VISITE AU CIMETIÈRE	267
2.3	RENDRE VISIBLE L'ENFANT SUR LES RÉSEAUX.....	270
2.4	PARTICIPER À UNE ASSOCIATION.....	274
3	LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL : UN TRAVAIL FÉMININ ET FÉMINISÉ	278
3.1	POURQUOI PARLER DE <i>TRAVAIL</i> ? UNE CONTINUITÉ ENTRE TRAVAIL DOMESTIQUE ET TRAVAIL ÉMOTIONNEL.....	279
3.2	UN TRAVAIL FÉMININ ET FÉMINISÉ.....	280
3.3	GÉRER SES ÉMOTIONS POUR CONTINUER À VIVRE... POUR AUTRUI.....	284
4	TRAVAIL ÉMOTIONNEL ET TRAVAIL PROFESSIONNEL : L'IMPOSSIBLE CONCILIATION	291
4.1	DES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES : LES SITUATIONS D'EXCLUSION CHOISIES OU ADAPTÉES.....	292
4.2	UNE EXCLUSION PARTIELLE OU TOTALE DE LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE	294
	CONCLUSION.....	302
	CONCLUSION ÊTRE EN DEUIL : STATUTS ET TRAJECTOIRES PARENTALES.....	305
	TROISIÈME PARTIE RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	307
	INTRODUCTION RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	309
	CHAPITRE 8 DES LIEUX ET DES LIENS	311
1	LES ESPACES VIDES	312
1.1	LA THÉMATIQUE DE LA CHAISE VIDE.....	313
1.2	LA CHAMBRE DE L'ENFANT.....	315
1.2.1	<i>La réappropriation de la chambre.....</i>	<i>316</i>
1.2.2	<i>Ne pas réaménager : laisser les espaces vides</i>	<i>322</i>
2	MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES ET CONFIGURATION FAMILIALE	327
2.1	UNE CONFIGURATION FAMILIALE DESSINÉE PAR LES MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES	327
2.2	UNE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE PERMISE PAR LA CONFIGURATION FAMILIALE	330
3	UN ANCRAGE FAMILIAL NÉCESSITÉ PAR LA MATÉRIALITÉ DU CORPS	333
3.1	ESPACES PRIVÉS, ESPACES PUBLICS.....	334
3.2	LA CRÉMATION, UNE DÉMATÉRIALISATION ?	336
3.3	CHOIX DES LIEUX FUNÉRAIRES ET MATÉRIALISATION DE LA FAMILLE	338
	CONCLUSION : LA FAMILLE ET SES ESPACES, ENJEUX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES	344
	CHAPITRE 9 FRÈRES ET SŒURS EN DEUIL	347
1	L'APPORT DES ANALYSES SUR L'ADELPHIE	349

1.1	L'ADELPHIE, UN OBJET (PRESQUE) DÉLAISSÉ DE LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	349
1.2	UNE CONFIGURATION DANS LA CONFIGURATION.....	351
2	UN RÉSEAU AMICAL ÉLAGUÉ.....	353
2.1	SENTIMENT D'ÉLECTION ET TRI AMICAL.....	354
2.2	LE DEUIL DES SŒURS ET DES FRÈRES, UNE AUTRE FORME DE STIGMATE ?.....	359
3	LA RELATION AVEC LES PARENTS : ENTRE PRISE D'AUTONOMIE ET PARENTALISATION	364
3.1	UNE PRIMAUTÉ DU DEUIL PARENTAL ?.....	364
3.2	LA PRISE D'AUTONOMIE DES FRÈRES ET SŒURS ENDEUILLÉ·E·S.....	368
3.2.1	<i>Favoriser l'autonomie matérielle : les enjeux de la décohabitation</i>	368
3.2.2	<i>« Se protéger » des émotions parentales</i>	373
3.3	LES FORMES DE PARENTALISATION DES FRÈRES ET SŒURS EN DEUIL.....	380
3.3.1	<i>Envers les frères et sœurs</i>	382
3.3.2	<i>Envers les parents</i>	386
4	LA RELATION AU DÉFUNT·E	392
4.1	HÉRITER D'UNE SŒUR OU D'UN FRÈRE DÉFUNT·E	392
4.1.1	<i>Hériter symboliquement</i>	393
4.1.2	<i>Hériter matériellement</i>	395
4.2	UNE TEMPORALITÉ ARRÊTÉE	399
4.2.1	<i>Vieillir sans voir vieillir</i>	400
4.2.2	<i>Un temps oublié</i>	402
4.2.3	<i>Continuer sans l'autre</i>	405
	CONCLUSION.....	408
	CHAPITRE 10 FAIRE FAMILLE EN DEUIL : LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG.....	409
1	COUPLE ET ADELPHIE : LES SOUS-CONFIGURATIONS DE LA FAMILLE	410
1.1	L'AVENIR DU COUPLE : DISCUSSION AUTOUR DU CAS DU DIVORCE	411
1.1.1	<i>Les couples en deuil divorcent-ils davantage ?</i>	411
1.1.2	<i>Émotions et tensions du deuil</i>	416
1.1.3	<i>Le divorce n'empêche pas de faire famille</i>	418
1.2	L'ADELPHIE EN DEUIL.....	422
2	LA FAMILLE SUR LE TEMPS LONG	425
2.1	LE TEMPS DU CANCER : LA MOBILISATION DE LA MAISONNÉE	425
2.2	QUAND LA FAMILLE S'AGRANDIT : CONJOINT·E·S ET PETITS-ENFANTS.....	435
2.2.1	<i>Intégrer les conjoint·e·s</i>	435
2.2.2	<i>Devenir grands-parents</i>	440
2.2.3	<i>La place des petits-enfants</i>	444
	CONCLUSION.....	448

CONCLUSION RECONFIGURER LES LIENS : ESPACES ET TEMPS DE LA FAMILLE EN DEUIL	451
CONCLUSION FAIRE FAMILLE APRÈS LE DÉCÈS D'UN·E ENFANT : UNE SOCIOLOGIE DU DEUIL .	453
BIBLIOGRAPHIE.....	459
TABLES DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS	481
TABLE DES FIGURES.....	481
TABLE DES TABLEAUX.....	482
TABLE DES ENCADRÉS.....	482
TABLE DES MATIÈRES.....	483
INDEX.....	491
ANNEXES	495

Index

- Adelphie**, 25, 29, 31, 145, 151, 152, 153, 155, 156, 158, 159, 171, 173, 230, 231, 232, 309, 321, 343, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 364, 370, 372, 376, 377, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 386, 390, 393, 395, 400, 401, 402, 406, 408, 410, 422, 423, 424, 428, 437, 449
- Adelphie**, 30, 127, 133, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 309, 347, 348, 350, 351, 353, 354, 361, 363, 366, 368, 373, 381, 382, 383, 386, 388, 392, 399, 400, 404, 405, 407, 408, 409, 422, 425, 428, 432, 451, 456
- Adelphité**, 151, 153, 154, 155, 158, 352, 404
- Fratricie**, 25, 87, 97, 151, 152, 153, 155, 228, 229, 230, 233, 347, 349, 351, 366, 376, 377, 382, 384, 422, 423, 424, 461, 462, 463, 465, 470, 477, 479, 480
- Bereavement**, 19, 147, 158, 214, 258, 261, 462, 470, 472
- Bereaved**, 158, 213, 214, 412, 413, 414, 476, 477, 479
- Carrière**, 179, 180, 181, 182, 190, 191, 192, 465, 471
- Causes de décès**, 28, 58, 93, 113, 145, 159, 163, 165, 166, 168, 171, 173, 194, 242, 273, 318, 325, 326, 412, 424, 425
- Accidents**, 58, 65, 91, 103, 104, 110, 159, 167, 169, 170, 171, 173, 199, 200, 201, 205, 206, 210, 212, 216, 223, 225, 226, 228, 232, 233, 234, 240, 242, 247, 248, 250, 264, 265, 266, 268, 271, 273, 275, 285, 286, 288, 292, 296, 297, 298, 299, 301, 313, 314, 316, 317, 323, 330, 331, 333, 339, 341, 356, 357, 359, 360, 364, 365, 372, 386, 394, 395, 396, 398, 400, 402, 404, 415, 417, 419, 422, 425, 444, 455
- Cancers**, 28, 77, 87, 88, 95, 96, 97, 104, 107, 109, 134, 135, 136, 137, 139, 142, 147, 149, 155, 156, 158, 159, 171, 187, 188, 194, 199, 201, 204, 209, 214, 215, 219, 222, 226, 231, 232, 233, 235, 239, 241, 242, 244, 245, 246, 249, 250, 251, 263, 267, 268, 274, 275, 283, 285, 287, 292, 295, 318, 319, 320, 321, 324, 325, 327, 329, 332, 337, 338, 342, 343, 353, 354, 355, 357, 360, 362, 366, 368, 369, 370, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 381, 386, 388, 391, 393, 400, 403, 404, 405, 409, 410, 414, 423, 424, 425, 426, 427, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 441, 442, 446, 447, 451, 462, 470, 472
- Suicides**, 28, 58, 67, 90, 136, 149, 150, 171, 173, 188, 227, 241, 269, 272, 275, 277, 282, 293, 322, 383, 389, 426, 436, 442, 447, 467, 470
- Déménagement**, 65, 150, 317, 321, 322, 323, 329, 330, 331, 332, 333, 338, 342, 343, 345
- Divorce**, 25, 131, 150, 151, 206, 237, 247, 293, 356, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 421, 428, 449, 464, 474
- Émotions**
- Colère**, 64, 105, 108, 110, 111, 112, 142, 247, 259, 260, 276, 283, 300, 361, 387
- Culpabilité**, 202, 219, 222, 233, 235, 237, 245, 248, 249, 250, 251, 252, 258, 260, 276, 282, 370, 381, 384, 385, 405, 406, 407, 456
- Joie**, 6, 258, 361, 362, 375, 407, 456
- Rire**, 6, 139, 200, 205, 212, 220, 226, 239, 295, 321, 329, 339, 342, 360, 361, 362, 363, 378, 379, 403, 433, 437, 441, 443, 446, 447
- Tristesse**, 64, 69, 92, 105, 110, 112, 142, 157, 210, 211, 220, 228, 231, 258, 259, 260, 264, 266, 269, 290, 300, 343, 358, 359, 361, 363, 365, 367, 371, 372, 373, 374, 378, 379, 389, 403, 406, 407, 408, 415, 426, 444, 456
- Pleurs, pleurer**, 27, 41, 76, 92, 104, 105, 110, 111, 113, 139, 142, 205, 206, 211, 220, 223, 235, 247, 250, 251, 266, 277, 283, 287, 289, 299, 301, 339, 345, 357, 359, 362, 367, 378, 385, 386, 388, 390, 406, 443, 446
- Espace**, 24, 25, 26, 30, 43, 60, 65, 135, 140, 141, 193, 195, 210, 233, 242, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322,

- 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 341, 342, 344, 345, 347, 368, 369, 372, 373, 399, 409, 427, 428, 430, 436, 443, 447, 451, 452, 456, 467, 468, 473
- Espace et temps**, 30, 307, 309, 451
- Espace vide**, 30, 312, 313, 322, 323, 324, 326, 332, 372
- Faire famille**, 19, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 119, 120, 121, 137, 141, 144, 145, 173, 177, 219, 236, 262, 274, 286, 305, 309, 313, 317, 326, 345, 346, 347, 376, 399, 407, 409, 418, 421, 425, 435, 440, 449, 451, 453, 455, 456, 463, 465, 467, 469, 476
- Grief**, 19, 41, 75, 157, 158, 244, 252, 253, 281, 462, 470, 480
- Grievors**, 157, 364, 365, 379, 386, 388, 408, 455, 456
- Maisonnée**, 26, 136, 137, 187, 202, 410, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 441, 451
- Male breadwinner**, 231, 232, 236, 238, 239, 243, 248, 291, 375, 455
- Mourir**, 22, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 64, 78, 353, 379, 431, 461, 463, 464, 473, 478
- Mourning**, 19, 41, 261
- Mourners**, 244
- Obsèques**, 40, 51, 54, 56, 122, 123, 276, 283, 479
- Cimetière**, 230, 261, 262, 267, 268, 270, 271, 303, 334, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 446, 448
- Crémation**, 43, 122, 335, 336, 337, 338
- Enterrement**, 42, 108, 259, 320, 342, 385, 391, 394, 444
- Inhumation**, 267, 270, 335, 336, 337, 338, 346, 385
- Parents**
- Grands-parents**, 18, 19, 25, 48, 49, 126, 134, 135, 137, 150, 225, 266, 270, 273, 327, 423, 425, 426, 432, 433, 434, 435, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 448, 451, 459, 472, 473
- Parentalité**, 6, 19, 21, 29, 30, 38, 119, 120, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 142, 144, 148, 173, 177, 178, 197, 207, 208, 210, 213, 214, 217, 219, 220, 221, 223, 229, 230, 236, 247, 262, 352, 405, 440, 441, 442, 443, 455
- Parenté**, 19, 21, 26, 27, 31, 119, 120, 121, 125, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 148, 150, 154, 207, 262, 327, 328, 329, 333, 334, 344, 346, 349, 350, 429, 432, 434, 440, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 466, 467, 469, 478, 480
- Petits-enfants**, 31, 137, 150, 151, 225, 247, 272, 309, 377, 410, 425, 435, 436, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 451, 456
- Stigmate**, 30, 177, 179, 197, 198, 203, 204, 205, 206, 207, 212, 216, 238, 259, 305, 353, 354, 358, 359, 361, 362, 363, 408, 440, 449, 451, 454, 455, 476
- Temps**
- Temporalité**, 30, 59, 66, 70, 71, 74, 75, 81, 104, 107, 139, 146, 147, 156, 158, 171, 179, 180, 181, 183, 187, 194, 206, 210, 274, 275, 276, 277, 300, 309, 332, 348, 362, 369, 375, 389, 394, 399, 400, 401, 404, 405, 406, 407, 408, 412, 425, 426, 427, 430, 431, 434, 435, 446, 451
- Temporalités**, 26, 28, 30, 49, 59, 66, 71, 78, 81, 86, 88, 90, 93, 94, 107, 144, 146, 147, 171, 173, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 189, 196, 206, 261, 309, 313, 318, 320, 323, 348, 392, 404, 407, 410, 424, 425, 426, 431, 433, 434, 435, 449
- Temps long**, 22, 24, 28, 29, 30, 35, 77, 82, 93, 145, 158, 159, 171, 173, 177, 194, 216, 221, 305, 309, 312, 383, 386, 399, 409, 410, 425, 426, 429, 434, 435, 451, 455
- Trajectoire**
- Bifurcation**, 22, 30, 93, 94, 150, 177, 178, 179, 180, 184, 185, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 202, 207, 216, 220, 305, 354, 398, 454, 455, 461, 470
- Parcours**, 26, 44, 94, 97, 103, 114, 141, 150, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 190, 191, 194, 275, 276, 402, 444, 470, 473, 477, 479, 480
- Trajectoire familiale**, 21, 26, 78, 82, 86, 94, 135, 146, 171, 186, 309, 333, 334, 341, 372, 396, 398, 425, 434, 440, 474
- Trajectoire individuelle**, 21, 26, 28, 30, 78, 171, 186, 302, 309, 397, 398, 449, 455

Turning point, 86, 88, 189, 190, 191, 192,
193, 195
Travail émotionnel, 30, 77, 79, 106, 107,
113, 178, 243, 245, 246, 248, 253, 255, 256,
257, 258, 259, 260, 261, 262, 278, 279, 280,
281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289,
290, 291, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 300,
301, 302, 303, 305, 312, 318, 324, 326, 331,
370, 373, 378, 386, 388, 391, 418, 421, 441,
446, 449, 454, 455, 463, 471

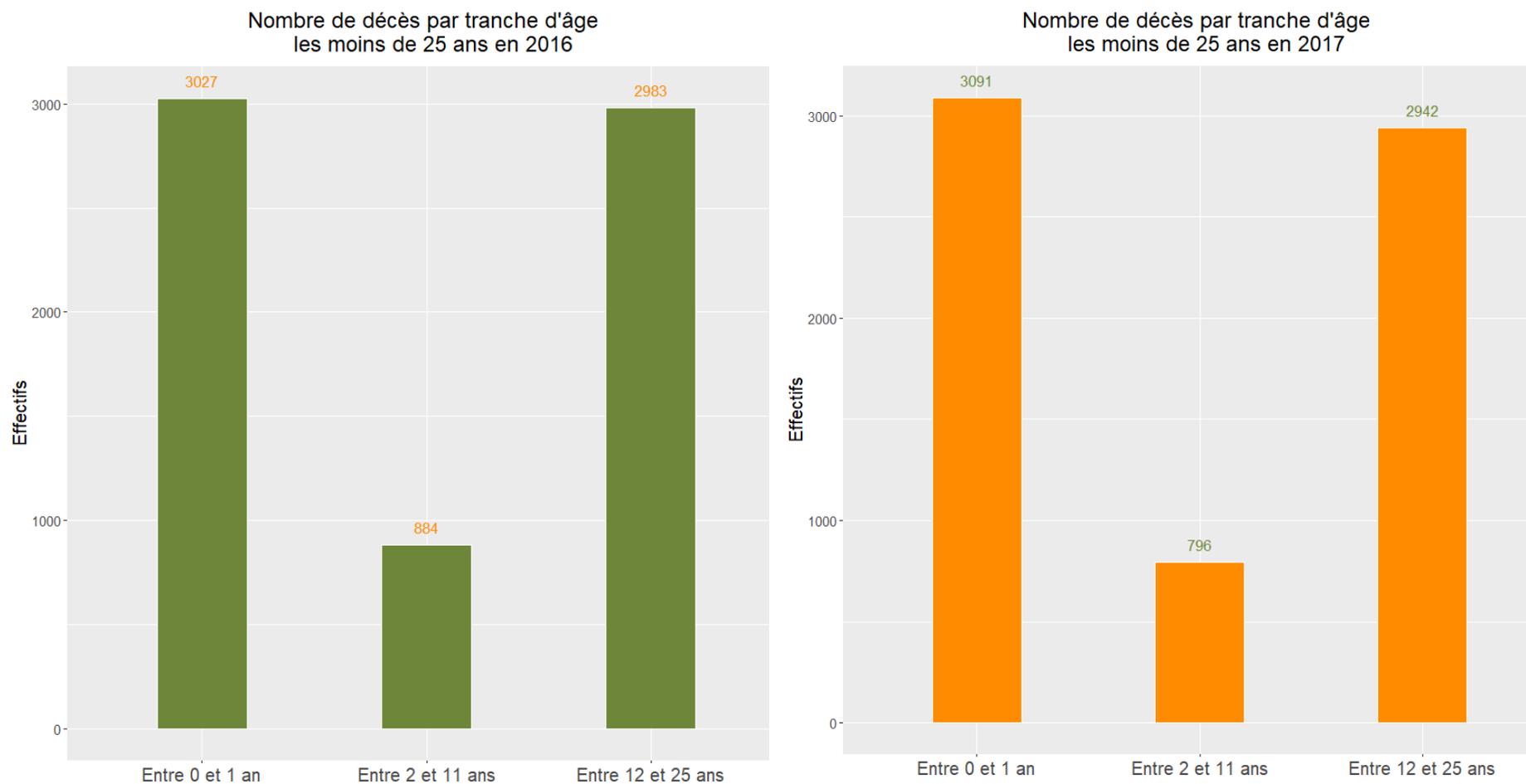
Jeu en profondeur, 259
Jeu en surface, 211, 259, 301, 361
Travail émotionnel de deuil, 30, 77, 79,
178, 243, 245, 248, 253, 255, 256, 257,
260, 261, 262, 278, 279, 284, 285, 287,
288, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 296,
297, 298, 302, 303, 305, 312, 318, 324,
326, 331, 370, 373, 386, 392, 441, 446,
455
Weepers, 244, 247, 455

Annexes

Table des Annexes

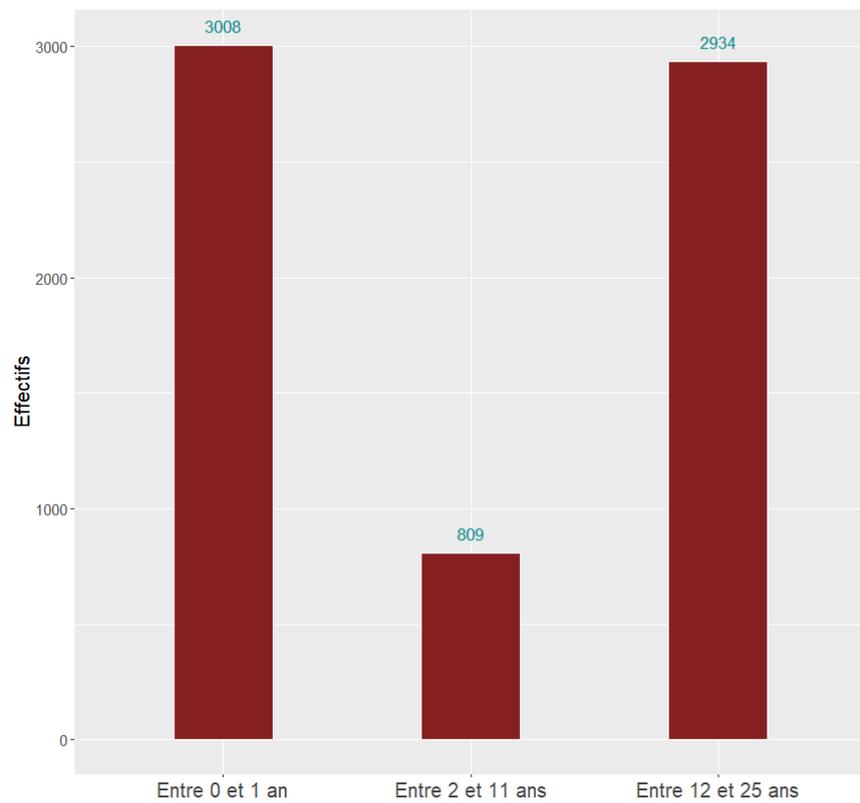
Annexe 1 : Nombre de décès par tranche d'âge pour les moins de 25 ans en 2016, 2017, 2018 et 2019	496
Annexe 2 : Guides d'entretien	498
Annexe 3 : Portraits des enquêtés	507

Annexe 1 : Nombre de décès par tranche d'âge pour les moins de 25 ans en 2016, 2017, 2018 et 2019

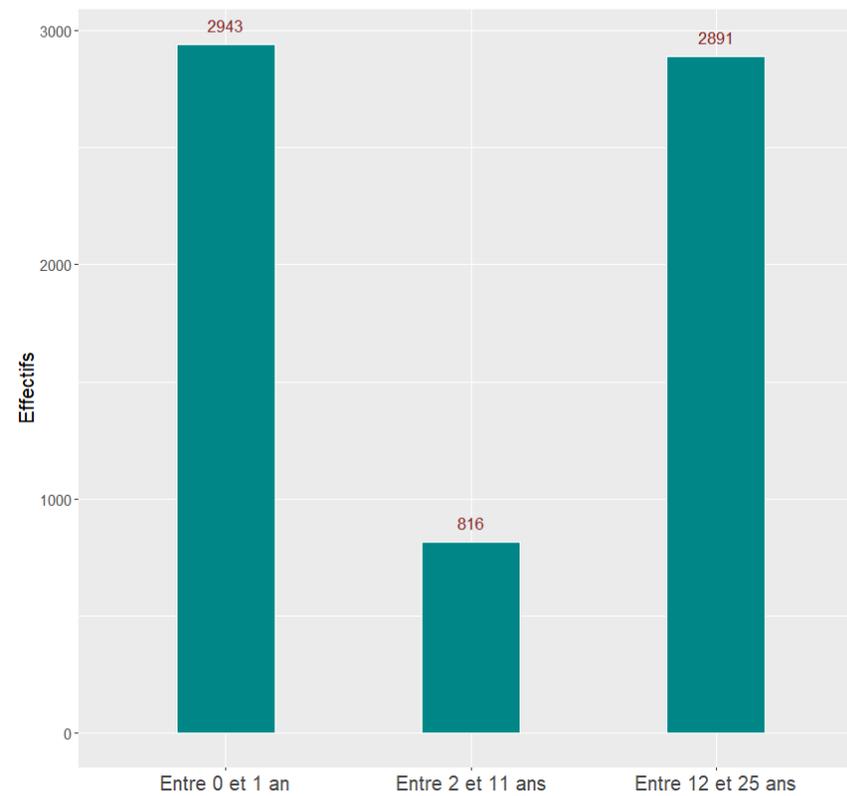


Source : *État Civil*, 2016, 2017

Nombre de décès par tranche d'âge
les moins de 25 ans en 2018



Nombre de décès par tranche d'âge
les moins de 25 ans en 2019



Source : *État Civil*, 2018, 2019

Annexe 2 : Guides d'entretien

Guide d'entretien pour les parents

Pour mémoire, je vous rappelle que l'entretien est anonyme. Je vais l'enregistrer pour pouvoir, dans un deuxième temps, le retranscrire et reprendre les points que nous aurons traités, mais je serai la seule personne à écouter cet enregistrement.

Dans cet entretien, nous allons parler de vous, de votre famille, de vos proches, de vos relations avec eux, ainsi qu'avec la/les personne(s) disparue(s). Certaines questions seront douloureuses, n'hésitez pas à prendre des pauses.

Histoire de vie/Présentation de soi

- Est-ce que vous pouvez vous présenter ? Âge ? Ce que vous faites dans la vie, etc.
- Où est-ce que vous avez grandi ? Que faisiez-vous parents ? Ils ont fait ça toute leur vie ?
- Vous avez- des frères et sœurs ? Ils font quoi dans la vie ? Ils habitent où ? Vous les voyez souvent ?
- Et vous vous êtes... Depuis quand ? Et avant ça ? Vous avez fait quoi comme études ?
- Vous envisagez de rester..... ou vous avez d'autres projets ?
- Où est-ce que vous habitez actuellement ? Vous avez toujours habité ici ? Et avant ? (Si déménagement : pourquoi avoir déménagé ?)
- Est-ce que vous êtes croyant(e) ? Depuis toujours ? C'est important pour vous ?
- Est-ce que vous pouvez me décrire/parler de votre famille ?
- Vous êtes marié(e)s/ en concubinage/célibataire/veuf(ve)..... ?
- Est-ce que vous avez déjà divorcé ? Ca s'est passé à quel moment, dans quel contexte ?
- Est-ce que vous pouvez me décrire vos enfants ?
- Ils ont quel âge ? Ils font quoi dans la vie ? Ils ont fait quoi comme études ? Il vivent toujours avec vous ou pas ? Depuis quand ?

Personnes proches

- Est-ce que vous pouvez me parler des personnes qui sont proches de vous, dans et en dehors de la famille ?
- En ce qui concerne vos amis, vous les connaissez depuis combien de temps ?
- Et dans votre famille, vous êtes proche de qui ?
- Diriez-vous que ces personnes ont été présentes, vous ont aidé lorsque ça n'allait pas ?

Relation au défunt

- Comment s'appelait l'enfant que vous avez perdu ?
- C'était il y a combien de temps ? Il/ Elle avait quel âge ?

- Est-ce qu'il/elle vivait encore chez vous lorsque ça s'est produit ?
- Est-ce que vous pouvez me parler de lui/elle, me le décrire ?
- Comment définiriez-vous votre relation avec lui ?
- Qu'est-ce que vous aimiez particulièrement faire avec lui (activité, discussions, etc.) ?
- Est-ce que vous avez un ou des bon(s) souvenir(s) particulier(s) avec lui/elle ?
- Quelles ont été les « étapes » de votre relation ensemble ?
- Et avec vos autres enfants ? Est-ce qu'il y a eu des étapes ? Est-ce que le décès a créé une nouvelle étape ?

Le jour du décès

- Est-ce que vous pouvez me raconter ce qui s'est passé, comment vous l'avez appris... ?
- C'était il y a combien de temps ?
- Vous avez prévenu qui ? Pourquoi cette/ces personne(s) là ?
- Comment ces personnes ont-elles réagi ?
- Comment l'avez-vous annoncé autour de vous ? À qui l'avez-vous annoncé ?
- Comment les personnes autour de vous ont-elles réagi ?
- Et votre famille, votre mari/femme, il/elle a réagi comment ? Et vos enfants ?
- Et les jours qui ont suivi, ça s'est passé comment ?

Rituels

- Est-ce que vous avez organisé une veillée funéraire ? Où a-t-elle eu lieu ? Qui était présent ? Combien de temps est-ce que ça a duré ?
- Est-ce qu'il y a eu un temps d'adieu à la maison ou au funérarium ?
- Comment ça s'est passé ? Pouviez-vous voir le corps ? Le toucher ? Lui avez-vous parlé ?
- Est-ce qu'il y a eu une cérémonie religieuse ou pas ? Pourquoi ? C'était le désir de qui ? Est-ce que vous aviez eu l'occasion d'en discuter avec votre enfant ?
- Avez-vous écrit ou lu des textes en hommage à votre enfant ?
- Qui était présent ? Qui a pris la parole au cours de la cérémonie ?
- Pour le corps, comment ça s'est passé ? C'était le choix de qui ? C'était important
- Pour vous qu'il/elle soit... ? Ça aussi vous aviez pu en parler avec votre enfant ou pas ?
- *Si enterrement* : Est-ce que vous avez pris une concession ? De combien de temps ? Qui est-ce qui s'en occupe ?
- Et pour vous, qu'est-ce que vous envisagez ? Vous y aviez déjà réfléchi ? C'est rentré en ligne de compte au moment de choisir le mode de sépulture ?
- Est-ce que, à un moment, la question du don d'organe s'est posée/était possible ? Vous avez réagi comment ?
- (Si autre décès dans la famille : Et ça s'est passé de la même manière pour votre mari/autre personne proche ? Pourquoi ?)
- Après la cérémonie, même longtemps après, quand ça n'allait pas, vous pouviez vous appuyer sur qui ?

- Est-ce qu'au moment de son décès (ou avant) il y a quelqu'un, vous ou un proche, qui a utilisé les réseaux sociaux, des blogs, pour lui rendre hommage ? Qu'est-ce qui était publié/écrit ? Il reste des choses aujourd'hui ?
- Est-ce que ses amis à elle/lui étaient présents ? Vous vous entendez bien avec eux ? Ils ont manifesté leur souhait d'intervenir dans l'organisation de la cérémonie ?

Relation de la fratrie au défunt

- Pour vos (autres) enfants, ça s'est passé comment ?/ Ils ont réagi comment ?
- Ils avaient quel âge quand ça s'est produit ?
- Quelles relations avaient-ils avec lui/elle ?
- Au moment du décès, ils avaient quel âge ? Faisaient quoi ?
- Et aujourd'hui, ils font quoi ? Vous savez pourquoi ils ont choisi cette voie/cette orientation ?

Changements dans les relations familiales

- Pour votre couple, est-ce que ça a été difficile après ? Ça a posé problème ? (Si oui) Comment vous en êtes-vous sortis ? Qu'est-ce qui vous a aidé ?
- Et avec vos enfants, ça a changé quelque chose dans vos relations ?
- Est-ce qu'il y a eu des tensions ? Des transformations ?
- Comment vous avez fait pour gérer ?
- Est-ce que ça a toujours été comme ça ou il y a eu des périodes ?
- Dans votre famille, vous trouvez que ça a resserré les liens ou pas ?
- Ça a été la même chose au niveau de votre couple ? De vos enfants ? Du reste de votre famille ?
- Est-ce qu'il y a des moments où vous faites des choses ensemble mais vous ne vous sentez pas vraiment « ensemble » ? Où vous êtes en dehors de l'activité ?
- Est-ce que la culpabilité/l'incertitude autour du décès a créé une situation difficile entre vous ?
- Comment vous avez fait pour continuer de communiquer dans ce contexte ?
- Est-ce que vous avez modifié vos comportements dans l'intimité ?

Engagement dans des associations (s'il y a)

Si pas d'association : Avez-vous déjà entendu parler ou avez-vous déjà contacté des associations d'aide aux parents en deuil ? Voyez-vous un·e psychiatre/psychologue depuis le décès ?

- De quelles associations faites-vous parti(e) ? Depuis quand ?
- Qu'est-ce qui vous y a poussé ?
- Que diriez-vous que ça vous a apporté ?
- Vous vous engagez beaucoup dans cette association ? De quelle manière ?
- Ça représente quoi pour vous ? Vous avez l'impression que vous en avez toujours besoin ?
- Est-ce que vous comptez y rester ?

- En dehors de l'association, voyez-vous un-e psychiatre/psychologue depuis le décès ?

Monde du travail

- Au travail, vous l'avez dit à qui ? Comment ça s'est passé ? Vous l'avez dit directement ou c'est quelqu'un qui a relayé l'information ?
- Est-ce que ça a modifié quelque chose dans vos relations avec vos collègues, dans votre travail ?
- Est-ce que vous vous êtes senti(e) ménagé(e), soutenu(e) ?
- Vous avez eu besoin de prendre un congé, d'aménager des horaires ? Pendant combien de temps ?
- Et aujourd'hui, ça se passe comment ?

Les objets et le matériel

- Que sont devenues ses affaires ? Qui s'en est occupé ? Comment ça s'est passé ?
- Est-ce que vous avez gardé des affaires, des objets particuliers ? Pourquoi ceux-là ?
- Est-ce que vous avez des photos de lui/elle en particulier ? Elles sont où ?
- Est-ce qu'il y a des objets qui ont gardé son odeur (pendant un temps) ?
- Est-ce que vous avez des enregistrements de sa voix, des vidéos ? Vous les écoutez/regardez parfois ?
- Sa chambre, elle a été transformée ou elle est restée comme avant ? Pourquoi ?
- Si déménagement après le décès : qu'est-ce que vous avez gardé ? Pourquoi ?
- Est-ce qu'il y a des photos, des objets qui lui appartenaient que vous avez gardé ?
- Vous avez des exemples précis ? Pourquoi ces photos /objets là ?
- Est-ce qu'il/elle avait un compte courant ou un compte épargne à son nom ? Qui a géré cet argent ? Comment ça s'est décidé ? Est-ce qu'il y avait un testament ou quelque chose qui s'en approchait ?

Et aujourd'hui ?

- Aujourd'hui, à qui est-ce que vous pouvez parler de votre peine ? Pourquoi cette personne ? Elle représente quoi pour vous ?
- Aujourd'hui, comment ça se passe avec les personnes proches de vous ? Ces personnes ont-elles toujours été là ?
- En dehors de votre mari et de vos enfants, il y a-t-il des personnes qui sont importantes pour vous, positivement ou négativement ? Il y a-t-il des personnes qui ont été importantes et ne le sont plus ? Si oui, pourquoi ?
- Est-ce que vous continuez à voir ses amis ? Ils viennent à la maison parfois ?
- Aujourd'hui, est-ce que vous faites des choses, pour vous le/la rappeler, lui rendre hommage ? Est-ce que vous avez de petits rituels ?
- Quand vous pensez à lui/elle, c'est à quel moment de la journée ? Pourquoi ce moment là ?
- Est-ce que quand vous avez un choix important à faire vous y pensez ?

- Est-ce que vous avez fait quelque chose de particulier pour le premier anniversaire (de décès) ? Il y avait qui ? C'était comment ?
- Et pour votre mari/femme, vos enfants, ça se passe comment ? Vous en discutez parfois entre vous ? Vous avez l'impression que ça a changé quoi pour eux ?
- Et pour vous, vous avez l'impression que ça a changé quoi ?
- L'entretien est terminé, est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez rajouter, qui vous semble important et qu'on a oublié ?

Guide pour les frères et sœurs¹⁰⁹

Pour mémoire, je vous rappelle que l'entretien est anonyme. Je vais l'enregistrer pour pouvoir, dans un deuxième temps, le retranscrire et reprendre les points que nous aurons traités, mais je serai la seule personne à écouter cet enregistrement.

Dans cet entretien, nous allons parler de vous, de votre famille, de vos proches, de vos relations avec eux, ainsi qu'avec la/les personne(s) disparue(s). Certaines questions seront douloureuses, n'hésitez pas à prendre des pauses.

Histoire de vie/présentation de soi

- Est-ce que tu peux te présenter ? Âge ? Ce que tu fais dans la vie, etc.
- Où est-ce que tu as grandi ? Que font tes parents ? Ils ont fait ça toute leur vie ?
- Tu as des frères et sœurs ? Ils font quoi dans la vie ? (Ils habitent où ? Vous vous voyez souvent ?)
- Pour tes études, ce que tu as choisi de faire, tu as toujours voulu faire ça ? Tu as envie de quoi pour plus tard ? Tu as d'autres projets ?
- Où est-ce que tu habites actuellement ? Tu as toujours habité ici ? Et avant ? (Si déménagement : pourquoi avoir déménagé ?)
- Est-ce que tu es croyant(e) ? Depuis toujours ? C'est important pour toi ?
- Est-ce que tu peux me décrire/parler de ta famille ?
- Est-ce que tu peux me décrire tes parents, tes frères et sœurs ?

Personnes proches

- Est-ce que tu peux me parler des personnes qui sont proches de toi, dans et en dehors de la famille ? Tes amis, ...
- Tes amis proches, tu les connais depuis combien de temps ?
- Et dans ta famille, tu es proche de qui ?
- Dirais-tu que ces personnes ont été présentes, t'ont aidé lorsque ça n'allait pas ?

Relation au défunt

- Comment s'appelait le frère/la sœur que tu as perdu(e) ?
- C'était il y a combien de temps ? Il/ Elle avait quel âge ?
- Vous viviez toujours ensemble ou pas quand ça s'est produit ?
- Est-ce que tu peux me parler de lui/elle, me le/la décrire ?
- Comment définirais-tu ta relation avec lui/elle ?

¹⁰⁹ Sauf exception, les frères et sœurs ayant souvent un âge proche du mien, si ce n'est plus jeune, je les tutoie durant l'entretien.

- Est-ce qu'il y a des activités que tu aimais particulièrement faire avec lui/ elle ? Des sujets de discussion particuliers ? Un ou des souvenirs ensemble que tu aimes bien ou que tu préfères ?

Le jour du décès

- Est-ce que tu peux me raconter ce qui s'est passé, comment tu l'as appris... ?
- C'était il y a combien de temps ?
- Est-ce que tu as dû prévenir des gens toi-même ? C'était qui ? Comment ces personnes ont-elles réagi ?
- Comment l'as-tu annoncé autour de toi ? À qui l'as-tu annoncé ?
- Et dans ta famille, tes parents et tes frères et sœurs, ils ont réagi comment ?
- Et les jours qui ont suivi, ça s'est passé comment ?

Rituels

- Est-ce qu'une veillée funéraire a été organisée ? Où a-t-elle eu lieu ? Qui était présent ? Combien de temps est-ce que ça a duré ?
- Est-ce qu'il y a eu un temps d'adieu à la maison ou au funérarium ?
- Comment ça s'est passé ? Pouvais-tu voir le corps ? Le toucher ? Lui as-tu parlé ?
- Est-ce qu'il y a eu une cérémonie religieuse ou pas ? Pourquoi ? C'était le désir de qui ? Est-ce que tu en as discuté avec tes parents ? Est-ce que tu sais si ton frère/ta sœur en avait discuté ?
- As-tu écrit ou lu des textes en son hommage ?
- Qui était présent ? Qui a pris la parole au cours de la cérémonie ?
- Pour le corps, comment ça s'est passé ? C'était le choix de qui ? C'était important pour toi qu'il/elle soit... ?
- Est-ce que, à un moment, la question du don d'organe s'est posée/était possible ? Tu en penses quoi ?
- (Si autre décès dans la famille : Et ça s'est passé de la même manière pour votre mari/autre personne proche ? Pourquoi ?)
- Après la cérémonie, même longtemps après, quand ça n'allait pas, tu pouvais t'appuyer sur qui ?
- Est-ce que au moment de son décès (ou avant) il y a quelqu'un, toi ou un proche, qui a utilisé les réseaux sociaux, des blogs, pour lui rendre hommage ? Qu'est-ce qui était publié/écrit ? Il reste des choses aujourd'hui ?

Relation de la famille/fratrie au défunt, changements dans les relations familiales

- Pour tes parents, tes (autres) frères et sœurs ça s'est passé comment ? Ils ont réagi comment ?
- Tes frères et sœurs, quelles relations avaient-ils avec lui/elle ?

- Au moment du décès, ils avaient quel âge ? Faisaient quoi ?
- Et aujourd'hui, ils font quoi ?
- Et tes parents, ils ont réagi comment ? Ça n'a pas été trop difficile pour eux ? Et tu sais s'il y a eu des difficultés entre eux ?
- Et toi par rapport à eux ?
- Et avec vos autres frères et sœurs ?
- Tu trouves que ça a resserré les liens entre vous ou pas ?

Engagement dans des associations (s'il y a)

- Est-ce que tu sais si tes parents fréquentent une association d'aide aux parents en deuil ?
- Si oui : qu'est-ce que tu en penses ? Est-ce que tu trouves ça utile ?
- Est-ce que tes parents ont été amenés à voir un·e psychiatre/psychologue depuis le décès ? Et tes frères et sœurs ?
- Et toi, est-ce que tu as vu un·e psychiatre/psychologue ?
- Qu'est-ce que tu en penses ? Tu as trouvé ça utile ? Ça t'a fait du bien ?

Monde du travail (collège, lycée, université)

- Lorsque ça s'est passé, au collège/lycée/fac/travail, tu l'as dit à qui ? Comment ça s'est passé ? Tu l'as dit directement ou c'est quelqu'un qui a relayé l'information ?
- Est-ce que ça a modifié quelque chose dans tes relations avec tes amis, tes camarades ? Dans ta façon de travailler ?
- Est-ce que tu t'es senti(e) ménagé(e) ou soutenu(e) ?
- Tu as réussi à retourner en cours directement après ou tu as pris une pause ? Pendant combien de temps ?
- Et aujourd'hui, ça se passe comment ?

Les objets et le matériel

- Que sont devenues ses affaires ? Qui s'en est occupé ? Comment ça s'est passé ?
- Est-ce que toi tu as gardé des affaires, des objets particuliers ? Pourquoi ceux-là ?
- Sa chambre, elle a été transformée ou elle est restée comme avant ? Pourquoi ?
- Si déménagement après le décès : qu'est-ce que tes parents ont gardé ? Pourquoi ?
- Est-ce qu'il y a des photos, des objets qui lui appartenaient que tu as gardé ?
- Tu as des exemples précis ? Pourquoi ces photos /objets là ?
- Est-ce que tu es des photos de lui/elle en particulier ? Elles sont où ?
- Est-ce que tu sais s'il/elle avait un compte courant ou un compte épargne à son nom ? Qui a géré cet argent ? Comment ça s'est décidé ? Est-ce qu'il y avait un testament ou quelque chose qui s'en approchait ?

Et aujourd'hui ?

- Aujourd'hui, à qui est-ce que tu peux parler de ta peine ? Pourquoi cette personne ? Elle représente quoi pour toi ?
- Et plus généralement, ça se passe comment avec tes amis ?
- En dehors de tes parents et de tes frères et sœurs, il y a-t-il des personnes qui sont importantes pour toi, positivement ou négativement ? Il y a-t-il des personnes qui ont été importantes et ne le sont plus ? Si oui, pourquoi ?
- Est-ce que tu continues à voir certains de ses amis ? Ils viennent à la maison parfois ?
- Aujourd'hui, est-ce que tu fais des choses, pour te le/la rappeler, lui rendre hommage ? Est-ce que tu as de petits rituels ?
- Est-ce que vous avez fait quelque chose de particulier pour le premier anniversaire (de décès) ? Il y avait qui ? C'était comment ?
- Et pour tes parents, tes frères et sœurs, ça se passe comment ? Vous en discutez parfois entre vous ? Tu as l'impression que ça a changé quoi pour eux ?
- Et pour toi, tu as l'impression que ça a changé quoi ?
- L'entretien est terminé, est-ce qu'il y a quelque chose que tu aimerais rajouter, qui te semble important et qu'on a oublié ?

Annexe 3 : Portraits des enquêté·e·s

Voir document joint « Annexe : Portrait des enquêté·e·s »